INSTITUTION HALLAYS-DABOT.

BIB. DOM.
LAVAL. S. J.

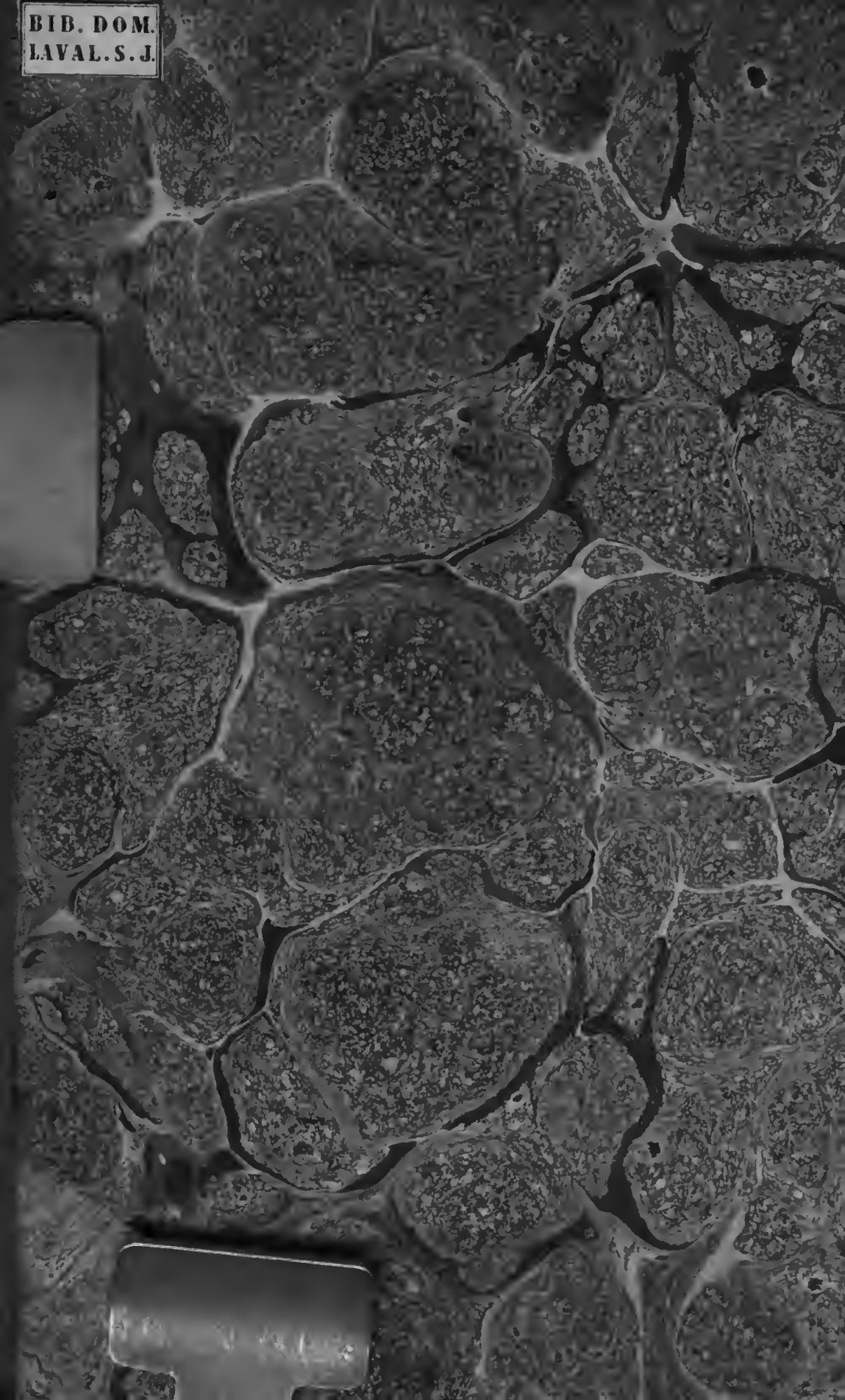

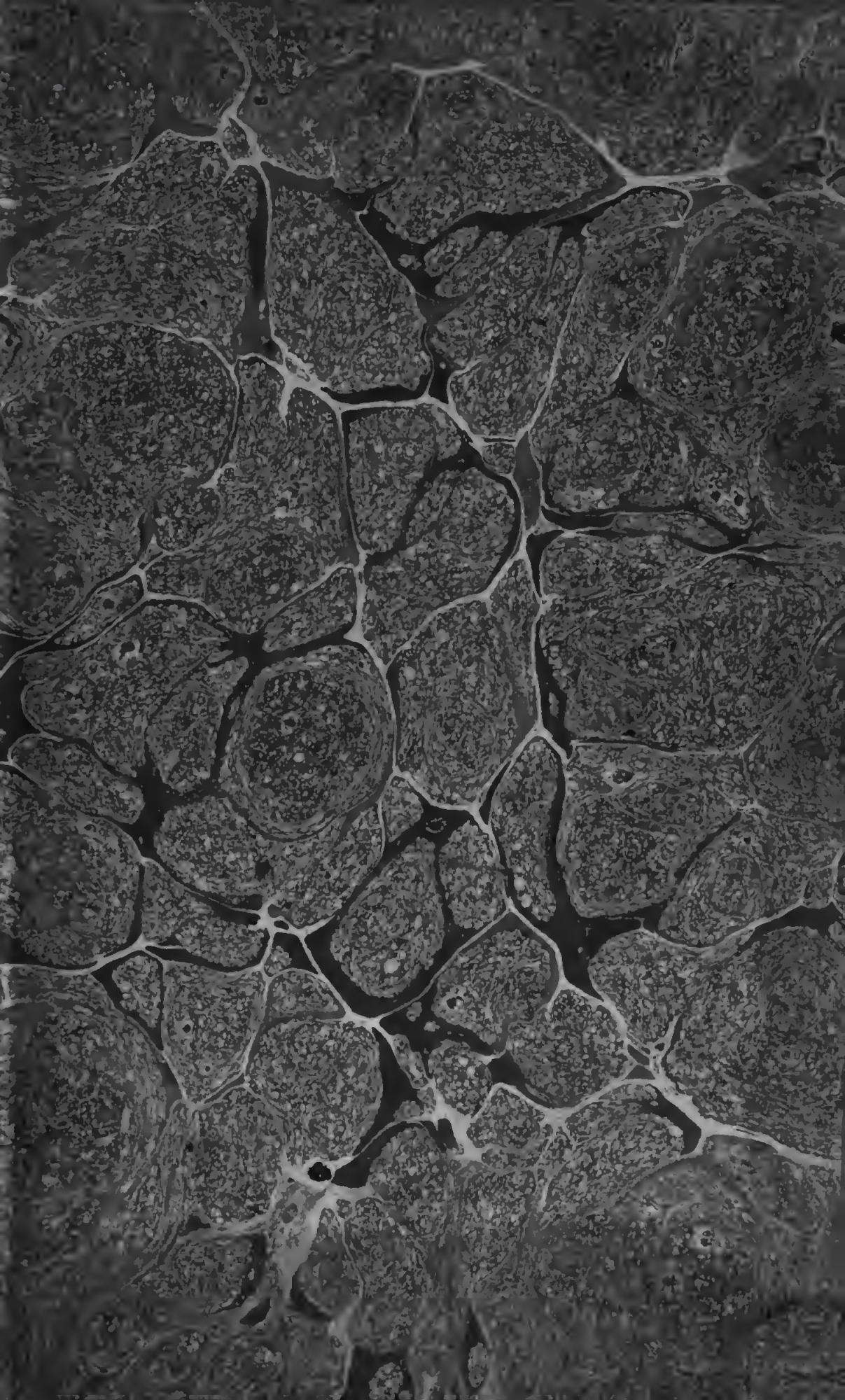

Digitized by Google

IF 103/20

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

11

CHRONIQUES DE FROISSART.

TOME XI.

TOUL, FONDERIE ET IMPRIMERIE DE J. CAREZ.

Digitized by Google

COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE.

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIÈCLE;

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J. A. BUCHON.

TOME XI.

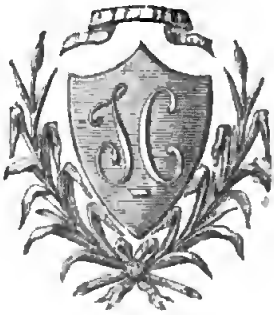

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 CHANTILLY

PARIS,
VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N°. 25.
J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N°. 18.

1825

Digitized by Google

LES CHRONIQUES DE JEAN FROISSART.

SUITE DU LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE LXVIII.

Comment les oncles du roi d'Angleterre étoient tous d'une alliance contre le roi et son conseil et de la murmuration du peuple contre le duc d'Irlande et de la réponse des Londriens au duc de Glocestre.

Vous savez, si comme il est ici dessus contenu en l'histoire, que les oncles du roi d'Angleterre, le duc de York et le duc de Glocester, et le comte de Sallebery (Salisbury), le comte d'Arundel, le comte de Northumberland, le comte de Northignhem (Nottignham) et l'archevêque de Cantorbie (Canterbury) étoient tous d'une alliance à l'encontre du roi et de son conseil; car sus eux ils se contentèrent trop mal; et disoient en requoi (secret): « Ce duc d'Irlande fait en Angleterre et du roi ce que il veut, et n'est le roi conseillé fors de méchants gens et de

basse venue ens ou (le) regard des princes. Et tant que il ait le conseil que il tient de-lez (près) lui, les choses ne puevent (peuvent) bien aller, car un royaume ne peut être bien gouverné, ni un seigneur bien conseillé de méchants gens. On voit, quand un pauvre homme monte en état, et son seigneur l'avoue, il se corrompt et détruit, aussi le peuple et son pays; et est ainsi d'un pauvre homme à femmes qui ne sait que c'est d'honneur, qui désire à tout engloutir et tout avoir comme d'un loutre qui entre en un étang et détruit tout le poisson que il y trouve. A quoi est ce bon que ce duc d'Irlande est si bien du roi? Nous connoissons bien son extraction et sa venue et que le royaume d'Angleterre sera du tout gouverné par lui, et on laira (laissera) les oncles du roi et ceux de son sang. Ce ne fait pas à souffrir ni à soutenir. » — « Nous sçavons bien que le comte d'Asquesufforch (Oxford) est, disoient les autres; il fut fils au comte Aubery d'Asquesufforch (Oxford) qui oncques n'eut grâce ni renommée en ce pays d'honneur, de sens, de conseil ni de gentillesse. » — « Et messire Jean Chandos, dit lors un chevalier, lui montra une fois moult bien à l'hôtel du prince de Galles, en l'hôtel de Saint André à Bordeaux » — « Et que lui montra-t-il, répondit un autre qui vouloit sçavoir le fond. » — « Je le vous dirai, dit le chevalier, car je y étois présent. On servoit du vin en une chambre où le prince étoit, et avecques lui grand' foison de seigneurs d'Angleterre. Quand le prince eut bu, pourtant (attendu) que messire Jean Chandos étoit connétable d'Acquitaine, tantôt après le

prince on lui porta la coupe; il la prit et but, et ne fit nul semblant de dire au comte d'Asquesufforth (Oxford), le père de celui ci, de boire ni d'aller devant. Après ce que messire Jean Chandos eut bu, un de ses écuyers apporta le vin au comte d'Asquesufforch (Oxford); et le comte qui s'étoit indigné grandement de ce que Chandos avoit bu devant lui, ne vouloit boire; mais dit à l'écuyer qui tenoit la coupe, par manière de moquerie; Va, et si dis à ton maître Chandos que il boive. »—« Pourquoi dit l'écuyer irois-je? Il a bu; buvez puisque on le vous offre; et si vous ne buvez, par Saint George je le vous jetterai au visage. »

Le comte, quand il ouït cette parole doubta (craignit) que l'écuyer ne fit sa têtée, car il étoit bien outrageux (violent) de cela faire. Si prit la coupe et la mit à sa bouche et but, à tout le moins en fit-il contenance. Messire Jean Chandos qui n'étoit pas loin avoit bien vu toute l'ordonnance, car il véoit et oyoit trop clair. Et aussi à son retour et là mêmement, entrementes (pendant) que le prince parloit à son chancelier, il lui conta le fait. Messire Jean Chandos se souffrit tant que le prince fut retrait (retiré). Adonc s'en vint-il au comte d'Asquesufforch (Oxford) et dit ainsi: « Messire Aubery, vous êtes vous indigné si je ai bu devant vous qui suis connétable de ce pays. Je puis bien et dois boire et passer devant vous, puisque mon très redouté seigneur le roi d'Angleterre et monseigneur le prince le veulent. Il est bien vérité que vous fûtes à la bataille de Poitiers, mais tous ceux qui sont ci ne sça-

vent pas si bien la manière comme je fais, si le dirai; parquoi ils le retiendront. Quand monseigneur le prince eut fait son voyage en Languedoc à Carcassonne et il s'en fut, par Fougans et par Massères, retourné à Bordeaux, ce fut en cette ville que il vous vint en agret (idée) que vous vous partîtes et retournâtes en Angleterre. Que vous dit le roi? Je n'y fus pas et si le sçais bien: il vous demanda si vous aviez jà fait votre voyage; et après, que vous aviez fait de son fils. Vous répondîtes que vous l'aviez laissé en bonne santé à Bordeaux. Donc dit le roi: Et comment êtes vous si osé d'être retourné sans lui. Je vous avois enjoint et commandé à tous ceux qui en sa compagnie étoient allés que nul ne retournât, sur quan (tout ce) que il se pouvoit forfaire, sans lui, et vous êtes retourné. Or vous commande, dit le roi, que dedans quatre jours vous ayez vidé mon royaume et que vous en r'alliez devers lui, et si vous y êtes trouvé au cinquième jour je vous touldrai (enleverai) la vie et votre héritage. Vous doubtastes (craignîtes) la parole du roi, ce fut raison et vous partîtes d'Angleterre et eûtes l'aventure et la fortune assez bonne; car vraiment vous fûtes en la compagnie de monseigneur le prince avant que la bataille se fit, et eûtes le jour de la bataille de Poitiers quatre lances de charge et je en os (eus) soixante. Or regardez donc si je puis boire ni dois devant vous qui suis connétable d'Acquitaine. »

Le comte d'Asquesufforch (Oxford) fut tout honteux et voulsist (eût voulu) bien être ailleurs que là.

Mais ces paroles lui convint souffrir et ouir que messire Jean Chandos lui dit présents tous ceux qui les voulurent entendre.

A ce propos dit le chevalier qui parloit à l'autre: « On se peut émerveiller maintenant comment le duc d'Irlande qui fut fils à ce comte d'Asquesufforch (Oxford) ne s'avise et qu'il ne se mire en telles remembrances (souvenirs) que on lui plut recorder de son père, et qui entreprend le gouvernement de tout le royaume d'Angleterre par dessus les oncles du roi: » — « Et pourquoi ne feroit, répondirent les autres, quand le roi le veut? »

Ainsi murmuroit-on en Angleterre en plusieurs lieux sus le duc d'Irlande; et ce qui plus entama et affoiblit l'honneur et le sens de lui, ce fut que il avoit à femme la fille du seigneur de Coucy, laquelle avoit été fille de la fille de la reine d'Angleterre madame Ysabelle, ainsi que vous savez, qui étoit belle dame et bonne et de plus haute et noble extraction que il ne fut [1]. Mais il amena une des damoiselles de la reine Anne d'Angleterre, une Allemande, et fit tant envers Urbain sixième, qui se tenoit à Rome et qui se tenoit pape, que il se démaria de la fille au seigneur de Coucy sans nul titre de raison fors par présomption et nonchalance, et épousa cette damoiselle de la reine [2]; et tout consentit le roi Richard

(1) Anne de Bohême fille de l'empereur Charles quatre, deuxième femme de Richard second. J. A. B.

(1) Voici comment Walsingham raconte ce fait:

Accidit his diebus ut Robertus de Veer, elatus de honoribus quos rex impendebat eidem jugiter, suam repudiaret uxorem juvenculam, ac bi-

car il étoit si aveugle de ce duc d'Irlande que si il dit : « Sire, ceci est blanc; » et il fut noir, le roi ne dit point du contraire.

La mère de ce duc d'Irlande fut grandement courroucée sus son fils et prit la dame au seigneur de Coucy et la mit en sa compagnie. Au voir (vrai) dire, ce duc fit mal; et aussi il lui en prit mal, et fut une des principales choses pourquoi on le enhaït le plus de commencement en Angleterre. Ce duc d'Irlande se confioit tellement en la grâce et en l'amour du roi que il ne cuidoit (croyoit) pas que nul lui pût nuire; et étoit une commune renommée parmi Angleterre que on feroit une taille et que chacun feu paieroit un noble et si porteroit le fort le foible. Les oncles du roi savoient bien que ce seroit trop fort à faire; et avoient fait semer paroles parmi Angleterre que le peuple seroit trop grévé et que il y avoit, ou devoit avoir grand'finance au trésor du roi et que on demandât à avoir compte à ceux qui gouverné l'avoient; à tels comme à l'archevêque d'Iorch (York), au duc d'Irlande, à messire Symon Burley, à messire Michel de la Pole, à messire Nichole Vambre (Bramber), à messire Robert Tresilian, à messire

lem atque pulchram, genitam de illustri Eduardi regis filia Isabella, et aliam duceret. quæ cum reginâ Annâ venerat de Boemia, ut fertur, cujusdam cellarii filiam, ignobilem prorsùs atque fœdam; ob quam causam magna surrexit occasio scandalorum, (cujus nomen erat in vulgari idiomate Lancecrona). Favebat sibi in his omnibus ipse rex nolens ipsum in aliquo contristare, vel potiùs, prout dicitur, non valens suis votis aliqualiter obviare, quia, maleficiis cujusdam fratris, qui cum dicto Roberto fuit, rex impeditus, nequaquam quod bonum est et honestum cernere vel sectari valebat. J. A. B.

Pierre le Goulouffre, à messire Jean Sallibury (Salisbury), à messire Jean Beaucam (Beauchamp) et au maître des étapes de laine; et que, si ceux-ci vouloient droit et raison faire, on trouveroit or et argent assez plus qu'il n'en besogn (faut) à présent pour étoffer (fournir) les besognes d'Angleterre.

Vous savez, c'est un commun usage que nul ne paye volontiers ni saiche (tire) argent hors de bourse tant comme il le peut amender. Cette renommée s'épandit tellement parmi Angleterre, spécialement à Londres qui est la souveraine cité et clef de tout le royaume d'Angleterre, que tout le pays rébella à ce que on vouloit sçavoir comment le gouvernement du dit royaume alloit et que trop grand temps étoit que on n'en avoit point rendu compte; et se trayrent (rendirent) tout premièrement les Londriens devers messire Thomas de Widescoq (Woodstock) duc de Glocestre; quoique il fut mainnez (puiné) de messire Aymon son frère le duc d'Iorch (York), si le tenoient toutes gens à vaillant homme, sage, discret et arrêté en toutes ses besognes. Et quand ils furent venus devant lui, ils lui dirent: « Monseigneur, la bonne ville de Londres se recommande à vous; et vous prient toutes gens en général que vous veuillez emprendre le gouvernement du royaume et sçavoir par ceux qui ont gouverné le roi, comment il a été gouverné jusques à ores (maintenant); autrement le même peuple s'en plaint trop fort; car on demande tailles sur tailles et aides sus aides, et si a été le royaume plus grévé et plus taillé de telles choses

bon accoutumées depuis le couronnement du roi que il n'avoit été cinquante ans devant; et si ne sait on que tout est devenu ou que tout devient. Si vous plaise à y regarder et à y pourvoir ou les choses iront mal, car le même peuple s'en deult (plaint) très fort. »

Donc répondit le duc de Glocestre et dit: « Beaux seigneurs, je vous oy (entends) bien parler, mais moi tout seul ne le puis faire; si vois bien que vous avez cause, et aussi ont toutes gens, de vous plaindre: et quoique je fusse fils au roi d'Angleterre et oncle du roi, si j'en parlois si n'en feroit-on rien pour moi; car mon neveu le roi à présent a conseil delez (près) lui que il croit plus que soi même; et ce conseil le mainne (mène) ainsi qu'il veut. Et si vous voulez venir à ce où vous tendez à venir, il vous conviendroit avoir d'accord toutes les plus notables cités et bonnes villes d'Angleterre, et aussi aucuns prélats et nobles du royaume, et venir en la présence du roi. Nous serions là volontiers mon frère et moi; et direz au roi: Très redouté sire, vous avez été jeune couronné, et avecques tout ce, jeunement conseillé jusques à maintenant, et n'avez pas bien entendu aux besognes de votre royaume par le pauvre et jeune conseil que vous avez eu delez (près) vous; et pour cette cause les choses s'y sont si très mal portées, si comme vous avez vu et sçu, que si Dieu proprement n'y eut ouvré, le royaume d'Angleterre eut été perdu et détruit et exilliez (ravagé) de lui même sans recouvrer (remède). Pourquoi, très redouté sire, en la présence de vos oncles,

nous vous supplions humblement, ainsi que subgiez (sujets) doivent faire et prier à leur seigneur, que vous obviez à ces besognes, par quoi le noble royaume d'Angleterre et la noble couronne qui vous vient de si noble roi que du plus vaillant roi qui y fut oncques depuis que Angleterre fut premièrement située et habitée, soit soutenue en prospérité et en honneur, et le menu peuple qui se plaint tenu et gardé en droit; lesquelles choses vous avez jurées et jurâtes, et il appert par votre scel, au jour de votre couronnement. Et veuillez mettre des trois états de votre royaume ensemble prélats, barons et sages hommes des cités et bonnes villes; et ces trois états regarderont justement à votre gouvernement du temps passé, si il a été bien gouverné, ordonné et demené, ainsi que il appartient à si haute personne comme vous êtes. Ceux qui l'ont gouverné y auront profit et honneur et demeureront, tant comme ils voudront bien faire et que il vous plaira, en leur office; et si ceux qui seront députés pour entendre aux comptes et aux besognes de votre royaume y voient le contraire, ils y pourverront et en feront ceux partir courtoisement sans blâme, pour l'honneur de votre personne; et y ordonneront et mettront autres hommes notables, par l'avis et regard premièrement de vous et de nos seigneurs vos oncles et des prélats et barons notables, de votre royaume. Et quand vous aurez faite cette supplication et remontrance au roi, ce dit le duc de Glocestre aux Londriens qui étoient en sa présence, il vous répondra quelque chose. Si il dit: Nous en

aurons conseil. Si prenez ce conseil bref et pointez bien la chose avant pour lui donner cremeur (crainte) et à ses marmousez (favoris) aussi. Dites lui hardiment que le pays ne les veut ni peut plus souffrir, et est merveille comment on en a encore tant souffert. Nous serons de-lez (près) lui, mon frère et moi et l'archevêque de Cantorbie (Canterbury) le comte de Sallebery (Salisbury), le comte d'Arundel et le comte de Northumberland, car sans nous n'en parlez point. Nous sommes les plus grands d'Angleterre si vous aiderons à soutenir votre parole; et dirons au roi, en nous dissimulant, que vous requérez raison. Quand il nous orra (entendra) parler il ne nous dédira point, si il n'a tort; et sur ce il en sera ordonné. Véez là le conseil et le remède que je vous donne. »

Donc répondirent les Londriens au duc de Glocestre et lui dirent: « Monseigneur, vous nous conseillez loyalement et bien. Mais ce seroit fort que le roi et tant de seigneurs que vous nous nommez, vous et votre frère, nous tinssions ensemble. » — « Non est, ce dit le duc; véez ci le jour Saint George qui sera dedans dix jours; le roi sera à Windsor; et vous sçavez, où que il voist (aille) le duc d'Irlande et messire Simon Burley sont. Et encore en aura des autres. Mon frère et moi, et le comte de Sallebery (Salisbury) y serons. Soyez là et vous pourvoyez selon ce. » — « Monseigneur, répondirent ils, volontiers. » Ainsi se partirent les Londriens tout contents du duc de Glocestre.

Or vint le jour Saint George que le roi d'Angle-

terre festoya grandement, et aussi ont fait ses prédécesseurs. Si furent à Windsor et la reine aussi, et là ot (eut) grand'fête. A lendemain du jour Saint George vinrent les Londriens à (avec) bien soixante chevaux, et ceux d'Iorch (York) à (avec) bien autant, et grand' foison des notables villes d'Angleterre; et tous se logèrent à Windsor. Le roi se vouloit partir et aller au parc à deux lieues de là; et encore, quand il sçut que ses gens les communautés d'Angleterre vouloient parler à lui, il s'en efforçoit plus de y aller, car trop fort il ressoignoit (redoutoit) conseil, ni jamais il n'en vouloit nul avoir ni ouïr; mais ses oncles et le comte de Sallebery (Salisbury) lui dirent: « Monseigneur, vous ne pouvez partir. Ces gens de plusieurs villes d'Angleterre sont ci venus. Il appartient que vous les oyez et que vous sachiez que ils demandent et puis vous leur répondrez ou aurez conseil de répondre. » Enuis (avec peine) il demeura.

Or vinrent ces gens en sa présence en la salle basse hors du neuf ouvrage où l'hôtel fut jà anciennement. Premier là étoit le roi, et ses deux oncles, l'archevêque de Cantorbie (Canterbury), l'évêque de Wincester (Winchester) et l'évêque d'Ély chancelier, le comte de Sallebery (Salisbury), le comte de Northumberland et plusieurs autres. Là firent ces bonnes villes requête et prière au roi, et parla un pour eux tous, un bourgeois de Londres qui s'appeloit sire Simon de Susbery (Sudbury), sage homme et bien enlangagé; et se fonda et forma en sa parole que il remontra bien sagement et vivement du tout,

sus le conseil et information que le duc de Glocestre leur avoit dit et donné. Vous avez ouïe la substance ici un petit en sus. Si n'en ai que faire de plus parler, autrement ce seroit chose redite.

Quand le roi eut tout ouï, si répondit et dit: « Entre vous, gens de notre royaume, vos requêtes sont grandes et longues; si ne les peut-on pas sitôt expédier ni nous ne serons en grand temps ensemble, ni notre conseil aussi, lequel n'est pas tout ici, il s'en faut (manque) assez. Si vous disons et répondons que vous en retournez chacun de vous en son lieu et vous y tenez tous aises. Point ne revenez si vous n'êtes mandés jusques à la Saint Michel que le parlement sera à Wesmoustier (Westminster); et là venez et apportez vos requêtes, nous les remontrerons à notre conseil. Ce que bon sera nous l'accepterons, et ce qui à refuser sera nous le condamnerons. Mais ne pensez point que nous nous doions (devions) rieuller (regler) par notre peuple. Tout ce ne sera jà fait, car en notre gouvernement, ni en ceux qui nous gouvernent, nous ne véons que tout droit et justice. » — « Justice ! répondirent-ils plus de sept tous d'une voix; très redouté sire, sauve soit votre grâce; mais justice est en votre royaume trop foible; et vous ne savez pas tout, ni pouvez savoir, car point n'en enquérez ni demandez; et ceux qui vous conseillent s'en cessent de la vous dire, pour le grand profit que ils y prennent. Ce n'est pas justice, sire roi, de couper têtes; ni poings, ni pieds, ni pendre; cela est punition. Mais est justice de tenir et de garder son peuple en droit et de lui donner voie

et ordonnance que il puisse vivre en paix parquoi il n'ait nulle cause de lui émouvoir. Et nous vous disons que vous nous assignez trop long jour que de retourner à la Saint Michel. Jamais on ne nous put avoir plus aise que maintenant. Si disons, d'un général conseil et accord, que nous voulons avoir compte, et bien brièvement, sus ceux qui ont gouverné votre royaume depuis le jour de votre couronnement; et voulons savoir que le vôtre est devenu, et les grandes levées qui ont été faites depuis neuf ans parmi le royaume d'Angleterre où elles sont contournées. Si ceux qui ont été gardes et trésoriers en rendent bon compte ou aucques près (à peu près) nous en serons tous réjouis, et es vous lairons (laisserons) et en votre gouvernement, et s'ils n'en montrent bien leur acquit on en ordonnera par les députés de votre royaume qui à ce seront établis, nos seigneurs vos oncles et autres. »

A ces mots regarda le roi sus ses oncles et se tut pour voir et savoir que ses oncles diroient. Lors parla le duc de Glocestre, messire Thomas, et dit: « Monseigneur, en la prière et requête de ces bonnes gens et de la communauté de votre royaume, je n'y vois que droit et raison: et vous, beau frère d'Iorth (York)? » Il répondit: « M'ayst (aide) Dieu, il est vrai. » Et aussi firent tous les barons et les prélats qui là étoient auxquels il en demanda à ouïr leur entente (intention) et chacun à son tour. « Et bien appartient, dit encore le duc, que vous sachiez que le vôtre devient ni est devenu. »

Le roi véoit bien que tous étoient contre lui et que ses marmousez (favoris) n'osoient parler car il en y avoit de trop grands sus eux. « Or bien, dit le roi, et je le vueil (veux) et que on s'en délivre. Car véez ci le temps d'été et les chasses qui viennent où il nous faut entendre. Et comment, dit le roi à ceux de Londres et aux autres, voulez vous que ces besognes se concludent? Faites le bref, je vous en prie. » — « Très redouté sire, répondirent ils, nous voulons et prions à nos seigneurs vos oncles principalement que ils y soient. » — « Nous y serons volontiers, répondirent-ils, pour toutes parties, tant pour monseigneur que pour le royaume où nous avons part. » En après dirent les Londriens: « Nous voulons et prions à révérends pères l'archevêque de Cantorbie (Canterbury) et l'archevêque d'Ély et l'évêque de Winchester que ils y soient. » — « Nous y serons volontiers, répondirent-ils. » — « En après nous prions aux seigneurs qui ci sont présents, monseigneur de Sallebery (Salisbury) et monseigneur de Northumberland, messire Régnault de Gobehan (Cobham), messire Guy de Bryan, messire Jean de Felton et messire Mathieu de Gournay, que ils y soient; et nous y ordonnerons des cités et des bonnes villes d'Angleterre de chacune deux ou quatre hommes notables et discrets qui y entendront pour tout le demeurant (reste) de la communauté d'Angleterre »

Toutes ces paroles furent acceptées et assignées à être aux octaves de Saint Georges à Wesmoustier

(Westminster) et tous les officiers du roi et les trésoriers fussent là pour rendre compte devant ces seigneurs nommés. Le roi tint tout à bon et à ferme et fut contraint, doucement et non par force, mais par prière, de ses oncles et des seigneurs et des gens des bonnes villes d'Angleterre, qu'il vint à Londres ou là près à Cenes [1] ou à la Rédéride; car bien appartenoit que il sceuist (sçût) comment les besognes de son pays se portoient et s'étoient portées du temps passés et aussi comment du surplus il se déduiroit et porteroit. Tout ce accorda-t-il légèrement. Ainsi amiablement se espardi (dissipa) l'assemblée de Saint Georges de Windsor; et s'en retournèrent les greigneurs (plus grands) à Londres; et furent écrits et mandés tous officiers et trésoriers parmi le royaume d'Angleterre que ils vinssent pourvus de leurs comptes, sus la peine à être deshonorés de corps et d'avoir.

(1) Sheen aujourd'hui Richemond. J. A B.

CHAPITRE LXIX.

Comment le jour de compter fut venu en la présence des oncles du roi et des communes d'Angleterre, et comment messire Simon Burley fut prisonnier a Londres et comment messire Thomas Trivet fut mort.

Or vint le jour de compter à Wesmoustier (Westminster) en la présence des oncles du roi et des députés, prélats, comtes, barons et bourgeois des bonnes villes. Le compte dura plus d'un mois; si en y avoit de ceux qui ne rendoient pas bon compte ni honorable, ils étoient punis ou du corps ou de la chevance, et tels en y avoit du tout. Messire Simon Burley fut trouvé en arrérages, pourtant (attendu) que de la jeunesse du roi il l'avoit aidé à gouverner à deux cents et cinquante mille francs; bien lui fut demandé où tout ce étoit contourné. Il s'excusoit par l'évêque d'Iorch (York) messire Guillaume de Neufville (Néville) frère au seigneur de Neufville, et disoit que il n'avoit rien fait fors par lui et par son conseil et par les chambellans du roi messire Robert Trésilian, messire Guillaume de Beauchamp, messire Jean Sallebery (Salisbury), messire Nicolas Brambre, messire Pierre Goulouffre et autres; et ceux, quand ils étoient mandés devant le conseil, se excusoient et jettoient tout sur lui et

lui dit le duc d'Irlande: « J'ai entendu que vous serez arrêté et mis en prison tant que vous n'aurez rendu la somme que on vous demande. Ne débatez rien, allez là où on vous envoye. Je ferai bien votre paix et l'eussent tous juré. Je dois recevoir du connétable de France soixante mille francs pour la rédemption, de Jean de Bretagne, si comme vous sçavez que il me doit. Au fort je les vous prêterai pour apaiser le conseil de présent; et en la fin le roi est souverain; il vous pardonnera et quittera tout, car le profit lui doit retourner et non à autrui. » Répondit messire Simon Burley. « Si je ne cuidois (croyois) que vous ne me dussiez grandement aider envers le roi et aussi à porter outre mon fait, je me départirois hors d'Angleterre et m'en irois en Allemagne de-lez (près) le roi de Boesme (Bohême) je serois le bien venu; et laisserois les choses courir un temps tant que elles seroient apaisées. » Lors dit le duc d'Irlande: « Je ne vous fauldroie (manquerois) pour rien. Jà sommes nous compagnons et tout d'un fait ensemble, prenez terme de payer. Je sçais bien que vous finerez quand vous voudrez en déniers appareillés de cent mille francs. Vous n'avez garde de mort; vous ne serez jà mené si avant; et si tourneront les choses autrement, avant qu'il soit la Saint Michel, que nos seigneurs ne cuident (croient) mais (pourvu) que je aie le roi à ma volonté, et oyl (oui) je l'aurai car tout ce qu'il fait à présent on lui fait faire par force. Il nous faut apaiser ces Londriens et autres mauvaises gens et abattre ce tant

de scandale qui maintenant s'élève contre nous et contre les nôtres.

Sus ces paroles du duc d'Irlande se confia un petit trop messire Simon Burley, et vint devant les seigneurs d'Angleterre, ducs, prélats, barons et consaus (conseillers) des bonnes villes, quand il fut appelé. Là lui fut remontré et dit: « Messire Simon, vous avez été toujours un chevalier moult notable ens ou (le) royaume d'Angleterre, et grandement vous aima monseigneur le prince; et avez eu en partie, le duc d'Irlande et vous, le gouvernement du roi. Nous avons regardé sus vos besognes et les avons examinées et visitées. Elles ne sont, ce vous disons nous, ni bonnes ni belles, dont il nous déplait grandement pour l'amour de vous. Si est arrêté de par le conseil général que vous alliez tenir prison en la tour de Londres et là serez tant et si longuement que vous aurez à cette chambre à notre ordonnance rendu et restitué l'argent du roi et du royaume que vous avez eu et levé et duquel vous êtes aidé, ainsi comme il appert par les rôles du trésorier, de la somme de deux cent et cinquante mille francs. Or regardez que vous voulez faire. » Messire Simon Burley fut tout déconforté de répondre et dit: « Mes seigneurs, je ferai volontiers, et faire le me convient, votre commandement et irai là où vous m'envoyez; mais je vous prie que je puisse avoir un clerc de-lez (près) moi lequel je ferai écrire les grands frais, dons et dépens que je ai faits du temps passé en procurant en Allemagne et en Boesme (Bohême) le mariage du roi notre sire.

Et si trop ai eu, que je puisse avoir la grâce du roi notre sire et la vôtre, ce seront termes à payer. » — « Nous le voulons, répondirent les seigneurs. » Ainsi fut messire Simon Burley emprisonné en la tour de Londres.

Or retourna le conseil sus messire Guillaume Helmen (Elmham) et sus messire Thomas Trivet; car ils étoient petitement en la grâce d'aucuns barons d'Angleterre et aussi de toute la communauté d'Angleterre pour le voyage que ils avoient fait en Flandre. Et étoit dit que oncques Anglois ne firent en nul pays si honteux voyage. De ce étoient excusés l'évêque de Nordvich (Norwich) et le capitaine de Calais qui fut pour un temps messire Hue de Caurelée (Calverly). Et ce qui empêchoit trop grandement les deux dessus dits, étoit ce qu'ils avoient pris argent de rendre Bourbourg et Gravelines. Et vouloient les aucuns en Angleterre ce fait approprier à trahison, si comme il est contenu ici dessus en l'histoire de la chevauchée de Berghes et de Bourbourg; ils en gisoient en obligation envers le roi d'Angleterre et ses oncles et le conseil.

Or se renouvellèrent adonc toutes telles choses, quand ces seigneurs furent ensemble. Il fut avisé que on les manderoit devant le conseil. Ils furent mandés; messire Guillaume Helmen (Elmham) y vint. Mais messire Thomas Trivet fut excusé grandement; je vous dirai comment et pour quoi. En la propre semaine que les nouvelles du conseil y vinrent en son hôtel au nord où il demeuroit, il étoit monté sur un jeune coursier que il avoit pour l'es-

sayer aux champs; si le poindy (piqua) de l'éperon un petit trop avant; le coursier l'emporta, voulut où non, parmi haies, parmi buissons; en la fin il le mit jus au saillir un fossé, et rompit messire Thomas Trivet le cou et là mourut; dont ce fut dommage et eut grand'plainte parmi tout le royaume d'Angleterre des bonnes gens. Cependant pour ce ne demeura pas que il ne convint que ses hoirs ne payassent une somme de florins devers le conseil qui se nommoit du roi; mais la souveraineté de telles choses mouvoient et venoient par les incitations des oncles du roi et le général conseil du pays, si comme il apparut depuis en Angleterre. Car voir (vrai) est que le duc de Glocestre, quoique ce fût le plus jeune d'âge des fils du bon roi Édouard, si étoit-il le plus ancien ès besognes qui touchoient au pays et là où la plus saine partie des nobles des prélats et des communautés se rapportoient et retraioyent (retiroient).

Quand la composition de messire Thomas Trivet mort fut faite, la pénitence de messire Guillaume Helmen (Elmham) fut grandement allégée. Car on traita devers le conseil et messire Guillaume eut bons amis et bons moyenneurs (médiateurs) par grand' vaillance de son corps et les beaux services que il avoit faits plusieurs fois aux Anglois, tant en Bordelois comme en Guyenne que en Picardie où toujours il avoit été trouvé bon chevalier, que rien ne lui reprochoit-on, au justement considérer tous ses faits, que ce qu'il avoit pris argent des garnisons de Bourbourg et Gravelines rendre; mais il s'excusoit

par si belles raisons raisonnables et si doucement et disoit: « Mes seigneurs, quand on est en tel parti d'armes que nous étions pour ce temps en la garnison de Bourbourg il me semble, selon ce que jai ouï recorder aucunes fois à messire Jean Chandos et à messire Gaultier de Mauny qui eurent sens et vaillance assez, que on doit des deux ou des trois voies prendre la plus profitable en endomageant ses ennemis. Messire Thomas Trivet et moi véyons bien que nous étions enclos de tous côtés, et un oiselet ne s'en fût point parti sans le danger des François; et si ne nous apparoît confort de nul côté; et aux assauts nous ne pouvions longuement durer, car ils étoient tous de bonnes et belles gens d'armes que oncques je n'en vis tant ni aussi ne fit chevalier ni écuyer qui soit en Angleterre. Car si comme je le savois justement parmi notre héraut qui fut en leur ost et qui imagina toute leur puissance, ils étoient largement seize mille hommes d'armes, chevaliers et écuyers, et bien environ quarante mille d'autres gens: et nous n'étions pas trois cents lances, et autant d'archers: et si étoit notre garnison de si grand circuit, que nous ne pouvions bonnement à tout entendre: et bien le vîmes par un assaut qui nous fut livré. Car, entreus (pendant) que nous entendions aux défenses à l'une part, on nous trait (tira) le feu d'une autre, parquoi nous fûmes tous ébahis, et bien s'en perçurent nos ennemis: et au voir (vrai) dire, le roi de France et son conseil ouvrèrent de très grand'gentillesse, quand sur ce parti où nous étions ils nous donnèrent trèves, car s'ils eussent

continué l'assaut, et au lendemain ensuivant ils fussent revenus par la façon et manière qu'ils avoient ordonné, il nous eussent eus à volonté. Or traitèrent ils doucement devers nous, par le moyen du duc de Bretagne qui y rendit moult grand'peine. Nous dussions avoir donné argent et on nous en donna; nous endommageâmes moult nos ennemis, et il étoit en eux de nous endommager, car j'entends le dommage sur eux quand nous eûmes leur argent et que nous partîmes sains et saufs, et emportâmes tout le nôtre que nous avions conquis en cette saison par armes en la frontière de Flandre. Et outre, dit messire Guillaume Helmen (Elmham) pour moi nettoyer et purger de tout blâme, si il étoit en Angleterre ni hors d'Angleterre nul chevalier ni écuyer, excepté les corps de messeigneurs, monseigneur de Lancastre, monseigneur d'Iorch (York) et monseigneur de Glocestre qui voulsissent (voulussent) dire ni mettre avant que je me fusse déloyauté envers mon naturel seigneur le roi ni qui accuser me voulût de trahison, je suis tout prêt de lever le gage et de mettre mon corps et abandon en au parti d'armes et de prouver le contraire, ainsi que les juges à ce députés et ordonnès l'ordonneroient. »

Ces paroles et autres et la vaillance du chevalier l'excusèrent et délivrèrent du grand péril de mort où il fut et avoit été de commencement, et le retournèrent en son état; et fut depuis en Angleterre moult cru et avancé et du conseil du roi. Mais en ces jours ne fut pas délivré messire Simon Burley de la tour de Loudres, car il étoit grandement haï des

oncles du roi et de toute la communauté d'Angleterre. Si y fit le roi toute sa puissance de le délivrer entretant (pendant) que il séjournoit à Chienes [1] et là environ. Mais le conseil qui gréver le vouloient s'en dissimuloient et disoient que ils ne le pouvoient délivrer car ses besognes n'étoient pas claires. Adonc se partit le roi et le duc d'Irlande en sa compagnie et prirent le chemin de Galles; et quelle part que le roi d'Angleterre allât la reine sa femme et toutes les dames et damoiselles le suivoient.

CHAPITRE LXX.

Comment le roi d'Angleterre se départit de Londres. Comment messire Simon Burley fut décollé a Londres et du duc de Lancastre qui moult en fut courroucé; et le neveu d'icelui moult aussi.

Pour ce si le roi Richard d'Angleterre se départit de la marche de Londres ne se départirent pas les oncles du roi ni leur conseil mais se tinrent à Londres et là environ.

Vous avez trop de fois ouï dire et retraire un proverbe que, quand on à la maladie au chef que tous les membres s'en sentent et convient que la maladie se purge par où que ce soit, je, auteur, j'en-

(1) Sheen aujourd'hui Richmond. J. A. B.

tends cette maladie par les félonnies et amises (fautes) qui pour ce temps étoient en Angleterre.

Les oncles du roi ne pouvoient nullement avoir ce duc d'Irlande, car il leur sembloit trop prochain du roi, et étoit en telle prospérité que il tournoit le roi là où il vouloit et le faisoit entendre et incliner là où lui plaisoit; si eussent volontiers vu sa destruction. Et bien savoient que messire Simon Burley étoit un des prochains conseillers qu'il eut, et que entre eux deux ils avoient gouverné un long-temps le roi et le royaume d'Angleterre, et étoient soupçonnés que d'avoir la mise si grande que sans nombre; et couroit la commune fame, (rumeur ou renommée) en plusieurs lieux en Angleterre que ce duc d'Irlande et messire Simon Burley faisoient leur amas d'or et d'argent et avoient jà fait de long-temps en Allemagne. Et étoit venu à la connoissance des oncles du roi et du conseil des cités et bonnes villes d'Angleterre qui pour leur partie se tenoient, que du châtel de Douvres on avoit avallé (descendu) coffres et huches de nuit secrètement et mis en vaisseaux sur le port de Douvres, et étoient échappé en mer; dont on disoit que ce avoit été finance assemblée par les dessus nommés et boutée hors du pays frauduleusement et larcineusement, et envoyée en autres contrées; dont le royaume d'Angleterre en étoit grandement affoibli en chevance. Et s'en douloient (plaignoient) moult de gens et disoient que or et argent y étoit si cher à avoir et au conquérir que marchandise en étoit toute

morte et perdue, ni on ne pouvoit concevoir ni imaginer que ce fût par autre voie que par cette.

Tant se monteplièrent (multiplièrent) ces paroles que messire Simon Burley fut grandement grevé, et fut ordonné des oncles du roi et du conseil des cités et bonnes villes d'Angleterre qui avecques eux étoient ahers (ligués) et conjoints que il avoit desservi (mérité) punition de mort sus les articles de sa fin. Ce le condamna trop grandement, voire (même) en la bouche du commun peuple, de l'archevêque de Cantorbie (Canterbury) que il donna un jour conseil que la fiertre (châsse) de Saint Thomas de Cantorbie fût levée de là et portée à sauveté au châtel de Douvres, quand ils attendoient le passage du roi de France et des François; et disoient communément tous et toutes, quand on le vit en danger de prison, que il le vouloit embler (enlever) et mettre hors d'Angleterre.

Tant fut le chevalier agrevé que oncques excusances que il sçût ni pût dire ni montrer ne lui aidèrent de rien. Mais fut un jour mis hors du châtel de la tour de Londres et décollé en la place devant le châtel en forme de traître. Dieu lui pardoint (pardonne) ses méfaits. Car quoique je escripse (écrive) de sa mort honteuse j'en fus bien courroucé; mais faire le me convint pour vérifier l'histoire et tant que de moi je le plaignis grandement, car de ma jeunesse je l'avois trouvé doux chevalier et de grand sens à mon semblant. Ainsi et par telle infortune mourut messire Simon Burley.

Son neveu et son hoir messire Richard Burley

étoit avecques le duc de Lancastre, en ce jour que ce meschef advint sus le chevalier en Angleterre, en Gallice, et l'un des plus renommés de tout son ost après le connétable; car il étoit souverain maréchal de tout l'ost. A la fois s'ensonnioit (fatiguoit) messire Thomas Moreau de son office, car messire Richard Burley étoit du conseil du duc l'un des plus prochains que il eut. Si devez bien croire et sentir que quand il sçut ces dures nouvelles de la mort de son oncle si en fut moult courroucé; mais il n'en serra nulles car aussi le gentil chevalier, messire Richard Burley, mourut en ce voyage sus son lit, et plusieurs autres, si comme je vous recorderai avant en l'histoire quand temps et lieu viendront d'en parler.

Quand le roi Richard d'Angleterre qui se tenoit en la marche de Galles sçut la mort de messire Simon Burley son chevalier et l'un de ses maîtres qui toujours l'avoit nourri et introduit, si fut durement courroucé. Si dit et jura que la chose ne demeureroit pas ainsi, et que à grand tort et péché et sans nul titre de raison on l'avoit mis à mort.

La reine d'Angleterre en fut durement dolente et en pleura bien et assez, pourtant (attendu) que le chevalier l'avoit amenée d'Allemagne en Angleterre. Or se doutèrent très grandement ceux qui étoient du conseil du roi tels que le duc d'Irlande, messire Nicolas Brambre, messire Robert Tresilian, messire Jean de Beauchamp, messire Jean Sallebery (Salisbury) et messire Michel de la Poule. Et fut ôté et démis de son office l'archevêque d'York qui s'ap-

pelloit messire Guillaume de Neufville (Neville), frère germain au seigneur de Neufville de Northumberland, lequel avoit été un grand temps grand trésorier de tout le royaume d'Angleterre; et lui fut dit et défendu de par le duc de Glocestre que il ne s'ensonniast (mêlât) plus, si cher comme il avoit sa tête, des besognes du royaume d'Angleterre, mais s'en allât demeurer à York, ou là environ, où le mieux lui plairoit sus son bénéfice, et que trop s'en étoit ensonnié (mêlé); et lui fut encore dit et montré que pour l'honneur de son lignage, et de lui qui étoit prêtre, on l'excusoit de plusieurs choses qui étoient grandement préjudiciables à son honneur; et à ce que on lui disoit et faisoit à présent tout le général conseil d'Angleterre s'inclinoit. Et lui fut encore dit et montré que la greigneur (majeure) partie du conseil des bonnes villes cités et ports d'Angleterre voulsissent (eussent voulu) bien que il fut dégradé et mort, semblablement comme messire Simon Burley avoit été, car de tels amisses (fautes) étoit-il pleinement inculpé.

L'archevêque d'York étoit tout vergogneux de ces paroles et remontrances et les porta au plus bellement qu'il put; et aussi faire lui convenoit; et eu autres défenses ni excusances, il n'en eut jamais été ouï ni reçu, car ses contreparties étoient trop grandes et trop fortes. Si se départit de la cité de Londres et s'en alla au nord demeurer sus son bénéfice qui peut bien valoir par an quarante mille francs. De cette advenue, il, et tout son lignage, furent grandement courroucés, et pensèrent bien que messire Henry

comte de Northumberland, leur avoit tout brassé et attisé quoique ils lui, de lignage et prochains voisins fussent marchissants (limitrophes) de terres et de châteaux.

Or fut en son lieu mis et établi un moult vaillant homme et sage clerc et qui grandement étoit en la grâce des oncles du roi, l'archevêque de Cantorbie lequel est de ceux de Montagu et de Sallebery (Salisbury), et en étoit le comte de Sallebery (Salisbury) oncle [1]. Si furent mis au conseil du roi par l'accord des cités et bonnes villes et ports d'Angleterre le comte de Sallebery (Salisbury), le comte d'Arundel, le comte de Northumberland, le comte de Donnesière, (Devonshire) et le comte de Northinghem (Nottingham), et aussi l'évêque de Nordvich (Norwich) qui s'appeloit messire Henry le Despensier; et toujours demeuroit le chancelier en son office, l'évêque de Wincestre (Winchester), et de-lez (près) les oncles du roi.

Tout le plus renommé du conseil, après le duc de Glocestre, c'étoit messire Thomas de Montagu l'archevêque de Cantorbie (Canterbury); et bien le devoit être, car il étoit vaillant homme et sage durement et mettoit grand'peine à ce que le royaume d'Angleterre fût reformé en son droit et que le roi Richard leur seigneur eut ôté hors d'avecques lui tous ses marmousez (favoris); et souvent en parloit

(1) Jones, dans les notes de sa traduction, relève l'erreur commise ici par Froissart. En 1381 c'étoit William de Cournay qui étoit archevêque de Cantorbéry et il fut remplacé en 1391 par Thomas Fitz Allan fils du comte d'Arundel. J. A. B.

au duc d'York et le duc disoit: « Archevêque, les choses tourneront temprement (bientôt) autrement, que le roi mon beau neveu et le duc d'Irlande ne cuident (croient), mais il faut tout faire par point et par raison, et tant attendre que les choses viennent à leur tour: et de soi trop fort hâter n'a point de bon moyen. Si vueil (veux) bien que vous sachiez, que, si nous ne nous fussions aperçus de leur affaire, ils eussent tellement mené le roi monseigneur et ce pays, que sur le point de perdre: et bien ont sçu en France, le roi et son conseil, tout notre convenant (arrangement), et en quel état nous gisons: et pour ce s'avançoient ils sans doute de venir si puissamment par deçà pour nous détruire. »

CHAPITRE LXXI.

Comment se tenant le conseil a Londres sur la réformation des gouverneurs du roi et du royaume d'Angleterre, le roi Richard, par le conseil du duc d'Irlande, fut d'accord de courir sus et porter guerre a ses oncles et a ses villes et cités.

Tout en telle manière comme les oncles du roi, et le nouvel conseil d'Angleterre qui se tenoit à Londres, et le plus à Westmoustier (Westminster) devisoient du roi et de son affaire, et de bésognes d'Angleterre, pour les reformer à leur semblant et

entente, en bon état, ainsi visoient aussi et subtilloient (imaginoient) nuit et jour, le duc d'Irlande et son conseil, comment ils pussent demeurer en leur état, et condamner les oncles du roi : si comme il apparut par la voie que je vous dirai. Quand le roi Richard d'Angleterre fut venu à Bristo (Bristol) et la reine avecques lui, ils se tinrent au châtel de Bristol qui est bel et fort; et cuidoient (croyoient) ceux des lointaines marches, en sus de Galles, que le roi se tenist (tint) là pour la cause et faveur du duc d'Irlande qui avoit mis avant qu'il s'en iroit en Irlande, et lui aidât à faire ses finances et à multiplier sa compagnie. Car il lui étoit accordé du général conseil d'Angleterre, quand il se départit du roi et de ses oncles, que au cas qu'il iroit en ce voyage, il auroit, aux coûtages d'Angleterre, cinq cents lances hommes d'armes, et quinze cents archers : et étoit ordonné qu'il y demeureroit trois ans, et toujours seroit il-bien payé.

Le duc n'avoit nulle volonté de faire ce voyage, car il sentoit le roi jeune : et pour le présent il en étoit si bien de lui comme il vouloit; et se doutoit, que s'il éloignoit la présence du roi, que l'amour et la grâce que le roi avoit sur lui ne fut éloignée aussi. Avec tout ce, il étoit si fort amoureux d'une des damoiselles de la reine qui s'appeloit la Lancegrove (Landgrave) que nullement il ne la pouvoit laisser : et étoit une damoiselle, assez belle et plaisante que la reine d'Angleterre avoit amenée en sa compagnie et mise hors de Bohême dont elle étoit partie. Or l'aimoit le duc d'Irlande de si ardent

amour, que volontiers il eût vu qu'il se pût être démarié de la duchesse sa femme, la fille au bon seigneur de Coucy : et y rendoit toute la peine comme il pouvoit, et jà en avoit il fait écrire au roi au plus spécialement comme il pouvoit à Rome, à celui qui s'appeloit pape Urbain sixième, et que les Anglois et les Allemands tenoient pour pape; dont toutes bons gens en Angleterre étoient moult émerveillés: et le condamnoient moult fort, pourtant (attendu) que la bonne dame étoit fille de la fille du bon roi Édouard et de la bonne reine Philippe d'Angleterre : et fut sa mère madame Ysabel. Donc ses deux oncles qui pour ce temps se tenoient en Angleterre, le duc d'York et le duc de Glocestre, tenoient ce fait en grand dépit. Mais nonobstant leur haine, le duc d'Irlande n'en faisoit compte; car il étoit si épris, si énamouré et si aveuglé de l'amour de la dessus dite, que il se vouloit démarier : et lui promettoit que il la prendroit à femme: et en feroit le pape de Rome dispenser, au cas que il avoit l'accord du roi et de la reine : et que le pape ne lui oseroit refuser, car la dame, sa femme, étoit Françoise, et de leur créance contraire : et si avoit toujours le père, sire de Coucy, père de la dessus dite dame, fait guerre en Romagne et ailleurs pour Clément encontre Urbain; pourquoi Urbain ne l'en aimoit pas mieux, et s'inclineroit tant plus légèrement à eux démarier. Tout ce mettoit-il avant et promettoit à la Lancegrave (Landgrave) de Bohême: et ne vouloit ouïr nulles nouvelles de sa femme de loyal mariage. Mais ce duc d'Irlande avoit une

dame de mère qui s'appeloit comtesse du douaire (douairière), comtesse d'Acquessuffort (Oxford), laquelle n'étoit pas de l'accord de son fils, lui blâmoit amèrement ses folies et lui disoit que Dieu s'en courrouceroit, et l'en payeroit un jour, tellement que tard l'en viendroit à repentir : et tenoit sa fille, la duchesse de-lez(près) li (elle): et li (lui) étoffoit (fournissoit) son état si avant comme elle pouvoit, d'elle et de ses gens : dont tous ceux, qui aimoient la dame, lui en devoient savoir bon gré.

Si comme je vous remontre et ai remontré des besognes d'Angleterre qui avinrent en cette saison, et pour venir au parfait, je vous en parlerai encore plus avant, si comme j'en fus informé.

Vous savez comment le duc d'Irlande se tenoit de-lez (près) le roi d'Angleterre en la marche de Galles ; et n'entendoit à autre chose, nuit et jour, fors que de venir à ses ententes (but) en plusieurs manières, et de servir le roi de belles paroles, et la reine aussi, pour eux complaire: et attraioit(attiroit) toutes manières de chevaliers et d'écuyers, et de gens qui le roi et la reine venoient voir à Bristol, et ens ès chasses qu'il faisoit sur le pays, à sa cordelle (volonté) et opinion : et bien le souffroit et consentoit le roi à faire. En ce séjour que le roi d'Angleterre fit à Bristol et sur la rivière de Saverne, et en la marche de Galles, eut le duc d'Irlande moult de soin et de peine de chevaucher et d'aller de l'un à l'autre, et par spécial en la terre de Galles : et remontroit et disoit à tous ceux qui entendre le vouloient, fussent gentils hommes ou autres, que les oncles

du roi, pour venir à la souveraineté et seigneurie de la couronne d'Angleterre, avoient ôté et mis hors du conseil, les vaillants hommes du conseil du roi : tels que l'archevêque d'York, l'évêque de Durem (Durham), l'évêque d'Ély, l'évêque de Londres, messire Michel de la Poule, messire Nicolas Brambre, messire Jean Salbery (Salisbury), messire Robert Tresilien, messire Jean Beauchamp, et lui même: et avoient fait mourir et décoler, sans nul titre de raison, un sage chevalier, messire Simon Burley, et que, s'ils se multiplioient en l'état où ils régnoient, ils détruiroient toute Angleterre.

Tant fit et tant procura celui duc d'Irlande, et tant prêcha au peuple et aux chevaliers et écuyers de la terre de Galles et des contrées voisines, que la greigneur (majeure) partie le créoient : et vinrent un jour devers le roi à Bristol : et lui demandèrent, en général, si c'étoit la parole du roi que le duc d'Irlande mettoit avant. Le roi leur répondit que ouï: et leur prioit et enjoignoit, en tant qu'ils le pouvoient aimer, qu'ils le voulsissent (voulussent) croire; car il avouoit tout ce qu'il feroit et feroient; et disoit que voirement (vraiment) ses oncles étoient durs et hautains; et se doutoit grandement d'eux, qu'ils ne le voulsissent surmonter, et tollir (ravir) son royaume.

Ceux de la terre de Galles qui toujours outre mesure avoient aimé le prince de Galles, le père du roi, et qui en sus ignorants étoient de toutes vérités et nouvelles qui étoient avenues en la marche de Londres, tenoient fortement que le roi, leur

sire, et le duc d'Irlande eussent juste querelle: et demandèrent une fois au roi, quelle chose il en vouloit faire. Le roi répondit qu'il voudroit volontiers que les Londriens, qui très grand' coulpe (faute) avoient à ces affaires, fussent corrigés et mis à raison, et ses oncles aussi. Ceux de Galles répondirent qu'ils étoient tenus d'obeïr au roi et à son commandement: et que souverainement ils connoissoient bien qu'à lui devoient-ils foi et obéissance, et non à autre, car il étoit leur roi et leur sire. Si iroient par tout, là où il les voudroit envoyer. Le roi de cette réponse leur sut très grand gré: et aussi fit le duc d'Irlande.

Quand le duc d'Irlande vit que le roi vouloit montrer que la besogne étoit sienne, et qu'il étoit en bonne volonté de détruire ses adversaires et mettre à raison, si en eut grand'joie: et dit à ceux de son conseil, qu'il ne pouvoit faire meilleur exploit, que de retourner à Londres, et montrer puissance, et tant faire, par belles paroles ou autrement, que les Londriens fussent de son accord et obéissance, et faire ce que le roi voudroit faire et non autrement. Et disoit ainsi et informoit le roi que c'étoit toute perte pour un royaume, quand il y avoit tant de chefs et de gouverneurs, et que nul bien n'en pouvoit venir ni naître.

Le roi lui répondit qu'il disoit vérité, et que, s'il l'avoit souffert, il ne le souffriroit plus: mais y mettroit tel remède, que tous autres pays y prendroient exemple.

Or regardez et imaginez en vous mêmes, si j'ai

eu bien cause de dire et traiter que le royaume d'Angleterre en cette saison fut en grand péril, et aventure, que d'être tout perdu sans recouvrier (remède). Certes oui, par les raisons que vous avez ouïes. Car le roi étoit ému contre ses oncles et contre les plus hauts de toute Angleterre: et eux encontre le roi et grand' foison de nobles, qui étoient de sa partie: et les cités et bonnes villes l'une contre l'autre: et les prélats en grand' indignation l'un vers l'autre: et n'étoit nul, qui remédier y pût, fors Dieu proprement.

Ce duc d'Irlande, quand il vit qu'il avoit l'accord agréable du roi, et de la graigneur (majeure) partie de ceux des contrées de Bristol et de Galles, si s'avança de dire au roi et dit: « Monseigneur, si vous me voulez instituer et faire votre Gonfanonier, j'emmènerai douze ou quinze mille hommes avecques moi, en la marche de Londres ou d'Acquesuffort (Oxford), votre cité et la mienne: et montrerai puissance contre les Londriens et vos oncles qui si vous ont abaissé qu'ils vous ont ôté et mort votre conseil; et les mettrai, ou bellement ou de force, à raison. » — « Oui, répondit le roi, je le vueil: et vous ordonne et institue tout le souverain de mon royaume, pour prendre gens partout où vous les pourrez avoir: et mener là où vous verrez que ce sera la graigneur (plus grand) honneur et profit pour tout notre royaume: et, afin qu'on voye plus clairement que la besogne est mienne, je vueil (veux) que vous portiez notre bannière et nos armes toutes pleines, en la forme et manière que les portons, par quoi vous au-

rez plus de peuple à votre accord; et punissez les rebelles qui obéir ne voudront à vous, tellement que tous les autres s'y exemplient (prennent exemple). Je crois bien que quand on verra mes bannières, que toutes manières de gens s'y mettront dessous et douteront de méfaire ou d'être méfaits. Cette parole réjouit grandement le duc d'Irlande.

CHAPITRE LXXII.

Comment le roi d'Angleterre fit son mandement ès parties de Bristol, pour aller a Londres: et comment messire Robert Tresilien, y étant envoyé pour épier, fut pris a Wesmoustier, et décolé par le commandement des oncles du roi.

Or fit le roi son mandement parmi la terre de Galles et sur les frontières et les bandes (limites) de Bristol et sur la rivière de Saverne: et furent les plusieurs barons, chevaliers et écuyers du roi, mandés. Les uns s'excusoient et faisoient les malades, et les autres, qui se doutoient de méfaire, venoient vers le roi ou se mettoient en son obéissance si comme à leur seigneur, non-obstant qu'ils doutoient que mal aviendroit de la dite entreprise. Entrens (tandis) que ces mandements et ces assemblées se faisoient, le roi d'Angleterre et le duc d'Irlande eurent entre eux deux un conseil étroit et secret: et leur vint en imagination que ce seroit bon qu'ils en-

voyassent devant un certain et féal homme des leurs en la marche de Londres, pour savoir comment on s'y maintenoit, et si les oncles du roi s'y tenoient, et quelle chose on y faisoit ou disoit. Tout considéré, on n'y savoit qui envoyer, pour bien faire la besogne; et pour faire juste enquête. Adonc s'avança un chevalier, cousin au duc d'Irlande et de son conseil, et du conseil de la chambre du roi: et s'appeloit messire Robert Tresilien; et dit au duc. « Je vous vois en danger de trouver homme fiable qui voise (aille) à la marche de Londres; je me présente que je irai volontiers. Je suis content de me mettre à l'aventure pour l'amour de vous. » De cette parole lui sut le duc d'Irlande bon gré, et aussi fit le roi. Il se départit de Bristol, en habit d'un pauvre marchand, et monté sur une basse haquénée: et chevaucha tant par ses journées qu'il vint à Londres: et se logea en un hôtel déconnu. Jamais on ne se fût avisé que ce fût Tresilien, un des chambellans du roi, car il n'était pas en habit d'homme de bien, fors que de vilain. Ce jour qu'il fut à Londres il apprit moult des nouvelles du duc d'York et du duc de Glocestre et de son conseil, et des Londriens; voire ce qu'on en pouvoit savoir et non autre chose; et entendit qu'à Wesmoustier (Westminster) devoit avoir un secret parlement des oncles du roi et du nouvel conseil d'Angleterre. Si s'avisa qu'il iroit cette part, et se tiendroit en la ville de Wesmoustier: et là apprendroit tout secrètement et quoyement (tranquillement) quelle chose à ce parlement seroit avenue. Il ne défaillit pas de son propos, mais le suivit au plus

justement que oncques put: et s'en vint à Wesmoustier, à ce jour propre que le parlement étoit au palais du roi: et se bouta en un hôtel, devant la porte du palais du roi, là où l'on vendoit de la cervoise (bière); et monta en une loge, et s'appuya à une fenêtre qui regardoit en la cour du dit palais: et là se tint moult longuement: et véoit les allants et retournants, regardant dedans et dehors, desquels il connoissoit grand'foison, mais point n'étoit connu, car nul ne s'adonnoit à lui à cause de l'habit. Tant se tint là une fois qu'un écuyer du duc de Glocestre lequel il connoissoit trop bien, messire Robert Trésilien, car plusieurs fois avoit été en sa compagnie, vint d'aventure devant l'hôtel, et jeta ses yeux cette part et vit le dit messire Robert. Quand messire Robert le vit pleinement, il le reconnut, tôt retray (retira) son viaire (visage) dedans la fenêtre. L'écuyer entra en grand soupçon et dit en soi-même: « il me semble que j'ai vu Trésilien. » — « Adonc entra-t-il en l'hôtel et demanda à la dame, et lui dit: « Dame, par votre foi, qui est cils (celui), qui boit là sus. Est il seul, ou accompagné ? » — « Par ma foi, sire, répondit la dame, je ne le vous saurois nommer. Mais il a là été un grand temps. » A ces mots monta l'écuyer amont, pour lui encore mieux aviser. Il le salua, et vit tantôt que son entente étoit voire (vraie) mais il se feignit: et tourna sa parole, et dit: « Dieu gard le prud'homme. Ne vous déplaise, beau-maître; je cuidois trouver un mien fermier d'Excesses (Essex); car trop bien vous lui ressemblez. » — « Nenny, répondit messire Robert, je suis un homme

de la comté de Kent qui tiens terres de messire Jean de Hollande: et les gens de l'archevêque de Cantorbie (Canterbury) me vont trop près. Si en ferois volontiers plainte au conseil. » Répondit l'écuyer: « Si vous venez là dedans au palais, je vous ferai avoir voye devant les maîtres et seigneurs de parlement. » — « Grand merci, répondit messire Robert, je ne renonce pas à votre aide. »

A ces mots prit congé l'écuyer: et fit venir une quarte de cervoise (bière), et la paya: et dit adieu et se partit de l'hôtel, et entra en la porte du palais; et ne cessa, tant qu'il vint à l'entour de la chambre du conseil: et hucha (appela) un huissier; on ouvrit l'huis de la chambre. Adonc l'huissier le connut sitôt qu'il le vit: et lui demanda: « Que voulez vous? Nos seigneurs sont en conseil. » — « Je vueil (veux), dit-il, parler à monseigneur de Glocestre, mon maître, car c'est pour besogne qui touche à lui grandement et à tout le conseil aussi. » L'huissier connoissoit bien l'écuyer, car il étoit homme d'honneur et revérence, si lui dit. « Allez outre de par Dieu. » Et passa outre et vint devant les seigneurs; et se mit en genou devant le duc de Glocestre et dit: « Monseigneur, je vous apporte grandes nouvelles » — « Grandes! répondit le duc, Quelles? » — « Monseigneur, dit l'écuyer, je parlerai tout haut, car elles touchent à vous et à tous messeigneurs qui ci sont. J'ai vu messire Robert Trésilien: et est en habit d'un villain, ici devant la porte du palais, bouté en une taverne de cervoise (bière). »

« Trésilien! dit le duc. » — « Par ma foi, monseigneur, voire (vrai), vous l'aurez au dîner, si vous

voulez. » — « Je le vueil bien avoir, dit le duc. Il nous dira des nouvelles d'Irlande, et du duc son maître. Or tôt vas le quérir: et sois si fort que tu n'y failles. »

L'écuyer, quand il eut le commandement du duc, issit (sortit) de la chambre et se pourvut de quatre sergents, et leur dit: Suivez moi de loin: et, si tôt comme je vous ferai signe sur un homme que je vais quérir, mettez-y la main et gardez bien qu'il ne vous échappe. » Ils répondirent: « Volontiers. » A ces mots s'en vint l'écuyer: et entra en la maison où Trésilien se tenoit: et monta les degrés amont en la chambre, là où il l'avait laissé; et dit, si tôt comme il le vit et fut en sa présence: Tresilien, vous n'êtes pour nul bien venu en cette contrée: si comme je le suppose. Monseigneur de Glocestre vous mande, que vous venez parler à lui. » Le chevalier fit l'étranger, et se fût volontiers excusé s'il eût pu, et dit: Je ne suis pas Tresilien: mais je suis un fermier à messire Jean de Hollande. » — « Nennil, dit l'écuyer; votre corps est Tresilien, mais l'habit ne l'est pas. » Et lors fit signe aux sergents qui étoient devant l'issue de l'hôtel qu'ils fussent prêts pour le prendre. Ils entrèrent en la maison et montèrent les degrés: et vinrent en la chambre où Trisilien étoit, et tantôt ils mirent main à lui: et l'amenèrent, vousist (voulut) ou non, au palais.

Vous pouvez bien croire qu'il y eut grand'presse à le voir, car il étoit bien connu en Londres et en plusieurs lieux d'Angleterre. De sa prise et de sa venue fut le duc de Glocestre grandement réjouï, et le voulut voir. Quand il fut en sa présence, si lui

demanda: « Trésilien, quelle chose êtes vous venu querre en ce pays ? Que fait Monseigneur ? Où se tient-il ? » Trésilien qui vit bien qu'il étoit de tous points reconnu, et que nulle excusance ne lui valoit, répondit et dit: « Par ma foi, monseigneur, le roi notre sire se tient le plus à Bristol, et sur la rivière de Saverne: et chasse là et s'ébat. Si m'a envoyé de par deçà pour savoir des nouvelles. » — « Comment, dit le duc, en tel état? Vous n'êtes pas venu en état de prud'homme, mais d'un traitteur (traitre) et d'un espi (espion). Si vous volsissiez (eussiez voulu) savoir des nouvelles, vous dusiez être venu en état de chevalier et de prud'homme, et avoir apporté lettres de créance et d'état: ainsi eussiez vous par de là reporté toutes nouvelles. » — « Monseigneur, dit Tresilien, si j'ai mépris, si le me pardonnez, car tout ce que j'ai fait on le m'a fait faire. » — « Et où est votre maître le duc d'Irlande ? » — « Dit Tresilien: Monseigneur, il est devers le roi notre Sire. » — « Doncques, dit le duc de Glocestre, nous sommes informés qu'il fait un grand amas de gens d'armes, et le roi pour lui. Quelle part les veut il mener ? » — « Monseigneur, répondit Tresilien, c'est tout pour aller en Irlande. » — « En Irlande ! dit le duc. » — « M'aist (aide) Dieu, monseigneur, voire, dit Tresilien. » Doncques pensa un petit le duc de Glocestre, puis parla et dit: Tresilien, Tresilien, vos besognes ne sont ni bonnes, ni belles: et avez fait grand'folie d'être venu en ce pays, car on ne vous aime qu'un petit, si comme on le vous montrera. Vous, et les autres de votre alliance, avez fait

beaucoup d'ennui à mon frère et à moi: et avez troublé à votre pouvoir, et mal conseillé monseigneur et aucuns des nobles de ce pays. Avecques ce avez ému aucunes des bonnes villes à l'encontre de nous. Si est venu le jour que vous en aurez le guerdon (récompense). Car, qui bien fait c'est raison qu'il le retrouve. Pensez à vos besognes, car jamais je ne buverai ni ne mangerai, tant que vous soyez en vie. »

Cette parole ébahit grandement Trésilien; et ce fut raison, car nul n'ouït volontiers parler de sa fin, par cette manière, que le duc de Glocestre la lui bailloit. Si se voulut excuser par beau langagne, en lui amolliant de plusieurs choses; mais il ne le put car le duc, étoit si dur informé de lui et sur les autres de la secte du duc d'Irlande, que excusance n'y valoit rien. Que vous éloignerois-je la matière ? Messire Trésilien fut delivré au bourrel, mené dehors Wesmoustier, et délivré à ceux qui s'ensonnioient (méloient) tel office faire et là décolé, et puis pendu au gibet du roi par les aisselles. Ainsi finit messire Robert Trésilien.

CHAPITRE LXXIII.

Comment les nouvelles vinrent au roi du décolement de messire Robert Trésilien, et comment il demanda conseil à ses gens sur ce, et comment il ordonna le duc d'Irlande pour souverain de ses gens.

Or vinrent les nouvelles hâtivement au roi Richard d'Angleterre et au duc d'Irlande qui se tenoient à Bristol, que messire Robert Trésilien étoit mort honteusement. Si prit le roi cette chose en grand dépit; et dit et jura que la chose ne demeureroit pas ainsi, et que ses oncles faisoient mal quand, sans nul titre de raison, ils lui ôtoient ses hommes et ses chevaliers, qui loyalement l'avoient servi, et son père le prince aussi: et montroient qu'ils le vouloient mettre hors de la couronne d'Angleterre. Or demanda conseil à ceux qui de-lez (près) lui étoient, comment il s'en pourroit servir et que la chose lui touchoit de trop près. A ces jours étoit là l'archevêque d'York qui étoit le souverain du conseil, et avoit été un grand temps. Si dit: « Monseigneur, vous demandez conseil: et je le vous donnerai. Vos oncles, et tous ceux de leur accord, euvrent (agissent) trop grandement contre vous: et semble, à ce qu'ils montrent et font, que vous ne soyez conseillé que de traîtres: et ne peut nul être ouï par dessus eux. C'est un moult grand péril

pour tout le royaume, car, si les communautés s'émouvoient et s'éveilloient, il ne peut être que grand méchef n'avint en Angleterre, au cas que les seigneurs ne soient amis et tout un. Si vous conseille que vous y remédiez et de puissance. Vous demeurez pour le présent en marche et contrée assez foisonnable (peuplée) de peuple. Faites un mandement sur tous ceux qui sont taillés de vous servir, gentilshommes et autres: et, quand ils seront tous mis ensemble, envoyez les en la marche de Londres: et en faites conduiseur et souverain le duc d'Irlande qui volontiers en prendra la charge; et n'ait autres bannières, ni pénons, que vos pleines armes, pour mieux montrer que la besogne soit vôtre. Tout le pays, en allant jusques là, se tournera dessous vos bannières, et espoir (peut-être) les Londriens, qui ne vous héent (haïssent) pas; car vous ne leur avez rien meffait. Tout ce qu'il y peut avoir à présent de ruin (malveillance) vos oncles l'y ont mise et boutée. Véez là messire Nicolas Brambre qui a été maire de Londres un grand temps, et que vous fîtes chevalier, pour le beau service qu'il vous fit un jour, qui jà fut, qui connoît, et doit connoître par raison, assez des œuvres des Londriens, car il en est de nation: et ne peut être qu'il n'y ait encore de bons amis. Si lui requérez qu'il vous conseille, pour le mieux, de cette besogne. Elle vous touche trop grandement, car vous pourriez perdre par merveilleuses incidences et par tumulte de peuple, votre seigneurie. » Lors tourna le roi la parole sur messire Nicolas Brambre et le requit de parler. A la requête du

roi parla messire Nicolas Brambre et dit: « Sire roi, et vous tous mes seigneurs, je parlerai volontiers puisque j'en suis requis. Selon l'avis que j'ai, je vous dis tout premièrement, que je ne puis croire, et jà ne croirai, que la greigneur (majeure) partie des Londriens en amour et en faveur ne s'inclinent devers le roi, monseigneur que vecy. Car parfaitement ils aimèrent monseigneur le prince, son père, de bonne mémoire: et jà lui montrèrent-ils, quand les vilains se rebellèrent et élevèrent. Car, à parler par raison, si les Londriens voulsissent (eussent voulu) être de leur accord, ils eussent honni (détruit) le roi et le royaume. Outre, les oncles du roi ont trop bel à la querelle, car ils sejournent là en-my (milieu) eux: et informent le peuple de ce qu'ils veulent; ni nul ne leur va au devant ni au contraire de leur parole. Jà ont-ils ôté les officiers du roi, moi et les autres, et remis ceux de leur accord. Ils ont envoyé le roi ici à l'un des bouts de son royaume. On ne peut sur ce imaginer ni suposer nul bien: ni nous ne pouvons savoir parfaitement à quoi ils tendent. Si ce dure longuement, à ce qu'ils montrent, ils bouteront le roi hors de son royaume, car ils y vont de puissance: et le roi n'y va que par douceur. Jà ont-ils fait mourir ce vaillant chevalier et prud'homme, sans nul titre de raison, messire Simon Burley qui tant de beaux services a faits au royaume d'Angleterre, par delà la mer et par deça; et ont trouvé fausses amisses (faute) sur lui, et qu'il vouloit livrer le châtel de Douvres aux François: et ont dit et informé le peuple qu'il les avoit fait venir en Flandre et à l'Écluse: et oncques

n'en fut rien. Aussi, au dépit du roi, ils ont occis honteusement messire Robert Trésilien, son chevalier: et ainsi feront-ils tous les autres, s'ils en peuvent venir à chef. Si que, je dis et mets outre, qu'il vaut mieux que le roi y voise (aille) de rigueur et de puissance que de douceur. On sait bien par tout le royaume d'Angleterre, qu'il est roi, et que jà, à Westmoustier (Westminster), son tayon (ayeul), le bon et vaillant sire Édouard, le fit élever et jurer à tous seigneurs, prélats, cités et bonnes villes d'Angleterre, qu'après son décès on le tiendroit à roi: et ce serment firent ses trois oncles. Or semble-t-il à plusieurs, s'ils osoient parler, qu'on ne le tient pas en état ni en forme de roi. Car il ne peut faire du sien sa volonté. On l'a mis à pension, et la reine aussi. Ce sont trop dures choses pour un roi et pour une si grande dame aussi. On leur montre qu'ils n'ayent pas sens d'eux gouverner ni conseiller, et que leur conseil soit traître et mauvais. Je dis que telles choses ne sont pas à souffrir: et plus cher j'aimerois à mourir, que de longuement vivre en tel état ni danger, ni de voir le roi être demené ainsi que ses oncles le demènent. »

Le roi s'arrêta sur cette parole et dit: « Il ne nous plait pas: et je veuil (veux) que vous, qui m'avez ce conseillé y remédiez, au plus honorablement que vous pourrez, à l'honneur et profit de nous et de notre royaume. »

Là fut en ce parlement à Bristol conclu et ordonné que le duc d'Irlande, tout souverain de la chevalerie du roi, se trairoit (rendroit), atout

(avec) ce qu'il pourroit avoir de gens d'armes et d'archers, en la marche de Londres, et viendroit venir savoir le parfait courage des Londriens: et, s'il pouvoit avoir parlement ni audience à eux, il les tourneroit tous à sa cordelle (volonté), parmi les grands promesses qu'il leur promettroit de par le roi.

Ne demeura guères de temps depuis, que le duc d'Irlande, à (avec) bien quinze mille hommes, se départit de Bristol et s'avança vers la cité d'Acquessuffort (Oxford) dont il s'escrispoit (appeloit) comte. Quand il fut venu jusques là, il et ses gens se logèrent en la ville et là environ: et portoient bannières et pennons tout de l'armoirie d'Angleterre toute pleine, car le roi vouloit qu'ils fissent ainsi, pour mieux montrer que la besogne étoit sienne.

Les nouvelles vinrent aux oncles du roi, au duc d'York et au duc de Glocestre, que le duc d'Irlande approchoit Londres, et étoit jà à Acquessuffort (Oxford), atout (avec), bien quinze mille hommes que uns que autres. Et portoient les propres bannières du roi. Ils pensèrent sur ces besognes, et eurent conseil comment ils se cheviroient: et mandèrent un jour à Wesmoustier tous les souverains de Londres, ceux où ils avoient la graigneur (plus grande) fiance et alliance et qui plus y avoient d'avis et pouvoient le plus faire de fait: et leur remontrèrent comment le duc d'Irlande et tous ceux de sa secte venoient, à main armée, sur eux. Les Londriens, comme gens confortés et tout appareillés

d'obéir au commandement des oncles du roi, car à ce étoient ils tous inclinés et arrêtés, répondirent: « Ce soit au nom de Dieu. Si le duc d'Irlande demande la bataille à nous, légèrement l'aura. Nous ne clorrons jà porte que nous ayons, pour quinze mille hommes d'armes ni vingt mille, s'ils y sont. « De cette réponse furent les ducs tous réjouïs: et mirent tantôt et incontinent, grand'foison de clercs en œuvre et de messagers, pour assembler chevaliers et écuyers de tous côtés, et gens et archers des bonnes villes. Aux lettres des ducs, ceux qui priés et mandés en étoient, obéissoient; car ainsi promis et juré l'avoient. Si se pourvurent en l'évêché de Norvich (Norwich), en la comté d'Excesses (Essex), en l'archevêché de Cantorbie (Canterbury), en la comté d'Arondel, en la comté de Salbery (Salisbury), en la comté de Hantonne (Southampton), et tout au pays d'environ Londres: et vinrent plusieurs chevaliers et écuyers à Londres; et là se logèrent: et encore ne savoient-ils où on les vouloit envoyer ni mener.

CHAPITRE LXXIV.

COMMENT LE DUC D'IRLANDE ENVOYA TROIS CHEVALIERS A LONDRES, POUR SÇAVOIR DES NOUVELLES: ET COMMENT LES ONCLES DU ROI ET LES LONDRIENS SE MIRENT SUR LES CHAMPS, POUR COMBATTRE LE DUC D'IRLANDE ET SON ALLIANCE.

OR vous parlerons un petit du duc d'Irlande, et de son conseil qui se tenoit à Acquessuffort (Oxford). Et y avoit bien quinze mille hommes; mais moult plus en y avoit, qui plus y étoient venus par contrainte que de bon courage. Or s'avisa le duc, que, pour savoir une partie de la volonté de ceux de Londres, il envoyeroit messire Nicolas Brambre et messire Pierre Goulouffre et messire Michel de la Pole, au châtel de Londres: et s'y bouteroient par la Tamise: et mettroient les bannières du roi sur la tour, pour voir quel semblant les Londriens en feroient. Ces chevaliers dessus nommés, à la requête et ordonnance du duc d'Irlande se départirent, à (avec) trente chevaux tant seulement, de la cité d'Acquessuffort (Oxford), et chevauchèrent à la converte devers Windsor, et là logèrent une nuit. Au lendemain ils passèrent la Tamise, au pont d'Escaues (Staines): et s'en vinrent dîner à Chesnes (Sheen)[1], en l'hôtel du roi: et se tinrent là, jusques sur le vêpre; et sur le tard ils se départirent et s'en

(1) Aujourd'hui Richemond. J. A. B.

vinrent à un hôtel du roi, à trois lieues de là, en approchant à Londres, qu'on dit Quinetonne (Kensington): et là laissèrent tous leurs chevaux: et entrèrent en bateaux: et vinrent tout contre val la Tamise, avecques le flos (flux): et passèrent le pont. On ne s'en donna de garde; car on ne savoit rien de leur venue. Si s'en vinrent bouter au châtel de Londres: et y trouvèrent le châtelain, que le roi y avoit mis et établi: et par celui surent les chevaliers grand'partie des nouvelles de Londres et des ducs: et leur dit moult bien, que en très grand péril ils étoient là venus loger. « Pourquoi? dirent-ils, Nous sommes chevaliers du roi et l'hôtel est au roi. Si pouvons bien loger en ses maisons. » — « Nennil, ce dit le châtelain. Cette ville est toute contre le conseil du roi et elle veut bien être en l'obéissance du roi : mais (pourvu) qu'il se veuille rieuller (régler) et ordonner par le conseil des ducs ses oncles, et autrement non. Et ce que je vous dis, je le vous remontre pour bien, car je suis tenu de vous conseiller et adresser, selon mon petit sens et pouvoir. Mais je fais doute, que, si demain le jour vient, ainsi comme il fera, si Dieu plaît, et nouvelles soient épandues à Londres qu'il y ait céans gens de par le roi, vous verrez, et par terre et par eau, assiéger les Londriens ce châtel: et point ne s'en départiront, si auront été dedans et auront vu quelles gens s'y logent. Si vous y êtes trouvés, ils vous présenteront aux oncles du roi. Or pouvez vous imaginer et sentir quelle fin vous ferez. Je tiens les oncles du roi si courroucés sur le

conseil du roi, et sur le duc d'Irlande, que, si vous êtes tenus, vous n'en partirez point en vie. Et glosez bien toutes ces paroles, car elles sont vraies. »

Or furent ces trois chevaliers, qui merveilles cuidoyent (croyoient) faire, plus ébahis que devant: et eurent entre eux trois privé conseil, que cette nuit, et lendemain ils se tiendroient là: mais ce seroit si secrétement, que nul ne sauroit leur venue: et le châtelain leur affirma ainsi, à son loyal pouvoir: et prit par devers soi en garde toutes les clefs des issues et entrées de là dedans. Quand le jour fut venu, ces chevaliers eurent plusieurs imaginations et conseils entre eux, pour savoir comment ils se maintiendroient. Tout considéré, et eux bien conseillés, ils n'osèrent attendre l'aventure, qu'ils fussent sus là dedans; car ils se doutèrent trop fort d'y être enclos et assiégés. Quand ce vint sur la nuit et que la marée venoit, ils entrèrent en une grosse barge et se mirent en la Tamise: et partirent du châtel de Londres sans rien faire: et vinrent souper à Quinetonne (Kensington), et dormirent là. Au point du jour, ils montèrent à cheval, et s'en vinrent, par Cartesex (Chertsey) dîner à Windsor: et là furent toute la nuit. Et lendemain, ils s'en vinrent à Acquessuffort (Oxford): et trouvèrent le duc d'Irlande et ses gens, à qui ils recordèrent toutes ces nouvelles que vous avez ouïes, et comment ils n'avoient osé arrêter au dit châtel de Londres: non tant qu'on les y eut sçus. Le duc fut moult pensieus (pensif) sur ces nouvelles: ni ne sçut que dire ni que faire. Car jà connoissoit-il bien, et

avoit ce sentiment, que tous ces gens qu'il y avoit là assemblés et amassés, n'étoient pas tout d'un courage (intention): et ne savoit lequel faire, ou de retourner devers le roi, ou de demeurer. Si s'en conseilla à ses chevaliers. Le dernier conseil s'arrêta sur ce. Au cas que le roi d'Angleterre l'avoit institué et ordonné connétable et souverain de toutes ses gens, pour corriger et punir tous rebelles, il tiendroit les champs. Car, s'il faisoit autrement, il recevroit trop grand blâme, et se mettroit en l'indignation du roi, et montreroit que sa querelle ne seroit pas juste ni bonne: et que trop mieux lui valoit mourir à honneur et attendre l'aventure, que montrer faute de courage. Si lui fut dit qu'il signifiât son état devers le roi, à Bristol: et que, Dieu merci, encore tenoit-il les champs, ni nul ne venoit à l'encontre de lui. Tout ce fit le duc d'Irlande, lui étant à Acquessuffort (Oxford): et prioit, en ses lettres au roi, que toujours il lui envoyât gens; ainsi que le roi fit. Nouvelles vinrent aux oncles du roi qui se tenoient à Londres que le duc d'Irlande, atout (avec) grands gens, étoit en la marche d'Acquesuffort (Oxford). Ils eurent conseil ensemble comment ils s'en cheviroient. Pour ce jour y étoient tous les seigneurs de parlement, l'archevêque de Cantorbie (Canterbury), le comte d'Arundel, le comte de Salbery (Salisbury), le comte de Northumberland, et moult d'autres barons et chevaliers d'Angleterre, qui s'y tenoient de leur côté, à (avec) toute la connétablie de Londres. Là fut conseillé et ordonné, car le duc

de Glocestre le vouloit ainsi, que, tantôt et sans délai, on se mît sur les champs, et que le maire de Londres fît armer, par connétablies (compagnies), toutes gens de Londres, dont ils pourroient être aidés. Car il disoit, et mettoit outre, qu'il iroit combattre le duc d'Irlande, quelque part qu'il le trouveroit. Le maire de Londres qui étoit pour le temps, fit le commandement du duc et mit un jour hors de Londres bien seize mille hommes tous armés parmi les archers et ne prit à ce jour fors que gens d'élection, entre vingt ans et quarante ans: le seigneur, dessus nommé, avoit bien mille hommes d'armes. Toutes ces gens se départirent de Londres, et vinrent loger à Branforde (Brentford), et là environ en ces villages, et au lendemain à Colebruc (Colebrook): et toujours leur croissoient gens. Et prirent le chemin de Redingues (Reding), pour aller au dessus de la Tamise, et passer plus aisément; car les ponts de Windsor et d'Estaues (Staines) étoient rompus par l'ordonnance du duc d'Irlande: et aussi ils alloient le meilleur chemin et le plus plein pays. Tant exploitèrent, qu'ils approchèrent Acquessuffort (Oxford).

Les nouvelles vinrent au duc d'Irlande et à ses gens, comment les oncles du roi et l'archevêque de Cantorbie (Canterbury), le comte d'Arundel, et les autres seigneurs, et les Londriens atout (avec) grand'puissance, venoient. Donc se commença le duc d'Irlande à douter: et demanda conseil. On lui dit que lui et ses gens prissent les champs, et se missent en ordonnance de bataille, et boutassent

hors les bannières du roi. S'il plaisoit à Dieu, la journée seroit leur, car ils avoient bonne querelle. Tout ainsi comme il fut ordonné, il fut fait. On sonna les trompettes; toutes gens s'armèrent: et issirent hors d'Acquessuffort (Oxford) ceux, qui logés y étoient; et se mirent sur les champs toutes manières de gens, et en ordonnance de bataille: et dévelopèrent les bannières du roi: et faisoit ce jour moult clair et moult joli temps.

CHAPITRE LXXV.

Comment les oncles du roi firent tant qu'ils gagnèrent la journée contre le duc d'Irlande: et comment le duc d'Irlande s'enfuit, et plusieurs autres de sa compagnie.

Nouvelles vinrent au duc de Glocestre qui étoit logé à trois lieues près d'Acquessuffort (Oxford), sur une petite rivière, qui vient d'amont, et chet (tombe) en la Tamise, dessous Acquesseffort (Oxford); et étoit tout au long en une moult belle prée, que le duc d'Irlande étoit trait (rendu) sur les champs et mis en ordonnance de bataille. De ce eut le duc de Glocestre grand'joie; et dit qu'il le combattroit, mais (pourvu) qu'on pût passer la Tamise. Adonc sonnèrent, parmi son ost, les trompettes du délogement: et s'ordonnèrent en telle manière comme

pour tantôt combattre. Ils étoient à deux lieues angloises près de leurs ennemis: mais qu'ils pussent à l'adresse passer la rivière de la Tamise. Or, pour tâter le fond et le gué, le duc de Glocestre envoya de ses chevaliers: lesquels trouvèrent la rivière en tel point que puis trente ans on l'avoit bien peu vue si basse: et passèrent outre moult légèrement ces coureurs du duc qui allèrent aviser le convenant (arrangement) de leurs ennemis. Puis retournèrent et vinrent devers le duc de Glocestre, et lui dirent, « Monseigneur, Dieu et la rivière sont aujourd'hui pour vous; car elle est si basse, au plus profond, que nos chevaux n'en ont pas eu jusques à la panse; et vous disons, monseigneur, que nous avons vu le convenant du duc d'Irlande: et sont tous rangés et ordonnés sur les champs, en bonne manière et ordonnance; et ne vous savons à dire si le roi y est, mais ses bannières y sont: ni autres bannières n'y avons vues, que les bannières du roi, armoyées de France et d'Angleterre. » Donc répondit le duc et dit: « Dieu y ait part ! A cette armoirie avons nous part, mon frère et moi. Or chevauchons au nom de Dieu, et de monseigneur Saint George; car je les vueil (veux) aller voir de plus près. » Adonc s'avancèrent toutes gens de grand'volonté: pourtant (attendu) qu'ils entendirent qu'ils passeroient la rivière aisément: et furent tantôt ceux de cheval sur la rivière: et passèrent outre, et montrèrent les premiers le passage: et fut tantôt tout leur ost outre.

Nouvelles vinrent au duc d'Irlande, que les on-

cles du roi et tous leurs gens, étoient passés: et que brièvement ils auroient la bataille. Lors se commença à ébahir le duc d'Irlande moult grandement, car bien savoit que, s'il étoit pris ni attrapé, le duc de Glocestre le feroit mourir honteusement: et n'en prendroit or ni argent de sa rançon. Si dit à messire Pierre Goulouffre et à messire Michel de la Pole: « Certes le courage m'eschiet (arrive) trop mal pour cette journée: ni je n'ose à bataille attendre les oncles du roi, car, s'ils me tiennent, ils me feront mourir honteusement. Comment diable ont-ils passé la rivière de la Tamise? » — « C'est une pauvre signifiance pour nous. Et quelle chose voulez vous faire? répondirent ces deux chevaliers. » — « Je me vueil (veux) sauver, et vous aussi, ce dit le duc, et le demourant se sauve, s'il peut. » — « Or nous trayons (rendons) donc sur ælle (aile), répondirent les deux chevaliers, et ainsi nous aurons deux cordes à un arc. Nous verrons comment nos gens assembleront (attaqueront). S'ils se portent bien, nous y demeurerons, pour l'honneur du roi qui ci nous envoie: et, s'ils sont déconfits, nous tournerons sur les champs, et aurons l'avantage de courir et de traire (aller) là où nous pourrons. »

Ce conseil fut tenu. Le duc d'Irlande se rafraîchit de coursier bon et appert. Et aussi firent les chevaliers: et puis chevauchèrent, en tournoyant la bataille et en montrant bon visage, et en disant: « Tenez vous batailles, en bon convenant (ordre). Nous aurons hui une belle journée, s'il plait à Dieu et à Saint George, car le droit est nôtre: et c'est le fait du

roi, si en vaut mieux la querelle. » Ainsi, en eux dissimulant et boutant hors de la presse, ils s'en vinrent sur un coin de la bataille, et firent une ælle (aile). Ewous (et voici) venir le duc d'York, le duc de Glocestre et les seigneurs: et venoient très arréement (en bon ordre) et bannières déployées, et en sonnant grand'foison de claironceaux. Si tôt que les gens du roi les virent venir en ce convenant (arrangement), ils furent tous ébahis: et ne tinrent nul arroi: mais se desfouquièrent (dissipèrent) et tournèrent le dos, car voix générale couroit que le duc d'Irlande, leur capitaine, s'enfuyoit, et ceux de son conseil. Ausi donc fuirent-ils, les uns çà les autres là, sans montrer nulle défense; et le duc d'Irlande et les autres deux seigneurs dessus dits prirent les champs, à force de chevaux: et n'eurent nul talent (volonté) de retraire (retirer) vers Acquessuffort (Oxford): mais l'éloignèrent ce qu'ils purent pour eux mettre à sauveté. Quand le duc de Glocestre vit le convenant de ces gens assemblés contre lui, si lui vint un remord de conscience: et ne voulut pas faire du pis, qu'il eût bien pu; car bien savoit que tous, ou en partie, y étoient venus par contrainte et par l'incitation du duc d'Irlande. Si dit aux siens: « La journée est nôtre, mais je défends, sur la tête, que vous n'occiez homme, s'il ne se met à défense: et, si vous trouvez chevaliers ni écuyers, si les prenez et me les amenez. » Le commandement du duc de Glocestre fut fait. Petit de morts y eut: si ce ne fut en la foule et en la presse, ainsi qu'ils chevauchoient l'un sur l'autre. En cette chasse

fut pris messire Jean qu'on disoit le petit Beauchamp et messire Jean de Salbery (Salisbury), et présentés au duc de Glocestre qui en eut grand' joie. Si prirent ces Seigneurs le chemin d'Acquessuffort (Oxford), et trouvèrent les portes toutes ouvertes: et sans contredit entrèrent dedans: et s'y logèrent ceux qui loger s'y purent: mais fort étroitement. Moult étoit le duc de Glocestre intentif de savoir si le duc d'Irlande étoit pris: mais on lui dit que nenni, et qu'il étoit sauvé. Le duc de Glocestre fut deux jours à Acquessuffort (Oxford): et donna à toutes manières de gens congé de retourner chacun en son hôtel: et les remercia du service qu'ils lui avoient fait, à son frère et à lui. Si dit au maire de Londres, et à tous les connétables de Londres qui là étoient, qu'ils s'en retournassent et emmenassent leur gens. Ils le firent. Ainsi se départit cette armée et chevauchée.

CHAPITRE LXXVI.

Comment le duc d'Irlande et quelques siens compagnons se retirèrent en Hollande et en l'évêché d'Utrecht: comment messire Nicolas Brambre fut décolé, et comment l'archevêque de Cantorbie, envoyé vers le roi de par ses deux oncles, fit tant qu'il l'amena honorablement à Londres.

Or vous conterai du duc d'Irlande, de messire Pierre Goulouffre, et de messire Michel de la

Pole, qu'ils devinrent. Ce jour que je vous ai conté, ils se sauvèrent: et aussi firent tous les autres: et bien leur besognoit car, s'ils eussent été tenus ni trouvés, sans merci ils étoient morts. Point ne me fut dit ni conté, qu'ils allassent devers le roi: et s'ils y allèrent, ils n'y séjournèrent guères longuement: mais se départirent d'Angleterre, au plutôt comme ils purent: et me fut dit, et raconté, qu'ils chevauchèrent parmi Galles, et passèrent à Karlion (Carlisle), et entrèrent au royaume d'Écosse, et vinrent à Haindebourg (Edimbourg), et là entrèrent ils en un vaissel, et se mirent en mer, et eurent vent à volonté, et côtoyèrent Frise et l'île de Tesele (Texel), et le pays de Hollande: et s'en vinrent arriver au Hâvre de la bonne ville de Dourdrec (Dordrecht). Quand ils s'y trouvèrent, ils furent tous réjouïs: et me fut dit que de longue main ce duc d'Irlande avoit fait si grand attrait d'or et d'argent et de finances à Bruges, par Lombards, pour toujours être au dessus de ses besognes. Car quoi qu'il eût le roi d'Angleterre de son accord si doutoit-il les oncles du roi grandement, et le demeurant du pays. Pourquoi, lui étant en ses grandes fortunes, en Angleterre il se pourvut, et fit son attrait et amas, grand et fier, en Flandre, et ailleurs, là où il pensoit bien l'argent à retrouver, s'il lui besognoit. Et me fut dit que les soixante mille francs, qu'il avoit reçus pour la redemption des enfants de Bretagne, et spécialement pour Jean de Bretagne car Guy étoit mort, il les trouva tous appareillés deçà la mer. Et encore lui en de-

voit le connétable de France à payer en trois ans soixante mille. Si ne se devoit-on pas ébahir qu'il n'eût finance assez, un grand temps. Quand le duc Albert de Bavière qui tenoit Hainaut, Hollande et Zélande en bail, de par le comte Guillaume son frère, car encore vivoit-il, entendit que ce duc d'Irlande étoit venu loger et amasser, comme un homme fuyant et enchassé hors d'Angleterre, en sa ville de Dourdrec (Dordrecht), si pensa sus un petit comment, et imagina qu'il ne séjourneroit pas là longuement; car il n'étoit convenablement parti, ni issu hors d'Angleterre. Et si étoit il mal de ses cousins germains [1]: auxquels il devoit toute amour et la leur vouloit tenir et devoir. Et outre, il s'étoit mal acquitté et porté envers la fille de sa cousine germaine, madame Ysabel d'Angleterre qui dame avoit été de Coucy. Pourquoi il manda à ce duc d'Irlande, que, pour la cause de ce qu'il avoit courroucé ses beaux cousins d'Angleterre, et brisé son mariage, et vouloit avoir épousé autre femme, qu'il se départît de sa ville et de son pays, et s'en allât ailleurs loger, car il ne le vouloit soutenir en ville qui fût sienne. Le duc d'Irlande, quand il ouït ces nouvelles, si se douta que de fait il ne fût pris, et livré ès mains de ses ennemis; si s'humilia grandement envers ceux qui là étoient envoyés: et dit qu'il obéiroit volontiers au commandement de monseigneur le duc Albert. Si fit par tout compter

(1) Les ducs d'York et de Glocester et le comte de Hainaut étoient fils de deux sœurs. J. A. B.

et payer: et mit tout son arroi sur la rivière de la Morugue (Merks) qui vient d'amont, et entra en un vaissel, lui et ses gens: et exploitèrent tant par eau et par terre, qu'ils vinrent à Beret (Brecht): laquelle ville, sans moyen, est toute lige à l'évêque d'Utrecht: et là fut-il reçu bien et volontiers: si s'y amassa et s'y tint, tant qu'autres nouvelles lui vinrent.

Nous nous souffrirons à parler de lui, tant que jour et lieu sera, et parlerons d'Angleterre. Après le département de cette chevauchée, que les oncles du roi firent vers Acquesuffort (Oxford) contre le duc d'Irlande, et que toutes manières de gens d'armes furent retraits (retirés) en leurs manoirs, se tinrent le duc d'York et le duc de Glocestre et l'archevêque de Cantorbie (Canterbury) en la cité d'Acquessuffort (Oxfort), je ne sai quants (combien) jours: et là furent décolés les deux chevaliers qu'on disoit le petit Beauchamp et messire Jean de Sallebery (Salisbury). Cette justice faite, les oncles du roi retournèrent à Londres: et s'y tinrent un temps, pour savoir et ouïr, s'ils orroient nulles nouvelles du roi: et nulles nouvelles n'en oyoient, fors tant, que le roi se tenoit à Bristol. Or fut conseillé à Westmoustier (Westminster), par l'incitation et promouvement de l'archevêque de Cantorbie (Canterbury), que ce seroit bon qu'on allât honorablement devers le roi à Bristol: et lui fut remontré certainement, comme il avoit été un temps contre la plus saine partie de son pays, et qui le plus l'aimoient et avoient son honneur gardé, et

que trop avoit cru au conseil de ses marmousets (favoris): parquoi son royaume avoit été en grand branle. Endementiers (pendant) qu'on étoit en ce parlement, fut amené à Londres messire Nicolas Brambre qui avoit été pris et rencontré en Galles, là ou il étoit fui à sauveté. De sa prise et venue furent les oncles du roi tous joyeux et réjouis: et dirent qu'on ne le garderoit point trop longuement, mais mourroit de la mort semblable, que les autres étoient morts. Il ne s'en put oncques excuser, qu'il ne lui convint mourir: et fut décolé au-dehors de Londres, à la justice du roi. Si fut plaint des aucuns en Londres; car il avoit été maire de Londres au temps passé: et avoit, son office durant, gouverné la ville bien et à point: et sauva un jour l'honneur du roi, en la place de Semerefille (Smithsfield) quand il de sa main occit Lister: parquoi tous les autres mutins avoient été déconfits: et, pour ce beau service qu'il fit, le roi le fit chevalier. Or fut décolé, par l'incident que je vous ai dit, et par trop croire le duc d'Irlande.

Après la mort de messire Nicolas Brambre, virent les oncles du roi, que tous ceux, qu'ils hayoient et vouloient ôter hors du conseil du roi, étoient morts, ou éloignés: tellement que plus n'y avoit de r'alliance: et convenoit que le roi et le royaume fut remis et réformé en bon état. Car quoi qu'ils eussent morts et enchassés les dessus dits, si ne vouloient-ils pas ôter au roi sa seigneurie: mais ils le vouloient rieuller (régler) sur bonne forme et état, à l'honneur de lui et de son royaume. Si dirent à

l'archevêque de Cantorbie (Canterbury) ainsi: « Archevêque, vous vous en irez, en votre état, devers Bristol. Là trouverez-vous le roi et vous lui remontrerez les besognes et ordonnances de son royaume, et en quel point elles gisent et sont: et nous recommanderez à lui: et lui direz bien, de par nous, qu'il ne croie nulle information contraire; car trop les a crues, contre l'honneur et profit de lui et de son royaume. Et dites que nous lui prions, et aussi font les bonnes gens de Londres, qu'il vienne par deça: il y sera le bien venu, et reçu à grand' joie: et lui mettrons tel conseil de-lez (près) lui, qu'il bien lui plaira. Toutes fois, archevêque, nous vous endittons (informons) et enchargeons que point vous ne venez sans lui; car tous ceux, qui l'aiment, s'en contenteroient mal. Et lui dites bien que il ne se a que faire d'élever ni de courroucer, pour aucuns traitres qui trop ont été en sa compagnie si on les a occis et éloignés de lui; car par eux étoit son royaume et très grand péril et en grand aventure d'être perdu. » L'archevêque répondit qu'il feroit bien le message. Donc ordonna-t-il son arroi et se mit au chemin, ainsi comme un grand prélat: et tant fit qu'il vint à Bristol: et se logea en la ville.

Pour ces jours le roi étoit moult privément. Car tous étoient ceux où il souloit (avoit coutume) conseiller, morts et éloignés de lui, ainsi que vous avez ouï ci-dessus recorder au procès. Si fut l'archevêque un jour tout entier et deux nuits, en la ville, avant que le roi voulsist (voulût) parler à lui: tant étoit-il mélancolieux (chagrin) sur ses oncles

qui éloigné lui avoient le duc d'Irlande, l'homme au monde qu'il aimoit le mieux et qui lui avoient fait mourir ses chambellans et chevaliers. Finalement, tout considéré, il fut tant mené et si bien introduit, qu'il consentit que l'archevêque venist (vînt) en sa présence. Quand il y fut venu, il s'humilia grandement devers le roi: et lui remontra bien toutes les paroles dont ses deux oncles l'avoient chargé: et lui donna bien à entendre, en lui remontrant, que, s'il ne venoit à Londres et au palais à Westmoustier, au cas que ses oncles le vouloient et l'en prioient, et les Londriens aussi, et la plus saine partie de son royaume, il les courrouceroit: et, sans le confort, aide (accord) et conseil de ses oncles et des barons et chevaliers, prélats, cités et bonnes villes d'Angleterre, il ne pouvoit rien faire, ni venir à nulles de ses ententes (desseins): et lui remontra vivement. Car de ce étoit il chargé du dire, qu'il ne pouvoit de plus réjouir ses ennemis, que d'avoir guerre à ses amis et tenir son pays en trouble.

Le jeune roi d'Angleterre aux paroles et monitions de l'archevêque de Cantorbie (Canterbury) s'inclinoit assez, mais le grand inconvénient qu'on lui avoit fait, si comme il disoit, de décoler ses hommes et son conseil, où il n'avoit vu que tout bien, lui revenoient devant son courage, et ce le muoit trop fort. Si eut, je vous dis, plusieurs imaginations: et toutes fois la dernière fut qu'il se refréna un petit, avecques le bon moyen que la reine, madame Anne de Bohême, y mit et rendit, avec les sages chevaliers de sa chambre: qui lui étoient demeurés, comme messire Ri-

chard, et autres. Si dit à l'archevêque qu'il s'en viendroit volontiers à Londres, avec lui.

De cette réponse fut l'archevêque tout réjoui: et lui fut haute honneur; quand si bien avoit exploité. Depuis, ne demeura longs jours que le roi d'Angleterre se départit de la ville de Bristol, et laissa là la reine: et se mit au chemin et son arroi à venir vers Londres, l'archevêque de Cantorbie en sa compagnie: et exploitèrent tant par leurs journées, qu'ils vinrent à Windsor. Là s'arrêta le roi: et s'y rafraîchit trois jours entiers.

Nouvelles étoient venues à Londres, que le roi venoit; et l'amenoit, tant avoit-il bien exploité! l'archevêque de Cantorbie. Toutes gens en furent réjouis: et fut ordonné d'aller à l'encontre de lui aussi honorablement et grandement que donc que maintenant il vint à terre. Le jour que il se départit de Windsor pour venir à Westmoustier (Westminster), le chemin étoit, de Londres jusques à Branforde (Brentford), tout couvert de gens, à pied et à cheval: qui alloient devers le roi. Et ses deux oncles, le duc d'York, et le duc de Glocestre et Jean le fils au duc d'York, le comte d'Arundel, le comte de Salbery (Salisbury), et le comte de Northumberland, et plusieurs autres barons et chevaliers, et prélats, partirent de Londres en grand arroy: et se mirent sur les champs: et encontrèrent le roi et l'archevêque de Cantorbie, à deux lieues de Branforde (Brentford). Si le recueillirent moult doucement, ainsi qu'on doit faire son seigneur. Le roi qui avoit encore l'ennui au cœur, les re-

çut en passant; petit s'arrêta: et ne fit contenance sur eux: et passa outre: et le plus, sur le chemin, à qui il parla, ce fut à l'évêque de Londres.

Tant exploitèrent-ils, qu'ils vinrent à Westmoustier. Si descendit le roi au palais qui étoit ordonné et arroyé (arrangé) pour lui. Là burent et prirent épices, le roi, ses oncles, les prélats, les barons et les chevaliers, ainsi que l'ordonnance le portoit. Et puis prirent congé les aucuns, ceux qui devoient retourner à Londres, et y revint le maire. Les oncles du roi et l'archevêque de Cantorbie, avecques tout le conseil, demeurèrent là avecques le roi, les uns au palais et les autres en la ville et à l'abbaye de Westmoustier, pour tenir compagnie au roi, et pour être mieux ensemble, et pour parler de leurs besognes; car jà avoient-ils regardé quelles choses ils feroient.

CHAPITRE LXXVII.

Comment, de par le roi et ses oncles, et par les seigneurs du conseil d'Angleterre, furent mandés ducs, comtes, prélats, barons, chevaliers, et écuyers d'Angleterre, pour être au conseil général qui devoit être à Westmoustier, et illec relever leurs hommages, au palais du roi.

Un parlement général fut ordonné à être à Vestmoustier: et y furent écrits et mandés tous prélats,

comtes, barons, chevaliers et le conseil des cités et bonnes villes d'Angleterre, et tous les fiéfés, qui tenoient du roi, eussent relevé ou à relever, et vous dirai pourquoi. L'archevêque de Cantorbie (Canterbury) avoit ainsi dit et remontré en conseil, aux oncles du roi et à ceux qui députés et ordonnés y étoient pour le conseil, que, quand on couronna le roi Richard d'Angleterre leur seigneur, et on lui fit serment, et cils (ceux) relevèrent de lui qui à relever y avoient, et il reçut les fois et les hommages de ses gens, pour ces jours il étoit dessous son âge; car un roi, par droit, avant qu'il doive venir à terre ni possession, ni gouverner royaume, doit avoir vingt et un an: et doit être jusques en cet âge au gouvernement de ses oncles, si il les a, ou plus prochains, ou de ses hommes. Pourquoi l'archevêque de Cantorbie avoit dit ainsi, que ores-primes étoit le roi fourni d'âge et de sens, et étoit venu le terme accompli, qu'il avoit vingt et un an d'âge. Pour quoi il conseilloit, pour le plus sûr, que tous renouvellassent leur relief et serment de lui, et que tous ceux de son royaume, qui de lui tenoient, reconnussent leur seigneur.

Ce conseil et avis de l'archevêque avoit été accepté des oncles du roi, et de ceux du conseil du palais: et sur tel état étoient mandés tous les comtes barons, prélats et chevaliers, et chefs et regards des cités et bonnes villes d'Angleterre, à être à Londres, à un jour qui assigné y fut. Tous y vinrent, et nul n'y désobéit: et y eut moult de peuple, je vous dis, à Londres et au palais à Westmoustier:

et fut le roi Richard en la chapelle du palais qui est moult belle et moult riche, et moult noble royaument en état royal, la couronne au chef: et fit ce jour le divin office l'archevêque de Cantorbie, et disoit la messe qui fut moult solemnelle: et prêcha l'archevêque qui la messe dite avoit; si fut moult volontiers ouï, car bien sut faire la prédication.

Après la messe, en cause d'hommage, les oncles du roi baisèrent le roi comme ses tenants (vassaux) et fiéfés, et lui firent et jurèrent foi et hommage à tenir à perpetuité. Après, les comtes et barons lui jurèrent; et aussi les prélats, et ceux qui tenus étoient de relever: et baisoient, par foi et hommage, leurs mains jointes, ainsi comme il appartient le roi en la bouche. Là véoit-on bien au baiser, lesquels le roi baisoit de bonne volonté, et lesquels non; car quoi qu'il le fit tous n'étoient pas en son amour: mais faire le lui convenoit; car il ne vouloit pas issir (sortir) du conseil de ses oncles. Mais bien sachez, que si il eût pu autant dessus eux que pas ne pouvoit, il n'en eût rien fait: mais eût pris cruelle vengeance de la mort de messire Simon Burley et de ses autres chevaliers qu'on lui avoit ôtés et faits mourir, et sans desserte [1]. Là fut ordonné, du conseil du roi, que l'archevêque d'York seroit mandé, et se viendroit purger des œuvres faites qu'il avoit faites, au conseil général; car on disoit qu'il avoit toujours été de la partie, faveur et conseil du duc d'Irlande, à l'encontre les oncles du roi. Quand les nouvelles furent

(1) Sans qu'ils le méritassent; du mot *desservir*, mériter. J. A. B.

venues à l'archevêque d'York, il se douta, car point ne se sentoit bien en la grâce ni amour des oncles du roi: et s'envoya excuser par un sien neveu, fils au seigneur de Neville; lequel s'en vint à Londres, et se trait (rendit), tout premièrement, devers le roi: et lui remontra l'excusance de son oncle l'archevêque: et lui fit hommage, ainsi comme il appartenoit, au nom de l'archevêque. Le roi tint tout à bon, car il aimoit assez l'archevêque, plus que celui de Cantorbie (Canterbury); et lui même l'excusa et porta outre au conseil, car autrement il eût mauvaisement fini; mais pour l'amour et honneur du roi on se dissimula: et fut bien excusé: et demeura en son archevêché. Mais un grand temps il ne s'osa tenir en la cité d'York: ainçois (mais) se tenoit au Neuf-châtel (New-castle), sur la rivière de Tin, près des châteaux de son frère le sire de Neville, et de ses cousins.

Ainsi demeurèrent les besognes d'Angleterre en leur état: mais depuis le roi, un long temps, ne fut pas maître ni souverain dessus son conseil: ainçois (mais) l'étoient ses oncles, et les barons et les prélats dessus nommés.

Nous nous souffrirons, pour l'heure présente, un petit à parler des besognes et affaires du roi et du royaume d'Angleterre: et parlerons de celles de Portugal et de leurs guerres.

CHAPITRE LXXVIII.

Comment le roi de Portugal et le duc de Lancastre assemblèrent leurs puissances ensemble: et comment, ne pouvant passer la rivière de Derne (Duero), un écuyer de Galice, prisonnier de guerre, leur enseigna le gué.

C'est raison, et la matière le requert, que je renetour à la chevauchée et armée du duc de Lancastre, et comment elle se porta et persévera en cette saison en Galice. Je la reprendrai où je la laissai, car j'ai grand désir de la continuer et mettre à chef, et conter comment elle se fit.

Quand le duc de Lancastre et ses gens eurent conquis la ville et le châtel d'Auranch (Orense) en Galice et mis en leur obéissance, ils se rafraîchirent quatre jours, car ils y trouvèrent bien de quoi, et puis ou cinquième jour s'en partirent: et dirent qu'ils vouloient venir devant le châtel de Noye (Noya), si comme ils firent: et se logèrent quatre jours en une grande prairie, au long d'une rivière: mais la prairie étoit jà toute sèche, pour la chaleur du soleil qui étoit si grande que l'eau en étoit toute corrompue qui étoit là près, et tant que les chevaux n'en vouloient boire: et ceux, qui en buvoient, mouroient. Adoncques fut ordonné de déloger et de retourner à Auranch (Orense), et là

tenir sur cette marche. « C'est impossible, ce dirent les maréchaux, messire Richard Burley et messire Thomas Moraux, de prendre ce fort châtel de Noya, si ce n'est par trop long siége, et par un grand sens et avis, et par force engin (machines) et grand'foison d'atournements d'assaut. » Eaussi nouvelles vinrent là au duc de Lancastre, que le roi de Portugal approchoit, à (avec) tout son ost où bien avoit trois mille lances et dix mille hommes tous aidables: si que, ces deux osts mis ensemble, ils étoient bien taillés de faire un grand fait; car le duc de Lancastre avoit bien environ quinze cents lances, chevaliers et écuyers, et six mille archers.

Ces nouvelles réjouïrent grandement le duc de Lancastre: et se délogèrent un jour, de devant Noya où ils n'avoient rien fait, et s'en vinrent à Auranch (Orense) en Galice. Là furent mandées la duchesse de Lancastre et les dames, car le duc disoit que là attendroit-il le roi de Portugal, si comme il fit. Vous devez savoir que quand Jean, roi de Portugal, ou son maréchal, eurent pris la saisine et la possession de la ville de Férol, ils chevauchèrent en approchant Auranch (Orense) pour venir devers le duc de Lancastre: et trouvèrent sur leur chemin, ou auque(aussi) près de là, la ville de Padron(Villa-de-Pero) qui leur fut rebelle: mais, tantôt qu'ils furent là venus, ceux qui la tenoient se mirent en leur obéissance: et séjournèrent là le roi et ses gens, que en la ville que en la marche, plus de quinze jours: et mangèrent grandement les biens et les vivres du pays; combien que de Portugal il leur en venoit assez.

Or étoient ainsi ces deux seigneurs, et leurs deux osts en Galice: et apauvrissoient le pays de vivres: et toujours s'échauffoient tellement les jours, que depuis tierce nul n'osoit chevaucher, pour la grand'chaleur du soleil, s'il ne vouloit être tout ars. Or le duc et la duchesse et les dames se tenoient à Auranch (Orense), et leurs gens sur les champs, qui étoient en grand'pauvreté, (danger) et mesaise de vivres, pour eux et pour leurs chevaux: ni l'herbe, ni nulle douceur de rafraîchissement, ne pouvoit issir (sortir) hors de terre: tant étoient les terres dures et sèches et arses du soleil; et ce qui en issoit, ne fructifioit de rien, car la grand'chaleur du temps l'avoit tôt bruit (brulé). Et si les Anglois vouloient avoir vivres pour eux et pour leurs chevaux, il leur convenoit leurs varlets ou leurs fourrageurs envoyer douze, ou seize, ou vingt lieues loin. Or regardez la grande'peine. Si trouvoient ces chevaliers et écuyers d'Angleterre les vins ardents et forts, qui leur rompoient les têtes, et séchoient les entrailles, et leur ardoient les foyes et les poumons. Et si n'y savoient et pouvoient remédier, car ils trouvoient peu de bonnes eaux et de fraîches, pour temprer (modérer) leur vin ni eux rafraîchir. Ils étoient arrivés tout au contraire de leur nature, car Anglois, en leur pays, sont nourris moult doucement et moitement: et ils étoient là nourris d'ardeur et de chaleur, dedans et dehors. Si eurent moult de pauvreté tous les plus grands seigneurs qui y furent, et de défautes de leurs aises, hors de ce qu'ils avoient appris, et tant qu'à la fin des choses ils le montrèrent, si comme je vous recorderai comment il leur en prit.

Quand les chevaliers et écuyers d'Angleterre virent le danger et méchef qui leur approchoit, et le danger des vivres, et la grand'chaleur du soleil qui toujours multiplioit, si commencèrent à murmurer, et à dire en l'ost, en plusieurs lieux: « Notre chevauchée se taille et ordonne trop bien de venir à pauvre fin, car nous séjournons trop en un lieu. » — « C'est vérité, disoient les autres. Il y a deux choses contraires trop grandement pour nous. Nous menons femmes en notre compagnie, et avons mené, qui ne demandent que le séjour: et, pour un jour qu'elles cheminent, elles en veulent reposer quinze. Ce nous gâte fort et gâtera; car, si tôt que nous fûmes arrivés à la Coulongne (Corogne), si nous eussions avant chevauché sur le pays, toujours devant nous, nous eussions bien exploité, et mis le pays en notre obéissance, ni nul ne nous fut allé au devant; mais les longs séjours, que nous avons faits, ont renforcé nos ennemis, car ils se sont fortifiés et pourvus de gens d'armes du royaume de France: dont leurs villes, cités, et châteaux, sont et seront gardées, et les passages des rivières clos et défendus. Ils nous déconfiront, et sans donner bataille. Il ne convient jà qu'ils nous combattent, car ce royaume d'Espagne n'est pas douce terre, ni amiable à chevaucher, ni à traveiller (voyager): si comme le royaume de France est: lequel et rempli de gros villages, de beau pays, de douces rivières, de bons étangs, de belles prairies, de courtois vins et substancieux, pour gens d'armes nourrir et rafraîchir,

et de soleil et d'air à point attrempé (moderé): et nous avons cy tout le contraire. »

— « Quelle chose avoit à faire monseigneur de Lancastre, répondirent les autres, puis qu'il vouloit faire un grand conquêt, d'amener femme, ni fille, en ce pays? Ce fut un grand emblavement (empêchement), et trop sans raison. Car jà sait on par toute Espagne, et ailleurs aussi, que il et son frère le duc Aymon ont les héritières de ce pays, les filles du roi Dam Piètre, à femmes. Tant que du conquêt, ni de faire rendre ni tourner ville, cité, ni châtel, les dames y font trop petit. »

Ainsi que je le vous conte, de divers langages se devisoient en plusieurs lieux, parmi l'ost du duc de Lancastre, chevaliers et écuyers, les uns aux autres. Or vinrent nouvelles au duc de Lancastre, que le roi de Portugal venoit et approchoit Auranch (Orense), et de ce fut le duc tout réjoui: et quand le roi vint, environ deux lieues près, le duc et ses chevaliers montèrent à cheval et allèrent à l'encontre de lui. Si eut à leur bien venue grans semblants et approchements d'amour et se conjouirent le roi et le duc, l'un l'autre, moult amiablement, et les chevaliers Anglois et Portugais qui là étoient. Et sachez que tout l'ost du roi de Portugal n'y étoit pas: mais étoit demeuré derrière en la garde de six hauts barons Portugais: le premier, le Ponnasse de Congne (Lopo Vasquez d'Acunha) Vasse Martin de Merlo, le Posdich d'Asnede (Lopo Dias de Azevedo), Gousse Salvase (Gonzalès Silva de Merlo), messire Aulne Perrière (Alvaro Pereira), maréchal

et Jean Radighe de Sar (Joam Rodriguez de Sà). Jean Fernand Percock (Joam Fernandès Pacheco) et Jean Jeume de Sar (Joam Gomez de Sà) et Goudest Radighes de Sar (Gonzalès Dias de Sà) et plusieurs autres étoient avecques le roi; et avoit le duc environ trois cents lances en sa compagnie. Si vinrent à Auranch (Orense), et fut le roi de Portugal logé selon son état et selon leur aisement: car tout étoit plein de chevaux. Si furent là le roi et le duc et les seigneurs cinq jours, et eurent plusieurs conseils. Le dernier conseil fut qu'ils chevaucheroient ensemble et entreroient au pays de Camp (Medina del Campo) et iroient vers la Ville-Arpent (Villalpando) où messire Olivier du Guesclin, connétable d'Espagne, se tenoit, et la greigneur (plus grande) garnison que les François avoient. Mais ils ne savoient comment ils pourroient passer la rivière de Duerne (Duero) qui est felle (impétueuse) et orgueilleuse par heures, et plus en été qu'en hiver, quand les glaces et les neiges fondent sur les montagnes pour la verbération du soleil; et en hyver c'est tout engélé, et adoncques y sont les rivières petites. Nonobstant ce, tout considéré et avisé, ils conclurent de chevaucher vers ce pays de Camp (Medina del Campo), et que quelque part trouveroient-ils gué et passage. Et ainsi fut-il signifié parmi l'ost; dont toutes gens furent réjouis, car ils avoient été moult oppressés et en grand danger à Auranch (Orense) et là environ, et jà en y avoit-il moult de malheitiés (malades). Or se partirent le roi de Portugal et le duc de Lancastre d'Auranch (Orense): et

chevauchèrent ensemble: mais leurs osts étoient séparés les uns des autres: pourtant qu'ils n'entendoient point l'un l'autre, ni ne se connoissoient. Et aussi ils le firent en partie pour échever (éviter) les débats et les riotes, qui se fussent pu mouvoir entre eux, car Portugais sont chauds, bouillants, et mal souffrants: et aussi sont les Anglois fels (durs), dépiteux et orgueilleux. Si donnèrent les connétables des deux osts, et le maréchal, aux fourrageurs, marches et pays, pour aller fourrager; non pas les uns avecques les autres, mais en sa parcon (partie) de contrée. Or chevauchèrent ces osts, où il y avoit bien gens pour combattre la puissance du roi Jean de Castille et tous ses aidants, pour une journée; et tant exploitèrent, qu'ils vinrent sur la rivière de Derne (Duero), qui ne fait pas à passer legèrement, car elle est profonde, et de très hautes rives, et de grand' foison de roches rompues et nées dès le commencement du monde, si ce n'est à certains ponts: mais ils étoient défaits, ou si bien gardés, qu'impossible étoit à passer. Si étoient ces osts en grand' imagination et suspection (soupçon), comment ils passeroient; et ne savoient où, ni quelle part. Or avint que messire Jean de Hollande qui connétable étoit des Anglois et les maréchaux de l'ost, messire Richard Burley et messire Thomas Moriaux, ou leurs fourrageurs qui chevauchoient devant, trouvèrent un écuyer de Galice qui s'appeloit Douminghe Vagher (Domingo Vargas), lequel traversoit le pays et avoit à passer cette rivière. Et bien savoit que tous les ponts du pays étoient défaits; mais il connoissoit moult bien tous les

avantages des passages: et savoit un pas où on pouvoit aisément passer l'eau, à pied et à cheval: et chevauchoit à l'adresse, à l'avantage de ce passage. Il fut pris et amené devers les seigneurs, dont ils eurent grand' joie; et fut tant examiné de paroles, parmi ce que le connétable lui dit qu'il lui quitteroit sa rançon et lui feroit très grand profit, s'il lui vouloit, et à ses gens, montrer le passage; car bien avoit-il ouï dire que sur cette rivière si felle (impétueuse) il y avoit un bon gué, et certain passage. L'écuyer ne fut pas bien conseillé: et convoita le don du connétable, et à être délivré de leurs mains. Si dit: « Oui, je vous montrerai bon gué, voye, et passage, où tout votre ost passera bien sans danger. » De ce eurent le connetable et les maréchaux moult grand' joie: et chevauchèrent ensemble: et envoyèrent dire au duc de Lancastre ces nouvelles et l'aventure qu'ils avoient trouvée. Donc suivirent les osts l'avant-garde, et le train du connétable et des maréchaux. Tant exploita l'avant-garde, qu'elle vint sur le gué de la rivière. L'écuyer espagnol entra tout premièrement dedans et leur montra le chemin. Quand ils virent que le passage étoit bon et courtois, si furent tous réjouis: et passèrent tantôt outre; chacun, qui mieux passer pouvoit, si passoit. Quand l'avant-garde fut outre la rivière, si se logèrent, en attendant toutes les osts (armées), et pour eux enseigner le passage. Si tint messire Jean de Hollande son convenant (promesse) à l'Espagnol et lui donna congé. Lequel se départit d'eux, et chevaucha devers Medine-de-Camp où le roi de

Castille se tenoit, une belle cité et forte, au pays de Camp.

Le duc de Lançastre et le roi de Portugal qui chevauchoient ensemble vinrent à ce passage, qu'on dit Place-Ferrade, pourtant (attendu) que le gravier y est bon et ferme, et sans péril. Si passèrent là les osts du roi et du duc: et le lendemain l'arrière-garde: et tous se logèrent au pays de Camp.

Nouvelles vinrent à ceux de Ruelles (Roales), de Catesories (Castroxeris), de Medina, de Ville-Arpent (Vilhalpando), de Saint Phaghon (Sahagun), et des cités, villes et châteaux, et forteresses du pays de Camp et d'Espagne, que les Anglois et Portugalois étoient outre la rivière de Derne (Duero), et avoient trouvé le passage. Si en furent toutes gens moult émerveillés. Et disoient les aucuns: « Il y a eu trahison; car jamais, sans l'enseignement de ceux du pays, ils n'eussent trouvé ce gué où ils sont passés. Il n'est rien, qui ne soit sçu, ou par varlets, ou autrement. »

Les seigneurs de la partie du roi de Castille sçurent que Douminghe vagher (Vargas) Gallicien, leur avoit montré et enseigné ce passage. Il fut tantôt pris: et connue l'affaire, ainsi comme avoit allé, il fut jugé à mourir: et fut amené à Ville-Arpent (Vilhalpando): et là eut-il la tête tranchée.

CHAPITRE LXXIX.

Comment Gautier de Passac et Guillaume de Lignac, chefs des François en Castille, conseillèrent au roi d'attendre le duc de Bourbon, sans s'aventurer a la bataille : et comment aucuns Anglois allèrent escarmoucher aux François de Ville-Arpent : et comment le duc de Lancastre commença a se décourager, pour les mésaises de lui et de ses gens.

Quand le roi de Castille sçut l'affaire, comment à si grand' puissance leurs ennemis, le roi de Portugal et le duc de Lancastre, étoient sur les champs et approchoient fort, si se commença à ébahir. Et appela messire Gautier de Passac et messire Guillaume de Lignac; et leur dit: «Je suis trop fort émerveillé du duc de Bourbon, qu'il ne vient. Nos ennemis approchent, et tiendront les champs, qui ne leur ira au-devant, et gâteront tout mon pays: et jà se contentent mal les gens de mon royaume, de ce que nous ne les combattons. Si me donnez conseil, beaux seigneurs, quelle chose en est bonne à faire.» Ces deux chevaliers qui savoient plus d'armes assez que le roi ne fit, car plus en avoient usé: et pour ce principalement avoient-ils été envoyés de France par-delà, répondirent et dirent: «Sire roi, monseigneur de Bourbon viendra; en ce n'y aura nulle défaute:

et, quand il sera venu, nous aurons conseil quelle chose nous sera bonne à faire: mais jusques à sa venue nous ne nous mettrons point en apparent, pour combattre nos ennemis. Laissez-les aller et venir et chevaucher là où ils veulent. Ils tiennent les champs: et nous tenons les bonnes villes, qui sont bien garnies et pourvues de toutes pourvéances, et de bonnes gens d'armes. Ils tiennent le soleil et la grand' chaleur du temps et de l'air: et nous tenons les ombres et le rafraîchissement de l'air. Ils trouvent, et trouveront pays tout gâté et exillé (ravagé), et tant plus iront plus-avant, et moins de pourvéances ni de vivres y trouveront: et, pour ce, et pour telle incidence et aventure qui pouvoit avenir et écheoir, au commencement de la saison furent condamnés à être désemparés et abattus tous petits forts, églises et manoirs, que vos gens fortifioient, et où ils se vouloient retraire et mettre tout le leur. Sire roi, ce fut très sagement conseillé et ouvré de tout abattre, car maintenant vos ennemis eussent plus bel loger, et eux tenir au pays de Camp, qu'ils n'auront; car ils n'y trouveront rien s'ils ne l'y apportent, fors le chaud soleil sur leurs têtes, qui les ardera et occira: de ce soyez tout assuré. Toutes vos villes, cités et châteaux, sont bien garnies et pourvues de bonnes gens d'armes. Nous croyons bien qu'ils feront aucuns assaux et aucunes envahies (sorties), car c'est vie et nourisson de gens d'armes. En telles choses convient-il qu'ils se oublient, et passent le temps. Pour ce chevauchent-ils parmi le monde, pour eux

avancer. Si ne vous souciez de rien, car en cette guerre n'aurez vous nul grand dommage. »

Le roi de Castille, sur les paroles courtoises et aimables des deux chevaliers dessus nommés, se reconfortoit grandement: et se contentoit d'eux, car il véoit bien qu'ils lui remontroient et contoient voir (vérité) et raison.

Or parlerons du duc de Lancastre et du roi de Portugal, qui tenoient les champs au pays de Camp; mais ils voulsissent (eussent voulu) bien tenir les villes, pour eux aiser et rafraîchir, car les fourrageurs, quelque part qu'ils alloient, ne trouvoient que fourager. Et aussi, pour les rencontres et embûches, ils n'osoient chevaucher, fors en grands routes (troupes): et quand ils chevauchoient en celui pays de Camp, et ils véoient de loin, ou d'une haute montagne, un grand village par apparence, ils étoient tous réjouis et disoient: «Allons, allons tôt; nous trouverons en ce village assez à fourrager, tant que nous serons tous riches et bien pourvus. » Lors chevauchoient-ils à grand'hâte au village: et quand ils étoient là venus, ils n'y trouvoient que les parois (murs) et le massis: il n'y avoit ni chien, ni chat, ni coq, ni geline (poule), ni homme, ni femme: tout étoit gâté et désemparé des François même. Ainsi perdoient-ils leur saison et temps: et s'en retournoient à leurs maîtres, sans rien faire. Si étoient leurs chevaux maigres et affoiblis, par les pauvres nourrissons qu'ils avoient. Encore bien leur chéoit, quand ils trouvoient de l'herbe à pâturer. Si ne pouvoient aller avant, car ils étoient si mates (abattus) et si foibles,

qu'ils mouroient sur le chemin, de chaud et de pauvreté: et mêmement, aucuns des seigneurs et des greigneurs(plus grands)maîtres qui y furent, étoient en excès en fièvres et en frissons, par les grandes chaleurs qu'ils avoient tous les jours: et n'avoient de quoi eux rafraîchir; et aussi par les froidures soudaines qui en dormant leur venoient de nuit. Ainsi étoient-ils menés que je vous dis: et spécialement en l'ost du duc de Lancastre; car Anglois sont plus mous et plus moîtes, que ne sont Portugalois. Ceux de Portugal portoient encore assez bien cette peine, car ils sont durs et secs, et faits à l'air de Castille. Ainsi comme vous avez ouï recorder se maintenoient les Anglois; et étoient en dur parti: et y en mourut largement de cette pestilence; et mêmement de ceux qui n'avoient pas bien leurs fournitures et qui furent mal pansés. Messire Richard de Burley, messire Thomas Moreaux, messire Thomas de Percy, le sire Silvatier (Fitz-Walter), messire Maubruin de Linières, messire Jean d'Aubrécicourt, Thierry et Guillaume de Soumain, et bien avecques eux deux cents armures de fer, tous chevaliers et écuyers, qui avancer se vouloient et qui désiroient et demandoient les armes, montèrent une fois aux chevaux, sur les meilleurs et plus apperts qu'ils eussent, et les mieux gouvernés et aggrevés, sur l'entente (dessein) et emprise de venir devant Ville-Arpent (Vilhalpando), pour réveiller les compagnons François qui dedans se trouvoient; car bien avoient ouï dire qu'il y avoit, avecques messire Olivier du Guesclin, connétable de Castille, en gar-

nison, grand'foison d'apperts chevaliers et écuyers. Si se départirent un jour de leur ost, après le boire du matin: et chevauchèrent, comme fourrageurs, devers Ville-Arpent; et vinrent jusques à un rieu (ruisseau), qui court devant la ville; et là passèrent outre, en éperonnant leurs chevaux.

Le haro monta en la ville, et la voix et renommée par places et hôtels, que les Anglois étoient aux barrières. Adoncques vissiez chevaliers et écuyers armer apertement et venir devant l'hôtel du connétable, et varlets enseller chevaux, et là amener à leurs maîtres. Le connétable, messire Olivier du Guesclin, voulsist (eût voulu) retenir les compagnons et garder d'issir sur les Anglois; si ne put-il, tant étoient-ils en grand'volonté d'issir. Or issirent-ils, bien montés sur fleur de chevaux, tous aggrevés et reposés: et issirent, tout premièrement, messire Jean des Barres, le vicomte de la Berlière, messire Robert et messire Jean de Braquemont, messire Pierre de Villaines, messire Tristan de la Gaille et plusieurs autres, en grand désir que de rencontrer et combattre ces Anglois. Quand les Anglois eurent fait leur emprise et couru devant la ville, et ils sentirent que les François s'ordonnoient pour venir sur eux, si repassèrent tout bellement le rieu (ruisseau) que passé avoient; et se retrairent (retirèrent) tout bellement, sur une grande sablonière qui là étoit: et élongièrent (quittèrent) le rieu (ruisseau), ainsi que le trait de trois archées d'arc. Evvons (voici) ces chevaliers et écuyers de France venir en écriant leurs cris: et tenoit chacun sa lance.

Quand les Anglois les virent approcher, si retournèrent tous à un faix sur eux; et abaissèrent leurs glaives, et férirent chevaux des éperons. Là eut, je vous dis, forte joûte et roide, et plusieurs abattus sur le sablon, d'une part et d'autre, et ne se fut point la chose ainsi départie, pour une joûte, qu'il n'y eût eu autre estourmies (mêlées), après les lances faillies: mais la poudrière du délié sablon qui là étoit, commença à lever à l'empeinte des chevaux, et à être si très grande et si très malaisée, que point ils ne véoient l'un l'autre ni reconnoissoient, et étoient leurs chevaux tous chargés et empoudrés, et aussi eux mêmes tellement qu'ils ne pouvoient reprendre leur haleine, que leurs bouches ne fussent toutes pleines de poudre.

Par telle affaire et occasion cessèrent leurs envayes (attaques) et armes à faire: et se remirent les Anglois ensemble qui se radressèrent à leurs cris, et les François d'autre part aussi qui s'en retournèrent vers Ville-Arpent (Vilhalpando); et n'yeurent l'une partie ni l'autre, point de dommage. Du plus, que ces chevaliers et écuyers d'Angleterre coururent en cette empainte (attaque) pour ce jour, ils passèrent tous seulement Ville-Arpent outre une lieue: et puis s'en retournèrent en leurs logis et se désarmèrent Je vous dis que tels furent armés cette journée qui puis ne s'armèrent; car maladie les prit, chaleurs, fièvres et froidures, qui les menèrent jusques à la mort.

Le duc de Lancastre ne savoit que dire ni que faire, et lui ennuyoit par heures trop grandement,

car il voyoit que ses gens et tous les meilleurs, se fouloient (fatiguoient) et lassoient, et s'accouchoient au lit; et il même étoit si hodé (las) et si pesant, qu'il couchoit tout coi au lit; mais entre deux se relevoit et faisoit plus de chière (bonne contenance) qu'il pouvoit afin qu'il ne décourageât point ses hommes. Et si parla une fois au roi de Portugal; et lui demanda conseil et lui pria qu'il lui voulsist (voulût) dire son avis, lequel étoit le meilleur à faire, car il se doutoit que grand'mortalité ne se boutât entre ses gens. Le roi de Portugal répondit, et dit: « Sire il n'appert point, pour cette saison, que François ni Espagnols nous combattent. Ils nous lairont, à ce qu'ils montrent, lasser et dégâter, et alleger toutes nos pourvéances. » — « Et que conseillez vous donc à faire? dit le duc de Lancastre. » — « Je le vous dirai, dit le roi de Portugal. Que pour la saison, qui est si chaloureuse et si très ocqueniseuse (accablante) du soleil, vous vous retrahissiez, vous et vos gens, tout bellement en Galice, et leur donnissiez congé d'eux laisser aller rafraîchir là où il leur plairoit le mieux: et sur le temps qui retourne au mars ou avril, nouveau confort et frais vous sourdesist (sortît) d'Angleterre, par l'un de vos frères; et aussi bonnes pourvéances et grosses, pour passer la saison. On n'a pas si tôt appris une terre ni un air, où on ne fut oncques. Vos gens, qui demeureront, se tiendront en Galice et s'esparderont (départiront) sur les villes et châteaux qui sont en votre obéissance; et là passeront le temps, au mieux qu'ils pourront. » — « Voire, dit le duc, mais il avien-

dra ou pourroit avenir ce que je vous dirai; que quand nos ennemis verront que nous soyons départis l'un de l'autre, et vous vous serez retraits (retirés) en Portugal, vous et vos gens, et moi et les miens en la vallée de Saint Jacques, ou à la Coulongne (Corogne), et mes gens seront épars sur le pays; le roi d'Espagne chevauchera à (avec) toute sa puissance. Car il a bien, si comme j'en suis informé, quatre mille lances de François et de Bretons; et si en trouvera bien autant ou plus de son pays; et encore vient derrière le duc de Bourbon, oncle du roi de France, qui en amène bien deux mille et qui voudra faire armes, si tôt comme il sera venu. Or regardez et considérez si si grands gens se boutent en Galice, qui leur ira au devant. Ainçois (avant) que vous ayez tous vos gens rassemblés, que vous avez pour le présent en votre compagnie, et moi les miens, ils nous auront porté trop grand contraire. » Adoncques répondit le roi de Portugal, et dit : « Or tenons doncques les champs, au nom de Dieu. Mes gens sont forts et frais, et en bonne volonté d'attendre l'aventure, et moi aussi suis-je. »

Atant (alors) finirent leur parlement le roi de Portugal et le duc de Lancastre; et demeurèrent sur tel état, qu'ils attendroient la venue du duc de Bourbon et toute son armée, pour savoir s'il les viendroit point combattre, car les Anglois et les Portugalois ne demandoient autre chose que la bataille contre eux avoir: et toujours alloit la saison aval, et le soleil montoit et les jours s'échaufoient moult merveilleusement, car c'étoit environ la Saint-Jean-

Baptiste, que le soleil est en sa force et vertu, et par spécial en ce pays d'Espagne et de Grenade, et des royaumes lointains des marches de septentrion; et n'avoit depuis l'entrée d'avril, nulle douceur descendue du ciel, ni pluie, ni rosée; mais étoient les herbes toutes arses. Ces Anglois mangeoient des raisins à foison, quand ils en pouvoient avoir; ce qui étoit chaud doux et alaitant; et puis buvoient de ces forts vins de Lisbonne et de Portugal, pour eux rafraîchir; et, plus en buvoient, plus s'échauffoient, car il leur ardoit le foye et le poumon, et toutes les entrailles de dedans, car ils étoient tout au contraire de leur nature. Anglois sont nourris de douces viandes et de cervoises (bières) bonnes et grosses, qui tiennent les corps moites (humides); et ils avoient les vins durs et chauds, et en buvoient largement pour oublier leurs douleurs. Les nuits y sont chaudes, pour la grand'chaleur qu'il a fait la journée devant; mais, sur l'aube crevant, l'air se refroidit durement: et ce les decevoit, car de nuit ils ne pouvoient souffrir couverture sur eux; et s'endormoient tous nus en cette ardeur et chaleur de vin. Or venoit le froid du matin qui les happoit et les tranchoit, ou entroit au corps; dont ils entroient en fièvres et en maladies, et au corps ils avoient le cours du ventre dont ils mouroient sans remède; et autant bien barons, chevaliers et écuyers que menus gens.

CHAPITRE LXXX.

Comment le duc de Lancastre donna congé à ses gens: et comment trois chevaliers d'Angleterre ayant impétré saufconduit par un héraut, allèrent vers le roi de Castille, pour moyenner retraite, ou sur retour, aux gens d'armes susdits.

Or regardez comment les fortunes se tournent. Vous devez savoir, que le duc de Lancastre, qui au royaume de Castille étoit, n'eut jamais perdu par bataille ni déconfiture les bonnes gens qu'il perdit en celle saison, au voyage dont je vous fais mention: et il même fût presque mort, par cette incidence de pétilence, si comme je vous dirai. Messire Jean de Hollande qui connétable de l'ost étoit pour le temps, et à qui toutes les paroles, et les regrets et les retours venoient, et qui véoit ses compagnons et ses amis entachés de cette maladie dont nul n'en réchappoit, oyoit les plaintes des uns et des autres, gentils et villains, tous les jours, grandes et grosses, qui disoient ainsi: « Ha! Monseigneur de Lancastre nous à amenés mourir en Espagne. Maudit soit le voyage! Il ne veut pas, à ce qu'il montre, que jamais Anglois isse (sorte) hors du royaume d'Angleterre, pour lui servir. Il veut estriver (lutter) contre l'aiguillon. Il veut que ses gens gardent le pays qu'il a conquis. Et, quand ils seront tous morts, qui le gardera? Il ne

montre pas qu'il sache guerroyer. Quand il a vu que nul ne nous venoit au devant pour batailler, que ne s'est-il retrait (retiré) si à point, fût en Portugal ou ailleurs, qu'il n'eut pas pris le dommage qu'il prendra? car tous mourrons de cette pauvre morille (maladie), et sans coup férir. »

Messire Jean de Hollande qui ce oyoit et entendoit, et auquel en partie touchoit pour l'amour et honneur de son seigneur le duc de Lancastre, la fille duquel il avoit en mariage, en avoit moult grand'pitié. Or, tant se multiplièrent les paroles, qu'il se prit près de parler au duc, et lui remontrer vivement et trop mieux que nul autre. Si vint à lui, et lui dit gracieusement: « Monseigneur, il vous convient avoir nouvel conseil et bref. Vos gens sont en trop dur parti, de mort et de maladie. Si besoin vous en sourdoit (venoit) aucunement, vous ne vous en pourriez bonnement aider, car ils sont lassés et hodés (fatigués) et mal gouvernés, et tous leurs chevaux morts: et sont, gentils et vilains, si découragés pour cette saison, que je vous dis que nul bon service n'y devez vous attendre. » Adonc répondit le duc: « Et quelle chose en est bonne à faire? Je vueil croire conseil, car c'est raison. »— « Monseigneur dit le connétable, le meilleur est que vous donniez congé à toutes manières de gens, pour eux retraire (retirer), là où le mieux il leur plaira: et vous même que vous vous retrayez, soit en Portugal ou en Galice, car vous n'êtes pas en point de chevaucher. »—« C'est voir (vrai), dit le duc, et je le vueil (veux). Dites leur, et de par nous,

que je leur donne à tous bon congé d'eux retraire (retirer), là ou le mieux il leur plaira, soit en Castille, soit en France, sans faire nul villain traité envers nos ennemis, car je vois bien que pour cette saison notre guerre est passée. Si comptez et payez doucement à eux tous, et si avant comme le vôtre peut couvrir ni étendre pour payer leurs menus frais: et leur faites faire par votre chancelier délivrance et congé. » Répondit le connétable: « Volontiers. »

Messire Jean de Hollande fit signifier à la trompette, par tous les logis des seigneurs, que telle étoit l'intention de monseigneur de Lancastre, qu'il donnoit à toutes gens congé de se retraire (retirer), là où le mieux il leur plairoit: et vouloit que les capitaines venissent (vinssent) parler et compter au connétable; et ils seroient tous satisfaits, tant que bien leur devroit suffire.

Ces nouvelles en réjouirent plusieurs qui désiroient à partir, pour recouvrer santé et mutation de nouvel air. Adoncques eurent les barons et chevaliers d'Angleterre ordonnance, comment ils s'en cheviroient. De retourner en Angleterre par mer, ce leur étoit impossible, car ils n'avoient nulle navire prête et étoient trop loin du port. Autrement, ils étoient si chargés et empêchés, eux et leurs gens, de maladie de cours de ventre, ou de fièvres, qu'ils étoient morts à moitié: et ne pourroient nullement souffrir ni porter les peines de la mer.

Tout considéré, le plus propice qui leur restoit, c'est qu'ils se missent au retour parmi France. Or disoient les aucuns: « Et comment se pourra ce faire?

Car nous sommes ennemis à tous les royaumes que nous avons à passer: et premièrement à Espagne car nous y avons fait mortelle guerre et ouverte; au roi de Navarre aussi, car il est conjoint, en icelle guerre, avecques le roi de Castille; et au roi d'Arragon, car il s'est allié avecques le roi de France: et jà nous a-t-il fait et à nos gens un grand dépit, car nous venus en ce voyage, si comme le sénéchal de Bordeaux nous a mandé, ileut retenu et mis en prison à Barcelone, l'archevêque de Bordeaux qui étoit allé parler au roi et au pays pour les arrérages que le royaume d'Arragon doit à notre seigneur le roi d'Angleterre. Parmi France, à envoyer devers le roi, ce nous est trop dur et trop long: et, quand le message seroit là venu, espoir (peut-être) le roi qui est jeune ou son conseil, n'en voudroient rien faire, car le connétable de France, messire Olivier de Clisson pour le présent, nous hait mortellement: et veut dire que le duc de Bretagne, son grand adversaire, se veut tourner Anglois. »

Adoncques répondirent les autres qui étoient de haute imagination et de parfond sens: « Or soyent toutes doutes mises avants nous disons ainsi, pour le meilleur, que c'est bon que nous essayons le roi de Castille: espoir (peut-être) aura-t-il si grande affection de nous voir issir (sortir) loin de Castille que légèrement nous accordera à passer parmi son royaume paisiblement, et nous impétrera sauf conduit devers les rois de France, d'Arragon et de Navarre.

Le conseil fut accepté, tenu et ouï: et prirent un

héraut qui s'appeloit Herby (Derby) et lui baillèrent lettres qui s'adressoient au roi de Castille. Le héraut se départit de ces seigneurs et se mit au chemin: et chevaucha tant qu'il vint à Medine-de-Camp (Médina-del-Campo), là ou le roi se tenoit pour ces jours. Il vint devant le roi et s'agenouilla et lui bailla les lettres. Il les ouvrit et les lut, car elles étoient en François.

Quand il en eut vu et conçu la substance, il se tourna d'autre part et commença à rire; et dit à un sien chevalier maître d'hôtel: « Pensez de ce héraut. Il aura réponse ennuit (ce soir), pour retourner le matin. » Il fut fait; le roi entra en sa chambre et fit appeler messire Guillaume de Lignac et messire Gautier de Passac; ils vinrent. Il leur montra et lut les lettres, et puis demanda: « Quelle chose en est bonne à faire?»

Or vous dirai un petit de la substance. Messire Jean de Holland, connétable de l'ost, écrivoit au roi de Castille: et il lui prioit, qu'il lui voulsist, par ce héraut, envoyer lettres de sauf-conduit, allant et retournant, pour deux ou trois chevaliers Anglois, pour avoir parlement et traité ensemble. Les deux chevaliers dessus nommés respondirent: « Monseigneur, il est bon que vous leur donnez et accordez: et ainsi saurez vous quelles choses ils demandent. » — « Ce me semble bon, dit le roi. » Tantôt il fit un clerc écrire un sauf-conduit, où contenu étoit qu'ils pouvoient venir et retourner arrière, jusques à six chevaliers, s'il venoit à point au connétable, et leurs gens. Quand le sauf-conduit fut écrit, il fut

scellé du grand scel, et du signet du roi: et fut baillé au héraut, et vingt francs avecques. Il prit tout: et s'en retourna à Auranch (Orense), là ou le duc de Lancastre et le connétable étoient qui attendoient le héraut et la réponse qu'il rapportoit; donc ils furent moult réjouis de sa venue.

Le héraut dessus nommé, bailla au connétable le sauf-conduit. Adonc furent ceux élus qui iroient: et tout premièrement messire Maubruin de Liniers, messire Thomas Morel et messire Jean d'Aubrecicourt. Ces trois chevaliers furent chargés de faire le message, et d'aller en ambassaderie devers le roi de Castille: si se départirent du plutôt qu'ils purent, car il besognoit à aucuns, pour ce qu'ils avoient en leur ost et en leurs logis, départis çà et là, grand' faute de médecines et de médecins pour eux visiter, et des besognes qui appartiennent à médecine, et de nouveaux vivres pour eux rafraîchir.

Ces ambassadeurs Anglois passèrent à Ville-Arpent (Vilhalpando): et leur fit le connétable de Castille, messire Olivier du Guesclin, très bonne compagnie: et leur donna un soir à souper: et à lendemain il bailla un chevalier des siens, de ceux de Tintiniac, Breton, qui les conduisit, pour aller devers le roi plus sûrement, et pour les rencontres des Bretons, car partout en y avoit beaucoup.

Tant exploitèrent, qu'ils vinrent à la cité de Medine-de-Camp: et là trouvèrent le roi qui grand désir avoit de savoir quelle chose ils vouloient. Quand ils furent décendus en un hôtel qui étoit ordonné pour eux, et ils se furent rafraîchis et appa-

reillés, ils allèrent devers le roi qui leur fit bonne chère par semblant; et y furent menés par les chevaliers de son hôtel: et leur montrèrent lettres, de par le connétable, et non de par autre, car le duc de Lancastre s'en feignoit: ni point à celle fois ne vouloit écrire au roi de Castille, pour celle cause. Aux paroles que les dessus dits chevaliers dirent et proposèrent au roi, n'étoient point les chevaliers de France, quoi qu'ils fussent de son étroit conseil et du plus privé, car sans eux ni leur conseil, il ne passoit rien des choses appartenants à la guerre. Ils parlèrent et dirent ainsi: « Sire roi, nous sommes ici envoyés de par le comte de Hostidonne (Huntingdon), connétable à présent des gens que monseigneur de Lancastre a mis hors d'Angleterre. Avenu est pour le présent, par incidence merveilleuse, que mortalité et maladie se sont boutées entre nos gens. Si vous prie le connétable, que vous voulsissiez (veuilliez) à ceux qui santé désirent à avoir, ouvrir et faire ouvrir vos cités et bonnes villes, pour eux laisser dedans venir aiser et rafraîchir, et recouvrer santé, si recouvrer y peuvent. Et aussi à aucuns qui ont plaisance de retourner en Angleterre par terre, si convient qu'ils passent par les dangers de vous, du roi de Navarre et du roi de France; il vous plaise tant faire, que paisiblement, pour bien payer partout leurs frais, ils puissent passer et retourner en leurs lieux. C'est la requête et la prière, à présent que vous faisons. » Lors répondit le roi de Castille moult doucement et dit: « Nous aurons conseil et avis quelle chose en est bonne à faire: et

puis en serez répondu. » Ils répondirent: « Il nous suffit. »

CHAPITRE LXXXI

Comment les ambassadeurs des Anglois du duc de Lancastre impétrèrent un sauf-conduit du roi de Castille, pour panser leurs malades en ses pays, et passer surement ceux qui s'en retourneroient hors d'Espagne: et comment plusieurs chevaliers et écuyers d'Angleterre moururent en Castille et ès pays des Espagnes, étant le duc de Lancastre même tombé en grande maladie, à Saint-Jaques en Galice.

Lors se départirent les chevaliers d'Angleterre et prirent congé au roi: et retournèrent en leurs logis: et s'y tinrent tout ce soir, et à lendemain, jusques à tierce qu'ils retournèrent devers le roi. Or vous dirai avant la réponse du conseil que le roi de Castille eut. Premièrement, ces requêtes et nouvelles lui firent grand bien et très parfaite joie, car il se véoit à chef pour un grand temps de sa guerre, quand ses ennemis lui prioient à vider et partir de son pays: bien savoit en soi-même lequel il en feroit: et fut tout conseillé du contraire, mais il vouloit tant honorer les deux chevaliers François qu'on lui avoit là envoyés à capitaines, messire Gautier de Passac et messire Guillaume de Lignac, qu'il en parleroit à

eux ;et les manda en sa chambre et une partie de son spécial conseil de ceux de son pays. Quand ils furent là venus le roi leur remontra moult sagement la parole des chevaliers d'Angleterre, et les prières et requêtes que le connétable du duc lui faisoit: et sur ce il en demandoit à avoir conseil, et qu'on le conseillât loyalement: et tourna la parole sur messire Gautier de Passac et sur messire Guillaume de Lignac. Ennuis (avec peine) parloient devant le conseil du roi; mais parler les convint, car le roi le vouloit et les en requit: et lors, par le commandement du roi, ils dirent ainsi: « Sire, vous savez la fin que nous vous avons toujours dite: c'est que vos ennemis se lasseront et dégâteront. Ils sont déconfits, et sans coup férir. Au cas doncques que par gentillesse les malades demandent à avoir confort et rafraîchissement en votre pays, vous le leur accorderez, par manière telle, que, s'ils retournent à santé, ils ne retourneront point devers le duc de Lancastre ni devers le roi de Portugal, mais iront tout droit leur chemin: et, de ce terme en six ans, ils ne s'armeront contre vous ni contre le royaume de Castille. Nous espérons que vous finerez assez bien au roi de France et au roi de Navarre, d'avoir saufconduit pour eux, à passer paisiblement parmi leurs royaumes. »

De cette réponse fut le roi d'Espagne tout réjoui, car on le conseilloit après sa plaisance; ni il n'avoit cure quel marché qu'il fit mais (pourvu) qu'il fût quitte des Anglois. Or dit à messire Gautier de Passac qui la parole avoit montrée: « Vous me con-

seillez loyalement. Si vous en sais bon gré: et je ferai après votre parole. » Adonc furent les trois chevaliers d'Angleterre mandés. Quand ils furent venus, on les fit passer outre, en la chambre de parlement du roi: et là étoit le roi et tout son conseil: et là parla le chancelier d'Espagne, l'évêque Desturges (Astorga) qui bien étoit enlangagé, et dit: « Chevaliers d'Angleterre de par le duc de Lancastre, et cy envoyés de par son connétable, entendez. C'est la parole du roi, que pour pitié et gentillesse, il veut faire à ses ennemis toute la grâce comme il pourra: et, vous retournés devers votre connétable qui là vous a envoyés, vous lui direz, de par le roi de Castille, qu'il fasse à savoir, à la trompette, par tout son ost, que son royaume est ouvert et appareillé pour recevoir et recueillir haitties (sains) et malades, chevaliers et écuyers, et leurs mesnies (suite): voire parmi tant qu'aux portes des cités et des bonnes villes, là où ils viendront ou voudront entrer ou demeurer, ils mettront jus (à bas) toutes leurs armures: et là trouveront hommes à ce ordonnés, qui les meneront aux hôtels: et là seront tous leurs noms écrits, et rapportés par devers le capitaine, à cette fin que ceux qui en ces cités et bonnes villes entreront, ne pourront plus retourner en Galice ni en Portugal, pour quelconque besogne que ce soit: mais partiront, du plus tôt qu'ils pourront, après ce que le roi de Castille, notre sire, leur aura impétré bon sauf-conduit et sûr, pour passer paisiblement parmi les royaumes de Navarre et de France, et pour aller jusques en la ville de Calais, ou quelcon-

que port ou hâvre qu'il leur plaira prendre ou choisir, sur les bandes (confins) soit de Bretagne, de Saintonge, de la Rochelle, de Normandie, ou de Picardie. Et c'est la parole du roi, que tous ceux qui se mettront en ce voyage, chevaliers et écuyers, de quelque nation qu'ils soient, ne s'armeront, le terme de six ans à venir, pour nulle cause, contre le royaume de Castille: et ce jureront-ils solennellement, en prenant les sauf-conduits qu'on leur baillera: et de toutes ces paroles dites et devisées, vous en rapporterez lettres ouvertes, devers votre connétable et les compagnons qui cy vous envoient. »

Les chevaliers dessus nommés remercièrent le roi et son conseil, de la réponse qu'il leur avoit faites et dirent: « Il y a aucuns points ou articles, en votre parole. Nous ne savons si elles seront acceptées. Si elles le sont, on renvoyera notre héraut, ou qui que ce soit, devers vous. » — « Bien nous suffit, répondirent ceux du conseil du roi. »

Adonc se retrait (retira) le roi de Castille en sa chambre: mais messire Gautier de Passac et messire Guillaume de Lignac demeurèrent avecques les chevaliers: et les menèrent en une belle chambre où on avoit couvert pour dîner, et là dînèrent tous ensemble. Après dîner, ils prirent vin et épices en la chambre du roi, et congé. Leurs lettres furent toutes appareillées. Or montèrent à cheval, sitôt qu'ils furent retournés à leur hôtel: et furent délivrés de tous points par les fourriers du roi: et se départirent de Medine: et vinrent gésir à Villeclope (Villalobos), et lendemain ils passèrent à

Ville-Arpent (Vilhalpando) et y dînèrent: et puis partirent: et vinrent gésir (coucher) à Noya en Galice: et lendemain ils vinrent à Auranch (Orense): et trouvèrent là le connétable.

Avenu étoit, entreus (pendant) qu'ils avoient été en ce voyage, qu'un des grands barons, qui fut en la compagnie du duc de Lancastre, et moult vaillant homme, étoit mort. C'étoit le sire de Silvatier (Fitz-Walter) lequel avoit grand'plainte: mais contre la mort nul ne peut estriver (lutter). Si lui furent faites ses obsèques moult honorablement: et y furent le roi de Portugal et le duc de Lancastre. Quand les trois chevaliers furent revenus en l'hôtel, devant le duc de Lancastre, si recordèrent tout ce qu'ils avoient trouvé: et montrèrent les lettres qui affermoient toutes leurs paroles. Les aucuns dirent qu'elles étoient dures: et les autres répondirent que non étoient: mais moult courtoises, à considérer parfaitement le parti, l'état et le danger où ils étoient. Ces nouvelles s'épandirent tantôt parmi l'ost, que le duc donnoit, de bonne volonté, congé à tous ceux qui partir vouloient. Ceux qui se sentoient entachés de maladie et affoiblis de corps, et qui désiroient à renouveller l'air, se départirent, sitôt qu'ils purent: et prirent congé au duc et au connétable: et à leur département on comptoit à (avec) eux: et étoient payés en bons déniers comptants, ou aussi courtoisement répondu qu'ils s'en contentoient: et se départoient par connétablies et par compagnies: et s'en alloient les aucuns à Ville-Arpent (Vilhalpando), les autres à Ruelles (Roales), les autres à

Villeclope (Villalobos), les autres à Noye, les autres à Medine-de-Camp, les autres à Catesoris (Castroxeris), les autres à Saint-Phagon (Sahagun): et par tout étoient les bien venus, et mis à hôtel, et écrits des capitaines des villes sur la forme que je vous ai dite. La greigneur (majeure) partie des nobles se trait (rendit) à Ville-Arpent (Vilhalpando), pour la cause qu'elle étoit toute garnie et remplie de soudoyers étrangers, Bretons, François, Normands et Poitevins : desquels messire Olivier du Guesclin, connétable de Castille, étoit tout souverain. Encore se confioient plus les Anglois en ceux que vous ai nommés, qu'ils ne faisoient en ès Espagnols, et pour cause. En la forme et manière que je vous dis se dérompit en cette saison, cette armée du duc de Lancastre en Castille: et quéroit chacun son mieux. Vous pouvez et devez bien croire, qu'il ennuyoit beaucoup au duc de Lancastre, et bien y avoit cause; car il véoit ses hautes emprises et imaginations durement reboutées (repoussés), et en dur parti: et toutefois, comme sage et vaillant prince qu'il étoit, il se confortoit assez bellement, car bien véoit qu'il n'en pouvoit avoir autre chose. Quand le roi de Portugal vit que les choses se portoient ainsi, et que leur armée étoit rompue, il donna à toutes manières de ses gens congé, qui venus l'étoient servir: et en retint environ trois cents lances: et se départit d'Auranch (Orense), avec le duc de Lancastre qui s'en retourna, et sa femme aussi, en la ville de Saint-Jacques qu'on dit en Compostelle. Quand

le roi et le duc furent là venus, le roi y séjourna quatre jours: et au cinquième il s'en partit à (avec) toutes ses gens qui accompagné l'avoient: et s'en retourna devers son pays, et vers sa femme qui étoit au Port (Porto), une bonne cité en Portugal.

Or devez vous savoir, et je le vous dirai, quelle chose il avint à plusieurs chevaliers et écuyers qui étoient départis de la route (troupe) du duc, et retraits en Castille, et epars sur le pays en plusieurs cités et bonnes villes. Ceux qui étoient entachés de cette morille (maladie), quoi qu'ils quérissent (demandassent) nouvel air et nouvelles médecines, ne purent fuir ni échaper qu'ils ne mourussent. En séjournant en la ville de Ville-Arpent (Vilhalpando), endementiers (pendant) que le roi Jean de Castille avoit envoyé quérir en Navarre et en France les sauf-conduits, pour passer paisiblement les Anglois parmi ses terres et seigneuries, si comme il leur avoit promis, ce qui ne fut pas sitôt fait, ni ceux qui envoyés y étoient retournés, moururent plusieurs barons, chevaliers et écuyers d'Angleterre, sur leurs lits: dont ce fut dommage et affoiblissement de leur pays. En Ville-Arpent (Vilhalpando) moururent trois hauts barons du royaume d'Angleterre, riches hommes et qui étoient bien renommés: et tout premièrement, celui qui y avoit été comme souverain maréchal de l'ost du duc, messire Richard Burley, le sire de Pommigues (Poinings), et messire Henry de Percy, cousin germain au comte de Northumberland. En la ville de Noye mourut messire Maubruin de Liniers, Poitevin, un

moult vaillant et appert chevalier: et, en la ville de Ruelles (Roales), un grand baron de Galles, qui s'appeloit le sire de Talbot [1]: et moururent, que ça que là, de la morille, douze barons d'Angleterre, et bien quatre vingts chevaliers, et plus deux cents écuyers, tous gentils-hommes. Or regardez la grand' déconfiture sur eux, et sans coup férir, ni bataille avoir; et d'autre peuple, archers et telles gens, plus de cinq cents: et ouis pour certain recorder à un chevalier d'Angleterre à qui j'en parlai, sur son retour qu'il fit parmi France, et qui s'appeloit messire Thomas Quinebery (Queensbury), que de quinze cents hommes d'armes, et bien quatre mille archers, que le duc de Lancastre avoit mis hors d'Angleterre, il n'en retourna oncques plus de la moitié, si moins non.

Le duc de Lancastre chey (tomba), en langueur et en maladie très grande et très perilleuse, en la ville de Saint-Jacques: et fut plusieurs fois que renommée courut en Castille et en France, qu'il étoit mort: et certes il en fut en grand' aventure. Thierry de Soumain qui étoit un écuyer d'honneur et de vaillance, pour le corps du duc, et né de la comté de Hainaut, fut aussi atteint de cette maladie: et mourut à Besance (Betanzos). Il eut moult grand' plainte: et fut toujours son frère Guillaume de Soumain delez (près) lui, jusques à la mort: lequel fut aussi en grand' aventure de sa vie. Et sachez bien qu'il n'y

(1) Dugdale assure que Lord Talbot ne mourut que la vingtième année du règne de Richard II. J. A. B.

avoit si preux, si riche, ni si joly (gai), qu'il ne fût en grand effroi de lui-même, et qui attendît autre chose, tous les jours, que la mort. Et de cette maladie nul n'étoit entaché, fors les gens au duc de Lancastre: ni entre les François il n'en étoit nulle nouvelle : dont plusieurs murmurations furent entre eux, et aussi entre les Espagnols, en disant: « Le roi de Castille a fait grâce à ces Anglois, de venir reposer et eux arroyer (abriter) en son pays et en ses bonnes villes: mais il nous pourroit trop grandement toucher et couter, car ils bouteront une mortalité en ce pays. » Les autres répondirent: « Ils sont chrétiens, comme nous sommes. On doit avoir compassion l'un de l'autre. »

Bien est-il vérité qu'en telle saison, en Castille, un chevalier de France mourut: lequel eut grand' plainte, car il étoit gracieux, courtois et preux aux armes, et frère germain à messire Jean et à messire Regnaud, et à messire Lancelot de Roye: et étoit appelé messire Tristan de Roye, mais il mourut par sa coulpe (faute). Je vous dirai comment. Il se tenoit en une ville de Castille qu'on appeloit Seguevie (Segovie) en garnison. Si lui prit une grosse apostume au corps. Il, qui étoit roide, jeune et de grand' volonté, n'en fit compte: et monta un jour sur un coursier: et vint aux champs: et fit le coursier courir. Tant courut le coursier que cette boce (abcès) lui effondra au corps. Quand il fut retourné à l'hôtel, il s'accoucha au lit malade, tant qu'il le montra bien, car il mourut au quatrième jour après. Messire Tristan eut grands

plaints de tous ses amis; ce fut raison, car il étoit et avoit toujours été courtois chevalier et preux en armes.

CHAPITRE LXXXII.

Comment messire Jean de Hollande, connétable du duc de Lancastre, prit congé de lui, s'en retournant atout (avec) sa femme, par Castille et par Navarre, a Bayonne et a Bordeaux: et comment messire Jean d'Aubrecicourt alla a Paris, pour vouloir accomplir un fait d'armes contre Boucicaut.

Vous devez croire et savoir que en telle pestillence, comme elle étoit entre les Anglois, chacun la fuyoit le mieux qu'il pouvoit, et rendoit peine de l'échever (éviter). Encore se tenoit messire Jean de Holland, le connétable, de-lez (près) le duc de Lancastre son grand seigneur. Chevaliers et écuyers, qui bien véoient que la saison de la guerre étoit passée et qui vouloient éloigner et fuir le péril de la mort, disoient au connétable: « Sire, or nous mettons au retour et en allons vers Bayonne ou vers Bordeaux pour renouveler air et pour éloigner cette pestillence, car monseigneur de Lancastre le veut et le désire. Quand il nous voudra avoir, il nous saura bien mander et écrire. Nous vaudrons trop mieux, si nous sommes rafraîchis en notre pays, que si nous de-

meurons ici en peine et en langueur. » Tant en parlèrent à messire Jean de Holland qu'une fois il remontra les murmurations, que ces Anglois faisoient, au duc de Lancastre. Dont lui répondit le duc et lui dit: « De grand' volonté, messire Jean, je vueil que vous vous mettez au retour, et emmenez toutes nos gens: et me recommandez à monseigneur, et me saluez mes frères, et tels et tels en Angleterre: » Et lui nomma lesquels il vouloit qu'il lui saluât. « Volontiers, répondit le connétable. Mais, monseigneur, je vous dirai, quoi que grand'-courtoisie que les malades trouvent en le connétable de Castille, car il leur accorde paisiblement et sans moyen à entrer en ès cités et bonne villes de Castille, et pour y demeurer à leur aise tant comme ils soient guéris et rafraîchis, mais depuis ils ne peuvent retourner par devers vous en Portugal ni en Gallice; et si nous allons outre, ou eux aussi, notre chemin jusques à Calais, parmi le royaume de France, c'est la parole du connétable et des François qui sont de-lez (près) le roi de Castille, que nous ne nous pouvons armer contre le royaume de Castille, jusques à six ans à venir, si le roi notre sire n'y est en propre personne. » Donc répondit le duc et dit: « Messire Jean, vous devez bien savoir et sentir que les François prendront sur vous et sur nos gens, en cas qu'ils nous voient en danger, tout l'avantage comme ils pourront. Je vous dirai que vous ferez: vous passerez courtoisement parmi le royaume de Castille: et, quand vous viendrez à l'entrée de Navarre, si envoyez devers le roi. Il est notre cou-

sin: et si avons eu au temps passé grands alliances ensemble, lesquelles ne sont pas encores rompues, car, depuis que nos gens s'armèrent pour sa guerre, encontre notre adversaire de Castille, nous avons toujours amiablement écrit l'un à l'autre comme cousins et amis, ni nulle guerre ni destourbier (querelle), par terre ni par mer, ne lui avons faite, mais si ont bien les François fait. Pour quoi il vous lairra (laissera), vous et toute votre route (troupe), passer legérement (facilement) parmi sa terre. Quand vous serez à Saint-Jean du Pié-des-Ports, si prendrez le chemin de Biscaye, pour aller à Bayonne. C'est tout sur notre héritage: et de là pouvez vous aller à Bordeaux, sans le danger (crainte) des François, et vous rafraîchir à votre aise: et puis, qnand vous aurez vent à volonté, monter en mer et traverser le parfond: et prendre terre en Cornouaille, ou à Hantonne (Southampton), selon que le vent vous enseignera. »

A cette parole répondit messire Jean de Holland, et dit qu'il le feroit, ni point de ce conseil n'ystroit (sortiroit); et s'ordonna sur cet état. Depuis n'y eut guères de séjour: mais se departirent le connétable, et tous ses gens-d'armes, et autres en sa compagnie: et ne demeurèrent de-lez le duc de Lancastre et la duchesse, fors les gens de son hôtel tant seulement: et emmena messire Jean de Holland sa femme avecques lui: et s'en vint en la cité de Chamores (Zamora) qui est moult belle et grande; et là trouva le roi de Castille, messire Gautier de Passac, et messire Guillaume de Lignac qui lui

firent bonne chère: ainsi que seigneurs font l'un à l'autre quand ils se trouvent. Et, au voir (vrai) dire, le roi de Castille véoit plus volontiers le département des Anglois que l'approchement, car il lui sembloit que sa guerre étoit finie, et que jamais en la cause du duc de Lancastre tant de bonnes gens d'armes ni d'archers ne sortiroient hors d'Angleterre, pour faire guerre en Castille: et aussi il sentoit bien le pays d'Angleterre, comme ci-dessus vous ai conté, en grand differend.

Quand les nouvelles s'épandirent en plusieurs lieux, villes et cités où les maladieux Anglois s'étoient retraits (retirés) pour avoir santé, que messire Jean de Hollande se mettoit au retour pour aller en Angleterre, si en furent tous réjouïs ceux qui affection avoient de retourner en leurs pays. Si se prirent tant plus près d'eux appareiller et mettre en sa route (troupe): et s'y mirent le sire de Chameux (Chymwell), messire Thomas de Persy, le sire de Helmcon[1], le sire de Braseton (Bradestan) et plusieurs autres: tant qu'ils se trouvèrent plus de mille chevaux: et étoit avis aux maladieux (malades), qu'ils étoient guéris à moitié quand ils se remettoient au retour: tant leur avoit été le voyage, sur la fin, ennuyeux et pesant.

Quand messire Jean de Hollande prit congé au roi de Castille, le roi le lui donna liement, et aux

(1) Froissart n'ayant pas donné de prénom à ce chevalier, je ne puis le reconnoître d'une manière précise dans les trois listes des chevaliers de la suite du duc de Lancastre données par Rymer à l'année 1386. J. A. B.

bons barons et chevaliers aussi de sa route (troupe): et leur fit à aucuns, pour son honneur, délivrer, et présenter de beaux mulets et des mules d'Espagne: et leur fit payer tous leurs menus frais qu'ils avoient fait à Chamorre (Zamora). Adonc se mirent-ils à chemin, et vinrent vers Saint-Phagon (Sahagun): et là se rafraîchirent-ils trois jours: et par tout étoient-ils les biens venus, car ils avoient des chevaliers du roi qui les conduisoient, et payoient tout pareillement par tout où que ils venoient, ce qu'ils prenoient. Tant exploitèrent qu'ils passèrent Espagne: et la cité de Navarret (Najara) où la bataille fut jadis, et Paviers [1]: et vinrent au Groing (Logrogno): et là s'arrêtèrent, car encore ne savoient-ils certainement, si le roi de Navarre les lairroit passer. Si envoyèrent devers lui deux de leurs chevaliers messire Pierre Bisset et messire Guillaume de Norwich. Ces deux chevaliers trouvèrent le roi à Tudelle en Navarre. Si parlèrent à lui: et exploitèrent si bien qu'il leur accorda à passer parmi Navarre, en payant ce qu'ils prendroient: et se départirent du Groing (Logrogno), si tôt comme leurs chevaliers furent retournés, et se mirent à chemin: et exploitèrent tant qu'ils vinrent à Pampelune: et passèrent les montagnes de Roncevaux: et laissèrent le chemin de Berne (Béarn) et entrèrent en Biscaye pour venir à Bayonne: et tant firent qu'ils y parvinrent: et là se tinrent un long temps

(1) Je ne trouve entre Najarra et Logrogno aucun lieu dont le nom ressemble à Paviers. J. A. B.

messire Jean de Holland et la comtesse sa femme: et les aucuns de ces Anglois s'en vinrent à Bordeaux. Ainsi s'espardit (dispersa) cette chevauchée.

Avenu étoit en Castille, endementiers (pendant) que le plus fort des armes couroit, et que chevaliers et écuyers chevauchoient, et que les Anglois tenoient les champs, que messire Boucicaut, l'aîné des deux frères, tenant aussi les champs, avoit envoyé, par un héraut, requerre armes à faire, de trois coursesde glaive (lances) à cheval, de trois coups d'épée, de trois coups de dague, de trois coups de hache, et toujours à cheval, à messire Jean d'Aubrecicourt. Le chevalier lui avoit accordé liement, et l'avoit depuis demandé en plusieurs lieux, mais messire Boucicaut ne s'étoient point trait (rendu) avant. Je ne sais pas pourquoi ni à quoi il étoit demeuré. Je ne dis mie, ni ne vueil (veux) dire, que messire Boucicaut ne soit chevalier bon assez pour faire tel parti d'armes, ou plus grandes comme celles étoient. Quand messire Jean d'Aubrecicourt fut venu à Bayonne en la compagnie de messire Jean de Hollande, si comme vous avez ouï, il eut plusisurs imaginations sur ces besognes: et lui sembloit qu'honorablement il ne pouvoit partir des frontières de par-de-là, au cas qu'il étoit requis et appelé de faire armes, et qu'il les avoit acceptées sans les achever: et pourroient les François dire, s'il retournoit en Angleterre, qu'il s'en seroit allé mal duement. Si se conseilla à ses compagnons, et par spécial à messire Jean de Holland, quelle chose en étoit bonne à faire. Conseillé fut qu'il prît le chemin de France; il avoit bon sauf-

conduit pour passer parmi le royaume de France, que le duc de Bourbon, à la prière de messire François d'Aubrecicourt son cousin germain, lequel avoit été et étoit avec le duc de Bourbon, lui avoit impetré et fait avoir du roi et, s'en viut à Paris, et demandât là messire Boucicaut. Espoir (peut-être) en orroit (entendroit)-il nouvelles sur son chemin ou à Paris: et parmi tant il seroit excusé. Ce conseil tint et crut le chevalier: et se mit à chemin: et entra au pays de Béarn, par le pays des Basques: et vint à Orthez: et là trouva le comte de Foix qui lui fit bonne chère et le tint de-lez (près) lui: et au départir il lui donna deux cents florins, et un moult bel roussin. Si se départit messire Jean d'Aubrecicourt du comte de Foix: et chevaucha tout le pays de Béarn: et entra en Bigorre, et puis en Toulousain, et puis en Carcassonnois.

En sa compagnie étoit Guillaume de Soumain, et autres écuyers de Hainaut qui retournoient en leurs pays. Tant exploitèrent qu'ils vinrent à Paris. Pour ces jours le roi de France étoit en Normandie; et messire Boucicaut, si comme il lui fut dit, étoit en Arragon. Messire Jean d'Aubrecicourt, pour lui acquitter, se présenta à aucuns hauts barons de France qui étoient à Paris: et, quand il eut séjourné huit jours, et il se fut rafraîchi, il se départit et se mit au chemin: et fit tant par ses journées, qu'il vint à Calais: et ceux de Hainaut retournèrent en Hainaut. Ainsi par plusieurs membres se dérompit cette armée d'Espagne et de Portugal.

CHAPITRE LXXXIII.

Comment le duc de Bourbon, étant parti d'Avignon, avec son ost, s'en alla trouver le roi de Castille a Burgos : comment le duc de Lancastre en étant averti, se pourvut du roi de Portugal: et comment le duc de Bourbon, après plusieurs conjouissements, eut congé du roi de Castille et s'en retourna droit en France.

On doit supposer que le duc Louis de Bourbon duquel je vous ai ci-dessus parlé et traité, et lequel étoit, au commencement, de cette emprise et armée de Castille institué et nommé à être chef, étoit tout informé des besognes dessusdites, comment elles se portoient et devisoient; car, s'il eût senti ni connu qu'elles se dussent approcher, il se fût assez plus hâté qu'il ne fit, car il mit moult longuement à venir ainçois (avant) qu'il entrât en Espagne; et prit le lointain chemin, car il vint par Avignon, pour voir celui qui s'éscrisoit (appelloit) pape Clément: et fut de-lez (près) lui un temps: et, quand il s'en départit, il s'en vint droit à Montpellier: et là séjourna-t-il cinq jours, et aussi à Béziers et à Carcassonne: et vint à Narbonne, et puis à Perpignan: et là entra en le royaume d'Arragon, car il vouloit voir le jeune roi d'Arragon, et sa cousine la reine madame Yolaud-de Bar.

Tant exploita par ses journées le duc de Bourbon qu'il vint à Barcelonne: et là trouva le roi et la reine, et grand'foison de comtes et de barons du pays, qui tous étoient ensemble pour le recueillir et festoyer, si comme ils firent. Quand il eut là été une espace, environ six jours, il passa outre parmi le royaume d'Arragon: et vint à Valence la grande; et là lui vinrent nouvelles que toute l'armée des Anglois et Portugalois étoit retraite et passée, et que messire Jean de Holland étoit en Navarre lequel en ramenoit la greigneur (majeure) partie de leurs gens; et qu'entre les Anglois avoit eu trop grand'déconfiture de mortoire, et que son cousin le duc de Lancastre étoit moult deshaitié (malade) en la ville de Compostelle: et jà couroit en plusieurs lieux renommée qu'il étoit mort. Nonobstant toutes ces nouvelles, quoi qu'il n'eût eu que faire en Espagne, si il voulsit, il passa outre et signifia sa venue au roi de Castille qui en fut grandement rejoui, et dit que, pour lui recueillir, il viendroit à Burges (Burgos) en Espagne, une moult noble et puissante cité, si comme il fit. Lui venu à Burges (Burgos), il fit appareiller très grandement, pour le duc recevoir: et là étoient de-lez (près) lui les aucuns chevaliers de France qui désiroient à voir le duc de Bourbon. Si passa le duc Valence et Sarragosse, et tous les ports, et entra en Espagne: et vint à Burges (Burgos). Si fut du roi et des prélats, barons et seigneurs du pays, grandement bien recueilli et conjoui. Là étoient, messire Olivier du Guesclin, connétable de Castille, et messire Guillaume de Lignac, messire

Gautier de Passac, messire Jean des Barres, messire Jean et messire Regnaud de Roie, et plusieurs chevaliers de France qui tous avoient laissé leurs garnisons pour venir voir le duc de Bourbon; car des Anglois ni des Portugalois, ils n'avoient que faire de douter, car tout étoit retrait (retiré): et laissoient jà en Galice les seigneurs Anglois les villes, cités et forteresses, qu'ils avoient conquises, car bien savoient que contre la puissance des François ils ne les pourroient tenir: au cas que leurs gens étoient du tout departis, et issus hors de Galice, et retraits, les uns çà autres là, ainsi comme vous avez ouï recorder un petit avant, ci-dessus, en cette présente histoire.

Nouvelles vinrent en Galice que le duc de Bourbon étoit venu en Espagne, et avoit amené grand'chevalerie de France: et faisoit-on, en parlant, la chose plus grosse la moitié qu'elle n'étoit. Si se commença le pays grandement à douter que le duc de Bourbon ne voulsit entrer à force dedans, et tout reconquerre. Mais, pourtant qu'ils sentoient le duc de Lancastre encore de-lez (près) eux, ce les reconfortoit. Ces nouvelles vinrent au duc de Lancastre, que son cousin le duc de Bourbon étoit venu en Espagne, et se tenoit à Burges (Burgos) de-lez (près) le roi. Si le signifia tantôt au roi de Portugal, en lui priant qu'il mît ses gens ensemble, car il ne savoit que les François pensoient qui venoient à présent, et le pays nu et dépourvu véoient d'Anglois. Le roi de Portugal obéit, pour les grandes alliances qu'ils avoient ensemble: et se départit de Lisbonne:

et s'en vint à Coimbres: et là se tint et fit son mandement parmi son royaume, que chacun fût pourvu et appareillé, ainsi comme à lui appartenoit: et s'en vînt jusques à la cité du Port (Porto), pour approcher Galice, et son beau père le duc de Lancastre qui n'étoit point encore en point de chevaucher, pour la grand'maladie qu'il avoit eue: mais il commençoit à guérir.

Or vous parlerai du duc de Bourbon, qui se tenoit de-lez (près) le roi de Castille qui l'honoroit ce qu'il pouvoit, et aussi faisoient les prélats et les hauts barons de Castille. Vous devez savoir que, le duc de Bourbon venu, il y eut plusieurs consaux (conseils) entre eux, pour savoir quelle chose ils feroient, ni s'ils chevaucheroient en Galice, ou s'ils se mettroient au retour. Le roi d'Espagne et son plus spécial conseil d'hommes de son pays, véoient assez clair en ces besognes, tant que pour leur profit, car ils disoient ainsi, quand ils étoient ensemble hors et en sus des François: « Notre terre est toute gâtée, mangée et souillée par les François, quoi qu'elle en ait été gardée. Si y avons-nous trop pris de dommage. Pour quoi, bon seroit qu'on remerciât le duc de Bourbon qui est présentement venu, de la peine et grand travail qu'il a eu; et après qu'on lui dîte par amour, qu'il voulsist faire retraire ses gens, car ils n'avoient plus que faire de demeurer sur le pays, pour chose de guerre qui apparant leur fut, et que Galice, au conquérir, quand ils voudroient, leur étoit petite chose. Encore disoient ainsi ceux du conseil du roi: « Si nous recevons ces gens ci,

ils voudront être payés de leurs gages: et, s'ils ne le sont, ils pilleront et roberont tout notre royaume, et l'efforceront: et jà se plaignent moult de gens en plusieurs lieux sur le pays. Si est bon pour tous qu'on leur donnât un congé honorable. » Ce conseil fut tenu, et s'y assentit de tous points le roi, car il véoit bien que c'étoit le profit de ses gens et de son royaume: et il n'y pouvoit avoir perte ni dommage, que ce ne fût à son préjudice. Ainsi donc, en la présence de lui, un jour l'archevêque de Burges (Burgos) montra la parole au duc de Bourbon: et là étoit grand'foison de la chevalerie de France. Le duc de Bourbon et plusieurs chevaliers qui plus cher, sans comparaison, avoient à retourner que là demeurer, car le pays n'est pas complexionné à celui de France, s'en contentèrent grandement: et s'ordonnèrent sur cet état. Et pour ce que le duc de Bourbon fut dernièrement venu, il se départit quand il eut pris congé du roi tout premièrement: et dit qu'il vouloit retourner parmi le royaume de Navarre. Si ordonnèrent ses gens leurs besognes sur cet état. On lui fit beaux dons et beaux présents avant son département: et encore en eut-il plus eu, s'il voulsit (eût voulu); mais il en réfusa assez, si ce ne furent mulets, chevaux et chiens, nommés Allans d'Espagne.

Publié fut partout que toutes gens d'armes se pouvoient bien partir, et devoient issir (sortir) hors d'Espagne et retourner en France, car il étoit ainsi ordonné et accordé des souverains. Mais encore demeuroient messire Olivier du Guesclin, conné-

table de Castille, et les maréchaux, et environ trois cents lances de Bretons et de Poitevins, et de Saintongiers. Or se mit au retour le duc de Bourbon, quand il eut pris congé au roi, à la reine, et aux barons de Castille. Si fut convoyé jusques au Groing (Logrogno): et entra en Navarre. Par tout où il venoit et il passoit, il étoit le bien venu, car ce duc a, ou avoit, grand'grâce d'être courtois et garni d'honneur et de bonne renommée. Le roi de Navarre le reçut grandement et liement: et ne lui montra oncques semblant de mal talent ni de haine qu'il eut contre le roi de France qui lui avoit fait tollir (enlever) son héritage de la comté d'Evreux en Normandie. Car bien savoit que le roi, qui pour le présent étoit au duc de Bourbon neveu, n'y avoit nulle coulpe (faute); car pour le temps que ce fut, il étoit encore moult jeune. Mais il lui remontra doucement toutes ses besognes, en lui suppliant qu'il voulsit (voulût) être bon moyen (médiateur) envers son cousin le roi de France, pour lui, et il lui en sauroit bon gré. Le duc de Bourbon lui eut en convenant (promesse), de bonne volonté: et sur cet état il se départit de lui, et passa parmi le royaume de Navarre tout paisiblement: et aussi toutes manières de gens d'armes qui passer vouloient: et rappassèrent toutes les montagnes de Roncevaux, et tout au long du pays des Basques: et entra le duc de Bourbon en Béarn, à Sauveterre.

CHAPITRE LXXXIV.

Comment le comte de Foix reçut honnorablement le duc de Bourbon, et des beaux dons, qu'il lui fit: et comment les gens messire Guillaume de Lignac et messire Gautier de Passac saccagèrent la ville de Saint Phaghon, en partant d'Espagne, dont le roi d'Espagne montra courroux à ces deux capitaines qui étoient encore près de lui.

Quand le comte Gaston de Foix qui se tenoit à Orthez entendit que le duc de Bourbon étoit à Sauveterre, si en fut moult réjoui: et manda une partie de sa meilleure chevalerie: et se départit un jour en grand arroy, bien à cinq cents hommes, tous chevaliers et écuyers, et gens notables, moult bien montés. Et s'en vint sur les champs, au dehors de la ville d'Orthez: et chevaucha bien deux lieues à l'encontre du duc de Bourbon qui chevauchoit aussi en belle route (troupe) de chevaliers et d'écuyers. Quand le duc et le comte s'entre-rencontrèrent, ils se conjouirent grandement, et se recueillirent amiablement, ainsi que tels hauts seigneurs savent bien faire, car ils y sont tous nourris. Et quand ils eurent une espace parlé ensemble, si comme me fut conté quand je fus à Orthez, le comte de Foix se trait (rendit) à une part sur les champs, et sa route (troupe) avecques lui: et le duc de Bourbon

demeura en la sienne. Adonc vinrent, de par le comte de Foix, trois chevaliers lesquels se nommoient messire Espaing de Lion, messire Pierre de Cabestain et messire Menault de Nouailles; et vinrent devant le duc de Bourbon, et lui dirent ainsi: « Monseigneur, véez cy un présent, que monseigneur de Foix vous présente à votre retour d'Espagne, car il sait bien que vous avez eu plusieurs frais. Si vous donne, à bonne entrée en son pays de Béarn, huit mille francs, ce mulet, ces deux coursiers, et ces deux pallefrois. » — « Beaux Seigneurs, répondit le duc, grand mercy au comte de Foix, mais tant qu'aux florins, nous répondons que nuls nous n'en prendrons: mais le demeurant nous recevrons, de bonne volonté. » Ainsi furent les florins refusés[1], et les chevaux et le mulet retenus. Assez tôt après vint le comte de Foix côte à côte du duc: et l'emmena, dessous son pennon, en la ville d'Orthez: et le logea en son hôtel: et tous ses gens furent logés en la ville. Si fut le duc trois jours à Orthez: et y eut de beaux dîners et de grands soupers: et montra le comte de Foix au duc de Bourbon une partie de son état: lequel, tant qu'en seigneuries, fait moult à recommander. Au quatrième jour le duc prit congé au comte: et le comte fit et donna aux chevaliers et écuyers du duc, de beaux dons: et me fut dit que la venue du duc de Bourbon couta au comte de Foix dix mille francs. Après toutes ces choses il se dépar-

(1) D'Oronville dit au contraire, dans sa vie de Louis III duc de Bourbon, que le duc fit demander quinze mille francs à emprunter au comte de Foix. J. A. B.

tit: et s'en retourna en France. Ce fut par Montpellier, et par la cité du Puy, et par la comté de Forez dont il est sire de par madame sa femme [1].

Pour ce, si le duc de Bourbon se mit au retour comme je vous ai conté, ne s'y mirent point sitôt messire Guillaume de Lignac ni messire Gautier de Passac, ni leurs routes (troupes), où bien avoit, par plusieurs connétablies (compagnies), plus de trois mille lances, et bien six mille autres gens comme gros varlets. Nequiedent (néanmoins) tous les jours se départoient-ils; et se mettoient au retour, petit à petit, ceux qui étoient cassés de leurs gages, et tous hodés (lassés) de la guerre; et se mettoient les plusieurs au retour, mal montés, mal housés, et tous déchirés; et vous dis que les rencontres de telles gens n'étoient pas bien profitables, car ils démontoient tous ceux qu'ils rencontroient, et prenoient guerre à tous marchands et à toutes gens d'église, et à toutes manière de gens demeurant au plat pays, où il y avoit rien à prendre: et disoient les routiers (soldats): que la guerre les avoit gâtés et appauvris, et le roi de Castille mal payés de leurs gages. Si s'en vouloient faire payer. Et sachez que cités, châteaux et bonnes villes, si elles n'étoient trop fort fermées, se doutoient en Castille moult fort d'eux. Et se cloyrent toutes villes, cités et châteaux à l'encontre d'eux, pour eschiver (éviter) les périls, car tout étoit d'avan-

(1) Selon d'Oronville, le duc de Bourbon détruisit en passant quelques villes du Bordelais, puis se rendit à Toulouse où il avoit donné rendez-vous au roi de Navarre et tous deux s'acheminèrent ensemble vers Paris. J. A. B.

tage ce que trouver ils pouvoient, si trop fort n'étoit défendu.

Tous chevaliers et écuyers qui retournoient par la terre au comte de Foix, mais (pourvu) qu'ils l'allassent voir, étoient de lui bien venus: et leur départoit de ses biens largement: et couta le dit voyage au comte de Foix, le aller et le retourner, de sa bonne et propre volonté, en cette saison comme il me fut dit à Orthez, plus de quarante mille francs.

Or avint un incident, sur ceux de la ville de Saint-Phaghon (Sahagun) en Espagne, depuis le département du duc de Bourbon, que je vous recorderai, qui couta, si comme je vous dirai, la vie de cinq cents hommes. Vous devez savoir que, quand messire Guillaume de Lignac et messire Gautier de Passac entrèrent premièrement en Espagne, leurs routes (troupes) qui étoient grandes et grosses s'épandirent en plusieurs lieux, sur le pays, et là environ de Saint-Phaghon (Sahagun) où il y a très bon pays et gras, et rempli, en temps de paix, de tous biens. En leur compagnie avoit grand'foison de Bretons. de Poitevins, d'Angevins, de Saintongiers, et de gens des basses marches. Ceux qui vinrent premiers à Saint-Phaghon (Sahagun), entrèrent en la ville, cy six, cy dix, cy quinze, cy vingt: et tant qu'il en y eut plus de cinq cents, que uns que autres, varlets des seigneurs. Et ainsi comme ils venoient, ils se logeoient: et, quand ils étoient logés, ils pilloient et déroboient les hôtels, et rompoient coffres et huches, et troussoient tout le meilleur. Quand les citoyens virent la manière d'eux, ils fermèrent leur ville, afin

que plus n'y en entrât: et quand ces étrangers se devoient reposer, on cria en la ville, aux armes! et avoient les Espagnols tout leur fait jeté de jour. Ils entrèrent en ces hôtels, là où le plus il y en avoit de logés: et, ainsi comme ils les trouvoient, ils les occioient, sans pitié et sans merci: et en occirent cette nuit plus de cinq cents; et y furent tous heureux ceux, qui sauver se purent et isssir (sortir) hors de ce péril. Les nouvelles en vinrent au matin aux seigneurs qui approchoient Saint-Phaghon (Sahagun) et qui étoient logés tout autour. Si se mirent tous ensemble, pour savoir quelle chose il étoit bonne de faire: et, eux bien conseillés, les seigneurs dirent que ce n'étoit pas bon de prendre en le présent nulle vengeance: et que, s'ils commençoient à détruire et gréver les villes et les cités, ils les trouveroient toutes ennemies: dont leurs ennemis seroient réjouis. «Mais, quand notre voyage prendra fin, et nous nous mettrons au retour, lors parlerons nous, et compterons à (avec) eux.» Ainsi passèrent-ils outre, sans montrer nul semblant: mais pour ce ne l'avoient-ils pas oublié. Or avint que, quand toutes gens se mettoient au retour, fors ceux qui étoient là demeurés de-lez (près) le connétable, messire Olivier du Guesclin, et par spécial Bretons et ceux des basses marches se mirent ensemble et dirent ainsi entre eux: «Nous payâmes notre bien venue à ceux de Saint-Phaghon (Sahagun): mais ils payeront notre bien allée. C'est raison.» Tous ceux furent de cet accord et se cueillirent plus de mille combattants: et approchèrent Saint-Phaghon (Sahagun): et entrèrent en

la ville, sans nul guet que les citoyens fissent sur eux. Car ils n'y pensoient plus, et cuidoient (croyoient) bien que tout fût oublié, et que jamais ne se dût le mal-talent (mécontentement) renouveller; mais si fit, à leur grand dommage, car, quand ils cuidoient être le mieux à sûr, ce fut qu'on cria, en plus de cent lieux, aux armes ! et fut dit: « Meurent les citoyens et les villains de la ville! et tout soit pris et quant qu'ils ont, car ils ont forfait! » Donc vissiez ces Bretons et ces routes (troupes) entrer en ces hôtels, là où ils espéroient plus gagner, rompre huches et écrains, et occire hommes, et faire grand esparsin (dégât) du leur. Ce jour en y eut d'occis plus de quatre cents: et fut la ville toute pillée et robée, et bien demi arse: dont ce fut dommage. Ainsi se contrevengèrent les routes (troupes) de leurs compagnons: et se départirent puis de Saint-Phaghon (Sahagun).

Les nouvelles vinrent au roi de Castille: et lui fut ainsi dit, que les gens à messire Guillaume de Lignac et à messire Gautier de Passac, avoient couru, robé et pillé la bonne ville de Saint-Phaghon (Sahagun), et occis les citoyens, bien par nombre de quatre cents, et puis bouté le feu en la ville: et lui fut encore dit, que si les Anglois l'eussent conquise de fait, par assaut ou autrement, ils ne l'eussent point si villainement atournée comme elle étoit. En ce jour et en cette heure y étoient les deux chevaliers dessus nommés: qui en furent grandement repris du roi et du conseil. Ils s'excusèrent et dirent, Dieu leur pût aider, que de cette aventure ils ne

savoient rien: mais bien avoient ouï dire à leurs routes (troupes), que mal se contentoient d'eux. Car, quand ils passèrent premièrement, et ils entrèrent en Castille, et furent logés à Saint-Phaghon (Sahagun), on leur occit leurs compagnons: dont le mal-talent (mécontentement) leur en étoit demeuré au cœur; « mais vraiment nous cuidions (croyions) qu'ils l'eussent oublié. » Le roi d'Espagne passa ces nouvelles, et passer lui convint, car trop lui eut couté s'il le voulsist (eût voulu) amender, mais il n'en sut pas meilleur gré aux capitaines: et leur montra; en quoi, je le vous dirai. Au départir, quand ils prirent congé du roi pour retourner en France, s'il fut bien d'eux si comme on peut bien supposer il les eut plus largement payés qu'il ne fit et bien s'en sentirent; et aussi le duc de Bourbon qui là étoit venu souverain chef et capitaine, et qui premier s'étoit mis au retour, au bon gré du roi et de ses gens, lui et les barons et chevaliers de sa route (troupe) en avoient porté et levé toute la graisse. Or se vidèrent ces gens hors de Castille, par plusieurs chemins: les aucuns par Biscaye, les autres par Catalogne et les autres par Arragon. Et revenoient les plus des chevaliers et des écuyers qui n'avoient entendu à nul pillage, mais singulièrement vécu de leurs gages, tous pauvres et mal montés: et les autres qui s'étoient enhardis et avancés d'entendre au pillage et à la roberie, bien montés et bien fournis d'or et d'argent et de grosses malles. Ainsi est de telles aventures. L'un y perd et l'autre y gagne, le roi de Castille fut moult réjoui quand il se vit quitte de telles gens.

CHAPITRE LXXXV.

Comment le duc de Lancastre, étant parti de Saint-Jacques et de Connimbres en Portugal, arriva par mer a Bayonne.

Or retournons un petit au duc de Lancastre qui gisoit malade en la ville de Saint-Jacques, et la duchesse sa femme, et Catherine leur fille. Vous devez bien croire et imaginer que le duc de Lancastre n'étoit pas le plus de la nuit et du jour sans ennui; car il véoit ses besognes en dur parti, et sa bonne chevalerie morte qu'il plaignoit et pleuroit, si comme on peut dire, tous les jours et lesquels à grand' peine il avoit mis et élevés hors d'Angleterre: et si n'étoit nul, ni nulle, au royaume de Castille ni ailleurs, qui traitât envers lui pour venir à paix par composition, ni qui voulsist (voulût) tenir sa femme à héritière, ni lui donner part ni partie: mais oyoit dire par ses gens, qui étoient informés d'aucuns pélerins qui tous les jours venoient à Saint-Jacques en pelèrinage, de Flandre, de Hainaut, de Brabant et d'autres pays, et qui étoient passés parmi ces gens d'armes de France et aussi tout parmi le royaume d'Espagne, que les François et ceux qui s'en alloient, ne se faisoient que truffer (moquer) de lui, et disoient aux pelèrins: « Vous vous en allez à Saint-Jacques; vous y trouverez le

duc de Lancastre qui se donne du bon temps et se tient en l'ombre et en ses chambres, pour la doutance (crainte) du soleil. Recommandez nous à lui: et si lui demandez, par votre foi, si entre nous François savons guerroyer, et si nous lui avons fait belle guerre et s'il se contente de nous. Les Anglois souloyent (avoient coutume) dire que nous savions mieux danser et caroler que mener guerre. Or est le temps retourné; ils se reposeront et caroleront: et nous garderons nos marches et nos frontières, tellement que point n'y prendrons de dommage.»

Le duc de Lancastre, comme sage chevalier et vaillant homme, souffroit et prenoit tout en gré, car faire le lui convenoit; et sitôt comme il put chevaucher, il se départit; aussi firent sa femme et sa fille et toutes leurs gens de la ville de Saint-Jacques, car le roi de Portugal l'envoya querre (chercher) par son connétable, le comte de Nouarre (Nuno Alvares), et par messire Jean Ferrand Percok (Pacheco), atout (avec) cinq cents lances. En cette route étoient du royaume de Portugal, tout premièrement le Ponnasse de Congne (Lopo Vasques da Cunha), et son frère Vas Martin de Congne (Cunha), Egeas Coille (Egas Coelho), Vas Martin de Merlo, Goussalvas (Gonzalez) de Merlo, Galop Ferrand Percok (Guadalupe Ferrand Pacheco), messire Aulde Pierre (Alvaro Pereira), Jean Rodrigues Perrière (Pereira), Jean Gomes de Sialva, Jean Rodrigues de Sar (Sà), et tous barons.

En la compagnie d'iceux et de leur gens se mirent le duc de Lancastre, la duchesse sa femme, et

sa fille: et se départirent un jour de la ville de Compostelle: et se mirent à chemin: et chevauchèrent tant par leurs journées, qu'ils vinrent en la cité du Port (Porto) où le roi les attendoit, et la reine, qui leur firent bonne chère. Assez tôt après que le duc de Lancastre fut là venu, se départirent le roi et la reine: et s'en allèrent à Coïmbres, à une journée de là. Le duc de Lancastre se tint bien deux mois au Port (Porto) et entreus (cependant) ordonna-t-il toutes ses besognes: et eut gallées du roi lesquelles il fit appareiller et le maître patron de Portugal qui s'appeloit Damp Alphonse Vretat (Furtado). Quand ils virent qu'il faisoit bon sur la mer, et qu'ils eurent vent à point et bon pour eux, le duc et la duchesse et leur fille et toutes leurs gens entrèrent en leurs vaisseaux: et puis desancrèrent: et prirent le parfond: et furent en un jour et demi dedans Bayonne là ou il y a plus de soixante et douze lieues: et là arrivèrent: et n'y trouvèrent point messire Jean de Holland ni les Anglois, car ils s'en étoient partis et venus à Bordeaux, et là montèrent en mer et se retrairent (retirèrent) vers Angleterre. Si se tint le duc de Lancastre à Bayonne, un long temps: et se gouvernoit et s'étoffoit des revenues des Bayonnois et des Bordelois, et de la terre d'Aquitaine, de ce qui étoit en l'obéissance du roi Richard d'Angleterre, car il avoit commission de prendre, lever et recevoir tous les profits de ces terres: et s'en écrivoit duc et mainbour (gouverneur). Nous nous souffrirons à parler, pour le présent, du duc de Lancastre, et des Anglois, tant

que point sera, et nous rafraîchirons d'autres nouvelles.

CHAPITRE LXXXVI.

Comment le comte d'Armagnac mit grand'peine de traiter aux compagnons, pour leur faire rendre leurs forts, en leur délivrant argent: et comment le comte de Foix l'en empêcha secrètement.

En ce temps se tenoit le comte d'Armagnac en Auvergne, et étoit en traité envers les compagnons, lesquels tenoient grand' foison de forts et de garnisons en Auvergne, en Gevandau, en Quercy, et en Limousin. Le comte d'Armagnac avoit grand' affection, et bien le montra, de faire partir les capitaines, ennemis du royaume de France, et leurs gens, et de laisser les châteaux qu'ils tenoient: dont les terres dessus nommées étoient foulées et amoindries (appauvries) grandement: et étoient en traité tous ceux qui forts tenoient et qui guerre faisoient, excepté Geoffroy Tête-Noire: qui tenoit Vendatour, envers le comte Jean d'Armagnac: et devoient les capitaines prendre et recevoir, à un payement, deux cents cinquante mille francs. A la somme de florins payer s'obligèrent les terres dessus nommées qui volontiers se vissent délivrées de tels gens, car ils ne pouvoient labourer les terres, ni aller en leurs marchandises, ni rien faire hors

des forts, pour la doutance de ces pillards dessus dits, s'ils n'étoient bien acconvenancés (arrangés) et appactis (composés): et les appactis (composés), selon ce que ils avoient sommé, leurs comptes montoient bien par an, en ces terres dessus dites, autant comme la redemption des forts et des garnisons devoit monter.

Or, quoi que ces gens fissent guerre d'Anglois, si y en avoit-il trop petit de la nation d'Angleterre: mais étoient Gascons, Bretons, Allemands, Foixois Béarnois, Armignacs, et gens de divers pays qui s'étoient là ainsi recueillis et mis ensemble pour mal faire. Quand les compositions des redemptions devoient être faites par tous accords, voir (vrai) est qu'ils exemptoient Geoffroy Tête-noire et son fort, car pour eux il n'en fesist (eût fait) rien, le comte d'Armagnac pria au comte dauphin d'Auvergne, qui étoit un grand chef, de traiter avecques lui, car bien s'en savoit ensoigner, et que par amour il se voulsist de tant charger et travailler, que d'aller en France devers le roi et son conseil, les ducs de Berry et de Bourgogne, lesquels pour le temps avoient le gouvernement du royaume, pour faire leurs besognes plus fermement et authentiquement, car sans eux ils n'en osoient rien faire, ni lever nulle taille au pays.

Le dauphin d'Auvergne, à la prière et requête du comte d'Armagnac, se mit à chemin : et exploita tant par ses journées qu'il vint à Paris. Pour le temps n'y étoit point le roi, mais se tenoit à Rouen. Et convint le dauphin d'Auvergne là aller. Si re-

montra toutes ces choses, et ces traités, au roi et à son conseil. Il ne fut pas si tôt délivré; car les seigneurs qui clair véoient, et qui telles manières de gens de compagnies ressongnoient (redoutoient), scrutinoient sur cet état et ces traités, et disoient: « Comte dauphin, nous savons bien que le comte d'Armagnac et vous, verriez très volontiers l'honneur et profit du royaume, car part y avez et belles terres y tenez. Mais nous doutons trop fort que, quand ces capitaines Gascons, Béarnois, Foixois, Armagnacs, et autres gens, auront pris et levé telle somme de florins comme les compositions montent, et les pays en seront apauvris et affoiblis, que dedans trois ou quatre mois après ils ne retournent, et ne fassent pire guerre et plus forte que devant, et ne se reboutent derechef dans les forts. »

Là disoit le comte dauphin, et répondoit à ce, aux oncles du roi et au chevalier de France dont il étoit examiné: « Messeigneurs, c'est bien l'intention de nous, la taille faite et l'argent cueilli et mis ensemble à Clermont ou à Riom, que jà il ne sera mis outre, jusques à tant que nous serons sûrs et certifiés de toutes ces gens. » — « C'est bien notre intention, répondirent les ducs de Berry et de Bourgogne. Nous voulons bien que l'argent soit levé et assemblé, et mis en certain lieu au pays; à tout le moins en seront-ils guerroyés s'ils ne veulent venir à amiable traité. Si que, le comte d'Armagnac et vous, et l'évêque de Clermont, et l'évêque du Puy, vous retournés par-delà, entendez-y pour votre honneur

et pour le plus grand profit du pays. » — « Volontiers, répondit le comte dauphin. »

Sur cet état se départit de la cité de Rouen, du roi et de ses oncles, le dauphin d'Auvergne: et retourna arrière en Auvergne: et trouva le comte d'Armagnac et Bernard d'Armagnac son frère à Clermont en Auvergne: et grand'foison des seigneurs du pays qui attendoient sa venue. Il leur raconta tout ce qu'il avoit trouvé et exploité, de mot à mot; et les doutes, que le roi et son conseil y mettoient; et comme on vouloit bien que la taille fut levée et faite, et l'argent assemblé, et mis en certain lieu, tant qu'on verroit la vraie fin de ces pillards qui tenoient forts, châteaux et garnisons du royaume. « C'est bien notre intention, répondit le comte d'Armagnac, et, puis qu'il plaît au roi et à son conseil, nous exploiterons outre: mais il nous faudroit, pour toutes sûretés, prendre et avoir une bonne sûre tréve à eux: pourquoi le pays se pût assurer et pourvoir contre la taille qu'on fera. » Donc furent ambassadeurs de par le comte d'Armagnac enbesognés, pour aller sûrement parlementer à Perrot le Béarnois, et à Aimérigot Marcel. Ces deux étoient ainsi que souverains des forts de par-deçà la Dordogne, avec le Bourg de Copane, Bernard des Iles, Olin Barbe, Apton Seguin, le seigneur de Lane-Plane, et moult d'autres. Ces capitaines ne se pouvoient accorder ensemble, car ce que l'un vouloit une semaine, l'autre le dévouloit: et si vous en montrerai la raison. Ils étoient de diverses opinions et de divers pays. Les Armagnacs,

qui tenoient aucunes choses du comte d'Armagnac, obéissoient assez légèrement : mais tous ne se pouvoient pas incliner par eux. Car la greigneur (majeure) partie, et les plus rusés de pillerie, et les plus renommés tant que des capitaines, étoient de Béarn, et de la terre du comte de Foix.

Je ne dis mie que le comte de Foix ne voulsist (voulut) bien l'honneur et l'avancement du royaume de France : mais, quand les nouvelles lui vinrent premièrement comment on traitoit sus ces routes (troupes), qui tant de forts tenoient ès terres d'Auvergne, de Quercy, de Rouergue et de Limosin, il y put trop bien entendre, et s'en voulut très bien informer pour en savoir toute la substance : et demandoit à tous ceux qui l'en informoient, et qui aucune chose en savoient ou cuidoient savoir, quelle chose le comte d'Armagnac mettoit avant : et tous ces forts délivrés, et les capitaines et leurs gens partis et mis hors de leurs garnisons, où ils se retrairoient, ni quel chemin ils tiendroient, et s'il avoit intention que de s'en ensoigner (mêler). On lui dit : « Monseigneur, ouï. C'est l'intention du comte d'Armagnac, qu'il veut retenir à ses coutages (frais), tous ceux qui de ces forts partiront, et les mener en Lombardie, car son beau-frère, qui a par mariage, vous le savez aussi assez, sa belle sœur, laquelle avoit jadis épousé Gaston votre fils, en a grandement à faire, pour garder et défendre son héritage, car en Lombardie appert grand'guerre. »

Sur ces paroles ne répondit rien le comte de Foix, et ne fit aucun semblant de l'avoir entendu :

et se tourna autre part: et rentra à ses gens, en autres paroles. Et pour ce n'en pensa-t-il pas moins: ains regarda espoir (peut-être), et si comme on peut imaginer et qu'on a vu les apparences depuis, qu'il encombreroit couvertement et grandement la besogne. Je vous dirai comment. Oncques le comte d'Armagnac ne put finir, pour traité qu'il sut dire ni faire ni montrer ni prêcher envers ceux qui étoient de la comté de Béarn et des tenures au comte de Foix ou de sa faveur, de quel pays que ce fut qu'ils voulsissent rendre forteresse ni garnison qu'ils tinssent, ni eux en rien aconvenancer (arranger), ni allier au comte d'Armagnac ni à Bernard son frère; car le comte de Foix qui est plein de grand'prudence, regardoit que ces deux seigneurs d'Armagnac, ses cousins, avecques les Labriciens [1], étoient puissants hommes et en leur venir, et acquéroient amis de tous lez (côtés). Si ne les vouloit pas renforcer de ceux qui le devoient servir. Encore imagina le comte de Foix un point très raisonnable: car messire Espaing du Lyon le me dît quand je fus à Ortthès, et aussi fit le Bourg (bâtard) de Compane, capitaine de Carlat en Auvergne, avecques le Bourg Anglois. Le comte de Foix regarda qu'il avoit guerre ouverte envers ceux d'Armagnac: et ce que de présent y avoit de délai, ce n'étoit que par tréves, dont on a usage que cinq ou six fois l'an on les renouvelle; et le comte d'Armagnac avoit sur les champs, en son obéissance, tous ces compagnons,

(1) Ceux du parti d'Albret. J. A. B.

capitaines et autres qui sont usés d'armes; sa guerre en seroit ainsi plus belle, et pourroient les Armagnacs et les Labriciens, avecques leurs alliés, faire un grand déplaisir au comte de Foix. C'est la principale cause, pourquoi les favorables et les tenables du dit comte de Foix ne s'accordèrent point au comte d'Armagnac. Si lui donnèrent-ils espérance que si feroient-ils: mais c'étoit toujours en eux dissimulant, car, de ses journées, ils n'en tenoient nulles: mais ils ne couroient pas sur le pays si soigneusement comme ils souloient (avoient coutume) faire, avant que les traités fussent entamés.

Par ce point cuida (crut) le comte d'Armagnac toujours venir à ses ententes (desseins): et les greigneurs (plus grands) capitaines qu'il le attrairoit plus volontiers à lui, ce sont Perrot le Béarnois qui tenoit le fort châtel de Caluset et qui étoit le souverain en Auvergne et en Lymosin de tous les autres, car ses pactis (composition) duroient jusques à la Rochelle. Les autres ce sont: Guillonnet de Sainte-Foy qui tenoit Bouteville, et aussi Aimerigot Marcel qui tenoit Aloyse, de-lez (près) Saint-Flour en Auvergne, et le Bourg de Compane et le Bourg Anglois qui tenoient Carlat. Assez tôt auroit-il Aimerigot Marcel, comme il disoit, mais (pourvu) qu'il pût avoir Perrot le Béarnois: Geoffroy Tête-noire, qui tenoit Ventadour et qui étoit encore souverain de tous les autres, ne se faisoit que gaber (moquer) et trufer (plaisanter), et ne daignoit entendre à nul traité du comte d'Armagnac, ni d'autrui aussi, car il sentoit son châtel fort et imprenable et pourvu pour sept ou

pour huit ans, de bonnes garnisons: et si n'étoit pas en puissance de seigneur, qu'on leur put clorre un pas ou deux, en issant (sortant) hors de leur fort, quand ils vouloient, pour eux rafraîchir. Et mettoit en ses lettres Geoffroy Tête-noire, et en ses saufs-conduits et lettres de pactis (composition): Geoffroy Tête-noire, duc de Ventadour, comte de Limousin, sire et souverain de tous les capitaines d'Auvergne, de Rouergne et de Limousin. »

Nous nous souffrirons à parler de ces besognes lointaines, tant que aurons cause d'y retourner. Si nous rafraîchirons des besognes prochaines, tant qu'à ma nation, si comme il est contenu en le procès du premier feuillet du tiers livre qui se reprend à la fin de la guerre de Flandre, et de la charte de la paix que le duc de Bourgogne et la duchesse donnèrent, accordèrent et scellèrent à ceux de Gand, en la bonne ville et noble cité de Tournay, et entrerons en nos traités, pour renforcer notre matière et histoire de Guerles (Gueldres) et de Brabant: et m'en suis ensoigné (mêlé) et réveillé de ce faire, pour la cause de ce que le roi de France et le duc de Bourgogne auxquels il en toucha grandement par les incidences qui s'y engendrèrent, mirent la main à cette guerre: et, pour venir au fond de la vraie histoire et matière, et le contenir au long, je dirai ainsi.

CHAPITRE LXXXVII.

Digression, ou discours, aucunement hors du propos principal, sur une querelle d'entre la maison de Brabant et celle de Gueldres, avec la vie d'un comte Regnaud de Guerles et de ses successeurs, pour mieux venir au temps de celui, qui défia le roi Charles sixième, en faveur du roi Richard d'Angleterre et aux causes de ce défi.

Long temps a été, et se sont tenus en haine, les Guerlois (Gueldrois) et les Brabançons. Si sont ces pays marchissants (limitrophes), sur aucunes bandes (frontières), l'un à l'autre. Et la greigneur (plus grande) haine, que les Brabançons ayent au duc de Guerles (Gueldres) et à ses hoirs, c'est pour la ville de Grave que les ducs de Guerles (Gueldres) ont tenue de force, un long temps, contre les Brabançons. Car ils disent ainsi, pourtant (attendu) que cette ville de Grave sied deçà la Meuse au pays de Brabant, que le duc de Guerles (Gueldres) la tient, à grand blâme, sur eux: et du temps passé plusieurs parlements en ont été: mais toujours sont demeurés les Guerlois en leur tenure. D'autre part les Guerlois ont mal talent aux Brabançons, pour la cause de trois beaux châteaux et forts, qui sont par delà la rivière de Meuse, tels que Gaugelch,

Buch et Mille[1] que le duc de Brabant et les Brabançons tiennent aussi de force, et par raison comme en lisant je le vous exposerai, sur le duc de Guerles (Gueldres), et à l'entrée de son pays. Ces mal-talents par plusieurs fois se sont renouvellés entre ces deux duchés, Brabant et Gueldres: et est la supposition de plusieurs chevaliers et écuyers qui en armes se connoissent, que si messire Édouard de Guerles lequel fut occis par merveilleuse incidence à la bataille de Juliers [2], d'un trait d'une sagette d'un archer que le duc Winceslaus de Boëme, duc de Luxembourg, ou de Brabant, avoit là en sa route (troupe), fût demeuré en vie, avec ce que ses gens eurent la victoire de la bataille dont je vous parle, il fût venu à son entente (but) de ces châteaux; car il étoit bien si vaillant chevalier et si hardi, qu'il les eut reconquis sur ses ennemis et encore assez avec. Or vous vueil-je éclaircir, car je l'ai promis à faire, comment ni par quelle manière, ces trois châteaux dessus nommés vinrent en la seigneurie des Brabançons: et tout pour embellir et vérifier notre matière: et le vueil (veux) prendre, au commencement et création des ducs de Guerles [3].

Un temps fut, et pas n'y avoit trop long terme aux jours que je dictai et ordonnai cette histoire, qu'il y eut un comte en Guerles qui s'appeloit Regnaud, pour ce que Guerles n'est pas un trop riche pays,

(1) Peut-être Goch, Beeck et Megen. J. A. B.

(2) En 1372. J. A. B.

(3) Ils furent crées ducs de Gueldres par l'empereur Louis de Bavière à Francfort en 1339. J. A. B.

ni si grand comme est la duché de Brabant. Ce comte Regnaud de Guerles vint à sa terre et seigneurie, jeune homme et de grand'volonté pour bien despendre (dépenser): et ne pensoit pas quelle fin ses besognes pourroient traire (aller), fors à sa plaisance accomplir: et suivit joutes, tournois, fêtes et reviaulx (rejouissance) et longs voyages à grand'renommée et à grands frais: et dépendoit tous les ans quatre fois plus qu'il n'avoit de revenus: et empruntoit aux Lombards, à tous lez (côté), car il étoit en dons large et outrageux; et s'endetta tellement, qu'il ne se pouvoit aider de chose nulle qu'il eut: et tant que ses proismes (parens) en furent grandement courroucés et l'en blamèrent: et par spécial un sien oncle, de par sa dame de mère, qui étoit de ceux d'Ercle et archevêque de Cologne: et lui disoit ainsi en destroit (secret) conseil : « Regnaud, beau-neveu, vous avez tant fait que vous vous trouverez un pauvre homme, et votre terre engagée de toutes parts; et en ce monde on ne fait compte de pauvres seigneurs. Pensez vous que ceux qui ont eu les grands dons de vous et les grands profits, les vous doivent rendre ? Si m'aist (aide) Dieu, nenny: mais ils vous défuiront, quand ils vous verront en cet état et que vous n'aurez plus que donner et se trufferont (moqueront) de vous et des folles largesses que vous avez faites, ni vous ne trouverez nul ami. Ne pensez point pour moi et sur moi qui suis archevêque de Cologne, que je doive rompre mon état pour le votre refaire, ni vous donner le patrimoine de l'église; m'aist (aide) Dieu, nenny. Ma conscience ne s'y

accorderoit jamais; ni aussi le pape ni les cardinaux ne le souffriroient point. Le comte de Hainaut ne s'est mie ainsi maintenu comme vous avez fait, qui a donné Marguerite, son aînée fille, de nouveau au roi d'Allemagne Louis de Bavière. Encore en a-t-il trois: mais toutes les mariera-t-il bien et hautement. Si vous vous fussiez bien porté, sans ainsi avoir engagé votre titre et héritage, ni mis vos châteaux ni vos villes hors de vos mains, vous étiez bien taillé de venir à tel mariage, comme à l'une des filles du comte de Hainaut: mais, au point ou vous êtes, vous n'y viendrez jamais. Vous n'avez villes châteaux ni pays à vous dont vous puissiez douer une femme, si vous l'aviez. »

Le comte de Guerles, pour ce temps, des paroles de son oncle l'archevêque de Cologne fut tout ébahi; car il sentoit bien et reconnoissoit qu'il lui montroit verité. Si lui demanda, en cause d'amour et de lignage, conseil. « Conseil! répondit l'archevêque. Beau-neveu, c'est trop tard, vous voulez clorre l'étable, quand le cheval est perdu. Je ne vois en toutes vos besognes qu'un seul remède. » — « Quel ? dit le comte. » — « Je le vous dirai, dit l'archevêque. Vous devez à Berthaut de Malines, qui est aujourd'hui renommé le plus riche homme, d'or et d'argent, qu'on sache en nul pays, par les grands faits et marchandises qu'il mène, par mer et par terre, car jusques en Damas, au Caire et en Alexandrie, ses gallées et ses marchandises vont, cent mille florins: et tient en pleige (gage) une partie de votre héritage. Cil (celui), dont je vous parle, a

une belle fille à marier: et si n'a plus d'enfants. Hauts barons d'Allemagne et des marches de par-deçà l'ont requise en mariage, pour eux et pour leurs enfants, que bien sais: et ils n'y peuvent venir, car les uns il ressongne (redoute), et les autres il tient à trop petits. Si vous conseille que vous fassiez traiter devers le dit Berthaut, que volontiers vous prendrez sa fille à femme, la fin qu'il vous ôte et nettoye de toutes dettes, et remette villes, châteaux et seigneuries qui sont de votre héritage, en votre main. Je suppose assez, pourtant que vous êtes tant haut de lignage et sire de telle seigneurie, et garni de villes, châteaux et cités, entre la Meuse et le Rhin, qu'il s'inclinera à vous volontiers et entendra votre pétition et requête. » — « Par ma foi, répondit le comte de Guerles, vous me conseillez loyaument, bel oncle. Je le ferai volontiers. »

Adonc ce comte Regnaud de Guerles dont je parle mit ensemble de son meilleur conseil, et de ceux que il aimoit le mieux et ès quels il avoit la graigneur (plus grande) fiance, chevaliers et clercs: et leur dit, et découvrit son entente (dessein): et leur pria et chargea, qu'ils voulsissent aller, en son nom, devers Berthaut de Malines et lui requissent, pour lui, sa fille en mariage: et il la feroit comtesse de Guerles, sur les conditions que l'archevêque de Cologne lui avoit baillées. Cils (ceux-ci) répondirent qu'ils le feroient volontiers: et ordonnèrent, au plus briévement comme ils purent, leur arroi: et vinrent devers le Berthaut de Malines moult honorablement, et lui recordèrent tout ce dont ils étoient chargés.

Le Berthaut fit à ces chevaliers et clercs, là envoyés par le comte Regnaud de Guerles, très bonne chère: et leur répondit très courtoisement, qu'il s'en conseilleroit. Il qui étoit riche sans nombre, de cinq ou six millions de florins, et qui désiroit l'avancement de sa fille, car pour ce temps il ne la pouvoit marier plus haut qu'au comte de Guerles, s'avisa qu'il retiendroit ce marché: mais, avant qu'il s'y assentist (consentit), en soi-même il eut plusieurs imaginations, car il mettoit en doute et disoit ainsi: « Si je donne Marie ma fille au comte de Guerles, il voudra être, et sera mon maître. Je ne serai pas le sien. En outre, s'il a enfants de ma fille, et ma fille meurt, ainsi que les choses peuvent avenir, il qui sera enrichi du mien, et remis en la possession et seigneuries des villes et des châteaux de la comté de Guerles, se remariera secondement, si haut qu'il voudra, et pourra de sa seconde femme avoir enfants. Ces enfans qui seront de grand et de puissant lignage de par leur mère, ne feront nul compte des enfants qui seront issus de ma fille: mais les deshériteront: et, si ce point et article n'y étoit, assez legérement je m'y assentiroie (consentirois). Nequedent (néanmoins) je prescrirai tant à ceux que le comte de Guerles a envoyés ici, que je leur répondrai ainsi: que leur venue me plait grandement, et que ma fille seroit bien heureuse, si elle pouvoit venir à si haute perfection, comme à la conjonction du mariage du comte de Guerles, au cas que ses besognes fussent claires: mais à présent tous ceux qui le connoissent et qui en oyent parler, savent bien qu'elles sont

troubles, et qu'il a presque forfait tous ses héritages d'entre la Meuse et le Rin, et que, pour les eschever (éviter) et acquitter ses terres et seigneuries on peut bien clairement voir et entendre qu'il me demande ma fille en mariage: et, si je lui donne, je voudrois bien savoir comment ce sera: que si ma fille a hoirs de lui, soit fils ou filles, ils demeureront hoirs de Guerles, pour quelconque mariage qui puist (puisse) sourdre (arriver) après: et, de ce convenant et alliance, j'en serai bien fort, et scellé de lui et de ses prochains qui cause auroient, par succession, de demander calengne (réclamation) à la comté de Guerles, et des nobles et bonnes villes du pays. »

Ainsi se fonda de répondre et de parlementer le Berthaut de Malines aux commissaires du comte de Guerles. Quand ce vint au matin, à heure compétente, ce Berthaut fit signifier à ces seigneurs, chevaliers et clercs, là envoyés de par le comte de Guerles, que ils seroient repondus. De ce furent-ils tous joyeux: et se retrairent (retirerent) devers le manoir du dit Berthaut, qui bien montroit qu'il fut à riche homme. Berthaut vint à l'encontre d'eux, en sa salle, et les recueillit doucement: et parla à eux moult liement: et puis les mena en une moult belle chambre, parée et ornée ainsi que pour le roi: et avoit là de-lés (près) lui en cette heure aucuns de ses amis. Quand ils furent tous venus et arrêtés en parlement, on cloït (ferma) l'huis de la chambre: et puis les endita (informa) Berthaut, qu'ils dissent ce pourquoi ils étoient là venus; et que, sur leur parole, ils auroient réponse finale. Ils le firent: et parla le doyen

de Cologne, en moult vaillant clerc, et cousin au comte de Guerles: et remontra toute leur ambassade tellement que grand plaisance étoit de l'ouïr. Des paroles ni des requêtes, n'ai-je que faire d'en plus parler, car elles sont assez remontrées ci-dessus : toutes touchoient et proposoient sur la forme du mariage pourquoi ils étoient là envoyés.

Adonc répondit Berthaut de Malines qui dès le jour devant avoit jeté tout son fait, et par quelle ordonnance et manière il répondroit, et dit: « Beaux seigneurs, je me tiendrois à moult honoré, et ma fille aussi, si nous pouvions venir à si haut prince comme est le comte de Guerles; et marier ma fille me plait très grandement bien; et quand on veut approcher une besogne, on ne la doit point éloigner. Je le dis, pourtant que l'alliance, par mariage prise et faite entre haut prince et redouté seigneur monseigneur Regnaud comte de Guerles et Marie ma fille, me plait trop grandement bien. Vous me faites une requête, que ses terres qui pour le présent sont moult chargées, et ensongnées (engagés) envers Lombards et autres gens par le point, article et ordonnance du mariage toutes les acquitte, délivre et nettoye de toutes dettes, et tout ce, qui obscur lui est, je fasse clair et le mette au net. La Dieu merci, tant que par la puissance des déniers il est bien en moi, et suis en bonne volonté de le faire; mais je vueil (veux), tout premièrement, que les convenances soient si fermement prises, écrites, grossoyées, tabellionnées et scellées, que jamais, en ruine ni en

débat de toutes parties elles ne puissent encheoir ni venir. C'est que ma fille sera héritière de toute la comté de Guerles, ainsi qu'elle s'étend et prend dedans ses bornes: et, s'il avenoit que monseigneur le comte Regnaud de Guerles allât de vie à trépas devant ma fille, sans avoir hoir de sa chair, que ma fille paisiblement tenist (tint) et possédât comme son bon héritage la comté de Guerles, tout son vivant; et, après son decès, qu'elle retournât où elle devroit aller. Et outre je dis et vueil (veux) encore, sur la forme et stile des confirmations, que, si madite fille a hoirs d'honoré prince le comte Regnaud de Guerles, et ma dite fille voise (aille) de vie à trépassement, que pour quelconque remariage, que le comte Regnaud de Guerles fasse secondement, on ne puisse éloigner, tollir, deshériter ni l'hoir ni les hoirs qui de ma fille seront issus et venus: fors tant que je veux bien, s'il a plaisance et volonté de soi remarier, pourtant qu'on doit douer sa femme, la seconde femme il la puisse douer des héritages acquis outre la rivière de Meuse, marchissants à l'évêché de Liége et à la duché de Brabant, sans en rien charger la principale seigneurie de Guerles. Et, là où les proismes (parents) d'honoré prince le comte Regnaud de Guerles voudront sceller, et aussi ceux, qui cause pourroient avoir, par proismeté (prochaineté), au chalenge de la comté et seigneurie de Guerles, et aussi les bonnes villes du pays; et aussi, pour entretenir les devises et convenances devant dites, je me assentirai au mariage. Si pouvez répondre à ce, si vous en êtes chargés.»

Adonc répondirent les chevaliers qui étoient de la comté de Guerles, quand ils eurent un petit parlementé ensemble; et parla l'un pour tous et dit ainsi: « Sire, votre réponse avons-nous bien entendue et ouïe; mais nous n'avons pas la charge de rien confirmer ni aconvenancer (engager) si avant comme vous le requérez. Et retournerons devers monseigneur et son conseil: et lui ferons cette réponse: et hâtivement vous en aurez nouvelles. »

Répondit Berthaut: « Dieu y ait part: et je le vueil (veux) bien. » Sur cet état ils issirent (sortirent) hors de la chambre.

Vous avez bien ouï tous les traités, les requêtes et les réponses, qui furent entre ces parties: si ne les pense plus à demener; car quand ceux qui furent envoyés par le dit comte de Guerles au dit Berthaut de Malines, furent retournés arrière, les besognes s'approchèrent grandement, car le comte de Guerles ne pouvoit, pour le présent, mieux faire ailleurs, car ce Berthaut [1] de Malines étoit riche sans nombre. On écrivit tout ce qu'il voulut deviser ni aviser pour le meilleur et le plus sûr, au los de lui et de son conseil: et, quand tout fut écrit et grossoyé et conseillé, et que rien n'y eut que dire, le comte de Guerles et ses proismes (prochains) qui dedans ces lettres étoient écrits et dénommés, scellèrent. Ainsi firent les chevaliers de Guerles, et les bonnes villes. Quand tout ce fut accompli et confirmé, tant que ce Berthaut fut et se tint pour content, le ma-

(1) Le manuscrit 8325 l'appelle toujours Bertrand. J. A B.

riage se passa outre [1]; et furent toutes les dettes payées, que le dit comte Régnaud avoit faites en son temps, et sa terre quitte et délivrée de tous gages. Ainsi fut le comte de Guerles au dessus de ses besognes: et prit nouvel conseil et nouvel état. Si par devant il l'avoit tenu bon, encore le tenoit-il meilleur après, car il avoit moult bien de quoi. Finance ne lui failloit point de par la partie de Berthaut de Malines; et se porta le comte, avecques sa femme, moult honorablement et moult en paix, car elle étoit moult belle dame, bonne et sage devote, et prude femme. Mais ils ne furent que quatre ans ensemble en mariage, que la dame mourut. Si eut une fille, qui demeura d'elle, qui eut à nom Ysabel [2].

Quand le comte de Guerles fut vefues (veuve), il étoit encore un jeune homme. On le remaria très hautement: et lui donna le roi Édouard d'Angleterre, le père au bon roi Édouard qui assiégea Tournay et qui conquit Calais, sa fille qui avoit à nom Ysabel [3]. De celle le comte de Guerles eut trois enfants, deux fils et une fille: messire Régnaud et messire Édouard, et Jeanne qui depuis fut duchesse de

(1) Je ne trouve rien de cette transaction ni dans Meyer ni dans Pontus Heuterus ni dans l'Art de vérifier les dates. Le comte Regnaud de Gueldres qui fut nommé duc en 1339 avoit épousé en 1310 Sophie fille de Florent seigneur de Malines; et en 1332, en secondes noces, Éléonore d'Angleterre. J. A. B.

(2) Isabelle étoit la fille de Regnaud et de Sophie comtesse de Malines. Après avoir été fiancée, suivant Ponterus, à un duc d'Autriche, elle mourut abbesse de Grevendal en 1376. J. A. B.

(3) Leonore, et non Isabelle, que Regnaud épousa en 1332, étoit en effet fille d'Édouard II et sœur d'Édouard III. J. A. B.

Juliers [1]. Or, tout ainsi que le prud'homme ce Berthaut de Malines avoit imaginé au commencement, du mariagede sa fille au comte de Guerles en avint: ni on ne lui tint oncques nulle loyauté. Quand le roi Édouard [2] d'Angleterre qui oncle étoit des enfants de Guerles vint premièrement en Allemagne, devers le roi et empereur Louis de Bavière, et cil (cet) empereur l'institua à l'empire à être son vicaire [3] par toutes les marches de l'empire, si comme il est contenu au commencement du premier livre, adoncques furent faits les comtes de Guerles ducs de Guerles, les marquis de Juliers, comtes de Julliers pour augmenter leurs noms et en descendant de degré en degré.

Or, pour approcher notre matière, et pour la vérifier, il avint depuis, étant mort ce Régnaud premier duc de Guerles, que son fils aîné, semblablement nommé Régnaud, neveu du dit roi Édouard d'Angleterre, mourut sans avoir enfants [4]: et à tous deux succéda messire Édouard de Guerles: qui se maria en Hainaut, et prit la fille aînée du duc Aubert [5]; mais la dame étoit pour ce jour si jeune, qu'oncques charnellement messire Édouard n'acousta (approche) à li (elle): et mourut celui Édouard

(1) Guillaume 6, marquis puis duc de Julliers, épousa Marie fille de ce même duc de Gueldres, mais de sa première femme Sophie de Malines. L'Art de vérifier les dates donne seulement au duc deux enfants de ce mariage, Regnaud et Édouard. J. A. B.

(2) Édouard. 3. J. A. B.

(3) En 1338. J. A. B.

(4) Regnaud 3 mourut en 1371 sans avoir d'enfants de sa femme Marie, fille de Jean duc de Brabant. J. A. B.

(5) Édouard épousa le 16 mai 1371 Catherine fille d'Albert régent de Hollande. J. A. B.

de Guerles qui fut moult vaillant chevalier, car il fut occis en la bataille qu'il eut contre le duc de Brabant, le duc Wincchelin (Wenceslas) devant Julliers [1].

De ce messire Édouard de Guerles ne demeura nuls enfans: mais sa serour (sœur) germaine la femme au duc Guillaume [2] de Juliers, avoit des enfants; si que, par la succession de son frère, elle dit et porta outre, que la duché de Guerles lui retournoit et appartenoit: et se mit avant. Aussi fit son aînée sœur, du premier mariage [3]; car on lui dit, puis que ses deux frères étoient morts sans avoir hoirs de leurs propres corps par mariage, que l'héritage lui retournoit. Ainsi vint la différence entre les deux sœurs et le pays, car les uns vouloient l'une, et les autres l'autre. Or fut conseillé à la dame aînée, qu'elle se mariât et prensit (prît) homme et seigneur de haut lignage, qui lui aidât à chalenger (réclamer) et défendre son héritage. Elle eut conseil: et fit traiter par l'archevêque de Cologne qui pour ce temps étoit devers messire Jean de Blois [4], qui pas encore n'étoit comte de Blois, car le comte Louis son frère vivoit, qu'il voulsist à li (elle) entendre,

(1) Édouard mourut le 24 août 1371 des suites d'une blessure reçue à la bataille de Battweiler, deux jours auparavant. Il étoit âgé de 36 ans. J. A. B.

(2) Guillaume Ier. J. A. B.

(3) La contestation au sujet de l'héritage de Gueldres etoit; d'une part entre Guillaume fils de Jean, fils de Guillaume le vieux duc de Julliers, et Marie sœur d'un premier mariage de Regnaud et d'Edouard, et de l'autre part Mathilde, sœur aînée de Marie et veuve de Jean Ier, comte de Clèves. J. A. B.

(4) Jean de Châtillon comte de Blois épousa Mathilde en 1372. J. A. B.

et qu'elle le feroit duc de Guerles, car par la succession de ses deux frères qui morts étoient, sans avoir hoirs mâles de leurs corps par loyal mariage, les héritages lui en retournoient et de droit, et que dessus li (elle), nuls, ni nulles n'y avoient proclamation de chalenge (droit).

Messire Jean de Blois, qui toujours avoit été nourri ens (dans) ès parties de Hollande et de Zélande, car il y tenoit bel héritage, et qui en aimoit la langue, ni oncques ne s'étoit voulu marier en France, entendit à ce traité volontiers: et lui fut avis qu'il seroit un grand sire et grand terrien, ès marches qu'il aimoit le mieux: et aussi les chevaliers de son conseil de Hollande lui conseilloient. Si accepta cette chose, mais avant il s'en vint, quant (autant) que il pouvoit exploiter de chevaucher coursier, en Hainaut et au Quesnoy, pour parler à son cousin le duc Aubert, pour savoir et voir qu'il lui en diroit et conseilleroit. Le duc Aubert, au voir (vrai) dire, ne lui en sçut bonnement que conseiller: et, s'il le sçut, si ne lui en fit-il oncques nul semblant: mais s'en dissimula un petit: et tant que messire Jean de Blois ne voulut point attendre la longueur de son conseil: ainçois (mais) monta tantôt à cheval, et s'en retourna au plutôt comme il put en Guerles: et là épousa la dame de quoi je vous parle: et se bouta en la possession du pays. Mais tous ni toutes, ne le voulurent pas prendre ni recueillir à seigneur, ni la dame à dame: ainçois (mais) se tint la plus saine partie du pays, chevaliers, écuyers et les bonnes villes, à la duchesse de Julliers, car cette dame avoit

de beaux enfants : parquoi ceux de Guerles l'aimoient mieux.

Ainsi eut messire Jean de Blois femme et guerre, qui moult lui couta; car quand le comte Louis son frère mourut, il fut comte de Blois, et sire d'Avesnes en Hainaut: et encore lui demeuroient toutes les terres de Hollande et de Zélande, où il tenoit en ces dites comtés très grands héritages: et toujours lui conseilloient ceux de son conseil, qu'il poursuivît son droit, qu'il avoit de par sa femme, la duchesse du Guerles. Aussi fit-il à son loyal pouvoir. Mais Allemands sont durement convoiteux: si ne faisoient guerre pour lui fors seulement tant que son argent couroit et duroit. En ce touaillement (ennui) et au chalenge de la duché de Guerles qui oncques profit ne lui porta, fors que très grans arréirages et dommages, mourut le gentil comte messire Jean de Blois en le châtel de la bonne ville de Scoonhove, en l'an de grâce notre seigneur mil trois cents quatre-vingts et un, au mois de Juin: et fut apporté en l'église des Cordeliers, en la ville de Valenciennes: et là ensevely de-lez (près) messire Jean de Hainaut son tayon (ayeul).

Et fut messire Guy de Blois son frère, comte; et tint toutes les terres, par droite hoirie et succession, que les deux frères avoient tenues, tant en France, comme en Picardie, en Hainaut, en Hollande et en Zélande, avecque ladite comté de Blois. Ne sçais quants (combien) ans après mourut celle dame qui avoit été femme au comte Jean de Blois. Si demeura sa sœur, la duchesse de Julliers, paisiblement duchesse de Guerles.

Or étoit ordonné par l'accord des pays, et à la requête des chevaliers et des bonnes villes de la duché de Guerles, qu'ils eussent à seigneur messire Guillaume de Julliers, aîné fils au duc Julliers, car la terre lui retournoit par droite hoirie de succession de ses oncles; et jà en cette instance lui avoient le duc Aubert et la duchesse sa femme, donné et accordé leur fille, laquelle avoit épousé messire Édouard de Guerles. Ainsi demeura la dame, fille de Hainaut, duchesse de Guerles: et au jour qu'elle épousa le duc de Guerles, fils au duc de Julliers, ils étoient eux deux presque d'un âge, pourquoi le mariage étoit plus bel. Et se tint le jeune duc de Guerles en son pays: et tant plus croissoit en âge, tant plus aimoit les armes, les joûtes, les tournois, les chevaux et les ébattements: et eut toujours le cœur plus Anglois que François: et bien le montra, tant comme il véquit. Et tint toujours le mal-talent, que ses prédécesseurs avoient tenu à la duché de Brabant: et quéroit toujours occasion et cautelle comment il put avoir la guerre, pour deux raisons: l'une étoit, qu'il s'étoit allié, de foi et d'hommage, au roi Richard d'Angleterre: l'autre cause étoit, que le duc Winceslas de Bohême, duc de Luxembourg et de Brabant, avoit racheté au comte de Mœrs, un haut baron d'Allemagne, les trois châteaux dessus nommés: et encore les vous nommerai, pour vous rafraîchir en la matière, Gaugelch, Buch et Mille [1], outre la Meuse, en la terre

(1) Goch, Beck et Megen. J. A. B.

de Fauquemont. Desquels châteaux anciennement le duc de Guerles avoit été seigneur et héritier: et pour ce déplaisoit-il au jeune duc Guillaume de Julliers, duc de Guerles, qu'il ne pouvoit retourner à son héritage: et, tant que le duc Winceslas de Brabant véquit, il n'en fit nul semblant. Or vous dirai comment il en étoit avenu du temps passé, afin que la matière vous soit plus claire à entendre.

CHAPITRE LXXXIX.

Retour au discours de la querelle d'entre la maison de Brabant et celle de Gueldres, aucunement entrelaissé au chapitre précédent, pour mieux continuer la race du premièr duc de Gueldres, jusques a ce Guillaume de Julliers, duc de Gueldres, qui défia le roi Charles sixième.

Avenu étoit que le duc Regnaud de Guerles, cousin germain au prince de Galles et à son frère, avoit en son temps engagé les châteaux dessus nommés, en une somme de florins, à un haut baron d'Allemagne, lequel s'appeloit le comte de Moers. Ce comte tint ces châteaux un temps: et, quand il vit qu'on ne lui rendoit point son argent que sus il avoit prêté, si se mélancolia (fâcha): et envoya suffisamment sommer le duc Regnaud de Guerles. Ce duc Regnaud n'en fit compte, car il ne les avoit

de quoi racheter, car les seigneurs n'ont pas toujours argent, quand ils en ont besoin. Quand le comte de Moers vit ce, il s'en vint au duc de Brabant, et traita devers lui pour en avoir l'argent. Le duc y entendit volontiers, pourtant (attendu) que ces châteaux marchissoient (confinoient) à la terre de Fauquemont, de laquelle terre il étoit sire; car trop volontiers augmentoit ce duc son héritage, comme celui qui cuidoit (croyoit) bien survivre madame la duchesse, Jeanne de Brabant, sa femme. Si se mit en la possession desdits châteaux: et y établit, de premier, le seigneur de Kuck, à y être souverain regard (gardien).

Quand ce duc Regnaud de Guerles fut mort, messire Édouard de Guerles se trait (porta) à l'héritage: et envoya, devers le duc de Brabant, ambassadeurs, en lui priant qu'il pût ravoir les châteaux, pour l'argent qu'il avoit payé. Ce duc n'eut jamais fait ce marché: et répondit que non feroit. De cette réponse avoit messire Edouard de Guerles grande indignation: et fut moult dur à la veuve sa sœur, madame Ysabeau de Brabant, sœur maisnée (puinée) à la duchesse, laquelle dame avoit eu pour mari le comte Regnaud de Guerles, et lui empêcha son douaire. La dame s'en vint en Brabant, et fit plainte des torts et des injures que messire Édouard lui faisoit, au duc, son frère, de Brabant, et à la duchesse: et, pour ce que toujours le mal-talent a été entre les Brabançons et les Guerlois, pour la terre et la ville de Grave qui sied en Brabant, et deçà la Meuse, furent en ce temps le duc et les Braban-

çons plus enclins à aider la dame: et avint une fois qu'une grand'assemblée de gens d'armes de Brabant et d'ailleurs se fit: et s'en vinrent au Bois-le-Duc: et furent là bien douze cents lances. Messire Édouard de Guerles fit aussi son assemblée d'autre part: et fut telle fois qu'on cuida (crut) bien qu'il y dût avoir bataille; mais le duc Aubert, le duc de Moers, et le duc de Juilliers, se mirent sur manière et état d'accord: et se départit cette assemblée sans rien faire.

En cette propre année rua jus le duc Winceslas de Brabant les compagnons, au pays de Luxembourg, qui lui gâtoient sa terre; et en mit encore grand'foison à exil (destruction): et là mourut, en la tour du châtel de Luxembourg, le souverain capitaine, qui les menoit qui s'appeloit le Petit Meschin.

En cette propre année encore messire Charles de Bohême qui pour ce temps regnoit, et étoit roi d'Allemagne et empereur de Rome, institua le duc Winceslas de Bohême, et le fit souverainement regard d'une institution et ordonnance, qu'on dit en Allemagne la Languefride [1] : c'est à dire à (pour) tenir les chemins couverts et sûrs, et que toutes manières de gens puissent aller, venir et chevaucher, de ville en autre, sûrement: et lui donna en bail le dit empereur une grand'partie de la terre et

(1) Froissart veut sans doute parler de la Landsturm, espèce de troupe levée pour faire respecter la paix publique, en allemand Landfriede. J. A. B.

pays d'Aussax (Alsace), delà et deçà le Rin, pour le défendre et garder contre les Linfars[1]. Ce sont manières de gens lesquels sont trop grandement périlleux et robeurs, car ils n'ont de nully (personne) pitié. Si lui donna encore la souveraineté de la belle, bonne et riche cité de Strasbourg: et le fit marquis du Saint-Empire, pour augmenter son état.

Et certes il ne lui pouvoit trop donner; car ce duc Winceslas fut large, doux, courtois, amiable: et volontiers s'armoit: et grand'chose eût été de lui, s'il eût longuement vécu, mais il mourut, en la fleur de sa jeunesse[2]: dont je, qui ai écrit et chronisé cette histoire, le plains trop grandement qu'il n'eût plus longue vie, tant qu'à quatre vingts ans, ou plus, car il eût en son temps fait moult de biens: et lui déplaisoit grandement le schisme de l'église: et bien le me disoit, car je fus moult privé et accointé de lui. Or, pourtant que j'ai vu, au temps que j'ai travaillé (voyagé) par le monde, deux cents hauts princes, mais je n'en vis oncques un plus humble, plus débonnaire, ni plus traitable: et aussi, avecques lui, monseigneur et mon bon maître, messire Guy, comte de Blois qui ces histoires me recommanda à faire. Ce furent les deux princes de mon temps, d'humilité, de largesse, et de bonté, sans nul mauvaise malice, qui sont plus à recommander, car ils vivoient largement et honnêtement du leur, sans

(1) Ce mot me semble corrompu de l'Allemand Leichtfertig, méchant, fripon, prêt à tout. J. A. B.

(2) Wenceslas duc de Luxembourg, fils de Jean roi de Bohême et frère de l'empereur Charles 4 mourut en 1383. J. A. B.

guerroyer ni travailler leur peuple, ni mettre nulles mauvaises ordonnances ni coutumes en leurs terres. Or retournons au droit propos à parler pourquoi je l'ai commencé.

Quand le duc de Julliers et messire Édouard de Guerles qui s'écrivoient frères, et lesquels avoient leurs cœurs trop grandement Anglois, car ils étoient de long temps alliés avec les rois d'Angleterre, et conjoints par amour et faveur, et ahers (adhérents) à leurs guerres, virent que le duc de Brabant avoit telle haute seigneurie, que d'être sire et souverain regard, et par l'empereur, de la Languefride (Landfriede), et qu'il corrigeoit et poursuivoit les pillards Linfars (Leichtfertig), et autres robeurs qui couroient sur les chemins en Allemagne, si en eurent indignation et envie: non du bien faire ni de tenir justice et corriger les mauvais; mais de ce qu'il avoit souverain regard et seigneurie sus la Languefride qui est une partie en leurs terres. Laquelle souveraineté fut premièrement instituée, pour aller et chevaucher paisiblement les marchands de Brabant, de Hainaut, de Flandre, de France, et du Liége, à Cologne, à Trèves, à Lucques, à Convalence (Coblenz), et dedans les autres cités, villes et foires d'Allemagne: et les gens, marchands ni autres, ne pouvoient aller, passer, ni entrer en Allemagne, fors par les terres et dangers du duc de Julliers et du duc de Guerles.

Or avint qu'aucunes roberies furent faites, sur les chemins, des Linfars, et étoient ceux, qui cette violence avoient faite, passés parmi la terre du duc

de Julliers: et me fut dit que le duc de Julliers leur avoit prêté chevaux et châteaux. Les plaintes grandes et grosses en vinrent devers le duc Winceslas de Brabant et de Luxembourg qui pour le temps se tenoit à Bruxelles, comment la Languefride (Landfriede), dont il étoit souverain regard et gardien, étoit rompue et violée et par tels gens; et que ceux qui ce mal, violence et roberie faisoient et avoient fait, séjournoient et retournoient en la duché de Julliers. Le duc de Brabant, qui pour le temps étoit jeune et chevaleureux (brave), puissant de lignage, de terres et de mises, prit en moult grand dépit ces offenses, et en courroux et en déplaisir les plaintes du peuple: et dît quil y pourverroit de remède. Au cas qu'il étoit chargé de tenir, sauver et garder la Languefride, il ne vouloit pas que par sa négligence il fut repris, ni approché de blâme: et pour compléter son fait, et mettre raison à sa demande, parmi le bon conseil et avis qu'il eut, il envoya devers le duc de Julliers notables hommes tels que le seigneur de Votonne, le seigneur de Borgneval, messire Jean Seclas, archidiacre de Hainaut, Geoffroy de la Tour, grand rentier de Brabant, et autres en lui remontrant bellement, sagement et doucement, que cette offense fût amendée, et qu'elle touchoit trop grandement au blâme et préjudire du duc de Brabant: qui étoit gardien et souverain regard de la Languefride (Landfriede). Le duc de Julliers s'excusa foiblement, car, à ce qu'il montroit, il aimoit autant la guerre que la paix, et tant que le conseil du duc de Brabant qui

de profond sens étoit ne s'en contenta pas bien : et prirent congé au duc de Julliers qui leur donna : et retournèrent en Brabant : et recordèrent ce qu'ils avoient trouvé.

Quand le duc de Brabant entendit ce, il demanda conseil quelle chose en étoit bon a faire. On lui répondit: « Sire, vous le savez bien. Dites-le de vous-même. » — « Je le vueil, dit le duc. C'est l'intention de moi, que je ne me vueil (veux) pas endormir en ce blâme, ni qu'on dise que par lâcheté ou par faintise (foiblesse) de cœur, je souffre sur ma sauvegarde robeurs, ni à faire nulles villenies, roberies, ou pilleries. Car je montrerai, et vueil montrer de fait, à mon comte Guillaume de Julliers, et à ses aidants, que la besogne me touche. »

Le duc ne se refroidit pas de sa parole: ains (mais) mit clercs en œuvre: et il envoya devers ceux desquels il pensa être servi et aidé. Les uns prioit, et les autres mandoit: et envoya suffisamment défier le duc de Julliers, et tous ceux qui de son alliance étoient. Chacun de ces seigneurs se pourvut grossement et bien. Le duc de Julliers eût eu petite aide, si n'eût été son beau-frère, messire Édouard de Guerles. Mais il le reconforta grandement de gens et d'amis: et faisoient ces deux seigneurs leurs mandements quoiement (paisiblement) et bien avant en Allemagne: et, pourtant qu'Allemands sont convoiteux et désirent fort à gagner, et grand temps y avoit qu'ils ne s'étoient trouvés en place où ils pussent avoir nulle bonne-aventure de pillage, vinrent-ils plus abondamment, quand ils surent de vérité

qu'ils avoient à faire contre le duc de Brabant. Le duc de Brabant en grand arroy et noblesse départit de Bruxelles: et s'en vint à Louvain, et de-là à Tret-sur-Meuse (Maestricht): et là trouva plus de mille lances de ses gens, qui l'attendoient: et toujours gens lui venoient de tous côtés, de France, de Flandres, de Hainaut, de Namur, de Lorraine, de Bar, et d'autres pays, et tant qu'il eut bien deux mille et cinq cents lances de très bonnes gens: et encore lui en venoit de Bourgogne, que le sire de Grant lui envoyoit, et où bien y avoit quatre cents lances. Mais ceux vinrent trop tard; car pas ils ne furent à la besogne que je vous dirai: dont assez leur ennuya, quand ils vinrent et ouïrent dire qu'elle étoit passée sans eux. Le duc de Brabant étant à Tret-sur-Meuse (Maestricht), ouït trop petites nouvelles de ses ennemis. Lors voulut le duc chevaucher: et se partit de Trait (Mestricht) par un mercredi: et s'en vint loger sur la terre de ses ennemis: et là se tint tout le soir et la nuit, et le jeudi, tant qu'il en ouït autres certaines nouvelles: et lui fut dit par ses coureurs, qui avoient découvert sur le pays, que ses ennemis chevauchoient.

Adoncques se délogea et chevaucha plus avant: et commanda à bouter le feu en la terre de Julliers: et se logea ce jeudi, de haute heure: et faisoient l'avant-garde le comte Guy de Ligny, comte de Saint-Pol, et messire Walleran son fils: lequel pour ce temps étoit moult jeune, car il n'avoit que seize ans, et fut là fait chevalier. Ces gens approchèrent, et se logèrent ce jeudi assez près l'un de l'autre: et, à ce

qu'il apparut, les Allemands savoient trop mieux le convenant (arrangement) des Brabançons, qu'on ne savoit le leur. Car, quand ce vint le vendredi au matin, que le duc de Brabant eût ouï sa messe, et que tous étoient sur les champs, et ne se cuidoient (croyoient) pas combattre si très tôt, véez ci venir le duc de Julliers et messire Édouard de Guerles, tous bien montés, en une grosse bataille. On dit au duc de Brabant: « Sire, véez ci vos ennemis. Mettez vos bassinets en tête, au nom de Dieu et de Saint George. » De cette parole eut-il grand' joie. Pour ce jour, il avoit de-lez (près) lui quatre écuyers de grand'volonté et grand' vaillance, et bien taillés de servir un haut prince et à être de-lez (près) lui; car ils avoient vu plusieurs grands faits d'armes, et été en plusieurs besognes arrêtées: ce furent Jean de Walton, Baudouin de Beaufort, Girard du Bors, et Roland de Cologne.

Autour du duc, sur les champs, étoient ces Bruxellois, montés les aucuns à cheval, et leurs varlets par derrière eux qui portoient flacons et bouteilles pleines de vin, troussées à leurs selles, et aussi, pain et fromage ou pâtés de saumons, de truites et d'anguilles, enveloppées de belles petites blanches touailles (serviettes): et ensoignoient (prenoient soin) ces gens là durement la place de leurs chevaux, tant qu'on ne se pouvoit aider de nul côté. Donc dit Girard du Bors au duc: « Sire, commandez que la place soit délivrée de ces chevaux. Ils nous empêchent trop grandement. Nous ne pouvons voir autour de nous, ni avoir la connoissance de l'avant-

garde, ni de l'arrière-garde de votre maréchal, messire Robert de Namur. » — « Je le vueil (veux), » dît le duc: et le commanda.

A donc prit Girard son glaive entre ses mains, et aussi firent ses compagnons: et commencèrent à estequer (frapper) sur ces chevaux: et tantôt la place en fut délivrée, car nul ne véoit volontiers son coursier navrer ni méhaigner (maltraiter). Pour venir au fin de la besogne, le duc de Julliers, et son beau-frère messire Édouard de Guerles, et leurs routes (troupes), s'en vinrent sur eux tout brochant; et trouvèrent le comte de Saint-Pol et son fils qui faisoient l'avant-garde. Si se boutèrent entre eux de grand'volonté, et les rompirent: et tantôt les déconfirent: et là en y eut grand'foison de morts et pris et de blessés. Ce fut la bataille qui eut le plus à faire: et là fut mort le comte Guy de Saint-Pol: et y fut messire Walleran, son fils, pris.

Cette journée, ainsi que les fortunes d'armes tournent, fut trop felle (cruelle) et trop dure pour le duc de Brabant et pour ceux qui avecques lui furent; car petit se sauvèrent de gens d'honneur, qu'ils ne fussent morts ou pris. Le duc de Brabant fut là pris, et messire Robert de Namur, et messire Louis de Namur son frère, et messire Guillaume de Namur, fils au comte de Namur, et tant d'autres, que leurs ennemis étoient tous ensongnés (occupés) d'entendre à eux.

Aussi, du côté du duc de Julliers en y eut de morts et de blessés aucuns. Mais vous savez, et c'est une rieulle (règle) générale, que les grosses pertes se

trouvent sur les déconfits. Nequedent (néanmoins), parmi le dommage que le duc de Brabant et ses gens reçurent là à cette journée, il y eut un grand point de remède et de confort pour eux. Car messire Édouard de Guerles y fut navré à mort. [1] Et je le dis, pourtant que c'est l'opinion de plusieurs, que, s'il fût demeuré en vie, il eût chevauché si avant en puissance, qu'il fût venu devant Bruxelles et conquis tout le pays: ni nul ne fût allé au-devant, car il étoit outrageux et hardi chevalier: et hayoit (haïssoit) les Brabançons, pour la cause des trois châteaux dessus-nommés qu'ils tenoient à l'encontre de lui. Cette victoire et journée eut le duc de Julliers sur le duc de Brabant, en l'an de grâce Notre-Seigneur mil trois cents soixante et onze, la nuit Saint Barthelémy en août: qui fut par un vendredi.

Or se pourchaça la duchesse de Brabant: et eut conseil du roi Charles de France, lequel roi pour ce temps étoit neveu du duc de Brabant, et tous ses frères; car ils avoient été enfants de sa sorour (sœur). Si lui fut signifié du roi, qu'elle se traist (rendit) devers le roi d'Allemagne, l'empereur de Rome frère au duc de Brabant, et pour lequel le duc, son mari, avoit ce dommage reçu. La dame le fit: et vint à Convalance (Coblentz) sur le Rhin: et là trouva l'empereur. Si fit sa complainte bellement et sagement. L'empereur y entendit volontiers, car tenu étoit d'y entendre par plusieurs raisons. L'une, étoit,

(1) Charles V, fils du roi Jean et de Bonne de Bohême, sœur de l'empereur Charles 4 et du duc de Brabant. J. A. B.

pourtant (attendu) que le duc de Brabant étoit son frère, et l'autre, que l'empereur l'avoit institué suffisamment à être son vicaire et regard souverain de la Languefride (Landfriede). Si reconforta sa sœur la duchesse, et lui dit qu'à l'été, qui retourneroit, il y remédiroit tellement qu'elle s'en apercevroit.

La dame retourna en Brabant toute réconfortée. L'empereur, messire Charles de Bohême, ne dormit pas sur cette besogne: mais se réveilla, tellement que je le vous dirai. Car tantôt, l'hiver passé, il approcha la noble cité de Cologne: et fit ses pourvéances si grandes et si grosses, que s'il voulsit (eût voulu) aller conquérir un royaume, ou un grand pays de défense: et écrivit devers les ducs et les comtes, qui de lui tenoient, que, le huitième jour du mois de juin[1], ils fussent tous devers lui, à Aix-en-la-chapelle atout (avec) chacun cinquante chevaux en sa compagnie, sur peine de perdre leurs terres, si en désobéissance étoient: et par espécial il manda très étroitement le duc Aubert. Pour ce temps Bail de Hainaut, lequel y viut et alla à Aix la Chapelle, à (avec) cinquante chevaliers en sa compagnie. Quand tous ces Seigneurs furent là venus, je vous dis, si comme je fus adonc informé qu'il y eut moult grand peuple: et étoit l'intention de l'empereur et de messire Charles son fils, que de fait on entreroit en la terre du duc de Julliers, et seroit toute détruite, pour la cause du grand outrage qu'il avoit fait, que de soi mettre sur les champs, à main armée, contre son

(2) De l'année 1372. J. A. B.

vicaire, et son frère: et fut cette sentence rendue en la chambre de l'empereur, par jugement. Donc regardèrent l'archevêque de Trèves, l'archevêque de Cologne, l'évêqne de Mayence, l'évêque de Liége, le duc Aubert de Bavière, le duc Oste de Bavière son frère [1], et encore autres hauts barons d'Allemagne, que de détruire la terre d'un si vaillant chevalier, comme le duc de Julliers étoit, ce seroit par trop mal fait, car il leur étoit prochain de lignage. Et dirent ces seigneurs, que le duc de Julliers fût mandé, et qu'on le fît venir à obéissance.

Cet appointement fut fait et tenu: et se travaillèrent tous, pour l'amour de toutes parties, le duc Aubert et son frère; et vinrent à Julliers: et trouvèrent le duc: qui étoit tout ébahi, et ne savoit lequel faire ni quel conseil croire, car on lui avoit dit que cette grosse assemblée que l'empereur de Rome avoit faite, et faisoit encore, se retourneroit toute sur lui; si ses bons amis et prochains n'y pourvoyoient.

Quand ces seigneurs furent venus devers le duc, il en fut tout réjoui, et grandement reconforté, et, par espécial, pour la venue de ses deux cousins germains, le duc Aubert de Bavière, et le duc Oste son frère, car bien sentoit qu'ils ne lui lairroient (laisseroient) avoir nul deshonneur: mais le conseilleroient loyalement, ainsi qu'ils firent. Le conseil fut tel comme je vous dirai, et ce ferai brief, que il en-

(1) Il s'agit sans doute d'Othon V dit le Fainéant, margrave de Brandebourg. J. A. B.

voya querre, par ses chevaliers les plus honorés qu'il eut, son cousin le duc de Luxembourg et de Brabant, dedans le châtel et ville de Nideque : ou il avoit tenu prison courtoise. Quand ce duc fut venu à Julliers, tous ces seigneurs l'honorèrent grandement; ce fut raison. Adoncques s'ordonnèrent-ils de départir de là: et chevauchèrent tous ensemble, jusques à Aix: et là descendirent à leurs hôtels qui étoient ordonnés pour eux.

Le duc Aubert et son frère, et le prélat dessus nommé, qui moyens (médiateurs) étoient de ces choses se traïrent devers l'empereur et son conseil: et lui remontrèrent comment le duc de Julliers, son cousin, de bonne volonté l'étoit venu voir: et se vouloit mettre purement, sans reservation aucune, en son obéissance et commandement; et le reconnoissoit à souverain, et lige seigneur.

Ces paroles douces et traitables, amollirent grandement la pointe de l'ire que l'empereur avoit avant sa venue. Donc dit l'empereur: « Qu'on fasse le duc de Julliers traire avant. » On le fit. Il vint: et, quand il fut venu, il se mit à genoux devant l'empereur, et dit ainsi: « Mon très redouté et souverain seigneur, je crois assez que vous avez eu grand mal-talent (mécontentement) sur moi, pour la cause de votre beau frère de Brabant, que j'ai tenu trop longuement en prison: de laquelle chose je me mets et couche du tout en votre ordonnance, et en la disposition de votre haut et noble conseil. »

Sur cette parole ne répondit point l'empereur:

mais son fils, messire Charles, qui jà s'écrivoit roi de Bohême, répondit et dit: « Duc de Julliers, vous avez été moult outrageux, quand tant, et si longuement, vous avez tenu mon oncle en prison: et si ne fussent vos bien aimés cousins de Bavière qui s'en sont ensionnés (inquiétés), et ont prié pour vous, cette besogne vous fût plus durement remontrée qu'elle ne sera, car bien l'avez desservi (mérité). Mais parlez outre, tant qu'on vous en sache gré, et que nous n'ayons cause de renouveler notre mal-talent sur vous, car trop vous couteroit. » Donc dit le duc de Julliers, étant à genoux devant l'empereur qui séoit en une chaise impériale: « Mon très redouté et souverain seigneur, par la haute noblesse et puissance de vous je me tiens à méfait, de tant qu'à main armée je me mis et assemblai contre mon cousin, votre beau frère, et vicaire du Saint-Empire: et, si la journée d'armes me fut donnée ou envoyée par l'aventure de fortune, et que votre beau frère mon cousin, fut mon prisonnier, je le vous rends quitte et délivré: et vous plaise que de vous, ni de lui, jamais mal-talent, ni haine, ne m'en soit montré. »

Donc répondirent, en reconfortant ces paroles, les prélats et les princes circonstants, qui là étoient, et qui les paroles ouïes avoient. « Très redouté et noble sire, il vous suffise ce que votre cousin de Julliers dit et présente. » — « Nous le voulons, dit l'empereur. » Adonc le prit-il par la main: et me fut dit, que, par confirmation d'amour, il baisa le duc de Julliers, quand il fut levé, en la bouche: et puis son fils le roi de Bohême, et puis le duc de Brabant.

Ainsi fut délivré de sa prison, par la puissance de l'empereur, le duc Wincelant de Bohême, duc de Brabant et de Luxembourg: et furent quittes et délivrés, sans payer rançon, tous ceux qui prisonniers étoient dessous le duc de Julliers, et qui point à finance mis ne s'étoient, par l'ordonnance des traités: et retournèrent, ces choses faites, chacun en leur lieu. L'empereur s'en alla à Prague en Behaigne (Bohême): et le duc de Brabant, en Brabant: et les autres seigneurs chacun en leurs lieux. Et, quand le duc de Brabant fut retourné, une taille se fit en le pays, grande et grosse, pour restituer aux chevaliers et écuyers aucuns de leurs dommages.

CHAPITRE XC.

Continuation du discours de la querelle de Brabant et de Gueldres: et comment, étant mort le duc Vincelant de Brabant, le jeune Guillaume de Julliers, duc de Gueldres par sa femme, tacha par tous moyens de recouvrer les chateaux dont il étoit question, s'alliant même avec le roi d'Angleterre, contre le roi de France qui devoit soutenir le parti de la veuve de Brabant.

Je me suis ensoigné (mêlé) de traiter cette matière au long, pour renforcer cette histoire tant que pour la mener au point et au fait, là où je tends

à venir et pour éclaircir toute la vérité de la querelle, ni pourquoi le roi Charles de France fut mené à (avec) puissance de gens d'armes en Allemagne. Or me fussé-je bien passé si je voulsisse (eusse voulu) de l'avoir tant prolongée, car toutes choses, tant que au regard des dates et des saisons, sont passées, et dussent être, en record, mis au procès de notre histoire, ci-dessus. Vérité est que j'en touche bien en aucune manière: et toutefois c'est petit. Mais, quand la connoissance me vint que le roi de France et le roi d'Angleterre s'en vouloient ensoigner (mêler), je me réveillai à ouvrer (travailler) l'histoire et la matière, plus avant que je n'eusse encore fait. Si dirai ainsi.

Quand le duc Wincelant fut retourné en son pays, et il fut de tous points délivré de la prison et du danger du duc de Julliers, si comme vous avez ouï, il lui prit volonté de visiter ses terres et ses châteaux, tant en la duché de Luxembourg, comme ailleurs: et prit son chemin, en allant en Aussai (Alsace) devers la bonne cité de Strasbourg, parmi la terre de Fauquemont: et regarda à ces trois châteaux, par lesquels venoit tout le mal-talent (mécontentement) au duc de Guerles, c'est à savoir Gaulgelth, Buch, et Mille, et les trouva et vit beaux et forts, et bien séants, et de belle garde. Et si au-devant il les avoit bien aimés, encore les aima-t-il mieux après: et ordonna, par les rentiers des lieux, qu'on fit ouvrer (travailler) à tous,

(1) Goch, Beck et Megen. J. A. B.

et fortifier: et furent mis ouvriers en œuvre, maçons, charpentiers et fossoyeurs, pour remparer les lieux et les ouvrages. Et à son département il institua un moult vaillant chevalier et sage homme, à être souverain regard et gardien des dits châteaux: lequel chevalier on appeloit messire Jean de Grousselt.

Cil (celui-ci), au commandement et ordonnance du duc, prit le soin et la charge, de garder, et à ses périls, les châteaux. Le duc passa outre: et fit son chemin: et visita toutes ses terres: et séjourna sus tant que bon lui fut: et puis s'en retourna en Brabant, car là étoit sa souveraine demeure.

En ce temps avoit épousé messire Jean de Blois l'aînée dame et duchesse de Guerles; car l'héritage de son droit lui étoit revenu et reçu, par la mort de messire Édouard de Guerles son frère: lequel avoit été occis, si comme vous savez, en la bataille de Julliers. Mais sa sœur, la duchesse de Julliers, lui débattoit, et démontroit grand chalenge (réclamation): aussi les chevaliers, la greigneur (majeure) partie, et les bonnes villes de Guerles, s'inclinoient plus à la dame de Julliers, pourtant qu'elle avoit un beau fils qui jà chevauchoit, qu'à l'autre: et bien le montrèrent, car toujours elle fut tenue en guerre: ni oncques possession paisible n'en pouvoit avoir, ni messire Jean de Blois son mari; mais lui couta cette guerre, à poursuivre le chalenge (réclamation) et droit de sa dite femme, plus de cent mille francs.

Nequedent (néanmoins) le fils au duc de Jul-

liers, messire Guillaume de Julliers qui bien montroit en son venir et en sa jeunesse, qu'il seroit chevaleureux (brave), et aimeroit les armes, car il en tenoit de toutes extractions, demeura duc de Guerles: et fut fait le mariage de lui et de la fille au duc Aubert, l'aînée; qui avoit été épousée à messire Édouard de Guerles, mais oncques n'avoit geu (couché) charnellement avec lui, car elle étoit trop jeune. Or retourna-t-elle tout à point à messire Guillaume de Julliers, car ils étoient aucques (aussi) près d'un âge; et demeura la dame, duchesse de Guerles, comme devant.

Les saisons passèrent: et ce jeune duc de Guerles cresist (crut) en honneur, en force, en sens, et en grand vouloir de faire armes et d'augmenter son héritage: et avoit le cœur trop plus Anglois que François: et disoit toujours bien, comme jeune qu'il fut, qu'il aideroit au roi d'Angleterre à soutenir sa querelle; car ceux d'Angleterre lui étoient plus prochains que les François, et si avoit à eux plus d'affection. On lui mettoit avant à la fois, que les Brabançons lui faisoient grand tort de ces trois châteaux dessus nommés que le duc et la duchesse de Brabant tenoient à l'encontre de lui. Si disoit bien: « Souffrez vous. Il n'est chose, qui ne vienne à tour. Il n'est pas heure encore de moi réveiller; car notre cousin de Brabant a trop de grands proismes (parents) et amis, et il est trop sage chevalier; mais il pourra bien venir encore un temps, que je me reveilerai tout àcertes (sérieusement). »

Ainsi demeurèrent les choses en cet état: et tant

que Dieu cloy (ferma) les jours au gentil duc Wincelant de Bohëme, duc de Luxembourg et de Brabant: si comme il est contenu ci-dessus en notre histoire.

A la mort de ce gentil duc, perdit grandement la duché de Brabant: et aussi firent toutes ses terres. Le jeune duc de Guerles, qui jà étoit assez chevalereux pour courroucer ses ennemis, mit en termes qu'il r'auroit ses trois châteaux dessusno mmés: pour les quels le débat étoit, et avoit été aussi entre Brabant et son oncle, messire Édouard de Guerles. Si envoya pour traiter devers la duchesse de Brabant, qu'elle les lui voulsist (voulût) rendre, pour la somme de l'argent qu'on avoit prêté dessus, et qu'on ne les tenoit que pour gage. La dame répondit à ceux qui envoyés y furent, qu'elle étoit en tenure possesion et saisine des châteaux, et qu'elle les tiendroit pour li (elle) et ses hoirs, comme son bon héritage: mais si voulsist (vouloit) le duc de Guerles nourrir amour et bon voisinage à Brabant, il remit arrière la ville de Grave, qu'induement il tenoit sur la duché de Brabant.

Quand le duc de Guerles eut ouï ces réponses, si ne lui furent pas trop agréables: mais les prit en dépit: et n'en pensa pas moins: et jetta sa visée sur le chevalier qui souverain regard des dits châteaux étoit, messire Jean de Grouselt, pour lui attraire, pour les avoir par rachapt, ou autrement: et fit couvertement (secrètement) traiter devers lui. Le chevalier qui étoit sage et loyal n'y voulut entendre, et dit que de telle chose on ne lui parlât plus, car pour recevoir mort, on ne trouveroit jà fraude

en lui, ni qu'il voulut faire nulle trahison envers sa naturelle dame. Quand le duc de Guerles vit ce, si comme je fus adonc informé, il fit tant vers messire Regnaud de Sconvevort, que cil (celui-ci) en prit une haine, à (avec) petite achoison (occasion), devers le chevalier: et tant que sur les champs une fois il le rencontra, ou fit rencontrer par ses gens, ou trouver par une embûche, ou autrement: et fut messire Jean du Groueselt occis: dont madame la duchesse de Brabant fut trop grandement courroucée, et aussi fut tout le pays: et furent les dits châteaux mis en autre garde, par l'accord de madame la duchesse, et du conseil du pays et duché de Brabant. Ainsi se demeurèrent ces choses plusieurs années: et se nourrissoient haines couvertes, et s'étoient nourries de long temps, tant pour la ville de Grave, que pour ces trois châteaux, entre le duc de Guerles et les Guerlois et la duchesse de Brabant et les Brabançons: et tenoient ceux des frontières de Guerles rancœur et mal-talent couvert, aux Brabançons qui à eux marchissoient: et leur faisoient tous les torts qu'ils leur pouvoient faire: et spécialement ceux qui se tenoient en la ville de Grave.

Entre le Bois-le-Duc, qui est de Brabant, et Grave, n'a que quatre lieues, et tout plain pays, et beaux plains champs pour chevaucher. Si faisoient des dépits assez ces Guerlois sur cette frontière que je vous nomme, aux Brabançons: et alla la chose si avant, que le duc de Guerles passa la mer une saison, et s'en vint en Angleterre voir le roi Richard son cousin, et ses autres cousins qui pour ce temps

y étoient, le duc de Lancastre, le duc d'York, et le duc de Glocestre, et les hauts barons d'Angleterre. On lui fit très bonne chère, car on le désiroit à voir, et sa connoissance et accointance à avoir, car bien savoient les Anglois, et tous informés en étoient, que ce duc, leur cousin, étoit, de cœur, de courage, d'imagination, et d'affection tout Anglois.

En ce voyage il fit grandes alliances au roi d'Angleterre: et, pourtant qu'il ne tenoit rien à ce jour du roi d'Angleterre, pour être de foi et hommage son homme, le roi Richard d'Angleterre lui donna rentes sur ses coffres, mille marcs de revenue par an; ce sont, à priser largement, quatre mille francs; et à être bien payé[1]; et lui fut dit qu'il réveillât son droit envers la duchesse de Brabant et le pays, car il seroit servi et aidé des Anglois, tellement que nul blâme ni dommage il ne recevroit: et parmi tant, il jura à aussi être loyal en tous services, au roi d'Angleterre et au pays: et tout ce fit-il trop liement.

Quand toutes ces ordonnances (convenances) et alliances furent faites, il prit congé au roi, et à ses cousins, et aux barons d'Angleterre: et s'en retourna arrière en son pays de Guerles: et recorda au duc de Juliers tout son exploit, et comment il s'étoit fortifié des Anglois. Le duc de Juliers qui par expérience d'âge étoit plus sage, que son fils, ne montra point qu'il en fut trop réjoui, et lui dit: « Guillaume, vous ferez tant que moi et vous pourrons bien com-

(1) Voyez Rymer Fœdera. an. 10. de Richard 2. Ce traité y est donné en entier; la pension étoit de mille livres sterling. J. A. B.

parer (payer) et cher acheter votre allée en Angleterre. Ne savez vous comment le duc de Bourgogne est si puissant, que nul duc plus de lui? Et il est attendant la duché et héritage de Brabant. Comment pourrez vous résister contre si puissant seigneur ? » — « Comment ! répondit le duc de Guerles à son père: plus est riche et puissant, tant y vaut la guerre mieux. J'ai trop plus cher à avoir à faire à un riche homme qui tient grand'foison d'héritages qu'à un petit comtelet, où je ne pourrois rien conquêter. Pour une buffe (soufflet) que je recevrai, j'en donnerai six: et aussi le roi d'Allemagne est allié avecques le roi d'Augleterre: si serai au besoin aidé de lui. » — « Par ma foi, Guillaume, et beau fils, vous êtes un fol: et demeurera plus de vos cuiders (desseins) à accomplir, qu'il ne s'en achèvera. »

Or vous dirai pourquoi le duc de Juliers tançoit un petit son fils, et le mettoit en doute. Le roi Charles de France, le dernier trépassé, pour le temps dont je vous parle, et de bonne mémoire, mit en son temps grand'peine d'acquerir amis à tous lez (côtés), et bien lui besogna. A tout le moins s'il ne les pouvoit acquérir si avant que pour faire armes à l'encontre de ses ennemis, si faisoit-il tant, par dons et par promesses, qu'ils ne lui vouloient que bien: et par telle manière il en acquit plusieurs en l'empire, et ailleurs aussi: et fit tant en son temps, après ce que le duc de Juliers eut rendu arrière, à son bel oncle l'empereur, son bel oncle le duc de Brabant, et quitté et délivré de sa prison, et qu'ils furent assez

bons amis ensemble, par les ordonnances que l'empereur de Rome y ordonna et institua, que ce duc de Juliers le vint voir à Paris: et là le reçut le roi de France très grandement et grossement: et lui donna dons et joyaux à grand'foison, et à ses chevaliers aussi que le duc mena en sa compagnie, tant que le duc s'en contenta grandement: et releva du roi, en ce voyage le duc de Juliers, la terre de Vierson [1] et sa seigneurie de laquelle tous les reliefs en appartiennent au comte de Blois: et siéd cette terre entre Blaisois et Berry: et y peut avoir de revenue, par an, pour environ cinq cents livres, monnoie de France, et jura le duc de Juliers que jamais il ne s'armeroit contre la couronne de France. Ce roi vivant, il tint bien sa parole et son serment, car voirement (vraiment), tant comme le roi Charles de France vesquit, il ne porta nul dommage, ni consentit à porter, à l'encontre de la couronne de France. Quand le roi Charles cinquième fut mort, et que son fils Charles sixième, fut roi, lequel pour les guerres de Flandres, si comme savez et il est contenu en notre histoire, eut après sa création plusieurs touaillements (troubles), et tant qu'il ne pouvoit pas par tout entendre, le duc de Juliers ne vint point en France, ni ne releva point cette terre de Vierson: pour quoi le duc de Berry qui souverain s'en tenoit, car il disoit que les reliefs en appartenoient à lui, en saisit les profits, et de puissance il en bouta hors de son droit le comte de Blois. Nequedeut (neanmoins)

(1) Virson, ville du département du Cher. J. A. B.

tant comme d'eux, je les vis plusieurs fois ensemble: mais oncques, pour le débat de ces terres, ils ne s'en montrèrent mal-talent: et bien y avoit cause qu'ils fussent amis ensemble, car Louis, le fils au comte de Blois, avoit, par mariage, madame Marie, la fille au duc de Berry. Or bien pensoit le duc de Juliers à retourner encore sur l'héritage: mais il véoit son fils, qui devoit être son héritier annexé si de courage (cœur) et de fait, avec les Anglois que pour ce n'en faisoit-il pas trop grand compte. Si lui dit ainsi les paroles que je vous ai prononcées, quand il fut revenu d'Angleterre; mais le duc de Guerles, qui étoit jeune et entreprenant, n'en fit nul compte: et répondit à son père qu'il n'en feroit autrement, et que plus cher il aimoit la guerre que la paix, et au roi de France qu'à un pauvre homme.

CHAPITRE XCI.

Comment la duchesse de Brabant envoya ambassadeurs devers Charles sixième, roi de France, contre le duc de Guerles, sur le temps qu'il avoit défié le roi: et de la bonne réponse qu'elle eut.

La duchesse de Brabant qui se tenoit à Bruxelles étoit bien informée de toutes ces affaires, et comment le duc de Guerles menaçoit les Brabançons, et disoit qu'il leur feroit guerre; et bien s'en dou-

toit : et disoit en cette manière la duchesse: « Ha! Dieu pardoint (pardonne), par sa grâce, à monseigneur mon mari, car, s'il vesquesist (vivoit), le duc de Gueldres n'osât penser et mettre hors ces paroles: mais pour ce que je suis une femme et désormais ancienne, il me veut assaillir et faire guerre. » Lors mit la dame de son conseil ensemble, pour savoir comme elle s'en cheviroit, car elle sentoit ce duc hâtif et de grand'emprise.

En ce temps, que la dame demanda conseil de ces choses, étoit nouvellement du duc de Guerles défié le roi de France : dont grand eschaudel (scandale) couroit parmi le royaume, et en toutes autres terres voisines, où les nouvelles en étoient venues et épandues, tant pour ce que le duc de Guerles est un petit prince au regard des autres, que pour ce que la lettre de défiance, si comme commune renommée couroit, car oncques ne la vis, étoit felle (dure) et impétueuse, et elle faisoit moult à tous ceux qui en oyoient la devise, à émerveiller. Si en parloit-on en ces jours, en plusieurs manières: les uns en une manière, les autres en une autre: ainsi que les cœurs sont de diverses opinions. « En nom dieu, dame, répondirent ceux du conseil à la duchesse. Vous ne demandez pas grands merveilles: et nous vous conseillons que vous envoyez devers le roi de France et devers le duc de Bourgogne. Il est heure, car le duc de Guerles, si comme vous avez jà bien ouï dire, a défié le roi de France et tous ses aidans: et au cas qu'il voudra faire guerre au royaume: comme il dit, et comme renommée court, qu'il a les

Anglois et les Allemands en son alliance il ne peut avoir plus belle entrée dedans le royaume, que parmi votre pays. Si est bon que le roi et le duc de Bourgogne en soient avisés et informés, et que vos châteaux, sur les frontières, soient garnis et pourvus de gens d'armes: pourquoi nul mal ne s'y prenne, car il n'est si petit ennemi, qu'on ne doive douter. Non pas que nous disons que pour lui singulièrement, ni pour les Guerlois, il nous convienne prendre confort, ni alliance ailleurs; nenny. Mais nous le disons pour les grandes alliances, qu'il peut de léger prendre et avoir au-dehors, et des Anglois par spécial dont il s'arme, et des Allemands qui moult sont couvoiteux et qui toujours désirent à guerroyer le noble royaume de France, pour la cause de la craisse (richesse) qu'ils y prennent. »

La duchesse dit et répondit à ce conseil: « Vous dites voir (vérité): et je veuil (veux) qu'on y voise (aille). » Lors furent élus et nommés ceux qui iroient en cette saison pour cette besogne; le sire de Bergneval, maître d'hôtel; messire Jean Opem, un moult gracieux chevalier; un clerc, et un écuyer d'honneur et sage; le clerc avoit nom messire Jean Grave, et l'écuyer messire Nicolas de la Monnoye: et tous quatre étoient du droit conseil de madame de Brabant. Ceux se départirent de Bruxelles, quand leurs lettres de créance furent écrites et scellées, et se mirent à chemin: et vinrent à Paris. Pour ce temps, le roi ni le duc de Bourgogne n'y étoient point: mais se tenoient en la bonne cité de Rouen, en Normandie. Si se départirent de Paris, quand

ils sçurent les nouvelles, et allèrent là où ils trouvèrent le roi et ses oncles. Tant exploitèrent ces ambassadeurs de Brabant, qu'ils vinrent à Rouen. Si se logèrent: et tout premièrement ils se trairent (rendirent) devers le duc de Bourgogne. Ce fut raison qu'il leur fit bonne chère car bien les connoissoit; et montrèrent leurs lettres. Le duc les prit et les lut; et puis, quand il sut que heure fut, il les mena devers le roi: lequel, pour l'amour de leur dame, les reçut moult bénignement. Il lut les lettres: et puis les ouït parler. Il leur fit réponse en disant: « Vos paroles et requêtes demandent bien conseil. Retrayez (rétirez) vous toujours devers bel oncle de Bourgogne: et vous serez ouïs et expédiés le plus tôt qu'on pourra. » Cette parole contenta moult les dessus nommés: et prirent congé du roi, et du duc de Bourgogne: et se trairent (retirèrent) à leur hôtel.

Pour ces jours étoient le roi et ses oncles, et les seigneurs, moult embesognés, et tous les jours ensemble e ten conseil, pour plusieurs causes et inincidences qui leur sourdoient à conseiller, car les défiances du duc de Guerles n'étoient pas bien plaisantes. Aussi on ne savoit pas bien à quoi le duc de Bretagne tendoit, qui avoit pris merveilleusement le connétable de France, et rançonné à cent mille francs, à trois châteaux et à une bonne ville: et entendoit le roi et ses consaux (conseils), qu'il garnissoit grandement, de pourvéances et artillerie, ses garnisons, ses villes et ses châteaux: et envoyoit souvent lettres et messagers en Angle-

terre devers le roi et ses deux oncles; car le duc de Lancestre pour ce temps étoit en Galice. Si avoit bien le conseil de France grandement à penser et à faire sur ces besognes, car elles étoient moult grosses. Si en furent plus longuement sans réponse les ambassadeurs de la duchesse de Brabant. En la fin, le duc de Bourgogne fit la réponse, et leur dît : « Vous retournerez devers notre belle ante (tante), et la nous saluerez beaucoup de fois : et lui baillerez ces lettres du roi, et les nôtres aussi : et lui direz que toutes ses besognes sont nôtres, sans nul moyen : et qu'elle ne s'ébahisse en rien, car elle sera reconfortée, tellement qu'elle s'en apercevra, et que le pays de Brabant n'y aura ni blâme, ni reproche, ni dommage. » Cette réponse contenta grandement les ambassadeurs de Brabant : et se départirent sur cet état : et s'en retournèrent à Paris, et de là à Bruxelles : et firent à la duchesse relation de la réponse, tout en telle manière et sur la forme que vous avez ouïe : tant que la dame en fut bien contente.

CHAPITRE XCII.

De quelque grand bruit de sainteté d'un cardinal de Luxembourg, étant ja mort: et la merveilleuse fin du roi Charles de Navarre.

En ce temps et en cette saison furent les nouvelles épandues de Saint Pierre de Luxembourg, le cardinal, et que son corps étoit saintis (sanctifié) en la cité d'Avignon, et lequel en ces jours faisoit, et fit, merveilles de miracles, et tant et si grand foison qu'innombrables. Ce saint cardinal avoit été fils au comte Guy de Saint-Pol qui demeura en la bataille de Julliers. Si vous dis que ce saint cardinal fut un homme en son temps de très bonne, noble, sainte et dévote vie: et fit toutes œuvres plaisantes à Dieu. Il étoit doux, courtois, et débonnaire, vierge et chaste de son corps, et large aumônier. Tout donnoit et départoit aux pauvres gens; rien ne retenoit des biens de l'église, fors que pour simplement tenir son état. Le plus du jour et de la nuit il étoit en oraisons. Les vanités et superfluités et les pompes de ce monde il fuyoit et eschevoit (évitoit): et tant fit que Dieu, en sa jeunesse, l'appela en sa compagnie: et, tantôt après son trépas, il fit grands miracles et apperts: et ordonna à être enseveli au sépulchre commun des pauvres gens: et en toute sa vie

n'y eut qu'humilité: et là gît: et fut mis en la chapelle de Saint Michel.

Le pape et les cardinaux, quand ils virent que les miracles du corps saint se multiplioient ainsi, en écrivirent au roi de France, et par spécial à son frère aîné, le comte Waleran de Saint-Pol: et lui mandèrent qu'il allât en Avignon. Le comte ne s'en voulut point excuser ni deporter (différer) d'y aller: mais y alla: et donna de belles lampes d'argent, qui sont devant son autel. On se pourroit émerveiller de la grand'créance, que ceux du pays de là environ y avoient, et des visitations qu'ils y faisoient, et des présents que rois, ducs, comtes, dames et gens de tous états faisoient. Et en ces jours que je fus en Avignon, car par là, pour le voir, je retournai de la comté de Foix, mais de jour en jour ses œuvres et magnificence s'augmentoient, me fut dit qu'il seroit canonisé. Je ne sais pas comment depuis il en est avenu.

Or, si je vous ai parlé de la mort de ce saint homme, je vous parlerai aussi, car point n'en ai parlé encore, de la mort d'un roi, par lequel vie cette histoire, en plusieurs lieux, est moult augmentée, mais ses œuvres furent autres que raisonnables, car par lui, et par ses incidences, le royaume de France eut moult affaire et son temps. Vous devez entendre que c'est pour le roi de Navarre.

On dit, et voir (vrai) est, qu'il n'est chose si certaine, que la mort, et chose si peu certain que l'heure de la mort. Je le dis à ce propos que le roi de Navarre ne cuidoit (croyoit) point, quand il mou-

rut, être si près de sa fin, car espoir (peut-être), s'il l'eût sçu, par aventure se fût-il avisé, et n'eût point mis en termes, ni avant, ce qu'il mit. Il se tenoit en la cité de Pampelune en Navarre. Là lui vint en imagination et volonté qu'il convenoit qu'il eût sur son pays, et prinsist (prit) par taille, la somme de deux cents mille florins : et manda son conseil: et leur dît qu'il vouloit qu'il fût ainsi. Son conseil n'osa dire non, car il étoit moult cruel. Adonc furent mandés à venir à Pampelune les plus notables des cités et bonnes villes du royaume de Navarre. Tous y vinrent : nul ne l'osa délayer (différer).

Quand ils furent tous venus là, et assemblés au palais du roi, il même, sans autre moyen ni avant parler, remontra la querelle, car ce fut un roi subtillement enlangagé et dît ainsi, tout conclu, qu'il lui convenoit avoir la somme de deux cents mille florins : et vouloit qu'une taille s'en fît : et montra comme le riche seroit à dix francs pour taille, le moyen à cinq francs, et le petit à un franc. Cette requête ébahit moult fort le peuple, car l'année devant il avoit eu une taille en son pays de Navarre, qui avoit monté à la somme de cent mille francs pour le mariage de sa fille, madame Jeanne, au duc Jean de Bretagne, et encore de cette taille avoit grand foison à payer.

Le roi, quand il eut fait sa demande, requit qu'il fût répondu. Ils demandèrent lors à avoir conseil et délai pour parler ensemble. Il leur donna quinze jours de conseil à être là: voire les chefs et les riches des cités et des bonnes villes. La chose se departit sur cet état.

Les nouvelles s'epandirent parmi Navarre, de cette grosse taille: et toutes gens, et plus les uns que les autres, en furent tous ébahis. Au quinzième jour, tous retournèrent à Pampelune: voire ceux des bonnes villes et cités, et qui souverainement y étoient ordonnés: et furent environ quarante notables hommes chargés, de par le pays, pour répondre. Le roi fut présent à la réponse: et voulut qu'ils répondissent en un grand verger qui étoit en le palais en sus de toutes gens, et enclos de hauts murs. Quand ils répondirent, ils dirent ainsi, et tous d'un accord, qu'il n'étoit pas possible; en remontrant la pauvreté du royaume, et comment la taille passée n'étoit pas encore toute payée: et que pour dieu il y voulsit (voulût) remédier, car le pays n'étoit point aisé de le faire. Quand il vit qu'il ne viendroit pas aisément à son entente (but), il se mélancolia (fâcha), et se départit d'eux, en disant: « Vous êtes mal conseillés, parlez encore ensemble. » Puis entra en ses chambres, et ses gens aussi; et laissa ces bonnes gens en ce verger, bien enclos et enfermés de hauts murs de tous cotés: et commanda que nul ne les laissât issir hors, et que petitement on leur donnât à boire et à manger. Là demeurèrent-ils au nud ciel, en grand'doutance de leurs vies: ni nul n'en osoit parler: et veut-on bien supposer que par contrainte il fut venu à son entente (but), car jà en fit-il jusques à trois mourir et décoler qui étoient, tant comme à son opinion, les plus rebelles, pour donner crémeur (crainte) et exemple aux autres.

Or avint soudainement, par merveilleuse inci-

dence, que Dieu y envoya un grand miracle; vous orrez comment: selon ce que je fus informé en la comté de Foix, à Orthez, en l'hôtel du comte, par les hommes de Pampelune même: car il siéd à deux journées ou à trois de là. Et me fut dit que ce roi en son vivant avoit toujours aimé femmes: et encore, en ces jours, avoit-il une très belle demoiselle à amie, où à la fois il se déportoit, car de grand temps avoit été veuf. Une nuit il avoit jus (couché) avec elle: si s'en retourna en sa chambre, tout frileux: et dit à un de ses valets de chambre: « Appareillez-moi ce lit, car je m'y vueil (veux) un petit coucher, et reposer. » Il fut fait; il se dépouilla: et se mit en ce lit.

Quand il fut couché, il commença à trembler de froid et ne se pouvoit échauffer, car jà avoit-il grand âge, et environ soixante ans [1]: et avoit-on d'usage, que, pour le réchauffer en son lit, et le faire suer, on boutoit une buccine d'airain, et lui souffloit on air volant. On dit que c'étoit eau ardente, et que cela le réchauffoit, et le faisoit suer, si comme on avoit fait autrefois sans lui faire mal ni déplaisir de son corps ni de sa personne. Adonc on lui fit comme on avoit de coutume: mais lors se tourna la chose en pis pour le roi, ainsi que Dieu ou le diable le voulurent, car flambe ardente se bouta en ce lit, entre les linceulx (draps), par telle manière qu'on n'y put oncques venir à temps, ni lui secou-

(1) Charles le Mauvais n'avoit que 55 ans deux mois et 22 jours. J. A. B.

rir, qu'il ne fut tout ars, jusques à la boudine, lui, qui étoit là couché et enveloppé entre les linceulx: et fut ainsi atteint de cette flambe, mais pour ce ne mourut pas si très tôt: ains (mais) vesquit (vécut) quinze jours en grand'peine et en grand'misère: ni surgien (chirurgien), ni médecin, n'y purent oncques remédier, qu'il n'en mourut [1]. Ce fut la fin du roi

(1) La Chronique de St. Denis, le moine anonyme de St. Denis et Juvénal des Ursins racontent autrement la mort de Charles le Mauvais; voici le récit de la grande Chronique de St Denis.

« Au dit temps, le roi de Navarre qui étoit fils de la reine Blanche, fille du roi Louis dit Hutin, lequel roi par plusieurs fois fit des maux innombrables au royaume de France, alla de vie à trèpassement; à la mort duquel avoit un évêque de Navarre, comme on dit, lequel fit une manière de épitre à sa sœur de la mort du dit roy, en louant fort sa vie et sa fin. Mais autres qui en savoient affirmoient que, pour ce que par vieillesse il étoit refroidi, fut conseillé qu'il fût enveloppé en un drap mouillé en eau-de-vie et y fût cousu dedans, et quand le drap seroit sec qu'on l'arrosât de la dite eau; ce qui fut fait. Mais celui qui le cousoit avoit de la chandelle de cire allumée, et pour rompre le dit fil, il prit de la dite chandelle pour le couper et brûler. Mais il advint que le feu du fil alla jusque au drap, et fut mis tout le dit drap en feu et en flambe, et n'y pouvoit-on mettre remède; et vécut le dit roi trois jours, criant et brayant, et en très grandes et âpres douleurs; et en cet état alla de vie à trèpassement; et disoit-on que c'étoit une punition divine.»

Cette lettre d'un évêque de Navarre dont parleut les Grandes Chroniques est celle qu'écrivit l'évêque et chancelier de Navarre à la reine Blanche sœur de Charles deux et veuve de Philippe de Valois. Le moine anonyme de St. Denis qui assure l'avoir vue, la donne en entier mais sans paroître ajouter foi aux assertions de l'évêque. Secousse dans ses mémoires sur Charles le Mauvais regarde également cette lettre comme l'ouvrage d'un courtisan qui aux dépens de la vérité vouloit flatter la douleur de la reine Blanche en honorant la mémoire de son frère.

Favin dans son histoire de Navarre pense que cette buccine d'airain qui souffloit air volant, et ces draps mouillés auxquels le feu prend, annonçoient tout simplement que le roi de Navarre, consumé de maladies honteuses, étoit obligé d'employer des fumigations et des

de Navarre: et ainsi furent les bonnes gens delivrés et la taille quittée de non cueillir ni payer. Et son fils Charles, qui fut beau chevalier, jeune, grand et fort, et étoit au jour que je escrivi, et chronisai cette histoire, fut roi de Navarre et des tenances: et se fit couronner, tantôt après l'obsèque de son père fait, en la cité de Pampelune.

CHAPITRE XCIII.

Comment le duc de Berry fit assiéger la forteresse de Ventadour.

Vous avez ci-dessus bien ouï recorder comment les traités se faisoient du comte d'Armagnac, et du dauphin d'Auvergne, aux capitaines des garnisons d'Auvergne, de Gévaudan, de Limosin, et des environs: lesquels étoient contraires et ennemis à tous leurs voisins. Plusieurs s'y inclinoient, et se vouloient bien partir, car il leur sembloit qu'ils avoient assez guerroyé et travaillé le royaume de France; si vouloient aller d'autre part piller; car le comte

bains sulphureux, et qu'il périt du double effet d'un refroidissement accidentel et de la débauche.

Charles le Mauvais mourut le premier janvier 1386, ancien style, ou 1387 nouveau style. Et ce qui est assez curieux, c'est que le 2 mars 1386 avant Pâques (1387 N. S.) c'est-à-dire, deux mois après sa mort, Charles 6 lui fit faire son procès, comme à un homme vivant, par la cour des pairs. J. A. B.

d'Armagnac leur promettoit qu'il les meneroit en Lombardie: et le comte de Foix, qui n'est mie léger à decevoir, pensoit tout le contraire. Tout quoy (tranquille) se taisoit, pour voir la fin de cette besogne: et enquéroit soigneusement à ceux qui taillés en étoient de savoir, comment les traités se portoient, et quelle part ces gens d'armes se trairoient, quand de leurs forts départis seroient. Ils lui dirent la commune renommée qui couroit; et il baissoit la tête ou il la hochoit, et disoit: « Nenny, tous les jours viennent nouvelles subtilles entre gens d'armes. Le comte d'Armagnac et Bernard son frère, sont jeunes: et bien sçais qu'ils ne m'ont pas trop en grâce, ni mon pays aussi. Si pourroient ces gens d'armes retourner sur moi: et pource me vueil (veux)-je pourvoir à l'encontre d'eux, et tant faire, que je n'y aie ni blâme, ni dommage, car c'est possession de lointaine provision. »

Ainsi disoit le comte de Foix: et véritablement il n'avoit pas folle imagination, si comme les apparences en furent une fois et que vous orrez recorder, si je puis traiter ni venir jusques à là.

Encore avez vous bien ouï conter de Geoffroy Tête-Noire, Breton, qui tenoit, et avoit tenu long temps, la garnison et fort châtel de Vendatour en Limousin, et sur les bandes (limites) d'Auvergne et de Bourbonnois. Ce Geoffroi ne s'en fût jamais parti, pour nul avoir; car il tenoit ledit châtel de Ventadour comme son bon héritage: et avoit mis tout le pays d'environ à certain pactis (composition): et, parmi tous ces pactis, toutes gens labouroient en

paix dessous lui et demeuroient: et tenoit là état de seigneur, mais trop cruel étoit et trop périlleux quand il se courrouçoit, car il ne faisoit compte d'occire un homme, non plus comme une bête. Or devez vous savoir, pour approcher les besognes, que, quand les nouvelles vinrent premièrement en Auvergne et en Limousin pour cette taille lever et recueillir, commune renommée couroit que ceux de Ventadour se départiroient de leur fort, et rendroient la garnison au duc de Berry: et en seroit le pays quitte et délivré. Pour ces nouvelles s'accordèrent toutes gens à la taille: et payoient moult volontiers. Quand les bonnes gens virent le contraire, et que ceux, qui le plus soigneusement couroient sur le pays étoient ceux de Ventadour, si furent tous déconfits: et tinrent leur argent de la première cueillette à perdu: et dirent que jamais ne payeroient croix, ni maille, ni dénier, si ceux de Ventadour n'étoient tellement contraints, qu'ils ne pussent issir (sortir) hors de leur fort.

Les nouvelles en vinrent au duc de Berry: qui étoit souverain regard (gardien), et avoit tout le pays d'Auvergne, de Rouergue, de Quercy, de Gevaudan et de Limosin en garde. Si pensa sus un petit, et dit que les bonnes gens avoient grand droit de cela dire et faire, et que voirement (vraiment) on s'acquittoit petitement, quand on n'y mettoit tel siége, qu'ils ne pussent issir (sortir) hors de leur fort. Adoncques furent ordonnés, de par le duc de Berry, et aux coustages (frais) du pays, la greigneur (majeure) partie, quatre cents lances de bonnes gens

d'armes, pour assiéger Ventadour, par bastides (forts): desquels gens d'armes on fit souverains capitaines messire Guillaume de Lignac et messire Jean Bonne-Lance, un gracieux et vaillant chevalier de Bourbonnois. Or s'en vinrent ces chevaliers et seigneurs, et ces gens d'armes, mettre le siége au plus près qu'ils purent de Ventadour: et mirent bastides en quatre lieux: et firent faire, par les hommes du pays, grands tranchées et roullis sur les detroits par où ils avoient usage de passer et de repasser; et leur furent faites moult de détraintes. Mais Geoffroi Tête-Noire n'en faisoit que peu de compte, car il sentoit la garnison pourvue de toutes choses, et ne leur venist (vint)-il rien de nouvel pour eux rafraîchir, de sept ans[1]; et si sied le châtel en si fort lieu, et sur telle roche, que assaut qu'on lui peut faire, ne lui peut porter nul dommage: et, nonobstant ces siéges et ces bastides (forts), si issoyent (sortoient)-ils à la fois hors par une poterne, qui ouvre entre deux roches à la couverte aucuns compagnons aventureux, et chevauchoient sur le pays, pour trouver aucuns bons prisonniers. Autre chose ne ramenoient-ils en leur fort, car ils ne pussent, pour les étroites montagnes et divers passages où ils passoient: et si ne pouvoit-on leur clorre, de nul côté, cette issue ni cette allée, si à l'aventure, sept ou huit lieues en sus de leur fort, on ne les trouvoit sur les champs. Et, quand ils étoient rentrés en la

(1) C'est-à-dire, lors même que de 7 ans ils ne pourroient avoir aucune nouvelle provision. J. A. B.

trace de leur chemin, qui bien duroit trois lieues, ils étoient aussi assurés, que donc que ils fussent en leur garnison. Ainsi tinrent-ils cette ruse un long temps; et fut le siége plus d'un an devant le châtel, par l'ordonnance que je vous dis: mais on leur tollit (enleva) grand foison de redemption du pays et des pactiz (compositions). Nous nous souffrirons à parler de Ventadour, et nous nous rafraîchirons d'autres matières.

CHAPITRE XCIV.

Comment le duc de Bourgogne envoya quatre cents lances à la duchesse de Brabant: et comment ils surprirent et brulèrent la ville de Straulle en Guerles.

Le duc de Bourgogne ne mit pas en oubli ce qu'il promit à faire à sa belle ante (tante), la duchesse de Brabant: mais ordonna environ quatre cents lances de bonnes gens d'armes, Bourguignons et autres: et en fit souverains capitaines deux chevaliers: le premier, messire Guillaume de la Trimouille, Bourguignon: et l'autre, sire Servais de Mérande, Allemand, et leur dit: « Vous vous en irez, à (avec) tout votre charge, sur les frontières de Brabant et de Guerles (Gueldres), là où notre belle ante (tante) et son conseil vous ordonneront à tenir et être: et faites bonne guerre; nous le voulons. »

Les deux chevaliers répondirent que ils étoient tous appareillés à faire ce qu'on voudroit. Si ordonnèrent leurs besognes, et mandèrent leurs gens: et passèrent outre, le plus tôt qu'ils purent; et s'avallèrent devers Brabant: et signifièrent leur venue à la duchesse: et passèrent parmi sa terre de Luxembourg. Ils furent mis et menés, par l'ordonnance du maréchal de Brabant et du conseil de la duchesse, dedans les trois châteaux, que le duc de Guerles chalengeoit (réclamoit), et lesquels il vouloit avoir, pour tant qu'ils avoient été engagés Gaugelth, Buch, et Mille (Goch, Beck et Meyen). Et là se tinrent en garnison: et firent bonne frontière: et étoient à la fois sur les champs, pour rencontrer leurs ennemis. Le duc de Guerles se fortifia à l'encontre, et pourvut ses villes et ses châteaux à l'encontre de ses ennemis, car il vit bien que la guerre étoit ouverte. Or advint aussi, que messire Guillaume de la Trimouille, qui se désiroit à avancer et à faire chose par quoi on sût qu'il étoit au pays, jeta sa visée un jour sur une ville en Guerles, à quatre lieues de son fort: laquelle on appelle Straulle (Straelen). Si en dit secrètement toute son intention à messire Servais de Mérande, son compagnon, et l'emprise qu'il vouloit faire. Le chevalier s'y accorda légèrement, car il se désiroit aussi à armer et chevaucher: et cueillirent leurs compagnons des garnisons qu'ils tenoient: et se trouvèrent tous ensemble: et se départirent environ minuit de Buch (Beck) et chevauchèrent le grand trot vers Straulle (Straelen): et avoient guides qui les menoient: et vinrent sur le

jour assez près de Straulle (Straelen). Adoncques s'arrêtèrent ils: et prirent illecques nouvelle ordonnance: et me fut dit que messire Servais, atout (avec) trente lances d'Allemagne, se départit de cette route (troupe), pour venir devant, conquérir la porte et là tenir, tant que messire Guillaume de la Trimouille et la grosse route (troupe) seroient venus; car à chevaucher tant de gens ensemble, on s'en apercevroit: mais, pour un petit de gens, on cuideroit (croiroit) que ce fussent gens que le duc de Guerles y envoyât, pour rafraîchir la garnison, ou que ses gens chevauchassent de garnison à autre.

Ainsi fut fait comme il fut ordonné: et se départit messire Servais de Mérande atout (avec) trente lances d'Allemands: et chevauchèrent tout devant cette place de Straulle (Straelen). Bien trouvèrent sur le chemin, du matin, hommes et femmes qui alloient en la ville, car en ce jour il étoit jour de marché; et, ainsi comme ils les trouvoient, ils les saluoient en Allemand: et passoient outre. Ces gens du pays cuidoient (croyoient) que ce fussent des gens du duc de Guerles, qui vinssent là en garnison. Messire Servais et sa route (troupe) chevauchèrent tant, qu'ils vinrent à la porte: et la trouvèrent toute ouverte et à (avec) petit (peu) de garde: et étoit si matin, que moult de gens étoient encore en leurs lits. Ils s'arrêtèrent là: et furent seigneurs de la porte: et véez cy venir tantôt, le grand gallop, messire Guillaume de la Trimouille et sa grosse route: et se boutèrent en cette ville, en écriant leurs cris. Ainsi fut la ville gagnée: ni oncques défense n'y eut,

car les hommes de la ville qui point ne pensoient que François dussent faire telle emprise étoient encore en leurs lits. Ce fut la nuit saint Martin en hiver, que cette entreprise fut faite, et la ville de Straulle (Straelen) en Guerles gagnée: et vous dis que, trois jours en devant, y étoit entré un chevalier d'Angleterre, atout (avec) dix lances et trente archers que le roi d'Angleterre y avoit envoyés. On nommoit le chevalier messire Guillaume Fil (Fitz) Raoul. A cette heure, que l'estourmi (bruit) monta, et le haro, il étoit en son hôtel et se commençait à découcher. Si entendit les nouvelles que leur ville étoit prise. « Et de quelles gens? demanda-t-il. » — « De Bretons, répondirent ceux qui à lui parlèrent. » — « Ha! dit-il, Bretons sont malles (mauvaises) gens. Ils pilleront et ardront la ville, et puis ils s'en partiront. Et quel cry crient-ils. » — « En nom dieu sire, ils crient, La Trimouille. »

Adonc fit le chevalier Anglois fermer et clorre son hôtel: et s'arma, et tous ses gens aussi: et se tint là dedans, pour savoir si point de rescousse (défense) y avoit: mais nenny, car tous étoient si ébahis, qu'ils fuyoient l'un çà, l'autre là: les pauvres gens au moustier: et les autres vuidoient la ville, par une autre porte, et guerpissoient tous. Les François boutèrent le feu en la ville, pour encore ébahir plus fort les gens, en plusieurs lieux; mais il y avoit de grands hôtels de pierre et de brique: si ne s'y pouvoit le feu attacher, ni prendre légérement. Nequedent (néanmoins) la greigneur (majeure) partie de la ville fut arse, et si nettement pillée et robée, que

rien de bon n'y demeura tant qu'ils le pussent trouver: et eurent des plus riches hommes de la ville à prisonniers: et fut pris le chevalier Anglois en bon convenant (ordre); car, quand il vit que tout alloit mal, il fit sou hôtel ouvrir car il doutoit le feu: pourtant que de premier il véoit grands fumées en la salle; et se mit tout devant son hôtel, son pennon devant lui, et ses gens, archers et autres: et là se défendirent vaillamment et bien, mais en la fin il fut pris: et se rendit prisonnier à messire Guillaume de la Trimouille: et toutes ses gens furent pris: et petit en y eut de morts.

Quand les François eurent fait leur volonté de la ville de Straulle (Straelen) en Guerles, et leurs varlets eurent mis à voie tout leur pillage, ils se départirent, car ils n'eurent pas conseil d'eux là tenir; ils eussent fait folie; et se mirent au retour, devers leurs garnisons dont ils étoient partis.

Ainsi alla de cette aventure: et eut le duc de Guerles cette première buffe, et ce premier dommage: dont il fut moult courroucé, quand il sçut les nouvelles. Il étoit pour ces jours à Nymaiyes (Nimègue) mais il vint là tantôt atout (avec) grands gens d'armes: et cuida moult bien là trouver les François. Si fit remparer le lieu, et le repourvoir d'autres gens d'armes, qui furent depuis plus diligents de garder la ville, qu'ils n'avoient été pardevant. Ainsi avient des aventures: les uns perdent une fois et une autre fois le regagnent. Moult furent la duchesse de Brabant et tous ceux de Brabant réjouis de cette aventure: et y acquirent messire Guillaume de

la Trimouille et messire Servais de Merande grand' grâce: et adonc disoient-ils communément, parmi le pays, qu'à l'été qui venoit, sans nulle faute, ils iroient mettre le siége devant la ville de Grave, et ne s'en partiroient jusques à ce qu'ils l'auroient, car ils se trouveroient assez gens pour ce faire. Quand le duc de Bourgogne eut ouï ces nouvelles, comment ses gens, qui étoient en garnison en Brabant, se portoient bien, si en eut grand'joie: et pour eux encore mieux encourager et donner bonne volonté, il écrivoit souvent à messire Guillaume son chevalier.

Ainsi se tinrent-ils là tous cet hiver, grandement bien gardant leur frontière: ni aussi ils ne prirent point de dommage: et aussi les châteaux et villes de Guerles, depuis la prise de la ville de Straulle (Straelen), furent plus soigneux d'eux garder, qu'ils n'avoient été au devant.

Or vous vueil-je recorder d'une autre emprise que Perrot le Béarnois fit en Auvergne, où il eut grand profit: et par quelle incidence il la mit sus; je le vous dirai tout au long de la matière.

CHAPITRE XCV.

Comment Geronnet de Ladurant, l'un des capitaines de Perrot le Béarnois, ayant été prisonnier de Jean Bonne-lance à Montferrant en Auvergne, trouva façon, après sa rançon payée, de mettre le Béarnois dedans icelle ville de Montferrant.

Avenu étoit en cette propre année et saison, environ la moyenne (milieu) de mai, qu'aucuns compagnons aventureux, environ quarante lances, étoient issus et partis hors de Caluscet (Chalucet) que Perrot le Béarnois tenoit: et siéd cette forteresse en Limousin. Les compagnons à l'aventure couroient en Auvergne: et avoient un écuyer Gascon à capitaine, qui s'appeloit Geronnet de Ladurant, appert homme d'armes durement. Or, pour ce que le pays a été et était toujours en doute pour tels gens, sur les frontières de Bourbonnois se tenoit, de par le duc de Bourbon, un sien chevalier, vaillant homme aux armes, qui s'appeloit messire Jean Bonnelance, gracieux et amoureux chevalier, et qui grand courage avoit de lui avancer.

Entandisque Anglois chevauchoient, il demanda quelle somme de gens ils étoient: on lui dit qu'ils étoient environ quarante lances. « Pour quarante lances, dit il, nous n'avons garde. J'en vueil mettre autant à l'encontre. » Lors se départit-il du lieu où

il étoit, car la plus grand' charge de gens d'armes se tenoient devant Mont Ventadour. Et toujours pour trouver armes, car il les désiroit fortement, il, à (avec) quarante ou cinquante lances, sur les frontières de Limousin, d'Auvergne et de Bourbonnois, se mit à l'adresse, à (avec) ce qu'il avoit de gens. Là étoit avecques lui un chevalier, nommé messire Louis d'Aubière: et aussi messire Louis d'Apchon, et le sire de Saint Aubise: et prirent les champs, sans tenir voie ni chemin, car bien connoissoient le pays; et s'en vinrent sur un pas où il convenoit que leurs ennemis passassent, non par ailleurs, pour les diverses montagnes, et pour une rivière qui descend et vient d'icelles, qui est durement grande quand il pleut, où que les neiges fondent ès montages. Ils n'eurent pas été demie heure, quand evvous (voici) venir les Anglois lesquels ne se donnoient garde de cette rencontre. Bonne-Lance et les siens abaissèrent leur glaives, et s'en vinrent sur ces compagnons qui étoient descendus au pied d'une montagne et écrièrent leur cri. Quand ils virent que combattre les convenoit, si montrèrent visage et se mirent à défense: et Geronnet qui étoit assez appert écuyer eut là de première venue, forte rencontre de glaives et bons boutis, et des renversés, des uns et des autres. Mais, à parler par raison, les François étoient plus droites gens d'armes que n'étoient les compagnons aventureux: et bien le montrèrent, car ils rompirent tantôt cette route (troupe) et les ruèrent jus, et les prirent, et les occirent; oncques nul n'en retourna, si ce ne fut varlets qui se sauvèrent au

demucier (en se cachant), entrementiers (pendant) que les autres se combattoient. Il en y eut vingt et deux pris, et seize morts sur la place: et fut le capitaine pris, et fiancé prisonnier de Bonne-Lance. Puis ils se mirent au retour.

En chevauchant et en ramenant leurs prisonniers, Bonne-Lance s'avisa comment, puis un mois, il avoit été, en la ville de Montferrant en Auvergne, et en grand ébattement avecques dames et damoiselles: tant qu'elles lui avoient prié et requis, en disant ainsi: « Bonne-lance, beau sire, vous chevauchez souvent sur les champs: et ne peut être que vous ne voyez à la fois vos ennemis, et que vous n'ayez aucune rencontre. Je le vous dis, dit l'une des dames qui s'avança de parler devant toutes les autres, et laquelle Bonne-Lance avoit bien en grâce, pourtant que je verrois volontiers un Anglois. On m'a dit aucunes fois, et par spécial un écuyer qui est de ce pays et qui s'appelle Gourdinos et que bien connoissez, que ce sont durement appertes gens d'armes, et aussi apperts, ou plus, que ceux de ce pays: et bien le montrent, car ils chevauchent souvent: et font de belles appertises d'armes: et prennent, sur nous, villes et châteaux: et les tiennent. » Et Bonne-Lance avoit répondu: « Par dieu! dame, si l'aventure me peut venir si belle et si bonne que j'en puisse prendre un qui vaille que vous le voyez, vous le verrez. » — « Grand merci, dit elle. »

Quand cette souvenance fut venue à Bonne-Lance, il avoit pris le chemin pour venir à Clermont en Auvergne, car la bataille avoit été assez près de là

mais il l'escheva (évita), et prit le chemin de Montferrant qui siéd environ une petite lieue outre; et passèrent sur la senestre (gauche): et vinrent à Montferrant. De la venue de Bonne-lance, et de la journée qu'il avoit eue sur les aventureux qui travailloient à la fois le pays furent les gens de Montferrant très tous réjouïs: et fut Bonne-lance grandement le bien venu. Quand lui et ses gens furent descendus à l'hôtel, ils s'aisèrent et désarmèrent. Les dames et les damoiselles se mirent ensemble pour mieux conjouïr et fêtoyer Bonne-lance: et le vinrent plus de vingt sept voir à l'hôtel. Il les recueillit moult doucement, car il étoit sage et gracieux chevalier, et leur dit, spécialement à celle qui demandé lui avoit à voir un Anglois: « Dame, je me vueil (veux) acquitter envers vous. Je vous avois en convenant (promesse), n'a pas un mois, ou environ, si je pusse par l'aventure d'armes cheoir à taille, que je prensisse (prisse) Anglois, je le vous montrerois. Or m'a Dieu huy donné que j'ai trouvé et encontré une route (troupe) de bien vaillants, car vraiment aux armes ils nous ont donné assez à faire: mais toutes fois la place nous est demeurée. Ils ne sont pas Anglois de nation, mais Gascons; et font guerre d'Anglois. Ils sont de Béarn et de la haute Gascogne. Si les verrez à grand loisir, car, pour l'amour de vous, je les vous lairai (laisserai) en cette ville, tant qu'ils auront quis (acquitté) leur rançon. »

Les dames commencèrent à rire qui tournèrent cette chose en revel (réjouissance) et dirent: « Grand merci. » Bonne-lance s'en alla en ébattement avec-

ques elles: et fut dedans Montferrant trois jours, en grand revel (réjouissance), et toujours entre les dames et damoiselles. Là en dedans Géronnet de Ladurant et ses compagnons se rançonnèrent: et leur fit très bonne compagnie Bonne-Lance, car il vit bien qu'ils étoient pauvres compagnons aventureux. Et mieux vausist (eût valu) qu'il les eût tous pendus, ou noyés, que rançonnés ni laissés en la ville.

Quand il se dût partir, il dit à Géronnet: « Vous demeurerez cy pour tous vos compagnons. Les autres s'en retourneront querre (chercher) votre rançon: et, quant à ce que vous ferez et payerez, j'ai ordonné qui recevra les déniers; et, sitôt comme ils seront mis outre, vous partirez, car je l'ai ainsi dit et ordonné. Or vous souvienne, Géronnet, que je vous fais bonne compagnie. Si les nôtres, par aventure d'armes, tournent en ce parti, faites leur ainsi. » — « Par ma foi, répondit Géronnet, beau maître et sire, volontiers, car je, et tous les nôtres, y sommes tenus. » Adonc se départit Bonne-Lance et sa route (troupe) et s'en retourna au siége de Ventadour: et ses prisonniers, jusques à douze, demeurèrent dedans la ville de Montferrant: et les autres dix; par l'ordonnance qui faite avoit été, s'en allèrent vers Galuscet (Chalucet), pour quérir à Perrot le Béarnois vingt et deux cents francs. Autant y étoient-ils l'un parmi l'autre, rançonnés: et étoient les douze, qui demeurés étoient, tous à un hôtel: et se portoient bellement et liement: et faisoient de bons dépens: et n'avoient point de trop grand guet sur eux: mais alloient par dedans la dite ville, eux ébattre: et fu-

rent là quinze jours: et entrementiers (cependant) apprirent-ils beaucoup de l'état du commun de la ville, et tant, que depuis couta l'aventure cent mille francs.

Quand le capitaine de Chalucet fut informé de l'aventure de Géronnet de Ladurant, et comment il et ses gens avoient été rués jus de messire Jean Bonne-Lance, il n'en fit pas trop grand compte, et répondit ainsi à ceux qui le lui avoient conté: « Vous êtes cy venus pour quérir argent? et leur délivrance, n'est-ce pas dit le capitaine. »—« Oui, répondirent-ils, on ne gagne pas toujours. »—« Je n'en sais, dit-il, de gagne ni de perte: mais de par moi n'auront-ils rien, car je ne les y fis pas aller: ils ont chevauché à leur aventure. Or leur mandez, ou dites, quand vous les verrez, qu'aventure les délivre. Pensez vous que je vueille mettre mon argent en tel emploi? Par ma foi, beaux compagnons, nenni. Toujours aurai-je des compagnons assez qui chevaucheront plus sagement que ceux n'aient fait. Si ne délivrerai, ni racheterai jà homme, s'il n'est pris en ma compagnie. »

Ce fut la réponse finale qu'ils purent lors avoir pour Géronnet. « C'est bon, dirent-ils entre eux, que les deux ou les trois des nôtres, retournent à Montferrant, et content ces nouvelles à Geronnet: parquoi il ait sur ce avis. » Ils le firent. Les trois retournèrent à Montferrant: et passèrent au dehors de Clermont en Auvergne: et abreuvèrent leurs chevaux au ru (ruiseau) du moulin, qui court moult près des murs: et là se tinrent un grand temps en l'eau, regar-

dant la manière et ordonnance des murs de Clermont, et comment ils n'étoient pas trop hauts à monter, ni trop malaisés. « Ha, cap de saint Antoine! dirent-ils entre eux, comment, cette ville de Clermont est bien prenable. Si nous y venons une nuit, nous l'aurons: voire s'il ne font pas trop grand guet. Puis, dirent-ils tous en riant, et en leur gargon, nous la bargenons (marchandons): et une autre fois nous l'acaterons (acheterons). On ne peut pas bargaingner, ni achapter (acheter) tout sur un jour. » Donc passèrent-ils outre: et chevauchèrent jusques à Montferrant: et trouvèrent illecques Géronnet et ses compagnons: si leur recordèrent et leur contèrent leurs paroles, et leurs réponses, toutes telles, ni plus ni moins, que Perrot le Béarnois avoit dites et parlées: dont ils furent tous ébahis et déconfits, car ils ne pouvoient ni savoient, où aillcurs trouver finances. Et furent un jour et une nuit tous courroucés. A l'autre jour s'avisa Géronnet, et dit à ceux qui ces nouvelles lui avoient apportées: « Seigneurs compagnons, retournez devers notre capitaine, et lui dites, de par moi, que je l'ai, à mon pouvoir, toujours et tant que j'ai été de-lez (près) lui, servi bien et loyaument et servirai encore, s'il lui plait: et sache, de par moi, que, si je me tourne François pour moi délivrer, il n'y gagnera rien. Ce que je ferai trop enuis, (avec peine) et du plus tard que je pourrai. Mais dites lui qu'il nous délivre d'ici: et, un mois après ma délivrance, je le mettrai en tel parti d'armes, si à lui ne tient, qu'il gagnera, avecques ses compagnons, cent mille francs.

Sur ces paroles retournèrent les trois compagnons Gascons et vinrent à Chalucet: et trouvèrent Perrot le Béarnois, et lui contèrent ces nouvelles, ainsi que Geronnet de Ladurant les lui mandoit. Il commença à penser sus et puis dit: « Il pourroit bien être qu'il seroit ainsi qu'il dit. Je le délivrerai tantôt. » Il fit ouvrir une huche, où il y avoit plus de quarante mille francs; et tout venoit de pillage que vous l'entendez et non pas de ses rentes ni de ses revenues de Béarn, car et la ville, là ou il fut né, et où il demeuroit quand il se partit de Béarn, n'a que douze maisons: et en est le comte de Foix sire: et a nom La Ville d'Adam: et siéd la ville à trois lieux d'Orthez. Perrot le Béarnois fit compter devant lui vingt deux cents francs, et puis cent francs, pour les frais des compagnons: et les fit mettre en une bourse: et reclost (referma) l'arche et appela les trois compagnons, qui étoient là venus pour querre l'argent. « Tenez, dit-il, je vous délivre vingt-deux cents francs. Au besoin voit l'homme son ami. Je les aventurerai. Il est bien taillé de reconquérir autant, ou plus, s'il veut. » Les compagnons prirent l'argent, et se départirent de Chalucet: et retournèrent à Montferrant: et y a, de l'un à l'autre, quatorze grands lieues, mais ils avoient bon sauf-conduit. Cela les faisoit aller, venir, passer, et rappasser sauvement.

Quand Géronnet de Ladurant sut que sa finance étoit venue, et qu'il et ses compagnons seroient délivrés, si en fut grandement réjouï: et manda ceux qui de par messire Jean Bonne-Lance étoient ordonnés de recevoir l'argent, et leur dit:

« Comptez, car voilà tout ce que nous vous devons. » Ils comptèrent jusques à vingt et deux cents francs. Après ce, ils comptèrent de leurs menus frais à leur hôtel: et payèrent bien et largement, tant que tous s'en contentèrent. Quand ils eurent par tout payé, Geronnet emprunta hommes et chevaux, pour eux mener jusques à Challucet, et pour ramener les chevaux: et puis prirent congé: et s'en partirent et tournèrent à Chalucet: et Bonne-Lance fut certifié de son argent. Si l'envoya querre si comme je le crois ou il le laissa là espoir (peut-être). Aussi bien sur la fiance du fort lieu l'y put-il laisser, car messire Pierre de Giac, pour ce temps chancelier de France, y laissa son trésor: lequel il perdit cette année, tout ou en partie, et à tout le moins ce qu'on y trouva: si comme je vous dirai.

Quand Géronnet de Ladurant s'en fut retourné à Chalucet, les compagnons lui firent bonne chère: et, après trois ou quatre jours qu'il se fut là rafraîchi, Perrot le Béarnois l'appela et lui dit: « Or, Géronnet, la belle promesse que vous me signifiâtes par mes varlets vous a faite certainement votre délivrance, et non autre chose, car je n'y étois en rien tenu envers vous, au cas que, sans mon su, vous étiez allé chevaucher à l'aventure. Or, tenez votre parole, et faites tant qu'elle soit véritable, ou autrement il y aura mau-talent (mécontentement) et très grand courroux de vous à moi: et sachez, de vrai, que je n'ai pas appris à perdre, mais à gagner. » — « Capitaine, dit Géronnet, vous avez raison de tout cela dire: et je vous dis que, si vous voulez, je vous

mettrai dedans la ville de Montferrant, en quinze jours: en laquelle ville gît très grand pillage, car elle est riche de soi, et bien marchande: et y a des riches villains grand'foison: et aussi messire Pierre de Giac qui est chancelier de France, et qui sait bien, et a où mettre la main, a dedans cette ville de Montferrant, si comme je l'ai entendu, grand trésor: et vous dis que c'est la ville où on fait le plus simple et pauvre guet qui soit au royaume de France. Véez-là la parole que je vous vueil (veux) dire, et la promesse que je vous ai promise. » — « En nom dieu, dit Perrot le Béarnois, c'est bien dit: et je m'y incline, car je y entendrai: et vous qui savez les aisements et ordonnances de la ville, y faudroit-il grands gens? « Répondit Geronnet. « De trois ou quatre cents combattants ferons nous tous bien notre fait, car ce ne sont pas gens de grand'deffense. » — « De par dieu, dit Perrot le Béarnois, j'y entendrai, et le signifierai aux autres capitaines des forts d'ici environ: et nous mettrons et cueillerons ensemble: et puis irons cette part. »

Sur cet état que je vous dis, s'ordonna Perrot le Béarnois: et manda secrètement aux capitaines qui tenoient forts prochains, tout son fait, et la volonté de son emprise: et assit sa journée à être à Ouzac (Fonzac), un châtel en l'évêché de Clermont, assez près de là: duquel un pillard, et très outrageant et Gascon qui se nommoit Olim Barbe étoit capitaine.

Tous s'assemblèrent à Ouzac (Fonzac) les compagnons des forts, tous Anglois: et se trouvèrent

largement quatre cents lances, et tous bien montés: et n'avoient que six lieues à chevaucher. Le premier des capitaines, qui vint à Ouzac, ce fut Perrot le Béarnois, pour montrer que l'emprise étoit sienne, et aviser les compagnons, le jour devant, qu'ils fussent tous assemblés et conseillés l'un à l'autre, parmi l'information, que Géronnet de Ladurant lui avoit faite et dite, et montrer à quelle heure ils viendroient. Ce Géronnet, lui douzième de compagnons, vêtus en habits de gros varlets et marchands, à (avec) cottes de burreau, et chacun menant chevaux de harnois, tous unis, à tous bats, selon l'usage qu'il ont au pays, se départirent d'Ouzac devant l'aube du jours: et se mirent au chemin vers Montferrant, tenants arroutés (assemblés) leurs chevaux, comme marchands voituriers, et entrèrent, comme environ nonne, en la ville de Montferrant. On ne se donna garde quelles gens ils étoient, car jamais on n'eut cuidé (pensé) que ce eussent été pillards ni robeurs, mais marchands, qui vinssent là au marché pour cueillir et acheter draps, ou touailles (serviettes) et disoient qu'ils étoient devers Montpellier, et outre: et venoient là en marchandise, car la foire y devoit être: et là y avoit grand'foison de marchands venus, et des marchandises des villes et cités de là environ.

Si se trairent (rendirent) Géronnet et les siens à l'hôtel de la couronne: et establèrent[1] leurs chevaux: et prirent une belle chambre pour eux: et se tinrent

(1) Les mirent à l'écurie. J. A. B.

tous cois, sans aller aval la ville: à fin qu'on ne s'aperçût de leur malice. Or, bien pensèrent ce jour d'eux, car ils supposoient bien qu'ils ne payeroient pas d'écot. Quand ce vint sur le soir, ils s'ensonnièrent (occupèrent) trop grandement autour leurs chevaux, et faisoient entendre à l'hôte et à l'hôtesse, et aux varlets de l'hôtel, que leurs chevaux étoient grandement travaillés, et qu'ils les convenoit aiser. Si se pourvurent trop grandement de candouaille (chandelle): et on ne les en pouvoit assouffir [1]: et ne se vouloient aller coucher: mais buvoient en leurs chambres: et menoient grand' vie. L'hôte et l'hôtesse, et tous ceux de l'hôtel, par tanison (fatigue) allèrent coucher: et les laissèrent faire leurs volontés: car il n'avoient nul soupçon d'eux.

Or vous dirai de Perrot le Béarnois et de sa route (troupe). Ce propre jour le soir, ils se partirent d'Ouzac: et étoient sept capitaines: et, tout premièrement, Perrot le Béarnois, pour le souverain; et puis le bourg de Compane qui s'appeloit Ernauton; le bourg Anglois; le bourg de Carlat; Apton Seguin; Olim Barbe, et Bernaudon des Iles: et encore y étoit un grand pillard de Béarn, qui s'appelloit le sire de Lane-plane. Par cestuy (celui-ci), et par le bourg de Compane, sus-je et fus-je informé à Orthez de toute la besogne. Cette entreprise fut faite après la Chandeleur, ainsi que huit jours, que les nuits sont encore longues et froides; et vous

(1) Approvi-ionner suffisamment. J. A. B.

dis que toute cette nuit il pleuvoit et ventoit et fit un trop désespéré temps: pour quoi le capitaine du guet de Montferrant, pour la cremeur (crainte) du laid temps, n'issit oncques cette nuit hors de son hôtel: mais y envoya son fils, un jeune enfant de seize ans: lequel, quand il vint sur un guet, entre une porte et l'autre, y trouva quatre pauvres hommes qui veilloient, et geloient de froid. Si lui dirent: « Prends à chacun de nous un blanc: si nous laissez aller chauffer et dormir. Il sera pour le temps onze heures. » Le varleton (l'enfant) convoita l'argent, et le prit: et ceux se departirent de leur guet: et retournèrent en leurs maisons.

Géronnet et les siens étoient toujours en aguet à l'huis (porte) de l'hôtel de la couronne, pour savoir quand le guet retourneroit. Ils virent le valeton revenir, et ceux aussi qui partis étoient de leur guet, et dirent: « la chose va bien. Il fait hui une droite nuit pour nous. Il n'y a si hardi en la ville qui ne s'en voise (aille) coucher. Le guet est passé. Nous n'avons meshui (maintenant) garde de cela. »

D'autre part Perrot le Béarnois et les siens chevauchoient, tant comme ils pouvoient: et leur convenoit passer assez près de Clermont, joignant (près) des fossés et des murs. Ainsi comme à une lieue de Clermont, ils rencontrèrent Amerigot Marcel, et bien cent lances: lequel étoit capitaine de la garnison d'Aloze, de-lez (près) Saint-Flour. Quand ils se furent ravisés et connus, ils se firent grand'chère: et demandèrent, l'un à l'autre où ils alloient par tel temps, ni quelle chose ils quéroient. Si répondit

Aimerigot Marcel: « Je viens de mon fort d'Aloze: et m'en vais vers Carlat. » — « En nom dieu, répondirent les deux capitaines qui là étoient, le bourg Anglois et le bourg de Compane, véez nous ci; si rien vous avez à parler à nous, si le nous dites. » « Oui, dit il. Vous avez aucuns prisonniers de la terre au comte Dauphin d'Auvergne: et vous savez que nous sommes en traité ensemble, par le moyen du comte d'Armagnac. Et voudrois bien ces prisonniers échanger à aucuns autres, que j'ai en ma garnison, car j'en suis trop fort requis de la comtesse Dauphine qui est une très bonne dame, et pour qui on doit moult faire. » — « Marie ! répondit le bourg de Compane, Aimerigot, vous êtes bien tenu que vous fassiez aucune chose pour la dame, car vous eûtes, n'a pas trois ans, de son argent, cinq mille francs pour le rachapt du châtel de Mercœur. Et où est le comte Dauphin pour le présent ? » Répondit Aimerigot: « On m'a dit qu'il est en France, sur l'état que vous savez, des traités que nous avons au comte d'Armagnac et au comte Dauphin. » Adonc répondit Perrot le Béarnois. « Aimerigot, laissez ces paroles; si en venez avecques nous, si ferez votre profit, car vous partirez (prendrez part) à notre butin. » — « Et où allez vous? dit Aimerigot. » — « Par ma foi, compains (compagnon), nous nous en allons tout droit à Montferrant, car la ville me doit à nuit être rendue. » Adonc reprit Aimerigot: « Perrot, c'est trop mal fait ce, que vous voulez faire, car vous savez que nous sommes en traité avec le comte d'Armagnac et ce pays: et sont

ainsi toutes les villes, et tous les châteaux, comme demi assurés. Et ferez trop grandement votre blâme, si vous faites ce que vous dites: et si romprez tous nos propos et traités. » — « Par ma foi, compagnon, dit Perrot, je ne tiendrai jà traité, tant que je puisse courir sur les champs, car il faut les compagnons vivre. Mais venez vous en avecques nous, car vous n'avez que faire à Carlat, véez-en ci les compagnons. Ceux, qui y sont demeurés, ne vous lairroient jamais au fort entrer » — « Avecques vous, dit Aimerigot, n'irai-je point. Je m'en retournerai à mon fort, puis qu'ainsi est. »

Adonc se départirent-ils l'un de l'autre. Perrot tint le chemin de Clermont et de Montferrant: et avint que, quand ils furent dessous Clermont, ils s'arrêtèrent tout coi, et enrent une nouvelle imagination: car les trois Gascons qui là étoient, les quels avoient porté et rapporté les traités de la délivrance de Géronnet de Ladurant, les émurent. Et dirent aux capitaines qui se tenoient tous ensemble. « Véez-ci la cité de Clermont qui est bonne et riche, et aussi prenable, ou plus, que ne soit Montferrant. Nous avons échelles. Échellons là. Nous y aurons plus de profit pour le présent qu'à Montferrant. » Sur ce propos ils furent ainsi comme d'accord, et sur le point que de faire leur fait droit là, quand aucuns des capitaines se ravisèrent, et remirent en terme en disant: Clermont est une puissante ville et fort peuplée, et les gens bien pourvus d'armures. Si nous les avions jà estourmis (émus), ils s'assembleroient, et mettroient à défense. Il n'est

pas doute que nous ne l'aurions pas d'avantage: et, si nous étions reculés par force d'armes, et nos chevaux pris et perdus, nous ne pourrions aller avant. Nous sommes loin de nos forts. Le pays s'emouveroit. Nous serions poursuivis et en aventure d'être tous morts sans remède. Il nous vaut tous mieux penser d'aller outre, et de fournir ce que nous avons empris, que de faire nouvelle emprise, car trop il nous pourroit couter. » Ce conseil fut tenu; nul ne le releva ni débattit depuis. Ils passèrent, outre, joignant (près) Clermont, au plus bellement qu'ils purent, et sans faire noise: et chevauchèrent tant, que sur le point d'onze heures ils vinrent assez près de Montferrant. Quand ils virent la ville, ils s'arrêtèrent tout cois, ainsi comme à deux traits d'arc près: et lors dit Perrot: « Véez-ci Montferrant. Nos gens sont dedans. Vous, demeurez tous ici. Je m'en irai cotôyant ces vallées, pour ouïr et savoir si j'aurai nulles nouvelles de Géronnet, qui nous a mis en cette quête: et ne vous partez, tant que je retournerai. » — « Or allez, répondirent les compagnons, nous vous attendrons ici. »

A ces mots se departit Perrot le Béarnois, lui quatrième tant seulement: et faisoit si noir, si brun, et si ténébreux, qu'on ne véoit point, devant soi, un arpent loin; et encore avec ce il pleuvoit, nègeoit, ventoit, et faisoit moult froid. Géronnet à cette heure là étoit sur l'allée des murs: et n'attendoit autre chose qu'il ouït des nouvelles. Il regarda tout bas et vit, ce lui fut avis, ombres d'hommes qui alloient sur les fossés. Il commença à sifler en faus-

set. Tantôt l'entendirent ceux, qui étoient en aguet, et approchèrent plus près; car, ès fossés, à ce lez (côté) là, n'y avoit point d'eau. Géronnet parla, en demandant: « Qui est là et qui êtes vous ? » Perrot le reconnut tantôt en son Gascon, et lui dit: « Je suis Perrot le Béarnois. Geronnet, es-tu là » — « Oui, dit-il. Appareillez vous: et faites approcher vos gens, car je vous mettrai par ci en la ville. La chose en est en point; tous dorment en la ville: » — « Par là ! répondit Perrot. Dieu m'en garde que jà par là je n'y entre; car, si j'y entre, ce sera par la porte et non par ailleurs. » Donc, dit Géronnet qui fut tout courroucé de cette réponse. « Par ma foi, Perrot, il n'est pas en ma puissance, mais venez par ci: et faites apporter vos échelles cordées: et nul ne vous débattra l'entrer ni le monter. » — « Entends, Géronnet, dit Perrot. Tu me dois mettre en la ville. Mais par ce parti, que tu me montres, je n'y entrerai jà fors que par la porte. » — « Je ne le puis amender, dit Géronnet. Par la porte ne vous y puis je mettre, car elle est fermée: et si sont les gardes dedans, mais ils dorment. » Entrementiers (pendant) qu'ils étoient en cet estrif (débat), les aucuns des compagnons de Géronnet alloient et venoient dessus les allées des murs, pour savoir s'ils orroient (entendroient) rien. Assez près de là y avoit une petite maison, en descendant des murs: et cette maison étoit toute aseulée (isolée) hors des autres: et un pauvre homme parmentiery demeuroit dedans, qui avoit veillé jusques à cette heure et s'en devoit aller coucher. Ainsi que le vent porte le

son des choses, il avoit ouï parler sur les murs, car de nuit on oyt (entend) moult clair. Si étoit issu hors de la maison et avoit rampé amont: et d'aventure il trouva ces compagnons qui alloient et venoient. Si tôt comme il les vit, il commença à crier. L'un d'eux saillit tantôt avant, et le prit parmi la gueule, et lui dit: « Villain, tu y es mort si tu sonnes mots. » Quand il se vit en ce parti, il se tut tout coi, car il douta la mort. Géronnet se retourna qui avoit ouï la voix de l'homme et dit: « Ho, ho! N'occiez pas le vilain. Il nous vient trop bien à point. Dieu le nous envoye, car par lui ferons nous le parfait de notre entreprise. » Adoncques dit-il à Perrot le Béarnois: « Perrot, retournez de vers les compagnons: et, si vous oyez la première porte ouvrir, si saillez avant, et de vos haches, ou épées, taillez, ou découpez, celle de devers vous, car nous allons à la porte. » Adoncques lui dit-il l'aventure de l'homme qu'ils avoient trouvé. Perrot se departit et retourna vers ses compagnons et leur dit aucques (aussi) toutes les paroles que vous avez ci-dessus ouïes. Si dit Géronnet de Ladurant à cet homme qu'ils avoient trouvé: « Si tu ne fais à notre volonté, tu y es mort sans remède. » — « Et que voulez vous que je fasse, dit l'homme. » — « Je vueil, dit Géronnet que tu voises (ailles) à la porte, et que tu éveilles les portiers: et puis leur dis que le capitaine t'envoye là, et qu'ils ouvrent la porte, ou qu'ils te baillent les clefs, et tu l'ouvriras pour laisser entrer dedans marchands de Montpellier qui sont là dehors atout (avec) grands fardeaux: lesquels viennent à la

foire. » — « Je ne sais, dit l'homme, s'ils me voudront croire. » — « Ouï, dit Géronnet, à toutes enseignes qu'il n'étoit point hier soir au guet: mais son fils y fut. Et si tu ne fais bien et sagement ce que je dis, je t'occirai de ma dague: et fais tant, que je ne puisse pas voir que par ton défaut nous faillions (manquions) à notre emprise. »

Ce pauvre homme qui s'oyoit menacer d'occire, et en véoit les apparences, et ces Gascons tous appareillés pour l'occire, si en étoit tout ébahi et tout effrayé: et leur répondit. « Je ferai à mon pouvoir loyalement ce que vous me requérez. » Il s'en vint à la porte, et heurta à l'huis, là ou cils (ceux) dormoient qui les clefs de la porte gardoient et fit tant qu'ils furent éveillés. Ils demandèrent: « Qui es-tu qui nous éveilles à cette heure? » — « Je suis, dit-il, tel, et si nomma son nom. J'ai anuit (ce soir) fait besogne pour l'hôtel du capitaine; si que, ainsi que je lui rapportois son ouvrage, nouvelles lui vinrent de marchands de Montpellier qui sont là dehors, tous lassés et mouillés, et leurs fardages (fardeaux). Si vous mande, de par moi, que vous ouvriez la porte, ou que vous me bailliez les clefs, et je l'ouvrirai, à ces enseignes que cette nuit il n'a point été au guet, mais son fils y a été. » — « C'est verité, repondirent-ils. Tu les auras. Attends un petit. » Adonc se releva un des deux: et prit les clefs de la porte qui pendoient à une cheville: et ouvrit une petite fenêtre: et les lui bailla. L'homme prit les clefs et tôt comme il les tint, Géronnet les lui tollit (prit): et puis vint au flayel (barre) de la porte et bouta d'a-

venture premièrement la clef en la serrure, celle qui y alloit, et l'ouvrit toute arrière: et puis vint, aussi firent tous ses compagnons, à l'autre porte, et la cuida ouvrir, mais oncques il ne put ni sçut. Perrot le Béarnois et sa route (troupe) étoient au dehors, qui attendoient que la porte fût ouverte. Adonc leur dit Géronnet: « Beaux Seigneurs, aidez vous: et vous avancez. Je ne puis ouvrir cette seconde porte. Dérompez là à (avec) vos haches. Autrement vous ne pourrez entrer en la ville. « Et ceux qui étoient pourvus de haches et de quingines (cognées) commencèrent à férir et à frapper en cette porte, comme charpentiers. Si donnèrent à Géronnet et à ses compagnons, quand ils eurent pertuisé (troué) la porte, haches et quingines (cognées), pour couper le flaye (barre) de la porte. Adonc estourmirent et levèrent plusieurs hommes, hors de leurs lits qui ouïrent le hutin; et de premier s'émerveillèrent durement que ce pouvoit être, car jamais ils n'eussent pensé, ni imaginé, que ce fussent Anglois qui à cette heure les fussent venus réveiller: et demeurèrent en ce pensement sans eux sitôt lever: et se rendormirent. Adonc les gardes de la porte qui mal l'avoient gardée, quand ils ouïrent l'effroi et le buchier (frapper), et gens parler, et chevaux hennir, connurent tantôt qu'ils étoient deçus et surpris. Si se levèrent: et vinrent aux fenêtres de la porte et commencèrent à crier, à haute voix: « Trahis ! trahis !» A doncques s'estourmirent en grand effroi ceux de la ville. Plusieurs se levèrent, et s'ensonnièrent (pensèrent) à sauver le leur, et à fuir vers

le châtel. Mais trop petit de gens y entrèrent, car, quand le châtelain qui le châtel gardoit entendit que les Anglois avoient pris la ville, pour la doutance (crainte) de plus perdre il ne voulut oncques le pont abaisser. Aucuns de ses amis qui premiers s'aperçurent de cette aventure, il les recueillit par une planche: et puis tantôt, quand il eut ouï grand effroi en la ville, et hommes, femmes, et enfants crier, il retrait (retira) à lui la planche: ni point ne la voulut remettre depuis: et entendit fort que le châtel fût bien gardé et defendu, si on l'assailloit.

Je vous ai dit comment la première porte fut ouverte, et la deuxième rompue et brisée, par force de quingines (cognées) et de haches. Adoncques entrèrent dedans tout bellement, et tout paisiblement, les capitaines et leurs routes (troupes) en la ville; et tout premier, sans entrer en nulle maison, pour savoir et ouïr si nuls ne se reveilleroient, ni mettoient ensemble, pour faire défense, ils allèrent au long de la ville: et la cherchèrent toute. Oncques n'y trouvèrent hommes qui se missent en défense: si ce ne furent aucuns, qui étoient venus et retraits devers le châtel: et cuidoient (croyoient) entrer dedans. Ceux se défendirent un petit: mais tantôt ils furent déconfits, ou morts, ou pris. Que vous ferai-je long conte? Ainsi fut la ville de Montferrant en Auvergne prise, le jeudi par nuit, devant le dimanche gras, treizième jour du mois de février, par Perrot le Béarnois et ses complices: et, si tôt qu'ils virent qu'ils étoient seigneurs de la ville, ils se logèrent par les hôtels, tout à leur aise, sans bou-

ter feu ni faire autre violence; car Perrot le Béarnois défendit, sur la tête à perdre, que nul ne violât femme, ni pucelle, ni ne boutât feu, ni prensist (prit) pillage, ni prisonnier, grand ni petit, dont il n'eût la connoissance: et que nul, sur la peine dessus dite, ne grevât ni molestât église nulle ni hommes d'Église, ni que rien n'y fût pris ni ôté.

Toutes ces choses avoit Perrot le Béarnois coutume et usage d'entretenir, et avoit entretenues, depuis qu'il se bouta en France, pour faire guerre ès villes et châteaux qu'il prenoit, fut par force, ou autrement. Mais Geoffroy Tête-noire faisoit tout le contraire, car il n'avoit cure où il fut pris, fut sur Église, ou ailleurs, mais (pourvu) qu'il en eût.

Quand ce vint au matin, que les nouvelles en vinrent en la cité de Clermont en Auvergne qui siéd à une petite lieue de là comment les Anglois en la nuit avoient pris et conquis la bonne ville de Montferrant qui leur est si prochaine et si voisine, en furent toutes gens durement ébahis, et à bonne cause, car leurs ennemis étoient trop près amassés: et n'en savoient que dire ni que faire, et entendirent fort à garder leur ville. Ces nouvelles s'épandirent en plusieurs lieux, à Ville-neuve sur-Allier, à Thiars, à Yssoire, à Quercy, à Riom, une grosse ville, et, là de-lez (près), à Aigue-Perse, au châtel de Montpensier: et tous ces pays, que je vous nomme, et toutes ces villes, la greigneur (majeure) partie est au duc de Berry.

Les nouvelles furent tantôt trop loin sçues, comment les Anglois, Gascons, et pillards, avoient

pris et conquis la bonne ville de Montferrant en Auvergne. Tous ceux, qui en ouïrent parler, et à qui il en touchoit, s'en émerveilloient et s'en doutoient, et frémissoient les voisins pays, Auvergne, Bourbonnois, Forêt, et jusques en Berry. Quand les nouvelles en furent venues à Paris, le roi et ses oncles en furent tous courroucés; ce fut raison. Pour ce temps étoit le comte dauphin d'Auvergne à Paris, pour les besognes du pays, car il en étoit souverain regard et gardien avecques le comte d'Armagnac. Si lui vinrent à très grand' déplaisance ces nouvelles; car il lui fut avis qu'il en recevroit blâme et parole : pourtant (attendu) qu'il en étoit ainsi avenu, et on le savoit hors du pays. Mais l'excusance véritable et raisonnable qu'il avoit étoit telle, qu'il étoit en traité envers eux : et sur cet état il tenoit le pays pour assuré. Or ces nouvelles sçues, le comte dauphin se départit tantôt de Paris, pour venir vers Auvergne pour remédier à ces besognes : et laissa tout son état derrière : et chevaucha, lui et son page seulement, le chemin de Moulins en Bourbonnois, pour venir en Auvergne : et renouveloit tous les jours chevaux. En chevauchant en cette hâte il ouït autres nouvelles à Saint-Pierre-le-Moustier qu'il n'avoit ouïes en-devant : lesquelles je vous dirai.

CHAPITRE XCVI.

Comment Perrot le Béarnois et ses compagnons eurent conseil de non tenir la ville de Montferrant.

Quand ce vint le vendredi au matin, dont la ville avoit été prise le jeudi par nuit, si comme vous avez ci-dessus ouï parler, et que les capitaines furent tous seigneurs de la ville, premièrement les hommes tinrent-ils tous liés de-lez (près) eux, tellement et en telle façon, qu'ils ne pouvoient partir et eux porter dommage ni contraire; ils cherchèrent par tout, et prirent et firent trousser et enfardeler (empaqueter) draps, touailles (serviettes), linges, robes, pennes (velours), et toutes autres choses, dont ils pensoient à avoir profit. Car ils avoient été en conseil ensemble et en collation (entretien), à savoir comment ils se maintiendroient, et s'ils tiendroient la ville ou non. Les aucuns s'accordoient à ce qu'ils la tinssent et s'y fortifiassent: mais la plus saine partie le debattoit et disoit, que du tenir et là demeurer, ils feroient folie et outrage, car ils seroient enclos de tous côtés: et ils étoient trop loin de leurs forts: et, s'ils étoient assiégés, il n'étoit pas apparent qui les pouvoit secourir, qu'ils ne fussent là dedans pris et affamés pour long siége, car il y avoit au pays grand'foison de gentils hommes, de cités, et de bonnes villes: et le duc de

Berry, si tôt comme il sauroit ces nouvelles, y envoieroit le maréchal de France, messire Louis de Sancoirre(Sancerre): et aussi le comte d'Armagnac, et le comte dauphin d'Auvergne, sans y envoyer, y viendroient mettre le siége, car là étoient de hauts barons et seigneurs: le sire de la Tour, le sire d'Apchon, le sire d'Apcher, le sire de Revel, le sire de la Palisse, et plusieurs autres: et encore souverainement messire Jean Bonne-Lance y viendroit, atout (avec) grands gens: par quelle incidence, si comme ils veulent dire, elle est perdue et gagnée.

Toutes ces doutes (craintes) mettoient les sages, Perrot le Béarnois et Olim Barbe, avant: et encore autres raisons; car, s'ils étoient là pris, ni attrapés, ils auroient perdu leur fait: et seroient punis de leur outrage: et, au mieux venir, perdroient tous les forts, qu'ils tenoient. Si arrêtèrent et conclurent les capitaines ensemble, que sur le soir ils se départiroient, et emmeneroient tout leur butin et leurs prisonniers dont ils avoient plus de deux cents, et de ce faire furent-ils soigneux d'y entendre; car ils mirent bonnes gardes aux portes, à fin que nul, ni nulle, qui put découvrir leur convenant (arrangement) issit hors de la ville. Or vous conterai d'une escarmouche que ceux de Clermont en Auvergne leur firent.

Quand les nouvelles furent venues à Clermont, que les Anglois étoient venus à Montferrant, et l'avoient pris, si en furent tous ébahis, car ils leur étoient trop prochains voisins. Et eurent en

plusieurs lieux plusieurs paroles et plusieurs imaginations. Et vous dis qu'au dehors de Clermont, au chemin de Montferrant, a une Église et maison de frères mendiants, la plus belle, la plus forte, et la mieux édifiée, qu'on sache en tout le royaume de France: et y a un très beau clos et grand, fermé de beaux, forts et hauts murs: et, dedans ce clos, très grand'foison de vignobles, car, an par autre, y ont bien les frères entre cent et six vingts cuves de vin. Les aucuns disoient: « Ce seroit bon que la maison des frères fut abbattue, car par cette maison qui nous joint à notre porte pourrions nous être perdus: et autrefois en a-t-on parlé: et si l'a-t-on voulu condamner à abattre. » Les autres disoient que non, et que ce seroit pitié et dommage, si une telle maison, et si belle, étoit perdue ni abattue: mais qu'on allât tantôt, et de fait, devant Montferrant, eux escarmoucher, et là mettre le siége: à cette fin qu'ils ne s'en pussent jamais partir, car chevaliers et écuyers de ce pays, de Bourbonnois, et de Forez, se recueilleront, et retrairont cette part, et tout le pays aussi: et n'y demeureront point quatre jours, qu'ils seront enclos et assiégés.

Endementiers (pendant) que tels effrois et telles murmurations couroient parmi la ville et cité de Clermont, il y eut environ soixante compagnons, bien armés et bien montés, qui s'ordonnèrent de partir et issir de la ville, pour chevaucher vers Montferrant, et faire aux barrières aucunes escarmouches: et puis s'en retourner arrière. Nul ne les dévéa (empêcha) car il y avoit des plus notables

de la ville en leur compagnie, et qui, selon leur état, désiroient les armes. Ils montèrent aux chevaux: et emmenèrent trente arbalétriers avecques eux: et chevauchèrent tout le pas devers Montferrant. Encore issirent (sortirent), de volonté aussi, de Clermont, plus de deux cents hommes, tous de pied, qui se mirent au chemin après ces chevaucheurs, lesquels s'en vinrent jusques aux barrières de la ville de Montferrant.

Les nouvelles vinrent entre ces compagnons qui étoient seigneurs de la ville, que les hommes de Clermont les étoient venus voir, et étoient devant les barrières de la porte. De ces nouvelles furent-ils tous réjouis: et s'armèrent plus de cent, tous des plus apperts: et montèrent sur leurs chevaux: et firent ouvrir hâtivement la porte: et puis issirent hors, tous à une route (troupe) en écriant: Saint George! Quand ces Clermontois les virent venir ainsi, et de si grand'volonté, si furent tous effrayés et vaincus d'eux-mêmes: et commencèrent à reculer, sans montrer visage ni defense, et à fuir les uns çà et les autres là. Les mieux montés, au départir de Clermont étoient devant: et avoient dit, que sur les champs, ils vouloient avoir le premier assaut: mais tantôt ils furent les premiers retournants devers leur ville: et ces Gascons après: et, si leurs chevaux eussent été aussi bons et aussi frais que les Clermontois étoient, tous, ou en partie, fussent illecques demeurés. Toutes fois ils les chassèrent assez loin, et jusques à ceux de pied, qui venoient. Mais, quand ils virent la chasse, il n'y eut entre eux point

de conroi (ordre): ains (mais) se mirent à la fuite aussi: et sailloient (sautoient) de vigne en vigne, et de fossé en fossé, pour eux sauver. Les arbalêtriers de Clermont, quand ils virent que leurs gens fuyoient, furent de meilleur arroi que nul des autres, car ils se mirent en un vignoble: et là s'arrêtèrent, et tendirent leurs arcs: et montrèrent défense et visage. Jamais on ne les fut là allé querre; et s'y tinrent, tant que les Anglois fussent retraits (retirés) dedans Montferrant. Les Clermontois perdirent vingt de leurs hommes. Il en y eut six morts, et quatorze pris. Ainsi se porta cette besogne.

CHAPITRE XCVII.

Comment Perrot le Béarnois et les compagnons, ayans pillé Monferrant, l'abandonnèrent et se retirèrent en leurs forts: et de la réponse, qu'il fit au comte Dauphin d'Auvergne, se plaignant de ce qu'il avoit emblé cette ville là, pendant les traités.

Tout le jour, jusques à la nuit qu'ils eurent arrêté et conseillé qu'ils se départiroient, entendit chacun à trousser et à mettre sa besogne à point. Droit sur le point de six heures, ils eurent tout troussé et ensommelé (chargé) leurs chevaux. Et se mirent tous à pied: il n'y en avoit pas soixante, qui fussent à cheval: et arroutèrent (assemblèrent),

sur les rues, leurs sommages et chariages: et avoient bien quatre cents chevaux, tous chargés de bon et bel avoir, de draps, de nappes, pennes (velours) touailles (serviettes), et de toutes autres choses, qui leur étoient nécessaires. Ils trouvèrent les écrins tous pleins en ces riches hôtels: mais ils les laissèrent tous vuides. Ils arroutèrent (assemblèrent) et alloyèrent (lièrent) leurs prisonniers deux à deux: et puis, quand ils eurent tout fait, sur la nuit ils firent ouvrir la porte et s'en partirent. Ils n'arrêtèrent en Montferrant, que dix-huit heures. Ils mirent tout leur sommage et leur chariage devant, et les prisonniers, et ceux de pied, et les capitaines qui étoient à cheval venoient tout le pas derrière. Il étoit nuit, et faisoit brun: et si n'étoit pas le pays avisé de ce trait. Parquoi ils ne furent point poursuivis. Environ minuit, ils vinrent à Ouzac dont ils s'étoient partis le second jour devant et là détroussèrent leur pillage, et se aisèrent de tout ce qu'ils trouvèrent; et ils avoient bien de quoi, car il me fut dit, au pays même, qu'ils eurent de profit en ce voyage, la valeur de cent mille francs, et leurs prisonniers. Seulement messire Pierre de Giac, chancelier de France, y perdit bien, en or, trente mille francs.

Moult bien furent conseillés ces compagnons Anglois et Gascons, de ce qu'ils laissèrent Montferrant en Auvergne si tôt. Car, s'ils y fussent demeurés, ni arrêtés deux jours, jamais ne s'en fussent partis, fors en grand danger: et espoir (peut-être) y eussent laissé les vies. Car tout le pays d'environ, chevaliers et écuyers, se mettoient ensemble: et y venoient à

puissance, pour y mettre le siége: tels que le sire de la Tour, le sire de Montagu, le sire d'Apchier, le sire d'Apchon, messire Guichard Dauphin, messire Hugues Dauphin, messire Robert Dauphin, le marquis de Cauwac, messire Louis d'Aubière, le sire de la Palisse, messire Ploustrart de Chastelux, et le sénéchal des montaignes. Nul ne demeuroit derrière. Et aussi le comte Dauphin s'exploitoit fort. Il eut été là sur deux jours; mais les nouvelles lui vinrent à Saint Pierre le moustier, comme les Anglois et Gascons étoient retraits (retirés) en leurs forts: et lui fut conté, avecques ce, toute la besogne. Quand il en sçut la vérité, il chevaucha un peu plus à son aise: et vint à Saint-Poursain: et de là à Moulins en Bourbonnois: et là trouva la duchesse de Bourbon, sa fille, qui avoit été toute effrayée de cette aventure: toute fois, quand elle sut qu'ils étoient retraits, quoique ceux de Montferrant eussent reçu grand dommage, elle se réjouit de ce que ses pays étoient plus assurés que devant; car ils lui marchissoient (confinoient) de trop près. « Par ma foi, belle fille, dit le comte Dauphin, je voudrois qu'il m'eût couté grandement, et que les pillards qui s'en sont partis, fussent encore tous dedans Montferrant enclos, car, s'ils y étoient, ils finiroient mal. Nous ne pourrions en Auvergne avoir plus belle prise, pour r'avoir tous les forts qu'ils tiennent: et savent bien, à ce qu'ils montrent, que c'est que de guerre, quand si hâtivement ils ont fait leur fait. Ils s'en sont partis et retraits (retirés) en leurs forts: et là ont mis ainsi leur pillage à sauf garant. »

Ainsi dévisoient le comte Dauphin et la duchesse sa fille ensemble: et Perrot le Béarnois, Olim Barbe, le Bourg de Compane, le Bourg-Anglois, Apton Seguin, et les autres capitaines des garnisons. Quand ils furent venus à Ouzae, et ils surent que point fut, ils départirent entre eux tout leur pillage, leur butin, et leurs prisonniers. Si en rançonnèrent aucuns: et les autres emmenèrent quand ils se départirent d'Ouzae pour aller et retraire chacun en son fort, les uns à Carlat, et les autres à Chalucet, et ainsi de garnison en garnison. Si fut tout le pays d'Auvergne mieux sur sa garde, qu'il n'eut en devant été. Toute fois le comte d'Armagnac et le comte Dauphin envoyèrent par-devers Perrot le Béarnois, en disant: que faussement et traitreusement il avoit pris et emblé (enlevé) la ville de Montferrant, et levé pillage, et emmené les bonnes-gens: et que tout ce fut amendé: car ils étoient en traité ensemble, si comme il le savoit bien. Perrot le Béarnois répondit à ces paroles, et dît: que, sauve fût leur grâce, il, de sa personne, et tous les sept capitaines qui avoient été à Montferrant prendre, n'étoient en nul traité envers eux, et que la ville ils ne l'avoient point prise frauduleusement, emblée (enlevée) ni échelée: mais y étoient entrés par la porte, laquelle on ouvrit à l'encontre d'eux et de leur venue. Et, quand ils seroient en traité juré et scellé ensemble, ils le tiendroient, de leur partie, bien et loyaument: mais ils n'avoient pas intention qu'ils s'y dussent encore mettre. Si demeura la chose en cet état: et n'en purent les seigneurs autre chose avoir. Messire Pierre

de Giac fut fort courroucé de ce qu'il avoit perdu, et les hommes de Monferrant qui pris avoient été se rançonnèrent au plus bellement comme ils purent. Ainsi en advint de cette aventure.

CHAPITRE XCVIII.

Des mariages de Louis de Blois avec Marie de Berry, et de Jean de Berry avec Marie de France: et comment elle mourut assez tôt après, et Madame Jeanne d'Armagnac, duchesse de Berry, semblablement.

En l'an de l'incarnation notre seigneur Jésus-Christ, mil trois cent quatre vingts et six, au mois d'août, se départit le comte Guy de Blois, et la comtesse Marie sa femme, bien accompagné de chevaliers et d'écuyers, de dames et de damoiselles, et en bon arroy, et bien ordonnées, de la ville de Blois: et se mirent au chemin, pour venir en Berry: et emmenèrent avecques eux leur jeune fils Louis de Blois, qui l'année en devant avoit juré et fiancé Marie, fille au duc Jean de Berry: et étoit l'intention au comte de Blois, et à la comtesse, que, eux venus à Bourges en Berry, leur fils procéderoit avant au mariage: et aussi étoit telle l'intention au duc de Berry et à la duchesse sa femme. Si que, quand toute ces parties furent les unes venues devant les autres, le mariage de ces deux jeunes en-

fants se confirma: et furent conjoints par mariage ensemble, en l'église cathédrale de Saint-Étienne de Bourges par un vaillant homme et prélat, le cardinal de Tury, lesquels un chevalier de Berry, et l'évêque de Poitiers, en l'an devant avoient fiancés ensemble. A ces noces et à ce mariage de Louis de Blois et de madame Marie de Berry, eut en la cité de Bourges grandes fêtes, et grands ébattements, et grandes noces et solemnelles, et grands joûtes de chevaliers et écuyers : et durèrent les fêtes plus de huit jours. Quand tout ce fut accompli, le comte de Blois et la comtesse prirent congé au duc de Berry et à la duchesse: et se mirent au retour: et s'en retournèrent à Blois: et emmenèrent avecques eux leur jeune fille.

En celui an aussi épousa Jean de Berry, fils au duc de Berry, qui pour ce temps s'appeloit comte de Montpensier, Marie de France, sœur au jeune roi Charles de France. En l'année même que ces mariages furent faits, en temps de carême, vinrent la duchesse de Berry et Marie de France, la fille et leur fils, en la ville de Blois, voir le comte de Blois et la comtesse et leurs enfants. Si furent recueillis dedans le châtel de Blois, bien grandement et puissamment, et tous leurs gens aussi; car le comte Guy le savoit bien faire. A toutes ces choses, dont je parle, je fus présent.

Quand la duchesse de Berry et ses enfants eurent là été trois jours, ils se départirent, et prirent le chemin de Poitiers: mais ils allèrent par eau, sur la rivière de Loire, jusques à Amboise: et, depuis là, à

chars et à chevaux, tant qu'ils furent en Poitou. Si tinrent leur hôtel la duchesse et ses enfants, le plus, en un bel châtel et bonne ville qu'on dit Chinon.

En cet an mourut Marie de France, qui jeune étoit, la femme au comte de Montpensier.

Assez tôt trépassa aussi de ce siécle madame Jeanne d'Armagnac, duchesse de Berry. Ainsi furent le duc de Berry et son fils à remarier: si comme ils furent puis après remariés; mais ce ne fut pas si tôt. Desquels mariages, et espécialement de celui du duc, je vous en parleraiquand temps et lieu sera, pour ce que notre matière requiert et demande qu'il soit déclaré.

CHAPITRE XCIX.

Comment, étant le conseil de France en délibération d'aller contre le duc de Gueldres qui avoit outrageusement défié le roi, le duc de Berry envoya le comte d'Étampes vers le duc de Bretagne, pour tâcher premièrement a le regagner au parti de France, après s'en être presque ouvertement étrangé par la prise du connétable de Clisson.

Vous avez bien cy-dessus oui recorder comment le duc de Guerles (Gueldres) avoit défié le roi de France, par défiances impétueuses et dont on parla en plusieurs manières dedans le royaume et dehors

aussi, pourtant que les défiances, si comme renommée couroit, n'avoient pas été courtoises, mais hors du stile, usage, et ordonnance des autres défiances. Bien est vérité que j'en vis aucunes cédulles, jetées et écrites en papier: et disoit-on que c'en étoit la propre copie. Mais, pourtant que je ne les vis ni scellés, ni approuvés ainsi que telles choses doivent être, qui touchent si grandement que d'un petit prince, au regard du roi de France avoir défié si haut si noble et si puissant roi que le roi de France, je n'y ajoutai point de foi ni de crédence. Nequedent (néanmoins), on montra bien depuis au royaume, que les défiances déplaisoient, et qu'on vouloit qu'il fût amendé, et que ce duc de Guerles s'excusât des impétueuses paroles qui en la défiance étoient contenues. Car on ne pouvoit voir, ni trouver au conseil du roi, que cette chose demeurât honorablement ainsi, car les hauts barons de France disoient, que, si le roi n'y remédioit, quoi ni combien qu'il dût coûter de finance ni de chevance au royaume de France, on y prendroit trop grand blâme. Car le roi étoit jeune et à venir, et en volonté de travailler: et bien l'avoit montré en Flandres et ailleurs, comment de bonne volonté il alloit au-devant de ses besognes: et si il n'alloit au-devant de ceux qui étoient hors rieulle (règle) de raison, les pays voisins auxquels il n'en touchoit rien, en parleroient diversement sur les nobles du royaume de France qui avoient le roi à conseiller, et avoient juré à garder son honneur.

A toutes ces choses remettre à point et à former sûr droit, et que le roi ni le royaume n'y eussent

point de blâme, rendoit grand'peine et conseil le sire de Coucy: et montroit bien que la chose lui touchoit. Car il connoissoit trop mieux les Allemands, que nul des autres: pourtant qu'il avoit travaillé et été entre eux plusieurs fois, tant pour la chalange (réclamation) de la duché d'Osterice (Autriche) dont on lui faisoit grand tort, que pour autres incidences et actions qu'il avoit eues entre eux. Aussi, les deux oncles du roi véoient bien que la greigneur (majeure) partie des nobles du royaume s'inclinoient à ce qu'il fût amendé: et par espécial le duc de Bourgogne y avoit grande affection, et pour cause; car le duc de Guerles (Gueldres) herioit (heritoit) sa belle ante (tante), la duchesse de Brabant, et son pays: lequel héritage lui devoit retourner après le decès des dames qui jà étoient toutes anciennes, la duchesse et sa sœur. Si eût le duc de Bourgogne vu volontiers, ou par guerre, ou par moyen, que ce duc de Guerles (Gueldres) qui étoit assez chevaleureux fût rebouté et apaisé. Or convenoit, avant que toutes ces choses se fissent, que les membres du royaume de France fussent tous en un. Car trop long chemin y avoit, pour le roi, à aller de France en Allemagne, conquêter terre et pays et mettre seigneurs à raison et à mercy: et ne le pouvoit le roi faire seul, qu'il n'eût toute sa puissance avecques lui. Car on ne savoit pas si Allemands qui sont convoiteux se allieroient avecques le duc de Guerles (Gueldres), et lui voudroient aider à porter ses défiances.

Outre ce, le duc de Bourgogne et les autres nobles et hauts barons de France, et du conseil du

roi, sentoient le duc de Bretagne en grand différent contre le royaume de France: et avoit commencé à ouvrer merveilleusement: et montroit, par ses œuvres, qu'il avoit autant cher la guerre que la paix au royaume de France: et savoient bien les seigneurs qu'il pourvéoit et faisoit pourvoir en Bretagne, ses villes, ses cités, ses châteaux, et ses bonnes villes, grandement et grossement, de pourvéances, en recueillant gens et artillerie, pour les défendre et tenir contre siéges. Avecques tout ce, il envoyoit et écrivoit souvent en Angleterre, et rafraichissoit le roi d'Angleterre et son conseil de paroles et de promesses traitables grandement, à amour et en reformation d'alliances, et à durer à toujours mais icelles, où les anglois y prenoient, pour le temps à venir, et pour renforcer et embellir leur guerre, grand espoir. Si ne vouloient pas les nobles du royaume de France qui le royaume avoient à conseiller, laisser cette bruine (trouble) de Bretagne, qu'elle ne fût abattue, ou ôtée aucunement, par bon conduit et bon incident: pourquoi le royaume fût hors de cette doute. Car, le roi allant en Allemagne, et sa puissance, le royaume seroit grandement dénué. Et tout ce, par espécial, imaginoient et présumoient les oncles du roi. Or ne savoient-ils bonnement comment entrer en ces traités pour briser le duc de Bretagne, car jà étoient retournés ceux qui envoyés y avoient été, l'évêque de Langres, messire Jean de Vienne, et messire Jean de Bueil, et avoient bien dit et recordé au roi et à ses oncles, que rien ils n'avoient fait. Si s'avisa de rechef le duc de Berry, qu'il y envoie-

roit son cousin, le comte d'Étampes: lequel il tenoit à doux homme, et grand et sage traiteur. Si l'en pria et lui dit: « Beau cousin, il vous faut aller en Bretagne, parler à notre cousin le duc. Si vous le trouvez dur, ni hautain en ses paroles et réponses, ne vous chaille (importe): ni en rien ne vous échauffez contre lui. Traitez doucement et de bonne façon: et parlez à lui sagement: et le ramenez à voie de raison: et lui dites que le roi et moi, et beau frère de Bourgogne, ne lui voulons que tout bien et toute amour: et que, là où il voudra demeurer delez (près) nous, il nous trouvera toujours tous appareillés: et aussi, de ces châteaux qu'il tient du connétable, remontrez lui bien et doucement, en riant, qu'à petite achoison (occasion) il les a saisis, et qu'il lui plaise à les rendre; si sera grandement à son honneur; et que le roi lui en rendra et ordonnera d'aussi beaux et aussi bons, comme ceux là sont, en quelque lieu qu'il les voudra choisir en son royaume. Faites tant, beau cousin, que vous nous rapportez de ce côté bonnes nouvelles: et nullement, quelque sejour que vous fassiez, ne partez vous point de lui, sans exploiter aucunement: et mettez bien en mémoire tout son affaire, ses réponses, et toute l'ordonnance de son état. « Le comte d'Étampes répondit à monseigneur de Berry, et dit: « Monseigneur, je le ferai volontiers. »

Depuis que le comte d'Étampes eut cette charge, de par le duc de Berry, d'aller en Bretagne, devers le duc son cousin, ne sejourna-t-il pas trop longuement: mais ordonna et fit ordonner toutes ses be-

sognes: et se mit au chemin: et passa parmi Chartres et le Mans, et parmi le bon pays du Maine: et vint à Angers: et là trouva-t-il la reine de Naples qui femme avoit été au duc d'Anjou qui s'étoit en son temps écrit et nommé roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, duc de Pouille, et de Calabre et comte de Provence, et ses deux beaux fils de-lez (près) elle, Louis et Charles. La dame reçut son cousin le comte d'Étampes liement et doucement, car bien le savoit faire. Si eurent aucuns parlements ensemble, ainsi que seigneurs et dames ont. Là étoit de-lez (près) sa sœur, Jean de Bretagne qui n'avoit pas trop à grâce le duc de Bretagne devers lequel le comte d'Étampes alloit, mais il s'en portoit bel, ce qu'il pouvoit, car il n'avoit nulle puissance dessus lui pour lui remontrer ni amender son mal-talent (mécontentement). Si lui convenoit souffrir et porter bellement.

Quand le comte d'Étampes eut là été un jour et une nuit, et il eut pris congé, il s'en partit au matin; et chevaucha devers Chantonceaux: et vint là ce jour: et exploita tant par ses journées, qu'il vint en la cité de Nantes: et là se rafraîchit, et demanda du duc. On lui dit qu'il étoit en la marche de Vannes, et là se tenoit par usage. Il prit ce chemin, et fit tant par ses journées, qu'il vint à Vannes: et là trouva le duc qui le reçut assez liement, car ils étoient prochains cousins ensemble. Le comte d'Étampes qui bien se savoit acquitter de hauts princes et de hautes dames, car il avoit été nourri et introduit entre eux et elles en sa jeunesse, s'acquitta très sagement et doucement du duc et ne lui remontra

pas, si très tôt comme il fut venu, la principale affection de son courage (cœur): ainçois (mais) se dissimula deux ou trois jours. Puis, quand il vit son temps et son heure, il entama son procès, en lui moult humiliant envers le duc, pour le mieux attraire en son amour; et lui dit ainsi, ou sur telle forme: « Monseigneur et cher beau cousin, vous ne vous devez point émerveiller, si je vous suis venu voir de loin car je vous désirois moult à voir [1] par plusieurs raisons, lesquelles je vous éclairerai mais (pourvu) que bonnement y veuilliez entendre, et répondre à celles. » — « Oyl (oui), dit le duc, beau cousin, parlez hardiment votre parole, il ne me tourne à nul déplaisance, mais à plaisir et vous donnerai réponse à tout ce que vous en direz. » — « Grands mercis, dit le comte. Monseigneur, il est vérité que l'évêque de Langres et messire Jean de Vienne et messire Jean de Beuil ont ci été envoyés devers vous de par le roi et messeigneurs ses oncles et vous ont remontré leur charge à laquelle vous avez répondu, et de la réponse ils ont fait relation à monseigneur et à ses oncles. Et pourtant (attendu) que on s'émerveille grandement en France de ce que à obéissance, là où vous devez avoir, vous ne voulez venir ni descendre, tant que plusieurs murmurations en sont à la cour du roi et ens ès hôtels de ses tenables, afin que pleinement vous soyez sommé, monseigneur de Berry, qui grandement vous aime, à ce qu'il montre, nous

(1) Tout ce qui suit depuis *par plusieurs raisons* jusqu'à *autre réponse pour le présent* page 237 a été omis dans les éditions précédentes. J. A. B.

prie que vous veuilliez descendre à toute raison et avoir connoissance telle de votre état et affaire que duc de Bretagne doit avoir à son naturel seigneur le roi de France; pourquoi vous n'entrez en son indignation et mal volonté; car je vous dis, monseigneur, que le roi est un sire de grand emprise et de haute et de noble volonté. Si vous allez contre lui et il vous fasse guerre, vous ne l'aurez pas d'avantage; car les barons, les chevaliers et les bonnes villes de Bretagne demeureront toutes de-lez (près) lui. Laquelle chose, tant que de la guerre, pour le présent il n'a nulle volonté de le faire si vous ne le couroucez encore secondement, plus que couroucé vous ne l'ayez, quoique plusieurs disent généralement parmi le royaume que vous l'avez bien desservi (mérité). Nequedent (néanmoins) il n'y veut ni ne peut descendre de courage, car vous êtes en France un plus haut pair qui y soit, et là où vous voudriez demeurer de-lez (près) lui amiablement, vous trouverez en lui toute amour et courtoisie; et vous verra aussi volontiers de-lez (près) lui que seigneur nul qui soit tenable de lui. Si vous prie, monseigneur, que à toutes ces choses vous veuilliez entendre et descendre tant que monseigneur le roi et nous, qui sommes de son lignage et du vôtre, vous en sachions gré. »

Le duc de Bretagne répondit à toutes ces paroles présentes et montra par ses réponses qu'il n'étoit pas bien encore conseillé; si dit: « Beau cousin, nous savons bien que tout ce que vous nous dites et montrez c'est en espèce de bien, et ainsi nous le retenons

et nous y penserons, car nous n'y avons pas encore bien pensé; et vous, demeurez de-lez (près) nous tant comme il vous plaira; car votre venue nous fait grand plaisir. »

Autre réponse, pour le présent ne put avoir le comte d'Étampes, mais il demeura de-lez (près) le duc de Bretagne: et étoit son corps logé en son hôtel.

Environ quinze jours fut le comte d'Étampes en la cité et en la marche de Vannes, devers le duc de Bretagne qui lui montroit très grand amour et grand' compagnie: et lui montra le bel et le plaisant châtel de l'Ermine qui siéd assez près de Vannes, lequel le duc avoit fait nouvellement édifier, maçonner, et ouvrer: et y prenoit une partie de ses délits. Or le comte à la fois, quand il cuidoit trouver le duc en bonnes, lui remontroit doucement et sagement ce pourquoi il étoit là venu; et le duc couvertement toujours répondoit; mais sur ses réponses on n'y pouvoit ajouter foi ni grand' sûreté de faire nulle restitution des cent mille francs et des châteaux, qu'il tenoit du connétable. Nequedent (néanmoins) en la parfin il le fit, mais ce fut sans parole, sans prière et sans nulle requête de nully (personne), quand on s'en donna le moins de garde: si comme je vous donnerai à connoître tout en traitant de la matière, et selon ce que je fus adoncques informé.

Quand le comte d'Étampes vit qu'il séjournoit là et rien n'exploitoit, si s'avisa qu'il prendroit congé au duc, et retourneroit en France devers le duc de

Berry qui là l'avoit envoyé. Si prit congé au duc. Le duc le lui donna moult amiablement: et lui fit au départir présenter un très beau coursier amblant, ordonné et scellé et appareillé, ainsi que pour le corps du roi: et lui donna un annel et une pierre dedans, qui bien avoit couté mille francs.

Ainsi se départit le comte d'Étampes du duc de Bretagne: et se mit au chemin: et s'en retourna par Angers: et là trouva la reine de Naples, et Jean de Bretagne, son frère: qui moult désiroit à ouïr des nouvelles: et lui dirent: « Beau cousin, vous devez bien avoir besogné, car vous avez moult longuement demeuré. » Adonc leur recorda-t-il une partie de son exploit; dont la fin fut telle qu'il dit qu'il n'avoit rien fait. Quand il eut été de-lez (près) eux un jour, il prit congé: et se mit à chemin, pour retourner devers Tours: et fit tant par ses journées, qu'il vint en Berry: et trouva le duc de Berry à Mehun-sus-Yèvre, un sien moult bel châtel, lequel aussi il avoit fait nouvellement édifier, et encore y faisoit il ouvrer tous les jours. Quand le duc de Berry vit le comte d'Étampes revenu, il lui fit bonne chère: et lui demanda des nouvelles de Bretagne. Il lui recorda de point en point, et de clause en clause, tout ce qu'il avoit vu, ouï et trouvé: et lui dit bien que ce duc de Bretagne on ne pouvoit briser: mais demeuroit toujours en sa tenure. Le duc de Berry s'en passa assez legérement et bellement, quand il vit qu'autre chose il n'en pouvoit avoir: et retourna assez tôt en France, devers le roi et son frère le duc de Bourgogne: et leur remontra comment il avoit

envoyé, pour traiter, en Bretagne, devers le duc, son beau cousin le comte d'Étampes: et quelle chose en ce voyage il avoit exploité et besogné. La chose demeura en cet état, quand on vit que l'on n'en pouvoit autre chose avoir: et demeura-t-on sur ce point.

CHAPITRE C.

Comment, après le département, que le duc de Lancastre fit de Gallice en Portugal, les Espagnols et les François reconquirent, en peu de temps, le pays de Gallice: et comment les Anglois, qui avoient été à la guerre de Gallice, avec le duc de Lancastre, diffamoient le pays de Castille et de Gallice en leur pays: et comment le duc d'Irlande qui s'étoit retiré d'Angleterre fut envoyé quérir par le roi de France et son conseil.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment la départie des Anglois qui étoient en Gallice allés avecques le duc de Lancastre se fit, et comment le duc, sa femme et sa fille, vinrent au Port (Porto) de Portugal, et que là se tinrent un temps, de-lez (près) le roi Jean de Portugal et la jeune reine, fille au duc de Lancastre, si comme vous savez. Si il ennuyoit beaucoup au duc, assez y avoit-il cause, car rien de son profit en cette saison il n'avoit fait en Castille, mais son grand dommage, y étants ses hommes morts de la morille, et

tous les meilleurs chevaliers et écuyers de sa route (troupe). Et le pays de Gallice, qu'en venant il avoit conquêté à grand' peine, il le véoit tout reperdu et retourné devers le roi de Castille; car, sitôt qu'il se fut départi et rentré en Portugal, et que les Espagnols virent, et les chevaliers de France qui derrière étoient demeurés avecques le roi, et messire Olivier du Clayequin (Guesclin), connétable de Castille, qu'il n'y avoit ens ès Anglois ni au duc de Lancastre nul recouvrer, ils entrèrent en quête de reconquérir à leur alliance et obéissance, le pays de Gallice: et ce fut tantôt fait. Car ceux des villes, des cités et des châteaux de Gallice, avoient plus grand' affection à être devers le roi, que devers le duc de Lancastre, au cas qu'il ne pouvoit tenir les champs ni le pays; car, si comme en Lombardie et en Italie, ils ont d'usage en Gallice et en Castille, et disent: « Vive le fort! vive qui vainque! »

Tout quant (autant) que le duc de Lancastre avoit pu assembler, de là Pâques jusques à l'entrée de juillet, tout fut retourné et reconquis, et rafraîchi de nouvelles gens, François ou autres, obéissants au roi de Castille: et les Anglois, qui étoient demeurés, de par le duc, en Gallice, ès cités, villes et châteaux, en garnison, et qui bien et paisiblement s'y cuidoient (croyoient) tenir et être tout l'hiver, en étoient boutés hors, ou doucement, ou autrement, ou morts les aucuns qui se vouloient tenir en leur force: et les autres qui véoyent tout mal aller s'en départoient par traité: et on leur donnoit sauf-conduit de retourner en Gascogne, et de passer

parmi le pays de Castille, et retourner à Bayonne, ou à Bordeaux: et de tout ce étoit bien informé le duc de Lancastre qui se tenoit en la cité du Port (Porto) et si n'y pouvoit, ni savoit, aucunement remédier. Si il avoit aucunes fois des angoisses et de grands déplaisances au cœur, on ne doit pas croire du contraire; car tant plus est le sire haut et de grand' noblesse, et de prudence, tant lui sont les déplaisances plus amères, quand ses besognes tournent sur le pis. Nequedent (néanmoins) il faisoit assez bonne chère (contenance) et disoit à la fois: « Or, si nous avons perdu cette année, nous aurons, par la grâce de Dieu, autre saison pour nous. Les fortunes de ce monde sont moult merveilleuses. Elles ne peuvent pas toujours être unies. »

D'autre part aussi le roi de Portugal le reconfortoit ce qu'il pouvoit, et lui disoit; « Sire, vous vous tiendrez ici en cette terre et écrirez votre parfait état à vos frères en Angleterre, et à vos amis, quoi qu'ils en sachent assez; et sur le Mars qui retourne, ils vous envoieront cinq ou six cents lances et deux mille archers: et je remettrai d'autre part mon pouvoir ensemble, car mon peuple, est de bonne volonté à faire guerre en Castille. Si leur ferons une bonne guerre. Une saison avient qu'un pays se perd, à l'autre se regagne. »

Le duc de Lancastre qui oyoit le roi de Portugal parler, prenoit en grand gré toutes ses paroles: et lui disoit grand mercy. Et toutefois, quoi que le roi de Portugal fût son fils, car il avoit sa fille épousée, et qu'il lui dît ce de bonne volonté, et que le

duc y pouvoit bien ajouter foi, fait et créance: il ne découvroit pas tout son courage (cœur), car bien savoit qu'Angleterre étoit troublée, et tout le pays en moult grand différend: et avoient les seigneurs à entendre à plusieurs choses, tant pour la frontière du royaume d'Écosse qui moult leur touchoit que pour le duc de Bretagne qui étoit en grands traités envers eux; et que à trop grand'peine, quand il se départit d'Angleterre, il avoit eu cette charge et armée de gens d'armes et archers. Si n'étoit pas son intention, car bien connoissoit les Anglois, que de rechef il dût être conforté. Car bien sentoit que le royaume d'Angleterre, pour le présent, avoit plus que son faix et charge, et que ceux, qui pour la saison présente avoient été en Castille, tant gens d'armes comme archers, n'y retourneroient plus: et mettoit en doute, et le savoit de vérité, que les retournés décourageroient le demeurant (reste) du pays. Nonobstant qu'il imaginât bien toutes ces choses et ces doutes, si s'en portoit assez bel envers le roi de Portugal et les barons d'icelui pays.

Quand il eut été au Port (Porto) un grand temps, et séjourné, il dît au roi de Portugal que profitable lui étoit de retourner à Bayonne et en la marche de Bordeaux, pour plusieurs raisons. Car d'être en Portugal, quoi qu'on l'y vît volontiers, il n'étoit pas sur son héritage, lequel il désiroit à avoir, la terre de Bordeaux et de Bayonne: et disoit bien qu'en l'archevêché de Bordeaux et de Dax, en rentrant et descendant en Bigorre, et frontiant (côtoyant)

toute la terre des Labrissiens [1], du comte de Foix et du comte d'Armagnac, et d'outre la Gironne et la Dordogne, en rentrant en Périgord, en Quercy, en Rochellois, en Saintonge, côtoyant Poitou, rentrant en Chevaldan (Gévaudan), en Rouergue, en Auvergne et en Limousin, avoit grand'foison de forts, et de garnisons, et de châteaux, qui se tenoient bons et loyaux Anglois, et qui tous faisoient guerre, en l'ombre et au nom de lui. Si étoit bon, et pour le meilleur, qu'il fût de-lez (près) eux, pour les reconforter et conseiller, si mestier (besoin) étoit. Avecques tout ce, en Portugal il étoit trop loin des nouvelles d'Angleterre, car les Anglois ressoignoient (craignoient) ce voyage de Portugal, pour le lointain chemin et pour les rencontres de mer. Car toujours y sont nefs Espagnoles, ou Galliciennes, ou Sévilloises, ou des autres terres et ports de Castille, sur la mer, allants en Flandre pour leurs marchandises, ou retournants de Flandre en leurs pays: pourquoi les périls y sont trop grands. Sur toutes ces raisons, et encore autres, s'ordonna le duc de Lancastre et eut gallées armées et frétées que le roi de Portugal fit avoir, et son maître patron Alphonse Bretat (Furtado).

Quand les gallées furent chargées, armées et appareillées, et que le temps fut bon et souef (doux) et le vent bas et coy, et bien attrempéement (modérément) ventant, le duc de Lancastre, la duchesse, et leur fille, prirent congé au roi de Portugal et à

(1) Ceux du parti d'Albret. J. A. B.

la reine: puis entrèrent ens ès gallées: et désancrèrent: et prirent le parfond de la mer, côtoyant les terres: et se mirent au danger (risque) de dieu et du vent. Si eurent voyage bel et agréable: et vinrent, en bien briefs jours, férir et ancrer au hâvre de Bayonne. De la venue du duc de Lancastre furent moult réjouis ceux de Bayonne, car moult le désiroient et bien lui montrèrent.

Quand le duc de Lancastre, la duchesse, et leur fille, furent arrivés à Bayonne, si comme vous l'avez ouï recorder, les nouvelles s'en épandirent en beaucoup de lieux: et en furent grandement réjouis ceux de Bordeaux et du Bordelois. Si l'allèrent voir messire Jean de Harpedanne, sénéchal de Bordeaux, et le sénéchal des Landes: et aussi firent tous les gentils-hommes du pays: le sire de Mucident, le sire de Duras, le sire de Rosem, le sire de Landuras, le sire de Chaumont, le sire de l'Esparre, le sire de Châtel-neuf, le sire de Compane, et plusieurs autres barons et chevaliers du pays. Il les recueillit ainsi comme ils venoient, ce ne fut pas tout à une fois, moult lièment et moult doucement. Tous lui offrirent service et amour, ainsi comme on doit faire à son seigneur. Si se tint le duc toute cette saison à Bayonne: et envoyoit et écrivoit aucunes fois en Angleterre, devers le roi son neveu, et aussi à ses frères, de son état: mais, pour chose qu'il envoyât ni écrivit, il n'étoit en rien reconforté de gens d'armes ni d'archers d'Angleterre: et étoit, tant qu'à la vue présente du monde, le duc de Lancastre et tous ses affaires, mis en nonchaloir

(oubli): et ne se levoit nul en Angleterre des seigneurs, ni s'offroit, ni s'avançoit, pour mettre gens d'armes sus, pour aller devers le duc de Lancastre. Car ceux, qui avoient été au voyage de Portugal en disoient paroles déplaisantes parmi le royaume d'Angleterre qui décourageoient tous les autres. Si disoient ces Anglois, qui en Castille et en Portugal avoient été: «Ce voyage là ne nous est pas bien à la main. Il nous est trop loin. Mieux nous vaut, et plus profitable nous est, la guerre de France. Car en France y a très souef (doux) pays, et doux et courtoise contrée, et air attrempé (modéré), et douces rivières, et beaux logis: mais en Castille n'a que roches qui ne sont pas bonnes à manger au verjus et moult aigües hautes et étranges, et dur air, et rivières troubles, et vivres divers, et vins moult forts et secs et chauds et hors de notre boisson, et pauvres gens et ords (sales), et qui sont mal vêtus et mal habillés, et tout hors de notre ordonnance: et est moult grand'folie d'y aller. Car, quand on entre en une grosse cité, ou ville, ou châtel, où on y cuide merveilles trouver, on n'y trouve rien, que vins et bacons (lards), et huches de sapin vuides. C'est tout le contraire du royaume de France; car là avons nous trouvé, dedans les cités et les bonnes villes plusieurs fois, quand les aventures d'armes nous venoient et que nous les conquérions, tant debiens et de richesses que nous en étions tous ébahis. A cette guerre doit-on entendre là où profit y a, et là hardiment s'aventurer, et non pas en cette méchante guerre de Castille et

de Portugal, où il n'y a que toute pauvreté, et tous dommage ».

Ainsi en mille lieux dévisoient les Anglois, en Angleterre, qui en Castille et en Gallice avoient été: et tant que les seigneurs, qui le pays avoient à conseiller et gouverner, s'apercevoient que ce voyage étoit tout hors de la grâce des Anglois: et aussi le pays étoit encore en trouble, et les justices nouvellement faites de Trésilien et des autres, et le duc d'Irlande parti hors d'Angleterre, et le roi Richard remis en l'administration de nouvel conseil, lequel il n'avoit pas encore bien appris. Si convenoit, par ces incidences, que les choses demeurassent en dur état pour le duc de Lancastre qui se tenoit en la cité de Bayonne, et s'y tint toute la saison.

Toutes ces besognes et ces ordonnances, tant d'Angleterre que de Castille et de Portugal, et tous les différends qui étoient advenus en Angleterre, tant du duc d'Irlande comme des autres, étoient bien sus en France, en la chambre et au conseil du roi. Or fut avisé du conseil du roi de France et de ses oncles, pour encore plus parfaitement savoir de toutes ces avenues, qu'on envoyeroit querre à Utrecht, de par le roi de France, le duc d'Irlande qui s'y tenoit; et lui seroit donné bon sauf-conduit et sûr, pour venir en France, et là demeurer, tant comme au roi plairoit, et de retourner aussi arrière, si la plaisance du roi et du duc étoit.

Bien convenoit qu'il fût envoyé querre (chercher)

par spéciaux messagers, et que lettres du roi fussent faites spécialement: ou autrement le duc d'Irlande ne se fût point parti d'Utrecht et de la marche, car il savoit bien qu'il étoit tout hors de l'amour et de la grâce du seigneur de Coucy qui est un moult grand baron en France et de son lignage, et bien y avoit cause, comme il est ci-dessus dit et éclairci; car, au vrai dire, ce duc s'étoit acquitté bien petitement vers sa femme, la fille au seigneur de Coucy: et certes c'étoit, en conscience, la principale matière, qui plus le chargeoit, et lui tolloit (enlevoit) bonne renommée, tant en France comme ailleurs, car autant en étoit blâmé, diffamé, et haï en Angleterre, comme il étoit en France.

Quand on fut avisé et entallenté (disposé) au conseil du roi et de ses oncles, de le mander, le sire de Coucy se débattit grandement: mais on lui montra tant de raisons et de voies, qu'il s'en souffrit; et faire le convenoit, puis que le roi le vouloit. Le roi qui étoit jeune avoit moult grand désir de voir ce duc d'Irlande, pourtant (attendu) qu'on lui avoit dit qu'il étoit bon chevalier, et que le roi d'Angleterre l'avoit tant aimé que merveilles. Si fut mandé par un chevalier et un clerc secret du roi. Quand le duc d'Irlande ouït les premières nouvelles que le roi de France le demandoit, si fut moult émerveillé: et eut mainte imagination sur ce mandement, à quoi il pouvoit tendre ni toucher. Toutefois en son conseil il trouva, que, sur le saufconduit du roi, il pouvoit bien aller en France, voir le roi, et puis retourner, si bon lui sembloit. Si fit

ainsi: et se départit d'Utrecht et se mit au chemin, avecques ceux qui de par le roi l'étoient allés querre: et chevauchèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Paris, car pour le temps le roi se tenoit là, et au châtel du Louvre. Si fut ce duc bien venu et recueilli du roi et de ses oncles moult liement. Si voulut le roi de France qu'il prît sa résidence en France: et lui fit administrer place et hôtel, pour lui et pour son état tenir. Il avoit bien de quoi, car il avoit mis hors d'Angleterre grand' finance: et encore lui en devoit aussi le connétable de France, pour la redemption de Jean de Bretagne, dont il n'étoit pas encore tout payé. Si alloit et venoit le duc d'Irlande à la fois devers le roi: et lui étoit faite bonne chère: et à toutes les fêtes, joutes et ébattements que le roi faisoit, le duc d'Irlande y étoit toujours des premiers appelé.

CHAPITRE CI.

Comment le conseil de France ne se pouvoit accorder qu'on menât le roi en Allemagne, pour les incidences du royaume: et comment le duc de Bretagne faisoit ses garnisons en son pays, et alliances aux Anglois et au jeune roi de Navarre; et de l'armée, que les Anglois mirent sur la mer.

Vous savez comment le comte d'Étampes fut, de par le duc de Berry, envoyé en Bretagne, devers le

duc: lequel il cuida (crut) moult bien par ses paroles amener et attraire (attirer) à raison: mais il n'en put chevir ni à chef venir: et s'en retourna, sans rien exploiter: dont on étoit tout ébahi en France: voire ceux, à qui il en touchoit, qui du conseil du roi s'embesognoient; car ils sentoient le roi en très grand désir d'aller en Allemagne, voir la terre de son cousin le duc de Julliers, et prendre vengeance des hautaines et felles (cruelles) défiances dont le duc de Guerles (Gueldres) l'avoit défié. Or imaginoient les sages, qui bien concevoient et pensoient l'affaire, un trop grand péril pour le royaume, car ils entendoient et clairement véoient, que le duc de Bretagne ne vouloit venir ni condescendre à raison: mais tenoit son propos, lequel étoit moult préjudiciable contre l'honneur et majesté souveraine du royaume de France, que d'avoir pris le connétable, et rançonné à cent mille francs, et à trois châteaux, et une bonne ville. En entendoient encore les seigneurs, qui du conseil du roi le plus se chargeoient et ensonnioient (mêlaient), que le duc de Bretagne avoit grands traités au roi d'Angleterre et aux Anglois, et qu'il pourvéoit fortement et durement ses villes et ses châteaux parmi Bretagne, et acquéroit de toutes parts amis et alliances. Tant que des barons, des prélats, et nobles de Bretagne, voire la greigneur (majeure) partie et la plus saine, on ne s'avoit que faire de douter en France, ou qu'ils voulsissent (voulussent) demeurer de-lez (près) le duc à l'encontre

du roi et du royaume de France; tout ce ne feroient-ils jamais, car les chevaliers et écuyers de Bretagne sont bons et loyaux François. Mais on se doutoit en France, et à bonne cause, que, si le roi se départoit et sa puissance, car autrement ne pouvoit-il aller en Allemagne, que le duc de Bretagne ne mît les Anglois en son pays, fut à Saint-Malo, ou à Saint-Mahé, ou à Lamballe, ou à Kemperlé, ou à Lantriguier (Treguier), ou en Guerrande, ou à Kence (Conquêt), ou à Vannes, ou sur les bendes (côtes) de la mer, là où les Anglois voudroient descendre: et plus belle entrée ne pourroient-ils avoir en France que par Bretagne. Si ne savoit-on comment, à l'honneur du roi et du royaume, on pût à ce duc briser son fait.

Bien est vérité que les aucuns nobles du conseil du roi mettoient en terme et disoient ainsi: « Ce sera moult grand blâme, si le roi rompt ou brise son voyage pour ce duc de Bretagne, qui n'est pas encore sire de son pays, en tant que les barons, chevaliers, et écuyers de Bretagne, ne seroient jamais contre nous, pour tenir l'opinion du duc. Le roi, au nom de dieu, fasse son voyage: et le connétable et les Bretons demeurent en leur pays, et gardent la terre. » Cette parole fut grandement soutenue au conseil du roi de France: et les autres disoient: « Nenny. Ce ne se peut faire. Le roi ne feroit jamais ce voyage, sans son connétable, car il sait plus que c'est de guerre que nuls autres chevaliers. » Dont arguoient les autres et répondoient: « Si demeure le roi. Il doit suffire, si ses deux oncles, ou l'un

y va. Monseigneur le duc de Bourgogne y voise (aille), et emmène deux mille lances, et six ou sept mille gros varlets. Il est tenu principalement d'y aller, car la guerre est sienne : et se meut du côté de Brabant : et aura tous les Brabançons avecques lui, où il trouvera bien sept cents lances, et bien vingt ou trente mille hommes des communautés du pays de Brabant. »

Donc répondirent les autres : « Vous ne dites rien, car le roi y veut aller : et dit qu'il est chef de cette guerre, car on l'a défié ; et si ira, puis qu'enchargé l'a. Et c'est bon qu'il y voise (aille), car il est jeune : et, tant plus continuera les armes, et plus les aimera. »

Adonc répondoit encore un autre en rompant tous ces propos : « Qui sera si osé, qui conseille le roi ni enhorte (exhorte) d'aller en Allemagne, ce lointain pays, et entre ces Allemands, qui sont si hautains gens, et très périlleux à entrer sur eux ? Encore, si on n'y est entré, y a trop bien manière de retourner. Car, quand ils sentiront le roi et les nobles du royaume de France entrés en leur pays, tous se cueilleront ensemble, et se mettront sus un certain pas qu'ils connoîtront, et les nôtres non, et nous pourront porter trop grand dommage, car ils sont moult convoiteux, et plus que nulles autres gens : et n'ont point pitié de nulluy, puis qu'ils en sont seigneurs. mais les mettent en prisons étroites, et en ceps (fers) merveilleux, en bines, en fers, en grésillons, et en autres attournements (sortes) de prisons : dont ils sont de ce faire subtils, pour

attraire (attirer) plus grand'rançon : et, quand ils sentent qu'ils ont à prisonnier un grand seigneur, ou un noble et vaillant homme, ils en sont trop grandement réjouis : et les emmènent avecques eux en Bohême ou en Ostrich (Autriche), ou en Sasoigne (Saxe), ou autre part : et les tiendront en lieux, et en châteaux inhabitables. Allez les querre là. Telles gens valent pis que Sarrasins, ni Payens, car la grand'ardeur de convoitise qu'ils ont en eux, leur toult (ôte) toute la connoissance d'honneur. Allez : et si menez le roi entre tels gens : et puis, qu'il en mésavienne ainsi que les fortunes sont merveilleuses et périlleuses; on dira qu'on l'aura trahi et là mené pour la destruction du royaume, et non pour l'augmentation. Avecques tout ce Dieu défende le royaume de tout dommage et péril; mais à présent, qui perdroit le roi et une partie des nobles qui iroient avec lui, car s'il va en Allemagne il ira bien accompagné, le royaume de France sans nulle recouvrance (remède) seroit perdu. Or conseillez donc le roi à aller en tel voyage. » — « Et quelle chose en pourra-t-on adoncques faire? disoient les autres. » — « Au nom de dieu, répondirent les bien conseillés selon leur imagination, et qui justement glosoient les périls et pesoient les fortunes et les aventures qui pouvoient avenir, ni le roi n'y voise (aille), ni nul n'y voise (aille) à grand' puissance. Ce duc de Guerles est jeune, et jeunesse et fumée de tête l'a à présent ému de défier le roi de France. Ce n'a pas été grand sens, ni bon conseil : fors de jeunes gens :

qui s'outrecuident[1] et lesquels veulent voler, avant qu'ils aient ailes. Or, puis qu'il a défié le roi de France, qu'on le laisse mettre avant, et poursieur (poursuivre) sa défiance. Le royaume de France est grand. S'ils se boutent ni mettent sur nulle des bendes (frontières) le roi en sera tantôt informé : et lors aura-t-il cause et juste querelle d'émouvoir son peuple, et d'aller contre lui, et de le combattre s'il le trouve en son conseil et à jeu parti ou le faire mêmement sur le champ retourner et venir à mercy : ou le faire fuïr devant lui et rentrer en Allemagne : et là aura le roi plus d'honneur assez, et le royaume moins de frais ni de coûtage que d'aller en Guerles. Car nous entendons par ceux qui connoissent le pays, qu'il y a à passer, avant qu'on puisse entrer en Guerles ni venir jusques au duc, s'il veut quatre grosses rivières : et la moindre est aussi grosse comme la rivière de Loire est à Nevers ou à la Charité, et ord (sâle) pays et brucqueux[2] et mal logeable. Or allez : et conseillez le roi si vous osez, de faire un tel voyage et emprise. »

Ainsi que je vous dis, en ce temps étoient en plusieurs et diverses imaginations et paroles les aucuns nobles du conseil du roi de France, auxquels il touchoit grandement d'en parler; et pesoient bien ce voyage que le roi de France vouloit faire : néquedent (néanmoins) il se fût trop plutôt avancé qu'il ne fit, si on ne doutât le venin, qui pouvoit naître et venir de Bretagne et du duc

(1) Se croient en état de faire au-delà de leurs moyens. J. A. B.
(2) Couvert de Brayères. J. A. B.

même. Tout ce le retardoit trop grandement: et bien avoit on cause de le douter, car le duc de Bretagne qui étoit tout informé de ces défiances du duc de Guerles (Gueldres), et aussi de l'imagination que le jeune roi Charles avoit d'aller en Allemagne n'attendoit autre chose: si non qu'on se fût mis au chemin et parti loin du royaume. Il avoit ordonné et tout conclu, entre lui et les Anglois, qu'il eût bouté les Anglois en son pays: et jà avoit-il par ses subtils tours attrait à lui et à son accord, la greigneur (majeure) partie des corps des bonnes villes de Bretagne, et par spécial Nantes, Vannes, Rennes, Lentriguier,(Treguier), Guerrande, Lamballe, Saint-Malo, et Saint-Mahé-de-fine-posterne, mais les corps dès nobles ne pouvoit-il avoir. Or imaginoit-il qu'iceux s'en iroient avecques le connétable, en Allemagne: et en seroit sa guerre plus douce et plus belle. Si faisoit le duc de Bretagne ses villes et ses châteaux grossement et grandement pourvoir de toutes choses qui à guerre pouvoient appartenir, vivres et artilleries: et montroit bien qu'il s'inclinoit plus à la guerre qu'à la paix. D'autre part aussi il avoit grandes alliances à son serourge (beau-frère), le jeune roi Charles de Navarre, et le roi à lui, car le duc lui promettoit, que, s'il pouvoit venir à ses ententes (desseins), et qu'il tenit (tînt) puissance de gens d'armes et d'archers d'Angleterre sur les champs, il les meneroit tout droit en Normandie, et recouvreroit de-prime-face toutes les bonnes villes et les châteaux, que le roi Charles[1] de France,

(1) Charles 5. J. A. B.

oncle de ce roi de Navarre, avoit pris et fait prendre par ses gens, le seigneur de Coucy et autres. Sur cet état avoit le roi de Navarre grand'espérance : et en tenoit en double amour le duc de Lancastre qui séjournoit à Bayonne; et avoit entre eux grandes alliances : et de toutes ces choses on en vit les apparences, si comme je vous dirai ci-après.

En l'an de grâce notre Seigneur mil trois cents quatre-vingt et huit, le septième jour du mois d'avril, fut conclu, arrêté et ordonné, au conseil du roi d'Angleterre et de ses oncles, le duc d'York et le duc de Glocestre, que le comte Richard d'Arundel, tout en chef et souverain d'une armée par mer, où il auroit mille hommes d'armes et trois mille archers, se trairoit (rendroit) à Hantonne (Southampton), et là seroit le quinzième jour du mois de mai : et y trouveroit sa nave (nef), toute prête, chargée et appareillée : et là à ce jour devoient être en la marche tous ceux qui avecques lui devoient aller en ce voyage. Si tint le roi d'Angleterre, le jour Saint George en suivant, une très grande fête, au châtel de Windesore : et là furent ou en partie, les chefs des seigneurs qui avecques le comte d'Arundel devoient aller en ce voyage : et prirent là congé au roi, et à ses oncles, à la reine et aux dames. Si furent tous à Hantonne, ou là près, au jour qui ordonné y étoit. Puis entrèrent en leurs vaisseaux, le vingtième jour de mai, qu'il faisoit très bel et très joli. Là étoient le comte d'Arundel, le comte de Notinghen (Notingham), le comte de Donnesière (Devonshire), messire Thomas de Persy, le sire de Cliffort, messire Jean de Warwick, mes-

sire Guillaume à la Seellée (Shellie), le sire de Cameux (Camois), messire Étienne de Libery, messire Guillaume Helmen (Elmham), messire Thomas Moreaux, messire Jean d'Aubrecicourt, messire Robert Scott, messire Pierre de Montbery, messire Louis Clunbo (Clanborough), messire Thomas Coq (Cook), messire Guillaume Paule (Paulet), et plusieurs autres: et étoient de bonnes gens d'armes mille lances et trois mille archers, ou environ: et ne menoient nuls chevaux, car ils espéroient que si les choses venoient à leur entente (but), ils entreroient en Bretagne: et là se rafraîchiroient et trouveroient des chevaux assez, et à bon marché, pour eux servir. Et faisoit ce jour qu'ils se désancrèrent de Hantonne (Southampton), si quoi (calme), et si seri (serein) que la mer étoit toute paisible et toute ainsi que à l'uni. Si vinrent le second jour en l'île de Wisk (Wight), et là s'ébatirent tant que vent leur revint. Si rentrèrent en leurs vaisseaux: et puis tournèrent vers Normandie: et ne tiroient à prendre terre nulle part, fors à frontoyer (côtoyer) les terres de Normandie et de Bretagne: tant qu'autres nouvelles leur viendroient. Si menoient en leur armée vaisseaux qu'on appelle baleniers, coursiers qui frontioient (côtoyoient) sur la mer et voloient devant pour trouver les aventures, ainsi que par terre aucuns chevaliers et écuyers montent sur fleur de coursiers, volent, devant les batailles, et chevauchent, pour découvrir les embûches. Nous nous souffrirons un petit à parler de cette armée, et parlerons des besognes de Guerles et de Brabant: et conterons, à présent, comment on mit le siége devant la ville de Grave.

CHAPITRE CII.

Comment les Brabançons mirent le siége devant la ville de Grave: comment le connétable de France prit Saint-Malo et Saint-Mahieu-de-fine-poterne, y mettant gens en garnison.

En[1] ce temps et en le même mois de mai, s'émurent les nobles de Brabant, chevaliers et écuyers et bonnes villes, sus l'entente (intention) que pour aller mettre le siége devant la ville de Grave, et disoient ainsi les Brabançons: « Nous entendons que le roi de France, à (avec) puissance veut venir en ce pays et entrer en Guerles (Gueldres); il nous montre grand amour, à tout le moins montrons lui aussi que la guerre est nôtre, et faisons tant que nous ayons honneur. Allons et conquérons, soit par siége, soit par assaut, la ville de Grave. Si aurons une belle entrée et à notre aise, et le roi aussi en la duché de Guerles. Ce ne nous devroit pas trop longuement tenir. » De cette emprise étoit trop grandement réjouie la duchesse de Brabant, et en savoit à ses gens, de la bonne volonté qu'ils lui montroient, très grand gré. Sur cet état ils ne mirent nul délai; mais se départirent les hommes par connétablies (compagnies) des

(1) Tout cet alinéa est supprimé dans les anciennes éditions. J. A. B.

bonnes villes de Brabant, de Bruxelles, de Louvain, de Nielle, de Liége et de toutes les autres villes; et se mirent sus les champs en grand arroi et en bonne ordonnance; et firent arouter (assembler) grand charoi et grand' foison d'atournements (préparatifs) d'assaut: engins, canons, trébus (trébuchets), espringales, brigoles et arcs à tour, et tout ce dont ils pensoient à avoir métier. Et de tentes, et de trefs, et de pavillons grand'foison; et de vivres bien et largement; et prirent le chemin de la Campine, et exploitèrent tant qu'ils vinrent au Bois le Duc, une bonne ville en Brabant à quatre lieues de Grave, et là s'assemblèrent de tout le pays et puis s'en vinrent mettre le siége et le bâtir moult puissamment devant la ville de Grave qui est forte assez; et firent dresser leurs engins devant par bonne ordonnance. Aussi barons, chevaliers et écuyers qui acquitter se vouloient devers leur dame la duchesse, se logeoient chacun sire selon son état et entre ses gens, par l'ordonnance du maréchal. La duchesse de Brabant, pour mieux montrer que la chose lui plaisoit et pour ouïr souvent nouvelles du siége, s'en vint tenir son état et sa mansion en la ville de Bois le Duc.

Si fut ce siége de Grave de grand' entreprise et plentureux, en l'ost de Brabant, de tous biens: et y recouvroit-on aussi bien de ce qu'on vouloit avoir, pour ses déniers, et aussi à bon marché, comme on faisoit au devant en la ville de Bruxelles. Si y avoit presque tous les jours escarmouches aux barrières de Grave, des compagnons, qui aventurer s'y alloient: et aussi les arbalétriers à la fois y alloient

traire (tenir) et escarmoucher. Une heure étoient reboutés, et à l'autre reboutoient, ainsi que les aventures aviennent en tels partis d'armes.

Le duc de Guerles étoit bien informé de ce siége et de tout ce qu'il avenoit, car il se tenoit à quatre lieues près en la ville de Nimaye (Nimègue): et écrivoit souvent de son état en Angleterre: dont il pensoit à être reconforté: et avoit espérance que l'armée des Anglois qui étoit sur la mer, et de laquelle le comte d'Arundel étoit chef, en brefs jours, quand ils voudroient, et vent à ce propre auroient, viendroit en la duché de Guerles, et lever le siége. Bien savoit le duc de Guerles que la ville de Grave étoit forte: et si l'avoit fait pourvoir grandement et grossement: et n'étoit pas à conquerre par assaut, fors que par traité; mais il sentoit ceux de Grave larges et féaux envers lui: ni pour rien ils ne le relenquiroient (abandonneroient). Si s'en sentoit plus assuré.

Ainsi se tint le siége, devant Grave, des Brabançons, long et grand, en cette saison: si comme vous pouvez ouïr. Et l'armée du comte d'Arundel et des Anglois vaucroit (erroit) sur la mer: et ne prenoit nulle part terre: et n'éloignoit point les frontières de Bretagne et de Normandie: tant que les Normands, devers le Mont-Saint-Michel, et en côtoyant toute la bande (frontière), en descendant jusques à la bonne ville de Dieppe, de Saint-Valery, du Crotoy, et de Ponthieu, n'étoient pas là assurés; car ils ne savoient à quoi ils tendoient. Si furent ces ports et villes de Normandie pourvus de par le roi de

France et rafraîchies de bonnes gens d'armes et d'arbalêtriers, pour résister à l'encontre des périls: et furent mis et établis, de par le maréchal de Blainville, en la ville de Carentan qui siéd sur la mer et qui jadis avoit été héritage du roi Charles de Navarre, le sire de Hambuye et le sire de Coucy, deux grands barons de Normandie. Le connétable de France se saisit sagement de la ville de Saint Malo; et aussi fit-il de celle de Saint Mathieu: et très tôt comme put savoir que les Anglois étoient sur la mer, il y mit gens de par lui et au nom du roi de France.

En cette saison cuidèrent (crurent) bien les Bretons avoir la guerre toute ouverte, à l'encontre de leurs seigneurs: et disoient chevaliers et écuyers, que l'armée sur mer des Anglois n'y étoit en autre instance, et que le duc de Bretagne les y avoit mandés, pour les mettre en son pays, par les apparences qu'on y véoit, car ouniement (ensemble) ils frontoyoient (côtoyoient) toujours les bandes (côtes) de Bretague: ni point ils ne s'en éloignoient, si force de vent ne les reboutoit arrière en la mer; mais toujours, comment l'affaire allât, ils retournoient devant Bretagne.

CHAPITRE CIII.

Comment le duc de Lancastre eut en pensée de marier sa maisnée (puinée) fille au duc de Touraine, frère du roi Charles sixième: et comment, en étant parlé au duc de Berry pour son fils, il en envoya lettres et messages au duc de Lancastre, et comment le duc envoya la copie des lettres en Foix et en Navarre afin qu'elles fussent publiées en ce pays et demanda conseil à ses gens sur ces besognes.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu, comment le duc de Lancastre étoit issu et départi hors du royaume de Castille et de Portugal. Les imaginations, qu'il avoit à ce, lui tournoient à grand'déplaisance; car il véoit bien ses besognes trop troubles et obscures: ainsi que les infortunes, à la fois, à toutes gens viennent soit en bien, soit en mal quand on s'en donnne le moins de garde; car, quand il se départit du royaume d'Angleterre, bien accompagné de bonnes gens d'armes et d'archers, il cuidoit (croyoit) bien autrement exploiter en Castille qu'il ne fit. Il véoit et oyoit recorder, quand il en vouloit demander, que sur quinze jours il avoit reperdu en Galice ce que au conquerre il avoit mis largement seize semaines: et avecques tout ce, ses gens étoient morts et épars, l'un çà et l'autre

là: ni nul confort il n'espéroit à avoir d'Angleterre, car les Anglois étoient tous lassés de cette guerre d'Espagne. Elle leur étoit trop dure et trop lointaine: et si sentoit bien aussi que le royaume étoit en autre état.

Or ne voyoit le duc de Lancastre sur ses affaires nul bon moyen ni reconfort en ses besognes. Petit en parloit, mais moult fort y pensoit: et figuroit (comparoit) à la fois, en ses imaginations, son voyage, à l'emprise et voyage de son cousin le duc d'Anjou qu'il avoit fait au royaume de Naples. Car, au départir du royaume de France, il s'en y étoit allé bien garni, et aussi étoffément que nul sire pourroit être allé, en grand arroi, riche, noble et puissant, et grand'foison de belles gens et bonnes gens d'armes: et la fin avoit été telle, que tout mort et tout perdu avoit.

Ainsi comptoit le duc de Lancastre son fait tout à néant: et le déconfort qu'il prenoit à la fois ce n'étoit pas merveilles, car le comte de Foix qui se tenoit en Béarn, en son pays, et qui avoit grand sens et imaginatif, comptoit aussi en parlant entre les siens, le duc de Lancastre pour tout perdu, tant qu'à la conquête du royaume de Castille. Le duc de Lancastre qui sage et vaillant prince étoit, entre ces déconforts étoit patient: et recevoit à la fois un très grand réconfort. Je vous dirai de quoi et comment. Il véoit une belle fille qu'il avoit de madame Constance, sa femme, qui fille avoit été du roi Dam Piètre, et en quelle instance [1] il faisoit la guerre en Castille. Si pensoit et disoit ainsi :

(1) Au nom de laquelle. J. A. B.

« Si la fortune pour le présent m'est dure et diverse, elle se retournera pour ma fille, qui est belle et jeune et à venir, car elle a grand droit au calenge (reclamation) et héritage de Castille, de par son tayon (ayeul) et de par sa mère. Quelque vaillant homme de France ou d'ailleurs, la convoitera, tant pour l'héritage qui de droit lui doit revenir, que pour son lignage, car elle peut bien dire qu'elle est de la plus haute et noble extractiou des chrétiens. »

Si eut volontiers vu le duc de Lancastre, que nouvelles et traités lui fussent venus de France, car bien savoit que le jeune roi de France avoit un jeune frère qui s'appeloit duc de Touraine et disoit ainsi sur le point de son reconfort: « Par ce jeune fils le duc de Touraine se pourroit recouvrer notre droit en Castille, car il est vérité que la puissance de France a mis et tient nos adversaires en l'héritage de Castille. Aussi s'ils vouloient le contraire ce leur seroit moult leger (facile) à faire, de mettre jus ceux qui en sont en possession, et y remettre ma fille, au cas qu'elle auroit le frère du roi de France. »

Sur ces imaginations s'arrêta tant le duc de Lancastre, que aucuns apparents il en vit, non pour Louis le duc de Touraine, mais pour autrui: et qui étoit bien taillé de faire un grand fait en Castille: car pour ce temps il avoit la greigneur (majeure) partie du gouvernement du royaume de France et par lui étoit tout fait, et sans lui n'étoit rien fait. Je le vous nommerai; c'est le duc de Berry.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu en notre histoire, comment le duc de Berry et son fils

étoient veufs de leurs deux femmes. Ce sais-je tout surement, car je, auteur et augmenteur de ce livre, pour ces jours j'étois sur les frontières de ce pays de Berry et de Poitou, en la comté de Blois, de-lez (près) mon très cher et honoré seigneur le comte Guy de Blois, par le quel cette histoire est emprise, poursuivie et augmentée. Le duc de Berry, entre toutes autres imaginations et plaisances qu'il avoit, c'étoit celle de lui remarier: et disoit entre ses gens moult souvent, une heure en enrevel (jouant) et l'autre en sens, qu'un hôtel d'un seigneur ne vaut rien sans dame, ni un homme sans femme. Donc lui fut dit de ceux où il se fioit le plus et découvroit de ses secrets et besognes: « Monseigneur, mariez Jean votre fils: si en sera votre hôtel plus lie (gai) et de beaucoup mieux refait. » — « Ha, disoit le duc, il est trop jeune. » — Trop jeune, disoient ses gens. Et vous voyez que le comte de Blois a marié Louisson fils qui est aucques (même) de son âge à Marie votre fille. » — « Il est verité, disoit le duc. Or nommez femme pour lui. » — « Nous vous nommons la fille au duc de Lancastre. »

Adoncques pensa le duc de Berry sur cette parole, et n'en répondit pas si tôt: et entra en imagination trop grande: et s'en découvrit à ceux qu'il tenoit ses plus secrets: et dit: « Vous parlez de marier Jean, mon fils, à ma cousine, la fille au duc de Lancastre. Par Saint Denis, vous m'en avez avisé, ce sera une bonne femme pour nous. Or tôt on éscrisse (quon écrive) à notre cousin de Lancastre. Il se tient à Bayonne, si comme je suis informé. Je lui

vueil (veux) signifier que je lui envoyerai hâtivement de mon conseil, pour traiter de mariage. Pour moi le dis: non pour mon fils. Je le marierai ailleurs. »

Quand les conseils du duc de Berry l'entendirent ainsi parler, si commencèrent tous à rire » Et de quoi riez vous ? demanda le duc. » — « Nous rions, monseigneur, de ce que vous montrez que vous avez plus cher un profit pour vous, que pour votre fils. » — « Par ma foi, dit le duc, m'est raison; car jamais beau cousin de Lancastre ne s'y accorderoit si tôt à mon fils, comme il feroit à moi. »

Adonc furent sans nul délai lettres écrites, et messages honnorables envoyés en la haute Gascogne et à Bayonne, devers le duc de Lancastre. Quand ces messagers furent venus jusques au duc de Lancastre, ils baillèrent leurs lettres. Il les prit et les ouvrit: et les lut. Quand il eut bien conçu la matière et la substance dont ces lettres parloient, si en fut grandement réjoui: et fit aux messagers bonne chère: et leur montra bien qu'il les avoit pour agréables: et récrivit par eux, devers le duc de Berry moult aimablement: et montroient ses écritures qu'il entendroit liement et volontiers à cette matière, et qu'il en avoit grand'joie. Les messagers se mirent au retour: et trouvèrent leurs seigneur en Poitou, qui s'ordonnoit pour retourner en France; car le roi et le duc de Bourgogne, pour l'état de Bretagne, l'avoient étroitement mandé. Il prit les lettres que son cousin de Lancastre lui avoit envoyées; il les ouvrit, et les lut, et de la réponse

il eut grand'joie, et s'avisa qu'il poursuivroit son procès: mais le voyage de France ne pouvoit-il laisser. Nonobstant, quoi que il se mît au chemin, pour le plus court comme il pût aviser, il écrivit devers un sien chevalier qui s'appeloit messire Helion de Lignac qui pour ce temps étoit sénéchal de la Rochelle, et lui mandoit par ses lettres que, icelles vues, il ordonnât sagement et bellement ses besognes en la Rochelle et au pays de Rochelois: et puis le suivît à Paris, car là le trouveroit-il et qu'en ce il n'y eût nul défaut.

Quand messire Helion de Lignac qui se tenoit en la bonne ville de la Rochelle, car il en étoit sénéchal, entendit ces nouvelles, et vit les lettres et le scel du duc de Berry qui le mandoit si hâtivement, si s'ordonna sur ce, et pour venir et aller en France. A son département il institua à la Rochelle, deux chevaliers vaillants hommes à être capitaines et souverains, de par lui, en toute la marche et sénechaussée de Rochelois. Les deux chevaliers étoient du bon pays de Beausse: et appeloit-on l'un, messire Pierre de Joy, et l'autre messire Pierre Taillepié: et, depuis cette ordonnance faite, messire Helion se mit au chemin pour venir en France, et tout par le plus court chemin comme il pouvoit, car il ne savoit que le duc de Berry lui vouloit qui si hâtivement le mandoit.

Or vous parlerai un peu du duc de Lancastre, qui se tenoit à Bayonne, et lequel avoit grand'imagination sur ces besognes; et de quoi son cousin le duc de Berry lui avoit écrit premièrement il ne

voulut pas qu'elles fussent celées, mais publiées par tout, afin que ses ennemis pensassent sus, et que ses traités fussent sçus en l'hôtel du roi Jean de Castille. Si écrivit le duc de Lancastre tout l'état, et, dedans ses lettres, la copie des lettres, que le duc de Berry lui avoit envoyées et écrites: et montroit par ses écrits à ceux auxquels il écrivoit, qu'il avoit grand affection à cette matière et traité du mariage de sa fille et du duc de Berry qui se devoit entamer. Et écrivoit tout premièrement au comte de Foix, pourtant qu'il savoit bien qu'en son hôtel retournoient toutes manières de chevaliers et d'écuyers étrangers allants en Espagne, tant devers le roi d'Espagne comme en le pélèrinage de Saint-Jacques : et en écrivit aussi devers le roi de Navarre qui avoit la sœur de ce roi de Castille dont il avoit eu moult d'enfants; à cette fin aussi que ces nouvelles fussent affirmées et certifiées en l'hôtel d'Espagne, mieux et plus créablement par lui, que par paroles volants. Encore en écrivit-il aussi devers le roi de Portugal, mais il n'en écrivit point en Angleterre, devers le roi, ni devers ses frères, car bien savoit, que, si les Anglois le savoient, ils ne lui en sauroient nul bon gré: ainsi comme ils ne firent, si comme je vous dirai, quand je serai venu jusques là a traiter de la matière. Mais nous cesserons ici un petit à parler de cette matière, et parlerons de celle du duc de Bretagne, car l'histoire le veut, le demande et désire.

CHAPITRE CIV.

Comment le sire de Coucy et autres barons de France furent envoyés devers le duc de Bretagne: et comment, devant leur arrivée vers lui, il rétablit, aux gens du connétable, les places, qu'il avoit de lui.

Quand le duc de Berry fut venu en France, de-lez (près) le roi et le duc de Bourgogne son frère et leurs consaux (conseillers), comme l'évêque de Langres, l'évêque de Laon, le sire de Coucy et les barons de France, qui du détroit et secret conseil étoient, si eurent plusieurs colations (conférences) de parlements ensemble, tant pour l'état de Guerles où le roi avoit très grand'imagination d'aller, que pour le duc de Bretagne qu'on ne pouvoit mettre à raison et qui ne vouloit obéïr. Et ne savoit on envers lui qui envoyer, pour sagement traiter et doucement, et aussi qu'il vousist (voulut) croire; car jà y avoient été plusieurs vaillants hommes et sages, et qui bien s'étoient acquittés de remontrer droiture, et ce pourquoi ils étoient là venus et envoyés: mais tout étoit retourné à néant, car on n'y avoit rien besogné de clair ni exploité: dont le conseil du roi étoit tout troublé. Car on entendoit que le duc de Bretagne avoit, tout l'hiver et tout le temps, pourvu ses villes et ses châteaux: et mon-

troit par ces apparents qu'il avoit plus cher la guerre, que la paix. Et disoient bien les plus sages du conseil de France. « On parle d'aller en Allemagne: mais on devroit parler d'aller en Bretagne, et ruer jus de tous points ce duc qui est si hautain, et a toujours été, contre la couronne de France, qu'il ne veut obéir ni ne daigne. On n'aura jà nulle raison de lui si on ne remet en lui, tout son mal-gré outre: et, si on ne l'y met, il est par trop présomptueux. Il ne craint, aime, ni prise nullui. C'est une chose toute claire. Si le roi va en Allemagne et il denue son royaume de gens d'armes, ainsi qu'il convient qu'il fasse, car il n'y peut pas aller, s'il n'y va très grandement bien pourvu, ce duc de Bretagne mettra les Anglois en son pays: et entreront en France: et jà davantage en sont les apparences trop grandes, car il y a une grosse armée de gens d'armes et d'archers Anglois sur la mer, laquelle ne se départira point des bendes (côtes) de Bretagne, tant qu'ils le puissent amender: et où que la mer ou les grands vents les reboutent, toujours reviennent-ils devant Bretagne, et se tiennent là à l'ancre: si convient et est de nécessité qu'on ait à lui guerre ouverte, ou la paix. » Et disoient les aucuns qui grandement imaginoient ce fait: « Ce seroit bon qu'on y envoyât de rechef l'évêque de Langres et le comte de Saint-Pol, car ces deux, duc et comte, eurent par mariage les deux sœurs [1]. » — « Nenny, répondit messire Yves

(1) Elles étoient filles du premier mariage de la princesse de Gal-

Dorent qui étoit vrai Breton, puisque de rechef vous voulez envoyer devers le duc, vous n'y pouvez envoyer de meilleur traiteur, ni plus agréable pour lui, que le seigneur de Coucy; car aussi bien eurent-ils deux serours (sœurs) et se sont toujours entr'aimés: et souloient (avoient coutume) l'un à l'autre, quand ils s'écrivoient, écrire: beau-frère. Et avecques le seigneur de Coucy boutez y ceux que vous voudrez. » — « Or nommez, maître Yves, puisque vous avez commencé, dit le duc de Bourgogne. » — « Volontiers, dit il, mais (pourvu) qu'il vous plaise. Avecques le seigneur de Coucy iront messire Jean de Vienne et le sire de la Rivière. Ce sont trois seigneurs très bien pourvus, et qui l'amèneront à raison, si jamais y doit venir. » — « Et nous le voulons, répondirent les ducs de Berry et de Bourgogne. »

Donc furent-ils chargés de quoi ils devoient parler, et sur quoi il se devoient fonder, et toujours sur la plus douce voie, qu'on pût aviser, mais ils ne se departirent point si très tôt de Paris. Le duc de Bretagne sut, avant que les seigneurs se missent à voie ni au chemin, qu'ils devoient venir en Bretagne, pour parler à lui: mais il ne savoit pas, aussi ne faisoient pas ceux qui l'informèrent, leur charge. Toutefois il véoit bien que la chose touchoit

les, et surnommées de Hollande: le duc de Bretagne épousa l'une en second mariage, et le comte de Saint-Pol l'autre. Quant au Sire de Coucy, il épousa une des filles du roi Édouard d'Angleterre et le duc de Bretagne l'autre, en premières noces. J. A. B.

grandement, puisque le sire de Coucy y venoit. Si eut plusieurs imaginations surcette affaire : et se découvrit à aucuns de son conseil, le seigneur de Montbourchier et autres, à savoir comment il se pourroit chevir : et demandoit à être conseillé : pourtant que commune renommée couroit que le duc de Lancastre marioit sa fille en France, au duc de Berry : et étoient jà les choses si approchées, que messire Hélion de Lignac s'étoit mis au chemin, pour aller parler au duc qui se tenoit à Bayonne et qui grandement s'inclinoit à ce mariage : dont il avoit grand' merveille que le duc de Lancastre, son beau-frère, ne lui en avoit rien écrit, et qu'il n'en savoit rien, fors que par ouïr dire; ce que du temps passé ils n'avoient pas eu d'usage, car de toutes ses besognes, puisqu'elles touchoient en France, il lui écrivoit. Ses consaux (conseilliers) lui répondirent aucques (aussi), sur le point et article de son imagination : et lui dirent. « Sire, il vous faudra briser votre propos, comment qu'il soit, ou perdre trop grossement et mettre votre terre en guerre; ce que vous devez bien ressongner (redouter). Car vous n'avez que faire de jamais guerroyer, puisque vous pouvez demeurer en paix, et puisqu'on vous en prie : et si est madame, votre femme, grosse, où vous devez bien penser et regarder. Le roi de Navarre ne vous peut qu'un petit aider, car jà il a moult à faire de soi-même. Regardez, si le duc de Lancastre, qui est un sage et vaillant prince, donne et marie sa fille, ainsi qu'on dit qu'il le fait, au duc de Berry, ce sera un grand commencement de traiter paix entre France

et Angleterre, ou unes longues tréves; car vous devez savoir que le mariage ne se fera pas sans grande convenances et alliances: et verrez enfin le roi de Castille bouté hors de son royaume, car autant bien est-il en la puissance de France, et des François, du défaire, comme il a été du faire: et encore mieux, puis qu'ils auront le duc de Lancastre et les Anglois de leur accord. Nous avons entendu, et vérité est, que le sire de Coucy, l'amiral de France, et le sire de la Rivière, doivent venir en ce pays. Vous devez bien savoir qu'il y a grand' cause, et que la chose touche de près au roi qui s'ensoigne (inquiète) pour son conuétable et pour son royaume. Et voudront, de par le roi et ses oncles, à cette fois ci savoir déterminément quelle chose vous voudrez faire, et si vous tiendrez toujours votre opinion. Si vous la tenez, nous imaginons, car par les apparences apprend-on les choses, que cette armée qui s'appareille si grande et si grosse, pour aller en Guerles (Gueldres) selon la renommée qui court, se tournera toute sur vous. Or pensez de qui vous serez conforté, si vous avez la guerre, ainsi que vous aurez et n'y pouvez faillir, si le duc de Lancastre marie sa fille en France, ainsi comme il fera; car il ne la peut mieux mettre pour recouvrer son héritage. Avecques tout ce, la plus saine partie des prélats, barons, chevaliers, cités, et bonnes villes de ce pays, sont tous contre vous. Nous vous disons, puisque conseil demandez, qu'il est heure, plus que oncques ne fut, que vous vous avisiez; et si mettez peine à garder votre

héritage qui tant vous a couté de sang, de sueur et de travail; et brisez un petit, ou assez, car faire le faut, la pointe de votre air (colère). Nous savons bien que vous avez eu grand'haine à messire Olivier de Clisson, et qu'il vous a courroucé par plusieurs fois; aussi avez vous lui, comment qu'il ne soit pas pareil à vous. Mais, puisque le roi de France, et ses oncles, et les barons de France, l'enchargent à l'encontre de vous, il sera secouru, car il est connétable. Et si le roi Charles, dernier mort, vesquist (vivoit) qui tant l'aimoit, et ce fut avenu de vous à lui, nous savons de verité et de fait, qu'il eût avant couté au roi la moitié de son royaume que l'injure ne fût amendée. Mais le roi Charles, son fils, est jeune; si ne prise pas les choses ainsi, comme il fera encore s'il vit dix ans. Il vient: et vous vous en allez. Si vous entrez en nouvelle guerre contre les François, avecques toutes les choses que nous vous avons dites, ce ne sera pas de notre conseil, ni de conseil d'homme qui vous aime. Il vous faut dissimuler. Quelle chose avez vous à faire, de tenir à présent trois châteaux, l'héritage de messire Olivier de Clisson, et de les avoir pris sur la forme que vous les tenez? Soit que vous demeurez en paix, ou en guerre, ils vous couteront plus à faire garder en trois ans, qu'ils ne vous porteront de profit en douze. Si les rendez mêmement, et ôtez en votre main et office: et, quand la renommée courra, car on ne fait rien qu'il ne soit su, que doucement et sans contrainte vous en serez parti, vous adoucirez et attemprerez (modèrerez) gran-

dement la félonnie de plusieurs, et ferez grandement au plaisir de monseigneur de Bourgogne qui ne vous grévera pas en vos besognes, ce savons nous de sentiment, du plus qu'il pourroit bien s'il vouloit: et ce moyen lui vient de par votre bonne amie et cousine, madame de Bourgogne, sa femme; car il en a un moult bel enfant: et ce sont ceux qui aujourd'hui le plus près vous attiennent. Or considérez bien doncques, et d'où vous venez, et les parties dont vous êtes issu: et n'éloignez pas ceux que vous devez approcher, car ce seroit folie: et si en seriez petit plaint. En Angleterre n'avez vous jamais que faire, car les Anglois sont assez ensognés (embarrassés) d'eux mêmes. Ils vous montreront bel semblant et promettront grand'amour et grand service, de tant qu'ils penseront à mieux valoir de vous, et rien outre. Vous l'avez éprouvé et le savez de certain, car vous fûtes nourri entre eux dès votre jeunesse.»

Quand le duc de Bretagne eut ouï parler son conseil si vivement, et remontrer les doutes et les périls, où il pouvoit encourre, si raisonnablement, si fut tout ébahi: et se tut un long temps, sans rien parler ni répondre, lui appuyant sur une fenêtre qui regardoit en my (milieu) sa cour, son conseil devant et derrière lui: et là eut plusieurs imaginations: et, quand il se retourna, il dit ainsi: « Je crois et vois bien du tout clairement, qu'à votre pouvoir me conseillez loyalement: et autre chose ne m'est besoin, que bon conseil. Mais comment se pourroit nourrir parfaite amour, où il n'a que toute

haine? Comment pourrai-je aimer Olivier de Clisson qui tant m'a courroucé et par tant de fois? La chose au monde dont je me repens le plus, c'est que je ne le fis mourir, quand je le tins en mon danger (pouvoir) au châtel de l'Ermine. » — « En nom dieu, sire, dirent ceux de son conseil, s'il eût été occis, et il fût mort, vous ne l'eussiez pas rançonné, ni pris, ni saisiné son héritage, car nous avons ressort en la chambre de parlement à Paris. Jean de Bretagne et le fils au comte de Rohan qui sont ses hoirs, et héritiers de toutes ses terres, car ses filles sont leurs femmes, se fussent retraits à l'héritage, comme au leur: et de cette chose recevez vous bien grand blâme et paroles en France: car quoique vous soyez ici, et que vous teniez la possession des châteaux, c'est la cause et querelle, demenée et parlementée au palais à Paris, en la chambre de parlement: et les perdrez par sentence arrêtée, car nul n'est là pour vous qui réponde aux articles dont le connétable vous a mis en jugement et quand vous les aurez perdues, lors auront messire Olivier de Clisson et ses hoirs juste cause et querelle de vous traire (mener) en défaut, et en titre de guerre. Et, si le roi et le pays de Bretagne vous veulent gréver, et eux aider, il vous faudra plus grand' puissance avoir pour vous défendre, que nous ne voyons à présent que vous ayez. Si vaut trop mieux, plaider pendant que vous remettez les châteaux arrière, et qu'on vous en sache gré, que non pas adonc qu'une définitive sentence et un arrêt à votre condamnation du parlement vienne sur vous; et de l'argent c'est, bon droit; si

vous êtes pressé jusques à la, on prendra termes. Ainsi vous départirez vous d'esclandre du peuple qu'on doit moult ressoingner (redouter) à son deshonneur, et vous reformerez, comme en devant, en paix et en amour, envers ceux où vous le devez être. C'est le roi de France, votre souverain et naturel seigneur, et monseigneur de Bourgogne, et vos cousins, ses enfants. A l'exemple de quoi, vous avez vu, de votre temps, le comte de Flandre, votre cousin germain qui étoit si haut prince, si sage et si vaillant, comme sur la fin de ses jours eut-il affaire par incidences merveilleuses qui lui survinrent: et convint, ou autrement il eut été comme homme du tout défait et bouté hors de son héritage, qu'il s'humiliât envers le roi de France et ses oncles, et les nobles du royaume, qui tous lui aidèrent à recouvrer son héritage. »—« Or, dit le duc, je vois bien, puisque j'ai demandé conseil qu'il faut que je le prenne et accepte votre parole, et ce qu'avez dit. »

Il me semble que, depuis, les choses se portèrent si bien, qu'on en vit l'apparence: car le duc de Bretagne qui bouté s'étoit en possession et saisine des châteaux du connétable, si comme vous savez et que ci-dessus est contenu, remanda ses gens, et se déporta (démit) de la saisine: et furent rétablis les hommes du connétable. Ainsi s'amodérèrent les besognes. Nequedent (néanmoins) cette restitution ainsi faite ne suffit pas encore au conseil du roi, si le connétable ne r'avoit tout son argent, et, outre, si le duc ne venoit, en personne, s'excuser à Paris au roi, présents les pairs de France, et, de l'amende,

en attendre l'aventure telle que les pairs du royaume de France, par grand'délibération de conseil, voudroient juger sur lui.

Quand les nouvelles de la restitution des châteaux du connétable et la vraie connoissance en fut venue auprès du seigneur de Coucy et aux autres qui ordonnés étoient d'aller en Bretagne devers le duc, si en furent tous réjouis. Et dit le sire de Coucy: « Or, avons nous moins à faire. Je suppose que le duc de Bretagne nous croira, quand nous parlerons à lui. » Il me fut dit ainsi, qu'avant que ces trois barons, qui ordonnés étoient de faire ce voyage se départissent de Paris, les ducs de Berry et de Bourgogne eurent étroit conseil à eux, en disant qu'ils fissent tant par douces paroles, non par rigoureuses, si le duc de Bretagne ne vouloit à ce descendre qu'il venist (vint) jusques à Paris, à tout le moins qu'il venist (vint) jusques à moyenne (moitié) du chemin, en la ville de Blois: et là les trouveroit-il: et auroient parlement ensemble.

Ces trois barons qui prudents et pourvus étoient, répondirent qu'ils en feroient leur pouvoir. Or se mirent-ils à chemin: et chevauchèrent tant par leurs journées, qu'ils vinrent en la cité de Rennes en Bretagne: et demandèrent du duc: et on leur dit qu'il étoit à Vannes. Ils prirent le chemin de Vannes et firent tant par leurs journées qu'ils y arrivèrent. Leur venue étoit jà toute sçue en l'hôtel du duc, car ils avoient envoyé leurs varlets devant, pour prendre leurs hôtels. Le duc s'étoit aussi pourvu de bon conseil de-lez (près) lui, et de ceux où il avoit

la greigneur (plus grande) fiance, et des hauts barons de Bretagne, pour plus honorablement recueillir les dessus nommés. Quand ils entrèrent en la cité de Vannes, on leur fit très bonne chère: et vinrent audevant d'eux les chevaliers et les gens du duc, et proprement le sire de Laval qui là se tenoit. Si descendirent en leurs hôtels: et s'appareillèrent et rafraîchirent, et trouvèrent bien de quoi: et puis montèrent sur leurs chevaux: et allèrent droit au châtel, qu'on dit à la Motte, là où ils trouvèrent le duc qui leur vint au devant, et les conjouit et recueillit moult liement: et leur dit qu'il fussent tous les bien venus, et qu'il les véoit très volontiers: et prit le seigneur de Coucy par la main, et par spécial il lui fit grand'chère, et lui dit: « Beau frère, vous nous soyez le bien venu. Je vous vois volontiers en Bretagne. Si vous montrerai chasses de cerfs, et volerie de faucons, beaux et bons, avant que vous départiez de moi. » — « Beau frère et sire, répondit le sire de Coucy, grand mercy: et tout ce verrons nous volontiers, avec ces seigneurs, mes compagnons qui ci vous sommes venus voir. »

Là y eut grand approchement et grandes accointances d'amour: et les mena le duc en sa chambre, tout janglant (plaisantant) et riant de plusieurs huyseuses (oiseuses) paroles, ainsi que seigneurs, qui ne se sont vus de grand temps s'entrecointent, et comme tous quatre, l'un parmi l'autre, le savoient bien faire, autant bien, ou mieux, que seigneurs que je visse oncques, sans parler du duc de Brabant, du comte de Foix, ni du comte de Savoye; et par spé-

cial le sire de Coucy: en toutes ces choses, en étoit tant qu'à mon avis le souverain maître: et cette grâce lui portoient seigneurs et dames par tout, fût en France, en Angleterre, en Allemagne, en Lombardie, et en tous lieux, où il avoit conversé (voyagé): si avoit-il en son temps moult travaillé, et vu du monde; et de nature il y étoit aussi introduit et enclin. Entrues (pendant) que ces seigneurs jangloient (plaisantoient) et parloient de toutes accointances et non d'autre sens, furent apportées épices en beaux drageoirs[1], et bons vins en pots d'or et d'argent. Si prirent les seigneurs vin et épices: et assez tôt après prirent congé au duc, et retournèrent en leurs hôtels: mais avant leur département ils allèrent voir la duchesse qui leur fit bonne chère; et là de rechef ils prirent vin et épices et prirent congé, et puis retournèrent à leurs hôtels pour eux aiser. Ainsi se portèrent les besognes ce premier jour, ni oncques ils n'entamèrent nul de leurs procès sur l'état desquels ils étoient fondés et pour lesquels ils étoient venus en Bretagne.

(1) Vases à mettre des dragées. J. A. B.

CHAPITRE CV.

Comment cependant que le duc de Lancastre entretenoit Helion de Lignac, ambassadeur du duc de Berry, sur le traité du mariage pourparlé, vinrent aussi quelques secrets ambassadeurs du roi de Castille pour rompre ce mariage, et avoir la fille de Lancastre pour son fils: et comment Helion de Lignac fut renvoyé le jour même de leur arrivée, avec certaines trèves sur les marches d'Aquitaine.

Nous parlerons un petit de messire Hélion de Lignac: lequel le duc de Berry envoyoit devers le duc de Lancastre. Tant exploita le chevalier qu'il vint à Bayonne: et descendit à l'hôtel: et s'ordonna et appareilla, ainsi comme à lui appartenoit, pour aller au châtel parler au duc de Lancastre, qui jà étoit informé de sa venue et envoya moult honorablement devers lui deux de ses chevaliers qui le vinrent voir en son hôtel, et lesquels l'emmenèrent devers le duc.

Quand messire Hélion fut venu en la présence du duc, il s'inclina bien bas: et le salua, ainsi comme il lui appartenoit et que bien le sut faire. Le duc le reçut moult honorablement: et le leva entre ses bras: et puis le prit par la main: et le mena en sa chambre, car ils s'étoient encontrés en la salle. Mes-

sire Hélion lui bailla les lettres de créance que le duc de Berry lui envoyoit. Le duc les ouvrit et lisit (lut): et puis se trait (rendit) vers messire Hélion, lequel commença à entamer sa parole et sa matière, et à parler de ce pourquoi il étoit là envoyé. Le duc en répondit moult courtoisement: et dit à messire Hélion qu'il fût le bien venu, et que la matière dont il lui traitoit, étoit grande et grosse, et qu'elle demandoit bien à avoir grand conseil, et qu'elle ne pouvoit être si tôt délivrée. Messire Hélion de Lignac demeura à Bayonne, de-lez (près) le duc de Lancastre et ses chevaliers, plus d'un mois: et toujours étoit-il bien servi de belles paroles, et montroit le duc de Lancastre par ses reponses qu'il avoit grand'affection d'entendre à ce mariage du duc de Berry, mais non avoit, car tout ce qu'il disoit et montroit, n'étoit que fiction et dissimulation: et ce qu'il tenoit le chevalier si longuement de-lez (près) lui, n'étoit fors pour ce que les nouvelles fussent plus scandalisées par tout, et par spécial au royaume de Castille, car là gisoit toute son affection. Bien disoit le duc à messire Hélion, que si son cousin de Berry prenoit sa fille par mariage, qu'il se loieroit (allieroit) avecques lui de toute sa puissance à l'encontre de ses adversaires d'Espagne, et qu'il vouloit que l'héritage de sa femme et de sa fille fût recouvré. Messire Hélion répondoit, et disoit ainsi: « Monseigneur, je ne suis pas chargé de rien confirmer si avant, comme des alliances: mais, avant mon département, vous écrirez tout votre fait, ainsi que vous voudrez qu'il se porte, et sur cet état je re-

tournerai, et le montrerai à monseigneur de Berry. Je le sens bien tel et si affectueux en cette besogne, que toutes les alliances qu'il pourra faire parmi raison, il les accordera. » — « C'est bien notre entente, disoit le duc de Lancastre. »

Ainsi, et sur cet état, séjournoit à Bayonne messire Hélion de Lignac: mais on le tenoit tout aise et joyeux, car le duc vouloit qu'ainsi fût.

Nouvelles vinrent au royaume de Castille, en trop de lieux, et spécialement en l'hôtel du roi Jean de Castille, en disant ainsi: « Vous ne savez quoi ? Il y a grands traités entre le duc de Berry et le duc de Lancastre. Car le duc de Berry traite pour avoir Catherine, la fille au duc de Lancastre et à la duchesse madame Constance: et, si le mariage se confirme, ainsi comme il est bien taillé qu'il avienne, ce ne sera pas sans grands alliances, car le duc de Berry est un grand chef, pour le présent, au royaume de France. Il est oncle du roi: et a une partie du gouvernement du royaume. Si sera cru de ce qu'il voudra faire, ce sera raison, soit de paix, ou de longues tréves: et le duc de Lancastre, d'autre part, est l'aîné de ses frères, et des oncles du roi d'Angleterre. Si en sera cru, car il est sage et puissant: et les Anglois, à ce qu'ils montrent, sont tous las de guerroyer. Si se taille bien la chose, parmi le mariage de Berry et de Lancastre, qu'une bonne paix entre France et d'Angleterre en vienne: et nous demeurerons en la guerre, car le duc de Lancastre voudra servir le chalenge (réclamation) de Castille; et le droit qu'il y a, il le donnera à sa fille: e-

ainsi serons nous en la guerre des François et des Anglois. »

Toutes ces doutes mettoient les plusieurs avant au royaume de Castille: et jà étoient retournés en France, de trop grand temps avoit, tous les chevaliers et écuyers lesquels avoient été servir le roi en sa guerre, si comme il est contenu ici dessus en notre histoire. Or fut dit au roi de Castille, des plus spéciaux de son hôtel et de son conseil: « Sire, sire, entendez à nous. Vous n'eutes oncques si grand mestier (besoin) d'avoir conseil, que vous avez pour le préseut, car une bruine trop felle (cruelle) et périlleuse se nourrit entre vous et le duc de Lancastre, plus grande assez que jamais; et est jà toute engendrée; et si vient du côté de France. » — « Comment peut il être, dit le roi qui se volt (voulut) informer de la vérité? » — « En nom dieu, sire, renommée court parmi ce pays, et ailleurs aussi, que le duc de Berry se marie à la fille au duc de Lancastre, votre cousine; et vous devez bien croire que ce ne se fait pas ni fera sans grands alliances. Si pourrez au temps avenir, tout ce y doit-on imaginer, être aussi reculé par les François, que vous en avez été avancé. « Le roi de Castille sur ces nouvelles fut moult pensif: et véoit bien qu'on lui disoit et montroit vérité et demanda conseil à ceux qui en espèce de bien lui avoient conseillé ce, et recordé: et comment pour le mieux on se pourroit chevir et ordonner. Ceux le conseillèrent loyaument, selon le metier du fait et que la matière le demandoit, si comme je vous dirai.

Vous savez, comme il est ci-dessus, bien derrière, en notre histoire traité, comment le roi Henry d'Espagne s'apaisa au roi Piètre d'Arragon. Par cet apaisement le roi d'Arragon donna sa fille au fils du roi de Castille, ce fut ce Jean qui pour le présent est roi; et, parmi la conjonction de ce mariage, ils demeurèrent en paix, eux et leurs royaumes. Ce Jean, fils du roi Henry, eut de cette fille d'Arragon, un fils: et puis se mourut la dame. Après la mort de la dame et la mort du roi Henry, le roi Jean de Castille, par le conseil de ses hommes, se remaria à la fille du roi Ferrand de Portugal, madame Béatrice; et en celle il eut madame Alienor de Coingne (Acunha). Ce fils de la fille au roi d'Arragon on l'appeloit Henry: et étoit bel et enfant et bien venant, mais il étoit moult jeune. Si que le conseil du roi de Castille lui disoit ainsi: « Sire, nous ne voyons en ces choses, dont nous vous parlons, qu'un seul moyen. » — « Quel est il ? dit le roi Jean. » — « Nous le vous dirons. C'est de votre fils l'enfant Henry de Castille: qui seroit bien taillé de rompre ce mariage qui se traite au duc de Berry, et d'avoir la fille au duc de Lancastre: et croyons que, le duc et la duchesse auroient plus cher à marchander à vous et à votre fils, qu'ils n'auroient au duc de Berry. » — « En nom dieu, dit le roi de Castille, vous parlez bien: et je vueil (veux) entamer cette matière: car aussi nos gens s'y inclineront moult volontiers, car parmi ce mariage auront-ils paix aux Anglois, par mer et par terre. Or regardons qui pourra, au nom de nous, et pour

traiter sagement, aller devers le duc de Lancastre. » — « Sire, dirent ils, il convient que vous ayez, en ces traités portant, gens moult discrets, et que la chose soit sagement et couvertement demenée, par quoi vous n'enchéez (tombiez) en l'indignation du roi de France ni des François, car aujourd'hui les envies sont grandes: et est plutôt cru qui rapporte le mal, que le bien, et le mal plutôt élevé que le bien. Quand on saura que vous traiterez devers le duc de Lancastre, on voudra en l'hôtel de France savoir de quoi ni sur quoi vos traités se fonderont ni ordonneront, pour la cause des grandes alliances que le roi de bonne mémoire, votre père, eut jadis et scella et confirma aux François: et aussi les François vous ont toujours fait votre guerre. Si vous faudra secrètement faire vos traités, et envoyer devers le duc de Lancastre hommes sages et couverts, et qui bien cellent toute votre affaire; et non pas y envoyer par boban (orgueil), mais moyennement tant que les choses se feront, si elles doivent avenir, en bon état et sûr. » — « Il est verité, ce dit le roi. Or nommez qui est ydoine (propre) ni taillé d'aller en ce voyage. » — « Sire, on y envoyera votre confesseur, frère Ferrant de Sorie, et aussi l'évêque de Seghene (Siguenza) aussi qui fut jadis confesseur du roi votre père et Pierre Gardeloupes (Guadalupe) qui est bien enlangagé. » — « Or soit, dit le roi de Castile, je le veuil (veux). Qu'on les mande et informe de ce qu'ils diront. Autrefois ont-ils voulu traiter de la paix, mais ils n'en purent être ouïs, tant de notre coté que du duc de Lancastre, car le

duc et son conseil vouloient que je me démisse de la couronne; ce que je ne ferois jamais. »

Lors furent mandés les trois dessus nommés, en la ville de Bourges (Burgos) en Espagne où le roi se tenoit. Si leur fut dit du roi, et de son detroit conseil, qu'ils s'en iroient vers Bayonne parler au duc de Lancastre. Ils répondirent que le message et le voyage ils feroient volontiers. Si s'en chargèrent: et se mirent à chemin, non en trop grand état: mais tout rondement, car ils ne vouloient pas donner à entendre qu'ils allâssent devers le duc de Lancastre en ambassaderie, pour traiter de nulle alliance, car ils ne savoient encore comment ils exploiteroient. Si entrèrent en Navarre: et vinrent à Pampelune: et là trouvèrent le roi et la reine: et tout premièrement ils se trairent (rendirent) devers la reine pour tant qu'elle étoit sœur du roi de Castille, leur seigneur. Elle leur fit bonne chère, mais point ne se découvrirent à li (elle) de chose nulle qu'ils eussent à faire. Aussi ne firent-ils au roi. Et passèrent outre le comble de Pampelune, et les montagnes de Roncevaux: et entrèrent en Bascle (pays des Basques): et chevauchèrent tant, qu'ils vinrent à Bayonne, la bonne ville.

Quand ces ambassadeurs de Castille furent venus à Bayonne, encore étoit là messire Hélion de Lignac lequel y étoit envoyé devers le duc de Lancastre de par le duc de Berry, ainsi comme vous savez; mais depuis la venue des Castillans, il n'y séjourna pas longuement, car le frère Dam Ferrant, confesseur de Castille, se trait (rendit) devers le duc

de Lancastre, pourtant qu'il avoit mieux la connoissance de lui que les autres, et lui alla un petit entamer la matière, et remontrer pourquoi ils étoient là venus ni en quelle instance. Le duc à ces paroles ouvrit ses oreilles : et entendit ces nouvelles volontiers et lui dit: « Frère Ferrant, vous soyez le bien venu. »

Depuis, en ce même jour, il délivra messire Hélyon de Lignac: et me semble que le duc affirma et accorda une tréve de tous les châteaux qui guerre faisoient pour lui en toutes les sénéchaussées d'Acquitaine, tant en Bigorre et en Toulouse comme ailleurs, à durer jusques au premier jour de mai qu'on compteroit en l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et neuf, en comptant et comprenant tous les pays jusques à la rivière de Loire, et d'outre la rivière rien. Si furent ces tréves criées à la requête du duc de Berry, pour envoyer, aller, venir, et retourner plus sûrement ses gens, devers le duc de Lancastre; car ceux de Mortague sur mer, ceux de Bouteville, et le fort de Rouergue, de Quercy, de Pierregord, sur la rivière de Dordogne et outre la rivière de Garonne, étoient trop felles (cruels) et trop périlleux: et ne vouloient nully (personne) connoître. Pourtant y ordonnèrent ces deux ducs les tréves, qui furent bien tenues.

Quand messire Hélyon de Lignac se départit du duc de Lancastre, ce fut sur grand amour et douceur: et donna à entendre à messire Hélyon, que la chose alloit et lui plaisoit bien: mais il mit en ter-

mes, que nullement il ne marieroit sa fille en France, sans le consentement et accord de son neveu le roi d'Angleterre, et aussi de l'accord et plaisance du conseil d'Angleterre: mais si les choses s'approchoient si avant, il y mettroit, et penseroit à mettre, tel et si bon moyen, qu'elles se tourneroient à bien. Sur cet état se partit messire Hélyon de Lignac: et retourna en France: et montra au duc de Berry ces lettres, qui venoient du duc de Lancastre: et, avec tout ce, de bouche il lui recorda toute la manière du fait, tant que pour l'heure le duc se contenta.

Or parlerons nous des ambassadeurs du roi de Castille. A ceux vouloit le duc entendre. Aussi fit la duchesse, car tous leurs cœurs et toutes leurs imaginations gisoient, et étoient, à avoir leur entente, ou en partie, du chalenge (réclamation) d'Espagne. Si fit-on bonne chère à ces ambassadeurs: et vinrent tous trois au châtel, devers le duc et la duchesse: et montrèrent leurs lettres de créance, et ce dont ils étoient chargés de faire et de dire. Tout premièrement ils parlèrent de traité de paix: et là prêcha le frère confesseur en la chambre du duc, présent la duchesse de Lancastre, qui depuis relata au duc toutes les paroles, ou en partie, car le duc ne les avoit pas toutes bien entendues: mais la dame les entendit bien, car de jeunesse elle avoit été nourrie en Espagne.

Le duc de Lancastre à ce commencement, quoiqu'il fît bonne chère à ces ambassadeurs, ne se découvrit point trop avant: mais dit que ce seroit fort

à faire, de trouver paix, ni la mettre en lieu où si grand' haine et guerre appartenoit, quand on le deshéritoit de son héritage: et que ce n'étoit pas son intention qu'il s'en dût jà déporter, s'il ne venoit à la couronne, car c'étoit son droit. Le frère et l'évêque répondirent, qu'entre son droit et le droit de leur seigneur, le roi de Castille, ne convenoit qu'un bon moyen: « Et monseigneur, nous l'avons trouvé. »—« Quel? dit le duc. »—« C'est, sire, que vous avez de madame Constance une belle jeune fille et à marier: et mon sire, le roi de Castille, a un très beau fils et jeune. Si ce mariage et alliance se faisoient, le royaume de Castille demeureroit en paix, car toujours ce qui est vôtre, doit retourner à vous: et mieux ne le pourriez vous mettre et assir (placer), qu'en votre hoir qui descend de la droite ligne de Castille. Et ce que vous vous armez, combattez, et aventurez, et travaillez le corps, ce n'est que pour votre hoir. »—« C'est vérité, dit le duc; mais je vueil (veux) bien que vous sachiez que les poursuites de Castille ont, que à moi que au royaume d'Angleterre, couté cinq cent mille francs. Si verrois volontiers qu'aucune recouvrance en fût faite. » — « Monseigneur, répondit le confesseur du roi de Castille, mais (pourvu) que vous ayez agréable notre traité, nous trouverons un si bon moyen entre ces choses, que les besognes se trairont à bon chef. » — « Oui, dit le duc, vous nous êtes grandement les bien venus: et où que ce soit, avant que je retourne en Angleterre, soit en Castille ou en France,

je marierai ma fille;car j'en suis prié et requis. Mais choses qui sont si grandes et si hautes ne se font pas aux premeraines (premières) requêtes; car, quant à ma fille que je tiens pour le temps qui viendra à héritière droiturière d'Espagne, je voudrai bien savoir qui l'aura par mariage, ni que elle deviendra. » — « C'est raison, monseigneur, répondit le confesseur. »

Ainsi, comme je vous conte, se commençèrent à entamer les procès et les traités entre le duc de Lancastre et ces parties, tant de Castille comme de France: et tous les recevoit: ni nuls n'en donnoit congé: et faisoit à tous bonne chère. Mais, en son imagination, le traité en Espagne, de sa fille à avoir le fils du roi, lui sembloit meilleur et plus bel que d'autre part: pourtant (attendu) qu'au temps avenir sa fille demeureroit reine de Castille: et aussi la duchesse, sa femme, s'y inclinoit trop mieux que d'autre part. Nous nous souffrirons un petit à parler du duc de Lancastre et de tous ces traités: et retournerons à parler du duc de Bretagne et des ambassadeurs que le roi de France avoit là envoyés, et ses deux oncles par spécial.

CHAPITRE CVI.

Comment les ducs de Berry et de Bourgogne partirent pour aller a Blois: et des parlements et traités, qui furent faits au duc de Bretagne, qui la vint: tellement qu'ils l'emmenèrent à Paris, ainsi comme outre et contre sa volonté propre.

Si comme il est ci-dessus contenu, et que je vous ai commencé à dire, fit le duc de Bretagne aux ambassadeurs de France très bonne chère, et par spécial au seigneur de Coucy, car il avoit grand désir du voir. Le sire de Coucy, si comme je fus adoncques informé, fut l'un de ceux qui plus brisa le duc de Bretagne par ses belles, douces et subtiles paroles: quoi que messire Jean de Vienne et le sire de la Rivière en fissent aussi, du traiter et du parler, très bien leur devoir; mais il ne fut oncques heure, qu'un prince et un seigneur, puis qu'on le prie ne s'inclinât plutôt aux traités et paroles d'un homme que d'un autre. A grand' peine voulut accorder le duc de Bretagne qu'il viendroit jusques en la ville de Blois, à l'encontre des ducs de Berry et de Bourgogne. Toutefois il fut mené par tant de belle paroles qu'il l'accorda: mais il dit qu'il n'iroit plus avant. « C'est notre entente, sire, ce dit le sire de Coucy, s'il ne vous vient grandement bien à plaisance et bien à point. »

Ces trois seigneurs furent avecques le duc de Bretagne ne sais quants (combien) jours, et puis prirent congé: et retournèrent en France: et contèrent aux ducs de Berry et de Bourgogne comment ils avoient exploité. Sur cet état les deux ducs s'ordonnèrent pour aller à Blois, et de là en la ville de Blois attendre le duc de Bretagne, et parlementer à lui: et envoyèrent faire devant leurs pourvéances, ainsi comme à eux appartenoit. Tout premièrement le duc de Berry y vint. Si se logea au châtel: et là trouva la comtesse de Blois, et son fils, et sa fille, qui le recueillirent grandement et bellement, ainsi comme à lui appartenoit, et que bien le savoit faire. Le comte Guy de Blois pour ce jour étoit en son pays: mais il se tenoit au châtel Regnaud· et ne faisoit nul grand compte de la vue du duc de Bretagne. Il suffisoit assez, quand la comtesse sa femme et ses enfants y étoient. Or y vint le duc de Bourgogne, à (avec) grand arroi: et vint donc en sa compagnie messire Guillaume de Hainaut, son gendre, comte d'Ostrevant, et Jean de Bourgogne, fils du duc, qui se nommoit comte de Névers. Si se logea le duc au châtel: et tint là son état. Après ce, vint le duc de Bretagne: non pas en trop grand arroi: mais son hôtel seulement: bien étoit à (avec) trois cents chevaux, car l'intention de lui etoit telle, que vu les ducs dessus nommés, et parlé à eux, sans venir plus avant en France il retourneroit arrière en son pays dont il étoit parti: et l'intention des ducs de Berry et de Bourgogne étoit tout autre, car ils disoient que, voulsist (voulût) ou non, ils le feroient venir jusques à Paris.

Le duc de Bretagne, son corps, se logea dedans le châtel de Blois, chez une chanoinie de Saint-Sauveur: et ses gens se logèrent bas en la ville. Aussi firent les gens des ducs et des comtes dessus nommés: mais les seigneurs tenoient leur état au châtel: lequel est bel, grand, fort, et plantureux, et un des beaux du royaume de France. Là furent les seigneurs en parlement ensemble: et firent les deux ducs de Berry et Bourgogne au duc de Bretagne bonne chère, et lui montrèrent grand' amour: et le remercièrent grandement de ce qu'il s'étoit tant travaillé qu'à leur prière il étoit là venu et descendu en la ville de Blois. Le duc de Bretagne se feignoit ce qu'il pouvoit, et disoit, que pour l'amour d'eux voirement (vraiment) étoit là venu et à grand' peine, car il n'étoit pas bien haitié (portant). Or s'entamèrent paroles et traités de ces deux ducs au duc de Bretagne, en lui remontrant, puis qu'il étoit venu si avant, qu'il n'avoit rien fait, s'il ne venoit à Paris voir le roi qui trop grandement le désiroit à voir. De ce voyage se commença fort à excuser ce duc de Bretagne, par plusieurs raisons: et dit qu'il étoit trop deshaitié (mal-portant), pour faire un si long chemin: et que là il étoit simplement venu, sans nul arroy, ainsi que pour tantôt retourner.

On lui dit moult doucement, que sauve fût sa grâce, il ne lui convenoit point avoir trop grand état, pour venir voir le roi son souverain seigneur: et qu'au besoin, s'il ne pouvoit chevaucher, ils étoient tous pourvus de char et de litière, pour venir plus aisément: et qu'il étoit tenu de faire hommage au

roi, car encore ne l'avoit-il point fait. Le duc disoit, en lui excusant, que, quand le roi auroit son âge, et qu'il seroit en son gouvernement, sans le gouvernement de ses oncles, il viendroit à Paris, ou là où il plairoit au roi lui mander : et lui feroit hommage, car ce seroit raison. Les deux ducs de Berry et de Bourgogne disoient par douces paroles qu'il avoit âge et sens assez pour recevoir hommage; et que tous les seigneurs du royaume de France tenants de lui, excepté lui à qui ils parloient, l'avoient fait et relevé : et qu'il étoit au vingt et unième an de son âge.

Quand le duc de Bretagne vit que ses excusances ne seroient point ouïes, ni auroient leur lieu, si dit ainsi : « Si je vais à Paris, ce sera trop grandement hors de ma volonté, et en mon préjudice. Car là est, ou sera, quand j'y serai, messire Olivier de Clisson que je ne puis aimer, ni jamais n'aimerai, ni il moi, qui m'assaudra (attaquera) de paroles déplaisantes et impétueuses. Or regardez les grands méchefs qui en pourront naître et venir. » — « Nenny, répondirent les deux ducs et par spécial le duc de Bourgogne, beau-cousin, ne faites nulle doute de ce côté là, car nous vous jurons solennellement et véritablement, que jà le connétable ni Jean de Bretagne, si vous ne voulez, vous ne les verrez ni ne parlerez à eux; de ce point soyez tout assurés; mais verrez le roi qui vous désire à voir, et les autres barons et chevaliers de France qui vous feront bonne chère : et, quand vous aurez fait ce amiablement pourquoi vous serez là venu, vous vous en retournerez, sans péril et sans dommage. »

Que vous ferois-je long conte? Tant fut le duc de Bretagne prié et mené de douces paroles et courtoises, qu'il s'assentit (consentit) à ce, et se condescendit qu'à Paris il iroit: mais toutefois ses devises étoient telles, que le connétable de France ni Jean de Bretagne point ne verroit, ni en la présence de lui point on ne les mettroit: et tout ce lui eurent les deux ducs, par foi et par serment, loyalement en convenance: et il leur créanca (promit) aussi, par sa foi, que sur cet état à Paris il viendroit.

Environ cinq ou six jours après furent-ils là à Blois ensemble: et donnèrent les ducs, chacun à la tour, à dîner moult humblement et très hautement à l'un l'autre, et la comtesse de Blois aussi, et ses enfants: et, quand ces choses furent toutes accomplies, les deux ducs prirent congé au duc de Bretagne, et s'en retournèrent aussi vers Paris; mais messire Guillaume de Hainaut ne retourna pas à Paris avecques son beau-père et seigneur, monseigneur de Bourgogne: avant se mit-il à chemin, avecques la comtesse de Blois et son cousin Louis de Blois, et sa cousine, la fille au duc de Berry: et s'en vint, en leur compagnie à Châtel-Regnaud, voir le comte Guy de Blois qui là se tenoit, lequel lui fit très bonne chère et le vit moult très volontiers: et fut en ébatement là, de-lez (près) eux, environ trois jours: et puis prit congé: et se partit d'eux: et s'en retourna en France, par Châteaudun et par Bonneval.

CHAPITRE CVII.

Comment Louis d'Anjou, fils du feu duc d'Aniou qui fut oncle du roi Charles sixième entra dedans Paris, comme roi de Sicile: comment le duc de Bretagne y entra la nuit St. Jean Baptiste, l'an mil trois cent quatre vingt huit et d'un fait d'armes qui fut fait devant le roi a Montereau-Faut-Yonne, d'un Anglois appelé messire Thomas Hapurghem avec messire Jean de Barres.

Le duc de Bretagne s'en vint à Bois-gency sur Loire: et là ordonna une partie de ses besognes, pour venir vers Paris. En ce temps entra à Paris, par avant que le duc de Bretagne y entrât, la reine de Sicile et de Hierusaleu, qui femme avoit été au duc d'Anjou qui nommé s'étoit roi de toutes ces terres et aussi de Naples: et vous dis que la dame, pour ce en fais-je mention, amenoit son jeune fils Louis en sa compagnie: lequel on nommoit jà, par toute France, roi des terres dessus dites. En leur compagnie étoit Jean de Bretagne, frère à la dame: et venoient à Paris. Avant que la dame entrât en Paris, elle signifia à ses frères [1], les ducs de Berry et de Bourgogne, qu'elle venoit à Paris, et amenoit son

(1) C'est-à-dire ses beaux frères, et propres frères de feu son mari, Louis d'Anjou. J. A. B.

jeune fils Louis en sa compagnie, et leur neveu. Si vouloit savoir si elle entreroit à Paris qui est cité si authentique et le chef du royaume de France en état comme roi, ou simplement comme Louis d'Anjou. Les deux ducs lui remandèrent, eux bien avisés et conseillés, qu'ils vouloient qu'il entrât, comme roi de Naples, de Sicile et de Hierusalem : et quoique pour le présent il n'en fût pas en possession, ils lui aideroient, et feroient le roi de France aider, tant et si avant qu'il auroit et tiendroit la seigneurie et possession paisible des terres, dont il avoit pris le titre, car ainsi l'avoient-ils juré en France à leur frère, le roi Louis.

Sur cet état s'ordonna la dame : et vint et entra en Paris : et fit son fils entrer à Paris et chevaucher toute la grand'rue Saint-Jacques, jusques en son hôtel en Gréve, en état de roi, accompagné de ducs, de comtes et de prélats, à grand'foison : et là se tint la dame et son fils : et puis à cour ils allèrent voir le roi qui se tenoit en son château du Louvre, en attendant la venue du duc de Bretagne. Quand le duc de Bretagne approcha Paris, il s'arrêta au Bourg-la-reine, une nuit : et lendemain il devoit entrer à Paris, ainsi qu'il fit. Et étoit grand' nouvelle parmi Paris de sa venue, pour la cause des incidences dessus dites, de ce qu'il avoit ainsi pris et tenu en danger le connétable de France, et que par tant de fois on l'avoit envoyé querre [1], et n'é-

(1) Le duc de Bretagne avoit déjà été sommé de comparoître devant le roi qui l'avoit attendu pendant tout le mois de mai inutilement. J. A. B.

toit voulu venir, fors que maintenant. Si en parloient les plusieurs en diverses manières: et vous dis que, sur le point de dix heures au matin, et par un dimanche qui fut la nuit Saint-Jean-Baptiste, l'an mil trois cent quatre vingt et huit, entra le duc de Bretagne en Paris, par la porte d'Enfer: et passa tout du long de la rue de la Harpe, et le Pont-Saint-Michel, et devant le Palais: et étoit bien accompagné de barons et chevaliers à grand'foison: et là étoient messire Guillaume de Hainaut, comte d'Ostrevant, et son beau frère Jean de Bourgogne: et devant lui chevauchoit messire Guillaume de Namur. Si s'en vint ainsi jusques au châtel du Louvre: et là descendit-il. En s'en venant parmi Paris, il fut moult regardé du menu peuple.

Quand le duc fut descendu, il entra en la porte, tout avisé et conseillé quelle chose il devoit dire et faire: et étoient devant lui le sire de Coucy, le comte de Sancerre, messire Jean de Vienne, messire Guy de la Trimouille, messire Jean de Beuil, le vicomte de Meaux, messire Regnault de Roye, et messire Jean des Barres: et encore plus près de lui, et de-lez (près) lui, messire Guillaume de Namur, Jean de Bourgogne et le comte d'Ostrevant: et derrière lui messire de Montfort de Bretagne, et le sire de Malestroit. Ceux étoient de son issue (race) et de son conseil. A lui voir, quelle chose il feroit, y eut grand'presse, car la salle étoit petite: et l'avoit-on couverte pour le roi dîner: lequel se tenoit devant la table, et ses trois oncles de-lez (près) lui, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, et le duc de Bour-

bon. Si tôt comme le duc de Bretagne entra en l'huis de la salle, la voie étoit, de lui jusques au roi, toute découverte, car chacun s'ouvrit : et se mirent les seigneurs sur les deux ailes, hors de la vue du roi et du duc de Bretagne.

La première fois il s'agenouilla sur un genouil, et puis si se leva assez tôt, et passa assez tôt avant, environ dix ou douze pas ; et puis s'assit et s'agenouilla la seconde fois, et puis se leva et passa outre tout le pas, et s'en vint devant le roi : et de rechef la tierce fois il s'agenouilla, et salua le roi, à nud chef, et lui dit : « Monseigneur, je vous suis venu voir. Dieu vous maintienne. » — « Grand mercy, dit le roi, cousin, vous nous êtes le bien venu. Nous avions grand désir de vous voir. Si vous verrons tout à loisir, et parlerons à vous. » A ces mots il le prit par les bras : et le fit lever sus. Quand le duc fut levé, il inclina tous les princes qui là étoient, l'un après l'autre : et puis se arrêta en la présence du roi sans rien dire. Le roi le regardoit moult fort. Adonc firent signe les maîtres d'hôtels d'apporter l'eau avant. Si lava le roi : et mit le duc de Bretagne main à la touaille (serviette), et au bassin : et, quand le roi fut assis, il prit congé au roi et à ses oncles. Si le reconvoyèrent (reconduisirent), le sire de Coucy, le comte de Saint-Pol et autres grands barons, jusques en la cour où ses chevaux étoient. Si monta, et montèrent ses gens : et retourna le chemin qu'il étoit venu, jusques en la rue de la Harpe, en son hôtel : et là descendit : et ne demeura nul de-lez (près) lui, de tous ceux qui convoyé l'avoient, fors

que ses gens qui étoient issus hors de Bretagne, et qui étoient avecques lui venus à Paris. Depuis, tout à loisir le duc de Bretagne parla au roi de France et à ses oncles: tant que tous se contentèrent bien de lui: et lui tint-on bien ce qu'on lui eut en convenant (promesse), car oncques il ne vit, de ce voyage, Jean de Bretagne ni le connétable de France.

Quand ces seigneurs virent que les choses étoient en bon état, et que du duc de Bretagne ils n'avoient que faire de douter puisque dedans Paris le tenoient; car jamais de là partir ne le lairroient (laisseroient), si auroit en partie fait tout ce que le roi et son conseil voudroient; il fut heure, ce leur fut avis, qu'ils s'ordonnassent pour le voyage de Guerles (Gueldres), où le roi avoit si grand' volonté et affection d'aller, pour rebouter ce duc de Gueldres qui si vilainement et fellement (cruellement) l'avoit défié; lesquelles choses tout considéré, ne faisoient pas à souffrir. Si fut ordonné que le sire de Coucy se trairoit (rendroit) en la marche de Rheims et de Châlons en Champagne: et regarderoit sur le voyage du roi et de son ost, et quel chemin il feroit: et émouveroit chevaliers et écuyers en Barrois et en Lorraine: et les retiendroit tous au nom de lui, pour mener là où il lui plairoit, sans faire nul trop grand esclandre du roi: mais mettroit en termes qu'il voudroit faire une chevauchée pour lui, et à son appartenance, en Autriche. Le sire de Coucy sur cet état se départit de Paris: et s'en vint à Châlons en Champagne et en Rethelois: et là se tint environ un mois: et retint, de toutes parts, cheva-

liers et écuyers, en Bar en Lorraine, en Champagne et en Rethelois.

Le roi de France se départit de Paris, quand on eut parlementé et traité aucunement au duc de Bretagne, et non pas encore tout accompli; car la cour du roi de France est moult longue, quand on veut: et très-bien on y sait tenir les gens, et faire le leur despendre (dépenser), et petitement besogner. Le roi s'en vint à Montreau-faut-Yonne, en la marche de Brie et de Gâtinois: et là tint son hôtel: et souvent chassoit aux cerfs et aux autres bêtes, ès forêts de Brie et de Gâtinois et prenoit ses déduits.

En ces jours dessus dits, le roi là étant à Montreau, une ahatie (assaut) d'armes s'entreprit d'un chevalier d'Angleterre qui étoit avecques le duc d'Irlande et lequel on appeloit messire Thomas Harpinghem (Harpedan), et messire Jean des Barres, de la quelle il fut, parmi le royaume de France, grand bruit et grandes nouvelles, et ailleurs aussi: et se devoit faire l'emprise et ahatie (fait d'armes) de cinq lances à cheval, et de cinq coups d'épée, et de cinq coups de dague, et de cinq coups de hache: et, si les armures dont ils devoient frapper, rompoient, ils devoient recouvrer nouvelles: tant que les armes seroient parfaites. Si montèrent les chevaliers, un jour, sur leurs chevaux, quand ils se furent bien armés, ainsi qu'à telle chose appartient, et pourvus de tous leurs harnois, pour faire leurs armes: et là étoient le roi et les seigneurs, à (avec) grand'foison de barons et de chevaliers et de peuple, pour voir

les armes. Si joutèrent sur chevaux, de quatre lances, moult roidement: et furent assez bien assises: et est l'usage ce me semble, à tout le moins l'étoit-il adonc, que l'on n'attachoit son bacinet, qu'à une seule lanière, afin que le fer du glaive ne se tînt. Le cinquième coup de glaive fut tel, que messire Jean des Barres consuivit (atteignit) de plein coup, le chevalier en la targe dont il étoit couvert et l'empoiendit (frappa) de telle manière, qu'il le porta tout jus outre la croupe de son cheval: et l'abattit tout étourdi: et convint: à grand'peine, messire Thomas relever. Depuis fut-il remis à point: et parfirent leurs armes bien et bel: tant que le roi et les seigneurs qui là étoient s'en contentèrent.

CHAPITRE CVIII.

Comment le comte d'Arundel et ses gens eurent conseil ensemble comme ils se maintiendroient; et comment Perrot le Béarnois et ses compagnons se mirent sur les champs pour aller devers le comte d'Arundel; et comme le dit comte alla prendre terre a Marant près la Rochelle avec son armée marine.

Je me suis tenu longuement à parler de l'armée de la mer, dont le comte Richard d'Arundel étoit chef, avecques grand'foison de bons chevaliers et écuyers, et autres gens d'armes d'Angle-

terre. Si en parlerai, car la matière le demande. Vous avez bien ici dessus ouï recorder comment ni en quel état, ils étoient issus d'Angleterre, et les grands traités qui avoient été entre le roi d'Angleterre et son conseil et le duc de Bretagne. Or avoient ces Anglois en leur navire (flotte) toute la saison vaucré (erré), nagé (navigué), et côtoyé les bendes (côtes) de Bretagne et Normandie, si force de trop grand vent ne les avoit reboutés ayant en la mer. Mais toujours s'étoient-ils retraits (retirés) sur les bendes (côtes) de Bretagne: et avoient en leur armée vaisseaux qu'on dit balleniers, qu'écumeurs de mer par coutume ont volontiers, et qui approchent les terres de plus près que les autres vaisseaux ne font, et avoit geu (resté) à l'ancre cette armée plus d'un mois, à l'encontre de l'île de Brehat en Bretagne: et s'étoient là refraichis: et là eurent nouvelle, car ce n'est pas loin de la Roche Derrien, que le duc de Bretagne étoit allé à Blois, parlementer aux ducs de Berry, et de Bourgogne: et ces seigneurs avoient tant exploité et parlementé, que le duc étoit allé, sur bon état, à Paris: et couroit renommée, parmi Bretagne, que le duc avoit été si bien venu du roi et de son conseil, à Paris, que de là il ne départiroit, si seroient les choses en sûr état.

Quand le comte d'Arondel entendit ces nouvelles, si fut tout pensif: et se trait (rendit) en conseil, avecques les plus grands de son armée, pour savoir comment ils se maintiendroient, ni quelle part ils se trairoient (rendroient), pour employer leur saison.

Conseil fut là entre eux tenu et arrêté, qu'ils se trairoient vers La Rochelle, et feroient en Rochelois quelque chose. Car, nonobstant qu'ils n'eussent nuls chevaux, ils étoient gens assez, pour attendre sur les champs toute la puissance de Saintonge et de Poitou: parmi tant aussi qu'ils signifieroient leur état en Auvergne et en Limousin, par qui que ce fût des leurs que ils mettroient hors de leurs naves par une barge et sur terre, et cil (celui-ci) passeroit parmi Bretagne. Encore n'étoient les trèves entrées ni confirmées de la rivière de Loire: mais on les traitoit: et devoient commencer le premier jour du mois d'août: et étoit messire Hélyon de Lignac sur le chemin, allant ou retournant, ne sais lequel, de Bayonne où le duc de Lancastre se tenoit, en France. Si comme le comte d'Arondel et les chevaliers d'Angleterre qui à ce conseil furent appelés imaginèrent, il en avint. Car ils s'avisèrent: et prirent un Breton bretonnant qui étoit de la nation de Vannes et servoit à messire Guillaume Helmen (Elmham) qui là étoit, lequel savoit bien et parfaitement trois, voire quatre langages, le Breton-bretonant, l'Anglois, l'Espagnol, et le François, et le firent mettre hors, par une petite barge, sur le sablon: et l'endictèrent (instruisirent) ainsi: « Tu t'en iras les couvertes voyes, tout le pays. Tu connois bien les torces [1] et les adresses, et les chemins frayants, et tu feras, tant que tu viendras à Chalucet. Salue nous Perrot le Béarnois, et lui dis de

(1) Chemins détournés. J. A. B.

par nous, qu'il mette sus une chevauchée de gens d'armes et de compagnons de son côté, et des forts et des garnisons qui obéissent à nous, et lesquels font guerre en France et à titre de nous. Tu ne porteras nulles lettres, pour les aventures des prises et des encontres. Dis, si tu trouves nul péril, que tu es à un marchand de vin de la Rochelle, qui t'envoie quelque part: toujours passeras-tu bien: et dis à Perrot le Béarnois qu'il emeuve ses gens à marcher et tienne le pays de Berry, d'Auvergne et de Limousin, en doute, et en guerre, et qu'il tienne les champs, car nous prendrons terre en Rochelois: et là ferons guerre telle qu'il en aura bien la connoissance. »

Le Breton dît qu'il s'acquitteroit bien de faire son message, si trop grand empêchement ne l'encombroit sur le chemin. Il fut mis hors par une barge, sur le sablon. Il, qui connoissoit toute la marche de Bretagne, se mit à terre, et escheva (visita) du premier toutes les villes: et puis passa par Poitou: et entra en Limousin: et chemina tant par ses journées, qu'il vint à Chalucet dont Perrot le Béarnois étoit capitaine. Ce messager vint aux barrières: et se fit connoître à ceux de la garnison. On le mit dedans, quand on l'eut examiné à la porte: et puis fut mené devant Perrot le Béarnois: et fit son message bien et à point; duquel message Perrot eut grand'joie, car il désiroit moult à ouïr vraies nouvelles de l'armée de mer. Or les eut-il toutes fraîches. Si dît au Breton: « Tu nous es le bien-venu. Aussi avions nous tous, moi et mes compagnons,

grand désir de chevaucher: et nous chevaucherons hâtivement: et puis après ferons, ce qu'on nous enseignera. »

Sur cet état s'ordonna Perrot le Béarnois: et manda au capitaine de Carlat, le Bourg de Compane, et au capitaine d'Ouzac, Olim Barbe, au capitaine d'Aloise delez (près) Saint Flour, Aimerigot Marcel, et aux autres capitaines, au long du pays, en Auvergne et en Limousin, qu'il vouloit chevaucher, et qu'ils se missent tous sur les champs, car il apparoit une bonne saison pour eux; et laissassent en leurs forts, à leur département, si bonnes garnisons qu'ils ne prisseut point de dommage. Ces compagnons, qui aussi grand désir avoient de chevaucher comme Perrot le Béarnois avoit, car ils ne pouvoient s'enrichir si autres ne perdoient, se pourvoyèrent tantôt: et se mirent secrètement sur les champs: et s'en vinrent à Chalucet où l'assemblée se faisoit; si se trouvèrent bien quatre cents lances. Si leur fut avis qu'ils étoient gens assez pour faire un grand fait: et qu'ils ne savoient nul seigneur au pays qui leur dût rompre leur emprise, ni aller au devant; car le siége de Ventadour de messire Guillaume de Lignac, ni de Bonne-Lance, ne se déferoit jamais pour eux. Si commencèrent à chevaucher, et à être seigneurs des champs: et esquievèrent (évitèrent) Auvergne à la bonne main et Limosin à la senestre (gauche): et prirent le droit chemin pour entrer en Berry; car bien savoient que le duc n'y étoit pas: ainçois (mais) se tenoit en France de-lez (près) Montreuil sur Yonne. Nous laisserons

un petit à parler de Perrot de Béarn et de son emprise, et parlerons du comte d'Arundel et de son armée qu'il tenoit sur la mer, et avoit tenu toute la saison, et conterons comme il persévéra, depuis qu'il fut parti des bendes (côtes) de Bretagne, là où il se tenoit lui et ses gens.

Quand le comte d'Arundel et les seigneurs qui avecques lui étoient, se furent départis des bandes (côtes) de Bretagne, ils singlèrent, à l'entente de dieu et du vent, à plein voile devers la Rochelle. Car ils avoient le temps, et la marée pour eux: et faisoit si bel et si joli, et vent si à point, que grand plaisance étoit de voir ces vaisseaux sur mer, car ils étoient environ six vingts voiles, uns et autres: et voloient ces estrannières (étendards), tons gentement armoyées des armes des seigneurs qui resplendissoient contre le soleil. Ainsi s'en vinrent-ils, tout nageant et flottant, parmi cette mer qui lors étoit haitée (calme), et montroit qu'elle eut grand'plaisance d'eux porter. Ainsi comme un cheval agrené et sejourné, quand il est hors de l'étable, il a grand désir de cheminer: ainsi la mer, avecques l'aide du vent qui étoit si à point comme à souhait montroit pleinement: « Cheminez; ce pouvoit-elle dire par figure, liement et hardiment; je suis pour vous. Je vous mettrai en port ou en hâvre et sans péril. » Ainsi de grand'volonté s'en vinrent ces seigneurs et leurs navies (flottes), frontoyant (côtoyant) Poitou et Saintonge: et entrèrent en la mer de la Rochelle, et au propre hâvre, voire au lez (côté) devers Maurant. Et là dessous la Rochelle, si comme je vous dis et

montre, ancrèrent et arrêtèrent aucuns compagnons aventureux. Pourtant que la marée venoit et pas n'étoit encore pleine, entrèrent en barges plus de deux cents, uns et autres: et s'en vinrent à rames, et avec la mer, jusques en la ville de Maurant. Le guet du châtel de Maurant d'amont avoit bien vu la navie (flotte) d'Angleterre prendre port au hâvre, et aussi les barges venir, tout le fil de l'eau, avecques la mer. Si avoit corné d'amont et mené grand'noise, pour réveiller les hommes de la ville et sauver le leur: si que hommes et femmes grand' foison de leurs meilleurs choses sauvèrent et portèrent au châtel: et ce leur vint à point, autrement ils eussent tout perdu.

Quand ils virent le fort, et que Anglois leur étoient aux talons, si laissèrent le demeurant (reste), et entendirent à sauver leurs corps. Anglois archers, et autres, qui là étoient venus, issirent hors de leurs barges, et entrèrent en la ville, et entendirent au pillage, car pour pelérinage n'étoient-ils là venus; mais petit y trouverent, fors que grandes huches toutes vuides. Tout le bon étoit retrait (retiré) au châtel. De blés, de vins, et de bacons (porcs) salés, et d'autres pourvéances, trouvèrent-ils assez, car il y avoit plus de quatre cents tonneaux de vin en la ville. Si s'avisèrent qu'ils demeureroient là, pour garder ces pourvéances qui leur venoient grandement à point, et à leurs gens aussi, car, s'ils se départoient, ils supposoient bien et de vérité, que la greigneur (majeure) partie seroit retraite (retirée) au fort, ou éloignée par la rivière même, jusques à Fon-

tenay-le-Comte, où les François ce qu'ils ne pourroient sauver gâteroient. Si demeurèrent cette nuit en la ville, car ils étoient là venus à heures de vêpres, et se donnèrent du bon temps: et mandèrent leur état à leurs gens, et la cause pourquoi ils étoient là demeurés. Le comte d'Arundel et les autres chevaliers s'en contentèrent : et dirent qu'ils avoient bien fait.

Cette nuit se passa. Au lendemain, quand la marée commença à retourner, toutes gens s'appareillèrent: et se désancrèrent petits vaisseaux: et furent mis, des gros vaisseaux dans les petits, et dans les grosses barges, tous les harnois qui aux armes appartenoient: et laissèrent là leurs grosses nefs qui la rivière de Maurant, pour le petit de parfond (profondeur), ne savoient et ne pouvoient passer. Encore ordonnèrent-ils cent hommes d'armes et deux cents archers, pour garder la navie (flotte): qui étoit au hâvre, et là gisoit à l'ancre à l'embouchure de la mer. Puis, quand ils eurent tout ainsi ordonné, ils nagèrent tant qu'ils vinrent à Maurant: et là prirent-ils terre tout à grand loisir, car nul ne leur dévéoit (empêchoit) et se logèrent tous sur terre, entre Maurant et la ville de la Rochelle, laquelle siéd à quatre petites lieues de là.

Ces nouvelles s'épandirent sur le pays, que les Anglois étoient arrivés à Maurant, et pris terre: et étoient bien quatre cents combattans, parmi les archers. Si furent le plat pays, les villes et les châteaux, tous effrayés et sur leur garde: et commencèrent ceux des villages à fuir devant eux et à re-

traire (retiter) leurs biens dans les forêts, en Soubise et ailleurs, là où le plus tôt ils se pouvoient sauver et trouvoient recueillette.

CHAPITRE CIX.

Comment ceux de Rochelois allèrent escarmoucher aux Anglois, près Maurant: et comment les Anglois, après avoir pillé le pays d'environ, se retirèrent en leurs vaisseaux sur la mer avec leur pillage: et comment Perrot le Béarnois se retira semblablement en son fort avec grand butin.

Si les Anglois eussent eu chevaux à leur aise pour courir le pays de Rochelois, ils eussent grandement fait leur profit, car le pays étoit tout dégarni de gens d'armes: voire pour eux aller au devant. Bien est vérité que le sire de Parthenay, le sire de Pons, le sire de Linières, le sire de Tonaybouton, messire Geoffroy d'Argenton, le sire de Montendre, messire Aimery de Rochechouart, le vicomte de Thouars, et plusieurs chevaliers et écuyers de Poitou et de Saintonge, étoient au pays: mais c'étoit chacun en son hôtel et en son fort, car le pays n'étoit pas avisé de la venue des Anglois. S'ils en eussent été signifiés, en devant un mois, ou environ, et qu'ils eussent sçu de vérité que les Anglois arriveroient en tel jour à Maurant, ils y eussent bien pourvu, mais nenny. Cette chose leur vint soudainement sur

les mains; pourquoi ils en furent plus effrayés. Et mettoit chacun peine et entente de garder le sien, et les bonnes gens du plat pays à moissonner hâtiviment les blés, car il étoit entrée d'août. Avecques tout ce, il n'y avoit nul chef au pays qui les émût.

Le duc de Berry qui étoit sire et souverain de Poitou étoit en France. Le sénéchal de Poitou étoit venu nouvellement à Paris. Le sénéchal de Saintonge n'étoit pas aussi en sa sénéchaussée. Le sénéchal de la Rochelle, messire Hélyon de Lignac, n'étoit pas à la Rochelle ni au pays, mais grandement embesogné pour le duc de Berry, allant et retournant, en ces jours, sur le chemin de Bayonne et de France: et par ces raisons le pays en étoit plus foible. Car, qui defaut (manque) de bons chefs, il defaut (manque) de bon moyen, et de bon pied: et, qui n'a bon pied, il ne peut faire chose qui vaille. Aussi étoient les terres dessus dites effrayées par deux manières, car ils avoient les Anglois devant eux, l'armée de mer, si comme vous pouvez ouïr; et d'autre part, les nouvelles leur venoient fort, des parties de Berry et de Limousin, que Perrot le Béarnois chevauchoit et menoit plus de cinq cents combattants: et jà étoient entrés en Berry. Si ne savoient auquel entendre, fors à garder le leur, car renommée couroit que ces deux osts se trouveroient et rencontreroient, fût en Poitou ou en Saintonge. Telle étoit l'imagination de plusieurs.

Vérité est qu'en la ville de la Rochelle étoient pour ces jours que les Anglois prirent terre à Maurant, deux vaillants chevaliers de la nation de Beausse.

L'un appeloit-on messire Pierre de Joy, et l'autre messire Pierre Taillepié: lesquels messire Hélyon de Lignac avoit mis, laissés et établis, à son département, en la Rochelle, pour garder la ville et le pays; et ils s'en acquittèrent à leur pouvoir loyalement. Quand ils sçurent, et les nouvelles leur furent venues à la Rochelle, que le comte d'Arundel et l'armée de mer dont on avoit parlé toute la saison avoit pris terre dessous Maurant, et que là ils se logeoient, si dirent à ceux de leur charge et au maieur (maire) de la Rochelle, et aux bonnes gens, car c'est une ville assez peuplée: « Il nous faut aller voir le logis et le convenant (arrangement) des Anglois. On nous a dit qu'ils se logent et amassent en ce pays. Nous voulons, moi et mon compagnon, aller querre (chercher) leur bien venue: ou ils la payeront, ou nous la leur payerons. Mais blâme nous seroit et reproche grand, au cas que nous avons à garder pour le présent cette ville et le pays, si paisiblement nous les y laissons arrêter: et si y a un point moult bel pour nous, c'est ce que ils n'ont point de chevaux; ce sont gens de mer. Nous serons tous bien montés, et envoyerons nos arbalêtriers devant qui les iront réveiller, traire (tirer) et blesser: et, quand ils auront fait leur envahie (attaque), ils retourneront. Les Anglois saudront (sortiront) tous dehors. Ils sont tous de pied. Nous remettrons nos arbalêtriers derrière qui le pas retourneront vers la ville: et ces premiers nous recuillerons aux fers des lances: et aurons nous, qui serons sur nos chevaux, grand avantage de leur porter dommage. »

Tous ceux qui ouïrent les chevaliers parler les tinrent à sages et bien vaillants hommes: et s'accordèrent à ce conseil: et mirent ensemble les arbalêtiers et les gros varlets: et en trouvèrent bien douze cents, que uns que autres. Quand ce vint au matin, droit à l'aube du jour, ils furent tous appareillés dedans la ville de la Rochelle: et s'assemblèrent-ils en la place: et se partirent tout premièrement les arbalêtriers et les gens de pied: et se mirent au chemin, de bon pas, pour venir au logis des Anglois. Endementiers (cependant) s'ordonnèrent et appareillèrent ceux de cheval: et étoient bien environ trois cents, car il y avoit des chevaliers et des écuyers, qui venus étoient en la Rochelle si tôt comme ils ouïrent dire que les Anglois étoient arrivés à Maurant. Si issirent (sortirent) les hommes de cheval, et les deux chevaliers devant qui les menoient. Certes, si par aucune inspiration les Anglois eussent sçu la venue des Rochellois, et qu'ils pussent avoir mis sus une belle embûche de deux cents archers et de cent hommes d'armes, il n'en fût jà pié retourné.

Quand les archers et les arbalêtriers de Rochellois vinrent sur le logis de Anglois, il étoit encore assez matin: et tant y eut de bon pour eux que le guet qu'ils avoient fait la nuit jusqu'au soleil levant étoit retrait (retiré). Les arbalêtriers commencèrent à tendre leurs arcs en approchant les Anglois, et puis à traire (tirer); les sagettes (flèches) passoient parmi ces feuilles. Donc les Anglois qui étoient en leurs logis, où se reposoient sur litière d'estrain (paille) qu'ils avoient faite, s'émerveilloient dont ces traits ve-

noient. Si en y avoit beaucoup de blessés, avant qu'ils sçussent que ce fussent les François. Quand ils eurent trait environ six coups chacun, ils se mirent au retour le bon pas, ainsi que ordonné étoit. Adonc approchèrent les gens d'armes, lesquels étoient tous bien montés; et se mirent entre les logis des Anglois et leurs gens. Lors se commenca l'ost à estourmir (mouvoir), et chevaliers et écuyers à eux armer et archers à issir (sortir) hors de leurs logis et venir sur les champs, et eux mettre ensemble et amonceler.

Quand les capitaines François virent que l'ost s'estourmisoit (mouvoit) si au vrai, et que chevaliers et écuyers se recueilloient sur les champs, si suivirent leurs gens: qui s'en r'alloient le bon pas: et jà étoient les premiers moult près de la Rochelle, car ils doutoient (craignoient) le trait des Anglois. Ainsi, en hériant (harcelant) et trayant, et les gens de cheval gardants leurs gens, furent les Rochellois amenés et poursuivis jusques bien près de la Rochelle: et alors véez-ci venir le comte d'Arundel et plus de quatre cents hommes d'armes qui avoient poursuivi le grand pas, chacun son glaive en ses mains ou sur son col. Là fut grand l'empêchement des hommes de pied, et la presse moult grande au rentrer en la Rochelle. Messire Pierre de Joy et messire Pierre Taillepié ouvrèrent (agirent) comme vaillants gens, car, en défendant et en gardant leurs gens, ils se mirent derrière: et firent tant toutes fois qu'ils vinrent aux barrières: et toujours les poursuivoient les Anglois. Là furent en grand'aven-

ture les deux chevaliers d'être morts ou pris en faisant armes. Car l'assemblée étoit plus sur eux, que sur nul des autres: pourtant (attendu) qu'on véoit bien que c'étoient les maîtres, dont il avint que messire Pierre de Joy eut mort dessous lui son coursier: et à grand'peine fut-il tiré de leurs gens, dedans les barrières: et messire Pierre Taillepié fut féru (frappé) d'un glaive tout outre la cuisse, et d'une fléche parmi le bassinet, jusques dedans la tête: et vint mourir le cheval sur quoi il séoit dedans la porte, à ses pieds. A l'entrer en la ville y eut grand'occision, et blessés plus de quarante. On étoit monté en la porte: si traioient (tiroient) canons et bombardes sur les Anglois, par les quels traits ils se reculoient tant qu'ils n'osoient approcher ni bouter dedans. Ainsi se porta cette première escarmouche des Rochellois et des Anglois. Quand ils eurent escarmouché jusques bien près de nonne, le comte d'Arundel fit sonner la retraite. Adonc se trairent (retirèrent) moult ordonnément et par bon arroi gens d'armes et archers et tout le pas, jusques à leurs logis: et là se desarmèrent et pensèrent d'eux; car bien avoient de quoi. De vins et de chairs étoient-ils bien pourvus, car moult en avoient-ils trouvé sur le pays.

Si se tinrent ces seigneurs et chevaliers d'Angleterre là, environ Maurant et la place où le droit port et havre est, plus de quinze jours, toujours attendants les armes et les aventures: mais depuis n'issirent (sortirent) point de la Rochelle nuls gens d'armes, pour escarmoucher ni éveiller les An-

glois, car ils véoient bien que les Anglois se maintenoient et portoient sagement: et aussi leurs deux capitaines étoient blessés: pourquoi les autres avoient bien cause d'eux tenir tous là. Bien est vérité que le comte d'Arundel envoya par quatre fois courir sur le pays de Rochelois, vers Soubise, et en la terre de Thouars messire Guillaume Helman (Elmham): et y portèrent, ceux qui envoyés y furent, grand dommage, dont le pays fut moult effrayé; et encore eussent les Anglois fait autre exploit d'armes, s'ils eussent eu chevaux: mais ils nuls n'en avoient, fors qu'un petit (peu) et encore les avoient-ils trouvés sur le pays. Plenté (beaucoup) ne fut ce pas, car si tôt que le plat pays fut informé de leur venue, tous se retrairent (retirèrent) à garand (sureté): et s'encloyrent (enfermèrent) ès bonnes villes, eux et le leur. Quand l'armée de mer, si comme je vous conte, eut été et séjourné sur le pays de Rochellois environ quinze jours, et qu'ils s'y furent bien rafraîchis, et ils virent que nul ne venoit à l'encontre d'eux, pour eux veer (empêcher) ni chalanger (disputer) terre, et que vent bon et propice leur fut venu, ils se retrairent (retirèrent) vers leurs navies, et les rechargèrent de grand'foison de vins qu'ils avoient trouvés sur le pays et de chairs fraîches: et puis entrèrent en leurs vaisseaux. Si se desancrèrent, étants leurs nefs toutes chargées: et avalèrent leurs voiles: et le vent se bouta dedans: si singlèrent en éloignant la terre: et prirent le profond: et entrèrent en la mer: et encontrèrent, en ce propre jour, douze nefs de Bayonne qui s'en alloient en Angleterre,

et menoient vins de Gascogne et autres marchandises. Si se conjouirent tous grandement les uns aux autres, et s'entrefirent moult grand'fête, quand ils se furent avisés et connus; car ils étoient tout un, et tout d'une alliance; et donnèrent les Bayonnois au comte d'Arundel, deux pièces de vin de Gascongne en cause d'amour et de rafraîchissement; et puis passèrent outre, et les autres demeurèrent sur la mer, toujours vaucrant (errant), et vallant, et attendant les aventures

Or vous parlerai de Perrot le Béarnois et de sa route (troupe). En ce propre termine (temps), que l'armée d'Angleterre fut à Maurant et en Rochelois, étoit Perrot le Béarnois et sa route (troupe) où bien avoit quatre cents lances, et autant de pillards sur les champs: et passa parmi Limousin: et vinrent en Berry: et levèrent, en un jour, toutes les marchandises de la ville du Blanc en Berry, où pour ces jours il y avoit foire: et eurent là grand profit de ces compagnons des routes (troupes) et des bons et riches prisonniers: et puis passèrent outre: et vinrent jusques à Selles en Berry: et fut la ville toute pillée et robée.

Ainsi se maintinrent Perrot le Béarn et le bourg (bâtard) de Compane et Aimerigot Marcel et Olim Barbe et les autres, et chevauchèrent moult avant sur le pays: et y portèrent grand dommage, car nul ne leur alloit au devant, et en fut le pays tout effrayé delà la rivière de Loire et deçà, et jusques en la comté de Blois et en Touraine, car on ne pouvoit savoir ni imaginer que ces deux armées, qui se

tenoient sur les champs, avoient en pensée de faire. Les aucuns disoient que la chose se tailloit que ils devoient eux trouver ensemble: mais non firent, car l'armée de mer se retrait (retira), comme je vous dirai, et aussi firent Perrot le Béarnois et sa route (troupe).

Quand ils eurent grandement pillé le pays et gagné, ils eurent conseil d'eux retraire (retirer) en leurs châteaux, et mettre en sauf garant tout ce qu'ils avoient conquis et gagné sur le chemin d'Auvergne et s'en allèrent les uns à Aloise les autres à Ouzac ou à Carlac; Perrot le Béarnois se retrait (retira) à Chaluset. Si n'y eut plus fait d'armes ni de chevauchée, pour cette saison, en Auvergne ni en Limousin. Car trèves furent prises par delà la rivière de Loire, qui devoient durer, si comme elles firent, jusques au mois de mars. Et toujours se tenoit le siége devant Ventadour, de messire Guillaume de Lignac, de messire Jean Bonne-Lance, de messire Jean le Bouteiller, et des autres chevaliers et écuyers d'Auvergne et de Limosin, car Geoffroy Tête-Noire étoit bien si orgueilleux, qu'il ne faisoit compte de nulles trèves, ni de paix ni de repit, et tout sur la fiance de son fort lieu.

Nous nous souffrirons à parler du siége de Ventadour et de dire pour le présent quelle la fin en fut, et nous rafraîchirons d'autres nouvelles: c'est à entendre des besognes de Brabant et de Guerles, qui ne sont pas à oublier ni ignorer, pour la cause que le roi de France y mit la main quand il vit que les choses alloient mal.

CHAPITRE CX.

Comment les Brabançons travaillèrent fort ceux de Grave par leur siége: et comment les Gueldrois brulèrent et ruinèrent un pont, que les Brabançons avoient fait sur Meuse, pour entrer du côté de Gueldres, et contraindre la ville de Grave plus étroitement.

Si comme je vous ai ci dessus entretenu et éclairci des anciens duc de Guerles (Gueldres), comment le aves (ayeul) du duc de Guerles dont je traite présentement se maria à la fille de Bertrand de Malines, pour lui ôter de danger et racheter son héritage qui grandement étoit entoullié (embarrassé) et empêché, le duc de Guerles (Gueldres) fils du duc de Juilliers, pour entretenir la ville de Grave sur les Brabançons, et que il y eut cause et juste titre, regarda, quand il vit que il ne pouvoit ravoir les trois châteaux dessus nommés, séants sur la rivière de Meuse, Gaugelch, Buch et Mille qui jadis avoient été de l'héritage très foncier du pays de Guerles (Gueldre), qu'il attribueroit la ville de Grave à son héritage perpétuellement. Et avoit ce duc une sienne fille bâtarde donnée et mariée au damoisel de Kuck, lequel sire de Kuck étoit héritier de la ville de Grave. Si fit un traité à (avec) lui amiablement, ainsi que le père et le fils en doi-

vent avoir nul moyen (médiateur); et lui donna le damoisel de Kuck la ville et la seigneurie de Grave et l'en ahérita, présents, les barons et les chevaliers de Guerles et de Juliers. Et le duc de Guerles, pour cette cause, le récompensa de la terre et seigneurie de Boësde séant sur la rivière de Ligne, en la duché de Guerles marchissant (confinant) sur le pays de Hollande et bien en sus de Brabant. A cette ville de Boësde append un très bel châtel; et est une bonne grosse ville et de grand profit, mais Grave vaut mieux. Et fit ce marché le duc de Guerles sur l'entente (dessein) que d'avoir juste querelle d'obtenir la ville de Grave contre les Brabançons; car la duchesse de Brabant et son conseil disoient que anciennement les seigneurs de Kuck l'avaient tenue par gage, et que, toutes fois et quantes fois que il leur plaisoit ou à leurs hoirs, ils le pouvoient racheter, et que sans cause le duc de Guerles le tenoit, fors que par gage. Le duc de Guerles étoit tout contraire à ces opinions et disoit comme son bon héritage, ce seroit la dernière ville qu'il tiendroit; et pour cette même cause s'émût la guerre et le maltalent (querelle) entre les Brabançons et les Guerlois; et vinrent ceux de Brabant au mois de mai mettre le siége devant la ville de Grave, chevaliers, écuyers et toutes les communautés des bonnes villes; et y firent amener et acharier engins, espringales, trébus, chefs et tous autres atournements (préparatifs) d'assaut. Et étoient bien quarante mille hommes, que uns que autres, et étoient logés au devant de Grave, contre val la rivière de

Meuse. Et étoit leur ost rempli de tous biens, car ils avoient leurs pays derrière eux et à tous côtés, dont les pourvéances leurs venoient largement et pleinement; et ce est l'aise des Brabançons, car où que ils soient et que ils vont, ils veulent être en vins et en viandes et en délices jusques au cou, ou tantôt ils retourneroient en leurs maisons. La duchesse de Brabant, pour mieux montrer que la besogne étoit sienne et pour ouïr plus souvent nouvelles de ses gens du siége, s'en vint loger en cet été en la ville du Bois-le-duc, à quatre lieues de Grave. Si avoit tous les jours allants et revenants grand'foison entre Grave et le Bois-le-duc. Ainsi se tint en cette saison, des chevaliers et écuyers et des bonnes villes de Brabant, le siége devant Grave; mais la rivière de Meuse étoit entre l'ost et la ville, et avoient sus le rivage à leur côté les Brabançons mis et assis leurs grands engins qui bien pouvoient jeter jusques à la ville; et par spécial ils leur envoyèrent bêtes mortes par le jet de leurs engins pour eux empunaiser; et grévoit grandement à ceux de Grave quand elles chéoient (tomboient) en leurs villes; mais à l'encontre de ce ils y pourvéoient et remédioient du mieux qu'ils savoient et pouvoient.

Le duc de Gueldres, qui le plus souvent se tenoit a Nimaye (Nimègue), étoit bien informé de l'état du siége et avoit envoyé en garnison à Grave des bonnes gens d'armes, chevaliers et écuyers; mais bien véoit que de sa puissance il n'étoit pas fort assez pour passer la Meuse et combattre ses ennemis; et aussi il ne le trouvoit point en son conseil,

Et espéroit le duc à avoir un très grand confort d'Angleterre, car, en l'année devant, il avoit là été et recueilli moult grandement de ses cousins, premièrement du roi d'Angleterre et de ses oncles; et lui avoient promis confort et aide si il lui besognoit. Si avoit écrit et mandé tout son état et le siége de Grave au roi et à ses oncles, mais on n'y pouvoit entendre, car en Angleterre, pour cette saison, ils étoient tous entriboulés (troublés) et en mauvais arroi, quoique le roi se fût reformé en nouveau conseil, par l'ordonnance de ses oncles et de l'archévêque de Cantorbie (Canterbury) [1].

Bien en fut parlementé, environ la saint Jean Baptiste, à savoir si on envoyeroit gens d'armes et archers en Guerles (Gueldres), pour conforter le duc: ainsi qu'enconvenancé (promis) lui avoit été. Mais, tout considéré et imaginé les besognes d'Angleterre, on ne le trouvoit point en conseil, car renommée couroit au dit royaume d'Angleterre, que le roi de France faisoit un secret mandement: mais on ne savoit dire là où il voudroit ses gens envoyer: et faisoient doute les Anglois par imagination, qu'ils viendroient devant Calais. Avecques toutes ces doutes ils n'étoient pas bien assurés de la bande (frontière) et du royaume d'Écosse; car le sire de Percy, comte de Northumberland et les barons des frontières d'Écosse avoient entendu, ainsi que renommée court

(1) Jusqu'ici dans les imprimés, toute cette partie du chapitre avoit été étrangement défigurée; plus de la première moitié même avoit été supprimée. J'ai restitué ce morceau d'après le manuscrit 8325 qui contient le meilleur texte à suivre pour tout le 3e. livre de Froissart. J. A. B.

de pays en autres, que les Écossois se pourvéoient et chevaucheroient en cet été. Pourtant ne s'osoient-ils, en Angleterre, dénuer de gens d'armes ni d'archers, car jà en avoit sur l'armée de la mer avec le comte d'Arundel grand'foison : et si convenoit que leur pays fût gardé et pourvu. Si disoient les aucuns, en le conseil des nobles d'Angleterre. « Nenny, laissez le duc de Guerles convenir. Il est de soi moult vaillant et chevaleureux : et si demeure en fort pays. Il se chevira bien de la guerre contre ces Brabançons. Si plus grand'chose lui sourdoit, tout à temps seroit-il reconforté. Il a les Allemands de son accord, et ses voisins qui autrefois se sont mis en sa route (troupe), à l'encontre des Brabançons et des François. »

Ainsi se portoient les choses en Angleterre : mais ceux de la ville de Grave en avoient la peine, les assauts et les escarmouches. Or avisèrent, en cette saison que le siége se tenoit devant Grave, les Brabançons qui jà se commençoient à tanner (fatiguer) et lasser, que ils feroient faire et ouvrer et charpenter un pont de bois, sur la rivière de Meuse : et par là entreroient-ils en la duché de Guerles et détruiroient le pays : parquoi nulle douceur, ni nuls vivres, ne viendroient en la ville de Grave; et se trouveroient gens assez pour assiéger, d'autre part la rivière, la ville de Grave; et clorroient (fermeroient) tellement le pas de tous lez (côtés) que nulles pourvéances n'y viendroient et par ce parti ils l'affameroient. Si mirent tantôt grand'foison d'ouvriers et de charpentiers en œuvre : et se hâta-t-on grande-

ment d'ouvrer et charpenter ce pont sur le rivage, et à la mesure qu'on l'ouvroit et le charpentoit, on l'asséoit (plaçoit) sur la rivière et les jetées mises fortes et bien appuyées dedans la rivière. Si fut le dit pont ouvré et charpenté et mené moult avant, et si près de la terre et du rivage à l'autre lez (côté) que les Guerlois y pouvoient bien avenir du jet d'un lance. Quand ceux de la garnison de Grave virent qu'on les approchoit de si près, si se doutèrent grandement et eurent conseil et avis entre eux comment ils s'en cheviroient. Ils assirent (placèrent) leurs canons et leurs trebus (trébuchets) et arcs à tour sur leur rivage, et firent traire (tirer) et lancer si roide et si ouniement (à la fois) aux ouvriers qui ce pont menoient et édifioient que moult en occirent : et n'osoit nul aller avant. Et jetoient leurs engins feu très grand, par quoi le pont fut tous ars (brûlé) jusques aux estaches (piliers) dedans l'eau. Ainsi fut le pont perdu et défait, et perdirent les Brabançons toute leur peine et les coûtages (frais) que coûté avoit le pont à faire. Quand les seigneurs de Brabant et les consaulx (conseillers) des bonnes villes virent que ils avoient ainsi perdu leur temps, si se remirent ensemble pour avoir nouveau conseil.

CHAPITRE CXI.

Comment les Brabançons passèrent parmi la ville de Ravestain en Gueldre et comment le duc de Gueldres se partit de Nimaye (Nimégue) atout (avec) trois cents lances et vint a l'encontre des Brabançons, et comment il les déconfit entre Ravestain et Grave.

A trois lieues petites de la ville de Grave [1], et sur cette même rivière, sied la ville et le château de Ravestain, lequel est héritage au baron de Borne; et cils (ce) sire de Borne est des hommes et des tenables du Brabant; et étoit là au dit siége avec les autres. Si fut requis et prié, de par le conseil de la duchesse de Brabant et de par les barons et chevaliers et bonnes villes de Brabant, que il voulsit (voulût) ouvrir sa ville de Ravestain, pour passer parmi une partie de leur ost, et pour aller courir au pays de Gueldres. Enuis (avec peine) le fit, car le duc de Gueldres lui est trop voisin, mais faire lui convenoit, puisqu'il en étoit requis de sa dame naturelle et de ceux de son lez (côté), ou autrement on eût eu soupçon très grand sur lui, dont

(1) Tout ce chapitre est complètement défiguré dans les éditions francaises et anglaises; le style en est lent et incorrect et n'a rien de cette allure franche qui distingue les quatre pages que je substitue. J. A. B.

il eût moins valu, et fut le jour ordonné et arrêté pour passer toutes gens au pont de Ravestain. Le duc de Gueldres, qui se tenoit à Nimaye (Nimégue), fut signifié et informé véritablement, ne sais pas par qui ce pouvoit être, ou par espies, ou autres gens espoir (peut-être) que il avoit de son accord au conseil ou en l'ost de Brabant, et lui fut dit ainsi; que le sire de Borne livroit passage aux Brabançons; et entreroient en sa terre par la ville et le pont de Ravestain. Quand ces nouvelles lui furent venues si fut tout pensieux et mélancolieux, car il voyoit que il n'avoit pas gens assez pour resister contre le pouvoir de Brabant, où bien pouvoit avoir, si ils passoient tout outre, quarante mille hommes, que uns que autres. Si eut le duc plusieurs imaginations sur ce et demandoit conseil aux siens, pour savoir comment il se maintiendroit. Finalement, tout considéré, il regarda qu'il mettroit tous ses gens ensemble et se trairoit (rendroit) sur les champs, et viendroit devers la ville de Grave, pour eux rafraîchir et reconforter; et si les Brabançons entroient en Gueldres, il entreroit aussi en Brabant. Et disoit bien que point il ne vouloit être enclos en nulle de ses villes, et aussi ce lui conseilloit un grand sire de son pays qui s'appeloit messire de Ghesme. Et nonobstant tout son conseil, qui lui avoit dit tout le contraire, si n'en eut-il fait autre chose que il en fit, car ce duc fut de grande emprise et de bonne volonté, et conforté de soi-même pour porter dommage à ses ennemis. Si fit signifier parmi la ville de Nimaye (Nimégue) à toutes gens, qu'il vouloit che-

vaucher le matin; et ce jour devoient venir aussi les Brabançons à Ravestain, et là passer la Meuse. Adonc vissiez chevaliers et écuyers appareiller de grand' manière, quoique leurs harnois fussent tout près et leurs chevaux aussi, car de tout ce faire ils sont grandement soigneux.

Quand il devoit partir de Nimaye (Nimégue) il s'en vint en une église où il y a une image et chapelle de Notre-Dame, et là fit son offrande et ses oraisons, et se recommanda de bonne volonté à li (elle), et puis monta; et ses gens montèrent bien arréement (en ordre), et se départirent de Nimaye (Nimégue), et se trairent tous sur les champs, et se trouvoient bien quatre cents lances de bonnes gens, chevaliers et écuyers. Ce même jour aussi chevauchoient les Brabançons, mais les Guerlois rien n'en savoient, ni nul apparent ils n'en avoient; et eut conseil d'envoyer ses coureurs devant pour savoir aucunes convenances de ses ennemis, car moult désiroit à ouïr nouvelles, et avoit pris le chemin de la ville de Grave. Les coureurs quand ils se départirent du duc de Guerles, chevauchèrent si avant que vers Grave. Ils y vinrent aux barrières et demandoient à ceux qui là gardoient, s'ils savoient rien des Brabançons, et si ce jour ils devoient passer. Cils (ceux-ci) répondirent et dirent ainsi: « Nous espérons que voirement passeront-ils hui, car au matin leur ost a été moult estourmé (en mouvement), mais ils ne peuvent passer, fors par le pont à Ravestain, et si vous chevauchez cette part, vous en aurez aucunes nouvelles. » A ces mots se départirent

de là les coureurs du duc de Guerles et traversèrent les champs pour aller devers Ravestain. A cette heure que ils chevauchoient, passoient toutes gens sans ordonnance au pont de Ravestain; mais quand ils étoient outre, et ils se trouvèrent sur les champs par l'ordonnance des maréchaux qui étoient passés tout premièrement, ils attendoient l'un l'autre, et se mettoient eusemble et se recueilloient par bannières et par pennons, ainsi que faire ils se devoient.

Ce propre jour, au matin, avoit envoyé le duc de Gueldres par les varlets de sa chambre tendre et ficher les passons (pieux) en terre un vermeil pavillon sur les champs, et près du rivage de la rivière de Meuse, au dessous de la ville de Grave, et l'avoit fait faire en remontrant à ses ennemis qu'il viendroit là loger. Le pavillon fut bien vu des Brabançons; ils n'en firent compte, car ils se sentoient gens assez, et voirement (vraiment) étoient-ils, pour combattre le duc de Guerles et toute sa puissance. Tout en telle manière que les Guerlois avoient leurs coureurs sur les champs, avoient autant bien ceux de Brabant les leurs, par quoi ils surent nouvelle l'un de l'autre. Or retournèrent les coureurs du duc de Gueldres qui ce matin avoient moult chevauché de long et de travers, avant et arrière pour mieux aviser leurs ennemis, et trouvèrent le duc et sa route (troupe) qui s'en venoient vers Grave; et avoit intention de premier, mais ce propos lui mua, que il s'en viendroit bouter en la ville. Les coureurs s'arrêtèrent devant le duc, et

dirent tout haut : « Monseigneur, nous avons vu une partie de vos ennemis; ils ont passé la Meuse, au pont à Ravestain, et encore passent et passeront tous, si comme nous espérons, car sur les champs ils se surattendent. » — « Et sont ils grands gens, demanda le duc de Guerles. ? » Cils répondirent par avis et dirent : « Monseigneur, ceux que nous avons vus sont plus de cinq mille. »

De-lez (près) le duc étoient pour l'heure, le sire de Ghesme, ordonné souverain de la chevalerie, et le Damoisel de Housbergue, le sire de Hueckelent, messire Ostes, le sire d'Aspres, et plusieurs autres chevaliers et écuyers qui toutes ces paroles ne pouvoient pas avoir ouïes. Puis demanda le duc conseil à ses hommes et à ses plus prochains, lequel en étoit bon et le meilleur à faire; et comment qu'il en demandât, son courage s'inclinoit toujours d'aller sur ses ennemis, puisque trouver les pouvoit. Là eut sur les champs, de ceux qui acconseillé l'avoient plusieurs paroles retournées, car les aucuns disoient ainsi : » Sire, vous n'avez que une poignée de gens au regard des Brabançons, car sachez: toute la puissance du Brabant, chevaliers et écuyers et communautés des villes, sont hors; comment pourrez vous assembler (attaquer), trois mille hommes espoir (peut-être) que vous avez, à quarante mille hommes; si vous le faites, vous ferez un très grand outrage (témérité); et si mal vous en prenoit, on diroit que folie, outre cuidance ou jeunesse le vous auront fait faire; et nous qui vous avons acconseillé en seriêmes (serions) blamés. » — « Et quel chose est bon, re-

pondit le duc, que j'en fasse ? » — « Sire, répondirent les chevaliers; retrayons nous en la ville de Grave. Véez le ci devant nous et laissons les Brabançons loger hardiment sus votre pays. Jà avez vous dit, s'ils ardent (brûlent) votre pays, vous entrerez et arderez au leur, et lui porterez bien autant de dommage que ils feront à vous. De deux mauvais chemins on doit élire et prendre le meilleur. » — « Hà, répondit le duc, que à votre loyal pouvoir me conseillez vous ce crois-je; mais je veux bien que vous sachiez que je ne ferai jà ce marché; il me seroit trop déshonorable. Ni en ville ni en châtel que j'aie, je ne m'enclorrai et lairrai mon pays ardoir (brûler). Je aurois plus cher à être mort sur les champs. Je veux bien qu'ils soient dix mille ou vingt mille; pensez vous que ces communages (communautés) sachent combattre. M'aist (aide) dieu ! nennil. Sitôt qu'ils nous verront chevaucher en brousse (troupes) et entrer en eux de grand volonté, ils ne tiendront nul arroi et se deflanqueront (disperseront). »

A ces mots le duc de Gueldres qui désiroit la bataille dit, en tenant la main contre son cœur. « Mon cœur me dit que la journée est bien mienne. Je veux combattre; mais mes ennemis j'ai trop plus cher à assaillir, et mieux me vaut, et plus honorable et plus profitable nous est que de être assailli. Or tôt, développez ma bannière, et qui veut être chevalier traie (vienne) avant, je le ferai en l'honneur de dieu et de saint George, à qui je me rends de bonne volonté à la journée de hui, et à

madame sainte Marie, dont l'image est à Nimaye (Nimégue), et à laquelle au départir je pris congé de bonne volonté; si lui recharge et recommande toute mon affaire. Avant! Avant! dit il encore, qui m'aimera si mette peine à me suivre légèrement.

Cette parole, que le duc de Guerles dît, rencouragea grandement toutes ses gens, et par spécial ceux qui l'avoient ouï: et montrèrent tous, par semblant, qu'ils fussent en grand'volonté de combattre, et tous confortés de courir sur leurs ennemis qui approchoient. Si estraingnireut (resserrèrent) leurs plates (armures), et avalèrent les carnez (visières) de leurs baciuets, et restreignirent les sangles de leurs chevaux: et se mirent en bon arroi, et tous ensemble: et chevauchèrent tout le pas, pour avoir leurs chevaux plus frais et plus forts à l'assembler (attaquer). Et là furent faits aucuns chevaliers nouveaux qui se désiroient à avancer; et chevauchèrent en cet arroi, en bon convenant (ordre), devers Ravestain. Jà étoient tout outre les Brabançons et grand'foison des communautés des bonnes villes.

Nouvelles vinrent au sénéchal de Brabant, et aux chevaliers, que le duc de Guerles étoit sur les champs, et si près qu'il venoit sur eux, et que tantôt l'auroient. Ceux à qui les premières nouvelles vinrent, furent moult émerveillés de l'aventure: et cuidèrent (crurent) bien et de vérité, que le duc de Guerles, pour un homme qu'il avoit en sa compagnie, en eut six. Si s'arrêtèrent sur les champs: et s'en vinrent mettre en arroi; mais ils n'eurent pas loisir, car véez ci venir le duc de Gueldres et sa

route (troupe), tous venant ensemble, éperonnant leurs chevaux, et criant Notre-Dame ! Guerles ! les lances toutes abaissées, et là eut un écuyer de Guerles lequel on doit recommander, car, pour le grand désir qu'il avoit d'exaucer son nom et de venir aux armes, tout devant les batailles il férit cheval des éperons, abbaissant son glaive: et fut tout le premier joûtant et assaillant, et entrant sur ses ennemis. On appeloit l'écuyer adonc Herman de Merkes. De cette joûte il en porta un à terre, moult valeureusement. Je ne sais s'il fut puis relevé, car la foule vint tantôt si grande, et la presse des chevaux que, qui étoit abattu, fort étoit de le relever, s'il n'étoit trop bien aidé: et je vous sais bien à dire que de cette première joûte il y eut plus de six vingts Brabançons portés par terre. Là vissiez grand effroi, et grand abattis de gens, et à petite défense des Brabançons. Car ils furent soudainement pris: et ainsi doit-on faire, qui veut porter dommage à ses ennemis. Car ces Brabançons, quoi qu'ils eussent grand'foison de gens et de grands seigneurs, furent si épars, que oncques ils ne se purent mettre en ordonnance ni en arroi de bataille: et furent percés tout outre et épars, les uns çà, les autres là: ni les grands seigneurs, barons et chevaliers de Brabant ne pouvoient venir à leurs gens, ni leurs gens à eux.

A doncques ceux qui étoient derrière, entendirent l'effroi, et virent la grand' poudrière: et leur sembla proprement par la voix et le tumulte des cris et la poudrière qui voloit et venoit sur eux et les approchoit, que leurs gens fussent déconfits: donc, pour l'effroi et la grand'hideur (frayeur) où ils en chu-

rent (tombèrent), tantôt ils se mirent vu au retour, les aucuns vers Ravestain; et les autres qui étoient plus effrayés quéroient le plus court chemin et s'en venoient sur la rivière de Meuse, et entroient dedans, fût à pied ou à cheval, sans tâter le fond ni demander du gravier ni le moins profond; et étoit proprement avis à ceux qui fuyoient, que leurs ennemis leur fussent sur le col.

Par cette déconfiture d'eux mêmes, en y eut des noyés et des péris en la rivière de Meuse, plus de douze cents. Car ils sailloient (sautoient) l'un sur l'autre, ainsi comme bêtes, sans arroi ni ordonnance: et plusieurs seigneurs et hauts barons de Brabant que je ne vueil point nommer, car blâme seroit pour eux et pour leurs hoirs, fuyoient lasques (lâchement) et honteusement: et quéroient leur sauvement (salut), sans prendre le chemin de la rivière ni de Ravestain, mais autres voyes, pour éloigner leurs ennemis.

En telle pestillence chut (tomba) ce jour, entre Grave et Ravestain, la chevalerie de Brabant; et grand'foison il y eut de morts et de pris, car ceux qui pouvoient venir à rançon se rendoient legérement à (avec) petit de défense, et ces Allemands les prenoient et fiançoient volontiers, pour le grand profit qu'ils en pensoient à avoir. Ceux qui retournoient au logis devant Grave, ésmayoient (effrayoient) ceux qui étoient demeurés, car ils venoient, ainsi que gens tous déconfits, en leur grosse haleine: ni a peine avoient-ils puissance de parler ni de dire: « Recueillez tout, car nous sommes tous gens déconfits: ni en nous n'a nul recouvriere (remède).

Quand ceux des logis entendirent la vérité de la besogne, et ils virent leurs gens en tel parti, si furent tous eshidés (épouvantés): et n'eurent pas les plusieurs loisir ni puissance d'entendre à prendre le leur ni à déloger leurs tentes, leurs trefs, ni leurs pavillons, ni du trousser (rassembler), ni mettre à voiture: mais départoient le plus, sans dire adieu: et laissoient tout derrière, car ils étoient si effrayés, que nulle contenance d'arroi (ordre) ni d'ordonnance de recouvrer ne montroient; ni n'avoit en eux. Vitaillers, et voituriers laissoient leurs chars et leurs sommiers, et leurs pourvéauces: et montoient sur leurs chevaux: et se mettoient à sauveté: et s'enfuyoient vers Bois-le-duc, ou vers Heusdin, ou le Mont Saint Gertrude (Gertruydenberg) ou Dordrecht; ils n'avoient cure que pour éloigner leurs ennemis. Et, si ceux de la ville de Grave, les hommes de la ville et ceux qui s'y tenoient en garnison de par le duc de Guerles, eussent su plutôt assez la déconfiture qui se faisoit sur les Brabançons, ils eussent grandement fait leur profit: et en eussent beaucoup rué jus, et r'atteints. Mais point ne le surent jusques à bien tard: et nonobstant, quand ils issirent (sortirent) hors, ils trouvèrent grand'foison de tentes, de trefs, de pavillons et de pourvéances, et d'engins dressés, et de canons, et d'artillerie: et tout recueillirent et emmenèrent à leur ville, à grand loisir, car nul ne leur devéoit (empêchoit) ni n'alloit au devant. Ainsi se porta leur département du siége de Grave: et reçurent les Brabançons ce dommage: dont il fut grand'nouvelle en

plusieurs pays, comment une poignée de gens en déconfirent quarante mille, et levèrent le siége: et là furent pris le grand sire de Borgueval, le sire de Goch, le sire de Lintre et tant d'autres que jusques à dix sept bannières: et en trouverez les pennons devant l'image Notre-Dame à Nymaye (Nimégue), afin qu'il en soit perpetuelle mémoire.

CHAPITRE CXII.

Comment le duc de Gueldres, après ce qu'il eut déconfit les Brabançons, se retrait (retira) a Nimaye (Nimégue): et comment les nouvelles vinrent au roi de France et a ses oncles de cette déconfiture, et comment le roi et son conseil envoyèrent messagers en ambassade au roi d'Allemagne, pour guerroyer plus surement en Guerles.

A peine puis-je recorder ni écrire, pour honneur, la honteuse déconfiture qui fut ce jour sur les Brabançons: mais au cas que j'ai promis, si comme je ennarrai (parlai) au chef (tête) de mon livre, au cas que je vueil (veux) tout chroniser et faire juste histoire, il m'en faut faire vraie et bonne narration, sur qui que la fortune tourne. Le jeune duc de Guerles eut cette journée pour lui, qui en fut en l'an de grâce mil trois cents quatre vingt et huit, environ la Madeleine, au mois de juillet. Quand la

déconfiture et la chasse fut passée, et le champ tout délivré, et ce fut tantôt fait, en moins de deux heures, les Guerlois se mirent tous ensemble sur les champs: et furent très grandement réjouis, et bien le devoient être; de la belle aventure qu'ils avoient trouvée; car ils tenoient autant de prisonniers, ou plus qu'ils ne furent de gens. Là étoient les hérauts de leur côté, qui cherchoient les morts, et qui avoient été entre les batailles. Entre les morts y fut occis en beau fait d'armes un jeune chevalier de la comté de Namur qui s'appeloit Walter de Zelles, sire de Balastre; de laquelle mort et aventure le duc de Guerles, quand on lui conta, fut trop durement courroucé: et le plaignit: et bien le montra; et dit que la mort du jeune chevalier déplaisoit à lui grandement, car il étoit gracieux homme, habile, courtois et joli (gai): et aussi le dit chevalier, l'année devant, avoit été en Prusse avec le duc et sa compagnie; pourquoi, de la mort de lui il en fut plus tendre. Si regardèrent le duc et ses gens tous sur les champs: et eurent conseil et avis quelle chose ils feroient, s'ils s'en iroient à Grave, pour eux rafraîchir et là mettre leurs prisonniers. « Nenny, dit le duc. Je me donnai et vouai, au département de Nimaye (Nimégue), et suis donné et voué hui, au commencement de la bataille, à Notre-Dame de Nimaye (Nimégue). Si vueil (veux) et ordonne que tous à lie chère retournons cette part, et allons voir et remercier la dame, qui nous a bien aidé à avoir victoire. »

Ce conseil fut tenu, nul ne l'eut brisé: puisque

le duc avoit parlé. Si se mirent à chemin: et chevauchèrent les grands galops vers Nymaye (Nimégue). Il n'y avoit que deux bonnes lieues, de là où la bataille avoit été; tantôt l'approchèrent. Quand les nouvelles furent venues à Nymaye (Nimégue), et ils surent la verité de la besogne, donc vissiez gens réjouis, hommes, femmes et enfants, et le clergé issir (sortir) à l'encontre de la venue du duc, et les recueillir à grand'joie. Le duc de Guerles, accompagné de ses chevaliers, sans tourner autre part, s'en vint tout droit à l'église où cette image de Notre-Dame est où il avoit si grand'fiance: et là devant l'autel, en la chapelle, se désarma de toutes pièces, et se mit en pur son flotternel (pourpoint): et donna toutes ses armures à l'image en la remerciant et regraciant de la belle journée qu'il avoit eue: et là furent mis tous les pennons des chefs et des seigneurs, qui ce jour furent pris en la bataille, par devant l'image Notre-Dame; je ne sçais s'ils y sont encore, et puis s'en vint le duc en son hôtel, et tous les chevaliers: chacun se retrait (retira) au sien si comme ils étoient logés: et pensèrent d'eux et de leurs prisonniers, car ils pensoient bien qu'ils payeroient l'escot.

Grands nouvelles furent en plusieurs lieux de ce duc de Gueldres, qui avoit ainsi rué jus les Brabançons: et puis il fut plus douté et honoré, qu'il n'étoit en devant. La duchesse de Brabant qui se tenoit au Bois-le-duc, atout (avec) son état, quand elle vit que les choses se portoient mal et que le siége de Grave étoit levé, fut toute courroucée: et bien cause y

avoit, car la chose lui touchoit de trop près. Si ordonna garnison au Bois-le-Duc, pour garder la frontière: et puis s'en départit et s'en retourna, parmi la campagne, à Bruxelles, et là se tint un grand temps tant qu'elle ouït autres nouvelles : et écrivoit souvent de son état devers le duc de Bourgogne, où toute son espérance de recouvrer étoit.

Vous devez bien croire et savoir que ces nouvelles, qui avenues étoient du duc de Gueldres sur les Brabançons entre la ville de Grave et Ravestain, furent tantôt sçues et volées au royaume de France, et par spécial en la cour du roi: on n'en fit compte, au cas que le roi avoit si grand'affection de là aller. On écrivit tantôt devers messire Guillaume de la Trémouille et devers messire Servais de Mérande qui étoient souverains capitaines des gens d'armes que le duc de Bourgogne avoit là envoyés, et des trois châteaux séants sur la Meuse, Gaugelch, Buch, et Mille, qu'ils fussent soigneux de bien garder leur frontière: et aussi qu'ils ne fissent nulle issue (sortie), pour quoi ils prissent dommage: et que dedans bref terme ils orroient nouvelles du roi, car le roi en personne vouloit aller voir ce duc de Guerles et son pays.

Messire Guillaume avoit été courroucé de l'aventure, qui étoit avenue sur ceux de sa partie: mais les nouvelles de France le rafaîchirent tout: et se ordonna et rieulla (régla) selon ce qu'on lui écrivit et manda. Or revenons aux consaux (conseillers) du roi de France qui grand désir avoit d'aller en

Guerles: ni il n'y regardoit ni commencement, ni moyen, ni fin, fors toujours à l'emprise; car en trop grand' déplaisance avoit pris les défiances que le duc de Guerles lui avoit envoyées: et disoit bien, et mettoit outre, que quoi qu'il dût coûter, il seroit amendé: et feroit ce duc dédire: ou toute sa terre et toute la terre au duc de Juliers son père seroient arses (brûlées) et détruites.

Ducs, comtes, chevaliers, barons, et toutes manières de gens d'armes parmi le royaume de France, en furent signifiés, et que chacun se pourvût selon le lointain voyage: et fut ordonné que l'un des maréchaux de France demeureroit en France. Ce fut messire Louis de Sançoirre (Sancerre); cil (celui) garderoit la frontière d'outre la rivière de Dordogne jusques à la mer; car en le Languedoc, entre la rivière de Garonne, descendant jusques à la rivière de Loire, tréves étoient; et l'autre maréchal, messire Mouton de Blainville, iroit avec le roi. Des pourvéances grandes et grosses que les seigneurs faisoient, merveilles seroit au penser; et principalement de vins retenir et ensoigner, pour le roi premièrement, pour les ducs de Berry, de Bourgogne, de Touraine, et de Bourbon, en la cité de Reims, de Châlons, de Troyes, et tout sur le pays de Champagne en la Marche de Reims, en l'évêché de Laon et en l'évêché de Langres: et tout étoit retenu pour les seigneurs, et tous charrois, de quelque part qu'ils fussent. L'appareil pour ce voyage étoit si grand, que merveilles étoit à considérer. Encore étoit le duc de Bretagne à Paris: et ne pouvoit

avoir nulle fin ni délivrance du roi qui se tenoit le plus, pour cette saison, à Montereul-faut-Yonne (Montereau). Mais on lui faisoit bonne chère: et étoit servi de belles paroles et de courtoises: et lui prioient les seigneurs que point il lui ennuyât, et qu'il auroit hâtivement délivrance: mais on avoit tant à faire pour ce voyage qui s'entreprenoit pour aller en Allemagne, que on n'entendoit à autre chose. Ainsi se souffroit le duc qui n'en pouvoit autre chose avoir: car, puis qu'il étoit si avant que dedans Paris, il se vouloit partir au gré et plaisir du roi et des seigneurs, mais il séjournoit là à grands frais, dépens, et coûtages.

Quand on vit que c'étoit acertes (sérieux) que le voyage de Gueldres se feroit, car jà étoit la taille toute ordonnée parmi le royaume de France, et payoient toute gens, chacun selon sa proportion et qualité, voire s'il n'étoit gentil-homme, chevalier, ou écuyer, et taillé de servir le roi en armes.

Or dirent plusieurs sages hommes parmi le royaume de France, et au conseil du roi, et hors du conseil, que c'étoit grand outrage de conseiller le roi de France d'aller si loin requerre ses ennemis que en l'empire d'Allemagne: et qu'il mettoit le royaume en grand' aventure, car il étoit jeune, et grandement en la grâce de tout son peuple; et que il devoit suffire que l'un de ses oncles, ou les deux y allassent, et le connétable de France, et cinq ou six mille lances, et non pas la personne du roi. Bien étoient les oncles du roi de ce conseil et de cet accord: et le remontrèrent moult sagement, et pour

grand bien, au roi, afin qu'il s'en voulsist (voulut) déporter (dispenser): mais, quand ils lui en parlèrent, il fut tout courroucé, et répondit, et dit ainsi: « Si vous y allez sans moi, ce sera outre ma plaisance et volonté: et, avec tout ce, vous n'aurez point d'argent. Autrement ne vous puis-je contraindre. »

Quand les ducs de Berry et de Bourgogne ouïrent la réponse du roi, et ils connurent et sentirent la grand' affection, qu'il avoit à aller en ce voyage, si répondirent: « Dieu y ait part: et vous irez donc: ni sans vous nous ne ferons jà le voyage. Soyez en tout conforté. » Or regardèrent les seigneurs et prochains du roi, et de son conseil, une chose qui moult étoit nécessaire à faire; je vous dirai quelle. Entre le roi de France et le roi d'Allemagne a de long temps grandes ordonnances, que nul des deux ne peut entrer, à main armée, sur la terre de son voisin. C'est à entendre que le roi de France ne peut faire guerre au roi d'Allemagne, ni le roi d'Allemagne au roi de France, sur trop grand' peine de mise et de sentence de pape, où ils se sont liés et obligés: et le leur fait on jurer solemnellement au jour de leur couronnement et création, pour entretenir fermement les deux royaumes en paix et unité. Or fut avisé et conseillé, au cas que le roi de France vouloit aller en ce voyage, c'est à entendre en Gueldres, et Gueldres est tenue du roi d'Allemagne, que on enverroit sommer le roi d'Allemagne suffisamment, en lui remontrant de par le roi de France et son conseil, que le duc de Guerles impé-

tueusement et follement avoit défié le roi de France, de défiances dures et felles (cruelles), et hors de stile et usage, que seigneurs, qui se veulent guerroyer doivent tenir à défier l'un l'autre. Et pour ce duc de Guerles faire dédire et amener à raison, le roi de France, à main armée et à (avec) puissance, vouloit venir en Allemagne: non à l'encontre du roi d'Allemagne ni de sa seigneurie, mais contre son ennemi; et querre (chercher) là où il le pourroit trouver.

Pour faire ce message en furent chargés messire Guy de Harcourt, un moult sage et pourvu chevalier, et avecques lui un des maîtres de parlement qui s'appeloit pour lors, maître Yves d'Orient. Ces deux dessus hommes furent nommés au conseil du roi de France, et chargés d'aller au voyage, devers le roi d'Allemagne, et eux bien endittés (instruits) et informés quelle chose ils devoient faire et dire. Si ordonnèrent leurs besognes: et, sitôt comme ils eurent leur charge, ils se départirent du roi et de ses oncles: et prirent le chemin de Châlons en Champagne: et chevauchèrent en bon arroi ainsi comme hommes notables et commissaires de par le roi de France: et trouvèrent le seigneur de Coucy qui là se tenoit, et retenoit chevaliers et écuyers de Bar, de Lorraine, et de Champagne, pour aller à ce voyage, car il devoit faire l'avant-garde. Si fit à messire Guy et à maître Yves d'Orieut très bonne chère: et leur donna moult notablement un jour à dîner, en l'hôtel là où il se tenoit: et puis à lendemain ils passèrent outre: et chevauchèrent devers

Saint-Menchout, et devers le pays de Luxembourg, pour là ouïr certaines nouvelles du roi d'Allemagne.

CHAPITRE CXIII.

Comment le roi de France et son conseil donnèrent congé au duc de Bretagne de retourner en son pays: et comment le pays de Brabant s'envoya exguser de ne pouvoir bailler passage au roi et à son ost: comment les ambassadeurs de France exploitèrent envers le roi d'Allemagne.

Pour ce, si les ambassadeurs du roi de France tiroient pour aller parler au roi d'Allemagne, ne se séjournoient pas les François à aller faire leurs pourvéances très grandes et très grosses: et fut signifié qu'à la moyenne (milieu) d'août chacun fût sur les champs, et au chemin de Champagne et de là environ, car le roi se mettroit en voyage: ni on n'attendroit pas la réponse que messire Guy de Harcourt et maître Yves d'Orient rapporteroient ni auroient du roi d'Allemagne. Or sembla-t-il bon au roi de France, à ses oncles, et à leurs consaux (conseillers), que le duc de Bretagne, qui long temps avoit séjourné à Paris, fût expédié. Si fut mandé à Montereau-faut-Yonne: et là recueilli moult liément du roi, et de ses oncles par spécial: et du duc de Bourgogne et du duc de

Touraine; car pour ces jours le duc de Berry n'y étoit pas, mais étoit en son pays de Berry, et ordonnoit ses besognes, et assembloit ses gens, et avoit fait faire son mandement en Poitou, et là manda chevaliers et écuyers, et gens d'armes, qu'ils se traïssent (rendissent) avant. Le roi, si comme dessus est dit, et le duc Bourgogne traitèrent moult amiablement, et parlèrent au duc de Bretagne: et lui montrèrent toute amour. Vous savez comment il avoit remis arrière, et rendu au connétable ou à ses commis, les châteaux et la ville de Jugon: mais des cent mille francs, qu'il avoit eus et reçus, fort lui étoit du rendre, car ils étoient tous alligés en pourvéances et en garnisons de châteaux, de villes, et de gens d'armes étrangers qu'il avoit retenus et loués tout l'hiver, car il cuidoit (croyoit) bien avoir la guerre, mais on le refréna et r'adoucit de douces paroles. Et fut si sagement mené et traité, qu'il eut en convenant (promesse) au roi et au duc de Bourgogne, de remettre arrière les cent mille francs, à payer en cinq ans, à vingt mille francs l'an, jusques à fin de payement; et tant que de l'assignation le roi et les consaulx (conseillers) de France s'en contentèrent: et puis se départit le duc de Bretagne d'eux et prit congé moult amiablement: et lui donna le roi, à son département, de beaux joyaux. Si s'en retourna à Paris: et là lui donna le duc de Bourgogne, en son hôtel qu'on dit d'Artois, à dîner, moult hautement, et à ses chevaliers aussi: et là prit congé de lui, et eux semblablement. Depuis ne séjourna guères le duc de Bretagne à Paris: mais fit ordon-

ner ses besognes, et par ses gens payer, par tout, ce qu'on avoit accru: et puis issit (sortit): et prit le chemin d'Étampes: et chevaucha parmi la Beausse et s'en vint à Baugency sur Loire: et plusieurs de ses gens tirèrent et chevauchèrent toujours devant eux: et passèrent parmi les pays de Blois, de Touraine, de Maine et d'Anjou: et rentrèrent en Bretagne. Mais le duc avoit sa navie (flotte) toute appareillée, à Beaugency. Il se mit en une belle nef, le seigneur de Monfort, et le seigneur de Malétroit en sa compagnie: et se fit nager (naviguer) tout contre val la rivière de Loire: et passa par dessous le pont de Blois: et ainsi aval la rivière. Il fit tant qu'il se trouva en la cité de Nantes: et là fut-il en son pays. Nous nous souffrirons à parler du duc de Bretagne, car il me semble qu'il a bien tenu son convenant (promesse) au roi et à ses oncles, et n'a fait choses, qui à ramentevoir (rappeler) fasse, ni n'avoit fait au jour que je cloï (terminai) ce livre. Je ne sais s'il en fera nulle. S'il en fait, j'en parlerai, selon ce que j'en serai informé. Or retournerons au roi de France, qui s'ordonnoit moult fort pour aller en la duché de Gueldres.

Quand le sire de Coucy fut revenu à Montereau sur Yonne devers le roi et ses oncles, il leur recorda comment il avoit exploité, et que tous chevaliers et écuyers, en Bar, en Lorraine, en Bourgogne, et par tout outre jusques à la rivière du Rhin et de Sonne (Saône), étoient réveillés et appareillés d'aller en ce voyage avec lui. Le roi en eut grand'joie: et dit que, s'il plaisoit à Dieu, il ver-

roit en cet an ses cousins les ducs de Juliers et de Gueldres. Or fut du commencement parlementé et regardé, par où on pourroit passer, pour le meilleur et le plus aisé et le plus bref. Les aucuns disoient que le droit chemin étoit de descendre en la Thierasche, et de passer sur la frontière de Hainaut et de Liége, et passer parmi Brabant, et entrer par là en Gueldres, ou passer la rivière de Meuse à Utricht-sus-Meuse (Maestricht), et, la Meuse passée, on entreroit tantôt en la terre de Juliers, et de là en Gueldres.

Sur cet état le roi et son conseil en écrivirent à la duchesse de Brabant, et au pays, en remontrant quel chemin le roi de France et ses gens vouloient faire. Il plaisoit moult bien à la duchesse: mais le pays n'en étoit mie bien d'accord: et dirent que le roi ni les François, n'auroient voyage ni passage, par ce que trop y prendroient grand dommage. Les bonnes villes de Brabant et les chevaliers furent tous de cette opinion: et dirent bien à la duchesse, leur dame, que, si elle mettoit les François en son pays, jamais pour la guerre de Gueldres ne s'armeroient: mais se clorroient (enfermeroient) tout, et iroient au devant, défendre et garder leurs chemins et leurs terres, car ils seroient plus perdus assez et détruits par ces passants, que si leurs ennemis fussent en my (milieu) leur pays.

Quand la duchesse de Brabant entendit et vit la volonté de ses gens, et tant des chevaliers comme des bonnes villes, si lui convint dissimuler: et prit messire Jean Opem, chevalier, et maître Jean de

Grave, et Nicolas de la Monnoye: et les enchargea d'aller en France, pour parler au roi et au duc de Bourgogne, et excuser le pays de Brabant de non avoir voyage ni passage par là, car le pays s'en tiendroit à trop blessé et grevé: et que pour dieu ils ne se contentassent mie mal d'elle, car elle en avoit fait son plein pouvoir. Les dessus nommés au commandement de leur dame se départirent de Bruxelles: et se mirent au chemin devers Paris: et tant exploitèrent par leurs journées, qu'ils vinrent à Montereul-faut-Yonne (Montereau) où le roi et les seigneurs se tenoient, et ne parloient ni subtiloient (imaginoient), nuit ni jour, fors du voyage de Guerles. Les commissaires de la duchesse de Brabant se traïrent (rendirent) premièrement devers le duc de Bourgogne et lui montrèrent leurs lettres: et puis parlèrent et contèrent leur message si bien et si à point, que le duc de Bourgogne y entendit, à la prière de sa belle ante (tante), et moyenna vers le roi et son conseil. Avecques ce, le sire de Coucy y rendit grand' peine, tant que le premier propos, à passer parmi Brabant pour entrer en Guerles, fut rompu, et la duchesse et le pays excusé: et fut regardé, et avisé, qu'on iroit tout au long du royaume; et que mieux valoit et étoit assez plus honorable et plus profitable pour le roi et ses gens, et aussi pour les Bourguignons, les Savoisins, et ceux de outre la Sonne (Saône).

Conseil fut donné et arrêté, et ceux nommés qui feroient l'avant-garde et l'arrière-garde: et furent ordonnés vingt et cinq cents tailleurs de bois, de

hayes, de buissons, et fossoyeurs, pour remplir et unir les chemins. Assez bon chemin avoient les François tout parmi le royaume de France, jusques en Ardennes: mais, eux venus en Ardennes, le bon chemin leur défailloit, car hauts bois, diverses et étranges vallées, roches et montagnes leur retournoient: et pour ce furent avant envoyés, par l'ordonnance du sire de Coucy qui devoit faire l'avant-garde à tout (avec) mille lances, ceux qui aviseroient le meilleur passage pour le roi, et pour tout l'ost, et leur grand charroy où bien avoit douze mille chars, sans le sommage, et pour abbattre les hauts bois d'Ardennes, et y mettre à l'uni, et faire nouveaux chemins où oncques homme n'avoit passé, ni cheminé: et moult se mettoient toutes gens en grand'peine et travail de bien faire la besogne, et par spécial ceux qui de-lez (près) le roi étoient, et qui l'oyoient parler, car oncques de si grand'affection il ne fut en Flandre, comme il montroit de fait et de volonté d'aller, en ordonnant ses besognes, et en faisant ses pourvéances qui furent grandes et grosses: et telles les convenoit à la saison moult avant. Si fut le sire de Coucy, de par le roi de France envoyé en Avignon, devers celui qui se disoit pape Clément, je ne sçais pas pour quelles besognes; et demeurèrent le vicomte de Meaux, messire Jean de Roye, et le sire de la Bonne, regars (gardien) de ses gens, tant qu'il retourneroit.

Or parlerons nous de messire Guy de Harcourt et de maitre Yves d'Orient qui étoient envoyés de-

vers le roi d'Allemagne. Ils exploitèrent tant, qu'ils vinrent à Convalence (Coblentz) là où il se tenoit pour ce jour. Quand ils se furent descendus en leurs hôtels, il se mirent en arroy, ainsi que pour aller devers le roi. Le roi fut informé de leur venue: et jà savoit bien, avant qu'ils fussent venus, que ils devoient venir des gens de par le roi de France. Si avoit grand désir de savoir en quelle instance. Si assembla de son conseil. Ces deux seigneurs se traîrent (rendirent) devers le roi d'Allemagne et l'inclinèrent (saluèrent): et l'approchèrent de paroles courtoises et amiables, ainsi que bien le surent faire: et montrèrent leurs lettres de créance, de par le roi de France. Le roi d'Allemagne les prit, ouvrit, et les lisit (lut) de mot à mot: et puis regarda sus messire Guy de Harcourt, et lui dit: « Guy, dites de par dieu, ce de quoi vous êtes chargé. »

Le chevalier parla moult sagement et par grand loisir: et remontra au roi d'Allemagne, et à son conseil, comment le roi de France, à main armée, et à peuple armée et puissance de roi vouloit venir sur les bandes et frontières d'Allemagne: non pour faire guerre au corps du roi d'Allemagne: mais à un sien ennemi: et puis le nomma: « Sire, c'est le duc de Guerles: qui a défié si haut et si noble roi, comme est le roi de France, par langage impétueux, et hors d'usage et stile que autres défiances sont et doivent être, et lesquelles le roi de France et ses consaulx (conseillers) ne peuvent ni ne veulent souffrir. Si vous prie, cher sire, comme roi de son sang, et lui du vôtre, ainsi que tout le monde sait,

que l'orgueil de ce duc de Gueldres vous ne vueilliez pas aider ni soutenir: mais tenez les alliances et confirmations jadis faites et jurées entre le royaume de France et l'empire d'Allemagne : et il les tiendra aussi et fera tenir à ses gens. »

Adonc répondit le roi d'Allemagne et dit: « Messire Guy, nous sommes informés que notre cousin le roi de France veut mettre ensemble trop durement grand peuple. Il ne lui convenist (eût convenu) point, s'il voulsist (eût voulu) [1], avoir fait si grands frais ni mis de gens tant ensemble, ni de si loin venir requerre son ennemi; car, si prié fussions de lui, sans avoir tant de travail, nous eussions bien fait venir le duc de Guerles à mercy et à raison. » — « Sire, répondit messire Guy, votre bonne mercy, quand tant vous en plaît à dire. Mais le roi de France, notre sire, ne regarde point aux frais, ni à son travail, ni de ses hommes, fors que son honneur y soit gardé: et ainsi le trouve en son plus étroit conseil: et, pour ce que vous ni votre conseil, ne vous contentez mie mal sur le roi, notre sire et son conseil qui ne veulent enfreindre, ni violer, par nulle incidence, les ordonnances et confirmations, qui sont entre les deux royaumes de France et d'Allemagne, mais les garder et tenir, sur la peine et sentence qui assise y est, sommes nous envoyés devers vous maître Yves d'Orient et moi. » — « Nenny, dit le roi, et de ce que vous dites,

(1) C'est-à-dire, il eût pu se dispenser s'il l'eût voulu d'avoir fait tant de dépenses. J. A. B.

vous faites bien à croire: et j'en sçais à notre cousin bon gré: et vienne de par dieu, car je ne m'en pense jà à mouvoir. »

De cette parole se contentèrent grandement les messagers du roi de France: et leur fut avis qu'ils avoient bien exploité. Si en demandèrent doucement de la réponse lettres. Le roi d'Allemagne dit qu'ils les auroient volontiers. Ils demeurèrent ce jour en l'hôtel du roi, au dîner: et leur fit-on bonne chère, car le roi le commanda; et après le dîner ils se retrairent (retirèrent) en leur hôtel. Que vous ferois-je long conte? Ils exploitèrent de tous points si bien, qu'ils eurent lettres et réponses à leur gré. Puis prirent congé au roi d'Allemagne: et se mirent au retour, par le chemin aucques (aussi) ils étoient venus. Or parlerons nous du roi de France.

CHAPITRE CXIV.

Comment le comte de Blois envoya deux cents lances au roi de France pour aller en Gueldres; de la bonne réponse, que les ambassadeurs rapportèrent du roi d'Allemagne: comment le roi continua son voyage, tirant vers la forêt d'Ardennes, et comment Hélion de Lignac fit son rapport au duc de Berry, touchant le mariage de la fille de Lancastre.

Pour ce voyage entreprendre et achever à leur loyal pouvoir, s'ordonnèrent et appareillèrent en

France tous les seigneurs: et s'étoffoient (fournissoient) grandement de ce qui leur besognoit. Tous barons, chevaliers, écuyers et gens d'armes, se pourvoyoient, et départoient de leurs lieux, et des lointaines marches dont ils étoient, tant d'Auvergne, de Rouergue, de Quercy, de Limousin, de Perrigord, de Poitou, de Saintonge, de Bretagne, de Normandie, d'Anjou, du Maine, de Blois, de Touraine, de Beausse, de Champagne, que de toutes les mettes (frontières) et limitations du royaume de France. Mais le moins de gens d'armes vinrent des lointaines marches, et le plus de Bourgogne, de Picardie, de Champagne, de France, de Bar, et de Lorraine: et les villes du royaume de France, pourtant qu'ils étoient ainsi qu'à mi-chemin, en travailloient le moins leurs corps; car il fut ordonné du roi et du conseil, que nul sur le plat pays ne pouvoit ni devoit rien prendre sans payer: afin que les pauvres gens fussent les moins grevés. Mais, nonobstant cette ordonnance et défense qui fut partout sçue et épandue, sur peine de punition très grande, si firent encore sur le chemin les gens d'armes moult de maux: et travaillèrent moult les marches et le pays, là où ils passèrent: ni ils ne s'en savoient abstenir. Aussi étoient-ils mal délivrés et payés de leurs gages: si leur convenoit vivre. Cette excusance et raison y mettoient-ils, quand de leur forfaiture ou pillage ils étoient blâmés et repris, de leur capitaine, du connétable ou de leur maréchal. Le comte de Blois fut mandé, et écrit qu'il envoyât deux cents

lances de bonnes gens à l'élite: et ils seroient bien payés et délivrés. Je ne sais, du bien, comment il en alla: mais il envoya au service du roi deux cents lances, chevaliers et écuyers de la comté de Blois où pour lors il se tenoit; et en furent meneurs et capitaines le sire de Vienne, messire Guillaume de Saint-Martin, messire Guillaume de Chaumont, et messire Guillaume de Montigny. A ces quatre chevaliers furent délivrés toutes les gens d'armes de la comté de Blois, de par le comte: et se trairent (rendirent) petit à petit, devers Champagne, là où ils étoient ordonnés d'aller.

Le roi de France se partit de Montreul-faut-Yonne (Montereau), et prit le chemin de Châlons en Champagne [1]. Encore n'étoit pas venu le duc de Berry, car il cuidoit (croyoit) bien ouïr nouvelles, avant son departement, de messire Hélion de Lignac qu'il avoit envoyé à Bayonne devers le duc de Lancastre pour avoir femme, si comme vous savez et comme il est ci-dessus contenu; mais non eut, car le duc de Lancastre se dissimuloit devers lui: et tenoit de paroles le chevalier à Bayonne: et entendoit à deux parties: et le plus il s'inclinoit au roi de Castille qu'il ne faisoit au duc de Berry: et aussi faisoit la duchesse Constance, sa femme; mais il montroit chère et bonne parole à messire Hélion, pour les enflammer, et eux faire hâter au mariage de sa fille.

(1) Suivant le moine de St. Denis il arriva à Châlons vers le premier septembre 1388. J. A. B.

Les messagers du roi de Castille, lesquels avoient grandement travaillé pour traiter ce mariage, étoient frère Ferrand de Léon, maître en divinité et confesseur du roi, et l'évêque de Ségovie, Dam Piètre Godelope (Guadalupe), et Dam Dighes Lop (Don Diego Lopes) [1]. Ces quatre menoient la besogne: et ne faisoient que chevaucher de l'un à l'autre. Mais tant y avoit que le duc de Lancastre leur donnoit plus grand'espérance de venir à leur entente (but), au cas qu'il auroit sa demande, c'étoit à avoir dedans trois ans six cents mille francs, et quarante mille francs de revenue par an tout son vivant et le vivant de la duchesse sa femme, et douze mille francs que la duchesse auroit de revenue par an, pour sa chambre, qu'il ne fit à messire Hélion de Lignac.

(1) Suivant Lopez de Ayala les messagers envoyés auprès du duc de Lancastre à Bayonne par le roi de Castille étoient: frère Ferrand de Illescas, confesseur du roi, de l'ordre de St. Francois; un docteur ès lois appelé Pero Sanchez del Castillo et Alvar Martinez de Villareal, tous deux auditeurs royaux. Avant leur départ pour Bayonne, le roi de Castille avoit assemblé les Cortès géuérales à Briviesca afin d'obtenir la levée des sommes reclamées par le duc de Lancastre et de débarrasser lui et le royaume d'un compétiteur et d'un ennemi si dangereux. Lopez de Ayala donne en détail toutes les conditions de ce traité. En voici les clauses principales.

D. Henry fils aîné du roi D. Jean de Castille et âgé de 9 ans devoit épouser, dans les deux mois qui suivroient la signature du traité, Catherine fille du duc de Lancastre, âgée de 14 ans. Si l'iufant Henry venoit à mourir avant l'âge de 14 ans et sans que le mariage fût consommé, Catherine devoit épouser son second frère D. Ferrand. D. Henry, au moment du mariage, recevoit le titre de prince des Asturies et Catherine celui de priucesse des Asturies.

Le roi de Castille devoit assigner à D. Henry et à Catherine, pour tenir leur maison, la cité de Soria et les villes d'Amazau, Atienza,

Quand les nobles du royaume de France, chevaliers et écuyers et gens d'armes, sçurent que le roi de France étoit à Châlons, et s'en alloit son chemin

Doza et Molina, les mêmes que le roi Henry de Castille avoient données à Bertrand du Gueselin et qu'il lui avoit rachetées ensuite.

* Dans les deux mois qui suivoient le traité, le roi D. Jean s'obligeait à faire reconnoître D. Henry et Catherine comme ses successeurs.

Le roi D. Jean devoit payer en outre au duc et à la duchesse de Lancastre 600 mille francs de France pour prix de leur renonciation à toute réclamation sur la couronne de Castille.

Le roi D. Jean et ses héritiers s'engageoient de plus à payer au duc et à la duchesse, jusqu'à la mort du survivant, la somme de 40 mille francs par an.

Des ôtages, pris dans les royaumes de Castille et de Léon, devoient être donnés au duc de Lancastre comme gages du paiement des 600 mille francs. Ces ôtages furent: D. Fadrique duc de Benevent frère du roi D. Jean de Castille, Pero Ponce de Léon sire de Marchena, Jean de Velasco fils de Pero Fernandez de Velasco, Carlos de Arellano, Jean de Padilla, Rodrigo de Rojas, Lope Ortiz de Estuniga, Jean Rodriguez de Cisneros, Rodrigo de Castaneda, et plusieurs autres citoyens des bonnes villes, en tout 70 personnes. (On trouve dans Rymer leur acta de sauf-conduit donné par Richard II le 26 août 1388).

Un pardon entier étoit accordé à tous ceux qui avoient pris la parti du duc de Lancastre.

Le duc et la duchesse de Lancastre renonçoient de leur côté à toute prétention sur les royaumes de Castille, de Léon, Tolède, Gallice, Séville, Cordoue, Murcie, Jaen, Algarves, Algéziras, sur les seigneuries de Lara et de Biscaye et sur celle de Molina, et reconnaissoient pour roi D. Jean, et après lui D. Henry, et puis son fils D. Ferrand, si le 1er mouroit sans enfants, puis tous autres descendants légitimes issus du roi D. Jean et ne venant au trône qu'à défaut de tout autre héritier légitime. Ils s'engageoient de plus à ne se faire jamais relever de leur serment, ni en public, ni en secret par le pape.

La duchesse de Lancastre, Constance, avoit de plus, durant sa vie, les villes de Guadalajara, de Medina del Campo et d'Olmedo, sauf à les relever du roi D. Jean et à s'obliger à n'en confier le gouvernement qu'à des Castillans.

Malgré ses alliances nouvelles avec l'Angleterre, le roi D. Jean stipuloit la conservation de ses anciennes alliances avec la France.

vers la duché de Guerles, si se départirent de leurs hôtels toutes manières de gens qui derrière étoient: et se trahirent (rendirent) cette part, pour venir devers le roi et l'acconsuivir (atteindre). Là vinrent le duc de Berry qui se logea à Épernay et le duc de Bourbon d'autre part, et le comte de la Marche, le comte Dauphin d'Auvergne, le comte de Sancerre, le comte de Saint Pol, et le comte de Tonnerre. D'autre part, de-lez (près) le roi se tenoient le duc de Bourgogne, le duc de Lorraine, le duc de Touraine, le connétable de France messire Jean de Vienne, messire Guy de la Tremouille, le Barrois des Barres, et messire Jean de Bueil: et appleuvoient gens de tous lez (côtés): et pourprenoient tout le pays d'environ Reims et Châlons, bien plus de douze lieues de terre; et étoit tout le pays mangé et délivré, où ces gens d'armes conversoient, jusques à Sainte Menehout, jusques à Moustier en Bar, jusques à Chaumont en Bassigni, et jusques à Vitry en Pertois, et en tout l'évêché de Troyes et de Langres. Encore n'étoit point le sire de Coucy venu, du voyage d'Avignon où il étoit allé: mais il se mettoit au retour.

Or retournèrent de leur ambassaderie messire

Le roi D. Jean pour pouvoir payer les sommes convenues avec le duc de Lancastre et consenties par les cortès, fit une sorte d'emprunt dans le royaume, ainsi que son père l'avoit fait pour le rachat des terres données à Bertrand du Guesclin. Tous les citoyens, à l'exception des prélats, clercs, hommes nobles et femmes nobles, contribuèrent à un impôt qui leur fut rendu par retenues successives sur les impôts ordinaires. J. A. B.

Guillaume de Harcourt et maître Yves d'Orient: et trouvèrent le roi de France et ses oncles à Châlons en Champagne. De leur venue furent le roi et les seigneurs tous réjouis: et demandèrent des nouvelles. Ils recordèrent au roi et à son conseil tout ce qu'ils avoient vu et trouvé, et dirent bien que le roi d'Allemagne leur avoit fait bonne chère, et liement les avoit recueillis et entendus: « Et outre, sire, et vous, messeigneurs, ce dit messire Guy de Harcourt, quand ils ouïrent lire la copie de la défiance que le duc de Gueldres avoit envoyé par deçà, ils furent moult émerveillés de lui et de son conseil; et le tinrent, le roi d'Allemagne et son conseil, à grand orgueil et présomption: et veulent bien, par l'apparent que nous avons pu concevoir en eux et en leurs réponses, qu'il soit amendé, et lui soit remontré: ni jà par le roi d'Allemagne, ni par les siens, vous n'y aurez empêchement: mais se contentent grandement de vous et de votre emprise moult grandement: et veut bien le roi tenir sans jà enfreindre, les alliances et confirmations de jadis faites entre l'empire et le royaume de France: et nul de votre parti n'a que faire de s'en douter. »

De ces nouvelles furent le roi de France et ses oncles tous réjouis: quoique plusieurs disoient que, voulsist (voulût) le roi d'Allemagne ou non, ils avoient gens et puissance assez pour aller là où ils voudroient, sans danger. Or s'ordonna le roi de France, pour partir de Châlons en Champagne et de soi mettre au chemin. Si s'en partit: et prit le chemin de Grand-Pré. Tant exploita le roi de.

France, qu'il vint à Grand-Pré: et là séjourna trois jours: et vous dis qu'il ne pouvoit pas faire grand' journée, car tant de gens avoit, devant et derrière, et de tous côtés à la ronde, qu'il convenoit qu'ils cheminassent bellement, pour avoir le logis, et pour les grandes pourvéances qui les suivoient, de charroy et de sommages: et comprenoient bien les derniers jusques aux premiers, quatorze lieues de pays, et aussi tout à la ronde: et toujours venoient gens.

Le comte de Grand-Pré reçut le roi en sa ville et en son pays moult grandement et moult liement: et mit et ordonna toute sa puissance au plaisir du roi, et tant que le roi s'en contenta grandement: et étoit le comte de l'avant garde: et là vinrent, devers le roi, le duc de Lorraine et messire Henry de Bar, à (avec) belles gens d'armes. Le duc de Lorraine fut ordonné à être avec son fils, le sire de Coucy: et messire Henry de Bar demeura de-lez (près) le roi.

Si étoient abbateurs de bois, fossoyeurs, et administrateurs de chemins, moult soigneux, en cette forêt d'Ardennes, à abbatre bois, dedans les lieux où on n'avoit oncques passé ni conversé (voyagé): et à grand'peine se faisoient les chemins en celui pays, pour remplir les vallées et mettre à l'uni, pour le charroi et toutes gens passer à leur aise: et plus y avoit de trois mille ouvriers qui n'entendoient à autre chose, devers le Vireton et le Neuf-châtel en Ardennes. Quand la duchesse de Brabant entendit la vérité du roi que il cheminoit et approchoit Ardennes, si en fut réjouie grandement,

car elle pensoit bien qu'à ce coup seroit-elle vengée de ce duc de Guerles, et que le roi de France le mettroit à raison, et son père aussi le duc de Juliers qui maint ennui lui avoient fait. Si se départit de Bruxelles où elle se tenoit en grand arroi, le comte de Saumes (Salm) en Ardènnes en sa compagnie, le sire de Rocelaer aussi, et le sire de Bouquehourt, et plusieurs autres, pour venir en Luxembourg, et là voir le roi et parler à lui. Si passa la Meuse au pont à Huy: et chemina tant par ses journées, qu'elle vint à Bastoigne: et là s'arrêta, car le roi devoit passer par là, ou aucques (aussi) près, si comme il fit; car, quand il se départit de Grandpré, il vint passer la Meuse à Morsay, et tout l'ost aussi, mais leurs journées étoient petites, pour les raisons dessus dites.

Or vinrent ces nouvelles, car elles voloient par tout en la duché de Juliers et en la duché de Guerles, que le roi de France les venoit voir, à plus de cent mille hommes: ni oncques il n'en y eut si grand peuple ensemble, si ce ne fut quand il vint à Bourbourg où il cuida (crut) bien que la puissance d'Angleterre plus grande qu'il ne la trouva dût être. Le duc de Juliers, par spécial, se commença fort à douter mais le duc de Gueldres, son fils, n'en fit compte et dit: « Or laissez venir. Plus viendront avant, et plus se lasseront: et eux et leur conroy affoibliront; et annichileront (détruiront) leurs pourvéances: et c'est sus l'hiver: et je séjourne en fort pays. Ils n'y entreront pas à leur aise: et si seront réveillés à la fois, autrement que de trompettes. Il

leur faudra toujours être ensemble; ce qu'ils ne pourront faire, s'ils veulent entrer en mon pays: et, s'ils se déroutent, nos gens en auront, s'ils veulent ou non. Mais toutes fois, au voir (vrai) dire, notre cousin de France est de bonne volonté et de grand'-emprise, car il montre et fait ce que je dusse faire. »

Ainsi se dévisoit le duc de Guerles à ses chevaliers: et le duc de Juliers pensoit autrement, et étoit tout ébahi, car il véoit bien que, si les François vouloient, toute sa terre seroit arse et perdue. Si manda son frère, l'archevêque de Cologne, et son cousin, l'évêque de Liége, messire Arnoult de Hornes, pour avoir conseil d'eux et pour savoir comment il pourroit remédier, afin que sa terre ne fut exilée (ravagée) ni gâtée. Ces deux prélats le conseillèrent à leur pouvoir, et bien y avoit cause; et lui dirent qu'il lui convenoit soi humilier envers le roi de France et ses oncles, et venir à obéissance. Le duc leur répondit que tout ce le feroit-il très volontiers.

Adonc, par le conseil de l'évêque d'Utrecht qui là étoit, et aussi de l'archevêque de Cologne, se départit, l'évêque de Liége en son arroy, pour venir à l'encontre du roi et traiter de ces besognes. Le roi de France approchoit toujours: mais c'étoit deux, trois ou quatre lieues le jour, et bien souvent point, car l'arroy qu'il menoit étoit trop grand.

Entre Morsay et Notre-dame d'Aunot, là où le duc de Berry et toute sa route, où plus avoit de cinq cents lances, étoient logés, vinrent un jour

messire Guillaume de Lignac et messire Hélion son frère. Messire Guillaume venoit du siége de Ventadour, car le duc l'avoit mandé, et le duc de Bourbon messire Jean Bonne-lance: et avoient au siége laissé tous leurs gens, et, pour capitaines, messire Jean Bouteillier et messire Louis d'Aubière: et vouloient être en la chevauchée et voyage du roi: et messire Hélion de Lignac venoit de Gascogne et de Bayonne, de parler au duc de Lancastre, pour le mariage de sa fille, si comme vous savez. Le duc de Berry lui fit bonne chère et lui demanda des nouvelles. Messire Hélion lui en dit assez, et lui fit reponse de tous les traités qui avoient été entre le duc de Lancastre et lui, et lui dit bien que le roi de Castille procuroit d'autre part pour venir à paix au duc de Lancastre, et traitoit fort pour son fils le prince de Galice, à venir à ce mariage.

De cette parole fut le duc de Berry tout pensif, et dit: « Messire Hélion, nous retournés en France, nous vous y renvoyerons plus acertes que vous n'y avez été, et l'évêque de Poitiers aussi, mais nous avons charge pour le présent assez, si nous y faut entendre puisque nous y sommes embattus. »

En cette semaine retourna le sire de Coucy qui étoit allé en Avignon, et vint devers le roi et le trouva à l'entrée d'Ardennes. De sa venue furent le roi et ses oncles et ceux de l'avant garde tous réjouis.

Nous nous souffrirons à parler du roi et de son ost qui mettoient grand' peine à venir en Guerles, et nous rafraîchirons d'autres choses, et grosses et belles besognes qui advinrent en ces jours entre

Écosse et Angleterre que le roi de France tiroit pour aller en Allemagne, les quelles besognes ne sont pas à oublier.

CHAPITRE CXV.

Comment les principaux barons d'Écosse s'assemblèrent en armes, pour faire guerre aux Anglois: et comment ils prirent un espion par lequel ils sçurent que les Anglois savoient leur entreprise.

Vous savez comment le roi Richard d'Angleterre avoit été en trouble et en émoi les jours passés, le roi Richard contre ses oncles, et ses oncles contre lui. Souverainement de toutes ces incidences étoit demandé le duc d'Irlande, si commeil est dessus contenu en notre histoire, dont plusieurs chevaliers en Angleterre avoient été morts et décolés, et l'archevêque d'York, frère au seigneur de Neville, sur le point de perdre son bénéfice: et par le nouvel conseil des oncles du roi et de l'archevêque de Cantorbie (Canterbury), le sire de Neville qui avoit bien tenu cinq ans la frontière de Northumberland contre ces Écossois avoit été cassé de ses gages, car il prenoit tous les ans seize mille francs sus la sénéchaussée d'York et l'évêché de Durem (Durham) pour garder la dite frontière de Northumberland à l'encontre des Écossois; et y étoit

venu et établi le comte de Northumberland, messire Henry de Percy: et faisoit cette frontière, par an, pour onze mille francs: dont ces seigneurs et leur lignage, quoi qu'ils fussent voisins et parents l'un à l'autre, avoient grand'envie, haine et indignation l'un sur l'autre: et tout ce savoient bien les Écossois. Si s'avisèrent les barons d'Écosse et les chevaliers, une fois, qu'ils mettroient sus une armée: et feroient une chevauchée en Angleterre, car il étoit temps et heure: et sentoient assez que les Anglois n'étoient pas bien tous d'une unité, mais en différend: et au temps passé ils avoient reçu par eux tant de grosses buffes qu'il étoit bien heure qu'ils en rendissent une belle, et tout acertes (sérieusement). Et, afin que leur affaire ne fût point sçue, ils ordonnèrent une fête sur la frontière de la sauvage Écosse [1], en une cité, nommée Bredane (Aberdeen): et là furent, ou en partie, tous les barons d'Écosse.

A cette fête fut obligé, ordonné, et convenancé, qu'à la moyenne (milieu) d'août, qui fut l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et huit, ils seroient tous, et chacun atout (avec) sa puissance, sur les frontières de Galles (Galloway), à un châtel ès hautes forêts qu'on dit Gedeours (Jedworth): et sur cet état ils se départirent les uns des autres: et sachez que de cette assemblée qu'ils avoient ordonné de faire, ils n'en parlèrent oncques à leur roi, ni n'en firent compte; car ils disoient entre eux, qu'il ne savoit guerroyer.

(1) Froissart appelle toujours de ce nom les High-lands. I. A. B.

Au jour de l'assignation qui fut faite à Gedeours (Jedworth) vinrent tout premièrement le comte James de Douglas, messire Jean comte de Mouret [1], le comte de la Marche et de Dombar, messire Guillaume comte de Fife, messire Jean comte de Surlant [2], messire Étienne comte de Montres [3], messire Guillaume comte de la Mar, et messire Archebaus (Archibald) de Douglas, messire Robert Avercequi [4], messire Mark Adremens [5], messire Guillaume de Lindesee [6] et messire Jacques son frère [7], Thomas de Percy, messire Alexandre de Lindesee [8] le seigneur de Sothon [9], messire Jean de Sandelans [10], messire Patrisse de Dumbar, messire Jean de Saint-Clair, messire Gauthier de St. Clair, messire Patris de Hepbourne [11], et messire

(1) Jean comte de Moray. J. A. B.

(2) Jean comte de Sutherland. J. A. B.

(3) Étienne comte de Menteith, selon W. Scott, mais je crois que c'est plutôt Montrose. J. A. B.

(4) Sir Robert Erskine d'Ava. J. A. B.

(5) Sir Malcolm Drummond. J. A. B.

(6) Sir William Lindsay. J. A. B.

(7) Sir James Lindsay. J. A. B.

(8) Sir Alexandre Lindsay. J. A. B.

(9) John Swinton de Swinton. C'est le même qui combattit avec les François aux barrières de Noyon en 1370 et que Froissart appelle dans ce passage Asneton. D'après Johnes, j'avois pris ce nom pour Seton, mais sir Walter Scott a redressé cette erreur dans son *Minstrelsy of Scottish borders* et lui rend son véritable nom de Swinton. Il se distingua beaucoup à cette bataille d'Otterbourne. L'ancienne ballade sur la bataille d'Otterbourne rapportée par Percy dans ses *Relicks of ancient poetry* le cite avec éloge. J. A. B.

(10) Sir John Sendilans. J. A. B.

(11) Sir Patrick Helpburn Lord Hailes J. A. B.

Jean son fils, le seigneur de Mongombre [1] et ses deux fils, messire Jean Marquevel [2], messire Adam de Glandinnin [3], messire Guillaume de Roduen [4], messire Guillaume Stuart, messire Jean de Halpebreton [5], messire Jean Alidiler [6], messire Robert Landre [7], messire Étienne Fresiel [8], messire Alexandre de Ramsay, et messire Jean son frère, messire Guillaume de Norbervic [9], messire Maubert Hert [10], messire Guillaume de Warlaud [11], messire Jean Amoston [12], David Flemin [13], Robert Colonme [14], moult d'autres chevaliers et écuyers d'Écosse. Oncques, depuis

(1) De Montgommery. J. A. B.

(2) Sir John Maxwell. J. A. B.

(3) Sir Adam Glendinning. J. A. B.

(4) Je ne trouve pas ce nom. Peut-être est-ce William de Rothwen? J. A. B.

(5) Sir John Haliburton de Dirleton. J. A. B.

(6) Jolmes d'après sir W. Scott et le D. R. Anderson paroit vouloir redresser ce nom en celui de sir John de Lauder. Mais il me semble que son erreur vient d'avoir consulté un mauvais manuscrit. J. A. B.

(7) Sir Robert Lundie. J. A. B.

(8) Sir Stephen Frazer. J. A. B.

(9) William de North Berwick, prêtre renommé pour son courage et qui conduisoit au combat et animoit les autres chapelains. J. A. B.

(10) Sir Robert Hart. J. A. B.

(11) Sir William Wardlew. J. A. B.

(12) Sir John Armstrong. J. A. A.

(13) Sauvage qui a estropié tous ces noms de la manière la plus étrange sur la foi des plus mauvais manuscrits, au lieu de Flemin appelle ce chevalier David Filium. Tous les Anglais qui ont travaillé sur le récit de la bataille d'Otterbourne par Froissart, récit plus complet que ceux de tous les autres historiens, se seroient évité beaucoup de difficultés en ayant recours à un bon manuscrit. On reconnoit aisement dans David Flemin le nom de David Flemming. J. A. B.

(14) Peut-être Robert Campbell. J. A. B.

soixante ans, ne s'étoient trouvés tant de bonnes gens ensemble: et étoient bien douze cents lances et quarante mille hommes, parmi les archers. Mais, tant que du métier de l'arc, Écossois s'ensonnient (embarrassent) petit: ainçois (mais) portent haches chacun sur son épaule, et s'approchent tantôt en bataille: et de ces haches donnent trop beaux horions.

Quand ces seigneurs se furent tous trouvés en la marche de Gedeours (Jedworth), ils fureut moult lies: et dirent que jamais en leurs hôtels ne rentreroient, si auroient chevauché en Angleterre, et allé si avant qu'on en parleroit vingt ans à venir. Et pour savoir encore plus certainement là où ils se trairoient (rendroient), ni comment ils s'ordonneroient, ces barons, qui étoient capitaines de tout le demeurant du peuple, assignèrent un jour entre eux à être à une église en une lande, sur la forêt de Gedeours (Jedworth), qu'on appelle au pays Zoden [1].

Nouvelles étoient venues en Northumberland, car on ne fait rien qui ne soit sçu qui bonne diligence y met, au comte et à ses enfants, et au sénéchal d'York, et à messire Mathieu Rademen (Redman),

(1) Voici la note que sir Walter Scott a adressée à M. Johnes sur ce mot. « Le monastère de Zédon, dit-il, où Froissart fait rassembler les chefs écossais avant d'entrer en Angleterre, est, je pense, le lieu connu aujourd'hui sous le nom de Kirk-Yetholm qui est placé tout-à-fait sur la frontière et près des pieds du Mont-Cheviot. Ce nom se prononce Yettom, ce qui se rapproche beaucoup de Zédom. » Le manuscrit 8325 au lieu de Zoden dit Zodon. J. A. B.

capitaine de Berwick, de l'assemblée et fête qui avoit été faite en la cité de Bredane (Aberdeen). Donc, pour en savoir le fond et en quelle instance elle avoit été faite, ces seigneurs y avoient envoyé, tout couvertement, hérauts et ménestrels. Les Écossois ne surent si secrettement parler ensemble, ni faire leur besogne, que ceux qui envoyés furent d'Angleterre en Écosse, ne sçussent bien, et l'apparent en vissent, que le pays s'émouvoit et mettoit ensemble: et devoient avoir les seigneurs d'Écosse une journée de parlement ensemble, en la forêt et au châtel de Gedeours (Jedworth). Tout ce rapportèrent-ils à Neuf-Châtel-sur-Thin[1], à leurs maîtres.

Quand les barons et les chevaliers de Northumberland furent informés de cette affaire, si se pourvurent, et firent tant qu'ils furent sur leur garde: et afin que les Écossois ne sçussent rien de leur convenant (arrangement), ni de leurs secrets, par quoi ils ne rompissent leur emprise, tous se tinrent en leurs châteaux et maisons: mais ils étoient tout avisés de partir sitôt qu'ils sauroient que les Écossois chevaucheroient. Et avoient ainsi avisé: « Si les Écossois chevauchent, nous saurons bien là où ils se trairont. S'ils vont vers Cardueil ni Carlion [3] en Galles, nous entrerons d'autre part en leur pays: et leur porterons plus de dommage assez qu'ils ne nous puissent faire, car leur pays est tout déclos; on y entre à tous lez (côté): et notre terre est forte: et sont les villes et les châteaux bien fermés. »

(1) New Castle-upon-Tyne. J. A. B.
(2) Carlisle en Galloway. J. A. B.

Sur cet état encore, pour savoir comment ils se déviseroient, ils avoient de rechef envoyé un Anglois, gentil-homme, qui bien connoissoit toutes les marches d'Écosse, vers la forêt de Gedeours (Jedworth) où cette assemblée devoit être; et tant exploita l'écuyer Anglois, sans être apperçu ni avisé, qu'il vint en cette Église de Zédon, où ces seigneurs étoient: et se bouta entre eux, ainsi comme un servant fait après son maître: et sçut une grand'partie de l'entente (dessein) et emprise des Écossois. Sur la fin du parlement, il se devoit partir. Si vint à un arbre où il avoit attaché son cheval par les rênes, et le cuida (crut) trouver: mais point ne le trouva, car Écossois aucuns sont grands larrons, et un d'eux l'avoit mené en voie. Il n'osa sonner mot: mais se mit à chemin tout de pied, housé (botté) et éperonné. Ainsi qu'il avoit éloigné ce moûtier le trait de deux arcs espoir (peut-être), il y avoit là aucuns chevaliers d'Écosse, qui là se dévisoient ensemble. Dit l'un qui premièrement s'y adonna: « Je vois et ai vu merveilles. Véez là un homme tout seul, qui a perdu son cheval, si comme je l'espoire (espère), et n'en a sonné mot. Par ma foi, dit-il, je fais doute qu'il ne soit point des nôtres. Or tôt après, à savoir si je dis vrai ou non. » Tantôt écuyers chevauchèrent après lui, et l'acconsuivirent (atteignirent) tantôt. Quand il les sentit sur lui, si fut tout ébahi: et voulsist (eût voulu) bien être ailleurs. Ils l'environnèrent de tous côtés: et lui demandèrent où il alloit ainsi et dont il venoit, et quelle chose il avoit fait de son cheval. Il commença à varier, et ne répondit point bien à leur

propos. Ils le retournèrent: et lui dirent qu'il convenoit qu'il vint parler à leur seigneur: et ainsi fut-il ramené jusques au moûtier de Zédon, et présenté au comte de Douglas, et aux autres qui tantôt l'examinèrent, car ils virent bien qu'il étoit Anglois. Adonc ils voulurent savoir qui là l'envoyoit. Trop enuis (avec peine) le disoit: toutes fois il fut mené si avant qu'il connut toute la vérité, car on lui dit que, s'il ne la disoit, sans mercy on lui trancheroit la tête: et que, s'il disoit vérité, il n'auroit garde de mort. Là connut-il (fit-il connoître), pour sa salvation (salut), que les barons de Northumberland l'avoient là envoyé, pour savoir l'état de leur chevauchée, et quelle part ils se vouloient traire (rendre). De cette parole furent les barons grandement réjouis: et ne voulsissent (eussent voulu) pas, pour mille marcs qu'ils ne l'eussent retenu et parlé à lui.

Adonc fut-il demandé quelle part les barons de Northumberland étoient: et si entre eux étoient nulles apparences de chevaucher: et lequel chemin en Écosse ils vouloient tenir, ou selon la marine par Berwick et par Dumbar, ou le haut chemin, par la comté de Montres [4] et devers Strumelin [5]. Il répondit et dit: « Seigneurs puisqu'il convient que je connoisse vérité, je la dirai. Quand je me départis d'eux de Neuf-châtel sur-Thine, il n'étoit encore nul apparent de leur chevauchée: mais ils sont tout

(4) Jobnes dit Mente'th. Je pense que ce mot est là pour Montrose. J. A. B.

(5) Stirling. J. A. B.

pourvus pour partir du jour à lendemain: et, sitôt qu'ils sauront que vous chevaucherez et que vous entrerez en Angleterre, ils ne viendront point au devant de vous, car ils ne sont pas gens assez, pour combattre si grand peuple, qu'on dit en Angleterre que vous vous mettez ensemble. » — « Et quel nombre dit-on en Northumberland, demanda le comte de Moret (Moray), que nous serons. » — « On dit, sire, répondit l'écuyer, que vous serez bien quarante mille hommes et douze cents lances: et, pour briser votre fait, si vous prenez le chemin de Galles (Galloway), ils prendront le chemin de Berwick, pour venir par Dumbar à Haindebourch (Édinburgh) et Dalquest (Dalkeith): et, si vous prenez le chemin là, ils prendront le chemin de Cardueil et de Carlion (Carlisle), pour entrer par les montagnes en ce pays. » Quand les seigneurs d'Écosse eurent ce ouï, si cessèrent de parler et regardèrent l'un l'autre. Adonc fut pris l'écuyer Anglois, et recommandé au châtelain de Gedeours (Jedworth) qu'il le gardât bien et qu'il en rendit bon compte: et puis parlèrent ensemble: et eurent conseil et nouvel avis en ce propre lieu de Zédon.

CHAPITRE CXVI.

Comment les comtes de Douglas, de Moray et de la Marche et Dunbar passèrent la rivière de Tyne et par la terre au seigneur de Percy jusques a la cité de Durham et puis retournèrent devant Neufchatel sur Tyne ardant et exillant tout le pays.

Trop étoient réjouis les compagnons de Zédon et d'Écosse et tenoient cette aventure à belle de ce qu'ils savoient ainsi véritablement le convenant de leurs ennemis; et regardèrent sur ce comment ils s'en cheviroient. Les plus sages et les mieux usés d'armes parlèrent. Ce furent messire Archebaus (Archibald) de Douglas, et le comte de Fy (Fife), messire Alexandre de Ramsay, messire Jean de Saint Clair et messire Jacques de Lindesée (Lindsay), et dirent: « Afin que nous ne faillions à notre entente (but) nous conseillerons pour le meilleur que nous fassions deux chevauchées par quoi nos adversaires ne sauront auquel entendre; et la plus grand' chevauchée et toute l'ost et notre sommage et chariage s'en voise (aille) vers Carlion (Carlisle) en Galles (Galloway)[1] et l'autre chevauchée de trois cents

(1) Carlisle n'est pas en Galloway, mais en Cumberland. J. A. B.

ou quatre cents lances et deux mille gros varlets et archers et tous bien montés, car il le convient, s'en voisent (aillent) devers le Neuf-châtel-sur-Tyne et passent la rivière et entrent en l'évêché de Durham ardant et exillant (ravageant) le pays. Ils feront un grand traut (ravage) en Angleterre avant que nos ennemis soient pourvus. Et si nous véons et sentons que ils nous poursuivent, ainsi que ils feront, si nous remettons ensemble et nous trouvons en bonne place et nous combattons; aussi en avons-nous grand désir, et faisons tant que nous y ayons honneur, car ces Anglois nous ont un grand temps hérié. Si est heure, puisque nous nous trouvons tous ensemble, que nous leur remontrons les dommages que ils nous ont faits. »

Ce conseil fut tenu; et ordonnèrent que messire Arcebaus (Archibald) de Douglas, le comte de Fy (Fife), le comte de Surlant (Sutherland), le comte de Montres (Montrose), le comte de la Mare, le comte d'Astrederne (Stratherne), messire Étienne Fresiel (Fraser), messire George de Dombare, et bien seize grands barons d'Écosse meneroient toute la plus grand partie de l'ost devers Carlion (Carlisle); et le comte de Douglas et messire Georges comte de la Mare et de Dombare et le comte Jean de Mouret (Moray), ces trois, seroient capitaines de trois cents lances de bonnes gens à l'élite et de deux mille hommes gros varlets et archers; et s'en iroient devers le Neuf-châtel-sur-Tyne et entreroient en Northumberland.

Là se départirent ces deux osts les uns des autres

et prièrent au département trop affectueusement les seigneurs l'un à l'autre que si les Anglois chevauchoient et les poursuivoient que ils fussent detriés[1] de non combattre, tant que ils fussent tous ensemble; si en seroient plus forts: et par raison leurs affaires en vaudroient trop grandement mieux. Ainsi l'eurent-ils en convenant l'un l'autre; et se départirent un matin de la forêt de Gedeours (Jedworth) et prirent les champs, les uns le chemin à dextre et les autres à senestre (gauche). Ainsi s'en allèrent à l'aventure ces deux chevauchées[2].

Quand les barons de Northumberland virent que

(1) Qu'ils se dispensassent de combattre. J. A. B.

(2) Il y a ici une erreur importante du copiste dans le manuscrit 8325 que j'ai pris pour guide; il omet environ une trentaine de pages et passe de suite à la prise de Lindsay par l'évêque de Durham. Cette lacune me sembloit d'autant plus fâcheuse que ce manuscrit est de beaucoup préférable aux autres pour l'exactitude de quelques détails, la correction du style et l'orthogrsphe des noms propres. Mais en continuant la lecture de ce manuscrit j'y ai heureusement retrouvé, une trentaine de pages plus loin, la reprise du récit de l'affaire d'Otterbourn. Il paroîtroit que, suivant son habitude, adoptée depuis par l'Arioste, Froissart avoit interrompu son récit à la prise de Lindsay pour passer au duc de Gueldres, et que de là il étoit revenu au récit de l'affaire d'Otterbourn. Le manuscrit 8325 présente cette interruption avec la différence que le copiste mal habile a terminé son premier récit au milieu d'une phrase et qu'à la reprise de sa narration, il recopie de nouveau tout le commencement de la narration déjà transcrite par lui.

De tous les historiens qui ont décrit la bataille d'Otterbourn, Froissart est incontestablement le plus exact à la fois et le plus pittoresque.

Je continuerai à profiter des remarques de sir Walter Scott. Si ce grand écrivain et célèbre antiquaire avoit eu sous les yeux le manuscrit dont je publie ici le texte pour la première fois, il auroit eu beaucoup moins de peine à retrouver des noms, défigurés, il est vrai, par Froissart mais plus corrompus encore par l'ignorance des copistes. Quand Froissart défigure les noms, il en rend du moins à peu près le son et il a toujours le soin de donner aux individus, à la fois leur nom propre et leur surnom; les copistes ont tout embrouillé et tout confondu. J. A. B.

leur homme ne retournoit point à l'heure que ils l'attendoient et que nulles nouvelles n'en oyoient, ni des Écossois aussi, si entrèrent en soupçon et pensèrent bien ce que avenu en étoit. Si signifièrent l'un à l'autre que chacun se tînt sur sa garde et tout prêt de traire (aller) sus les champs, si très tôt comme on orroit (entendroit) nouvelles des Écossois; car ils comptoient leur messager pour perdu.

Or parlerons de la chevauchée du comte de Douglas et des autres, car ils eurent plus à aire assez que ceux qui prirent le chemin de Carlion (Carlisle), et aussi ils ne demandoient que les armes.

Quand le comte de Douglas, et le comte de Mouret (Moray), et le comte de la Mar et de Dombar, qui capitaines étoient, se furent desseurez (séparés) l'un de l'autre, c'est à savoir de la grosse armée, et que chacun eut pris son chemin, ces trois comtes ordonnèrent que ils chevaucheroient devers le Châtel-neuf sur Tyne, et iroient passer la rivière de Tyne à gué à trois lieues de Neuf-châtel où bien savoient le passage, et entreroient en l'évêché de Durham, et chevaucheroient jusques à la cité, et puis retourneroient ardant et exillant (ravageant) le pays, et viendroient devant le Neuf-châtel, et là se logeroient au dépit des Anglois. Tout ainsi comme ils l'ordonnèrent ils le firent; et cheminèrent le bon pas à la couverte du pays sans entendre à pillage nul, ni assaillir tour, châtel ni maison; et vinrent en la terre du seigneur de Percy et passèrent la rivière de Tyne sans nul empêchement, là où ils l'avoient ordonné, à trois lieues au-dessus du

Neuf-châtel, assez près de Branspes [1] et chevauchèrent tant que ils entrèrent en l'évêché de Durham où il a très bon pays. Quand ils furent là venus, lors commencèrent-ils à faire guerre, à occire gens, à ardoir villes et à faire moult de destourbiers (désordres). Encore ne savoient, le comte de Northombrelande ni les barons et chevaliers de cette contrée, rien de leur venue. Quand les nouvelles vinrent à Durem (Durham) et au Neuf-châtel que les Écossois chevauchoient, et on en vit moult tôt les apparents par les feux et les fumières qui en voloient sus le pays, le comte de Northumberland envoya ses deux fils au Neuf-châtel sur Thine et il se tint en son châtel à Aumich [2] et fit partout son mandement, que chacun se traist (rendit) avant devers le Neuf-châtel, et dit à ses enfants: « Vous irez au Neuf-châtel. Tout le pays s'assemblera là et je me tiendrai à Aumich (Alnwick); c'est sus leur passage. Si nous les pouvons enclorre nous exploiterons trop bien, mais je ne sçais encore comment ils chevauchent. » Messire Henry de Percy et messire Raoul son frère obéirent, ce fut raison; et s'en vinrent au Neuf-châtel où tous ceux du pays, gentils hommes et vilains, se recueilloient (rassembloient). Et les Écossois chevauchoient qui ardoient et exilloient (détruisoient) le pays tant que les fumières en ve-

(1) Brancepeth à 4 milles de Durham. On y voyoit encore il y a quelques années les ruines d'un fort beau château. Johnes dit qu'aujourd'hui on l'a rendu habitable. J. A. B.

(2) Alnwick. Les éditions françoises et les traductions angloises de lord Berners et de Johnes disent Nimich, mot dans lequel il seroit difficile de trouver de l'analogie avec le véritable nom Alnwick. J. A. B.

noient jusques au Neuf-châtel. Les Écossois furent jusques aux portes de la cité de Durem (Durham) et livrèrent là escarmouche; mais longuement ne fut-ce pas. Si se mirent au retour, si comme ordonné l'avoient de commencement et tout ce que ils trouvoient devant eux qui bon leur étoit, que porter ou mener ils pouvoient, ils l'emportoient et menoient. Entre Durham et le Neuf-châtel n'a que douze lieues Angloises, mais grand' foison de bon pays y a-t-il. Oncques n'y demeura ville, si elle n'étoit fermée, qui ne fut arse; et rappassèrent le Tyne là où passé ils l'avoient; et s'en vinrent devant le Neuf-châtel et là s'arrêtèrent. Tous chevaliers et écuyers du pays, de la seneschaudie (sénéchaussée) d'York et de l'évêché de Durham, se recueilloient au Neuf-châtel. Là vinrent le sénéchal d'York, messire Raoul de Lomble[1], messire Mathieu Redman capitaine de Berwick, messire Robert Avogle [2], messire Thomas Grea (Gray), messire Thomas Holton [3], messire Jean de Felton, messire Jean de Lierbon [4], messire Guillaume Walsinchon [5], messire Thomas Abreton [6], le baron de Helton [7], messire Jean Colpedich [8] et

(1) Ralph de Langley, famille puissante de Northumberland, longtemps lords de Langley Castle suivant W. Scott. J. A. B.

(2) Robert of Ogle. J. A. B.

(3) Thomas Halton. J. A. B.

(4) John Lilburne. J. A. B.

(5) William Walsingham. J. A. B.

(6) Thomas Abington. J. A. B.

(7) Le Lord de Halltoun. J. A. B.

(8) Sire John Copeland de Copeland-Castle en Northumberland. J. A. B.

moult d'autres; et tant que la ville étoit si pleine que on ne savoit où loger.

Quand les trois comtes d'Écosse dessus nommés, qui capitaines et meneurs étoient de tous les autres, eurent fait leur emprise en l'évêché de Durham et moult tempêté le pays, ils s'en retournèrent devant le Neuf-châtel, si comme ordonné l'avoient, et là s'arrêtèrent et furent deux jours par devant; et toujours, la greigneur (majeure) partie du jour, y avoit escarmouches. Là étoient les enfants du comte de Northumberland, deux jeunes chevaliers de bonne volonté qui toujours étoient des premiers à l'escarmouche aux barrières. Là y avoit lancé et féru, escarmouché et fait maintes appertises d'armes; et là main à main, devant les barrières et les bailles (portes), entre deux se combattirent une fois moult longuement ensemble le comte de Douglas et messire Henry de Percy. Et par appertise d'armes le comte de Douglas conquit le pennon à messire Henry de Percy dont il fut moult courroucé; aussi furent tous les Anglois; et là dit le comte de Douglas à messire Henry: « Henry, Henry, j'en rapporterai tant de votre parure en Écosse, et les mettrai sus mon châtel de Dasquest (Dalkeith), au plus haut, parquoi on les verra de plus loin. » — « Par dieu, comte de Douglas, répondit messire Henry, vous ne les vuiderez jà hors de Northombrelande; soyez de ce tout assuré. Vous ne vous en avez que faire de vanter. »

Donc dit le comte de Douglas: « Or, venez doncques requerre anuit (ce soir) à mon logis votre pennon, car je le mettrai devant ma loge, et verrai si vous l'en viendrez ôter »

A cette heure il étoit tard. Si cessa l'escarmouche: et se retrairent (retirèrent) les Écossois à leurs logis et se désarmèrent et aisèrent de ce que ils eurent. Ils avoient assez de quoi, et par spécial de chairs tant que ils vouloient. Et firent cette nuit bon guet, car ils cuidèrent (crûrent) bien être réveillés pour les paroles qui dessus avoient été dites; mais non furent, car messire Henry ne le trouva pas en son conseil.

A lendemain les Écossois se délogèrent de devant le Neuf-châtel et se mirent au retour devers leur pays et vinrent à un châtel et une ville qui s'appelle Pontlan [1] dont messire Aymon Alphel [2] est sire, et étoit un bon chevalier de Northumberland. Ils s'arrêtèrent là, car ils y vinrent à heure de prime: et entendirent que le chevalier étoit en son châtel. Adonc se ordonnèrent-ils pour assaillir le châtel et si y livrèrent très grand assaut; et firent tant par force d'armes que ils le conquirent et le chevalier dedans. Si furent la ville et le châtel tout ars; et puis s'en partirent et s'en vinrent jusques en la ville et le châtel d'Octebourg[3], à huit lieues Angloises du Neuf-châtel, et là s'arrêtèrent et logèrent, et n'y firent ce jour point d'assaut. Mais à lendemain,

(1) Pontland village sur la Blythe à environ cinq milles de Newcastle. J. A. B.

(2) Raymond de Laval. J. A. B.

(3) Otterbourn situé dans la province d'Elsdon, Comté de Northumberland. Le château actuel d'Otterbourn est bâti sur les fondements de l'ancien château que Douglas assiégeoit au moment où il fut attaqué par Percy. Le champ de bataille est encore appelé *Battle cross* parcequ'on avoit élevé une croix à la place où était tombé Douglas. J. A. B.

à heure de prime, ils sonnèrent leurs buisines (clairons) et s'appareillèrent tous pour le assaillir, et se trairent (rendirent) devers le châtel, lequel est fort assez, car il sied en marécage. Si y livrèrent ce jour assaut assez et tant que ils furent tous lassés; mais rien n'y firent, et sonnèrent la retraite. Quand ils furent venus en leurs logis, les seigneurs se trairent (rendirent) ensemble en conseil; pour savoir quel chose ils feroient. Et étoient la greigneur (majeure) partie d'accord que à lendemain ils se délogeroient de là sans point assaillir et se trairoient (rendroient) tout bellement devers Carlion (Carlisle) à (avec) leurs gens. Mais le comte de Douglas rompit ce conseil et dit: « Au dépit de messire Henry de Percy qui dit devant hier que il me challengeroit (disputeroit) son pennon que je conquis, et par beau fait d'armes, à la porte du châtel, nous ne nous partirons point de cy dedans deux ou trois jours, et ferons assaillir le châtel d'Octebourch [1]; il est bien prenable. Si aurons double honneur; et verrai si là en dedans il viendra requerre son pennon. Si il y vient, il sera défendu. »

A la parole du comte de Douglas s'accordèrent tous les autres, tant pour leur honneur que pour l'amour de lui; car c'étoit le plus grand de toute leur route (troupe). Et se logèrent bien et à paix, car nul ne leur devéoit (empêchoit); et firent grand'foison de logis d'arbres et de feuilles, et se fortifièrent, et enclouyrent (enfermèrent) sagement d'uns maré-

(1) Otterbourn. J. A. B.

cages très grands qui là sont; et à l'entrée de ces marécages, le chemin de Neuf-châtel, ils logèrent leurs varlets et leurs fourrageurs; et mirent tout leur bétail dedans ces marécages; et puis firent ouvrer (faire) et appareiller grands atournements (préparatifs) d'assaut pour assaillir à lendemain. Telle étoit leur intention.

Or vous dirai de messire Henry de Percy et de messire Raoul son frère quel chose ils firent. Moult leur ennuyoit grandement et tournoit à déplaisance ce que le comte de Douglas avoit conquis à la porte du Neuf-châtel à l'escarmouche le pennon de leurs armes. Encore avecques tout ce, il leur touchoit pour leur honneur trop fort les paroles que messire Henry avoit dites, si il ne les poursuivoit outre; car il avoit dit au comte de Douglas que point n'emporteroit son pennon hors d'Angleterre; et tout ce avoit-il au soir remontré aux chevaliers et écuyers de Northumberland qui avecques lui étoient logés en la ville de Neuf-châtel. Or cuidoient (croyoient) les aucuns que le comte de Douglas, et ceux qui à leurs barrières avoient été, ne fut que l'avant-garde des Écossois qui là fussent venus escarmoucher, et que leur grand ost fut demeuré derrière. Pourquoi, les chevaliers de Northumberland qui le plus avoient usé les armes et qui le mieux savoient comment on s'y devoit maintenir et déduire, avoient rabattu l'opinion de messire Henry de Percy à leur pouvoir en disant ainsi: « Sire, il advient souvent en armes moult de parçons (chances). Si le comte de Douglas a conquis votre pennon, il l'a bien acheté, car il l'est

venu quérir à la porte et a été bien battu. Une autre fois conquerrez-vous sur lui autant ou plus. Nous le vous disons, pour tant (attendu) que vous sçavez, et nous le sçavons aussi, que toute la puissance d'Écosse est hors dessus les champs. Si nous yssons (sortons) hors, qui ne sommes pas assez pour eux combattre ni forts aussi, et ont fait espoir (peut-être) cette envaye (excursion) pour nous attraire (attirer) hors; et si telle puissance comme ils sont, plus de quarante mille, et qui nous désirent à trouver, nous avoient à leur aise, ils nous enclorroient (enfermeroient) et feroient de nous à leur volonté. Encore vaut-il trop mieux à perdre un pennon que deux cents ou trois cents chevaliers et écuyers et mettre notre pays en aventure. Car si, vous et nous qui en sommes chefs, avions perdu, le demeurant (reste) du pays ne sauroient ni ne pourroient remedier. »

Ces paroles avoient refrené messire Henry de Percy et son frère, car ils ne vouloient pas issir (sortir) hors de conseil, quand autres nouvelles leur vinrent de chevaliers et d'écuyers qui avoient poursuivi les Écossois et lesquels savoient tout leur convenant (arrangement) et le chemin lequel ils avoient allé et où ils étoient arrêté.

CHAPITRE CXVII.

Comment messire Thomas de Percy et messire Raoul son frère atout (avec) grands gens d'armes et archers allèrent après les Escos (Écossois) pour reconquerre leur pennon que le comte de Douglas avoit conquis devant le Neufchatel sur Tyne et comment ils assaillirent les Escos (Écossois) devant Octebourg (Otterbourn).

Conté fut et dit à messire Henry de Percy et à messire Raoul son frère, et aux autres qui là étoient, par chevaliers et écuyers, droites gens d'armes de Northombrelande qui poursuivi avoient les Écossois depuis que ils se départirent du Neuf-châtel, et découvert tout le pays à l'environ pour mieux averir (examiner) leur fait, car ils ne vouloient informer les seigneurs que de vérité; et dirent ainsi les recordeurs et rapporteurs: « Vous, messire Henry, et vous, messire Raoul, vous devez sçavoir que nous avons poursuivi les Écossois et découvert le pays tout à l'environ. Les Écossois ont été à Pontlan (Pontland) et ont pris en son fort messire Aimons Aleph [1] et de là sont-ils allés devant Octebourch (Otterbourn) et la giront (coucheront) anuit (ce

(1) Raimond de Laval. J. A. B.

soir); nous ne savons de demain, car à ce se sont-ils ordonnés pour là demeurer. Et vous savons bien à dire que leur grand ost n'est pas avecques eux, car en toute somme ils ne sont non plus de trois mille hommes. »

Quand messire Henry de Percy entendit ces nouvelles, si fut moult réjoui et dit: « Or, aux chevaux! aux chevaux! car foi que je dois à Dieu et à monseigneur mon père, je vueil (veux) aller querre mon pennon; et seront délogés de là encore anuit (ce soir). » Chevaliers et écuyers qui ouïrent ces nouvelles ne répondirent point du non, mais se appareillèrent tantôt tous ceux parmi la ville du Neuf-châtel.

Ce propre soir devoit venir l'évêque de Durham atout (avec) grand gent, car il avoit entendu, à Durham où il se tenoit, que les Écossois s'étoient arrêtés devant le Neuf-châtel et que les enfants de Percy, et les barons et chevaliers qui là étoient, les devoient combattre. Donc l'évêque, pour venir à la rescousse (secours), avoit assemblé toutes manières de gens sur le plat pays et s'en venoit au Neuf-châtel; mais messire Henry de Percy ne le volt (voulut) pas attendre; car il se trouvoit bien accompagné de six cents lances, chevaliers et écuyers, et bien huit mille gens de pied. Si disoit que c'étoient gens assez pour combattre les Écossois, qui n'étoient pas trois cents lances ou environ et deux mille homme d'autres gens.

Quand ils se furent tous assemblés, ils se départirent du Neuf-châtel, ainsi comme à basse remon-

tée, et se mirent aux champs en bonne ordonnance, et prirent le chemin tout tel que les Écossois étoient allés en chevauchant vers Octebourch (Otterbourn) à sept petites lieues de là et beau chemin; mais ils ne pouvoient fort aller pour les gens de pied qui les suivoient.

Ainsi que les Écossois séoient au souper et que les plusieurs s'étoient jà couchés pour reposer, car ils avoient travaillé le jour à l'assaillir le châtel, et se vouloient lever matin pour assaillir à la froidure, evvous (voici) venir les Anglois sur leurs logis; et cuidièrent (crurent) les Anglois des leur première venue, en entrant en leur logis, des logis des varlets qui étoient à l'entrée, que ce fussent les maîtres. Si commencèrent les Anglois à crier: Percy! Percy! et à entrer en ces logis lesquels étoient forts assez. Vous sçavez que en tels choses grand effroi est levé. Et trop bien chey (arriva) à point aux Écossois que les Anglois de leur première venue s'embattirent sur les varlets, car quoique ils ne leur durassent que un petit, si furent ces Écossois tous pourvus et avisés de ce fait, et virent bien et sentirent que les Anglois les venoient réveiller. Adonc envoyèrent les seigneurs une quantité de leurs gros varlets et de leurs gens de pied où l'escarmouche étoit pour eux plus ensonnier (inquiéter), et entrementes (cependant) ils s'ordonnèrent, armèrent et appareillèrent et mirent ensemble, chacun sire et homme d'armes dessous sa bannière et son pennon de leurs capitaines, et les comtes, ainsi que ils devoient aller et répondre, car, des trois comtes qui là étoient, chacun

avoit sa charge. En faisant cela nuit approchoit fort, mais il faisoit assez clair car la lune luisoit; et si étoit au mois d'août et faisoit, bel et sery (clair) et si étoit l'air coi (calme) pur et net.

En cette ordonnance que je vous dis se mirent les Écossois, et quand ils se furent tous recueillis et mis ensemble sans sonner mot, ils se departirent de leurs logis et ne prirent point le chemin en allant tout droit devant eux pour venir au visage des Anglois; mais cotoyèrent les marécages et une montagne qui là étoit. Et trop grand avantage leur fit ce, au voir (vrai) dire, que tout le jour ils avoient avisé le lieu où ils étoient logés; et avoient les plus usés d'armes entre eux dévisé et dit ainsi: « Si les Anglois nous venoient réveiller sur nos logis nous ferions par ce parti, et par tel et par tel. » Et ce les sauva; car c'est trop grand'chose de gens d'armes à qui on cuert (court) sus de nuit en leurs logis, et de jour ils ont avisé le lieu où ils sont logés et dit et devisé entre eux: « Par tel parti les pouvons nous perdre et gagner. »

Quand les Anglois furent venus sus ces varlets, de première venue ils les eurent tantôt rués jus; mais en allant dedans les logis, toujours trouvoient-ils nouvelles gens qui escarmouchoient à eux et les ensonnioient (inquiètoient). Et véez ci venir Écossois tout autour, si comme je vous ai jà dit, et à un faix ils s'embatirent sus les Anglois, là où ils ne s'en donnoient garde, et écrièrent tous à une voix leurs cris quand ils furent de-lez (près) eux. Les Anglois furent tout émerveillés de cette affaire, et se ressortirent

ensemble, en prenant pas et ferme terre et en écriant Percy ! et les autres Douglas ! Là commença la bataille felle (dure) et cruelle, et le poussis des lances dur et étrange, et en y eut de ce premier rencontre des abattus d'une part et d'autre; et pour ce que les Anglois étoient grand'foison et que moult désiroient leurs ennemis à déconfir, ils s'arrêtèrent sur leur pas en poussant, et reculèrent grandement, les Écossois qni furent sur le point que de être déconfits. Le comte James de Douglas qui étoit jeune et fort et de grand volonté et qui moult désiroit à avoir grâce et recommandation d'armes, et bien les vouloit desservir (mériter), et ne ressoingnoit (craignoit) pas la peine et le péril, fit sa bannière passer avant en écriant: Douglas! Douglas! Messire Henry de Percy et messire Raoul son frère qui avoient grand'indignation sus le comte, pourtant (attendu) que il avoit conquis le pennon de leur armes aux barrières du Neuf-châtel, et lui vouloient remontrer si ils pouvoient, s'adressèrent cette part en écriant tout haut: Percy ! Percy ! Là se trouvèrent ces deux bannerets et leurs gens et là eut grand appertises d'armes. Et vous dis que les Anglois étoient si forts, et à ce commencement si bien se combattirent, que ils reculèrent les Écossois. Et là furent deux chevaliers d'Écosse que on clamoit (appeloit) messire Patrice de Hexborne [1] et messire Patrice son fils qui trop vaillamment s'acquitèrent; et étoient de-lez (près) la bannière du comte de Douglas et de sa charge; et

(1) Patrick de Helburn.

là firent merveilles d'armes; et eut été conquise sans faute si ils n'eussent là été. Mais ils la défendirent si vaillamment au poussis et au donner coups et horions à aider leurs gens à venir à la rescousse (secours) que encore ils en sont, et leurs hoirs, à recommander.

Il me fut dit de ceux qui proprement furent à la bataille, tant des Anglois comme des François, de chevaliers et d'écuyers, car du pays au comte de Foix et de son lignage il en y eut avecques les Anglois deux écuyers vaillants hommes, et lesquels je trouvai la saison ensuivant que la bataille fut entre le Neuf-châtel et Octebourch (Otterbourn) à Orthez de-lez (près) le comte de Foix, Jean de Châtel-neuf et Jean de Cantiron; et aussi à mon retour en cette saison en Avignon, je trouvai un chevalier et deux écuyers d'Écosse de l'hôtel du comte de Douglas lesquels je reconnus, et ils me reconnurent par les vraies enseignes que je leur dis de leur pays. Car de ma jeunesse, je, auteur de cette histoire, je chevauchai tout partout le royaume d'Écosse, et fus bien quinze jours en l'hôtel du comte Guillaume de Douglas, père de ce comte James dont je parle présentement, en un châtel, à cinq lieues de Hamdebourch (Édimburgh), que on dit au pays Dalquest (Dalkeith); et ce comte James, je l'avois vu jeune fils et bel damoisel, et une sienne sœur que on appeloit Blanche[1]; si

(1) Le comte William Douglas eut deux enfants de son premier mariage avec Marguerite fille du comte de Mar; James qui succéda à son titre et Isabelle que Froissart appelle ici Blanche. J. A. B.

fus informé des deux parties, et tout en la saison que la bataille avoit été; et bien se concordoient les uns et les autres; mais ils me dirent que ce fut une aussi dure besogne et aussi bien combattue que nulle bataille put oncques être; et je les en crois bien, car Anglois d'un côté et Écossois d'autre côté sont très bonnes gens d'armes, et quand ils se trouvent ou encontrent en parti d'armes c'est sans épargner. Il n'y a entre eux nul ho (arrêt). Tant que lances, haches, épées ou dagues, et haleine peuvent durer, ils fièrent et frappent l'un sur l'autre; et quand ils se sont bien battus et assez combattus et que l'une partie obtient, ils se glorifient si en leurs armes et sont si réjouis que sus les champs, ceux qui sont pris et fiancés ils sont rançonnés; et savez vous comment? si trèstôt et si courtoisement que chacun se contente de son compagnon et que au département ils disent grand merci. Mais en combattant et en faisant armes l'un sus l'autre il n'y a point de jeu ni d'épargne, ainçois (mais) est tout acertes (sérieux); et bien le montrèrent là, ainsi que je vous dirai avant que je me départe de la besogne; car ce rencontre fut aussi bien demené au droit d'armes que nulle chose pût oncques être.

CHAPITRE CXVIII.

Comment le comte James de Douglas par sa vaillance remit ses gens sus qui étoient reculés et à moitié déconfits des Anglois, et en ce faisant il chét (tomba) à terre navré à mort, et comment il fit redresser sa bannière par Gautier et Jean de Saint Clair pour rassembler ses gens.

Moult étoient prêts et ententifs et de bonne volonté chevaliers et écuyers d'un côté et d'autre à faire armes et eux combattre vaillamment et ardemment tant que lances et haches leur duroient. Là n'avoit couardise point de lieu; mais hardement (audace) rioit en place des belles appertises d'armes que ces jeunes chevaliers et écuyers faisoient. Et étoient si joints l'un à l'autre et si attachés que trait d'archers de nul côté n'y avoit point de lieu; car ils étoient si près assemblés que main à main et l'un dedans l'autre; et encore ne branloit nulle des batailles; mais se tenoit ferme et fort chacun sus son pas. Là montroient bien Écossois vaillance et hardement (audace), et à parler par raison que ils se combattoient liement et de grand courage; car les Anglois étoient pour ce fait trois contre un. Je ne dis pas que les Anglois ne s'acquittassent loyalement, car partout où ils se sont trouvés, de grand temps atant

que en armes, ils ont bien fait leur devoir; et auroient trop plus cher à être morts ou pris sus la place quand ils sont en bataille que donc que, on leur reprochât fuite.

Ainsi que je vous dis que la bannière de Douglas et la bannière de Percy s'étoient encontrées, et gens d'armes des deux parties envieux l'un sus l'autre pour avoir l'honneur de la journée, à ce commencement les Anglois furent si forts que ils reboutèrent bien avant leurs ennemis. Le comte James de Douglas qui étoit de grand' volonté et de haute emprise sentit que ses gens reculoient. Adonc, pour recouvrer terre et pour montrer vaillance de chevalier, il prit une hache à deux mains et se bouta dans le plus dru, et fit voye devant lui, et ouvrit la presse; car il n'y avoit si bien armé de bassinet ni de platte qui ne le ressoingnassent (redoutassent) pour les horions que il donnoit et que il tapoit. Et tant alla avant sans mesure, ainsi que un Hector qui tout seul cuidoit (croyoit) et vouloit vaincre et déconfire la besogne, qu'il fut rencontré de trois lances attachées et arrêtées en venant tout d'un coup sur lui, l'une en l'épaule, l'autre en la poitrine sus le descendant au vide et l'autre en la cuisse. Oncques il ne se pouvoit détacher ni ôter de ces coups que il ne fût porté à terre et de toute les lances navré moult vilainement. Depuis que il fut aterré point il ne se releva. Aucuns de ses chevaliers et écuyers le suivoient, et non pas tous, car il étoit toute nuit; si ne véoient que de l'air et de la lune.

Les Anglois sçurent bien que ils l'avoient porté à terre, mais ils ne sçavoient qui, car si ils eussent

sçu que ce eût été le comte de Douglas, ils se fussent tant réjouis et enorgueillis que la besogne eût été leur. Aussi les Écossois n'en sçavoient rien ni ne sçurent jusques en la fin de la bataille; car si ils l'eussent sçu ils se fussent sans reconvrer (remède) comme reudus tout désespérés et déconfits. Et vous dirai comment il en advint à ce que le comte de Douglas fut abattu et féru d'une lance sus le côté tout outre, et l'autre tout outre la cuisse. Anglois passèrent outre et n'en firent compte et ne cuidoient (croyoient) avoir mort ni abattu que un homme d'armes, car d'autre part le comte George de la Marche et de Dombare et ses gens se combattoient très vaillamment et donnoient moult à faire aux Anglois. Et étoient arêtés en suivant le cri de Douglas sus les enfants de Percy, et là tiroient, et boutoient et frappoient. D'autre part le comte Jean de Mouret (Moray) et sa bannière et ses gens se combattoient vaillamment et ensounioient (harceloient) Anglois sus leur encontre et leur donnoient moult à faire et tant que, ils ne savoient auquel entendre.

De toutes les besognes, batailles et rencontres qui ci-dessus en cette histoire dont je traite et ai traité, grandes et petites, cette ici dont je vous parle présentement en fut l'une des plus dures et des mieux combattues sans faintise (faiblesse), car il n'y avoit homme, chevalier ni écuyer, qui ne s'aquittât et fesist (fit) son devoir et tout main à main. Elle est aucques (aussi) pareille à la bataille de Coceriel (Cocherel) car aussi elle fut moult bien combattue et longuement.

Les enfants au comte de Northumberland, messire Henry et messire Raoul de Percy qui étoient les souverains capitaines, s'acquittoient loyalement de bien combattre. Et aucques (aussi) par le parti que le comte de Douglas fut débouté et atterré en prit et chey (arriva) à messire Raoul de Percy; car il se bouta si avant outre ses ennemis que il fut enclos et navré durement et remis à la grosse haleine et pris, et fiancé d'un chevalier, lequel étoit de la charge et de l'hôtel le comte de Mouret (Moray) et l'appelloit-on messire Jean Maksvel [1]. En prenant et en fiancant, le chevalier Écossois demanda à messire Raoul qui il étoit, car il étoit si nuit que point ne le connoissoit; et messire Raoul étoit si outré que plus ne pouvoit, et lui couloit le sang tout aval qui l'affoiblissoit. Il dit: « Je suis messire Raoul de Percy. » Adonc dit l'Écossois: « Messire Raoul, rescoux (secouru) ou non rescoux je vous fiance mon prisonnier. Je suis Maksvel (Maxwell). » — « Bien, dit messire Raoul, je le vueil (veux); mais entendez à moi car je suis trop durement navré; et mes chausses et mes grèves (bottes) sont jà toutes emplies de sang. »

A ces mots le chevalier Écossois entend de-lez (près) lui crier: Mouret (Moray) au comte! et voit le comte et sa bannière droit de-lez (près) lui. Adonc lui dit messire Jean Maksvel (Maxwell): « Monseigneur, tenez; je vous baille messire Raoul de Percy pour prisonnier; mais faites entendre à lui, car il est durement navré. » Le comte de Mouret (Moray) de

(1) Sir John Maxwell. J. A. B.

cette parole fut moult réjoui et dit: « Maksvel (Maxwell) tu as bien gagné tes éperons. » Adonc fit-il ouvrir ses gens et leur rechargea messire Raoul de Percy, lesquels le bandèrent et étanchierent ses playes. Et toudis (toujours) duroit et se tenoit la bataille forte et dure, ni on ne savoit encore les quels en auroient le meilleur; car je vous dis que il y eut là plusieurs prises et rescousses faites qui toutes ne vinrent pas à connoissance.

Or reprendrai la parole où je la laissai, au jeune comte James de Douglas qui cette nuit là fit gand'foison d'armes. Quand il fut abattu, la presse fut grande à l'environ de lui. Il ne se put relever, car il étoit féru au corps d'une lance à mort. Ses gens le suivoient du plus près que ils pouvoient; et vinrent sur lui messire Jacques de Lindesée (Lindsay), un sien cousin, et messire Jean et messire Gautier de Saint-Clar (Clair), et autres chevaliers et écuyers; et trouvèrent de-lez (près) lui, un moult gentil chevalier qui toujours l'avoit suivi de près, et un sien chapelain qui n'étoit pas comme prêtre, mais comme vaillant homme d'armes, car toute la nuit, au plus fort de la besogne, il l'avoit poursuivi atout (avec) une hache en sa main; et encore, comme vaillant homme, autour du comte il escarmouchoit et reboutoit et faisoit reculer Anglois pour les coups d'une hache dont il ruoit et lançoit roidement sur eux; et en cet état ils le trouvèrent, dont ils lui sçurent bon gré; et lui tournèrent, de puis à grand'vaillance, et en fut, en l'an même, archidiacre et chanoine d'Abredane (Aberdeen). Le prêtre, je le vous nomme-

rai ; on l'appelloit messire Guillaume de Norbervich [1]. Au voir (vrai) dire il avoit bien corps et taille et membres et grandeur et hardement (audace) aussi pour tout ce faire, et toutefois il fut là navré moult durement.

Quand ces chevaliers furent venus de-lez (près) le comte ils le trouvèrent en bien petit point, et aussi un sien chevalier que je vous dis qui toute la nuit l'avoit suivi, messire Robert Hercq (Hart) lequel avoit cinq plaies, que de lances que de autres armures, et gisoit de-lez (près) le comte. Messire Jean de Saint-Clar demanda au comte: « Cousin, comment vous va? » — « Petitement, dit le comte, loué en soit Dieu! On a de mes ancesseurs (ancêtres) peu trouvé qui soient morts en chambre ni sus lit. Je vous dis, pensez de moi venger, car je me compte pour mort; me le cœur défault trop souvent. Gautier, et vous Jean de Saint-Clair, redressez ma bannière, » car voirement (vraiment) étoit elle à terre et mort un écuyer vaillant homme qui la portoit, David Celleime [1], et ne voulsit (voulut) être chevalier cette journée, car le comte le vouloit faire pour tant (attendu) que en toutes places il avoit été le outre passé des bon écuyers, « et criez Douglas! et ne dites à ami ni à ennemi que nous ayons que je sois au parti où je suis. Car nos ennemis, si ils le savoient, s'en reconforteroient, et nos amis s'en déconfiroient. »

(1) William de North-Berwick. J. A. B.
(1) Peut-être David Campbell. J. A. B.

Les deux frères de Saint Clar et messire Jacques de Lindesée (Lindsay) firent ce que il ordonna; et fut la bannière relevée; et écrièrent Douglas! et pour ce que ils étoient si avant, leurs gens qui étoient derrière et qui ouïrent crier moult haut Douglas! Douglas! pour venir cette part se mirent en un mont tous ensemble; et commencèrent, ceux qui lances avoient, à bouter et à pousser de telle vertu que ils reculèrent très vaillamment de cette empainte (attaque) les Anglois; et en y eut de renversés beaucoup et portés à terre. Les Écossois qui suivoient les premiers qui faisoient voye se portèrent si vaillamment en combattant en poussant et en lancant que ils portèrent et reculèrent les Anglois moult avant, et outre, le comte de Douglas qui jà étoit dévié (mort); et vinrent à sa bannière que messire Jean de Saint Clar tenoit, et étoit environné et appuyé de bons chevaliers et écuyers d'Écosse; et encore le fut-il plus quand la grosse route (troupe) vint et eut la force de reculer les Anglois; et toujours crioient à haute voix, Douglas! Là vinrent le comte de Mouret (Moray) et sa bannière bien accompagnés de bonnes gens, et le comte de la Marche et de Dombare bien accompagné aussi; et étoient ainsi que comme tous rafraîchis, quand ils virent les Anglois reculer et ils se trouvèrent tous ensemble. Si se renouvela la bataille; et boutoient et poussoient des lances, et frappoient des haches sus ces bassinets qui étoient durs et forts.

CHAPITRE CXIX.

Comment les Écossois gagnèrent la bataille contre les Anglois devant Octebourch (Otterbourn) et y furent pris messire Henry de Percy et messire Raoul son frère, et comment un écuyer d'Angleterre appelé Thomas Waltem (Waltham) ne se voult (voulut) rendre; aussi ne fit un écuyer d'Écosse et moururent; et comment l'évêque de Durham et ses gens se déroutèrent et déconfirent d'eux mêmes.

Au voir(vrai) dire et à parler par raison, les Anglois étoient plus foulés et travaillés que ne furent les Écossois; car ils étoient ce jour venus jusques à là du Neuf-châtel-sur-Tyne, où bien y a six lieues Angloises, chaudement et légèrement pour trouver les Écossois, ainsi que ils firent; dont les plusieurs, pour le travail du chemin, quoique la volonté y fut bonne et grande, et l'affection, étoient hors de leur haleine; et les Écossois étoient frais et nouveaux et bien reposés; et tout ce leur valut grandement; et bien le montrèrent au plus fort de la besogne; car sus cette derraine (dernière) empainte (attaque), si comme ci-dessus est contenu, ils reculèrent les Anglois tellement que depuis ils ne purent retourner sus leur premier pas et passèrent les batailles tout outre le comte de Douglas qui là étoit atterré.

En ce dur rencontre chey (tomba) en la main

du seigneur de Montgombre [1], un moult vaillant chevalier d'Écosse, messire Henry de Percy; et se combattirent ensemble moult vaillamment sans empêchement de nul autre, car il n'y avoit chevalier ni écuyer de l'une partie ni de l'autre qui ne fût ensonnié (embarrassé) de chacun combattre à son pareil. Là fut mené tellement par armes messire Henry de Percy que le sire de Montgombre (Montegommery) le prit et fiança. Là vissiez vous chevaliers et écuyers messire Marc Adremon [2], messire Thomas Aversequin [3], messire Guillaume, messire Jacques, et messire Alexandre de Lindesée (Lindsay), le seigneur de Seton [4] le seigneur de Venton [5], messire Jean de Sandelans [6], messire Patrise de Dumbare, messire Jean et messire Gautier de Saint Clar, messire Patrise de Herpbourne [7] et ses deux fils messire Patrise et messire Mille, le seigneur de Montgombre [8], messire Jean Masquel [9], messire Adam de Gladinnin [10], messire Guillaume de Rodnem [11], messire Guillaume Stuart, messire Jean de Halibreton [12], messire Jean Ali-

(1) Montgommery. J. A. B.

(2) Sir Malcolm Drummond qui 3 ans avant la bataille avoit reçu 400 livres sur l'argent apporté par Jean de Vienne. J. A. B.

(3) Sir Thomas Erskine, ancêtre de la famille de Mar. J. A. B.

(4) William créé lord Seton par Robert 3. J. A. B.

(5) William de Aberoethy Lord de Saltun comté de East Lothian

(6) Sandelands. J. A. B.

(7) Sir Patrik Hepburn Lord d'Haile. J. A. B.

(8) Montgommery. J. A. B.

(9) Maxwell. J. A. B.

(10) Adam Glendinning. J. A. B.

(11) Peut-être William Ruthefort ou Rolhwen. J. A. B.

(12) Sir John Halburton d'Ailetou. J. A. B.

diel [1], messire Robert Landie[2], messire Alexandre de Ramsay, messire Alexandre Fresiel [3], messire Jean Emonston [4], messire Guillaume Warlau [5], David Flimin [6], Robert Colonne [7] et ses deux fils Jean et Robert qui furent là chevaliers, et bien cent chevaliers et écuyers et autres que je ne puis pas tous nommer; mais il n'en y avoit un qui n'entendit vaillamment à la besogne.

Du côté des Anglois aussi se combattirent vaillamment, et se combattoient depuis et en devant la prise des seigneurs de Percy, messire Raoul de Lomble [8], messire Mathieu Rademen, messire Robert Aveugle [9], messire Thomas Graa [10], messire Thomas Helton [11], messire Jean de Felton, messire Jean de Liebon [12], messire Guillaume Walsinchon [13], messire Thomas Aubrecon [14], le baron de Helton [15], messire Jean Colpedich [16], le

(1) John Lauder. J. A. B.
(2) Sir Robert Lundie. J. A. B.
(3) Fraser. J. A. B.
(4) Sir John Edmondstone. J. A. B.
(5) William Wardhaw. J. A. B.
(6) David Fleming. J. A. B
(7) Peut-être Robert Campbell. J. A. B.
(8) Ralph de Langley. J. A. B.
(9) Robert of Ogle. J. A. B.
(10) Thomas Graham. J. A. B.
(11) Lord Halton. J. A. B.
(12) John Lilburn. J. A. B.
(13) William Walsingham. J. A. B.
(14) Thomas Abington. J. A. B.
(15) Lord Haltoun. J. A. B.
(16) Sir John Copeland. J. A. B.

sénéchal d'York, et plusieurs autres; et tout à pied que vous l'entendez.

Là fut la bataille dure et forte, et bien combattue; mais ainsi que les fortunes tournent, quoique les Anglois fussent le plus et tous vaillants gens et bien usés d'armes, et que ils assaillent leurs ennemis vaillamment, et les reculèrent et reboutèrent de première venue moult avant, les Écossois obtinrent la place; et furent tous pris ces chevaliers dessus nommés, et encore plus de cent autres, excepté Mathieu Radmen capitaine de Berwick. Cil (celui-ci), quand il vit la déconfiture et que leurs gens s'ouvroient et fuyoient devant les Écossois de tous lez (côtés), et chevaliers et écuyers se rendoient, et Écossois les fiançoient, il monta à cheval et s'en partit quand il vit bien [1] que nul recouvrier (remède) y avoit et que leurs gens se fendoient de tout côtés. Enuis (avec peine) le fit; mais tout considéré il ne pouvoit pas tout seul recouvrer la bataille. Si prit le chemin pour retourner vers le Neuf-châtel-sur-Tyne.

Ainsi se deffoncoient aucuns Anglois qui l'avis et le loisir en avoient, et se sauvèrent, car en armes avennent moult de choses. Et sachez que cette bataille fut durement bien combattue et vaillamment maintenue; et fut pour les Anglois moult infortunée, car ils étoient trois fois plus de gens que les Écossois; mais ce que d'Ecossois, il y avoit, c'étoit toute la fleur de leur royaume; et bien le montrèrent,

(1) Ici commence surtout la grande différence entre les anciens textes et le nouveau. J. A. B.

car ils avoient plus cher à mourir que reculer par défaut de courage un arpent de terre; et sachez que Anglois et Écossois quand il se trouvent en bataille ensemble sont dures gens et de longue haleine, et point ne s'épargnent; mais s'entendent de eux mettre à outrance. Ils ne ressemblent pas les Allemands qui font une empeinte (attaque), et quand ils voient qu'ils ne peuvent vaincre et entrer en leurs ennemis ils s'en retournent tout à un fait; nenni Anglois et Écossois, mais ils sont d'une autre opinion; car en combattant ils s'arrêtent sur le pas et là fièrent et frappent de haches où d'autres armures sans eux ébahir tant que haleine leur dure. Et quand par armes ils se rendent l'un à l'autre, ils font bonne compagnie sans eux trop travailler de leur finance, mais sont très courtois l'un à l'autre, ce que Allemands ne sont pas; car mieux vaudroit un gentil homme être pris des mécréants, tous payens ou Sarrasins, que des Allemands; car Allemands contraignent les gentils hommes en double prison de ceps de fer, de bois, de grésillons et de toutes autres prisons hors de mesure et raison, dont ils meshaignent (maltraitent) et affaiblissent les membres d'un homme pour être de plus grand'finance; au voir (vrai) dire en moult de choses Allemands sont gens hors de rieulle (règle) de raison et c'est merveille pour quoi nuls conversent avec eux ni qu'on les souffre à armer avec eux, comme François et Anglois qui font courtoisie, ainsi qu'ils ont toujours fait, ni les autres ne le feroient ni le voudroient faire.

Au retourner au droit procès de mon propos, ce

jour il y eut moult crueuse (cruelle) bataille entre les Anglois et les Écossois, car ils étoient gens d'une part et d'autre de grand' volonté. Les Anglois étoient moult vergogneux (honteux) de ce que avis leur étoit que les Écossois n'étoient qu'une poignée de gens au regard d'eux et si ne pouvoient avoir victoire sur eux; et ils étoient toute fleur de chevalerie et d'écuyerie du comté de Northumberland; or regardez donc s'ils vouloient fuir; m'aist (aide) Dieu, nennil, tant que amender le pussent.

Sus le point de la déconfiture, et entrementes (pendant) que on fiançoit prisonniers en plusieurs lieux et encore par foules et par troupeaux on se combattoit, ainsi que les gentils-hommes et les bons batailleurs se trouvoient; sur le point que j'ai dit, fut enclos des Écossois, un écuyer Anglois lequel s'appeloit Thomas Waltem (Waltham) et étoit de l'hôtel et de la charge du seigneur de Percy, bel homme et vaillant aux armes et hardi; et bien le montra, car ce soir et la nuit ensuivant il fit grand'foison d'armes, et ne se daigna oncques rendre ni fuir; et me fut dit que cette affaire il avoit prévu; et avoit dit ainsi, en cet an, sur une fête de seigneurs et de dames qui fut en Northumberland, que la première fois que Anglois et Écossois se rencontreroient ensemble par bataille, il feroit son devoir d'armes et s'acquitteroit si loyalement à son pouvoir que on le trouveroit pour ce jour le meilleur combattant des deux parties, ou il demeureroit en la peine. Et l'écuyer étoit bien taillé de ce faire, car il étoit grand, fort, hardi et entreprenant. Et fit ce Thomas Waltham ce jour

grand'foison de belles appertises d'armes; et en combattant dessous la bannière du comte de Mouret (Moray) d'Écosse il fut occis; ni point ne se voulut rendre, car toujours cuidoit (croyoit)-il être rescous (secouru). Aucques (aussi) pareillement du côté des Écossois fut occis un moult vaillant écuyer, cousin au comte de Douglas qui s'appeloit Simon de Gladinnin [1], et eut grand'plainte de ceux de son côté. Qui bien conçoit et considère cette bataille, elle fut moult dure et moult felle (cruelle) jusques à la déconfiture; mais quand Écossois virent que Anglois reculoient et perdoient terre, leur courage doubla en double force. Car par nature et droiture, qui voit ses ennemis fuir, il se rencourage en avis et en hardiment (ardeur). Et toutefois, les Anglois quand ils venoient sur leur outrance, et ils se vouloient rendre, ils trouvoient les Écossois moult débonnaires; et les croyoient légèrement sur leur foi, mais au fiancer ils leur disoient ainsi: « Vous êtes mon prisonnier, rescous (secouru) ou non rescous. » Car ils ne savoient point encore quelle chose il leur étoit à venir. Et sachez que si les Écossois fussent gens assez pour faire chasse, il n'en fût retourné des Anglois ni échappé pied que tous ne fussent morts ou pris, mais pour la doute de ce qu'ils sentoient grand'foison d'Anglois sur le pays, ils se tenoient toujours ensemble pour être plus forts et pour garder leurs prisonniers; et si messire Archebaut (Archibeld) Douglas, et les comtes de Fy (Fif), de Surland

(1) Simon Glendinning. J. A. B.

(Sutherland) et les autres de la grosse route (troupe) qui chevauchoient vers Carlion (Carlisle) eussent là été, ils eussent pris l'évêque de Durham et la ville de Neuf-châtel-sur-Tyne. Je vous dirai comment et par quelle raison.

Ce propre soir dont à la remontée les enfants de Percy étoient partis et yssus (sortis) de Neuf-châtel sur Tyne, si comme cy-dessus est contenu, l'évêque de Durham, à (avec) tout l'arrière ban de l'archevêché et de la sénéchaussée d'York et de Durham et des frontières de Northumberland, étoit entré en la ville de Neuf-châtel et y avoit soupé. Entrementes (pendant) que cet évêque étoit à table, imagination lui étoit venue devant et lui étoit avis qu'il n'acquittoit pas bien son honneur, quand il savoit que ses gens chevauchoient et étoient allés à l'encontre des Écossois qui au matin étoient partis de là et avoient aux barrières fait escarmouche, et il se tenoit en la ville. Quand cette imagination lui fut venue et il eut bien parfaitement pensé à la déshonneur qu'il avoit plus grande de séjourner en la ville que de chevaucher ou issir, il fit soudainement ôter la table et enseller les chevaux, et demanda son armure et fit sonner les trompettes parmi toute la ville. Tous ceux qui étoient venus avec lui à Neuf-châtel furent émerveillés quelle chose il vouloit faire ni où il vouloit aller, car il étoit toute noire nuit et tous étoient désarmés et les plusieurs jà couchés, car le jour ils s'étoient travaillés de cheminer. Nequedent (néanmoins) au son des trompettes de l'évêque qui étoit leur chef et leur conduiseur, toutes

gens se levèrent, armèrent, appareillèrent à pied et à cheval et s'en vinrent en la place devant l'hôtel du dit évêque qui jà étoit tout près et ses chevaux ensellés. Quand il put reconnoître et sentir que tous étoient venus, si monta à cheval, et montèrent aussi tous les autres, et issirent (sortirent) par la porte de Berwick; et étoit bien huit heures en la nuit; et se trouvèrent bien sept mille hommes, que à pied que à cheval. Quand ils furent sur les champs, tous s'arrêtèrent pour attendre l'un l'autre. On demanda à l'évêque quel chemin il vouloit tenir. — « Celui qui le plutôt nous amènera à nos gens. »

Là n'y avoit aucun qui sût ni pût savoir où leurs gens étoient; car nul n'étoit retourné de la bataille. Là s'arrêtèrent-ils par les champs pour savoir et pour imaginer par avis s'ils prendroient le chemin de Berwick ou de Roseaudel (Rosendale) ou le chemin des montagnes; et en étoient entre eux en grand estriff (débat). Là disoient les aucuns l'un à l'autre : « C'est grand outrage et petit sens sera de cheminer à cette heure quand nous ne savons pas où nous allons; et cher nous pourroit coûter cette folie. »

Entrementes (cependant) comme ils étoient en la position qu'ils cheminoient, tout resoingaument (avec crainte) car ils ne savoient au voir (vrai) dire quel chemin ils devoient tenir, adonc nouvelles leur vinrent des fuyants qui étoient tous ébahis et égarés, ainsi que gens sont qui se départent d'une besogne déconfite; et churent (tombèrent) proprement en l'avant garde de l'évêque laquelle mes-

sire Jean de Say un moult appert et sage chevalier vernoit.

Le chevalier qui tout devant étoit leur demanda dont ils venoient; ils répondirent: « De la bataille. » Donc demanda le chevalier: « Et comment va de la bataille? » Ils répondirent: « Mal et laid; nos gens sont tous déconfits et mis en chasse; et sont pris ou morts, messire Henry et messire Raoul de Percy. N'allez plus avant car voici les Écossois qui viennent à effort. » Adonc demanda le chevalier: « Et les Écossois sont ils grand' foison? » — « Ils sont tant de gens, répondirent les fuyants, que ils nous ont tous rués jus. »

Donc s'arrêta messire Jean de Say et fit arrêter tous ceux de l'avant garde. Adonc vint l'évêque de Durham et s'émerveilloit pourquoi on s'arrêtoit. Si chevaucha et demanda: Aurons nous nulles nouvelles? » Le chevalier vint devers lui et lui dit: « Monseigneur, ouil: » — « Et quelles, dit-il, en nom Dieu. » — « Nos gens sont déconfits et voici les Écossois qui viennent si comme que les fuyants disent. » Et avoient tous tant couru qu'ils étoient mis jusque à leur grosse haleine; et recordèrent la déconfiture ainsi que les premiers avoient fait.

Quand les gens de l'évêque de Durham entendirent que tous rapportoient pauvres nouvelles, si s'ébahirent grandement et se commencèrent à déconfire de eux mêmes et à dire: « Où irons nous? Il est tout nuit; ni nous ne savons ou nous chéirons (tomberons). Il ne peut être que les Écossois ne soient grands gens quand ils ont rué jus les nôtres. »

Bien avoient volonté l'évêque de Durham et messire Jean de Say et aucuns chevaliers qui là étoient d'aller si avant que jusques aux Écossois et de retourner les fuyants; mais ceux de pied étoient si découragés que ils le refusoient; et disoient que ils n'iroient plus avant, et que si on vouloit qu'ils se combattissent on s'arrêtât là en attendant les Écossois; et y mettoient bonne raison en disant: « Nous sommes encore tous lassés et tous travaillés de la journée de hier, et on veut que de pied et tout de nuit nous cheminions encore cinq ou six lieues Angloises. Avant que nous fussions là, nous serions tous confus d'haleine et de force. » Et toutefois tous généralement ils tenoient cette opinion. Si que, tout considéré, ils retournèrent devers le Neuf-châtel tout le pas, car il n'en étoit pas loin, et y rentrèrent à trois heures après mie-nuit; et quand on sçut en la ville que leurs gens étoient déconfits, si renouvelèrent leurs guets, et renforcèrent leur garde aux portes, aux tours et aux murs; et proprement l'évêque de Durham étoit à la porte de Berwick et là se tenoit pour faire sa garde et pour mieux savoir des nouvelles; et vous dis que les hommes et les femmes de Neuf-châtel étoient moult effrayés, et encore l'eussent-ils plus été, si l'évêque de Durham et messire Jean de Say n'eussent là été.

Les aucuns supposoient et imaginoient, qui savent que c'est d'armes et de tels avenues, que si cil (cet) évêque de Durham et sa route (troupe) se fussent traits (portés) avant sur la rescousse (secours); ils eussent porté grand'dommage aux Écossois, car ils étoient

tous travaillés et lassés de combattre et de chasser, mais il n'en fut rien par l'aventure que je vous ai dit, dont depuis ils en furent grandement blâmés et repris des barons de Northumberland et des chevaliers et écuyers qui là reçurent grand dommage; et en faisoient exemple ceux qui en parloient comment en armes sont moult d'aventures: « Ne trouvons mie en écrit de notre guerre d'Angleterre et de France, du temps le bon roi Édouard, entreus (pendant) que il séoit au siége devant Calais et que ses chevaliers se combattoient pour lui en plusieurs lieux parmi le royaume de France tant en Gascogne comme en Bretagne; il avint en ce temps que messire Charles de Blois qui s'escripsoit (appeloit) duc de Bretagne, avoit levé le siége des gens la comtesse de Montfort son adversaire, et à cette propre heure messire Jean de Hartecelle (Hartsel) un chevalier des nôtres, seulement atout (avec) cent lances, après la déconfiture et que messire Charles de Blois cuidoit (croyoit) avoir eu tout gagné, le chevalier de Hartecelle (Hartesel) s'en vint aventurer et se bouter en l'ost de messire Charles et le déconfit; et fut pris la plus grand'partie des siens, et rescous tous ceux qui pris étoient. Et aussi devant le châtel de Sibuse (Soubise) en Saintonge prit Yvain de Galles le captal de Buch, et le rua jus et toutes ses gens; lequel capitaine avoit levé le siége de Sibuse (Soubise); et pris messire Regnault de Pont et grand' foison de chevaliers et d'écuyers François, Poitevins et Saintongiers, et par son hardie emprise. Ainsi peut-on supposer certainement

que si l'évêque de Durham fût venu chaudement sur notre déconfiture, avec ce qu'il avoit de gens, il nous eût recouvré. »

Et tant furent ces paroles demenées depuis en Angleterre, que il en eut blâme et reprise des barons de Northumberland qui là reçurent grand dommage, et lui fut bien dit et acertes (sérieusement). Mais il s'échauffa en disant : « Certainement, quand je me partis du Neuf-châtel sur Thin (Tyne), je ne savois nul convenant des amis ni des ennemis; ni savoir je ne pouvois, car je étois venu au Neuf-châtel sur le tard. Et toutefois, pour être à la bataille, je me partis et fis vider tous ceux qui étoient avec moi; et fis mon plein pouvoir de venir jusques au lieu où les Écossois étoient; mais nos gens, par les fuyants qui s'en retournoient, s'ébahirent tellement, que quand, je (moi) et messire Jean de Say et aucuns chevaliers, qui là étoient, voulièmes (voulûmes) aller avant et venir à la rescousse, nous ne trouvâmes point de-lès (près) nous, la tierce partie de nos gens; et par spécial, ceux de pied disoient qu'ils étoient si affoiblis et si foulés (las) qu'ils ne vouloient aller plus avant. Et ainsi, quand je en vis le convenant (arrangement), je eus conseil que de moi retraire. » Les aucuns tenoient la raison et l'excusance à bonne, et les autres non. Ainsi vont les choses; ceux qui ont eu dommage se plaignent, et ceux qui ont fait profit à quoi que ce soit jouissent.

Les Écossois disoient ainsi : « Par la grâce de Dieu qui nous est belle, notre besogne se porta

grandement bien, mais (pourvu) que le jeune comte de Douglas notre capitaine nous fût demeuré en vie. » Et les autres disoient : « On ne peut pas avoir les belles matières sans grands coûtages. Espoir (peut-être) s'il fût demeuré en vie, la chose ne fût pas tournée si comme elle est; elle fût allée par un autre parti. » Et toutefois, les Écossois plaignoient moult la mort du gentil comte; et au voir (vrai) dire, elle faisoit moult à plaindre, car leur pays en étoit moult affoibli.

Quand ils furent, ainsi que tout, retournés de la chasse, messire David et messire Jean de Lindesée (Lindsay) demandèrent leur frère messire Jacques de Lindesée, mais nul n'en savoit à dire des nouvelles, dont ils étoient tant ébahis et émerveillés; et ne doutèrent qu'il ne fût ou mort ou pris. Or vous dirai que il avint au dit chevalier d'Écosse.

CHAPITRE CXX.

Comment messire Mathieu Redman se départit de la bataille pour s'en cuider (croire) sauver, et comment messire Jacques de Lindsay fut pris de l'évêque de Durham et comment après la bataille les Écossois se rassemblèrent et envoyèrent chevaucheurs pour découvrir le pays.

Vous savez, comment ici dessus est contenu, que messire Mathieu Redman, capitaine de Berwick

étoit monté à cheval quand il vit sa déconfiture, car lui tout seul ne le pouvoit pas recouvrer. A son département, messire Jacques de Lindesée (Lindsay) étoit assez près de lui; et vit comment cil (celui-ci) se départoit. Messire Jacques, qui bien étoit monté sur un bon coursier, entra en chasse après lui; il le suivit de moult près, la lance en sa main, et la hache au col. Et dura cette chasse entre eux deux plus de trois lieues Angloises, car messire Mathieu étoit aussi bien monté sur bon coursier; et n'étoient que eux deux sur le chemin; et s'ils trouvoient nul fuyant; ils n'en faisoient nul compte, mais les passoient, ou ils les détournoient. Une fois ou deux messire Jacques de Lindesée (Lindsay) qui chassoit, et pas ne savoit qui, fors tant qu'il voyoit bien que cil (celui-là) étoit chevalier, lui avoit dit: « Retournez-vous; ce n'est pas honneur de toujours fuir, je vous assure de tout homme fors de moi; et si vous me pouvez déconfire; je suis messire Jacques de Lindesée (Lindsay). »

Quand messire Mathieu ouït cette parole, il s'arrêta sur son pas, et mit son épée devant soi, et montra chère et semblant de vaillant chevalier et de défense. Messire Jacques Lindesée (Lindsay) le cuida férir de sa lance, mais il faillit; et quand il vit que il avoit failli il la jeta jus et se prit à la hache, dont bien se sut ensonnier (servir), et l'Anglois son épée. Là commencèrent-ils à tournoyer ensemble moult longuement. En ce tournoiment, messire Jacques de Lindesée lui demanda en son langage: « Chevalier, qui es-tu? » Il répondit: « Je

suis Mathieu Redman. »—« Voir (bien), dit-il, puis que nous sommes en ce partie je te conquerrai ou tu me conquerras. »

Lors recommença la bataille et tout à cheval; et n'avoit l'un autre défense d'armure que son épée, et l'autre sa hache. Messire Mathieu perdit son épée, car d'un coup de retour il lui vola hors de la main. Par ce parti fut pris et conquis l'Anglois, mais il dit bien: « Lindesée (Lindsay), vous me ferez bonne compagnie. »—« Par saint George répondit le chevalier, vous dites voir (vrai). Et de commencement, puisque vous êtes mon prisonnier, que voulez-vous que je fasse? »—« Je veux, dit messire Mathieu Redman, que vous me fassiez grâce de retourner au Neuf-châtel, et dedans le jour de la Saint Michel je serai à Dumbare, ou en Haindebourch (Edinburgh) ou quelque port que vous voudrez en Écosse. »—« Je le veux, dit le chevalier d'Écosse. Dedans le jour que mis y avez vous serez à Haindebourch (Edinburgh). »

A ces mots, ils prirent congé l'un de l'autre. Messire Mathieu Redman s'en retourna vers le Neuf-châtel, et chevaucha tout le petit pas, pourtant (attendu) que son cheval étoit moult foulé.

Or vous recorderai-je une merveilleuse aventure qu'il avint au chevalier d'Écosse, laquelle ne fait pas à oublier, cette nuit, par incidence de fortune, et ainsi que les merveilles aviennent en armes et en amours. Messire Jacques de Lindesée (Lindsay) put bien dire: « Au matin je cuidois (croyois) avoir gagné, mais j'ai assez perdu à poursuivre les Anglois. »

Je vous dirai pourquoi. Si très tôt, comme il eut pris congé à messire Mathieu Redman, et que il se fut départi de lui, il entre-oublia son chemin, et entra en une bruyère de broussis et de petit bois, et perdit de tout point son chemin, et bien s'en perçut, mais ce fut trop tard. Et entra en un sentier qui tiroit tout droit au Neuf-châtel et prit celui, car il cuidoit (croyoit) être à l'encontre d'Otebourch (Otterbourn) où leurs gens étoient logés, mais non étoit, car il s'éloignoit. Et ce fut à cette propre heure que l'évêque de Durem (Durham) retournoit au Neuf-châtel, si comme ici dessus je vous ai dit.

Le cheval de messire Jacques de Lindesée (Lindsay) qui sentit les chevaux des Anglois, se commença à hennir et à frongnier (caracoler), et à frapper du pied en terre, et tourna cette part où les chevaux Anglois étoient; et cuida (crut) messire Jacques de Lindesée que ce fussent leurs gens, et qu'il fut joindant (près) Otebourch (Otterbourn), mais non étoit, car il se trouva ailleurs enclos tantôt des gens de l'évêque de Durham et de l'évêque proprement qui se mit tout devant quand il vit l'ombre du cheval, car il faisoit nuit et brun, et demanda en venant: « Qui est là? Il faut qu'il soit ami ou ennemi, ou héraut ou ménestrel. » Messire Jacques répondit, qui n'avoit encore nul connoissance de l'évêque, et dit: « Je suis Jacques de Lindesée (Lindsay). » — « Chevalier, vous nous êtes le bien venu, dit l'évêque de Durham et je vous prends pour mon prisonnier. » — « Et qui êtes vous?

dit le chevalier d'Écosse. »—« Je suis Robert de Neuf-ville, prêtre et évêque de Durham. »

Messire Jacques Lindesée (Lindsay) vit bien que défense ne lui valoit rien, car il étoit enclos encore de eux soixante, si dit ainsi; « Et puisqu'il convient qu'il soit, Dieu y ait part. » Adonc tout en chevauchant, l'évêque de Durham en entrant ens ès faubourgs du Neuf-châtel lui demanda du convenant (arrangement) des Écossois, et quel chose l'avoit amené jusques à là. Tant que à répondre du convenant de ses gens il n'en savoit rien et s'en tut, mais il dit qu'il avoit poursuivi messire Mathieu Redman, et fiancé prisonnier. »—« Et où est Redman, dit l'évêque ? »—« En nom Dieu, dit-il, je ne le vis puis que je l'eus fiancé; il s'en retira au Neuf-châtel et je m'en allois à Otebourch (Otterbourn). » — « Ce m'étoit avis, en nom Dieu, dit l'évêque, que vous aviez pris mal le chemin, car voici le Neuf-châtel où nous entrons. »—« Je ne le puis amender, répondit le chevalier; je avois assis (fixé) à messire Mathieu Redman son jour à venir à Hamdebourch (Edinburgh), mais je crois que il n'y ira pour cette querelle plus avant, et qu'il fera ainsi sa finance. »—« Il appert bien, dit l'évêque. »

A ces mots, ils entrèrent en la ville de Neuf-châtel, et se trairent (rendirent) à leurs hôtels, et pour le doute (crainte) des Écossois, ils se mirent à garder aux portes, aux tours et aux murs, et proprement l'évêque y fut à la barrière de la porte jusques au soleil levant.

Dessous la bannière du comte de la Marche et de Dumbar fut pris un écuyer de Gascogne vaillant homme qui s'appeloit Jean de Châtel-neuf et prisonnier au comte; et dessous la bannière de Mouret (Moray) fut pris aussi un sien compagnon écuyer Gascon qui s'appelloit Jean de Cautiront. La place fut toute délivrée avant que l'aube du jour apparût.

Les Écossois se retrairent (retirèrent) et mirent tous ensemble et envoyèrent gardes et chevaucheurs sur les champs et sur les chemins de Neuf-châtel pour savoir et entendre si Anglois se recueilleroient à la fin que ils ne fussent soubpris (surpris); car Écossois en leur pays sont gens qui savent bien guerroyer. Et quand ce vient au jour, après soleil levant, l'évêque de Durham étoit retrait (retiré) à son hôtel, et messire Jean de Say au sien, et tous les autres, et messire Mathieu Redman qui étoit rentré en la ville un petit devant ce que l'évêque fut retourné, si que, pourtant (attendu) que il étoit prisonnier, il se désarma et revêtit autres draps; et quand au jour, il sut que l'évêque étoit à son hôtel, il s'en alla cette part pour voir l'évêque. Quand il entra en l'hôtel de l'évêque, il encontra un écuyer qui s'appeloit de Hebedon, lequel lui dit des nouvelles de son maître, et comment il étoit prisonnier à l'évêque; et lui conta toute la manière comment il étoit venu et chu (tombé) sur eux.

De ces nouvelles fut grandement émerveillé messire Mathieu Redman; et requit à l'écuyer qu'il le pût voir. Richard le mena en la chambre où il

étoit. Bien se connoissoient les deux chevaliers quand ils se virent au jour, car plusieurs fois ils s'étoient vus sur les frontières et sur marche de pays. Si se conjouirent, et se festoyèrent grandement de paroles, et dit ainsi le chevalier Anglois: « Par ma foi, je ne cuidois pas jà ici trouver mon maître messire Jacques de Lindesée (Lindsay). » Répondit l'Écossois : « Il n'est aventure qui n'advienne. Je cuidois (croyois) pour la nuit passée avoir assez gagné, mais non ai. »

Adonc lui recorda-t-il toute l'aventure, ainsi comme allé avoit, et comment il perdit son chemin, et rien n'en savoit, et cuida (crut) être à Otebourch (Otterbourn) entre ses gens, et se trouva de-lez (près) le Neuf-châtel entre ses ennemis. Et dit messire Mathieu Redman: « Vous ferez ici, comme il appert, votre finance à monseigneur de Durham, et je ferai la mienne à vous. » — « Il se taille bien de faire ainsi, ce répondit messire Jacques de Lindesée (Lindsay). »

Trop étoit courroucé et mélancolieux (triste), et bien le montroit l'évêque de Durham, de ce que le soir d'avant, sans point d'arrêt, sitôt comme il fut venu au Neuf-châtel, il ne se partit et ne s'en fut allé à Otebourch (Otterbourn) conforter les siens, et imaginoit bien lui même que on en parleroit vilainement sur sa partie; et manda en son hôtel, tous les chevaliers et écuyers et gentils hommes qui là étoient; grand'foison de vaillants gens n'y avoit pas; et leur dit son entente (dessein) : « Seigneurs, nous serons déshonorés à toujours mais, si nous n'allons voir les

Écossois. J'ai entendu qu'ils sont encore à Otebourch (Otterbourn). Il n'y a que six petites lieues d'ici; nous aurons gens assez pour eux combattre, ceux qui sont retournés cette nuit et ce matin de la déconfiture, je ferai un commandement que tous partent avec nous, à pied et à cheval, sus à perdre le royaume d'Angleterre et sans rappel. » — « Nous le voulons bien, répondirent ceux qui là étoient. Voirement (vraiment), recevrons-nous grand blâme, si nous ne nous acquittons point autrement. » Ce conseil fut tenu de tantôt et sans delai partir. Trompettes pour aller aux armes furent sonnées parmi la ville de Neuf-châtel; et fut un commandement fait, de par l'évêque, et sur la tête, que tous se partissent et que nul ne demeurât derrière. Tous se départirent, à cheval et à pied, et vuidèrent le Neuf-châtel; et se mirent aux champs; et se trouvèrent bien dix milles hommes ou là environ.

Les nouvelles vinrent aux Écossois, par les écoutes (espions) et leurs chevaucheurs qu'ils avoient sur les champs, que les Anglois venoient et approchoient et se recueilloient.

Quand les barons et les chevaliers d'Ecosse, qui à Otebourch (Otterbourn) étoient logés et arrêtés, entendirent ces nouvelles, si se mirent les plus sages et les mieux usés d'armes ensemble pour avoir conseil. Là y eut plusieurs paroles retournées. Mais tout considéré, conseillé fut entre eux que ils demeureroient et que ils attendroient l'aventure là, et que ils ne se pouvoient traire (rendre) ni trouver en meilleure place ni plus forte, au cas que ils avoient grand'

foison de prisonniers; si ne les pouvoient pas mener avec eux fors à leur aise; et si en avoit grand' foison de blessés des leurs et de leurs prisonniers aussi; et ne les vouloient pas laisser derrière. Aussi faisoit-il jour grand et bel; et si véoient autour d'eux et au loin d'eux.

Adonc se recueillirent-ils tous ensemble comme gens de grand avis et de grand fait, et s'ordonnèrent par telle ordonnance et si bonne que on ne pouvoit entrer ni venir sur eux fors que sur un seul pas; et mirent tous leurs prisonniers d'un lez (côté); et firent tous leurs varlets, pages et garçons armer; car ils avoient armures à planté (quantité) de leurs ennemis qu'ils avoient déconfits. Et tout ce firent-ils pour montrer à leurs ennemis que ils fussent plus de peuple que ils n'étoient. Or firent fiancer leurs prisonniers dont ils avoient grand' foison de chevaliers et écuyers, que, rescoux (secourus) ou non rescoux, ils demeureroient leurs prisonniers. Après tout ce firent-ils corner leurs menestrels et mener le plus grand revel (tapage) du monde. Et vous dis que Écossois ont en usage que, quand ils sont ainsi ensemble, les hommes de pied sont tous parés de porter à leurs cols un grand cor de corne à manière d'un veneur, et quand ils sonnent tous d'une fois et montent l'un grand, l'autre gros, le tiers sur le moyen et les autres sur le délié, ils font si grand' noise, avec grands tabours qu'ils ont aussi, que on l'ouït bien bondir largement de quatre lieues Angloises par jour, et de six de nuit; et est un grand ébaudissement (encouragement) entre eux et un

grand effroi et ébahissement entre leurs ennemis. De ce métier commandèrent et ordonnèrent les seigneurs à jouer; et avec tout ce ils se mirent en ordonnance bien arrée (réglée) et forte, et ordonnèrent tous leurs archers et leurs varlets sur un certain pas à l'entrée de leur logis et montrèrent grand' défense.

Quand l'évêque de Durham et sa bataille où bien avoit dix mille hommes, que uns que autres, gens du petit et de recueillette; guère de gentils hommes avoit car le seigneur de Percy les avoit eus en devant, furent ainsi que à une grande lieue près d'Ottebourch (Otterbourn), les Écossois commencèrent à bondir leurs cornets et à bruir sur leurs tabours de telle manière que il sembloit bien proprement que les diables d'enfer fussent entre eux et là descendus pour faire noise; et tant que ceux qui venoient et qui de leur usage rien ne savoient en furent tout ébahis; et dura cette tempête et ce bondissement de leurs cornets moult longuement et puis cessa; et après ce, une espace espoir (peut-être) que les Anglois étoient à une lieue près, ils recommencèrent comme en devant à corner bien aussi longuement et aussi haut comme ils avoient en devant fait et puis cessèrent. Or approcha l'évêque et sa bataille toute rangée et vint en la vue des Écossois d'aussi près que le trait de deux arcs. A cette heure que les Anglois approchoient, cornèrent les ménestrels des seigneurs d'Écosse moult haut et moult clair et puis cessèrent et le grand bondissement de ces cornets se renouvela qui dura une moult lon-

gue pièce. L'évêque de Durham se tenoit là devant eux et en regardoit la manière et comment ils étoient fortifiés et ordonnés de bonne façon et unis en tel parti et état que grandement à leur avantage. Si se conseilla à aucuns chevaliers qui là étoient quel chose ils feroient. Il me semble, tout considéré et avisé, ils n'eurent point propos d'entrer en eux ni de eux assaillir, mais s'en retournèrent sans rien faire; car ils véoient bien que ils pouvoient plus perdre que gagner.

Quand les Écossois virent que les Anglois étoient tous retraits et que point n'étoit d'apparant que ils eussent la bataille, ils se retrairent (retirèrent) en leurs logis et mangèrent et burent un coup et puis s'ordonnèrent de départir. Et pour ce que messire Raoul de Percy étoit durement navré il pria à son maître que il lui fisist (fît) grâce de retourner au Neuf-châtel ou là où mieux lui plairoit, en Northumberland, à être là et demeurer tant que il seroit guéri; et sitôt que il seroit en point de chevaucher il s'obligeoit sus sa foi de retourner en Écosse fût à Hamdebourch (Edinburgh) ou ailleurs. Le comte de Lancastre dessous qu'il avoit été pris lui accorda légèrement et lui fit appareiller une litière et le délivra par la cause dessus dite[1]. Plusieurs chevaliers et écuyers qui prisonniers étoient, furent là recrus ou

(1) Robert 3 accorda à Henry Preston pour la rançon de Ralph Percy la terre et la seigneurie de Frondin dans le comté de Aberdeen, la ville et le château de Fyvie, la ville de Meikle Gaddies et la terre de Parkhill. J. A. B.

mis à finance et prenoient terme du retourner ou dupayer où l'assignation étoit faite. Il me futdit par la partiedes Écossois qui furentà la bataille qui fut entre leNeuf-châtel etOtthebourch(Otterbourn)en l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et huit, le dix neuvième jour du mois d'août; furent pris de la partiedes Anglois mille hommeset quarante,que uns que autres, et morts, que sur la place, que en la chasse,dix huit cent et soixante et plus de mille navrés etblessés;etdes Écossois,il en yeutde morts environ cent et pris deux cents en la chasse,ainsi que les Anglois qui fuyoient se recueilloient; et quand ils véoient leurs plus bels ils retournoient et se combattoient à ceux qui les suivoient. Par telle manière furent-ils pris en chasse et non autrement. Or regardez si ce fut une merveilleuse et durebesogne et bien combattue, quand tant en y avoit de morts et pris de l'un lez (côté) et de l'autre, mais l'une l'eut pire que l'autre.

CHAPITRE CXXI.

Comment les Écossois se départirent de Otthebourch (Otterbourn) et emmenèrent le comte James de Douglas tout mort, et fut enseveli en l'abbaye de Miaures (Melrose), et comment messire Arcebaut (Archibale) de Douglas et ses compagnons se départirent de devant Carlion (Carlisle) en Galles et s'en retournèrent en Écosse.

Après toutes ces choses faites et ordonnées et tout recueilli, et le comte de Douglas qui mort étoit mis en un sarcueux (cercueil) et chargé sur un char, et messire Robert Hart et Simon de Gladivin (Glendinning) aussi, ils s'ordonnèrent à partir et se départirent; et emmenèrent messire Henry de Percy et plus de soixante chevaliers d'Angleterre, et prirent le chemin de l'abbaye de Miaures (Melrose) sus la Tuide (Tweed). A leur département, ils boutèrent le feu en leurs logis; et cheminèrent ce jour; et se logèrent encore en Angleterre. Nuly (personne) leur devéoit (empêchoit). A lendemain ils se délogèrent bien matin et vinrent ce jour à Miaures (Melrose). C'est une abbaye de noirs moines séant sus le département des deux royaumes. Là s'arrêtèrent-ils et firent mettre et ensevelir au matin le comte Jean de Douglas; et le second jour que ils furent là venus, ils lui firent faire son obsèque bien et ré-

véremment et fut sus le corps mise une tombe de pierre et la bannière de Douglas par dessus.

De ce comte n'y a plus. Dieu lui pardoint (pardonne); ni je ne sçais à qui la terre de Douglas est retournée. Car quand je, auteur de cette histoire, fus en Écosse et en son châtel à Dalquest (Dalkeith), vivant le comte Guillaume de Douglas son père, ils n'étoient que deux enfants, fils et fille; mais encore y en avoit-il assez de ceux de Douglas en Écosse, car je en vis jusques à cinq beaux frères, tous écuyers qui portoient le surnom de Douglas en l'hôtel du roi David d'Écosse; et avoient été enfants à un chevalier d'Écosse qui s'appela messire James Douglas [1] et crois bien que les armes Douglas qui sont d'or à trois oreillers de gueules [2] leur retournèrent; mais de l'héritage je ne sçais. Et devez sçavoir que messire Arcebaut (Archibald) Douglas, dont j'ai traité en plusieurs lieux comme vaillant chevalier qu'il fut et redouté des Anglois, étoit bâtard.

Quand ils eurent fait à Miaures (Melrose) l'abbaye de pourquoi ils étoient là arrêtés, ils se départirent les uns des autres et prirent congé ensemble; et s'en retourna chacun en sa contrée; et ceux qui prisonniers avoient, les emmenoient ou rançonnoient et

(1) Le comte James Douglas épousa lady Isabelle Stuart fille du roi Robert II, et mourut sans enfants. Il eut pour successeur son frère Archebald Lord Galloway. Ce dernier étoit fils du comte Guillaume Douglas, par son second mariage avec Marguerite fille de Patrick comte de March (Crawford: Peerage of Scotland). J. A. B.

(2) Suivant Crawford, les armes de la maison de Douglas sont tout autres. J. A. B.

recréoient; et vous dis que en ce parti d'armes là les Anglois trouvèrent les Écossois moult courtois et légers et débonnaires en leurs délivrances et rançons tant que ils s'en contentèrent, ainsi que me dit au pays de Béarn, en l'hôtel du comte de Foix, Jean de Château-neuf qui pris y avoit été dessous la bannière du comte de la Marche et de Dombare; et il même s'en louoit grandement du comte son maître, car il l'avoit laissé passer ainsi que il avoit voulu.

Ainsi se départirent ces gens d'armes; et finèrent les Anglois et se rançonnèrent au plutôt qu'ils purent et au plus courtoisement, et retournèrent petit à petit en leurs lieux. Il me fut dit, et je le crois assez, que les Écossois eurent bien pour deux cents mille francs de rançons de prisonniers; ni depuis la bataille qui fut devant le châtel d'Estrumelin (Stirling) en Écosse que le roi Robert de Bruce et messire Guillaume de Douglas et messire Robert de Versy et messire Simon Fresiel (Fraser) et les Écossois firent sus les Anglois, dont la chasse dura trois jours [1], ils n'eurent nulle journée de profit ni de victoire si grande comme cette.

Quand les nouvelles vinrent en Galles [2] dont la cité de Carlion (Carlisle) où mesire Archebault (Archibald) Douglas et le comte de Fy (Fife) et le comte de Surlant (Sutherland) et la greigneur (majeure) partie des Écosssois se tenoient, et ces seigneurs fu-

(1) Cette bataille eut lieu en 1314. J. A. B.

(2) C'est-à-dire Galloway, mais comme je l'ai dit, Carlisle est à Cumberland. J. A. B.

rent justement informés de la vérité comment la besogne de Otebourch (Otterbourn) s'étoit portée, et le grand conquêt que leurs gens avoient eu et fait sur ces Anglois, si en furent grandement réjouis, et courroucés aussi de ce que ils n'y avoient été; et eurent conseil de se déloger et retraire (retirer) en leur pays puisque leurs gens étoient retraits (retirés). Si se délogèrent de devant Carlion (Carlisle) et se mirent au retour et rentrent en Écosse.

Nous nous souffrirons à parler des Écossois et des Anglois pour le présent et retournerons au jeune roi Charles de France qui de grand' volonté et à tout (avec) grand peuple, s'en alloit en Allemagne pour mettre à raison le duc de Guerles.

CHAPITRE CXXII.

Comment le roi de France entra en la duché de Luxembourg, poursuivant son voyage de Gueldres: et comment le duc de Juliers, père du duc de Gueldres, s'étant venu excuser et décharger de la faute de son fils, fut reçu en grace du roi duquel il releva la terre de Vierson en Berry, lui en faisant hommage.

Quand le roi de France et tout son ost eut passé la rivière de Meuse, au pont à Morsay (Mercks), ils prirent le chemin d'Ardennes et de la duché de

Luxembourg: et toujours étoient les ouvriers devant qui abattoient les bois et les buissons, et faisoient les chemins unis. Moult étoient les arrois du roi de France grands et bien ordonnés: et fort se doutoient de sa venue le duc de Juliers et ceux de son pays, car ils savoient bien qu'ils auroient le premier assaut: et Juliers est un pays qui sied en plain: et sur un jour gens d'armes l'auroient gâté et exillé (ravagé) tantôt, excepté aucuns châteaux et fortes villes qui se tiendroient: mais guères ne seroit-ce pas.

Le roi de France entra au pays de Luxembourg et vint en l'abbaye où le duc Wincelant (Wenceslas) de Brabant fut enseveli, et là se logea deux jours. A son département il prit le chemin de Bastogne et s'en vint loger à une lieue près. La duchesse de Brabant étoit logée à Bastogne, et avoit sa venue signifiée au duc de Bourgogne, lequel vint là devers la duchesse et l'emmena parler au roi qui étoit logé sur les champs. Le roi de France recueillit la duchesse de Brabant moult doucement, et eurent là parlement ensemble: et puis retourna la duchesse à Bastogne: et la reconvoyèrent messire Jean de Vienne et messire Guy de la Tremouille: et le roi alla lendemain loger plus avant, approchant toujours la terre de ses ennemis, et passa toute l'Ardenne: et vint sur le point que d'entrer en Allemagne, et sur les bandes de la duché de Juliers. Mais, avant qu'il fut venu jusques là, l'évêque Arnoul de Liége avoit été devers le roi, et avoit moult grandement parlé en l'aide du duc de Juliers, pour briser la pointe du mal-talent (mécontentement), que le roi

et le royaume avoient sur le duc de Juliers qui père étoit au duc de Guerles. Et avoit bien dit au roi et à ses oncles que si le duc de Gueldres avoit fait tant que des défiances qui leur furent envoyées en France, et qui felles et cruelles étoient, et hors de rieulle (règle), stile et usage des autres défiances » que le duc de Guerles n'en avoit pas pris le conseil ni l'avis à son père, le duc de Juliers; pourquoi il, ni son pays, ne le devoient pas comparer (payer). Cette excusation ne suffit pas bien au roi ni à ses oncles: et étoit l'intention du roi et de ses oncles, et de son conseil aussi, que si le duc de Juliers ne se venoit autrement excuser, et lui de tous points mettre et rendre à la volonté du roi, que lui, tout premier, et son pays, le compareroient (payeroient). Adoncques offrit l'évêque de Liége, et les barons du Hasbain, et les consaux (conseillers) des bonnes villes qui avecques lui étoient, au roi et à ses oncles, tout l'évêché de Liége entièrement, pour entrer et passer parmi, et repasser par, en payant leurs deniers, et pour rafraîchir et eux reposer, s'il leur plaisoit. Le roi de France les en remercia: et aussi firent ses oncles: et ne renoncèrent pas à ce présent, car ils ne savoient quel besoin ils en auroient.

Or retourna l'évêque de Liége devers le duc de Juliers et l'archevêque de Cologne, et leur conta quelle chose il avoit exploitée: et, sur ce, eurent avis. Si se douta très grandement le duc de Juliers d'avoir tout son pays exillé (ravagé): et manda les chevaliers de sa terre qui de lui tenoient pour avoir conseil: et toujours approchoient les François. Le

sire de Coucy en l'avant garde, qu'il menoit et conduisoit, avoit bien mille lances. Le duc de Lorraine étoit avec lui, et le vicomte de Meaux, atout (avec) deux cents lances. Quand les Fraançois approchèrent les bandes et limitations d'Allemagne, si chevauchèrent ensemble: et se commencèrent à loger sagement. Car bien trois cents lances de Linfars [1], Allemands d'outre le Rhin, s'étoient recueillis et amassés ensemble: et vous dis que ce sont les plus grands pillards et robeurs de tout le monde: et ne poursuivoient ni côtoyoient les François fors que pour les trouver à découvert, et leur porter dommage: et bien s'en doutoient les François: et n'osoient fourrageurs, aller fors en grandes routes (troupes): et me semble que messire Boucicaut l'aîné, et messire Louis de Giach furent de eux attrapés, pris et menés à Nymaye: (Nimégue) et chevauchoient ces Allemands Linfars [2], que je vous conte, à couvert: et couroient ainsi, comme oiseaux de proye volent: car quand il véoient leur plus bel, ils se boutoient en ces François, de soir ou de matin, et en prenoient. Pour cette cause ils étoient moult ressongués (redoutés).

Quand le roi de France fut si avant que sur le point d'entrer en la duché de Juliers, et jà y couroient ceux de l'avant-garde et les fourrageurs, le duc de Juliers, qui ne vouloit pas perdre son pays, crut le conseil de l'archevêque de Cologne et de

(1) Leichtfertig J. A. B.
(2) Leichtfertig. J. A. B.

l'évêque de Liége. Ces deux traitèrent et prièrent pour lui au roi et à ses oncles, et l'amoyennèrent (accommodèrent) tellement, que il et sa terre demeurèrent en paix, parmi les conditions que je vous dirai. Ces deux prélats dessus nommés, amenèrent par bon moyen, et sur les traités qu'ils avoient jà tous bâtis et ordonnés, le duc de Juliers en la présence du roi et de ses oncles et de son frère le duc de Touraine, et d'aucuns hauts barons de France, et du sang du roi et de son conseil, qui là étoient. Quand il fut devant le roi, il se mit à genoux, et s'excusa bellement et sagement de la défiance que son fils avoit envoyée en France: et dit au roi, que son fils étoit un fol, et que de la défiance, ni d'autres choses, nul conseil il n'en avoit pris à lui, ni ne prenoit de chose nulle qu'il eût à faire: mais ouvroit (agissoit) de sa tête et de sa volonté: et offrit au roi, en disant ainsi: « Monseigneur, pour lui faire venir à connoissance et à raison, par votre congé (permission) j'irai devers lui: et lui remontrerai ses folies, au plus vivement que je pourrai: et lui blâmerai et lui dirai comment il se vienne excuser par devers vous et devers votre conseil: et, s'il ne veut ce faire, et qu'il veuille issir (sortir) hors de mon conseil, je vous abandonne toutes les villes fermées et les châteaux de mon pays, pour les garnir et pourvoir de gens d'armes, et lui faire guerre cet hiver et tant que vous l'ayez mis à merci.

Le roi regarda sur ses oncles et son frère, et puis sur ceux de son conseil qui étoient de-lez (près) lui: et lui sembla que cette offre étoit belle et raison-

nable assez: et aussi sembla-t-elle à plusieurs. Si fit le roi lever le duc de Juliers qui à genoux avoit parlé à lui et lui dit ainsi: « Nous en aurons conseil et avis sur vos propres promesses et paroles. » Adonc se leva le duc de Juliers, et demeura de-lez (près) l'archevêque de Cologne et l'évêque de Liége, qui là l'avoient amené: et le roi de France, ses oncles, et ses plus spéciaux consaux (conseillers) se trairent (rendirent) tous ensemble, et parlementèrent longuement aussi de cette matière et querelle. Là eut, je vous dis, plusieurs paroles proposées et retournées. L'un vouloit d'un; et l'autre d'autre. Le duc de Bourgogne qui étoit au milieu de ce parlement, et auquel principalement la chose en touchoit grandement, pour la cause de la duchesse de Brabant et du pays de Brabant où il clamoit avoir très grand droit en l'héritage, après la mort de la duchesse Jeanne, en cause de madame Marguerite sa femme, et qui, au voir (vrai) dire là avoit mené le roi de France et sa puissance, s'entendoit grandement à ce que les choses tournassent sur le mieux, et que bonne paix se fît de toutes parties, afin qu'il n'y convînt là plus venir ni retourner, car le voyage étoit lointain pour le roi et les seigneurs; et coutable et dommageable pour le royaume. Si dit ainsi, quand aucuns eurent remontré leur meilleur avis en la présence du roi: « Monseigneur, dit-il au roi, et vous beau frère de Berry, et vous, et vous, si se tourna tout autour, en toutes choses mal commencées et mal emprises, gîsent raisons. Mais oons (entendons) que notre cousin, le duc de Juliers, s'excuse grandement,

et veut excuser de son fils: et il est bien si vaillant et si haut homme, car il est de notre sang et nous du sien, que nous le devons croire. Il offre et présente au roi assez grand'chose, son corps, son pays, ses villes et ses châteaux, au cas que son fils voudra être rebelle, et non venir à la reconnoissance et amendement de cette défiance. Au parler par raison, c'est grand'chose. Si nous l'avons de-lez (près) nous, le duc de Guerles, lequel voulons corriger, en sera plus foible, et plus nous doutera (craindra), et plutôt viendra à obéissance: si que, je conseille qu'il soit recueilli, et ses paroles acceptées, car il s'humilie moult. Aussi l'archevêque de Cologne et l'évêque de Liége, et autres hauts barons d'Allemagne en prient. »

A cette parole ne répondit nul du contraire: mais s'y assentirent tous d'une unité et d'un accord. Lors furent appelés l'archevêque de Cologne et l'évêque de Liége qui les traités envers ces parties avoient entamés et menés, et leur fut remontré de point en point, et de clause en clause, quelle chose il convenoit que le duc de Juliers jurât et scellât, si il et sa terre vouloient demeurer en paix. Premièrement, qu'il s'en iroit, ou envoyeroit, devers le duc de Guerles son fils, et lui remontreroit sa folie et le grand outrage qu'il avoit fait, que d'avoir envoyé défier si haut et si puissant prince comme le roi de France, par défiances folles et hors de tout stile de droit et de raison: et le feroit venir à merci: et si le duc de Guerles ne vouloit ce faire, ains demeurer en son opinion, par sa hautaine manière et foible sens et

conseil, le duc de Juliers devoit jurer et sceller de renoncer à toutes aides, soutenances et conforts, que faire lui pourroit: ni nul, ni nulle, lui en feroit: mais lui seroit contraire et ennemi, ainsi comme les autres, en tant que de tenir et soutenir les gens du roi qui établis et ordonnés seroient de demeurer cet hiver en garnison ens ou (le) pays de Juliers, pour faire guerre et frontière à l'encontre du duc de Guerles: et trouveroient les gens du roi villes et châteaux ouverts, appareillés et amiable recueillette (réception). »

Ces deux prélats qui principalement furent appelés au conseil du roi, pour tout ce remontrer au duc de Juliers, lui remontrèrent à part, et plusieurs autres raisons, fondées sur les articles, et tant que le duc de Juliers qui véoit bien qu'il convenoit qu'il se fît, ou autrement sa terre étoit toute gâtée, perdue et exillée accorda, jura et scella tout: et demeura bien ami au roi et à ses oncles: et parmi tant que son pays fut respité (dispensé) de non être couru, ni exillé (ravagé): mais vivres dont il y avoit abondance au plat pays furent tous abandonnés. Et là devint le duc de Juliers homme du roi de France: et releva la terre de Vierson, séant entre Blois et Berry: et soupa ce soir, qui fut un Jeudi, à la table du roi de France: et séoient à table; premièrement, l'évêque de Liége, l'archevêque de Cologne, le roi, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, le duc de Touraine, le duc de Juliers et le duc de Bourbon.

CHAPITRE CXXIII.

Comment le roi Charles sixième se logea amiablement sur la terre du duc de Juliers; et comment un écuyer d'Auvergne fut tué d'un coup de coignée par un bucheron Gueldrois qu'il pensoit emmener prisonnier.

Ainsi se portèrent ces ordonnances: et demeura en paix, par le moyen que je vous dis, le duc de Juliers. Mais le roi et les François se logèrent en my (milieu) son pays qu'ils trouvèrent bon, gras, et tout rempli de vivres. Or devoit le duc de Juliers aller devers son fils le duc de Guerles, ainsi qu'il fit: mais ce ne fut pas sitôt. Si avinrent aucuns beaux faits d'armes au pays, car ces Allemands qui sont moult convoiteux s'abandonnoient à la fois de nuit, ou de bon matin, et venoient les François réveiller en leurs logis. Une fois prenoient, et autres fois étoient pris; mais pour un Allemand, qui pris étoit, les Allemands prenoient quatre François. Si firent un jour leur montre le connétable de France, le sire de Coucy, le duc de Lorraine, le maréchal de Blainville, messire Jean de Vienne, messire Jean de la Tremouille, et bien environ quatre mille hommes d'armes: et s'en vinrent devant une ville en Gueldres qu'on dit Remongne: et s'ordonnèrent et mirent en arroi de bataille par devant. Pour ce jour le duc de Guerles

étoit là dedans qui prisa bien leur convenant: mais il ne fit nulle saillie sur eux, car il n'avoit pas gens assez: dont moult il lui ennuyoit. Et furent là ces gens de France, en ordonnance de bataille, bien quatre heures: et, quand ils virent que nul ne sauldroit (sortiroit) sur eux, ils se départirent et retournèrent en leurs logis. Encore avint que du soir, au logis du duc de Berry, aucuns chevaliers et écuyers se recueillirent, sous l'entente (dessein) de chevaucher le matin sur la terre des ennemis, à l'aventure: et l'accordèrent et fiancèrent ce soir l'un à l'autre: et pouvoient bien être environ cent lances. Quand ce vint au matin, tout fut rompu.

Or y avoit là un écuyer d'Auvergne vaillant homme aux armes durement qui s'appeloit Gourdinos, et étoit dessous la bannière au seigneur de l'Aigre. Quand il vit qu'on ne chevauchoit point, si fut moult courroucé: et parla à aucuns compagnons, lesquels étoient de bonne volonté: et fit tant qu'ils s'accompagnèrent ensemble trente lances: et chevauchèrent à l'aventure tout ce matin: et ne trouvèrent rien. Quand Gourdinos qui aimoit et désiroit armes vit qu'ils retournoient sans rien faire, si fut moult courroucé, et dit à ses compagnons: « Or chevauchez tout bellement, je veuil (veux) aller côtoyer tout bellement ce bois que je vois, moi et mon page tant seulement, pour savoir si nulle embûche y a, ni si rien sauldroit (sortiroit) jamais hors: et m'attendez là, dessus cette montagne. » Ils lui accordèrent. Gourdinos se partit, lui et son page: et chevaucha tout côtoyant le bois. Quand il eut un petit chevau-

ché, il ouït bûcher au bois: si férit cheval des éperons et vint cette part, droit à la sente du bois. Quand il fut là venu, il trouva un Allemand Guerlois, qui charpentoit bois. Gourdinos prit son glaive, et vint sur cet homme. L'homme fut tout ébahi et fit signe qu'il se rendoit à lui. Gourdinos le prit à mercy et lui fit signe aussi qu'il s'en venist (vînt) avecques lui: et pensa Gourdinos, et dit en lui-même: « Au moins montrerai-je à mes compagnons que j'aurai fait aucune chose quand j'aurai pris cet homme. Il nous fera quelque service en nos logis. » Donc se mit-il au chemin et au retour devers ses compagnons. Gourdinos chevauchoit devant, une basse haquenée. L'Allemand le suivoit tout de pied, une grande cognée sur son épaule dont il avoit ouvré au bois. Le page de Gourdinos, monté sur son coursier, les suivoit: et portoit le bassinet de son maître: et traînoit sa lance: et s'en venoit tout sommeillant, pour la cause de ce qu'il étoit levé trop matin. L'Allemand, qui ne savoit là où il alloit ni quelle chose on vouloit faire de lui s'avisa qu'il se délivreroit bien: et vint tout bellement de-lez (près) Gourdinos: et en tirant sa cognée: et le fiert en la tête par derrière: et le pourfend jusques aux dents: et l'abat tout mort. Oncques le page n'en vit rien, ni ne le sçut, qu'il ne le vit avant cheoir. Le vilain s'enfuit et tantôt se mussa (cacha) au bois, car il n'en étoit pas trop loin. Cette aventure advint à Gourdinos dont tous ceux, qui le connoissoient, en furent moult courroucés, et par spécial tout le pays d'Auvergne, quand ils ce furent informés, car c'étoit l'homme d'armes, lequel les Au-

glois doutoient (craignoient) le plus, et qui plus de dommage leur avoit fait et porté: et pour vingt mille francs il ne fût point demeuré en prison, qu'on ne l'eût racheté. Or retournons au duc de Juliers.

CHAPITRE CXXIV.

Comment le duc de Juliers et l'archevêque de Cologne se partirent du roi de France, et s'en allèrent a Nymaye (Nimègue), devers le duc de Guerles: et comment par l'amonnestement et entremise d'iceux, il fut réconcilié et mis a paix vers le roi et la duchesse de Brabant.

Vous savez, si comme il est ci-dessus contenu, que le duc de Juliers fit sa paix au roi de France, parmi les traités et moyens des prélats qui s'en ensoignèrent, et du duc de Lorraine, au voir (vrai) dire, son cousin qui y rendit grand'peine, et qui l'alla querre à Nideke, et l'amena, avecques l'archevêque de Cologne, parler au roi et à ses oncles: et si savez aussi comment il promit à aller devers son fils le duc de Gueldres, et de le faire venir à merci ou à raison, ou, conjointement avecques le roi, il lui feroit guerre: et faire lui convenoit ce marché, car autrement tout son pays eût été bellement perdu. Le duc de Juliers s'ordonna et appareilla, l'archevêque de Cologne en sa compagnie: et s'en allèrent en Guerles (Guel-

dres): et passèrent les rivières unes et autres et vinrent à Nymaye (Nimègue) où le duc se tenoit qui les reçut moult liement et grandement, ainsi que bien le sut faire: et faire le devoit aussi, car rien n'est plus prochain que père et mère; et jà étoit informé que le duc de Juliers son père étoit accordé et composé au roi de France: dont il n'en étoit pas plus lie: mais mal-talent (chagrin) ne lui en osoit montrer.

Le duc de Juliers et l'archevêque de Cologne lui remontrèrent tout au long de la matière le péril et en quel parti toute sa terre étoit. Du commencement, il n'en fit compte, car il s'étoit si fort conjoint et allié au roi d'Angleterre qu'il ne s'en pouvoit partir, ni ne vouloit aussi, car son cœur étoit tout Anglois. Si s'excusa trop fort: et dit bien qu'il vouloit attendre l'aventure: et que, si par la venue du roi de France il avoit un grand dommage, il étoit jeune, si le pouvoit bien porter et amender, au temps avenir, sur le royaume de France, ou sur ses conjoints les Brabançons: et dit que nul sire ne peut guerroyer sans dommage; une fois perd, et l'autre gagne.

Quand le duc de Juliers l'ouit ainsi excuser et langager, si fut tout courroucé, et lui demanda: « Guillaume, de quoi ferez vous votre guerre? Et qui sont ceux, qui amenderont vos dommages?» Il répondit: « Le roi d'Angleterre et sa puissance. et encore suis-je émerveillé, de ce que de pieçà je n'ai nulles nouvelles de l'armée de la mer; car s'ils fussent venus, ainsi que promis on me l'avoit, j'eusse ores une fois ou deux, réveillé les François. » — « Guillaume, attendez vous cela? dit le duc de Ju-

liers. Les Anglois sont si ensonniés (inquiétés) de tous lez (côtés) qu'ils ne savent auquel entendre. Vecy le duc de Lancastre, notre cousin, qui gît à Bayonne ou à Bordeaux: et est retourné d'Espagne en petit arroy: et a perdu ses gens et sa saison: et prie qu'il puisse avoir gens d'armes et archers: mais il n'auroit pas vingt lances. D'autre part les Anglois ont reçu, puis un peu de temps, par bataille, un trop grand dommage en Northumberland, car là toute la bonne chevalerie, assez près de Neuf-châtel-sus-Tyne, a été ruée jus (par terre), et morts et pris. Aussi le pays d'Angleterre n'est pas bien en un, parquoi vous n'avez que faire de vous fier trop avant, pour le présent, aux Anglois, car de ce côté n'aurez vous nul confort, ni d'autre aussi. Si vous conseille que vous vous laissiez rieuller (régler) et mener par nous: et nous vous apaiserons au roi de France: et ferons tant, que vous n'y aurez ni honte ni dommage. » — « Monseigneur, dit le duc de Gueldre, comment se pourroit ce faire, à mon honneur, que je m'accordasse au roi de France? Pour perdre tout mon pays, et aller demeurer ailleurs, je ne le ferois, car je me suis trop fort conjoint et ahers (ligué) au roi d'Angleterre: et si ai défié le roi de France. Pensez vous, que pour ses menaces, je doive rappeler ma parole, ni rompre mon scel? Vous me voulez bien déshonorer. Je vous prie, laissez moi en cet état convenir et demeurer. Je me tiendrai trop bien contre les François, ni de leurs menaces ne me chaut (importe). Les yeves (eaux), les pleuves (pluies), et le froid temps guerroieront

pour moi. Avant que la saison de janvier soit venue, ils seront si lassés et si tannés, que le plus joli (gai) d'eux voudroit être en son hôtel. »

A ce commencement de leurs traités ne pouvoient le duc de Juliers ni l'archevêque de Cologne briser le propos du duc de Gueldres, ni amener à leur propos; et furent de-lez (près) lui plus de six jours, ouvrant (agissant) et charpentant sur cet état, et tous les jours en conseil.

Quand le duc de Juliers vit qu'il n'en auroit autre chose, si se commença moult fort à arguer: et lui dit, que, s'il ne le croyoit acertes (sérieusement), il le courrouceroit, et que de sa terre et de son héritage de Juliers, il n'en tiendroit pié: mais le donneroit à autrui, qui bien puissant seroit de le défendre et tenir contre lui: et lui dit encore qu'il n'étoit qu'un fol puisqu'il ne vouloit croire conseil. Le duc de Gueldres qui vit son père enflambé d'ire (colère) sur lui, pour l'amodérer répondit et dit: « Conseillez moi à mon honneur et volontiers, pour l'amour de vous qui m'en requérez, j'en entendrai; car voirement (vraiment) je vous dois toute obéissance, et vueil (veux) devoir et tenir, sans nul moyen. » — Donc dit le duc de Juliers: « Or prime parlez vous bien et à point, et nous y prendrons garde. »

Or fut avisé par grand'délibération de conseil, et pour sauver et garder l'honneur de toutes parties, que le duc de Gueldres viendroit par devers le roi de France: et lui feroit honneur et révérence, telle comme il appartient de faire à un roi: et s'excuseroit de la défiance qu'il lui avoit envoyée: et

diroit ainsi : « Monseigneur, il est bien vérité qu'une lettre scellée dessous mon scel, fut une fois envoyée et portée en France, et vint à la connoissance de vous : en laquelle lettre sont écrites et contenues défiances, appartenant à vous et à votre royaume, avec paroles impétueuses et déraisonnables, et hors du droit stile et usage que princes et seigneurs ont à défier l'un l'autre. Lesquelles je n'avée (avoue) pas que de ma bouche soit issue (sortie), ni de commandement mien, parole nulle, en amendrissant (diminuant) ni en diffamant votre nom et seigneurie. Et que cette excusance soit véritable et mise hors de vilain soupçon. Avint que, pour les grands alliances et serment que nous avons à notre très redouté seigneur le roi Richard d'Angleterre, à la requête de lui et de son conseil, nous envoyâmes en Angleterre quatre de nos chevaliers, et leur baillâmes notre scel, pour sceller ce dont ils seroient requis. A eux en fut, non à moi, de l'écrire et du sceller, car je ne savois, ni oncques ne sus, avant la lettre scellée, quelle chose étoit dedans contenue. Si vous plaise que cette excusance vaille, car elle est véritable. Non que du serment ni de l'alliance de mon très redouté seigneur monseigneur le roi d'Angleterre je ne me veuille ôter, ni départir, ni aller à l'encontre de ce qu'il me commandera, et que je ne puisse bien, à sa requête et commandement, bien défier vous et autrui, quand il lui plaira, et semons (sommé) en serai : excepté mon naturel seigneur le roi d'Allemagne; car tout

ce ai-je de serment envers lui, fait de bouche, en jurant et parlant, et de main mise. Mais pour l'honneur de vous, eu considérant et en récompensant les peines et les travaux que vous avez eus de venir jusques ici, pour savoir le fond et la vérité de la défiance, je vous jurerai, et le serment vous tiendrai, que jamais je ne vous guerroyerai, ni défierai, que vous n'en soyez signifié un an devant. Et, monseigneur, il vous suffise. »

A ces paroles répondit le duc de Gueldres. « Tout ce ferai-je assez bien et volontiers. Il n'y a rien de déshonneur ni blâme pour moi, à mon semblant. »

Sur cet état et traité, que je vous ai commencé à entamer, se départit le duc de Juliers de son fils le duc de Gueldres : et aussi fit l'archevêque de Cologne : et s'en retournèrent en Juliers : et vinrent à Nideskes. Quand temps et lieu fut, ils allèrent au roi de France : et lui remontrèrent tous les points et articles dessus écrits : et dirent bien au roi et à ses oncles, afin qu'on s'avisât dessus, que du duc de Gueldres on ne trairoit (tireroit) autre chose. Le roi de France désiroit trop fort à voir ce duc de Gueldres, son cousin, pour ce qu'il leur avoit donné tant de peine. Si s'inclinoit assez à ces traités. Le duc de Bourgogne qui vouloit que madame de Brabant et son pays demeurât en sûr état, si prenoit près que ce traité fût ouï et tenu, et que le duc de Gueldres, sur le moyen qui mis étoit, vînt avant. Si ne conseilloit point le contraire. Et aussi une chose, faisoit à resoingner (craindre). L'hiver approchoit fort. Les nuits devenoient longues et froides. Les sei-

gneurs de France étoient informés que Gueldres n'étoit pas un pays pour hostoyer (guerroyer) en temps d'hiver: et aussi tous les jours on leur rapportoit qu'ils perdroient de leurs gens, chevaliers et écuyers, par ces Linfars [1] qui faisoient embûches sur eux. Tant fut allé, demené et parlementé, que les choses churent (arrivèrent) à accord: et approcha le duc de Gueldres: et l'amenèrent le duc de Juliers son père, et le duc de Lorraine son cousin, et l'archevêque de Cologne, en la tente du roi de France. Là étoient ses trois oncles, et son frère le duc de Touraine, le duc de Bar, le comte de la Marche, le comte de Saint-Pol, le comte dauphin d'Auvergne, le sire de Coucy, le connétable de France, l'amiral de France, messire Guy de la Tremouille et grand' foison de barons de France. Et là se mit à genoux, devant le roi, le duc de Gueldres, mais il me fut dit que le roi le fit lever; je ne sais comment il est allé, car je n'y fus pas; je n'en sais fors que par eux qui m'en informèrent; mais il me fut dit que sagement et vaillamment; de la défiance pour la quelle il étoit là venu, en la forme dessus dite il s'excusa: et tint le roi son excusance à bonne: et de rechef il jura, que, si jamais il vouloit défier le roi de France, ni le royaume guerroyer, il le signifieroit un an devant. Et demeurèrent les pays de Gueldres et de Brabant en sûr état: et, qui plus y avoit mis, plus y avoit perdu.

Ainsi se portèrent les ordonnances: et soupa le

(1) Leichtfortig. J. A. B.

duc de Gueldres de-lez (près) le roi, à sa table. Si vous dis qu'il fut moult regardé des François, pour la cause qu'il leur avoit tant donné de peine.

De toutes ces devises, ordonnances, convenances et assurances de paix, lettres furent lues, écrites et scellées : et, après toutes ces choses faites et mises avant en sûr état, ces seigneurs prirent congé l'un à l'autre; mais, avant le département, le duc de Gueldres demanda un don au roi de France et le roi lui accorda et donna. Il demanda que tous les prisonniers, qui pris avoient été des François pour cette guerre, il les pût ravoir quittes et délivrés. Il les eut : et lui furent rendus en la forme et manière qu'il les avoit demandés. Aussi le roi lui demanda que tous les prisonniers que ses gens tenoient et avoient pris dans ce voyage, il les voulsit (voulût) rendre et restituer. Le duc de Gueldres s'excusa et dit : « Monseigneur, ce ne se peut faire. Je suis un pauvre homme : et, quand je sentis votre venue, je me fortifiai, au mieux et au plus fort que je oncques pus, de chevaliers d'outre le Rhin et d'autres : et leur eus en convenant (promesse) et parole que tout le conquêt qu'ils feroient en cette guerre leur demeureroit. Si ne leur puis retenir ce que je leur ai donné : ni nulle puissance ni volonté n'en ai : et, si de rigueur je voulois user, ils me feroient guerre. Il vous plaise que ceci se passe, car je n'y puis remédier. »

Le roi vit bien et entendit qu'il n'en auroit autre chose. Si s'en souffrit atant (alors) : et imagina que c'est trop grand' chose et trop renommée de lui, et

de son royaume : et que moult peut faire de pauvres gens riches. Si se tut, et passa outre : et ne releva oncques depuis la parole. Au département et au congé prendre, ils montrèrent par semblant qu'ils se contentoient assez l'un de l'autre. Adoncques fut ordonné du déloger et du retraire (retirer), et de chacun retourner au pays dont il étoit issi (sorti): et me fut dit que le roi de France seroit le jour de la Toussaint en la cité de Rheims : et là tiendroit sa fête. Adonc se délogèrent toutes gens et mirent au retour. Or vous dirai, un petit, de l'armée de mer d'Angleterre.

CHAPITRE CXXV.

Comment le comte d'Arundel et les chevaliers d'Angleterre qui se tenoient sur mer, par force de vent vinrent a la Palice, près de la Rochelle: comment messire Louis de Sancerre, en étant averti par les Rochellois, les poursuivit pour néant par mer: et comment le duc de Lancastre conclut le mariage de sa fille avec l'infant de Castille.

En ce temps que le roi de France étoit en Gueldres, et en devant aussi, et depuis, se tenoit sur mer l'armée du roi d'Angleterre, de laquelle le comte d'Arundel en étoit souverain capitaine: et

vaucroient (erroient) et alloient une fois amont, l'autre aval, ainsi que le vent les demenoit et toujours par usage et coutume pour trouver quelque aventure. Or devez vous savoir, si vous ne le savez, que sur le point la Saint-Remy et la Toussaint il fait volontiers des fort vents et périlleux sur la mer. Encore en fit-il adonc un très grand qui se bouta entre la navie (flotte) d'Angleterre, et tellement qu'il les espardit (dissipa) durement, et éloigna l'un de l'autre; et n'y avoit si hardi marinier qui ne fût tout ébahi, pour le grand vent qu'il faisoit: et tant, qu'il convint par force de grand vent, ou pis avoir, prendre terre et port le comte d'Arundel, lui vingt septième de vaisseaux, à deux petites lieues de la Rochelle, en un hâvre, qu'on dit la Palice. Et ancrèrent et s'arrêtèrent, là voulsissent (voulussent) ou non: et avoient le vent de mer si fort sur eux, qu'ils ne s'en pouvoient partir. Quand les nouvelles en furent venues à la Rochelle, si se doutèrent de premier les Rochellois, que les Anglois ne vinssent là pour eux porter dommage: et cloirent (fermèrent) leurs portes: et se tinrent là en dedans tous enserrés sans partir: et furent ainsi bien jour et demi. Or revinrent autres nouvelles aux Rochellois, de ceux de la Palice, que les Anglois n'étoient que vingt sept vaisseaux, et que grand vent et fortune de mer les avoit là boutés: et ne tiroient (tendoient) fors qu'au partir: et toutes-fois le comte d'Arundel, messire Henry de Beaumont, messire Guillaume Helmen (Elmham), et plus de trente chevaliers d'Angleterre, étoient là. Si se conseillèrent entre eux les Rochel-

lois quelle chose ils feroient. Tout considéré, ils dirent qu'ils ne s'acquitteroient pas bien, s'ils ne les alloient escarmoucher.

En ce temps séoit, devant le châtel de Bouteville, messire Louis de Sancerre maréchal de France: et avoit là enclos Guillonnet de Sainte-Foi, Gascon, atout (avec) grand'chevalerie de Poitou, de Saintonge, de Périgord, de la Rochelle, et des basses marches, car tous n'étoient point allés en Allemagne avec le roi de France, et messire Louis étoit regard (gardien) et souverain capitaine de toutes les frontières, mouvantes (près) de Montpellier jusques à la Rochelle, tant que le sire de Coucy qui en gouvernoit une partie fût retourné du voyage d'Allemagne. Si s'avisèrent les Rochellois, qu'ils signifieroient tout à messire Louis, ainsi qu'ils le firent. Si tôt comme il sçut les nouvelles il en fut moult réjoui: et manda à ceux de la Rochelle, qu'ils armassent six ou huit gallées et missent hors de leur hâvre, car il viendroit combattre les Anglois. Ils le firent. Messire Louis se départit de son siége et le rompit pour cette besogne, car avis lui étoit que de combattre le comte d'Arundel, et les chevaliers d'Angleterre qui là étoient à l'ancre, plus honorable et plus profitable lui étoit que tenir le siége; car toujours y pouvoit-il bien recouvrer. Si s'en vint à la Rochelle: et toutes manières de gens, chevaliers et écuyers, le suivoient.

Je ne sais par quelle inspiration ce fut: mais le comte d'Arundel à la Palice fut informé que le maréchal de France, à (avec) toute sa puissance de

chevaliers et d'écuyers, le venoit combattre. Ces nouvelles ne furent pas trop plaisantes au comte d'Arundel. D'aventure le vent étoit assez avalé, et les ondes de mer abaissées Le comte fit tantôt désancrer ses nefs: et prit la mer si à point, que, s'il eût encore attendu deux heures, il eût été enclos au hâvre, et là pris, et toute sa navie (flotte); ni jà n'en fût échappé pié.

Sur ce point véez-ci venir les gallées de la Rochelle qui vinrent sur la mer, armées, appareillées, et pourvues de canons et d'artillerie: et venoient qui mieux tout droit à la Palice. Si trouvèrent que les Anglois étoient désancrés: et s'en alloient. Si les poursuivirent, ainsi que deux lieues en mer: et les convoyèrent de canons. Toutefois ils ne les osèrent longuement poursuivre, pour les embûches de mer. Si les laissèrent aller et retournèrent. Mais le maréchal de France fut moult courroucé sur ceux de la Rochelle, de ce que si tard ils lui avoient signifié la venue des Anglois. Le comte d'Arundel prit le chemin de la mer, pour venir à Bordeaux par la Garonne: et le siége de Bouteville se dérompit, car Guillonnet de Sainte-Foy se repourvut de tout point, endementres (pendant) que messire Louis de Sancerre vint à la Rochelle et à la Palice, pour vouloir combattre les Anglois.

Or retournons un petit à parler du duc de Lancastre, et des traités qu'il avoit aux Espagnols et aussi au duc de Berry, pour le mariage de sa fille. Le roi de Castille y entendoit pour son fils, et pour venir à paix aux Anglois. Le duc de Berry y enten-

doit pour lui, car trop grand désir avoit de lui marier. Le duc de Lancastre, comme sage et imaginatif, véoit que plus profitable lui étoit à entendre au roi de Castille qu'au duc de Berry. Car, parmi tant il recouvreroit l'héritage de Castille, au temps avenir, pour sa fille: et, s'il donnoit par mariage sa fille au duc de Berry, et le duc de Berry mouroit, sa fille seroit une pauvre femme, au regard des autres dames; car le duc de Berry de son premier mariage avoit des enfants qui en porteroient le profit. Aussi la duchesse de Lancastre s'inclinoit au fils du roi de Castille. Donc il avint, quand messire Hélion de Lignac se fut départi du duc de Lancastre et mis au retour devers le duc de Berry qui étoit en Allemagne; les traiteurs et les procureurs qui le mariage demenoient, se trairent (rendirent) avant, de par le roi de Castille. Ceux furent recueillis et ouïs, et acceptées leur paroles: et fut le mariage enconvenancé (promis) et juré, de Catherine de Lancastre au fils au roi de Castille: et furent lettres et instruments publiques de toutes les convenances et obligations et profits sans nul retour de rappel, ni de repentise: et, parmi tant, la duchesse Constance de Lancastres quand ses besognes seroient à ce ordonnées, devoit sa fille mener en Castille. Encore étoit le roi de France en Juliers et sur les frontières.

CHAPITRE CXXVI.

COMMENT, ÉTANT ENCORE LE ROI CHARLES SUR LES FRONTIÈRES DE JULIERS, QUELQUES PILLARDS ALLEMANDS SE JETÈRENT, PAR UNE PARTIE DE SON CAMP, Y PRENANT PLUSIEURS PRISONNIERS: ET COMMENT LE ROI, ENTRANT AU VINGT-UN AN DE SON AGE, EUT LUI-MÊME LE GOUVERNEMENT DE SON ROYAUME; ET COMMENT, SACHANT LA CONCLUSION DU MARIAGE DE CASTILLE ET DE LANCASTRE, ENVOYA VERS LE ROI D'ESPAGNE, POUR LUI REMONTRER DE NE FAIRE NULLES ALLIANCES A SON PRÉJUDICE.

Vous savez si, comme ici dessus est contenu, comment les convenences et ordonnances se portèrent entre le roi de France et les ducs de Juliers et de Gueldres, et sur quel état le département fut fait. Toutes-fois tous se mirent au retour; et avint que, sur les frontières d'Allemagne et le département des terres, une nuit qu'il faisoit moult clair de la lune, environ heure de mie-nuit, vinrent Allemands, robeurs et pillards qui ne tenoient ni trève ni paix, mais vouloient toujours aller à l'avantage: et étoient des gens, et dessous le seigneur de Blanquenchoin (Blankenstein), et de messire Pierre de Arneperch (Aremberg)[1]. Ceux s'en vinrent, moult bien montés, aviser en l'ost, où ils feroient

(1) Le manuscrit 8325. dit de Cronbourch.

le mieux leur profit: et passèrent parmi les logis du vicomte de Meaux: et le trouvèrent, lui et ses gens, en bon convenant (ordre). Ils passèrent outre, et puis retournèrent, sans sonner mot, allant et retournant: et se retrairent (retirèrent) là où ils avoient leur embûche: et recordèrent tout ce qu'ils avoient trouvé. Assez tôt après avint qu'une grand'route (troupe) d'Allemands, pillards, vint, et se bouta dedans le logis des François, sur leur avantage: et en ruèrent jus je ne sais quants (combien) qu'ils trouvèrent à la découverte; et prirent quatorze hommes d'armes. Là furent pris le sire de la Viéville, et le sire de Monteaurel, et menés en voie. Cette aventure eurent-ils cette nuit, par faire pauvre guet, et par mauvais convenant (ordre). A lendemain, que les nouvelles furent sçues du seigneur de la Viéville et du seigneur de Monteaurel, qu'ils étoient pris, si en furent tous ceux à qui la connoissance en vint courroucés, et s'ordonnèrent depuis plus sagement. Quand le roi de France se départit de Juliers et il se mit au retour, nul ne demeura derrière: et vidèrent toutes les garnisons, messire Guillaume de la Trimouille et messire Servais de Mérande, et tous les autres: et se trairent (retirèrent) les Brabançons en leurs lieux.

Sur ce chemin, et en ce retour, fut ordonné, par grand'délibération de conseil, que le roi de France qui étoit en gouvernement de ses oncles, et avoit été depuis le roi son père mort, prendroit le gouvernement et la charge de son royaume; et s'en

déporteroient [1] ses oncles: car ils avoient bien à quoi entendre ailleurs. Jà n'avoit-il vingt-un ans accomplis: mais il étoit sur le point d'entrer au vingt et unième an. Cette chose fut sçue et publiée partout. Si sembla à chacun bonne et raisonnable. Il me semble que le roi de France fut le jour de la Toussaint à Rheims, et là tint sa fête, et ses oncles et son frère de-lez (près) lui.

Là vint la première connoissance aux seigneurs, que le roi de Castille et le duc de Lancastre avoient paix ensemble, et que le mariage se faisoit de la fille au duc de Lancastre au fils du roi Jean de Castille. Le roi de France en jangla (plaisanta) et en gaba (railla) son oncle le duc de Berry, et lui dit: « Bel oncle, vous avez failli à votre entente (but). Un autre vous dépasse de la femme que vous cuidiez (croyez) avoir. Quelle chose en dites vous ? Que vous en dit le courage (cœur) ? » Le duc de Berry répondit et dit: « Monseigneur, moult bien. Si j'ai là failli j'adresserai ailleurs. »

Or commencèrent à murmurer les François et à parler sur ce mariage, et à dire que point ne se faisoit sans grands alliances, et que c'étoit une chose moult préjudiciable, et qui au temps avenir pourroit trop grandement toucher et coûter, par plusieurs incidences, au royaume de France: « Car comment ! disoient ceux qui en parloient et qui jus-

(1) Cette affaire fut décidée en grand conseil à Rheims au retour du voyage de Gueldres, sur la proposition de Pierre de Montaigu, cardinal de Laon qui mourut la même année. J. A. B.

ques au fond de la besogne scrutinoient. Si Angleterre, Castille et Portugal, étoient tout d'un accord et d'un alliance, ces trois royaumes, par mer et par terre, feroient grand fait, et pourroient moult donner à faire de guerre au royaume de France. Ce seroit bon que le roi y envoyât et allât au devant, par quoi ce méchant roi d'Espagne qui s'accorde et allie maintenant à un homme mort, car le duc de Lancastre n'avoit nulle puissance, ni gens ni finances, ne fit nuls traités, ni nuls accords, sans le sçu et conseil du roi de France: et, si autrement il le faisoit, le roi lui mandât bien, qu'il le feroit aussi petit varlet, comme il l'avoit fait grand seigneur. Aussi n'a-t-il maintenant à quoi entendre. Si nous viendroit cette guerre de Castille bien à point; et boutât hors ce méchant roi, fils d'un bâtard, du royaume de Castille: et le donnât à son frère, le duc de Touraine qui n'a pas à présent trop grand héritage. Il le garderoit et gouverneroit bien et sagement. Mais comment a-t-il osé faire nul traité de paix, ni d'accord, ni d'alliance, au duc de Lancastre, sans le sçu et consentement du roi de France, qui tant l'a prisé, aidé, honoré, et avancé, qu'il eût perdu son royaume, il n'en peut douter, si la puissance et le sang de France n'y eût été. Il marchande bien, et jà a marchandé, mais pourvu qu'il soit ainsi comme on dit, de lui honnir et déserter: et, pour dieu, qu'on se délivre de lui remontrer, et par homme si croyable, que en lui remontrant il connoisse qu'il a mal fait.»

Tant se multiplièrent ces paroles, en imaginant et considérant toutes raisons, que les oncles du roi, et le roi de France et son conseil, se mirent ensemble: et eurent sur ces nouvelles conseil et certain arrêt, pour envoyer en Castille, devers le roi Jean, en lui remontrant et disant, de par le roi de France, qu'il avisât et regardât bien à ses besognes, et qu'il ne fût tel, ni si osé, qu'il fît nul traité ni alliance aux Anglois, ni au duc de Lancastre, qui en rien toucheroit ni fut préjudiciable à la couronne ni au royaume de France: et, s'il le faisoit, ni avoit fait, ni en pensée avoit de faire, qu'il fût tout sûr que la puissance de France le reculeroit de tant ou plus qu'elle l'avoit avancé: et n'entendroit le roi de France ni les François à autre chose, tant qu'ils l'auroient détruit.

Or fut avisé et regardé, par grand'délibération de conseil, qui feroit ce message: et il fut bien dit qu'il y convenoit homme hardi et bien enlangagé, qui sagement et vaillamment remontrât la parole du roi, et qu'on n'avoit que faire d'y envoyer simplement ni un simple homme. On en nomma trois: le seigneur de Coucy, messire Jean de Vienne, amiral de France, et messire Guy de la Trimouille: et de ces trois, prendre l'un il suffisoit pour aller en Castille fournir ce voyage et message. Tout considéré, le dernier conseil fut arrêté que messire Jean de Vienne le feroit et chemineroit en Espagne [1].

(1) Suivant P. Lopes de Ayala, le roi de France envoya deux messagers: Jean de Vienne amiral de France, et Moler de Manny chambellan du roi. J. A. B.

Si lui fut dit du roi et de son conseil. « Amiral, ordonnez-vous, et apprêtez-vous ; vous ferez ce voyage: et n'emporterez autres lettres présentement au roi de Castille, fors de créance. C'est assez; vous êtes bien informé de la matière, et sur quoi ni comment on vous envoye là. Dites bien à ce roi d'Espagne qu'il avise, ou fasse aviser, et qu'il lise, ou fasse lire, les alliances, ordonnances, et promesses, jurées et scellées, qu'il a de nous, et nous de lui : et retenez bien toutes les réponses qu'il vous fera, ni son conseil: parquoi nous nous puissions fonder sur icelles et régler de raison [1]. » L'amiral répondit: « Volontiers. » Depuis ne demeura mie l'amiral de France à Paris long terme, que toutes ses besognes furent prêtes. Si prit congé du roi et de ses oncles, et se départit: et prit le chemin de Bourgogne, car il vouloit aller par Avignon, voir le pape et son frère, ainsi qu'il fit.

Nous nous souffrirons à parler de lui, et parlerons de Geoffroy Tête-Noire, et du siége qui étoit devant Ventadour le châtel où dedans on l'avoit enclos ; mais encore avant retournerons-nous et parlerons du duc de Berry: qui avoit si grand désir de lui marier, qu'il le montra en l'année, car il eut femme: et si vous dirai quelle, et où il se maria.

(1) On lit dans les bases du traité rapporté par Ayala que le roi de Castille, avant même l'arrivée des messagers, avoit stipulé pour la conservation de son alliance avec la France. J. A. B.

CHAPITRE CXXVII.

Comment le duc Jean de Berry, oncle du roi, ayant failli au mariage de la fille de Lancastre, envoya vers le comte de Foix, pour avoir la fille du comte de Boulogne qu'il nourrissoit et gardoit.

Quand le duc de Berry vit qu'il avoit failli à la fille du duc de Lancastre, il fut informé et avisé que le comte de Boulogne avoit une belle fille qui s'appeloit Jeanne, fille de Madame Aliénor de Comminges: mais elle n'étoit pas de-lez (près) le père ni la mère: ainçois (mais) étoit au pays de Béarn, de-lez le comte de Foix, son grand ami et cousin: lequel comte l'avoit nourrie, élevée, et gardée bien doucement, et nettement traitée, l'espace de plus de neuf ans, en son châtel à Orthez: et gouvernoit tout son état, que oncques père ni mère, ni ami qu'elle eût, puis que le gentil comte la prit en garde et en nourrison, n'y avoit rien mis: ni la damoiselle ny avoit nulluy (personne) compté, fors au comte de Foix. Si avoit-il été par plusieurs fois requis et prié de son mariage: mais il n'y avoit voulu entendre: et répondoit à ceux qui lui en parloient, que la damoiselle étoit encore trop jeune. Et par spécial, messire Bernard (d'Armagnac), frère au comte d'Arma-

gnac, en avoit fait prier et parler par plusieurs fois: et promettoit, que, s'il l'avoit par mariage, que la guerre seroit finie entre eux et lui, du chalange (réclamation) de la terre de Béarn: et, nonobstant toutes ces promesses, le comte n'en fit compte: et s'excusoit et répondoit que sa cousine étoit trop jeune; mais il disoit autre chose à ses gens, ainsi comme me dit messire Espaing du Lyon. « Ceux d'Armagnac me veulent bien tenir pour bête, quand ils me requièrent de mon dommage. Si je leur donnois ma cousine, je les renforcerois et je m'affoiblirois. Jà tiennent-ils de force, et non de droit, la comté de Comminges qui est héritage de par sa mère et sa tante, à ma cousine de Boulogne. Je vueil (veux) bien qu'ils sachent que je ne la marierai jà en lieu, fors si fort et si puissant, qu'ils seront tenus en guerre pour son héritage de Comminges; car ils n'ont de préseut à répondre, fors à un homme mort, le comte de Boulogue, son père. » Donc il étoit avenu, que, quand le comte d'Armagnac et messire Bernard son frère virent qu'ils n'y pouvoient venir, vivant leur ante (tante), madame de Berry, ils en avoient parlé au duc de Berry, que ce seroit un beau mariage pour Jean de Berry son fils: dont le duc avoit envoyé suffisants messsagers en Béarn, devers le comte de Foix, en priant, et tous mal-talents (mécontentements) mis jus et pardonnés que du temps passé avoient eus ensemble, il pût avoir la damoiselle de Boulogne pour Jean son fils, en cause de mariage: et que le comte de Boulogne, père de la damoiselle, le vouloit, l'accordoit, et s'y assentoit. Le comte de Foix

avoit fait bonne chère (accueil) aux ambassadeurs: mais il s'étoit excusé: et disoit qu'elle étoit trop jeune: et aussi quand sa cousine de Comminges comtesse de Boulogne, la lui bailla et délivra, et mit en garde et en charge, elle lui avoit fait jurer, que, sans son sçu, il ne la marieroit jà, en lieu quel qu'il fût. Si vouloit tenir son serment, et de l'enfreindre nul ne le devroit requerre. Et cette excusance mettoit avant le comte de Foix, car il savoit bien que sa cousine de Comminges qui se tenoit au royaume d'Arragon, delez (près) le comte d'Urgel son frère, à nuls de ceux d'Armagnac ni qui venissent (vinsent) du sang ni de l'extraction d'Armagnac point ne s'accorderoit. Parquoi les ambassadeurs du duc de Berry retournèrent adonc, sans rien faire: et, en l'absence d'eux, le comte de Foix avoit dit, si comme me dit messire Espaing de Lion: « Le duc de Berry et son conseil me veulent bien tenir pour bête et ignorant, quand ils veulent que je renforce mes ennemis. Jean de Berry est cousin germain à mes adversaires d'Armagnac. Ce marché ne ferai-je jamais. Je la marierois avant en Angleterre, et jà en a-t-on parlé à messire Henry de Lancastre, comte de Derby, et fils au duc de Lancastre. Si je ne cuidois (croyois) trop fort courroucer le roi de France, nul autre n'y viendroit, fors lui. Encore ne sais-je quelle chose j'en ferai; car, avant, la marierois-je là à ma plaisance, que nul de ceux d'Armagnac l'eût à ma déplaisance: et à moi en est du faire ou du laisser, je n'ai que faire m'en mélancolier (chagriner), ni soucier. »

Quand le duc de Berry sçut de vérité, que le duc

de Lancastre marioit sa fille au fils du roi de Castille, et que ce mariage en nulle matière il ne le pouvoit rompre ni briser qu'il ne se fît, si fut cinq ou six jours fort pensif, et tant que ceux qui les plus prochains de lui étoient lui demandèrent quelle chose il avoit. Il s'en découvrit à eux, et leur dit son intention. Donc lui dirent ceux de son conseil : « Sire, si vous avez failli à la fille du duc de Lancastre, vous pouvez bien recouvrer ailleurs, et en fille de grand seigneur, et taillée d'être grand' héritière encore en temps avenir : mais pour le présent elle est un petit trop jeunette contre votre âge. Je ne sais si pour cette cause le comte de Foix qui l'a engarde la vous refusera. » — « Est-ce la fille au comte de Boulogne? dit le duc de Berry. » — « Oui, monseigneur, répondirent ceux de son conseil. » — « En nom dieu, répondit le duc, il le nous faudra essayer. »

Depuis ne demeura guères de temps, qu'il écrivit devers le comte de Foix, en lui signifiant moult doucement et moult amiablement qu'il envoyeroit devers lui quatre chevaliers spéciaux et grands seigneurs, tels comme le comte de Sancerre, le sire de la Rivière, messire Guy de la Trimouille, et le vicomte d'Assy ; et ces quatre seroient si forts et si sûrs pour traiter du mariage de lui à la fille du duc de Boulogne la quelle il avoit en garde, que bien lui devroit suffire, mais (pourvu) que ce fût sa plaisance : et prioit, en ses lettres, au comte de Foix, que sur ce il voulsist (voulût) récrire son intention dessus. parquoi ses gens ne traveillassent (voyageassent) pas en vain, ni ne perdissent leur peine.

Le comte de Foix recueillit les messagers, qui ces lettres de traités à entamer apportèrent, moult liement: et récrivit, par ceux mêmes, au duc de Berry, que de ces nouvelles il étoit tout réjoui: et qu'il étoit tout appareillé de recueillir, fût en Foix ou en Béarn, les chevaliers dessus nommés: mais (pourvu) qu'ils eussent l'accord du comte de Boulogne et de la comtesse. Quand le duc de Berry, au retour de ses messagers, ouït ces nouvelles, si fut moult réjoui: et exploita tout cet hiver, puis à l'un, puis à l'autre, pour avenir, sur l'été, à ce mariage. Si ne se firent pas les besognes sitôt, car bien savoit le duc de Berry, que le comte de Foix n'étoit pas un sire léger à entamer, et qu'il y auroit moult de paroles retournées avant que tous les procès fussent conclus. Si vouloit sagement ouvrer de ses besognes: et envoya spéciaux messagers devers le pape Clément qui cousin étoit moult prochain à la damoiselle de Boulogne. Lequel pape fut moult réjoui, quand il sut que sa cousine pouvoit être si hautement mariée comme au duc de Berry, oncle du roi de France: et en écrivit le pape au comte de Foix, en lui signifiant moult amiablement qu'il ne voulsist (voulût) pas varier aux traités de ce mariage, car leur lignage en seroit tout refait. Le comte de Foix recevoit lettres à tous lez (côtés), car bien savoit dissimuler de telles besognes: et tenoit toutes les parties en amour, le pape, et le duc de Berry aussi, mais il n'y avoit si sage d'eux, ni de leurs consaux, qui sût à dire quelle chose le comte de Foix pensoit parfaitement. Nous nous souffrirons

un petit de ces besognes: et parlerons du siége de Mont Ventadour et de Geoffroy Tête-Noire.

CHAPITRE CXXVIII.

Comment Geoffroy Tête-Noire, ayant été blessé par la tête en une escarmouche, fit quelque excès qui le mena mourir; et du testament qu'il fit par avant, ayant substitué deux autres capitaines en sa place.

Vous savez, si comme il est contenu ci-dessus en notre histoire, comment messire Guillaume de Lignac et messire Jean de Bonne-Lance, et plusieurs autres chevaliers et écuyers d'Auvergne et de Limousin avoient assiégé le châtel de Ventadour, et Geoffroy Tête-Noire dedans. Et dura ce siége plus d'un an, car le châtel est si fort que, par assaut qu'on y puisse faire, il n'est pas à conquerre: et par dedans ils étoient pourvu de toutes choses nécessaires qu'il leur besognoit pour sept ou pour huit ans, n'eussent-ils rien eu de nouvel. Les compagnons, qui devant étoient et qui par bastides assiégé l'avoient, venoient à la fois escarmoucher, du plus près comme ils pouvoient: et là, le siége pendant, il y eut faites maintes escarmouches d'armes: et y en avoit à la fois de blessés des uns et des autres. Or avint qu'à une escarmouche qui y fut, Geoffroy

Tête-Noire s'avança si avant, que du trait d'une arbalête, tout outre le bassinet et la coëffe ils furent percés: et fut navré d'un carrel en la tête, tant qu'il lui en convint gésir (coucher) au lit: dont tous les compagnons en furent courroucés: et le terme qu'il fut en tel état, toutes les escarmouches cessèrent. De cette blessure et navrure, s'il s'en fût bien gardé, il eût été tôt guéri: mais mal se garda, spécialement de fornication de femme: dont cher l'acheta, car en mourut. Mais, avant que la mort le prît, il en eut bien la connoissance: et lui fut dit qu'il s'étoit mal gardé, et qu'il étoit et gisoit en grand péril car sa tête étoit apostumée, et qu'il voulsist (voulût) penser à ses besognes et à ses ordonnances. Il y pensa, et fit ses laiz (legs), sur telle forme et par telle ordonnance que je vous dirai.

Tout premièrement il fit venir devant lui et en sa présence, tous les souverains compagnons de la garnison et qui le plus étoient usés d'armes: et, quand il les vit, il s'assit en my (milieu) son lit, et puis leur dit ainsi: «Beaux seigneurs et compagnons, je sens et connois bien que je suis en péril et en aventure de la mort. Et nous avons été un long temps ensemble, et tenu bonne compagnie l'un à l'autre. Je vous ai été maître et capitaine loyal à mon pouvoir: et verrois volontiers que de mon vivant eussiez un capitaine, qui loyalement s'acquittât envers vous et gardât cette forteresse, car je la laisse pourvue de toutes choses nécessaires qui appartiennent pour un châtel garder: de vin, de vivres, d'artillerie, et de toutes autres choses en

surplus. Si vous prie que vous me dites entre vous et en général, si vous avez avisé ni élu capitaine, ni capitaines, qui vous sache, ou sachent mener et gouverner en la forme et manière que gens d'armes aventureux doivent être menés et gouvernés. Car ma guerre a toujours été telle que au fort je n'avois cure à qui, mais (pourvu) que profit y eût. Nequedent (néanmoins) sur l'ombre de la guerre et querelle du roi d'Angleterre je me suis formé et opinionné, plus que de nul autre, car je me suis toujours trouvé en terre de conquêt: et là se doivent traire (rendre) et toujours tenir compagnons aventureux, qui demandent les armes et se désirent à avancer. En cette frontière ici a bon pays et rendable: et y appendent grand'foison de bons pactis (compositions), quoiqu'à présent les François nous fassent guerre, et tiennent siége; mais ce n'est à toujours durer. Ce siége et ces bastides se dérompront un jour. Or me répondez à ce propos dont je vous parle, et si vous avez capitaine élu, ni trouvé, ni avisé.»

Tous les compagnons se turent un petit: et, quand il vit qu'ils se taisoient, il les rafraîchit de douces paroles et nouvelles, en leur disant: «Je crois bien qu'à ce que je vous demande, vous y avez petit pensé: moi étant en ce lit, je y ai pensé pour vous.» — «Sire, répondirent-ils lors, nous le croyons bien: et il nous sera plus acceptable et agréable, si de vous vient, que de nous: et vous le nous direz, s'il vous plaît.» — «Oui, répondit Geoffroy Tête-Noire, je le vous dirai et nommerai. Beaux seigneurs, ce dit

Geoffroy Tête-Noire, je sais bien que vous m'avez toujours aimé et honoré, ainsi comme on doit faire son souverain et capitaine; et j'aurois trop plus cher, si vous l'accordez, que vous ayez à capitaine homme qui descende de mon sang que nul autre. Véez ci Alain Roux, mon cousin, et Pierre Roux, son frère, qui sont bons hommes d'armes et de mon sang. Si vous prie que Alain vous veuilliez tenir et recevoir à capitaine; et lui jurez, en la présence de moi, foi, obéissance, amour, service, et alliance, et aussi à son frère; mais toutefois je vueil (veux) que la souveraine charge soit sur Alain. » Ils répondirent: « Sire volontiers: et vous l'avez bien élu et choisi. » Là fut de tous les compagnons Alain Roux sermenté: et aussi fut Pierre Roux son frère.

Quand toutes ces choses furent faites et passées, Geoffroy Tête-Noire parla encore et dit: « Or bien, seigneurs, vous avez obéi à mon plaisir. Si vous en sais gré: et pour ce je vueil (veux) que vous partissiez (preniez part) à ce que vous avez aidé à conquérir. Je vous dis que en cette arche que véez là, et lors la montra tout à son doigt, a jusques à la somme de trente mille francs. Si en vueil (veux) ordonner, donner, et laisser à ma conscience: et vous accomplirez loyalement mon testament. Dites oui. » Et ils répondirent tous: « Sire, oui. »

« Tout premier, dit Geoffroy, je laisse à la chapelle de Saint George qui siéd au clos de céans, pour les réfections (réparations), dix mille et cinq cents francs. En après à ma mie qui loyalement m'a servi, deux mille et cinq cents francs; et puis, à mon clerc

cinq cents francs. En après à Alain Roux, votre capitaine, quatre mille francs. Et à Pierre Roux son frère deux mille francs. Et à mes varlets de chambre cinq cents francs. A mes officiers, mille et cinq cents francs. *Item* le surplus je laisse et ordonne ainsi que je le vous dirai. Vous êtes comme il me semble tous trente compagnons d'un fait et d'une emprise: et devez être frères, et d'une alliance, sans débat et riotte (querelle), ni estrif (querelle), avoir entre vous. Tout ce que je vous ai dit, vous trouverez en l'arche. Si départez entre vous trente le surplus bellement: et, si vous ne pouvez être d'accord, et que le diable se touaille entre vous, véez la une hache, bonne et forte, et bien taillant et rompez l'arche; puis en ait, qui avoir en pourra. »

A ces mots répondirent-ils tous et dirent: «Sire et maître, nous serons bien d'accord. Nous vous avons tant douté et aimé, que nous ne romprons mie l'arche, ni ne briserons jà chose que vous ayez ordonnée et commandée. »

Ainsi que je vous compte, alla et fut du testament Geoffroi Tête-Noire: et ne vesquit (vécut) depuis que deux jours; et fut enséveli en la chapelle de Saint-George de Ventadour. Tout ce fut accompli, et les trente mille francs départis à chacun, ainsi que dit et ordonné l'avoit: et demeurèrent capitaines de Ventadour Alain Roux et Pierre Roux. Et pour ce ne se levèrent pas les bastides, qui se tenoient à l'environ: ni les escarmouches ne laissèrent à se faire moult souvent. Toutes fois de la

mort Geoffroi Tête-Noire, quand les compagnons d'Auvergne et de Limousin le sçurent, chevaliers et écuyers, ils en furent tous réjouis: et ne doutèrent pas tant le demeurant (reste); car il avoit été en son temps trop douté, et grand capitaine, de sagement savoir guerroyer et tenir garnisons.

Or revenons un petit au duc de Gueldres et contons aussi quelle chose il avint en cette saison. J'en vueil (veux) un petit parler, pourtant (attendu) qu'il m'a ensoigné ici dessus à traiter de ses besognes, et qu'il fit le roi de France, ses oncles, son frère, et les nobles de France, venir si avant que jusques à l'entrée de son pays: et bellement se porta contre eux, car il se partit de cette guerre à (avec) petit (peu) de son dommage.

CHAPITRE CXXIX.

Comment le duc de Gueldres fut fait prisonnier en allant en Prusse: et comment, ayant été délivré par les chevaliers de Prusse, néanmoins alla puis après retrouver son maître, pour garder sa foi.

Quand le duc de Gueldres vit que toutes gens d'armes s'étoient retraits (retirés), et qu'il n'en étoit plus nulles nouvelles, et étoit apaisé à la duchesse de Brabant et à tous ses ennemis, parmi la composition et ordonnance qui faites en étoient, telles

qu'il devoit rendre la ville de Grave sur certains points et articles, qui ordonnés étoient entre le duc de Bourgogne la duchesse de Brabant, et lui; et ce devoit se conclure et déterminer dedans l'an ensuivant; il regarda que, pour employer son temps, car non plus ne savoit-il rien que faire en son hôtel, il s'en iroit en Prusse. Si ordonna toutes ses besognes: et s'accompagna de chevaliers et écuyers de son pays, et d'ailleurs aussi: et se mit au chemin, pour faire ce voyage, environ les octaves de la Saint-Martin: et chevaucha parmi l'Allemagne: et partout où il venoit et passoit, on lui faisoit bonne chère: et tant alla, et si avant, qu'il vint en la terre du duc de Stuelpe (Stolpen) qui marchist (confine) à la terre de Prusse. Ne sais par quelle incidence il avint, mais on fit un guet sur lui, par les champs, et sur ses gens: et lui vinrent courir sus gens d'armes dont point ne se doutoit, et le ruèrent jus, et tous les siens [1]: et perdirent tous leurs

(1) Guillaume duc de Gueldres s'étant mis en route sur la fin de l'année 1388 pour aller secourir les chevaliers Teutoniques et leur Grand Maître Conrard Zolner de Rotensteiu, dans leurs guerres contre les Lithuaniens, Wenceslas duc de Poméranie le fit arrêter à son passage dans ses états, sous prétexte qu'il n'avoit pas de sauf-conduit, et il ne recouvra sa liberté qu'en promettant de ne jamais porter les armes contre la Pologne ni contre la Poméranie.

J. Isaac Pontanus, (Historiæ Geldriæ. L. 8. anno 1388) raconte ainsi qu'il suit cette expédition du duc de Gueldres.

Invenio eâdem tempestate, sopito jàm bello brabantico, Gulielmum ducem denuò Prutenos adiisse, ac junctis suis, quas ad manum habebat, cum ordinis magistri copiis, expugnasse quaquaversùm infideles, ac pluribus eorum castellis ac munitionibus potitum: Postremò à quodam Pomeraniæ ducis Vartislai cliente, Eggardo à Demewoldo, cùm jàm in

chevaux, armures, arroi, vaisselle, or, et argent: et furent menés tous prisonniers à une ville: et fiancèrent chacun, qui taillé étoit de ce faire, foi, prison, et serment, envers ceux qui les ruèrent jus: et par spécial le duc de Gueldres fiança prison, par foi, obligation et serment, envers un écuyer qui s'appeloit Conrard, son surnom ne sais-je pas; et furent le duc de Gueldres et ses gens menés en une forte ville, en la terre de ce duc de Stuelpe (Stolpen): non que le duc personnellement y fût. De cela ne fus-je pas informé si avant.

Quand les hauts maîtres [1] de Prusse entendirent ces nouvelles, que le duc de Gueldres sur son chemin, en là venant, avoit été rué jus, si en furent durement courroucés: et dirent que la chose n'en demeureroit pas ainsi, et que trop à grand blâme leur tourneroit cette prise. Si firent tantôt leur mandement grand: et se départirent de Connisbergue

patriam redire pararet, per insidias captum detentumque in arce Valkenburgensi per semestre propemodùm, amissis in conflictu adversùs eumdem ducis satrapam, præter cœteros, Theodorico de Eilar et Petro de Bylaut, militibus virisque perstrenuis, ac ultimò ac curentibus magistri ordinis copiis, demissum liberatumque, quamvis id ipsum ab aliis paulò aliter narratum legam, volentibus classem in usum atque auxilium Theutonici ordinis contrà Polonum à duce Gulielmo paratam, atque ipsum more ac habitu eorum qui religionis ergo iter faciunt, Borrussiam terram petivisse, eâ mente ut classis quam collegerat per Balticum mare subsequeretur; sed re detectâ, Pomeranim ducem detineri eum jossisse, quòd, absque salvo conductu, suas oras intrasset. Dimissum tamen haud multò post, factâ promissione se nihil adversùs Poloniæ regem ac duces Pomeraniæ clàm palàmve moliturum. Addit Berchemius non antè egredi carcere voluisse nisi cliens Vartislai qui eum ceperat, injuriâ à se captum fateretur. J. A. B.

(1) C'est-à-dire les chevaliers Teutoniques. J. A. B.

(Kœnigsberg) et s'en vinrent, à effort de gens d'armes, devers la ville ou le châtel, là où on tenoit en prison le duc de Gueldres.

Quand cet écuyer, qui son maître étoit, fut informé de cette chevauchée, si se douta: et s'avisa qu'il ne se tiendroit point en ce châtel: mais se départiroit, car trop mal lui iroit, si pris ni attrapé il étoit; mais, avant son département, il s'en vint au duc de Gueldres: et lui dit ainsi: « Duc de Gueldres, vous êtes mon prisonnier, et je suis votre maître. Vous êtes gentil homme, et loyal, vous m'avez convenancé (promis) et juré par foi que, quelque part que je irois ni voudrois aller, vous me suivriez. Je ne sais si vous avez mandé le haut maître de Prusse. Il vient ci efforcément, et ne suis pas conseillé de lui attendre. Demeurez, si vous voulez, ou me suivez si vous voulez. J'emporte votre foi avecques moi. »

Le duc de Gueldres à toutes ces paroles ne répondit point: et l'écuyer monta: et se partit: et se mit en lieu et en place assez forte. Mais à son département il dit ainsi encore au duc de Gueldres: « Vous me trouverez en tel lieu. » Si lui nomma un châtel, fort durement, et hors du chemin. Quand il se fut départi et mis à sauveté, le haut maître de Prusse, atout (avec) puissance de gens, vint là où le duc de Gueldres étoit. Nul ne lui alla au devant, pour le défendre. Il le délivra de là où il étoit, et toutes ses gens aussi qui là étoient: et, si il eût trouvé l'écuyer qui pris l'avoit, sans faute il l'eût mis à mort. Si s'en retournèrent vers

sa ville de Connisbergue (Kœnigsberg), et s'y retira, et le duc de Gueldres en sa compagnie.

Or vous dirai qu'il avint de cette besogne. Bien est vérité qu'il fut grand'nouvelle en plusieurs pays, et spécialement en Allemagne: et en parla-t-on en plusieurs manières: et venoient les paroles à grand' merveille aux seigneurs, qui les ouïrent recorder. Quand le duc de Gueldres fut venu à Connisbergue (Kœnigsberg), qui délivré avoit été par la forme et ordonnance que je vous dis, et il eut pensé et imaginé sur ses besognes, et comment cet écuyer l'avoit fiancé par foi obligée, et quelle chose il lui avoit dit à son département, si fut moult melancolieux (triste): et dit en soi même que nullement il ne pouvoit voir qu'il fît loyauté, ni s'acquitât bien de sa foi, et dit au haut maître de Prusse, qu'il ne vouloit là plus séjourner: ni pour chose qu'on lui sçut dire ni montrer, fût par dispensation, absolution, ni autrement, il ne se voulut assentir qu'il ne se départît de là et se mît au chemin: et s'en alla en la ville et en propre lieu, où son maître, qui pris et fiancé l'avoit, demeuroit: dont toutes gens, qui en ouïrent parler, lui tournèrent à grand'vaillance.

Quand ces choses vinrent à la connoissance de ses prochains et des Gueldrois, et qu'ils virent la volonté du duc leur seigneur, si traitèrent de sa délivrance: et fut délivré parmi le moyen de ce duc de Stuelpe (Stolpen) qui y rendit grand'peine: et, nonobstant tout ce, ce voulut le duc de Stuelpe avant qu'il consentît que le duc de Gueldres issît hors de danger ni de sa terre; il convint qu'il

jurât et scellât, que, pour toujours et à jamais, de cette prise lui ni ses hoirs, ni homme de sa terre, il ne pouvoit prendre ni arrêter par voie de dissimulation ni autrement: et ainsi se départit le duc de Gueldres, mais il eut en cet an telle aventure. Or retournerons-nous à messire Jean de Vienne, amiral de France: et conterons quelle chose il fit, et comment il parla au roi de Castille, de par le roi de France.

CHAPITRE CXXX.

Comment messire Jean de Vienne, ayant fait son ambassade au roi de Castille, en eut réponse et dépêche: comment ce roi et le duc de Lancastre procédèrent en leurs alliances de mariage: et comment le comte d'Arundel, avec son armée de mer, se retira en Angleterre, après avoir fait quelque course sur côte de Normandie.

Tant exploita l'amiral de France par ses journées, qu'il entra en Castille: et demanda du roi, là où on le trouveroit. On lui dit que par usage il se tenoit volontiers à Burges (Burgos). Il chevaucha cette part: et fit tant, qu'il y arriva. Si descendit à hôtel et se rafraîchit, et appareilla, et alla au palais du roi. Si tôt que ceux de l'hôtel du roi sçurent que l'amiral de France étoit là venu, si le recueillirent, selon l'usage du pays, moult honorablement, pour

l'honneur et amour du roi de France auquel ils se sentoient grandement tenus; et fut mené en la chambre du roi qui moult liement le reçut et messire Jean de Vienne lui bailla ses lettres. Le roi les prit, et les lut, et appela son conseil à une part: et furent de rechef les lettres vues et lues. Quand on vit que créance y avoit, on appela l'amiral: et lui dit-on, qu'il parlât, et qu'il remontrât ce pourquoi il étoit là venu. Il, qui tout prêt étoit, dit ainsi, par beau langage et orné: «Sire roi, et vous tous ceux de son conseil, le roi de France m'envoye par devers vous, pour la cause de ce qu'il lui est venu à connoissance, que vous mariez votre fils à la fille du duc de Lancastre: et vous savez que cette partie, où vous vous alliez, lui est contraire et adversaire: et vient à grand'merveille au roi de France, et à son conseil, comment vous pouvez recueillir, ouïr, ni entendre à nul traité du monde, soit de mariage ou autre, sans le sçu de mes très redoutés seigneurs le roi notre sire et son conseil, car ils disent ainsi, et voir (vrai) est, qu'on ne peut marier ses enfants, sans conjonction et alliance de grand'paix et amour. Si vous mande, de par moi, que vous avisez bien de faire ou d'avoir fait de penser, ou d'avoir pensé chose aucune, qui soit préjudiciable au roi ni au royaume de France: parquoi les obligations et alliances, qui sont jurées et scellées du roi Henry votre père, et des prélats, nobles, et cités de ce royaume, ne soient en rien enfreintes ni corrompues; car, s'il étoit sçu, ni ouvert, vous seriez encouru en sentence de pape, et en excommunication,

et peine impardonnable, et en l'indignation du roi et de tous les nobles du royaume de France: et ne trouveriez, avec le blâme que vous encourriez et recevriez, plus grands ennemis d'eux. C'est la parole du roi et de son conseil, et laquelle par moi ils vous mandent. »

Quand le roi de Castille et une partie de son conseil qui là étoient, eurent ouï l'amiral de France ainsi parler, et si vivement, ils furent tous ébahis: et regardèrent l'un l'autre: et n'y eut oncques homme, qui relevât le mot ni fît réponse. Toutes fois un évêque qui là étoit, répondit et dit ainsi: « Messire Jean, vous êtes nouvellement venu en ce pays: et le roi et nous vous y voyons moult volontiers que bien y soyez venu. Beau sire, le roi a bien ouï et entendu ce que vous avez dit et parlé. Si en aurez hâtivement réponse, dedans un jour ou deux, telle que vous vous en contenterez. » — « Il suffit, répondit messire Jean de Vienne. »

A ces mots il prit congé au roi et à son conseil: et se retraist (retira) en son hôtel: et me fut dit que messire Jean de Vienne séjourna là plus de sept jours, que il ne pouvoit avoir réponse: mais étoient les choses trop fort dissimulées, et tant, qu'il s'en mélancolia, car point ne véoit le roi: mais se tenoit le roi toujours en ses chambres, sans soi montrer. Quand messire Jean de Vienne vit qu'il n'en auroit autre chose, il en parla à ceux du conseil du roi auxquels il parloit à la fois: et dit qu'il se départiroit sans être répondu. On se douta de cette parole, qu'il ne fît ce qu'il disoit: et voirement (vraiment)

fait il l'eût. Si fut un jour appelé. Là lui fut réponse faite sur telle forme, qu'il dit au roi de France, et à ceux qui l'avoient là envoyé, qu'ils ne fussent en nul soupçon du roi de Castille, ni de son conseil, car ils n'avoient jà, ni ne feroient, ni avoient fait, au roi d'Angleterre chose qui pût corrompre, briser, ni entamer, ni chanceler, par quelque voie quelconque, les alliances qui étoient faites, jurées, écrites et scellées, entre France et Castille. Mais si le roi de Castille marioit son fils à la fille du duc de Lancastre, et faisoit paix à lui, du côté de la chalange (réclamation), que le duc demandoit au royaume de Castille, de par sa femme, tout son pays, généralement, lui conseilloit, s'y assentoit, et le vouloit: et ce ne devoit pas déplaire au roi de France, ni à son conseil. Car toujours et en toutes choses, le roi de Castille vouloit demeurer, et aussi vouloient et veulent conjointement ses gens, par ferme ordonnance et alliance, avec et de-lez (près) le roi de France et les François.

Telle fut la substance de la réponse, que messire Jean de Vienne rapporta en France: et le roi de Castille et le duc de Lancastre procédèrent avant en leur mariage: et firent paix amiablement ensemble, par le moyen des traiteurs de Castille dessus nommés, car le duc de Lancastre se tenoit toujours en la marche de Bordeaux: et vint de Bayonne à Bordeaux, et la duchesse, et sa fille: où ils furent reçus à grand'joie car on les désiroit au pays; et puis de Bordeaux ils vinrent à Lisbonne.

Quand les vraies et certaines nouvelles furent ve-

nues et sçues en l'hôtel du comte de Foix, que le roi de Castille s'accordoit et apaisoit au duc de Lancastre, et marioit son fils à la fille du duc de Lancastre, et lui donnoit grand'terre et grand pays en Castille, et moult grand nombre de florins, environ deux cents mille nobles, si en fut le comte moult émerveillé, car pour ces jours j'y étois et séjournois [1], et dit le comte de Foix: « Ce roi de Castille est un grand chétif; il a fait paix à un homme mort; car je sais bien, dit le comte de Foix, que le duc de Lancastre étoit en tel parti et en tel danger, qu'il ne se pouvoit aider. Par ma foi, dit le comte, c'est un sage homme ce duc de Lancastre: car vaillamment et sagement il s'est porté en cette guerre. »

Or avint qu'environ en Noël l'armée du comte d'Arundel, qui toute la saison s'étoit tenue sur la mer, vaucrant (errant) et frontoyant (côtoyant) le pays de Bretagne, de la Rochelle, de Saintonge, et de Bordelois, s'avalèrent en Normandie, et passèrent devant Carentan: mais avant avoient-ils pris terre à Cherbourg: et vouloient là faire aucunes armes au pays. De la ville et garnison de Carentan étoient gardiens et souverains, pour ce temps, le sire de Hambuye et le sire de Courcy: et avecques eux grand'foison de chevaliers et d'écuyers de Normandie.

Quand le comte d'Arundel, et sa route (troupe), entendit que la ville de Carentan étoit bien pourvue et garnie de bonnes gens d'armes, si passèrent outre

(1) Froissart arriva à Orthez le jour de la Ste. Catherine 1388. J. A. B

car ils véoient bien qu'à l'asaillir ils pouvoient plus perdre que gagner: et s'en vinrent devant une autre ville, assez près de là qui s'appelle Thorigny, et l'assaillirent: et la prirent de force: et la pillèrent: et y conquirent moult grand avoir: et emmenèrent grand' foison de prisonniers: et puis vinrent devant la bonne ville et cité de Bayeux: et furent jusques aux barrières: mais point ne l'assaillirent, fors que d'une seule escarmouche: et passèrent les Anglois les Gués-Saint-Clément: et firent moult grand dommage au pays, car ils y séjournèrent quinze jours, ou environ: ni nul ne leur alla au devant. Si étoit le maréchal de Blainville en Normandie: mais il n'étoit pas signifié de leur venue, car, s'il l'eût sçue, il y eût pourvu.

Quand les Anglois eurent fait leur voyage et leur emprise, et porté au pays de Normandie dommage de bien deux cents mille francs, ils se retrairent (retirèrent) bien et sagement: et passèrent les Gués: et retournèrent à Cherboug: et mirent tout leur conquêt à sauveté, et en leur navie (flotte): et, quand ils eurent vent à volonté, et leurs vaisseaux furent chargés, ils entrèrent dedans: et se désancrèrent: et puis prirent le parfond (profond): et retournèrent en Angleterre: et arrivèrent à Hantonne (Southampton). Ainsi en cette saison se porta sur mer, et sur les bandes de mer, l'armée du comte d'Arundel.

CHAPITRE CXXXI.

Comment messire Louis de Sancerre alla voir le comte de Foix a Orthez: et comment devant le duc de Lancastre, a Bordeaux, se firent faits-d'armes, de cinq François et cinq Anglois.

En ce temps se tenoit messire Louis de Sancerre, maréchal de France, en la Languedoc, en la marche de Toulouse et de Carcassonne: et savoit bien le traité qui étoit fait entre le duc de Berry et le comte de Foix, pour le mariage de la fille au comte de Boulogne que le duc de Berry vouloit avoir, quoi que la damoiselle fût moult jeune. Si eut affection le maréchal de France de venir voir le comte de Foix: et crois, selon que je fus informé de ses gens à Orthez, car là me trouva-t-il environ la Noël quand il vint, que le roi de France l'y envoya. Je vous dirai à quelle instance.

Le roi de France, pour ce jour, étoit jeune: et volontiers travilloit (voyageoit): et encore n'avoit-il point étéen la Languedoc, qui est un très grand pays et rempli de cités, de bonnes villes, et de châteaux et de toutes gens. Mais le duc de Berry, et son conseil, qui le gouvernement en avoient eu, l'avoient trop durement appauvri et gâté, par tailles et par oppressions: dont les plaintes étoient venues jusques au roi, pour ce point qu'il étoit nouvellement entré

en la domination de son royaume: si avoit dit qu'il vouloit aller en Languedoc, et visiter le pays, et aussi le pape que oncques il n'avoit vu: et en ce voyage il voudroit aussi voir le comte de Foix duquel il avoit tant ouï parler, pour les largesses et les vaillances de lui. Si se mit au chemin le maréchal messire Louis de Sancerre: et se partit de la cité de Toulouse, bien à (avec) cinq cents chevaux: et chevaucha tant qu'il vint à Tarbe en Bigorre, et de là à Morlans en Béarn. Le comte de Foix qui étoit signifié de sa venue en fut tout réjoui, et commanda à ses maîtres d'hôtel que sa ville d'Orthez fut très bien appareillée pour l'y recevoir, car sa venue lui plaisoit trop grandement.

On fit le commandement du comte, et furent les hôtels ordonnés pour ses gens. Car il descendit au châtel d'Orthez, et alla promptement le comte de Foix à l'encontre de lui, sur les champs à (avec) plus de trois cents chevaux: et le recueillit grandement et liement; et fut à Orthez messire Louis de Sancerre environ six jours, et là dit le dit messire Louis au comte de Foix, que le roi de France avoit très grande affection de venir en Languedoc et de lui voir. Le comte de Foix répondit et dit: En bonne foi, il soit le bien venu, et aussi le verrois-je volontiers. » — « Voire, sire, répondit messire Louis, mais c'est l'intention du roi qu'il voudra, à sa venue, savoir pleinement et ouvertement, lequel vous voulez tenir, François ou Anglois, car toujours vous vous êtes dissimulé de la guerre: et point ne vous êtes armé, pour prière ni pour mandement que vous ayez

en. »—« Ha, messire Louis dit le comte de Foix, grand merci, quand de telle chose vous m'avisez. Si je me suis excusé et déporté de non moi armer, j'ai eu, à juste entendement, cause, car la guerre du roi de France et du roi d'Angleterre ne me regarde en rien. Je tiens mon pays de Béarn de Dieu, et de l'épée, et de lignée. Si n'ai quefaire de me bouter en nulle servitude, ni rancune, vers l'un roi ni l'autre: et bien sçais que mes adversaires d'Armagnac ont bien fait leur pouvoir par plusieurs fois de me mettre en la malveillance et indignation de l'une partie et de l'autre. Car, avant ce que le prince allât en Espagne, par l'information du comte d'Armagnac il me vouloit faire guerre: et en étoit en très grand' volonté, si messire Jean Chandos ne l'eût brisée. Nequedent (néanmoins) toutes fois, Dieu merci, je me suis toujours tenu et gardé, au plus courtoisement que j'ai pu: et ferai, tant comme je vivrai: et après ma mort, les choses voisent (aillent) et tournent ainsi comme elles devront aller. »

Ainsi s'ébattirent ensemble, le terme que le maréchal de France fut là, le comte de Foix et le dit maréchal: et, quand il prit congé, le comte de Foix lui fit donner un très beau coursier, et un très beau mulet, et un très beau roussin, tous ensellés très richement, et à messire Robert de Calus qui là étoit et à messire Guichard Dauphin, et aux chevaliers et écuyers du maréchal, et spécialement aux chevaliers, à chacun deux cents francs, et, à chacun écuyer cinquante francs. Donc prit le maréchal congé, pour retourner vers Toulouse: et je voulois aussi re-

tourner avecques lui, mais le comte de Foix ne le voulut pas consentir: et me dit que je demeurerois encore. Si me convint demeurer et attendre sa volonté, et messire Louis de Sancerre se départit d'Orthez, et se mit en chemin vers Tarbe, et le conjouirent (accueillirent) les sires d'Anchin, de Bigorre, et, de l'hôtel du comte de Foix, messire Pierre de Cabestain, chevalier.

En ce temps, et environ l'an renouvelant, y eut à Bordeaux sur Gironde un appertise (fait d'armes), devant le duc de Lancastre, de cinq Anglois de l'hôtel du duc et de cinq François: dont les aucuns étoient de l'hôtel du maréchal de France. Premièrement messire Petiton de Pellagaie, Gascon-Anglois, en contre messire Morice Mauvinet, François: secondement, de messire Raymon d'Arragon, Anglois, contre le bâtard de Tanneguy, François: tiercement, de Louis de Malepue, capitaine d'Aiguemortes, François, contre Janequin Corne-de-Cerf. Quartement, d'Archambaud de Villiers, François, contre le fils du seigneur de Chaumont, Gascon-Anglois. Quintement, de Guillaume Foucaut, François, contre le frère du seigneur de Caumont, Gascon-Anglois: et vous dis que, pour voir ces armes faire, plusieurs chevaliers et écuyers de Béarn, et de l'hôtel du comte de Foix, se mirent au chemin: et je me mis en leur compagnie deux bonnes journées; car d'Orthez jusques à Bordeaux, il n'y a que vingt et quatre lieues; et vîmes les armes faire qui furent faites à Bordeaux en la place devant Saint Andrien (Andra), présent le duc de Lancastre, la duchesse,

et leur fille, et les dames et damoiselles du pays, dont il en y avoit grand'foison. Non que ils fesissent (fissent) armes tous ensemble, mais chacun contre son pareil et à part lui. Si étoient les armes de trois coups de glaive, de trois coups d'épée, et de trois coups de hache, et de trois coups de dague, et tous à cheval; et y mirent trois jours; et les firent bien et à point et arréement; et n'y eut nul des dix blessés, mais messire Raymon d'Arragon occit le cheval du bâtard de Tanneguy, dont le duç de Lancastre fut moult courroucé, et en blâma le chevalier, pourtant (attendu) qu'il avoit porté sa lance trop bas, et en fit tantôt rendre un des siens au dit chevalier. Ainsi se portèrent ces armes, et puis se départirent toutes gens, et se mirent au retour, chacun s'en r'alla en son lieu.

CHAPITRE CXXXII.

Comment la duchesse de Lancastre mena sa fille en Castille, pour la marier au fils du roi: et comment, ayant trouvé les os de son père, les fit porter en la cité de Séville, et inhumer avec royal obsèque.

Assez tôt après s'ordonna la duchesse de Lancastre, pour aller en Castille, et pour y mener sa fille qui devoit avoir, par mariage, le fils du roi de Cas-

tille. Si avoient le duc de Lancastre et la duchesse tout cet hiver trop fort entendu à ordonner leur besogne grandement et étoffément leur honneur pour tant pour leurs corps que pour leurs dames et damoiselles; et étoit l'intention de la duchesse, qu'à son entrée et venue en Castille, elle iroit tout premièrement à Montiel, où la bataille fut jadis du roi Piètre, son père à l'encontre du roi Henry de Castille, et de messire Bertrand de Clayquin (Guesclin); et feroit juste enquête là où le corps son père pour ces jours fut enseveli; et là feroit les os, et ce qu'on y trouveroit, défouir et porter en la cité de Séville: et là de rechef ensevelir richement et puissamment, ainsi comme à roi appartenoit.

Quand ce vint à l'entrée du mois de mars [1] que le soleil commence à monter, et les jours à alonger, et le beau temps à venir, la duchesse de Lancastre eut son arroy tout prêt pour elle et pour sa fille; si se départirent de Bordeaux, et vinrent à Bayonne: et là prit congé à elle le duc de Lancastre qui s'en retourna à Bordeaux et les dames se mirent à chemin devers la cité de Dax et tant exploitèrent, qu'elles vinrent là: et y furent reçues moult grandement, car la cité de Dax est en obéissance au roi d'Angleterre. Si furent là, et y reposèrent deux jours: et puis passèrent parmi la terre des Basques, et le pas de Roncevaux, et entrèrent en Navarre, et vinrent en Pam-

(1) L'année 1388 s'est terminée d'après l'ancien calcul au 17 avril, Pâques tombant le 18 du même mois. L'année 1389 ne doit être comptée qu'à partir du 18 avril. J. A. B.

pelune, et trouvèrent le roi de Navarre et la reine, qui les recueillit, grandement et honorablement, car la reine de Navarre pour ce temps étoit sœur au roi de Castille [1].

La duchesse de Lancastre et sa fille mirent, à passer le royaume de Navarre, plus d'un mois car elles séjournèrent par plusieurs fois avecques le roi et la reine: et tout partout, pour elles et leurs gens, étoient leurs frais payés. Après, elles entrèrent en Espagne: et là trouvèrent les gens du roi de Castille, à l'entrée du royaume, qui les recueillirent liement, car pour ce faire y étoient-ils envoyés. Tous les royaumes d'Espagne, de Castille et de Galice, de Séville et de Tolède, et de Cordouan furent réjouis de la venue des dames pour la cause de ce que la jeune fille devoit avoir par mariage le fils du roi Jean, leur seigneur; et sembloit à tous que ils avoient parfaite paix pour ce qu'ils étoient hors de ce doute des Anglois, car contre les Portingalois, comme ils disoient, ils se chevieroient bien. Si vinrent les dames à Burges [2] devers le roi Jean de Castille qui les reçut grandement et liement; aussi furent les prélats et les barons du pays là qui les reçurent aussi. Si furent festoyées comme à elles appartenoit, et là furent renouvelées toutes les convenances prises, faites, écrites et scellées, entre le roi Jean de Castille et le duc Jean de Lancastre; et devoient le duc de

(1) Charles II, roi de Navarre avoit épousé en 1361 Léonore, fille d'Henry II et sœur de Jean roi de Castille. J. A. B.

(2) Le roi étoit allé de Burgos à Valence où il reçut la princesse et où les noces se célébrèrent. J. A. B.

Lancastre et sa femme, tenir en Castille par an de revenue, cinquante mille francs, dont quatre cités et tout le pays de Champ [1] en étoient pleiges (gages); et derechef la duchesse de Lancastre, pour sa chambre, devoit avoir et tenir par an seize mille francs, et sa fille et le fils du roi devoient tenir, le viage (vie) du roi son père, tout le pays de Galice; et se devoit jeune fils appeler prince de Galice [2].

Quand toutes ces choses furent faites, renouvelées et confirmées, et le mariage confirmé, la duchesse de Lancastre laissa sa fille de-lez (près) le roi, et son jeune mari qui pouvoit avoir environ huit ans [3]. Elle prit congé du roi, pour aller vers Montiel, si comme en devant elle avoit proposé. Le roi lui donna; et la fit accompagner des plus grands de sa cour. La dame vint à Montiel, et fit tant, par sa juste enquête, qu'elle sçut de vérité, là où son père fut jadis enseveli, si comme vous savez, et aussi il est contenu en notre histoire ci-dessus. Si fut défoui, et les os pris, et lavés, et embaumés, et mis en un sarcus (cercueil), et portés en la cité de Séville: et y vinrent toutes les processions à l'encontre et au devant, au dehors de la cité. Si furent en l'église cathédrale ces os portés, et là mis bien et révèremment: et lui fit-on obsèque très solennelle: et y fut le roi Jean de Castille, et son fils le jeune prince de Galice, et la greigneur partie des prélats et barons du pays.

(1) Medina del-Campo. J'ai déjà rapporté plus haut les articles du traité. J. A. B.

(2) Il s'appelle prince des Asturies. J. A. B.

(3) Il n'avoit en effet que 9 ans. J. A. B.

Après les obsèques faits, chacun s'en retourna en son lieu. Le roi de Castille s'en vint au Val-de-Sorie, et son fils et sa fille avecques lui: et la duchesse de Lancastre s'en alla à Medine-de-camp, (Del-Campo) une bonne ville et grosse cité, dont elle étoit dame par la confirmation de la paix, et se tint là un grand temps. Nous nous souffrirons à parler d'elle et de Castille, tant que temps et lieu seront: et parlerons du mariage du duc de Berry, et aussi d'autres incidences, qui s'ensuivent.

CHAPITRE CXXXIII.

Comment le duc de Berry pratiqua si bien vers le comte de Foix, qu'il lui envoya sa cousine de Boulogne, laquelle il épousa incontinent.

Le duc de Berry, madame Jeanne d'Armagnac, sa première femme, trépassée de ce siècle, avoit grand' imagination, et bien le montra, que secondement il fût remarié, car si très tôt comme il put voir qu'il avoit failli à la fille du duc de Lancastre, il n'eut oncques arrêt ni séjour, mais mit clercs en œuvre et messagers, pour envoyer devers le comte Gaston de Foix qui avoit en garde la fille au comte Jean de Boulogne, et l'avoit eue depuis plus de neuf ans. Or, pourtant que le duc de Berry à ce second mariage ne pouvoit venir, fors que par le danger (pouvoir) du comte

de Foix car, au fort, le dit comte, ni pour père, ni pour mère, ni pour pape, ni pour prochain, que la damoiselle eût, il n'en eût rien fait s'il ne lui fût bien venu à plaisance, il en parla au roi de France, son neveu, et au duc de Bourgogne, son frère: et leur pria très affectueusement, qu'il s'en voulsissent (voulussent) charger avecques lui, et ensonnier (mêler.) Le roi de France en eut bon ris: pourtant (attendu) que le duc de Berry, son oncle, étoit jà tout ancien: et lui dit: « Bel oncle, que ferez vous d'une telle fillette? Elle n'a que douze ans: et vous en avez soixante. Par ma foi c'est grand'folie pour vous de penser de cette chose, faites en parler pour Jean, beau cousin votre fils, qui est jeune et à venir. La chose est mieux pareille à lui que elle ne soit à vous.» —« Monseigneur [1]. répondit le duc de Berry, on en a parlé, mais le comte de Foix, à qui il tient, n'y veut entendre, et crois que c'étoit que mon fils vient d'Armagnac, et ils ne sont pas en trop bon amour ensemble. Si la fille de Bourgogne est jeune, je l'épargnerai trois ou quatre ans, tant que elle sera femme et parcrue.»—« Voire, dit le roi, mais elle ne vous épargnera pas, et puis dit tout en riant: Bel oncle, puis que nous voyons que vous avez si bonne affection à ce mariage, nous y entendons volontiers, c'est raison.»

Depuis, ne demeura long terme, que le roi et

(1) La fin de ce chapitre est tout à fait incorrecte dans les manuscrits François et Anglois et même dans le Mss. de St. Vincent de Besançon et dans le N°. 8328. J'ai adopté comme le seul bon texte celui du N°. 8325. J. A. B.

le duc de Bourgogne ordonnèrent pour aller au pays de Béarn, par devers le comte de Foix, tels seigneurs que je vous nommerai. Premièrement le comte de Sancerre, messire Guillaume de la Trimouille, le seigneur de la Rivière, et le vicomte d'Assy; et encore y fut ordonné, pour aller au dit royaume, l'évêque de Thun (Autun), mais cil (celui là) ne devoit point passer outre Toulouse avec les autres jusques à tant qu'il sçauroit comment les traiteurs se porteroient entre le comte de Foix et les ambassadeurs de France.

Les seigneurs dessus nommés se départirent du duc et du roi de France et des deux ducs, quand toutes leurs besognes furent ordonnées, et se mirent au chemin et exploitèrent tant qu'ils vinrent en Avignon, et furent là un long terme de-lès (près) le pape Clément, qui leur fit très bonne chère et féale, pour l'amour du roi. Quand ils eurent séjourné en Avignon, et que leurs messagers qu'ils avoient envoyés en Béarn, devers le comte de Foix, furent retournés, et eurent rapporté lettres, lesquelles parloient ainsi; que il plaisoit bien au comte que les dessus dits se trayseint (marchassent) avant; ils se départirent du pape et d'Avignon, environ la Chandeleure, et prirent le chemin de Montpellier; et chevauchoient à petites journées et à grands dépends; et passèrent Nîmes, Montpellier et la cité de Béziers; et vinrent à Carcassonne et trouvèrent là monseigneur Louis de Sancère maréchal de France, qui les recueillit liement et doucement, et ce fut raison. Lequel messire

Louis parla à part assez aux dits ambassadeurs de France, du comte de Foix et de son état, car il avoit été en Béarn devers lui en cette saison. Quand ils eurent été de-lès (près) le maréchal quatre jours, ils prirent congé et se mirent au chemin, et passèrent à Ville-franche et au Châtel-neuf d'Auri (Castelnaudary), à Avignolet et à Mont-Giscart, et puis vinrent à Toulouse. Et se logèrent là et eurent conseil comment ils se maintiendroient. Le comte de Foix savoit bien leur venue, car tous les jours il en avoit ouï nouvelles, pourtant (attendu) que en venant de Carcassonne à Toulouse, ils avoient côtoyé en son pays de Foix; et se tenoit le dit comte en la ville d'Orthez en Béarn.

Quand ces seigneurs de France furent venus à Toulouse, et ils y furent rafraîchis, ils eurent conseil que ils enverroient, comme ils firent, devers le comte de Foix, pour entamer les traités de ce mariage, en quelle instance ils étoient là avalés (descendus). Le comte de Foix fit à ceux qui envoyés lui étoient très bonne chère, et ne répondit autrement, fors que par lettres. Et il me fut dit et signifié que de premier, avant que les traités s'entâmassent, il se fit très grandement prier et dangérer; car il voyoit bien et sentoit que le duc de Berry avoit grand' affection à ce mariage, et que plus on en étoit quoittié, plus s'en refroidoit; nequedent (néanmoins), il ne vouloit pas que le mariage ne se fît, mais il tendoit à avoir une bonne somme de florins; non que il mît avant qu'il voulût vendre la dame, mais il vouloit être récom-

pensé de la garde, car environ neuf ans et demi il l'avoit eue et nourrie; si en demandoit trente mille francs.

Ces ambassadeurs n'étoient pas chargés de cela faire, car ils n'avoient point d'argent si il ne leur venoit du duc de Berry. Si en écrivirent au duc qui se tenoit à la Nonnette en Auvergne; et Tacque-Tibaut de-lez (près) lui, où la greigneur (plus grande) partie de sa plaisance s'arrêtoit. Ce Tacque-Tibaut est un varlet et un faiseur de chausses, que le duc de Berry avoit en âme, on ne savoit pourquoi, car en le dit varlet il n'y avoit ni sens, ni conseil, ni nul bien, fors à son grand profit; et l'avoit le duc de Berry enrichi en bons jeuwiaux (joyaux) en or et en argent de la valeur de deux cent mille francs, et tout avoient payés les pauvres gens d'Auvergne et de la Languedoc qui étoient taillés trois ou quatre fois l'an pour accomplir au duc ses folles plaisances.

Le duc de Berry, qui se tenoit à la Nonnette en Auvergne, s'émerveilloit de ce que ses gens n'exploitèrent plus légèrement, mais ils avoient à faire et à répondre au plus sage prince qui fût en son temps, c'étoit le comte de Foix. Car il disoit bien que, si le duc de Berry avoit sa cousine, il payeroit bien la bonne garde que fait en avoit; si montoit la demande à trente mille francs. Le duc écrivit à ses gens que pour la somme des florins ils ne dérompissent pas les traités; car il vouloit avoir la dame. Donc commencèrent les ambassadeurs à procéder avant et à signifier au comte que sa volonté

seroit accomplie de tous points, dont s'adoucit le comte de Foix, et manda aux ambassadeurs à Toulouse où ils se tenoient, par ses chevaliers, tels que messire Espaing de Lyon et messire Pierre de Cabestain, que ils vinssent en Béarn en une ville fermée, que on appelle Morlens, et apportassent la finance; ils trouveroient qui la recevroit et qui leur délivreroit la dame.

Ces ambassadeurs furent tous réjouis de ces nouvelles, et s'ordonnèrent pour partir, et l'évêque de Thun (Autun) en sa compagnie; et fut la finance mise en sommiers; et s'en chevauchèrent tous ensemble, et cheminèrent tant que ils entrèrent en Béarn et vinrent à Morlens. Tout le pays d'environ étoit chargé de gens d'armes, de par le comte de Foix, et étoient épars ens ès forts et ens ès villages plus de mille lances, car il ne vouloit pas être trompé du duc de Berry. Le comte de Foix ne fut pas présent à délivrer la damoiselle de Boulogne, mais il y avoit envoyé un sien frère bâtard, gentil et sage chevalier qui s'appeloit messire Ernaut Guillaume de Béarn, et son fils bâtard, un jeune chevalier, messire Ywain de Foix. Les deux, avec plusieurs autres, firent état et excusèrent le comte qui se tenoit à Pau, et reçurent le payement; et là, par procuration, l'évêque de Thun (Autun) en Bourgogne, épousa au nom du duc de Berry, la jeune fille de Boulogne, qui s'appeloit Jeanne et pouvoit avoir environ douze ans et demie.

Et je, sire Jean Froissart, qui cette histoire ai dictée (écrite) et ordonnée, par l'aide et grâce de

Dieu, en paroles, comme cil (celui) qui étoit présent à toutes ces choses, pris adonc congé au gentil comte de Foix, pour retourner en France avec sa cousine, lequel me fit grand profit à mon département, et m'enjoignit amiablement que encore je le allasse voir, laquelle chose sans faute je eusse fait si il fût demeuré le terme de trois ans en vie, mais il mourut, dont je rompis mon chemin, car sans lui trouver au pays je n'y avois que faire. Dieu en ait l'âme par son commandement.

Après toutes ces choses accomplies à leur devoir, et que les trente mille francs furent délivrés et la demoiselle épousée par procuration, si comme ici dessus est dit, on se départit de Morlens après boire, et vint-on ce jour gésir (coucher) en la cité de Tarbes en Bigorre, laquelle est royaume de France. Et vous devez savoir que le duc de Berry avoit envoyé à Toulouse et fait faire chars et charriots pour la dame, si riches et si nobles, que merveille seroit à deviser, en tout état tel comme à lui appartenoit. Et exploitèrent tant les dessus dits ambassadeurs et leur dame, qu'ils vinrent en la cité de Toulouse, et si y reposèrent deux jours, et puis s'en partirent et se mirent au chemin pour venir vers Avignon; et les accompagna le maréchal de France, messire Louis de Sancerre à (avec) bien cinq cents lances, car il avoit du commandement du roi, tant que elle fût venue à Ville-Neuve de-lès (près) Avignon; ce fut par un lundi au soir. Le mardi à dix heures, elle passa le pont sur Rhône en Avignon, et allèrent encontre lui tous les cardinaux; et fut la

dame amenée en Avignon et descendit au palais, d'une très belle et bonne haquenée toute blanche que le pape lui avoit envoyée. Et dîna là et tous les seigneurs. Sachez que ce pape Clément la recueillit grandement. Il y étoit tenu, car la damoiselle étoit fille de son cousin germain, le comte Jean de Boulogne. Et fut la dame logée à l'hôtel du cardinal de Tury; et le vendredi au matin elle se partit d'Avignon et vint à Orange; et là fût jusques au dimanche, car le prince étoit son cousin.

Cette dame, à petites journées et à grands frais, exploita tant que elle vint en Auvergne, et fut amenée à Riom; et le jour de la Pentecôte au matin le duc de Berry l'épousa en sa chapelle. Et là furent d'Auvergne, le comte de Boulogne, le comte Dauphin, le sire de la Tour, le sire de René, et messire Hugues Dauphin, et grand' foison de seigneurs et de dames, et là fus présent. Et après toutes ces fêtes, si m'en retournai en France, avec le seigneur de la Rivière.

CHAPITRE CXXXIV.

COMMENT CERTAINS TRAITEURS ET SAGES HOMMES POURPARLÈRENT, ET PRIRENT UNES TRÈVES, A DURER TROIS ANS, ENTRE LES FRANÇOIS ET ANGLOIS, ET TOUS LEURS ALLIÉS, TANT D'UNE PARTIE COMME D'AUTRE PAR MER ET PAR TERRE. (1).

Vous savez comment unes trèves furent prises entre les parties et garnisons d'outre la rivière de Loire, de tous côtés jusques à la rivière de Dordogne et de Gironde, à durer jusques à la Saint Jean-Baptiste, qu'on compta, pour lors, en l'an de grâce mil trois cent quatre vingt et neuf. Ces trèves durants en cet état, aussi d'autre part s'ensonnioient (entremêloient) grands seigneurs et sages, entre les parties de France et d'Angleterre, pour traiter unes trèves, à durer trois ans, par mer et par terre: et étoit l'intention des traiteurs qui de ce s'ensoignoient, que dedans ces trèves seroient enclos, pour la partie du roi de France, tous ceux qui de sa guerre s'ensoignoient: et premièrement le royaume de Castille tout entièrement, par mer et par terre, et aussi tout le royaume d'Écosse, par

(1) Le Mt. N°. 8325 ne donne pas ce chapitre, je le prends sur le Mt. de St. Vincent de Besançon. J. A. B.

mer et par terre: et d'autre part, du côté du roi d'Angleterre, tous ses alliés et enclos dedans; le roi et le royaume de Portugal, et plusieurs barons de la haute Gascogne. Si eurent moult de peine et de travail ces traiteurs, avant qu'ils puissent avenir à leur entente (but) car nullement les Écossois ne s'y vouloient assentir: et, quand les nouvelles furent venues en Écosse, de par le roi de France, au roi Robert d'Écosse, il, de sa personne, s'y accorda légèrement, car il ne demandoit point la guerre. Si fit venir, un jour à Édimbourg sa maîtresse ville, tous les barons et prélats d'Écosse auxquels de cette besogne répondre en appartenoit, car, sans leur sçu, le roi ne l'eût point fait: et, s'il l'eût accordé, ils ne l'eussent pas tenu. Si furent en la présence d'iceux lues les lettres que le roi de France leur envoyoit: et vouloit, par ses paroles qu'ils scellassent et s'accordassent à ces trèves de trois ans.

Ces nouvelles leur furent trop dures: et dirent adoncques: « Le roi de France ne sert fors à trèves quand il est temps de guerroyer. Nous avons en celui an rué jus les Anglois: et encore se taille bien la saison que nous les ruerons jus secondement, et tiercement. » Là eut plusieurs paroles retournées entre eux, car nullement, ils ne s'y vouloient assentir ni accorder. Finalement il fut accordé qu'ils envoyeroient un évêque et trois chevaliers, de par eux, en France, devers le roi et son conseil, pour briser tous ces traités, et pour remontrer la bonne

volonté du royaume d'Écosse. Si en furent ordonnés l'évêque de Saint Andrieu (André), et, des chevaliers, messire Archebaus (Archibald) de Douglas, messire Guillaume de Lindsey, et messire Jean de Saint-Clair. Ceux se départirent, le plutôt qu'ils purent: et montèrent en mer, et arrivèrent à l'Écluse: et puis chevauchèrent tant par leurs journées qu'ils vinrent à Paris devers le roi et son conseil, et montrèrent les lettres de créance de tous les barons et prélats du royaume d'Écosse. Ils furent ouïs et volontiers entendus, pour la grand'affection qu'ils avoient de procéder en la guerre à l'encontre des Anglois: mais, nonobstant ce, la chose étoit des parties si avant menée, traitée et pourparlée, qu'on ne la pouvoit ni vouloit reculer. Si fut répondu aux Écossois doucement: et convint que la chose se fît. Si le firent: et prirent unes trèves, par l'aide des moyens (médiateurs), qui s'en en soignèrent: et eurent plusieurs journées de traités et de parlements à la Linghen (Lolinghen), entre Boulogne et Calais : et tant fut parlé, traité, et mené, de qu'unes trèves furent prises, données et accordées, entre France et Angleterre et ceux qui s'ensoignoient de mener les traités étoient prélats, et hauts barons, et sages des deux royaumes: c'est à savoir de France et d'Angleterre; et les avoient si approchées, qu'il convenoit qu'elles se fissent.

Or furent-elles prises entre les deux royaumes de France et d'Angleterre , et tous leurs ahers (adhérents), conjoints et alliés, par mer et par terre,

à durer fermement, sans dissimulation ni ombre nulle de mal engin, trois ans, entre toutes les parties. Si se tenoient à Boulogne les traiteurs pour celles trèves, de par le roi de France, l'évêque de Bayeux, le comte Wallerant de Saint Pol, messire Guillaume de Melun, messire Nicolas Bracque, et messire Jean le Mercier: et en la ville de Calais, de par le roi d'Angleterre, messire Gautier Briom, l'évêque de Durham, messire Guillaume de Montagu, comte de Salbéry (Salisbury), messire Guillaume de Beauchamp capitaine de Calais, Jean Clauvon, Nicole de Gaberth chevaliers et chambellands du roi Richard, et Richard Roelle, clerc et docteur en lois: et se tenoient les parlements de ces parties sur le milieu du chemin, entre Boulogne et Calais, en un lieu, qu'on dit le Linghen (Lolinghen).

En ce temps étoient grands nouvelles en France, et en tous autres lieux et pays, d'une très puissante fête de joûtes et d'ébattements, que le jeune roi Charles de France vouloit faire à Paris, à la venue d'Ysabel, reine de France, sa femme: qui encore n'avoit été à Paris. Pour laquelle fête chevaliers et écuyers, dames et damoiselles, s'appareilloient partout grandement et richement: et de laquelle fête je parlerai encore en avant en mes traités et aussi de la charte de la trève qui fut levée, grossoyée et scellée de toutes parties. Mais au jour que je cloys (fermai) ce livre, je ne l'avois pas encore; si m'en convint souffrir; et aussi s'il plaît à mon très cher et honoré seigneur, monseigneur le comte

Guy de Blois à laquelle requête et plaisance j'ai travaillé à cette noble et haute histoire, le me dire; et pour l'amour de lui je y entendrai; et de toutes choses advenues depuis le tiers livre clos, je m'informerai volontiers.

FIN DU ONZIÈME VOLUME,

ET DU TROISIÈME LIVRE DE JEAN FROISSART.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

DU LIVRE TROISIÈME DE FROISSART.

TOME NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER. Comment messire Jean Froissart enquéroit diligemment comment les guerres s'étoient portées par toutes les parties de la France. . . . . Page. . . . 217
CHAP. II. Comment après ce que le comte de Foix eût reçu sire Jean Froissart en son hôtel moult honorablement, ledit sire Jean écrivit les faits d'armes que on lui nommoit. 221
CHAP. III. Comment le frère bâtard du roi de Portugal fut élu à roi après la mort son frère contre la volonté des nobles. 224
CHAP. IV. Comment le roi de Castille avecques les Espagnols assiégèrent Lussebonne, où le roi de Portugal étoit, et du secours qu'il manda en Angleterre. 229
CHAP. V. Comment le princeps et la princepse vinrent voir le comte d'Armagnac et du don que la princepse demanda au comte de Foix. 237
CHAP. VI. Comment la garnison de Lourdes guerroyoit le pays de Bigorre et de la priae de Ortingas. 241
CHAP. VII. De plusieurs faits d'armes par ceux de la garnison de Lourdes et comment le comte d'Armagnac et le seigneur d'Albreat furent pris du comte de Foix. 250
CHAP. VIII. Des guerres que le duc d'Anjou fit aux Anglois, et comment il recouvra le château de Mauvoisin en Bigorre, qui fut puis donné au comte de Foix. 264
CHAP. IX. Comment la garnison du châtel da Lourdes fut ruée jus et déconfite et de la grand'diligence que le comte de Foix fit aussi de recouvrer le dit châtel de Lourdes. 274
CHAP. X. Comment le bourg d'Espague rescouy la proie aux compagnons du châtel de Lourdes et comment ils furent ruées jus. . . . 286

CHAP. XI. Comment le comte de Foix ne voult prendre du roi de France la comté de Bigorre; mais comment il reçut seulement le châtel de Mauvoisin. . . . . Page. . . 297
CHAP. XII. De la paix qui fut faite entre le comte de Foix et le duc de Berry; et le commencement de la guerre qui fut entre le comte d'Armagnac et cil de Foix. 299
CHAP. XIII. Des grands biens et des grandes largesses qui étoient au comte de Foix et la piteuse manière de la mort de Gaston fils au comte de Foix. 312
CHAP. XIV. Comment Pierre de Béarn fut malade par fantôme et comment la comtesse de Biscaye se partit de lui. 329
CHAP. XV. De la grand'fête que le comte de Foix faisoit de Saint-Nicolas et des faits d'armes que Bascot de Mauléon conta à sire Jean Froissart. 336
CHAP. XVI. Comment plusieurs capitaines Anglois et autres gens de compagnies furent déconfits devant la ville de Sancerre. . . . 343
CHAP. XVII. Comment un nommé Limousin se rendit François et comment il fit prendre Louis Raimbaut son compagnon d'armes pour la vilainie qu'il lui avoit faite à Brude. 354
CHAP. XVIII. De l'état et ordonnance au comte de Foix; et comment la ville de Saint-Yrain se rebella pour les excès qu'on leur faisoit, dont ils en tuèrent plusieurs. 362
CHAP. XIX. Ci parle d'une moult merveilleuse et piteuse bataille qui fut à Juberot entre le roi de Castille et le roi de Portugal. . . 384
CHAP. XX. Comment le roi de Portugal et les siens s'ordonnèrent sagement pour batailler sur le mont Juberot et comment les François furent occis et le roi d'Espagne et tout son ost déconfits. 410
CHAP. XXI. Comment le roi de Castille et toute sa grosse bataille furent déconfits par le roi de Portugal devant un hameau ou village appelé Juberot. 418
CHAP. XXII. Comment un malin esprit nommé Orton servit par un temps le sire de Corasse et lui rapportoit nouvelles de partout le monde d'huy à lendemain. 427
CHAP. XXIII. Comment le siége fut mis devant Brest en Bretagne et comment plusieurs forteresses Anglesches d'environ le pays de Toulouse furent recouvrées et faites Françoises. 439
CHAP. XXIV. Comment le châtel de Crimal et le châtel du Mesnil séants ès parties de Bigorre furent pris par les François et tous ceux de dedans morts et pendus. 459

TOME X.

CHAPITRE XXV. Comment le roi de Chypre fut tué et meurtri en son lit par son propre frère, par l'énortement des mécréants pour la bonté et la hardiesse qui étoit au roi. . *page*. . . 1
CHAP. XXVI. Comment le roi d'Arménie fut examiné et comment vingt mille Turcs furent morts et déconfits au royaume de Hongrie. 19
CHAP. XXVII. Comment le pape Urbain et le pape Clément eurent discussion ensemble, et comment les rois de la chrétienté furent différents à l'election pour les guerres d'entre eux. 31
CHAP. XXVIII. Comment ceux de Lisbonne, qui tenoient la partie du roi de Portugal envahirent moult grandement ceux de Castille pour les outrageuses paroles que ceux de Castil e leur disoient. 41
CHAP. XXIX. Comment ceux de Portugal envoyèrent messages en Angleterre pour dire et noucier les nouvelles de leur pays au roi et aux grands seigneurs d'Angleterre. 50
CHAP. XXX. Comment Laurentien Fougasse, ambassadeur envoyé de Portugal en Angleterre, raconta au duc de Lancastre la manière du discord qui étoit entre Castille et Portugal. 76
CHAP. XXXI. Comment le dit Laurentien Fougasse raconta au dit duc de Lancastre la bataille qui fut à Juberot entre le roi de Castille et le roi de Portugal. 96
CHAP. XXXII. Comment le duc de Lancastre se partit lui et son armée du royaume d'Angleterre et comment ils s'en vinrent par mer devant le châtel de Brest. 117
CHAP. XXXIII. Comment le duc de Lancastre se partit de devant Brest en Bretagne et comment il s'en vint par mer devant la Corongne au royaume de Castille. 132
CHAP. XXXIV. Comment le duc de Lancastre se partit de la Corogne et comment la ville de saint Jacques en Galice se rendit à lui; et du conseil que les barons de France donnèrent au roi de Castille. 144
CHAP. XXXV. Comment le roi de Castille fut conseillé que on abatît tous petits forts et moûtiers de son royaume, qui ne se pourroient tenir et prit-on les pourvéances pour les grosses villes pourvoir. 155
CHAP. XXXVI. Comment François Ackerman fut occis d'un bâtard fils au sire Harcellos, un peu après que la paix fut faite entre

la duc de Bourgogne et ceux de Gaod, et des grands pourvéances qui se fsisoieot en Flandre pour le roi. . . . . *page*. . . 163
CHAP. XXXVII. Comment le roi d'Augleterre mit graodes gardes à tous les ports d'Angleterre pour résister contre la puissance du roi de France, et du conseil que les Anglois eureot de faire. . . 173
CHAP. XXXVIII. Comment le roi de Portugal escripsit amiablement au duc de Lancastre, quand il sçut être arrivé à saiot Jacques en Galice et du secours que le roi de Castille mandoit en France, et comment Ruelles fut pris par les Anglois. 177
CHAP. XXXIX. Comment messire Thomas Moreaux, maréchal de l'ost du duc de Lancastre, se partit de la ville de saint Jacques en Galice et sa route et vint prendre Ville-Lopez en Galice, laquelle par composition se reodit au duc de Laocastre, et des ambassadeurs que le duc envoya ao roi de Portugal. 186
CHAP. XL. Comment les ambassadeurs du duc de Lsocastre arrivèrent à Coïmbre en Portugal devers le roi et comment le dit roi et le dit duc parlèrent et s'allièrent par mariage. 200
CHAP. XLI. Comment, après les alliances du duc de Lancastre faites au roi de Portugal, le maréchal de l'ost du dit duc chevaucha parmi Galice et y prit et mit en l'obéissance du dit duc Pootevrede et plusieurs autres villes. 223
CHAP. XLII. Comment ceux de Bayonne en Espagne se reodireot au duc de Lancastre et comment le maréchal de son ost entra dedans et en prit la saisioe et possession. 232
CHAP. XLIII. Comment le duc de Lsncastre et la duchesse se teoient à saint Jacques eo Gslice, qui oyoient souvent nouvelles du maréchal de l'ost, commeot tout le pays se rendoit à lui et aussi au roi de Portugal. 240
CHAP. XLIV. Comment ceux d'Angleterre payoieot tailles dont ils murmuroient grandement et du conseil que messire Simon Burley donna à l'abbé et couveot de saiot Thomas de Caotorbie. 249
CHAP. XLV. Commeot le roi d'Arménie s'en alla en Aogleterre pour traiter de paix, si il put, entre les rois de France et d'Angleterre et commeot il exploita devers le roi d'Angleterre et son cooseil. 256
CHAP. XLVI. Comment le duc de Berry vint à l'Écluse, là où le roi de France et les autres seigneurs étoient pour aller en Angleterre et comment le roi d'Aogleterre festia à Wesmoustier les seigneurs qui avoient gardé les ports et passages d'Aogleterre. 268
CHAP. XLVII. Comment le roi de France retourna de l'Écluse sans passer en Angleterre et de la fête qui fut après à Londres. . . 273
CHAP. XLVIII. Comment deux champions joûtèrent à Paris à

outrance: l'un avoit nom messire Jean de Carrouge et l'autre Jacques le Gris. . . . . Page. . . 276
CHAP. XLIX. Comment le roi d'Aragon mourut et comment l'archevêque de Bordeaux fut mis en prison à Barcelonne de par le jeune roi d'Aragon et comment le duc de Lancastre fut en mautalent contre le roi d'Aragon. 291
CHAP. L. Comment un champ de bataille fut fait à Bordeaux sur Gironde devant le sénéchal et plusieurs autres et comment messire Charles de Blois fut mis hors de prison d'Angleterre et laissa ses deux fils en son lieu en Angleterre. 306
CHAP. LI. Comment le comte de Bouquinghen tint le siége devant Rennes et Nantes et puis retourna en Angleterre. 311
CHAP. LII. Comment le duc de Bourbon fut élu pour aller en Castille et plusieurs autres et comment messire Jean Bucq amiral de Flandre fut pris des Anglois et plusieurs marchands. 321
CHAP. LIII. Comment les Anglois arrivèrent à l'Écluse et de ce toutes gens s'ébahissoient et comment ils ardirent plusieurs villes. 326
CHAP. LIV. Comment le maréchal du duc de Lancastre prit la ville de Ribadand qui moult fort étoit tenue. 333
CHAP. LV. Comment le duc de Lancastre manda l'amiral et le maréchal, lesquels conquéroient villes et châteaux en Galice pour être aux nôces de sa fille que le roi de Portugal épousa. . . . 347
CHAP. LVI. Comment le duc de Lancastre et ses gens chevauchoient vers la cité de Besances et comment ceux de Besances composèrent à eux et comment la duchesse et sa fille allèrent voir le roi et la reine de Portugal. 353
CHAP. LVII. Comment la duchesse de Lancastre et sa fille alloient voir le roi et la reine de Portugal et comment la ville de Betançor se mit en composition au duc de Lancastre et elle se rendit à lui. 358
CHAP. LVIII. Comment messire Thomas de Hollande et messire Jean de Roye firent un champ de bataille à Betançor devant le duc de Lancastre. 377
CHAP. LIX. Comment le roi de Portugal et le duc de Lancastre eurent conseil ensemble que ils entreroient en Castille pour conquérir villes et châteaux en Castille. 387
CHAP. LX. Comment messire Guillaume de Lignac et messire Gautier de Passac vinrent à l'aide du roi de Castille et comment ils eurent conseil, le roi et eux, comment ils se maintiendroient. 389
CHAP. LXI. Comment en Angleterre fut grand'pestillence entre les gentils hommes et les communes pour les finances et tailles. . . 405
CHAP. LXII. Comment le connétable de France et plusieurs au-

tres s'appareillo'ent pour aller en Ang'e'erre conquérir v ll s et châteaux . . . . . Page. . . 415
CHAP. LXIII. Comm nt le duc de Bretagne manda tous barons et chevaliers pour être au conseil à Vannes et après ce conseil comment il pria le connétable d'aller voir son châtel de l'Ermine et comment il le retint prisonnier en son dit châtel et le sire de Beaumanoir aussi en tel parti. 424
CHAP. LXIV. Com nent le connétable de France fut délivré à la requête du sire de Laval par rançon et comment le coonétable, pour sa délivrance faire, laissa au duc trois châteaux et une ville et paya cent mille franc 437
CHAP. LXV. Comment lettres furent écrites à la volonté du doc que le conuétable lui rendoit ses villes et châteaux à lui et à ses hoirs à toujours et à jamais et comment on exploita tant qoe ces dites villes et châteaux furent livrés aux gens du duc. 441
CHAP. LXVI. Comment nouvelles vinrent au roi de France des parties d'Allemagne, lesquelles lui furent moult déplaisantes et à ses oncles aussi. 451
CHAP. LXVII. Comment les gens au duc de Lancastre assaillirent la ville d'Aurench et fut prise, car la ville se rendit aussi comme les autres villes de Galice. 454
CHAP. LXVIII. Comment le roi de Portugal ardit une ville quand il départit du Port et assiégea deux châteaux; mais il les laissa par ennui. 469
CHAP. LXIX. Comment le roi de Portugal et ses gens prinstrent la ville du Férol par assaut et comment le roi de France fut défié du duc de Guerles. 474
CHAP. LXX. Comment les ambassadeurs du roi de France vinrent devers le duc de Bretagne pour la prise du connétable, et de la réponse qu'il leur fit après ce qu'ils eurent fait leur relation. . . . 495
APPENDICE. Voici l'acte dressé au parlement dans l'affaire de le Gris et Carrouge, tel que je l'ai extrait des registres du parlement pour le mois de septembre 1386. 503
ARRESTA et judicata criminilia prolata in parlemento quod incepit in crastinum festi beati Martini hiemalis anno domini millesimo trecentesimo octogesimo sexto. 523

TOME XI.

CHAP. LXVIII. Comment les oncles du roi d'Angleterre étoient tous d'une alliance contre le roi et son conseil et de la murmuration du peuple contre le duc d'Irlande et de la réponse des Londriens au duc de Glocestre. . . . . *Page*. . 1

CHAP. LXIX. Comment le jour de compter fut venu en la présence des oncles du roi et des communes d'Angleterre, et comment messire Simon Burley fut prisonnier à Londres et comment messire Thomas Trivet fut mort. 16

CHAP. LXX. Comment le roi d'Angleterre se départit de Londres. Comment messire Simon Burley fut décolé à Londres et du duc de Lancastre qui moult en fut courroucé; et le neveu d'icelui moult aussi. 23

CHAP. LXXI. Comment se tenant le conseil à Londres sur la réformation des gouverneurs du roi et du royaume d'Angleterre, le roi Richard, par le conseil du duc d'Irlande, fut d'accord de courir sus et porter guerre à ses oncles et à ses villes et cités. 29

CHAP. LXXII. Comment le roi d'Angleterre fit son mandement ès parties de Bristol, pour aller à Londres: et comment messire Robert Trésilien, y étant envoyé pour épier, fut pris à Westmoustier, et décolé par le commandement des oncles du roi 36

CHAP. LXXIII. Comment les nouvelles vinrent au roi du décolement de messire Robert Trésilien, et comment il demanda conseil à ses gens sur ce, et comment il ordonna le duc d'Irlande pour souverain de ses gens. 43

CHAP. LXXIV. Comment le duc d'Irlande envoya trois chevaliers à Londres, pour sçavoir des nouvelles: et comment les oncles du roi et les Londriens se mirent sur les champs, pour combattre le duc d'Irlande et son alliance. 49

CHAP. LXXV. Comment les oncles du roi firent tant qu'ils gagnèrent la journée contre le duc d'Irlande: et comment le duc d'Irlande s'enfuit, et plusieurs autres de sa compagnie. 54

CHAP. LXXVI. Comment le duc d'Irlande et quelques siens compagnons se retirèrent en Hollande et en l'évêché d'Utrecht: comment messire Nicolas Brambre fut décolé, et comment l'archevêque de Cantorbie, envoyé vers le roi de par ses deux oncles, fit tant qu'il l'amena honorablement à Londres. 58

CHAP. LXXVII. Comment, de par le roi et ses oncles, et par les seigneurs du conseil d'Angleterre, furent mandés ducs, comtes, prélats, barons, chevaliers, et écuyers d'Angleterre, pour être au conseil général qui devoit être à Westmoustier, et illec relever leurs hommages, au palais du roi. . . . . *Page*. . . 66

CHAP. LXXVIII. Comment le roi de Portugal et le duc de Lancastre assemblèrent leurs puissances ensemble: et comment, ne pouvant passer la rivière de Derne, un écuyer de Galice, prisonnier de guerre, leur enseigna le gué. 70

CHAP. LXXIX. Comment Gautier de Passac et Guillaume de Lignao, chefs des François en Castille, conseillèrent au roi d'attendre le duc de Bourbon, sans s'aventurer à la bataille: et comment aucuns Anglois allèrent escarmoucher aux François de Ville-Arpent: et comment le duc de Lancastre commença à se décourager, pour les mésaises de lui et de ses gens. 79

CHAP. LXXX. Comment le duc de Lancastre donna congé à ses gens: et comment trois chevaliers d'Angleterre ayant impétré sauf-conduit par un héraut, allèrent vers le roi de Castille, pour moyenner retraite, ou sûr retour, aux gens d'armes susdits. . . 88

CHAP. LXXXI. Comment les ambassadeurs des Anglois du duc de Lancastre impétrèrent un sauf-conduit du roi de Castille, pour panser leurs malades en ses pays, et passer sûrement ceux qui s'en retourneroient hors d'Espagne: et comment plusieurs chevaliers et écuyers d'Angleterre moururent en Castille et ès pays des Espagnes, étant le duc de Lancastre même tombé en grande maladie, à Saint-Jacques en Galice. 95

CHAP. LXXXII. Comment messire Jean de Holande, connétable du duc de Lancastre, prit congé de lui, s'en retournant atout sa femme par Castille et par Navarre, à Bayonne et à Bordeaux: et comment messire Jean d'Aubrec court alla à Paris, pour vouloir accomplir un fait d'armes contre Boucicaut. 104

CHAP. LXXXIII. Comment le duc de Bourbon, étant parti d'Avignon, avec son ost, s'en alla trouver le roi de Castille à Burgos: comment le duc de Lancastre en étant averti, se pourvut du roi de Portugal: et comment le duc de Bourbon, après plusieurs conjouissements, eut congé du roi de Castille et s'en retourna droit en France. 111

CHAP. LXXXIV. Comment le comte de Foix reçut honorablement le duc de Bourbon, et des beaux dons, qu'il lui fit: et comment les gens messire Guillaume de Lignac et messire Gautier de Passac saccagèrent la ville de Saint Phaghon, en partant d'Espagne, dont le roi d'Espagne montra courroux à ces deux capitaines qui étoient encore près de lui. 117

CHAP. LXXXV. Comment le duc de Lancastre, étant parti de Saint-Jacques et de Connimbres en Portugal, arriva par mer à Bayonne. . . . . *Page*. . . . 124
CHAP. LXXXVI. Comment le comte d'Armagnac mit grand' peine de traiter aux compagnons, pour leur faire rendre leors forts, en leur délivrant argent: et comment le comte de Foix l'en empêcha secrètement. 127
CHAP. LXXXVII. Digression, ou discours, aucunement hors du propos principal, sur une querelle d'entre la maison de Brabant et celle de Gueldres, avec la vie d'un comte Regnaud de Guerles et de ses successeurs, pour mieux venir au temps de celui, qui défia le roi Charles sixième, en faveur du roi Richard d'Angleterre et aux causes de ce défi. 135
CHAP. LXXXIX. Retour au discours de la querelle d'entre la maison de Brabant et celle de Gueldres, aucunement entrelaissé au chapitre précédent, pour mieux continuer la race du premier duc de Gueldres, jusques à ce Guillaume de Juliers, duc de Gueldres, qui défia le roi Charles sixième. 151
CHAP. XC. Continuation du discours de la querelle de Brabant et de Gueldres: et comment, étant mort le duc Vincelant de Brabant, le jeune Guillaume de Juliers, duc de Gueldres par sa femme, tâcha par tous moyens de recouvrer les châteaux dont il étoit question, s'allant même avec le roi d'Angleterre, contre le roi de France qui devoit soutenir le parti de la veuve de Brabant. . 166
CHAP. XCI. Comment la duchesse de Brabant envoya ambassadeurs devers Charles sixième, roi de France, contre le duc de Guerles, sur le temps qu'il avoit défié le roi: et de la bonne réponse qu'elle eut. 175
CHAP. XCII. De quelque grand bruit de sainteté d'un cardinal de Luxembourg, étant jà mort: et la merveilleuse fin du roi Charles de Navarre. 180
CHAP. CXIII. Comment le duc de Berry fit assiéger la forteresse de Ventadour. 186
CHAP. XCIV. Comment le duc de Bourgogne envoya quatre cents lances à la duchesse de Brabant: et comment ils surprirent et brûlèrent la ville de Straulle en Guerles. 190
CHAP. XCV. Comment Geronnet de Ladurant, l'un des capitaines de Perrot le Béarnois, ayant été prisonnier de Jean Bonne lance à Montferrant en Auvergne, trouva façon, après sa rançon payée, de mettre le Béarnois dedans icelle ville de Montferrant. 196
CHAP. XCVI. Comment Perrot le Béarnois et ses compagnons eurent conseil de non tenir la ville de Montferrant. 219
CHAP. XCVII. Comment Perrot le Béarnois et ses compagnons,

ayant pillé Moulferrant, l'abandonnèrent et se retirèrent en leurs forts: et de la réponse, qu'il fit au comte Dauphin d'Anvergne, se plaignant de ce qu'il avoit emblé cette ville là, pendant les traités. . . . . *Page.* 223

CHAP. XCVIII. Des mariages de Louis de Blois avec Marie de Berry, et de Jean de Berry avec Marie de France: et comment elle mourut assez tôt après, et madame Jeanne d'Armagnac, duchesse de Berry, semblablement. 227

CHAP. XCIX. Comment, étant le conseil de France en délibération d'aller contre le duc de Guelders qui avoit outrageusement défié le roi, le duc de Berry envoya le comte d'Étampes vers le duc de Bretagne, pour tâcher premièrement à le regagner au parti de France, après s'en être presque ouvertement étrangé par la prise du connétable de Clisson. 229

CHAP. C. Comment, après le département, que le duc de Lancastre fit de Galice en Portugal, les Espagnols et les François reconquirent, en peu de temps, le pays de Galice: et comment les Anglois, qui avoient été à la guerre de Galice, avec le duc de Lancastre, diffamoient le pays de Castille et de Galice en leur pays: et comment le duc d'Irlande, qui s'étoit retiré d'Angleterre, fut envoyé quérir par le roi de France et son conseil. 239

CHAP. CI. Comment le conseil de France ne se pouvoit accorder qu'on menât le roi en Allemagne, pour les incidences du royaume: et comment le duc de Bretagne faisoit ses garnisons en son pays, et alliances aux Anglois et au jeune roi de Navarre; et de l'armée que les Anglois mirent sur la mer. 248

CHAP. CII. Comment les Brabançons mirent le siége devant la ville de Grave: comment le connétable de France prit Saint-Malo et Saint-Malieu de-fine-poterne, y mettant gens en garnison. . . 257

CHAP. CIII. Comment le duc de Lancastre eut en pensée de marier sa maisnée fille au duc de Touraine, frère du roi Charles sixième: et comment, en étant parlé au duc de Berry pour son fils, il en envoya lettres et messages au duc de Lancastre, et comment le duc envoya la copie des lettres en Foix et en Navarre, afin qu'elles fussent publiées en ce pays et demanda conseil à ses gens sur ces besognes. 261

CHAP. CIV. Comment le sire de Coucy et autres barons de France furent envoyés devers le duc de Bretagne: et comment, devant leur arrivée vers lui, il rétablit, aux gens du connétable, les places, qu'il avoit de lui. 268

CHAP. CV. Comment cependant que le duc de Lancastre entretenoit Helion de Lignac, ambassadeur du duc de Berry, sur le traité du mariage pourparlé, vinrent aussi quelques secrets ami-

bassadeurs du roi de Castille pour rompre ce mariage, et avoir la fille de Lancastre pour son fils: et comment Helion de Lignac fut renvoyé le jour même de leur arrivée, avec certaines trèves sur les marches d'Aquitaine. . . . . *Page*. 280
CHAP. CVI. Comment les ducs de Berry et de Bourgogne partirent pour aller à Blois: et des parlements et traités, qui furent faits au duc de Bretagne, qui là vint: tellement qu'ils l'emmenèrent à Paris, ainsi comme outre et contre sa volonté propre. 291
CHAP. CVII. Comment Louis d'Anjou, fils du feu duc d'Anjou, qui fut oncle du roi Charles sixième, entra dedans Paris, comme roi de Sicile: comment le duc de Bretagne y entra la nuit St. Jean Baptiste, l'an mil trois cent quatre vingt huit et d'un fait d'armes qui fut fait devant le roi à Montereau-Faut-Yonne, d'un Anglois appelé messire Thomas Hapurghen avec messire Jean de Barres. 296
CHAP. CVIII. Comment le comte d'Arundel et ses gens eurent conseil ensemble comme ils se maintiendroient; et comment Perrot le Béarnois et ses compagnons se mirent sur les champs pour aller devers le comte d'Arundel; et comme le dit comte alla prendre terre à Marant près la Rochelle avec son armée marine. 302
CHAP. CIX. Comment ceux de Rochelois allèrent escarmoucher aux Anglois, près Marant: et comment les Anglois, après avoir pillé le pays d'environ, se retirèrent en leurs vaisseaux sur la mer avec leur pillage: et comment Perrot le Béarnois se retira semblablement en son fort avec grand butin. 310
CHAP. CX. Comment les Brabançons travaillèrent fort ceux de Grave par leur siége: et comment les Gueldrois brûlèrent et ruinèrent un pont, que les Brabançons avoient fait sur Mense, pour entrer du côté de Gueldres, et contraindre la ville de Grave plus étroitement. 319
CHAP. CXI. Comment les Brabançons passèrent parmi la ville de Ravestain en Gueldres et comment le duc de Gueldres se partit de Nimaye atout trois cents lances et vint à l'encontre des Brabançons, et comment il les déconfit entre Ravestain et Grave. 325
CHAP. CXII. Comment le duc de Gueldres, après ce qu'il eut déconfit les Brabançons, se retrait à Nimaye: et comment les nouvelles vinrent au roi de France et à ses oncles de cette déconfiture, et comment le roi et son conseil envoyèrent messagers en ambassade au roi d'Allemagne, pour guerroyer plus sûrement en Gueries. 335
CHAP. CXIII. Comment le roi de France et son conseil donnèrent

congé au duc de Bretagne de retourner en son pays: et comment le pays de Brabant s'envoya excuser de ne pouvoir bailler passage au roi et à son ost: comment les ambassadeurs de France exploitèrent envers le roi d'Allemagne. . . . . *Page*. 343

CHAP. CXIV. Comment le comte de Blois envoya deux cents lances au roi de France pour aller en Gueldres: de la bonne réponse, que les ambassadeurs rapportèrent du roi d'Allemagne: comment le roi continua son voyage, tirant vers la forêt d'Ardennes, et comment Helion de Lignac fit son rapport au duc de Berry, touchant le mariage de la fille de Lancastre. 351

CHAP. CXV. Comment les principaux barons d'Écosse s'assemblèrent en armes, pour faire guerre aux Anglois: et comment ils prirent un espion par lequel ils sûrent que les Anglois savoient leur entreprise. 362

CHAP. CXVI. Comment les comtes de Douglas, de Moray et de la Marche et Dunbar passèrent la rivière de Tyne et par la terre au seigneur de Percy jusques à la cité de Durham et puis retournèrent devant Naufchâtel sur Tyne ardant et exillant tout le pays. 371

CHAP. CXVII. Comment messire Thomas de Percy et messire Raoul son frère atout grands gens d'armes et archers allèrent après les Escos pour reconquerre leur pennon que le comte de Douglas avoit conquis devant le Neufchâtel sur Tyne et comment ils assaillirent les Escos devant Octebourg. 382

CHAP. CXVII. Comment le comte James de Douglas par sa vaillance remit ses gens sus qui étoient reculés et à moitié déconfis des Anglois, et en ce faisant il chéy à terre navré à mort et comment il fit redresser sa bannière par Gautier et Jean de Saint Clair pour rassembler ses gens. 389

CHAP. CXIX. Comment les Écossois gagnèrent la bataille contre les Anglois devant Octebourg et y furent pris messire Henry de Percy et messire Raoul son frère, et comment un écuyer d'Angleterre appelé Thomas Waltem ne se voulut rendre; aussi ne fit un écuyer d'Écosse et moururent, et comment l'évêque de Durham et ses gens se déroutèrent et déconfirent d'eux-mêmes. 396

CHAP. CXX. Comment messire Mathieu Redman se départit de la bataille pour s'en cuider sauver, et comment messire Jacques de Liodsay fut pris de l'évêque de Durham et comment après la bataille les Écossois se rassemblèrent et envoyèrent chevaucheurs pour découvrir le pays. 2. 403

CHAP. CXXI. Comment les Écossois se départirent de Octebourg et emmenèrent le comte James de Douglas tout mort et fut enseveli en l'abbaye de Niaures, et comment messire Archebaut de Douglas et ses compagnons se départirent de devant Carlion en Galles et s'en retournèrent en Écosse. 411

CHAP. CXXII. Comment le roi de France entra en la duché de Luxembourg, poursuivant son voyage de Gueldres: et comment le duc de Juliers, père du duc de Gueldres, s'étant venu excuser et décharger de la faute de son fils, fut reçu en grâce du roi, duquel il releva la terre de Vierson en Berry, lui en faisant hommage. . . . . *Page*. 424
CHAP. CXXIII. Comment le roi Charles sixième, se logea amiablement sur la terre du duc de Juliers: et comment un écuyer d'Auvergne fut tué d'un coup de coigoée, par un bucheron Gueldrois, qu'il pensoit emmener prisonnier. 432
CHAP. CXXIV. Comment le duc de Juliers et l'archevêque de Cologne se partirent du roi de France, et s'en allèrent à Nimaye, devers le duc de Guerles: et comment par l'amonnestement et entremise d'iceux, il fut réconcilié et mis à paix vers le roi et la duchesse de Brabant. 435
CHAP. CXXV. Comment le comte d'Arundel et les chevaliers d'Angleterre, qui se tenoient sur mer, par force de vent vinrent à la Palice, près de la Rochelle: comment messire Louis de Sancerre, en étant averti par les Rochellois, les poursuivit pour néant par mer: et comment le duc de Lancastre conclut le mariage de sa fille avec l'Infant de Castille. 443
CHAP. CXXVI. Comment, étant encore le roi Charles sur les frontières de Juliers, quelques pillards Allemands se jetèrent, par une partie de son camp, y prenant plusieurs prisonniers: et comment le roi, entrant au vingt-un an de son âge, eut lui-même le gouvernement de son royaume: et comment, sachant la conclusion du mariage de Castille et de Lancastre, envoya vers le roi d'Espagne, pour lui remontrer de ne faire nulles alliances à son préjudice. 448
CHAP. CXXVII. Comment le duc Jean de Berry, oncle du roi, ayant failli au mariage de la fille de Lancastre, envoya vers le comte de Foix, pour avoir la fille du comte de Boulogne, qu'il nourrissoit et gardoit. 454
CHAP. CXXVIII. Comment Geoffroy Tête-Noire, ayant été blessé par la tête en une escarmouche, fit quelque excès, qui le mena mourir: et du testament, qu'il fit par avant, ayant substitué deux autres capitaines en sa place. 459
CHAP. CXXIX. Comment le duc de Gueldres fut fait prisonnier en allant en Prusse: et comment, ayant été délivré par les chevaliers de Prusse, néanmoins alla puis après retrouver son maître, pour garder sa foi. 464
CHAP. CXXX. Comment messire Jean de Vienne, ayant fait son ambassade au roi de Castille, en eut réponse et dépêche:

comment ce roi et le duc de Lancastre procédèrent en leurs alliances de mariage: et comment le comte d'Arundel, avec son armée de mer, se retira en Angleterre, après avoir fait quelque course sur côte de Normandie. . . . . *Page*. . . 469

CHAP. CXXXI. Comment messire Louis de Sancerre alla voir le comte de Foix à Orthez: et comment devant le duc de Lancastre, à Bordeaux, se firent faits d'armes, dē cinq François et cinq Anglois. 475

CHAP. CXXXII. Comment la duchesse de Lancastre mena sa fille en Castille, pour la marier au fils du roi: et comment, ayant trouvé les os de son père, les fit porter en la cité de Séville, et inhumer avec royal obsèque. 479

CHAP. CXXXIII. Comment le duc de Berry pratiqua si bien vers le comte de Foix, qu'il lui envoya sa cousine de Boulogne, laquelle il épousa incontinent. 483

CHAP. CXXXIV. Comment certains traiteurs et sages hommes pourparlèrent, et prirent nues trêves, à durer trois ans, entre les François et Anglois, et tous leurs alliés, tant d'une partie comme d'autre par mer et par terre. 491

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

Digitized by Google

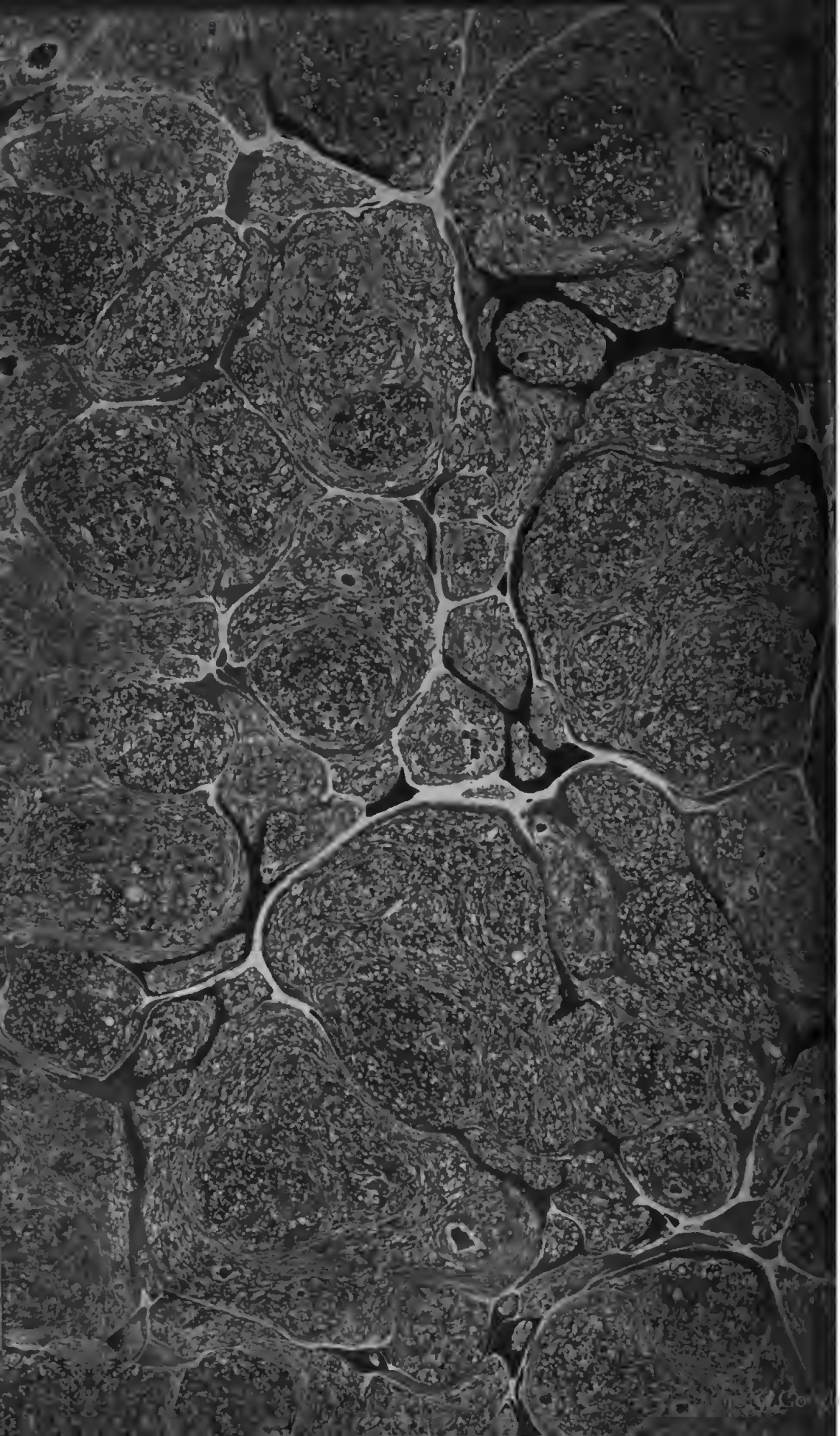

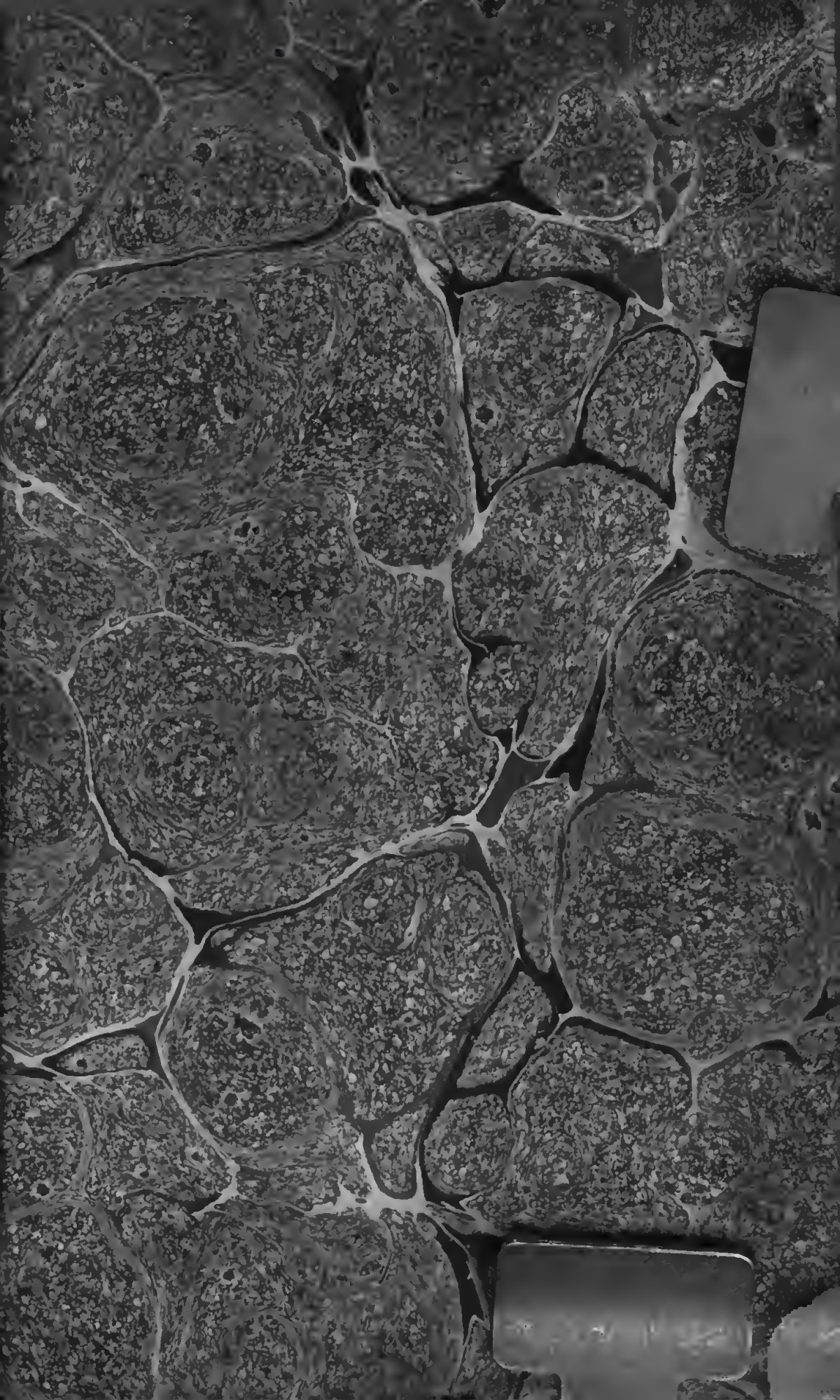

INSTITUTION HALLAYS-DABOT.